This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DE L'ANJOU

NOUVELLE SÉRIE

Première Livraison. — Mai 1880

TOME PREMIER

ANGERS
GERMAIN ET G. GRASSIN, IMPRIMEURS-LIBRAIRES
RUE SAINT-LAUD.

1880

Digitized by Google

SOMMAIRE

1. *Le Saint-Simonisme en Anjou.* — Albert LEMARCHAND.

2. *La parole, les langues primitives et l'écriture.* — TH. PAVIE.

3. *Recherches historiques sur le canton de Bierné,* d'après des documents inédits : Argenton. — André JOUBERT.

4. *Revue scientifique.* — Jude DE KERNAERET.

5. *Revue économique.* — HERVÉ-BAZIN.

6. *Chronique locale.* — X. P.

7. *Bibliographie.* — Jude DE KERNAERET.

Prix de l'abonnement de la REVUE DE L'ANJOU
12 *francs par an.*

Digitized by Google

REVUE

DE L'ANJOU

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE
DE L'ANJOU

NOUVELLE SÉRIE

Mail - Doc.
1880

TOME PREMIER

ANGERS
IMPRIMERIE-LIBRAIRIE GERMAIN ET G. GRASSIN
RUE SAINT-LAUD.

1881

NEW YORK PUBLIC LIBRARY
Digitized by Google

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
930955A
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS
B 1913 L

Printed in France.

Digitized by Google

LE SAINT-SIMONISME EN ANJOU

S'il est une utopie qui ait fait son temps, qui soit aujourd'hui flétrie, usée, discréditée, c'est bien assurément celle qu'on a nommée le *Saint-Simonisme*. On rencontre encore çà et là quelques disciples tenaces de Ch. Fourier et de Victor Considérant : on ne trouve plus aucun philosophe, aucun journaliste, même aucun jouvenceau, fraîchement pourvu du diplôme de bachelier, qui ose se dire Saint-Simonien. Il n'y a rien là de très étonnant pour qui connaît les innombrables absurdités de la doctrine et les ridicules entreprises de la secte. Ce qui est fait pour surprendre, c'est que le Saint-Simonisme ait pu avoir son heure de vogue, c'est qu'il ait pu éblouir un jour quelques esprits distingués.

Quel était le fondateur de l'école ? Sous le rêveur et l'utopiste, y avait-il sérieusement, dans le comte de Saint-Simon, comme l'ont affirmé certains historiens [1], un homme à grandes vues, un hardi novateur, un savant économiste? Il est impossible de le croire, quand on a étudié sa vie et parcouru ses œuvres. Saint-Simon, né d'une mère folle, n'a été lui-même qu'une sorte d'halluciné, qui, sous la double impulsion de l'orgueil et du sensualisme, s'est livré à tous les dévergondages de l'imagination, et qui, sans nul vrai savoir, touchant à tout, brouillant tout, n'a jamais conçu que les idées les plus incohérentes et les plus contradictoires. Saint-Simon débute, à treize ans, dans sa carrière d'aventurier, en refusant de faire sa première communion, par la raison que sa conviction n'est pas assez ferme à l'endroit des enseignements du catéchisme. Après plusieurs années de service militaire, il se

[1] M. Louis Blanc, entre autres, dans son *Histoire de dix ans*.

Digitized by Google

rend au Mexique, où il médite, sans études suffisantes, un projet de communication entre les deux Océans. Il visite ensuite l'Espagne, et là, ce qui préoccupe le futur hiérophante, c'est d'établir un système de diligences à la française à travers l'Andalousie. La Révolution éclate, et le petit-neveu de l'illustre duc de Saint-Simon écrit à l'Assemblée nationale pour demander la suppression des titres de noblesse; après quoi il se jette, en compagnie d'un M. de Rœdern [1], dans les spéculations les plus équivoques sur les biens nationaux [2]. Devenu riche, et ayant des loisirs, il mène une vie fort déréglée, sous le prétexte d'apprendre à connaître les passions humaines; puis, las de courir le guilledou, il songe à créer un système complet de réorganisation sociale, et, pour se donner plus d'autorité, il raconte que le plus célèbre de ses ancêtres, l'empereur Charlemagne, lui est apparu, et lui a donné la mission d'enseigner aux hommes les moyens d'atteindre ici-bas à d'ineffables prospérités. Tout en traçant ses plans de réforme, et en se faisant écolier à trente-huit ans pour étudier à la fois physique, chimie, astronomie et physiologie, il veut se marier, et il épouse Mlle de Champgrand, qui lui tient un salon où affluent toutes les renommées littéraires ou artistiques du temps. Tout à coup, en 1802, il apprend la mort de M. le baron de Staël-Holstein. Invoquant la loi sur le divorce, il rompt aussitôt son union avec Mlle de Champgrand et va trouver, à Coppet, Mme de Staël, à laquelle il propose de l'épouser, en lui prédisant qu'il naîtra d'eux un enfant extraordinaire. On lui rit au nez; il se reprend alors à ses projets de reconstitution de la société, et s'enfuit à Genève, où il publie son premier ouvrage, intitulé : *Lettre d'un habitant de Genève à ses contemporains.* Voilà donc enfin le réformateur qui se

[1] Diplomate prussien, né à Berlin en 1755, mort à Nice en 1835.
[2] On a évalué à plus de 8 millions de francs les bénéfices réalisés par les deux spéculateurs.

Digitized by Google

produit! Et que propose-t-il, comme conséquence de ses entretiens mystérieux avec l'ombre de Charlemagne? De pures billevesées. Tout va mal dans la société, parce qu'il y a confusion ou mauvaise hiérarchie dans les pouvoirs publics. Si l'on veut que tout aille bien, il faut que les savants, les « capables », exercent seuls le pouvoir spirituel, usurpé par les prêtres; que le pouvoir temporel soit confié aux propriétaires du sol, et que le suffrage universel désigne les hommes qui doivent remplir les fonctions de chefs du peuple. Mais comment et avec quelles ressources procédera-t-on pour réaliser le nouvel ordre de choses? Oh! rien de plus simple. On ouvrira une souscription devant le tombeau de Newton, et tous ceux qui se présenteront, hommes et femmes, auront droit de voter, après avoir souscrit. L'assemblée désignera trois mathématiciens, trois physiciens, trois chimistes, trois physiologistes, trois littérateurs, trois peintres, trois musiciens, et ces vingt et un élus formeront un *Conseil de Newton*, auquel sera dévolu le gouvernement spirituel de la nation. Comme tout cela est sagement imaginé, d'une exécution facile, et révèle bien le génie de l'inventeur! Saint-Simon, cependant, demeure convaincu qu'il vient d'apporter au monde un nouvel évangile, et il voyage partout, en Allemagne, en Angleterre, pour trouver des adeptes. De retour en France, il a dissipé tout ce qu'il avait gagné dans le commerce des biens nationaux, et telle est sa détresse, qu'il est réduit à accepter un emploi de copiste dans les bureaux de l'administration du Mont-de-Piété. Bientôt même, sa santé s'étant gravement altérée, il n'a plus d'autre asile que la maison d'un ami dévoué, nommé Diard, qui avait été son commis ou son secrétaire aux jours de la prospérité. La mort de cet ami, en 1810, le laisse dans un dénuement absolu. Il mendie de tout côté des secours, et adresse à l'empereur, pour l'intéresser à sa misère, un mémoire intitulé : *Moyen de faire reconnaître aux Anglais l'indépendance des*

Digitized by Google

pavillons. Napoléon ne comprend rien à cet écrit, et ne se fait nul souci du pauvre auteur, qui allait peut-être mourir de faim, lorsque des parents, qu'il avait du côté de Péronne, consentent à lui payer une modeste pension. Ayant son pain assuré, Saint-Simon retourne à ses chimères, et, au début de la Restauration il publie sa *Réorganisation de la société européenne*, où il fait le procès au moyen âge et au catholicisme, attaque le congrès de Vienne, et tente de démontrer que l'unique moyen d'établir dans le monde une paix durable, c'est de constituer (vieille idée de Henri IV) un vaste parlement européen, qui jugera en dernier ressort tous les différends internationaux. Quelques années plus tard, dans une brochure portant pour titre *Parabole*, il s'en prend aux rois, aux princes, à tous les grands de la terre, des souffrances de l'humanité, et expose de nouveau que le salut du monde ne peut s'opérer que par les savants, les économistes ou les industriels. Traduit devant la cour d'assises, pour outrage aux membres de la famille royale, il est acquitté; mais la pauvreté dans laquelle il languit finit par l'exaspérer, et il se tire à la tête un coup de pistolet chargé de sept chevrotines. Cette tentative de suicide n'aboutit qu'à le priver d'un œil, ce qui ne modère en rien sa passion d'écrire, et, en 1825, il essaye d'agiter encore l'opinion publique, par la publication de son *Nouveau Christianisme*, qui était comme le *Toute la lyre* de cet obstiné « vaticinateur ». L'œuvre, si déraisonnable qu'elle fût, ne passa pas, cette fois, inaperçue. Autour du maître, se groupèrent d'assez nombreux disciples parmi lesquels on remarquait Auguste Comte et Augustin Thierry, et il y eut alors, non plus seulement une école, mais une « religion » Saint-Simonienne. Eh! bien, voyez le traître jeu des destinées! La mort vint s'abattre sur le faux prophète, juste au moment où il se sentait, lui aussi, devenir Dieu, et Saint-Simon quitta le monde, en murmurant prosaïquement à ses fidèles : *La poire est mûre; à*

Digitized by Google

vous de la cueillir. Grande, hélas! était l'illusion. On connaît l'histoire tragi-comique des héritiers de l'inventeur de la menteuse formule *A chacun selon sa capacité, à chaque capacité selon ses œuvres*, c'est-à-dire d'Enfantin, dit le *Père de l'humanité*, d'Olinde Rodrigues, de Bazard, de Duvergier, de Michel Chevalier; on sait quelles divisions éclatèrent entre eux au sujet des destinées de la femme libre et des théories sur la réhabilitation de la chair; quelles scènes burlesques se jouèrent à la maison de la rue Monsigny comme à celle de la rue Ménilmontant, et quelle fin misérable fit la secte, en 1832, devant le jury de la Seine.

Tel qu'il a été, avec ses divagations, ses plagiats, ses sophismes et ses blasphèmes, le Saint-Simonisme n'en eut pas moins, comme je l'ai dit, sa courte phase d'attrait et d'influence, tant il est vrai qu'aucune déviation du bon sens n'est impossible dans une société qui a perdu l'orient vrai du christianisme. Les savants se laissèrent séduire par l'appât de la primauté, et les prolétaires furent entraînés parce qu'on faisait miroiter à leurs yeux des formules telles que celle-ci : « Toutes les institutions sociales doivent avoir pour but l'amélioration physique, morale et intellectuelle de la classe la plus nombreuse et la plus pauvre. » Et ce ne fut pas seulement à Paris, cette serre chaude où s'épanouissent si vite toutes les extravagances, qu'on se passionna pour les élucubrations Saint-Simoniennes. Des missionnaires furent envoyés en province; on fonda des « églises » à Dijon, à Metz, à Lyon, à Toulouse, à Montpellier, et il n'est pas jusqu'à notre calme et honnête Anjou qui n'ait eu son petit groupe de propagateurs et d'apôtres. Mais le Saint-Simonisme ne paraît s'être introduit chez nous que dans la période de son déclin, en 1832. Les deux premiers distributeurs de la doctrine furent MM. Rey et Hawke, ainsi qu'on peut l'inférer de la lettre suivante, que nous trouvons parmi les autographes de la Bibliothèque d'Angers [1] :

[1] Mss. 1129.

Digitized by Google

A M. HAWKE

Rue Hanneloup, à Angers.

Paris, 25 février 1832.

MONSIEUR,

Nous avons reçu la demande que vous avez adressée au directeur du *Globe* [1], afin d'obtenir l'envoi de ce journal. Nous attachons un grand prix à entrer en relation avec vous; mais nous avons, entre vous et nous, un intermédiaire naturel : c'est M. Rey, directeur de l'église de (Angers), chargé de veiller à la propagation de notre foi dans le département de Maine-et-Loire. Veuillez, Monsieur, lui adresser votre demande, afin qu'elle nous revienne par lui recommandée. Vos sympathies pour la cause du progrès pacifique nous sont un garant que les rapports qui s'établiraient entre vous et M. Rey ne pourraient qu'être agréables et profitables à vous et à lui, et au perfectionnement social auquel nous avons voué notre existence.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma haute considération,

Le chef d'administration du Globe,

PIN.

M. Joseph Rey, né à Grenoble en 1779, était un esprit imbu de toutes les fausses maximes du dix-huitième siècle. D'abord avocat dans sa ville natale, il y avait été rayé du tableau de l'ordre, en 1819, pour avoir attaqué avec violence les autorités du département de l'Isère. Sa témérité l'avait ensuite jeté dans la conspiration militaire formée, au mois d'août 1820, contre les Bourbons, et, condamné à mort, il s'était enfui en Angleterre. La révolution de 1830 l'avait ramené en France; il avait obtenu sans peine du Gouvernement de Juillet d'entrer dans la magistrature, et lorsqu'il embrassa la religion Saint-Simonienne, il était conseiller à la Cour royale d'Angers. Prétentieux, frotté de nombreuses lectures, il s'occupait de toutes sortes de questions. Il dissertait sur l'histoire, la philosophie, la

[1] Le *Globe*, journal des doctrinaires sous la Restauration, avait été acheté en 1831 par les Saint-Simoniens, et se publiait alors sous la direction de MM. Michel Chevalier, Carnot, Barrault et Duveyrier.

Digitized by Google

théologie, la législation et l'économie politique. Mais son langage était diffus, prolixe, et, si dévot qu'il fût au culte de la « loi vivante, » nous doutons qu'il ait pu faire beaucoup de prosélytes dans son cercle d'action. Combien de fois n'ai-je pas entendu mon vénérable prédécesseur à la Bibliothèque, M. Adville, qui lui corrigeait ses fautes de grammaire, retracer, avec un souvenir d'extrême fatigue, les longues et pesantes homélies de M. le conseiller Rey sur le principe-amour, sur les époques critique et organique du monde, sur l'égalité de la matière et de l'esprit, ou sur la nécessité de créer un nouveau sacerdoce et un nouveau système d'éducation, pour arracher les intelligences aux traditions routinières de l'ancien ordre social!

Le second apôtre, M. Hawke, anglais d'origine, romantique aux longs cheveux, était un dessinateur qui ne manquait pas d'une certaine habileté de main, et qui s'était fait une petite réputation à Angers, par sa manière ingénieuse de friser les feuillages de ses arbres, et de reproduire, avec quelques gouttes d'encre, légèrement détachées de la plume, une vieille abbaye ou un gothique manoir. Le Saint-Simonisme, pour lui, c'était « la grande synthèse, » l'accord définitif du divin et de l'humain. Il prêchait souvent amis et élèves, mais dans quel style nébuleux! Il est plus que probable qu'il ne se comprenait pas lui-même, et, quand l'un de ses auditeurs venait à l'interrompre, pour se plaindre du vague de ses démonstrations : — Ah! que voulez-vous, répondait-il, il n'y a pas de vrai que ce qui est clair et précis; dans une religion comme dans un paysage, ne faut-il pas des lointains vaporeux? Là-dessus, on le laissait aller, et l'on se contentait de sourire des excentricités de son humeur, des cacophonies de son idiome anglo-français, et de ses grands gestes désordonnés.

MM. Hawke et Rey ne furent pas les seuls Saint-Simoniens qui pérorèrent ou gesticulèrent à Angers. Sur

Digitized by Google

la liste des abonnés au *Livre des Actes*, nous trouvons encore les noms de MM. Fournier, Body, Desvaux, Freslon, Bordillon et Rousseau. Les deux premiers nous sont à peu près inconnus. M. Desvaux, de Poitiers, était, en 1832, directeur du Jardin Botanique d'Angers. Il savait beaucoup, en géologie, en minéralogie et en botanique; mais il avait des prétentions à la science universelle, et sa philosophie, notamment, laissait fort à désirer : c'était un adversaire opiniâtre de la théologie catholique à laquelle il n'entendait absolument rien, et, comme la plupart des incrédules, des esprits forts, il était accessible à toutes les chimères. De là, son facile embrigadement dans la légion Saint-Simonienne. Très dur à lui-même, vivant de brouet et de racines, il courait par tous les sentiers, il furetait à travers tous les livres, et, après ses excursions, c'étaient des écritures sans fin. Ce qu'il a laissé de griffonnages est indescriptible et Dieu sait combien pourtant Mme Desvaux avait envoyé de ses manuscrits chez les épiciers ou dans les bureaux de tabac ! Il y a de lui, parmi ses travaux sur les plantes : une *Cosmogénie*, un *Traité de Cératologie ou Histoire naturelle, médicale, physique et chimique des parties insensibles du corps de l'homme et des animaux, telles que l'épiderme, les poils, les cornes, les plumes, les écailles, etc.;* enfin un volumineux *Essai sur le bonheur*, dont un chapitre (le XIIIe du livre VIII), a pour titre : *Du nez de Roxelane.*

M. Freslon (de La Flèche), qui fut un des avocats les plus populaires du barreau angevin, n'avait pas plus de vingt-quatre ans lorsque le Saint-Simonisme pénétra dans notre département. C'était une intelligence ouverte, une âme généreuse et prompte à tous les enthousiasmes. On s'explique aisément qu'il se soit laissé prendre aux fraternelles effusions des Bazard et des Enfantin. Mais la phase des déceptions suivit de près celle des espérances, et M. Freslon ne s'étant jamais donné qu'avec beaucoup de

Digitized by Google

réserve à l'école, il en sortit vite pour se livrer, avec autrement de confiance et d'ardeur, aux travaux, aux luttes de la politique libérale, qui le conduisit, en 1848, au poste élevé de Ministre de l'Instruction publique.

Grégoire Bordillon, de quelques années plus âgé que Freslon, avait, bien moins encore que son jeune confrère, le tempérament d'un utopiste. Ce qu'il voulait, lui, après 1830, c'était un gouvernement républicain ; ce qu'il aimait à énoncer et à répéter partout, c'étaient les théories, les formules de 89. Passionné, mais sagace et rusé compère, il n'adhéra évidemment aux entreprises Saint-Simoniennes que parce qu'elles lui semblaient aider au renversement des monarchies, en combattant ce qu'il se plaisait à appeler, dans le style de la secte « l'exploitation de l'homme par l'homme. » Et il ne se faisait pas faute, à l'occasion, de lancer les traits de sa mordante ironie contre les airs mystiques de ses coreligionnaires accidentels. Je l'ai vu, plus d'une fois, s'égayer singulièrement, en compagnie de M. Adville, des « lointains » de M. Hawke, aussi bien que des brouillards de M. Rey, et je ne surprendrai aucun de ceux qui l'ont connu, en affirmant que ses brocards atteignaient souvent des personnes jusqu'aux doctrines.

Quant à M. Achille Rousseau, de Saint-Georges-des-Sept-Voies, il avait, comme son ami Hawke, toutes les aptitudes du parfait Saint-Simonien. Doué d'une imagination très vive, ce qui ne veut pas dire très originale ni très créatrice, s'enflammant à toute conception nouvelle, surtout aux idées paradoxales, naïf, crédule, et toujours prêt à céder aux élans d'une sensibilité un peu banale, il ne pouvait manquer de témoigner beaucoup de sympathie aux théosophes de Ménilmontant. Il n'est pas jusqu'au costume adopté par les enfants de la famille Saint-Simonienne, à leurs travaux manuels combinés avec les exercices contemplatifs, qui ne devaient captiver cette nature frémissante, à la fois romanesque et rustique, affolée de spectacles

Digitized by Google

et hantée de toutes les fantaisies du songe. Après avoir épanché, dans plusieurs volumes de vers, les premiers tourments de sa pensée, Achille Rousseau voulut ouvrir à Angers un cours d'histoire. Il excellait (j'en ai été témoin) à prendre des attitudes d'inspiré, à se frapper le front et à lever les yeux au ciel, à la façon de Michelet, l'illuminé. Mais de science critique ou de poésie narrative, il n'y en avait guère dans ses leçons, et le vide se fit bientôt autour de sa chaire. Il devint alors compositeur et propagateur de chants populaires; puis le goût du modelage s'empara de lui, et, finalement, il alla se blottir au fond d'une solitude champêtre, pour s'y reposer de toutes les lassitudes de ses infructueux apostolats.

De tous les Saint-Simoniens angevins le plus aimé, cependant, le plus choyé des sectaires en renom, ce fut, croyons-nous, M. Hawke. Peut-être devait-il la confiance que lui témoignaient les chefs de l'église à l'inconsistance même de son caractère, à ses goûts d'artiste, à ses admirations irréfléchies? Toujours est-il qu'on entretint de Paris avec lui, pendant quelque temps, une correspondance assez active. Son dossier de lettres et de manifestes est entre nos mains, tel qu'il l'a déposé lui-même à la Bibliothèque municipale, au temps de M. François Grille, et il nous semble intéressant d'en reproduire ici quelques pièces, comme appendice de notre rapide étude, pour ceux qui seraient un jour tentés d'écrire une histoire générale du Saint-Simonisme.

Albert LEMARCHAND.

A M. HAWKE.

Paris, ce 28 avril 1832.

Mon cher fils,

Votre lettre était charmante et ne m'a laissé que le regret de ne m'être pas fait comprendre. Il ne s'agissait pas de donner votre

Digitized by Google

démission, mais bien de venir nous visiter. Serait-il possible que dans tout le mois de juin vous ne trouvassiez à faire distraction de quelques jours pour nous ? Nos conférences se prolongeront pendant un mois.

Je vous embrasse et toute votre famille avec vous, car je l'aime à cause de vous.

Adieu.

Charles DUGUET [1]

A M. HAWKE.

Paris, ce 17 mai 1832.

Mon cher fils,

Dans la disparition inattendue du *Globe*, vous n'aurez pas vu sans doute une raison de rupture. Loin de là, nos relations épistolaires doivent prendre pendant quelques temps une importance qu'on n'avait pu leur donner jusqu'à ce jour. Au lieu de nous étendre stérilement en surface, nous allons nous développer en profondeur. Quelques centaines d'accusés de réception nous feront faute, sans doute. Mais nous aurons de plus quelques lettres empreintes d'enthousiasme et d'énergie. Dans nos prévisions, votre part d'impôt est comptée.

Le *Globe* n'a cessé d'être qu'après une transmission de nos idées suffisamment prolongée pour que la société extérieure en demeurât saisie. Dès que nous avons su nous entourer d'héritiers de notre passé, n'était-ce pas pour nous un devoir, un droit, un besoin de nous élancer par de nouvelles voies vers un nouvel avenir.

A Ménilmontant, trois grands faits, jusqu'ici secondaires, deviendraient l'objet principal de nos pensées et de nos actes : la transformation de la domesticité, la constitution de la hiérarchie, la fondation de l'art. Si le prolétaire et la femme, si les hommes de dévouement et d'imagination nous ont manqué jusqu'à ce jour, c'est que ces trois faits nous manquaient. Or, à Ménilmontant, dans le frottement continuel d'hommes qui s'aiment et se sentent des destinées communes, ces trois faits

[1] Ch. Duguet, de la Vienne, était un des principaux rédacteurs du *Globe*. Il a publié plusieurs brochures, entr'autres : *Salut au Nouveau Monde*, Paris, 1833, in-8° ; et *Pythagore, ou Précis de philosophie ancienne et moderne dans ses rapports avec les métamorphoses de la nature ou la métempsycose*, Paris, Joubert, 1841, in-8°.

Digitized by Google

surgiront, leviers puissants pour lever à la fois des âmes tendres et des cœurs endurcis.

Au premier juin, nous tiendrons *concile* à Paris. Pourriez-vous y venir ? Y viendrez-vous ? Là, sous les yeux du Père suprême, vous apprendriez à mieux connaître les travaux que nous avons accomplis, la tâche que nous nous sommes imposée. Là, par une plus profonde intelligence de nos traditions, vous arriveriez à une compréhension plus nette de nos prophéties.

Dans les dons qu'a reçus de nous l'humanité, réside la garantie des promesses que nous lui faisons. Venez au premier juin recevoir du Père suprême le tableau de ses dons et l'indication de ses promesses. Venez, et qu'avec vous accourent, entraînés par vous, ces amis du pauvre et de l'esclave qui, dans leur impatience de voir tomber toute chaîne et toute misère, se sentent comme nous disposés à subir toutes les privations, à braver toutes les tortures.

Le mois de juin 1832 est destiné, sans doute, à marquer dans les fastes de l'humanité. Je vous plaindrais si les soins de votre charge ou l'insuffisance de votre fortune vous opprimaient au point d'empêcher qu'on fît sur vos épaules l'essai d'une robe d'apôtre. Pour moi, j'aurais peine à croire que ces épaules ne fussent larges et bien taillées.

Vous avez soif d'enthousiasme et de liberté ; il vous faut des drapeaux à agiter, des mains de prolétaires à secouer, des Pyrénées à escalader. Eh bien ! nos missions nous promettent de tels bienfaits et de telles aventures. Peut-être devez-vous les partager avec nous ; venez en faire l'essai ; demandez un congé.

Au premier juin ! adieu !

DUGUET.

P. S. Ne négligez pas M. Rey, conseiller à la Cour royale. Vous rencontreriez difficilement un homme plus honorable et qui nous fût plus dévoué.

D.

A M. HAWKE.

Paris, le 15 juin 1832.

Monsieur,

Votre lettre du 8 juin nous a fait un grand plaisir. Les sentiments que vous y manifestez sont ceux d'un homme qui com-

Digitized by Google

prend le devoir que lui impose son caractère de Saint-Simonien. Ah ! sans doute il faut avoir pitié de ces pauvres paysans égarés par des promesses fallacieuses ; sans doute aussi en sont dignes ces nobles dont le cœur plein de désirs de gloire et de grandeur rappelle le passé, parce qu'il n'entrevoit pas l'avenir et ne trouve pas dans le présent la satisfaction qu'il demande. Ce n'est pas par des armes qu'on peut convaincre un homme qu'il se trompe. La violence ne prouve rien, sinon qu'on est le plus fort. Aussi depuis le temps que tous ces partis se déchirent, aucun n'a disparu ; ils renaissent toujours. Vous avez donc bien senti monsieur, que cette campagne faite contre les Carlistes [1] n'aurait qu'un effet bien médiocre ; vous avez senti qu'autre chose était à faire pour celui qui sait apprécier la valeur de tous les partis. Être ferme au milieu des dissensions, apporter des paroles de paix et de conciliation, s'exposer même pour arrêter la lutte et montrer ainsi que si on n'aime pas la guerre ce n'est pas lâcheté, mais qu'on est prêt à tout faire pour conserver la paix, tel est le devoir de tout Saint-Simonien.

Cependant Dieu est tout ce qui est [2] ; il est dans le libéral et dans le royaliste ; l'un ne doit pas plus être méprisé que l'autre. Le libéralisme a encore une mission à remplir ; et la preuve, c'est qu'il existe ; car tout a un but. Sa mission est très limitée, il est vrai ; elle touche à sa fin. La grande lutte du libéralisme et de la féodalité n'est pas encore terminée ; elle ne le sera que lorsque le principe qui doit former la société nouvelle se sera assez développé pour envahir ces deux partis exclusifs, les rattacher à un même but [3]. Le Saint-Simonien peut assurer la paix ; mais en attendant qu'il ait acquis assez de puissance, le libéralisme est nécessaire pour réprimer la féodalité ; la tendance anarchique de l'un peut seule aujourd'hui nous garantir de la tendance despotique de l'autre.

Nous devons donc également notre estime au généreux dévouement des libéraux. Mais que notre voix s'élève toujours entre ces deux partis, qu'elle fasse tous ses efforts pour dominer leurs cris de guerre. Le jour approche où la paix ne demandera plus de sang pour otage.

[1] Il s'agit ici de la campagne contre les légitimistes de l'Ouest, soulevés par la duchesse de Berry.

[2] La religion Saint-Simonienne n'était, comme on le voit, qu'une des formes du panthéisme.

[3] Comment rattacher à un même but deux tendances opposées ? Voilà un exemple, entre mille, de la logique Saint-Simonienne.

Digitized by Google

A Ménilmontant se fonde l'art nouveau qui doit ébranler les cœurs ; là se développe le sentiment religieux qui jettera une chaîne d'amour sur le monde ; les apôtres nouveaux sont prêts à accomplir leur périlleuse mission ; ils ont pris le costume qu'ils ne doivent plus quitter jusqu'à ce que le monde soit à eux.

Pendant qu'un grand spectacle se prépare, qui bientôt étonnera la société, notre action de propagande se continue avec un zèle et un succès toujours croissants. A Paris sont constitués des centres de propagation qui répandent un très grand nombre de petites feuilles populaires, et qui vont visiter un grand nombre de personnes. Ce nouveau mode de propagation nous a donné les plus heureux résultats. Nous désirons l'employer pour la province. Nous activons notre correspondance avec les personnes qui nous portent intérêt ; et nous leur envoyons beaucoup de petites feuilles qu'elles se chargent de répandre dans leur localité. Ces feuilles s'adressent à toutes les classes de la société, mais surtout à la classe des ouvriers aisés et laborieux ; car en eux est l'avenir du peuple.

Si vous pouvez nous aider dans cette œuvre, nous vous serons bien reconnaissans. En nous disant combien vous pourriez placer de petites feuilles, nous vous en enverrions toutes les semaines un paquet ; pour cela nous vous engageons de vous entendre avec Rey.

Nous comptons sur vous pour nous rendre ce service ; nous comptons aussi que vous nous écrirez souvent. La vie qui est en nous se développe aujourd'hui avec tant de rapidité qu'elle a besoin de s'épancher à longs flots.

Je vous prie de recevoir l'assurance de mon amitié,

M. VERROLLOT [1]

A M. HAWKE.

Paris, 13 juillet 1832.

Mon cher fils,

Vous m'avez écrit deux lettres bien bonnes ; je trouve enfin un moment pour vous dire le plaisir qu'elles m'ont causé. Dans

[1] Je ne connais rien de précis sur le signataire de cette lettre. Mais ne serait-il pas le même qu'un Verollot, de l'Yonne, dit *Cultivateur*, dont on a publié en 1832, un *Mémoire sur la Bienfaisance*, Auxerre, Galot-Fournier ?

Digitized by Google

un moment où la crise que nous venons de traverser a fait tomber tant d'hommes et chanceler tant d'autres, ceux dont l'amour et la foi n'ont point failli nous deviennent plus chers; un lien plus étroit nous attache à eux.

Tous ceux qui n'avaient en eux qu'une croyance politique sont tombés; il n'est resté que les hommes religieux, ceux qui sentent Dieu non seulement en eux mais dans ce qui n'est pas eux, dans l'*obstacle* comme dans le *succès;* ceux-là ne se découragent jamais; ils espèrent quand même, et c'est ainsi, et seulement ainsi que l'on peut faire de grandes choses et sauver le monde.

Ici tout va merveilleusement [1]; incessamment vous recevrez une circulaire, laquelle sera suivie, à peu de jours d'intervalle, d'une série continue de plusieurs autres; cinq ou six par mois. Ces circulaires-bulletins sont destinées à former entre nous et ceux qui nous aiment un lien continuel et de plus en plus étroit.

Elles feront connaître la marche intérieure et extérieure de la *religion;* elles contiendront aussi des revues politiques des évènements du monde; elles donneront une direction unitaire et commune aux efforts de pacification qui ont lieu en mille points du monde. Car le jour est venu où tous les hommes qui aiment l'humanité, quels que soient leur âge, leur fortune, leur position, leurs engagements, vont pouvoir, sans rien quitter de ce qui leur est habituel ou cher, prendre place dans l'œuvre Saint-Simonienne.

La doctrine ne peut faire de progrès en profondeur sans en faire un correspondant en superficie. Elle devient de jour en jour de moins *exclusive;* nous allons maintenant parler un langage plus large, qui sera compris de beaucoup plus d'hommes.

La *Tribune* et le *Messager* sont depuis quinze jours entrés dans une bonne voie. Ils font la politique du *Globe* de 1831; la politique de *déplacement,* l'impôt du sel, l'amortissement, oisifs et travailleurs; et ces idées émises sous une forme irréligieuse, vont, en pénétrant chez les masses, donner naissance d'ici à un an à de graves désordres, à des émeutes pareilles à celle de Lyon, à laquelle J. Reynaud eut sa bonne part certainement. Or, notre *devoir,* à nous tous qui aimons vraiment les hommes, et qui, les premiers, avons mis en circulation des idées dont il

[1] On était à la veille du procès en cour d'assises, de la déconfiture.

Digitized by Google

est probable que d'abord on usera mal, c'est d'organiser partout un tissu serré et fort d'hommes calmes et *religieux* qui fassent subir à cette *politique* encore haineuse la transformation que nous-mêmes avons subie ; il faut en faire une politique de conciliation. Or, vous sentez, mon ami, que, dans cette œuvre, il y a place pour tous ; il n'est pas besoin pour cela de quitter sa femme ou ses enfants, ou sa fortune.

L'envoi de ces bulletins ne sera point gratuit, car nos finances ne le permettent point ; puis, ce n'est point à des *curieux*, mais à des hommes *religieux*, que nous les adresserons ; et les hommes religieux voudront concourir à notre œuvre. Ainsi donc, cher fils, faites-nous des abonnés *religieux*, mais ne fixez pas de prix ; envoyez-m'en la liste le plus vite possible, et que l'argent ne se fasse pas non plus attendre ; nous en avons besoin pour commencer, pour payer l'affranchissement du second numéro.

Adieu ; j'ai reçu de M. Rey une lettre à laquelle je vais répondre ; faites-lui nos amitiés, ainsi qu'à Vincent, Bordillon et les autres.

Votre père vous embrasse et compte sur vous,

Ch. LEMONNIER [1]

A M. V. HAWKE [2].

Cholet, le 17 juillet 1832.

Monsieur,

Si j'avais eu l'honneur de vous connaître lorsque j'étais à Angers, je vous aurais prévenu moi-même dans la proposition

[1] Ch. Lemonnier était avocat à la cour d'appel de Bordeaux. Il fut l'un des plus actifs publicistes de l'école Saint-Simonienne, et l'on voit par cette lettre qu'il appartenait à la fraction *religieuse* dont le P. Enfantin était le chef, très nettement séparée, en 1832, de la fraction *politique* dirigée par Bazard. On a de Ch. Lemonnier, sous la rubrique générale *Religion Saint-Simonienne : La Vendée; La Presse;* Paris, Everat, 1832; — *A chacun selon son mérite. A chacun selon son travail;* Castelnaudary, L. Groc. 1832, in-8°. — *La Tribune. Ode à Louvel*, Paris, Everat, juin 1832, in-8°. — *Les Saint-Simoniens !!!* Paris, Everat, 1832, in-4°. — *Avenir des partis;* Paris, Everat, 1832, in-8°. Lemonnier est aussi l'auteur d'un ouvrage intitulé : *Commentaires sur les principales polices d'assurance maritime usitées en France*, Paris, Videcoq, 1843, 2 vol. in-8°.

[2] Cette lettre, datée de Cholet, n'est pas une des moins curieuses du recueil, et elle me semble très propre à justifier ce que j'ai dit plus haut des frasques Saint-Simoniennes.

Digitized by Google

que vous me faites par votre lettre du 12 juillet ; c'est assez vous dire que je l'accepte avec empressement. Dans le pays où je me trouve, les idées Saint-Simoniennes ne trouveraient pas un accueil favorable, et c'est pour moi un bien grand plaisir que de pouvoir établir des relations capables de me dédommager du silence que je suis forcé de garder ici.

Vous m'annoncez que vous êtes un enfant *très croyant* du père Enfantin. Comme je n'en pourrais pas dire tout à fait autant, je dois vous faire connaître franchement le point où j'en suis avec lui. J'arrivais à Paris à l'époque où la famille Saint-Simonienne était brisée par les séparations qui eurent lieu au mois de novembre. Je rentrais de Toulon, où j'avais coopéré à un enseignement Saint-Simonien, déjà commencé par le père Boart. Je fus extrêmement affligé des dissensions de la famille; mais je n'hésitai pas longtemps à suivre le Père Enfantin. Avec lui étaient tous les hommes que j'aimais à la doctrine ; Jean Reynaud et Jules Lechevalier seuls me manquaient. D'ailleurs le mouvement n'était que du côté du Père Enfantin ; lui seul semblait devoir continuer l'œuvre commencée. Depuis ce temps, j'assistais constamment aux réunions de la famille, et tous les jours, Enfantin me parut plus puissant. Toutefois, sa théorie morale du prêtre m'a toujours répugné ; je n'ai jamais pu m'habituer à considérer comme le type de la société un homme qui ne connaitrait pas ses enfants, et une femme qui ne connaitrait pas le père des siens. Les amours libres me repoussent sous quelque forme qu'ils se présentent ; j'ai toujours rêvé le mystère et la constance dans l'union conjugale, et je reconnais chaque jour davantage que toute autre doctrine ne saurait chasser ce rêve de mon cœur [1].

[1] L'auteur de cette lettre exprime ici à peu près les mêmes répugnances que manifestait dans le même temps Olinde Rodrigues sur la mission du couple-prêtre relativement au mariage. « Olinde » Rodrigues, dit M. Louis Blanc, admettait bien le divorce dans » certains cas et après certaines épreuves; mais, tant que le mariage » subsistait, il le voulait sacré, inviolable, et indépendant du prêtre, » en tout ce qui concerne l'intimité du cœur ou des sens. D'autre » part, M. Olinde Rodrigues était loin de s'en remettre d'une ma- » nière absolue à la décision de la femme qui, la première, viendrait » s'asseoir sur le trône pontifical (!) Il ne niait pas qu'à la prêtresse » il n'appartînt de révéler le code de la pudeur, la loi des conve- » nances; mais cette loi, suivant lui, devait satisfaire à des condi- » tions rigoureuses; il demandait que l'enfant pût toujours reconnaître » son père, et il repoussait d'avance, comme inconciliable avec » l'essence du mariage, toute formule conduisant à une profanation » quelconque de l'*autorité* des époux. » (*Histoire de dix ans*, t. III, 321.)

Digitized by Google

A l'époque où il fut question de prendre un costume, je fis dans la famille une vive opposition. Je répétais sans cesse que le ridicule tuerait le Saint-Simonisme [1] ; qu'on avait jusqu'alors beaucoup trop trôné, et qu'il fallait, si l'on voulait faire la parade pour le peuple, commencer par prendre, dans les *esprits* des hommes avancés, de plus fortes racines. A cela, on répondait que je n'étais pas religieux, et que je savais encore trop l'école polytechnique ; qu'il fallait parler non aux *savants,* mais aux *artistes,* aux *femmes* et surtout au *peuple.* Et cependant, les *artistes* de la doctrine restaient muets ; les *femmes....* on s'en était débarrassé, et une triste expérience venait de montrer ce qu'il fallait attendre des prolétaires. Accablés par leur situation antérieure, ils n'avaient pu développer leurs facultés étouffées presque à leur naissance, et la plupart, après avoir bégayé le langage scientifique, devenu mystique pour eux, étaient demeurés dans une infériorité désespérante. Un grand nombre furent rendus à leur position primitive ; ce fut un grand bien pour la doctrine.

On sembla renoncer au costume et l'on partit pour Ménilmontant. On devait abolir la domesticité, travailler dans la retraite et élaborer la plupart des points de la doctrine devenus un véritable chaos pour un grand nombre de Saint-Simoniens. Comme je n'ai jamais eu aucun goût pour le cloître, je refusai de donner ma démission, qu'on me demandait alors, et je m'en suis félicité depuis, en voyant la direction qui a été prise.

Aujourd'hui, je l'avoue, je ne *comprends* plus, et je *crois* à peine. Je ne vois pas le progrès qu'on fait accomplir en ratissant des carottes, en grattant le jardin, en chantant de méchants vers, et en revêtant des costumes de chevaliers [2]. Voilà pourtant à peu près ce que l'on fait. Cela me semble bien mesquin, relativement au but que les Saint-Simoniens se proposent.

Voilà, Monsieur, où j'en suis avec le Père Enfantin. J'ai écrit dans ce sens à Lambert, il n'y a pas un mois ; je n'ai pas reçu de réponse. Lambert, le *savant* de la doctrine, ne pense plus qu'à chanter. Je le répète, je crois que les Saint-Simoniens font tout à fait fausse route. Si leurs actions d'aujourd'hui sont

[1] Ce disciple du P. Enfantin avait encore quelque bon sens.

[2] Comme ils se jugeaient bien les uns les autres ces plaisants réformateurs ! J'imagine que notre Grégoire Bordillon était exactement du même avis, au sujet des représentations bouffonnes de Ménilmontant.

Digitized by Google

la conséquence nécessaire de celles d'hier, il faut attaquer la base et revenir à la philosophie, plutôt que de continuer le spectacle de Ménilmontant.

J'ai dû, Monsieur, vous parler avec une entière franchise; c'est la première condition qu'un Saint-Simonien doit remplir. Si mes paroles vous semblent amères, ne l'attribuez qu'à la peine que j'éprouve de la direction prise par des hommes que j'aime et que j'aimerai toujours de l'affection la plus vive. Du reste, Monsieur, ne croyez pas que, pour blâmer les hommes, j'abandonne la doctrine [1], tout au contraire, je crois plus utile que jamais de s'en occuper, afin de conserver les germes que la marche actuelle pourrait laisser périr. Je me propose de faire dans une autre lettre autre chose que de la critique, si toutefois vous acceptez la proposition que j'ai prise.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre dévoué serviteur,

P. Chaperon, Ingénieur [2]

[1] Ah! le bon sens ici s'évapore.

[2] M. Chaperon ne demeura pas, je crois, plus d'une année à Cholet, où il remplissait les fonctions d'ingénieur ordinaire, sous les ordres de M. Derrien, ingénieur en chef à Angers.

La fin au prochain numéro.

Digitized by Google

LA PAROLE

LES LANGUES PRIMITIVES & L'ÉCRITURE

Toute littérature étant l'expression de la pensée humaine par le langage, nous devons dire quelques mots de la parole. Et d'abord, la parole a-t-elle été révélée à l'homme?

La Genèse le donne à entendre. Si nous interrogeons les peuples payens ils nous répondront affirmativement. Les livres sacrés de l'Inde l'admettent implicitement, puisqu'ils font de la parole une divinité et qu'ils croient à une révélation. Les Chinois pour qui l'écriture a une importance bien plus grande que la parole, attribuent à leurs caractères une origine surnaturelle; et en dehors de ces deux peuples, Hindou et Chinois, nous ne rencontrons aucun monument d'une haute antiquité, si ce n'est chez les Hébreux. Revenons donc à la Bible et prenons-la pour guide, puisque Moïse est le seul historien qui nous fasse remonter au premier homme. Est-il besoin de le dire? Nous autres ignorants, nous croyons à la révélation, nous croyons à la Sainte Écriture, et nous y resterons fidèles, jusqu'à ce que la science qui cherche encore, ait quelque chose de plus solide à nous offrir.

Animé du souffle de Dieu qui lui communiquait la vie, Adam naquit avec la plénitude de son intelligence, comme avec le complet développement de sa nature physique. En le créant à son image, en lui accordant une âme immortelle, Jéhova lui conférait nécessairement la plus excellente des prérogatives, celle qui l'élevait au-dessus de tous les

Digitized by Google

êtres doués de vie, la faculté d'entendre la parole de Dieu, d'y répondre et de la transmettre à la postérité. Et c'était surtout par cette communication du *Verbe* que l'homme devenait participant de la nature divine.

Laissons de côté pour un instant le récit de Moïse qui nous a servi de point de départ et voyons ce qu'eût été Adam, si le créateur ne lui eût pas accordé le don de la parole. Vous figurez-vous le premier homme réduit à exprimer par un sifflement, par un murmure, par un cri, par un grognement peut-être, les sensations que fait naître en son âme la vue du ciel et de la terre et de ce cortège d'animaux qui l'entoure dans les magnificences de l'Éden?

Par quels essais fût-il arrivé de ce langage rudimentaire et bestial à un langage digne de lui, et combien de temps eût exigé ce travail ingrat? [1] Dans de pareilles conditions, l'homme eût été le plus beau peut-être des animaux qui peuplaient l'Éden, mais il n'eût été ni leur roi, ni leur maître. Nous n'hésitons pas à croire qu'il en fut ainsi pour les animaux et qu'ils reçurent avec la vie une faculté analogue, celle d'articuler un certain nombre de sons correspondants aux affections limitées de leurs instincts : la conservation de l'existence et la multiplication de l'espèce. Seulement ce langage, si on peut l'appeler ainsi, n'était pas susceptible de se perfectionner, parce qu'il n'avait à exprimer que des sensations.

La Bible nous le dit formellement : le premier essai, — ou plutôt la première application que fit Adam du don de la parole, — fut d'imposer des noms aux êtres vivants, placés avant lui dans le Paradis Terrestre et qui attendaient leur souverain. Et le texte sacré ajoute : « Tout être vivant devait avoir le nom que l'homme lui donnerait. » Or, que

[1] Ceux qui prétendent que l'homme est un singe perfectionné, admettront, je pense, qu'il lui eût fallu, pour se composer un langage complet, autant de siècles que pour se défaire de son museau de quadrumane, se débarrasser de sa peau velue et perdre son appendice caudal.

Digitized by Google

signifie cette phrase, sinon que l'homme était par le seul fait de la parole, investi du droit de commander à toute la création et le représentant de Dieu sur la terre?

L'homme est une créature intelligente, libre et responsable. Tout ce qui dans l'ordre moral comme dans l'ordre physique peut affecter son âme, son esprit et son cœur, doit être dès le premier jour exprimé par un son qui corresponde à la pensée. Est-il donc permis de douter que Adam reçut en naissant cette faculté indispensable à l'accomplissement de sa destinée d'incarner sa pensée dans des sons, afin d'être toujours en communication avec ses semblables : et c'est à cause de cela que la Bible dit que Dieu le créa à son image. Qu'est-ce que la parole de Dieu sinon la révélation elle-même? En la recevant, en la conservant dans son âme, Adam devenait le grand initiateur de l'humanité. Bossuet a dit au début de son discours sur l'*Histoire Universelle!* « Moïse nous fait voir tous les hommes » enfermés dans un seul homme! » Nous pouvons ajouter que dans le langage du père des hommes étaient renfermées en principe toutes les langues qui seraient un jour parlées sur la terre. Les enfants apprennent à parler de la bouche de leurs pères, jour par jour, en grandissant; mais le premier homme créé tout grand de la main de Dieu n'avait point à faire ce laborieux apprentissage. La parole lui fut octroyée avec la vie comme complément indispensable de sa nature.

Arrêtons-nous un instant, pour étudier avec quelque attention cette parole humaine à laquelle nous sommes trop habitués pour en bien apprécier le merveilleux mécanisme. Le poète latin a dit avec autant de bonheur que de vérité :

> Os homini sublime dedit, cœlosque tueri
> Jussit et erectos ad sidera tollere vultus! ..

Et cette tête humaine levée vers le firmament comme pour y écouter encore la voix de son Dieu, est admirablement

Digitized by Google

conformée pour émettre des sons clairs, retentissants, harmonieux et si variés que les chants, les cris des animaux pris dans leur ensemble ne peuvent en égaler les articulations. Les peuples Aryens, — ceux qui parlaient le sanskrit et qui furent les premiers grammairiens du monde, — ont divisé les consonnes en sept groupes, correspondant aux sept organes qui concourent à l'émission de la voix : les lèvres, la gorge, les dents, le palais, la langue, le nez et le cerveau.

Ce clavier de la voix humaine composé de sept touches, devient par l'accentuation des voyelles, qui leur donnent la sonorité, d'une inépuisable richesse. Un pareil instrument mis à la disposition de la créature animée du souffle de Dieu, — de cet esprit que des interprètes chaldéens de la Genèse ont appelé *spiritus loquens*, l'esprit ayant le don de la parole! — un pareil instrument, disons-nous, acquiert toute la puissance de l'orgue aux tuyaux vibrants, aux jeux multiples, qui tour à tour chante et pleure, gourmande et épouvante, menace et console. Et comme il se trouve dans la parole un sens précis, une idée nettement traduite qui s'impose à l'esprit autant qu'à l'oreille, il est facile de comprendre qu'il n'y a pas une affection de l'âme et du cœur que la voix humaine ne puisse exprimer ; pas une douleur, pas une joie, pas une espérance qu'elle n'ait le pouvoir de faire partager à ceux qui l'écoutent.

II

Dans le principe, avant la naissance d'Ève, Dieu s'entretenait avec Adam, seul encore dans le Jardin des Délices. Le roi de la création, comme ébloui de la splendeur divine qui se reflétait partout dans les radieuses clartés de la première aurore, portant avec noblesse la double couronne de l'innocence et de l'immortalité, n'avait encore entendu

Digitized by Google

d'autre voix que celle de son Créateur. Mais lorsque sortant du mystérieux sommeil dans lequel Dieu l'avait plongé, il aperçut avec un ravissement ineffable, cet autre lui-même, le seul des êtres habitant l'Éden qui fût semblable à lui, il lui imposa un nom comme il avait fait aux autres créatures. Il salua Ève du nom de *Ischa*, femme ou plutôt *vira* (comme l'expliquent volontiers les interprètes des Livres Saints), féminin de *isch*, *vir*. Ce mot *isch* se rapporte au radical *isch*, être, avoir reçu l'existence et non être par soi-même, ce qui s'exprime par *heha*, d'où *Jehova* qui, est par soi-même ; *Ego sum qui sum*. Adam voulait donc dire : celle qui est comme moi, ma compagne.

A partir de ce moment, il y eut échange de paroles entre Adam et Ève; il exista une langue sur la terre.

Est-ce à dire qu'il exista une langue toute formée, telle que nous apparaît celle du peuple hébreu au temps de Moïse ! Non, assurément. De même que tout était joie et bonheur pour Adam et sa compagne dans le Jardin des Délices, de même aussi nos premiers parents n'avaient-ils encore à exprimer que des pensées de félicité et de douce quiétude. Pour eux nul souci des choses à venir, car ils se sentaient immortels. Le passé qui est l'ombre projetée en en arrière par un présent fugitif et regretté n'existait pas pour ce couple béni : ils vivaient en paix et avec confiance au sein d'un bonheur absolu. Ils ignoraient trop de choses encore pour que les radicaux, les rudiments élémentaires de leur langue se fussent beaucoup développés.

Mais après la chute et l'expulsion du Jardin des Délices, ces deux êtres qui n'avaient connu ni les souffrances du premier âge, ni les vagues tristesses de l'adolescence, virent tout à coup jaillir de leurs yeux, habitués jusqu'alors aux spectacles d'une nature souriante et soumise en tout à leur empire, ces torrents de larmes qui coulent encore sur la terre et que l'humanité versera jusqu'à la consommation des temps.

Digitized by Google

Oh! alors elle fit un pas immense cette langue désormais tout humaine! Ce ne fut plus seulement un langage : la douleur, le remords, l'épouvante, la honte, la maladie, la mort, toutes les misères produites par le péché, eurent un nom sur la terre. Puis le regret du passé, la souffrance du présent, l'inquiétude de l'avenir, cette triple affliction de leur cœur, — tempérée il est vrai par la promesse du pardon, — fit naître dans l'esprit de nos premiers parents la triple division du temps. Ainsi se trouva fécondé ce que l'on nomme en grammaire le *verbe*, le radical par excellence et qui est comme l'âme du discours.

Bientôt l'obligation de travailler de ses mains, pour contraindre la terre devenue rebelle à lui fournir sa nourriture, la nécessité de se vêtir, de se bâtir des demeures, de se défendre contre les animaux qui refusaient d'obéir à leur maître déchu de son autorité sur eux par le péché, produisirent chez Adam une nouvelle expansion du don de la parole. Et il en fut ainsi pour l'humanité toute entière dont les langues s'enrichirent à mesure que la civilisation se développa, à mesure que l'expérience ajouta de nouvelles découvertes à ce que l'on connaissait déjà. Car l'histoire du premier homme et de la première famille sera celle de tous les hommes et de toutes les sociétés.

III

Dans les conditions où le place la Bible, tous les efforts de l'homme devaient tendre vers un seul but, sa réhabilitation, et il ne pouvait l'obtenir que par la connaissance de sa création, de sa chute et de ses destinées futures. Dès lors la parole devenait nécessaire au premier homme pour qu'il pût enseigner le passé à ses enfants et leur communiquer la tradition révélée.

Quelle pouvait être cette langue primitive qui s'épanouit

Digitized by Google

sur les lèvres d'Adam, par laquelle la mère du genre humain exprima ses joies et ses douleurs, que parlèrent Caïn le fratricide et sa victime Abel, qui fut celle de Seth resté fidèle à Dieu au milieu de la dépravation croissante, cette langue qui se transmit au pieux Enoch, puis enfin à Noé lequel devait l'emporter avec lui dans l'arche?

Assurément ce ne fut pas l'hébreu tel que nous le montrent les Livres Saints, mais ce dut être tout au moins une langue analogue à celle-ci, le premier type d'où sortit indubitablement l'idiome que parlèrent les Patriarches. Cette supposition n'est pas sans fondement, elle s'appuie sur les traditions historiques et aussi sur la nature même de la langue hébraïque, laquelle porte tous les caractères de la plus haute antiquité.

Les preuves que nous pouvons tirer de l'histoire sont faciles à saisir. Entre la mort d'Adam et la naissance de Noé six siècles environ se sont écoulés. Lorsque le déluge emporta dans ses flots la création tout entière—à l'exception de ce que renfermait l'arche flottant sur l'abîme, — l'humanité réduite à une seule famille ne connut plus qu'une seule langue, une langue sans dialecte, celle qu'avait parlée Adam et dans laquelle Dieu devait un jour faire alliance avec Abraham, l'idiome des peuples de la Mésopotamie et de la Chaldée, d'où sortit le groupe dit Araméen, dont l'hébreu et l'arabe sont demeurés les formes dernières et les plus parfaites : en d'autres termes, le second ancêtre de l'humanité ne pouvait parler d'autre langue que celle de ses aïeux et il la transmit à ses fils. Celui qui resta le plus près du lieu où Noé avait planté la vigne au sortir de l'arche dut la conserver telle qu'il l'avait reçue et ce fut Sem, l'aîné des trois, de qui devaient sortir les Chaldéens, les Syriens, et plus tard le peuple de Dieu. La confusion des langues qui se produisit au pied de la tour de Babel et empêcha les hommes de s'entendre pour pousser plus loin leur œuvre d'impiété, ne contredit pas notre assertion. Il

Digitized by Google

se forma des dialectes qui, avec le temps, s'éloignèrent de plus en plus du langage primitif et unique de la race humaine. Mais au milieu de ces idiomes divergents, la langue de Noé put rester intacte; pour que deux hommes cessent de se comprendre, ne suffit-il pas que l'un des deux seulement ne parle plus le langage de l'autre ? Voyez ce qui est advenu pour les langues dérivées du latin. Le français, l'italien, l'espagnol, le portugais et leurs dialectes ont une même origine; ce sont des idiomes frères et qui ont entre eux la plus grande affinité. A la lecture, ils seront compris par celui qui connaît les lois qui ont présidé à leur déformation ; mais à l'audition il n'en sera plus de même.

D'ailleurs rien ne prouve que les trois fils de Noé prirent part à la construction de la tour de Babel, ni qu'ils vinrent tous avec leurs familles s'établir dans la plaine de Sennaar. La Genèse dit simplement *des hommes venus de l'Orient trouvèrent une plaine...* Ces hommes partis de l'Orient s'éloignèrent donc du lieu où l'arche s'était arrêtée, et nous trouvons fixés les aïeux d'Abraham dans la haute Chaldée, au pays des Kasdes [1].

Maintenant si nous passons aux caractères même de la langue hébraïque pour y chercher la preuve de son antiquité, il nous suffira pour nous éclairer de lire ces lignes tracées à grands traits, par un juge bien compétent en pareille matière, Mgr Freppel, notre illustre évêque. L'hébreu, c'est : « cette langue que l'Esprit saint a touchée de son souffle, » cette langue simple comme la nature dont elle aime à

[1] C'était un premier déplacement des enfants de Noé au lendemain du déluge. Les mots de la Bible : *Des hommes venus de l'Orient...* ont suggéré à un savant de nos jours, — très bien intentionné du reste, — l'idée que l'arche se serait arrêtée sur l'une des cîmes de l'Himalaya. Il est vrai que dans la légende du déluge rapportée par les Hindous. le petit bateau dans lequel furent sauvés les sept justes, aborda l'un des pics les plus élevés de l'Himavat. Malgré cela, entre le récit de la Bible et la légende brahmanique, je n'hésiterai jamais à donner la préférence au premier. Les Arméniens, bien placés pour recueillir les traditions bibliques, n'ont jamais varié sur ce point.

Digitized by Google

» refléter les couleurs, cette langue si riche dans son indi-
» gence apparente, qui doit si peu aux combinaisons de l'art
» et qui se prête néanmoins avec tant de bonheur à
» l'expression la plus sublime de l'idée ; cette langue qui
» peint les choses plutôt qu'elle ne les dit... cette langue
» audacieuse avec ses courtes incises, ses tours irréguliers,
» ses brusques saillies, sa marche entrecoupée de sentences
» et de traits, cette langue hebraïque enfin, que l'on dirait
» faite pour rendre des oracles, pour être la langue des
» Prophètes, la langue de la prière et de l'inspiration [1]. »

De quelle autre langue pourrait-on parler en termes aussi magnifiques ? Et pourtant il n'y a rien de trop dans cet hommage rendu à la langue hébraïque. Nulle autre n'a jeté la pensée humaine dans un moule aussi simple et aussi grandiose, nulle autre n'a fait jaillir d'un petit nombre de radicaux une gerbe plus abondante de mots au sens complet et profond qui sont à la fois l'image et la réalité.

Dans ce langage primitif tout procède du verbe ; c'est le verbe qui exprime l'action et c'est à l'action que se rattache toute la série des idées contenues dans le radical. Ainsi de *béné*, *ædificavit* vient le mot *ben*, fils, *quasi ædificium familiæ paternæ*, celui sur qui se bâtira l'édifice de la famille paternelle, l'idée de la succession par la famille étant inhérente à celle de l'édification d'une demeure bâtie par le père. De *berek*, *genua flectere*, s'agenouiller, sort d'abord le substantif genou, puis le sens de bénir, parce que celui à qui la bénédiction est donnée, fléchit le genou ; puis celui d'offrande, *benedictionis Dei symbolum*, *vel testimonium*, comme s'expriment les interprètes. Le radical *daber*, *locutus est*, signifie proprement parler ; suivons-le dans la série de ses développements. Nous avons d'abord *verbum*, *sermo*, parole, discours et aussi *res*, *negotium*, chose, affaire ; de la parole, nous passons à la chose dont

[1] Éloge de dom Calmet.

Digitized by Google

on parle, et par une déduction logique, au sens de *ratio*, *causa*, comme dans la Psaume CX : *Secundum ordinem Melki-Tsedeck ;* puis sous le même radical, viennent se ranger les mots *deborah*, abeille, *a continuo susurro quasi loquutione*, à cause de leur continuel murmure qui semble un bruit de paroles ; puis *deberie*, *gubernatores*, les gouvernants, les chefs, sens tiré du substantif *dober*, *ductus*, *ovile*, le lieu où l'on mène paître, *sic dictum quod oves eo semper ducantur ;* ce serait comme l'endroit convenu dont on a parlé et que chacun sait. Revenant à l'idée directe de parole, nous avons du même radical le mot *debir* qui signifie *adytum quasi oraculum vel loquutorium dictum*, le sanctuaire, le lieu où l'on entend la parole, où elle est énoncée, parce que Dieu y donnait ses réponses, *quod Deus inde responsum daret.* Mais à côté du sens direct et affirmatif se produisent dans l'esprit attentif et facilement ému des peuples primitifs, le sens opposé ; de là, le mot *deber* avec la signification de peste, la mauvaise chose, la chose dont l'énoncé fait peur, ou bien la parole de Dieu qui ne peut être arrêtée dans ses effets, la parole toute puissante ; et enfin, *midebar* exprimant l'idée de désert, soit par anti-phrase à cause du silence qui y règne, soit à cause de l'habitude que l'on a d'y conduire les troupeaux ; alors ce ne serait pas le désert de sable, mais la lande, le pays inculte, le lieu de paturage où l'on mène paître les troupeaux, en latin *ductus*, *quod pecora eo pascendi causa ducantur.*

Voilà comment procèdent les langues de l'antiquité, les premières que l'homme ait parlées. Chaque verbe est l'image de la tribu, de la famille qui va s'élargissant sans cesse. Tout y est logiquement déduit ; de l'idée générale découle l'idée particulière ; pas un mot qui ne soit né d'une pensée abstraite, pas une expression dont on ne puisse rattacher l'origine à une souche primitive. On comprend qu'une pareille langue s'est complétée peu à peu à mesure

Digitized by Google

que la vue des choses produisait une impression sur l'esprit de l'homme. Les langues modernes ont suivi la même marche au commencement, quoique d'une façon moins rigoureuse : malheureusement, elles se sont développées en se déformant toujours ; voilà pourquoi la filiation des mots nous échappe. D'ailleurs, il n'en est jamais question dans ce qu'on veut bien appeler nos grammaires ; de plus les dictionnaires nous présentent chaque vocable isolé, à part de son radical, ce qui est la négation de toute logique.

IV

Maintenant, esquissons rapidement l'histoire de cette langue hébraïque, la première par son importance de toutes celles du groupe semitique.

Héber, arrière petit-fils de Sem, — il est aïeul d'Abraham à la cinquième génération, — donna son nom au peuple *hébreu ;* ce mot semble naturellement signifier fils de Héber, cependant on voit au chapitre XIV, verset 13 de la Genèse, que ce nom est appliqué à Abraham par les Kananéens dans un sens littéral, celui qui vient d'au-delà, du radical *héber*, *transivit*, c'est-à-dire celui qui est d'au-delà de l'Euphrate. Le peuple hébreu prit plus tard le nom d'Israël imposé à Jacob à la suite de sa lutte contre l'ange, puis enfin après la séparation des tribus à la mort de Salomon, la dénomination plus restreinte de Juifs, — *Judæus* — emprunté à la tribu de Juda.

Durant toute la première partie de ces trois périodes et une partie de la seconde, c'est-à-dire depuis Héber jusqu'à l'établissement définitif dans la terre de Kanaan, sous Josué, — le peuple hébreu et israélite parlait un idiome apporté de la Chaldée et très voisin encore de celui des Araméens et des fils d'Eylam. Héber et ses descendants jusqu'à la vocation d'Abraham, habitaient, on le sait, la Chaldée septentrionale

Digitized by Google

au nord de la Mésopotamie. C'est dans cette province voisine de l'Arménie et du mont Ararat, en arrière de celle d'Arrapachitis, au nord-est de l'Assyrie, vers les monts Gordyes que l'on s'accorde à placer la ville d'*Ur-Kasdim*, Our des Kasdes ou Kourdes, la patrie d'Abraham et le berceau du peuple hébreu.

La langue que parlait Abraham se rapprochait beaucoup encore de celle des Kananéens, fils de Cham, que le patriarche trouva, non sans frayeur, établis avant lui dans le pays nommé plus tard la Palestine, ou pays des Philistins. Ceux-ci d'ailleurs avaient apporté également de la Mésopotamie, d'où leur père était sorti, l'ancien chaldéen. Aussi, dans ses rapports avec les habitants de la Pentapole de Palestine, et ceux des contrées limitrophes, Abraham n'a-t-il pas besoin de recourir à des interprètes comme le feront plus tard les frères de Joseph dans la terre d'Égypte, peuplée par les Mitsraïm, petits-fils de Cham comme les Kananéens.

Ici se place la question de savoir si Abraham connut l'écriture ; on a répondu négativement, en s'appuyant sur ce fait qu'on ne trouve rien d'écrit par les Hébreux avant leur sortie d'Égypte. On ne trouve rien, soit; mais êtes-vous bien sûr qu'il n'existât rien? De son côté, l'abbé Le Hire, le plus solide hébraïsant de notre époque, admet qu'Abraham avait bien pu apprendre l'écriture soit des Assyriens, soit des Chaldéens. Il est vrai que dix siècles après Abraham, les Ninivites s'en tenaient encore aux caractères cunéiformes dans leurs inscriptions; mais de même que les Égyptiens employaient concurremment avec les hiéroglyphes une écriture cursive dite démotique ou populaire, de même aussi les Assyriens pouvaient connaître une manière d'écrire plus simple et plus rapide. D'ailleurs les cunéiformes sont des caractères alphabétiques et phonétiques. Le major Rawlinson dit en parlant des inscriptions de Ninive qu'il a le premier déchiffrées : « Sur ces briques

Digitized by Google

» que nous y avons trouvées — et qu'il faut tout à l'heure
» compter par milliers, — il y a des traités sur presque
» tous les sujets connus, art d'écrire, grammaires, diction-
» naires, etc. »

Donc l'Écriture était connue et pratiquée en grand dans l'Assyrie dès les temps les plus reculés, et il y a lieu de croire que l'usage s'en était répandu parmi les peuples araméens. N'oublions pas non plus qu'Abraham vivait au milieu des Kananéens, frères des Phéniciens qui sont regardés par les Grecs comme les inventeurs de l'art ingénieux

De peindre la parole et de parler aux yeux.

S'il m'était permis d'émettre une opinion sur ce sujet, je dirais que selon toute probabilité, l'art d'écrire encore peu connu au pays de Kanaan du temps d'Abraham, s'y répandit et s'y propagea pendant la vie d'Isaac et de Jacob, et que du vivant de ce dernier, les abrahamides possédaient déjà un abrégé de leurs chroniques. Cette question n'est pas sans intérêt; car en refusant aux Patriarches la connaissance de l'écriture, on établit implicitement que la Bible ne repose que sur des traditions confiées à la mémoire des hommes et non sur les bases plus solides d'une tradition écrite. Mais chez un peuple pasteur la tradition orale se conserve mieux que chez les autres. Durant leurs longues stations dans les pâturages sur les confins du désert, ils se racontent à eux-mêmes les principaux traits de leur histoire; il les redisent sous la tente à leurs enfants. La langue expressive des Patriarches rendait encore cette transmission moins incertaine. N'avaient-ils pas le premier rôle dans les grandes scènes que rapporte la Bible! On sait aussi que l'usage s'est conservé parmi les Arabes d'apprendre par cœur leur généalogie qui s'allonge d'un nom nouveau à chaque génération. Dès qu'un enfant peut parler, on lui fait répéter : Je suis un tel, fils d'un tel....

Digitized by Google

Si les Hébreux ne possédaient pas les monuments écrits de leur histoire complète avant leur entrée en Égypte, du moins en avaient-ils recueilli les fragments qu'ils se transmettaient par le moyen de signes graphiques. Les Chinois ont des annales bien avérées qui remontent au temps d'Abraham, et les descendants de celui-ci, Isaac et Jacob, auraient ignoré l'art de conserver les leurs ! Ce serait refuser aux Israëlites tout esprit d'invention et faire du peuple hébreu une tribu fort inférieure en civilisation aux nations voisines.

De temps immémorial les Araméens surent écrire et ils employèrent à cet effet l'alphabet dit chaldaïco-syriaque. Nous voyons les Israélites se servir de caractères du même type que celui-ci jusqu'à la fin de la captivité de Babylone. Remarquons à ce sujet que les Syriens ou Araméens, — descendants d'Aram, cinquième fils de Sem, — ont toujours eu la prétention de parler la plus ancienne langue du monde, celle de Noé. Ce qu'il y a de certain, c'est que le Syriaque joint au mérite qu'il a de tirer son nom d'un petit-fils de Noé, celui d'avoir été toujours en usage dans le même pays : et il n'a jamais cessé d'être employé, étant demeuré la langue sacrée des chrétiens du rite chaldéen. A Bassorah, dans la Mésopotamie, et à Matacherri, près de Kotchin sur la côte de Malabar, — où de très anciennes migrations les ont poussés longtemps avant la destruction de Jérusalem, — les Juifs montrent avec orgueil, comme preuve de l'antiquité de leur origine, les livres de l'Écriture sainte, imprimés ou transcrits en caractères syriaques.

Ce fut Esdras, de la descendance d'Aaron, qui remplaça cette écriture antique par celle qui s'est conservée à travers les siècles. Lorsque sous le règne d'Artaxercès Longue-Main, 458 avant Jésus-Christ, Esdras revint à Jérusalem — où les Juifs sortis de la captivité, s'empressèrent de terminer le temple commencé par Zorobabel, — il réunit tous les livres canoniques et s'appliqua à

Digitized by Google

les purger des erreurs et des incorrections qui s'y étaient glissées : et ce fut afin de restaurer plus exactement dans leur pureté primitive ces textes sacrés, — archives de la nation israélite et du monde entier, — qu'il adopta les types carrés, séparés les uns des autres et d'une netteté parfaite, qui n'ont plus varié depuis lors. Ainsi se trouva fixé pour toujours le sens de la Sainte Écriture qui a eu pour organe la langue hébraïque. Moins vieux peut-être comme langue écrite et comme langue parlée, que le syriaque, l'idiome de Moïse et d'Esdras a pris le premier rang parmi les dialectes araméens. Il s'est formé sous la tente des Patriarches, pendant la captivité en Égypte, la marche dans le désert, les exploits de Josué et le servage à Babylone. Il a survécu aux langues des conquérants égyptiens, des monarques éthiopiens, des Babyloniens, des Ninivites, de toutes les puissantes monarchies de l'ancien monde, cet idiome que parlait le plus petit et le plus éprouvé des peuples de l'Orient. Bien plus, il survit, il survivra jusqu'à la fin des temps à la nationalité des Israélites dispersés par toute la terre, parce que les prophètes s'en sont servi pour annoncer leur ruine et leur châtiment ; on l'entendra toujours, parce qu'il conserve la lettre de la parole divine, qui n'a pas été prononcée en vain, le texte du livre par excellence, dont le sens retentit éternellement à travers le monde, objet de respect pour ceux-ci, sujet d'inquiétude et de haine pour ceux-là.

V

La langue arabe, celle de Mahomet et du Coran est de formation relativement moderne. Sortie elle aussi du chaldaïco-syriaque, elle se modifia à sa manière sous la tente des fils d'Abraham par Kétoura, et des fils d'Ismaël. La Bible nous apprend en effet qu'Abraham avait de son

Digitized by Google

vivant envoyé les premiers vers l'Orient, et du côté du désert, loin de son cher Isaac, l'enfant de la promesse : quand au second, depuis longtemps déjà il avait pris la même route, lorsque Agar l'emmena par la main pour fuir la colère de Çarah. A vrai dire il exista dans la presqu'île arabique deux idiomes qui ne se confondirent jamais, malgré la prépondérance que l'établissement de l'Islamisme donna à l'arabe proprement dit.

Lorsque Abraham, obéissant aux ordres de Dieu, quitta son pays natal pour marcher vers la terre de Kanaan, il y avait longtemps déjà que d'autres descendants de Sem s'étaient établis dans les contrées où la Bible fixe leur habitation : ce sont Eylam, Assour, Aram, et Phaleg, fils aîné d'Héber, lequel fut l'aïeul de Therah, père d'Abraham. Le second fils de Héber fut *Jectan* ou *Yoctan* de qui sont sortis les Arabes de l'Yémen antérieurs aux Ismaélites.

La Genèse nous dit en parlant des enfants de Yoctan : « Leur habitation est depuis Mescha jusqu'aux environs de Séphar la montagne d'Orient. » Mescha est la Mocka de nos jours, la ville du café, située sur la mer rouge tout près et au nord du détroit de Bab-el-Mandeb. Dans le Séphar du texte sacré, on reconnaît sans peine l'antique *Zhofar*, le Dophar de nos géographes, que les Arabes prononcent Isfor, ville maritime sur la mer d'Oman, dans laquelle se concentrait jadis tout le commerce avec l'Inde, et qui n'offre plus aujourd'hui qu'un amas de ruines splendides. Enfin, il convient de porter la pointe orientale du triangle vers les montagnes du centre de l'Arabie, au pays de Nadj ou Nedjed. De cette façon on donnera pour habitation aux Yoctanides un vaste pays qui renferme tout le Yémen, réservant l'Orient pour les fils qu'Abraham eut de Kétoura, le nord pour les Ismaélites ou Agaréens (les Agrœi des anciens), et le Hedjaz pour les Nabathéens, descendants de Nébayoth, fils d'Ismaël, selon la tradition juive. Ce tracé sera d'ailleurs conforme aux récits des Arabes qui placent

Digitized by Google

encore la tribu de Yoctan ou Choctan au centre de l'espace dont nous venons de déterminer les contours. Voilà pourquoi les descendants de Héber, fiers de leur priorité dans la presqu'île arabique, se nomment eux-mêmes *el-Arab el-arib*, les purs arabes; aux Ismaélites, ils donnent le nom de *Mostaréba*, devenus, naturalisés arabes, et aux Nabathéens l'appellation dédaigneuse d'Arabes bâtards.

D'après une tradition consignée dans les chroniques arabes, la langue primitive des Yoctanides fut un idiome araméen ou syriaque, presque identique à celui que parlaient Héber et les autres descendants de Sem à la troisième et à la quatrième génération. D'autres chroniques plus explicites encore, disent qu'il existait dans la presqu'île arabique à côté et en dehors de celle des Ismaélites, de formation moins antique, une langue chaldaïque, nommée par eux *Suryaniy*, c'est-à-dire insulaire, mésopotamienne; les Hébreux de leur côté appelaient la Mésopotamie *Aram-Naharïm*, l'Aram entre les deux fleuves.

Ce dialecte mésopotamien qu'ils parlaient de toute antiquité, les Yoctanides l'auraient abandonné peu à peu par suite de la prépondérance que les Ismaélites du Hedjaz acquirent dans les provinces centrales de l'Arabie.

Voici donc une branche de la famille sémitique établie au sud et à l'ouest de la presqu'île arabique ; elle y a porté la langue chaldéenne ou mésopotamienne longtemps avant la vocation d'Abraham; mais elle s'effacera devant la race d'Ismaël. Le fils d'Agar qu'une goutte d'eau a rappelé à la vie, se redressera dans toute sa force et sera le chef d'une nation puissante, — sa main sera sur tous et la main de tous sera sur lui, — comme l'a annoncé l'ange du Seigneur ; un grand avenir lui est promis à cause d'Abraham son père. Des douze fils d'Ismaël vont naître douze tribus qui deviendront les Arabes du nord-est et du centre de l'Arabie, ceux du Nedjed, race forte, hardie, infatigable et sobre, que l'on verra plus tard se prendre d'une haine farouche

Digitized by Google

contre les fils d'Isaac et les sectateurs du Christ, perpétuant ainsi à travers les siècles la haine jalouse qui animait l'esclave Agar contre Çarah l'épouse légitime.

Enfant de l'égyptienne Agar, Ismaël épousa à l'instigation de sa mère une femme de la même race, de la descendance de Çham. Aussi les Ismaélites furent-ils d'abord adorateurs des astres comme les Chaldéens leurs ancêtres paternels, puis idolâtres à l'exemple des Chamites leurs ancêtres maternels. Mais ils parlèrent la langue d'Abraham, le chaldéen primitif. Plus tard, en se modifiant à travers les siècles, cet idiome devint l'arabe du Coran, celui des dialectes sémitiques qui a produit la littérature la plus complète.

D'après les généalogies les plus accreditées, étudiées avec soin au Caire et à Djeddah par le docteur Peron et le savant F. Fresnel, qui ont rendu l'un et l'autre de si éminents services aux études orientales, les Arabes des deux branches de Maaddh et de l'Yémen remontent en droite ligne à Héber, par Yoctan, son second fils d'une part et de l'autre par Schéba, dixième fils de celui-ci. Il en résulte que Mahomet, en sa qualité de Maaddhique, était bien évidemment un Yoctanide. Il ne l'ignorait pas sans doute, quoiqu'il se refusât à le reconnaître. Ce fait n'enlevait rien à l'antiquité de sa race, bien au contraire, mais le faux prophète tenait à être par Ismaël de la lignée d'Abraham, du Patriarche avec lequel Dieu avait fait alliance, afin de donner plus de crédit à sa prédication.

VI

Maintenant essayons de préciser les diverses formes par lesquelles a passé, chez les peuples primitifs, la parole écrite. Les premiers instruments dont on se servit pour écrire dans l'antiquité furent le ciseau et le maillet ; les premiers écri-

Digitized by Google

vains ont donc été des sculpteurs. La même main qui avait décoré les temples d'imitations d'animaux, de feuillages, de fleurs et de figures humaines, se chargea de tracer sur la surface polie des murailles, les inscriptions destinées à être lues par la postérité. Il ne suffisait pas que la statue, image d'un Dieu ou d'un roi, frappât les regards de la foule, il fallait qu'elle parlât et enseignât. A l'exception des prêtres dépositaires de toute science et qui fournissaient les modèles de ces monuments épigraphiques, personne ne pouvait les lire, pas même les rois dont ils racontaient les conquêtes. Mais il y a au fond du cœur humain un désir irrésistible de se survivre dans le souvenir des peuples et ce désir naît de la foi en l'immortalité de l'âme : il semble qu'après la mort celui qui a commandé aux hommes goûte la jouissance de s'en faire craindre ou admirer.

Les premières inscriptions furent donc des témoignages de l'orgueil des conquérants, qui rappelaient leurs titres pompeux ; les secondes tracées sur les frontons des temples et sur les tombeaux, furent l'expression de la croyance des peuples en une autre vie, des actes de foi et d'espérance. Quand les inscriptions se présentent sous la forme d'hiéroglyphes, comme en Égypte, elles rentrent dans le domaine de l'art ; mais sous forme de caractères cunéiformes ou autres, dès qu'elles deviennent l'expression d'un alphabet, dès qu'elles se composent de groupes syllabiques, elles ne sont plus que de l'écriture sculptée. Quand on fabriqua à Ninive et à Babylone des briques portant en relief l'empreinte de signes graphiques, l'exécution de ses pages qu'il fallait cuire au soleil et encastrer dans les murailles, releva de l'art du potier. Enfin quand on en vint à ne plus faire que tracer les lettres d'un alphabet sur une surface polie, portative, — feuille d'arbre ou peau d'animal préparées à cet effet, — au moyen d'un pinceau ou d'une tige de roseau, l'écrivain fut un dessinateur, et c'est pourquoi, dans les langues primitives,

Digitized by Google

sémitiques et aryennes, écrire et dessiner s'expriment par un même mot.

Les anciens Chinois eurent recours d'abord, pour conserver le souvenir de leurs annales, aux *quipos*, cordelettes garnies de nœuds, que l'on a retrouvés chez les Mexicains, système mnénotechnique, étranger à l'écriture proprement dite. Plus tard, et quand ils connurent les caractères, — qui de hiéroglyphiques devinrent ideographiques, puis des signes de convention, — ils se servirent pour les écrire de planchettes de bambou qui n'échappaient point aux ravages des vers. Le papier de riz ne fut inventé que l'an 150 de Jésus-Christ par un lettré du nom de Taï-Lou. A sa mort on lui éleva des temples et pendant près de mille ans on lui offrit des sacrifices, en reconnaissance du service qu'il avait rendu aux lettres.

Les Hindous de la côte de Malabar, de Coromandel et d'Orissa qui parlent le tamoul et le telinga, tracent encore à l'aide d'un poinçon, sur des feuilles de palmier, leurs caractères fort déliés et toujours difficiles à lire. Ils écrivent en se promenant et avec une agilité de main vraiment surprenante. Ces feuilles percées d'un trou par lequel passe une corde en soie ou en bourre de coco, sont serrées entre des planchettes et constituent des livres de forme étrange, pareils à des petites persiennes mobiles, incommodes à porter et sujets à se détériorer à cause de l'extrême ténuité des feuillets dont ils se composent. Pour les lire, on est souvent obligé d'étendre un peu d'encre sur les lettres gravées en creux à la pointe du burin, afin de les rendre visibles. Il est à remarquer que cette manière de former des volumes par feuilles longues et étroites s'est conservée chez les Aryens de l'Inde, chez les Népalais, les Birmans et les Thibétains devenus boudhistes, comme un souvenir de la tradition ancienne.

Dans la seconde période de leur longue histoire, les savants du Céleste Empire surent mettre à profit la décou-

Digitized by Google

verte du papier de riz moins couteux que les étoffes de soie. Ils y appliquèrent le fin pinceau en poil de lièvre qu'ils employaient déjà et dont ils se servent encore, même pour tracer les caractères mandchoux et mongols. Mais si leurs caractères ont varié de forme jusqu'à quinze fois, ils sont toujours restés différents de ceux des autres peuples. Devenus des signes de convention, d'ideographiques qu'ils étaient, ces caractères composés de traits qu'il faut compter pour trouver le mot dans les lexiques, ont un son absolument indépendant du signe graphique qui les représente, comme les chiffres dans nos langues alphabétiques. L'écriture des Chinois est donc restée plus voisine de la peinture qu'aucune autre ; ils n'ont pas même admis, comme l'ont fait les Japonais et comme jadis les Égyptiens, une forme syllabique, cursive et populaire, basée sur un alphabet. Aussi savoir lire est en Chine une grande affaire, parce que pour lire il ne suffit pas d'assembler des lettres et d'énoncer des syllabes, il faut comprendre, et écrire devient l'affaire d'un savant.

Le premier homme qui grava sur la pierre ou l'airain la parole écrite et qui put ainsi transmettre sa pensée à travers les siècles aux générations futures, fit une découverte aussi merveilleuse que celle du téléphone. Il créa l'histoire, il donna l'explication des faits, il fit parler les monuments, muets témoins des époques passées. Aussi je ne sais rien de plus imposant que les inscriptions, caractères alphabétiques ou hiéroglyphes, qui depuis quarante siècles nous parlent et nous instruisent ; ce sont des voix lointaines qui nous racontent la grandeur et la décadence des nations, la puissance et la fragilité des empires et nous avertissent que tout passe sur la terre. *Scripta manent ;* l'écriture est la parole fugitive rendue permanente et fixée à jamais.

Th. Pavie.

Digitized by Google

RECHERCHES HISTORIQUES

SUR

LE CANTON DE BIERNÉ

D'APRÈS LES DOCUMENTS INÉDITS

(Suite)

ARGENTON

Origine d'Argenton et étymologie du nom de cette commune. — Guillaume Fournier conseiller du roi Louis XI et René Girault, célèbre ligueur, curés pénitenciers de la paroisse d'Argenton. — Histoire des seigneurs d'Argenton et de la Sionnière, depuis le moyen-âge jusqu'à nos jours. — Notice historique sur la famille des Quatrebarbes de la Sionnière. — Recherches sur les seigneurs de la Fautraise. — L'église et les fondations pieuses d'Argenton. — Extraits curieux des Archives de la cure. — Funérailles et épitaphe de messire Pierre de Possard. — Assemblées paroissiales avant la Révolution et tableau de la vie au village sous l'ancien régime, d'après les découvertes récentes des auteurs contemporains. — Les évêques d'Angers interdisent l'aguilaneuf, les assemblées des mouillotins et les réunions des compagnons du devoir en usage dans le pays. — Une ordonnance de Louis XVI confirme cette interdiction. — Baptême de cloches à Argenton au dix-huitième siècle. — Combats de la chouannerie dans la paroisse. — Episode du château de la Bossivière sous la Terreur. — Arrestation, procès et exécution des dames de Luigné, fusillées au Champ des Martyrs, d'après les Archives du greffe du tribunal révolutionnaire d'Angers. — Liste des maires et des curés de la paroisse.

Le bienveillant accueil fait aux deux éditions de notre *Notice sur Daon et ses environs* nous encourage à continuer nos recherches historiques sur cette région [1]. Nous consacrons donc le second chapitre de l'ouvrage à la com-

[1] *V.* notre *Notice sur Daon, ses seigneurs et ses châteaux* dans la *Revue de l'Anjou* de décembre 1878, et nos *Recherches historiques sur Daon et ses environs*, deuxième édition, corrigée et augmentée d'après des documents inédits. *Châteaugontier*, imp. Leclerc, 1879.

Digitized by Google

mune d'*Argenton* [1]. Nous espérons pouvoir raconter ensuite l'histoire des huit autres communes du canton de Bierné, qui sont : *Saint-Michel de Feins*, *Saint-Laurent-des-Mortiers*, *Bierné*, *Saint-Denis d'Anjou*, *Gennes*, *Longuefuye*, *Chatelain* et *Coudray*.

La route de Châteaugontier à Châteauneuf par Saint-Laurent-des-Mortiers et Contigné traverse le joli bourg d'Argenton. Tout respire la paix et la prospérité dans cet heureux coin de terre égayé par les nombreux jardins qui encadrent ses blanches maisonnettes. Partout les fruits des vergers et les fleurs des parterres réjouissent la vue des voyageurs. La vie chrétienne est en honneur parmi les paisibles habitants de cette honnête contrée. Les paysans d'Argenton ont conservé intact le dépôt des vertus et des traditions que leurs pères leur ont légué. Ils ont gardé le respect des usages du passé et le culte des mœurs patriarcales. Les sages conseils du pasteur sont écoutés avec déférence, et l'influence légitime de familles anciennes demeure prépondérante. Les élections n'ont jamais cessé d'y être conservatrices, et les électeurs choisissent de préférence ceux qui se distinguent soit par la naissance, soit par l'éducation, soit par la fortune, pour leur confier le soin de leurs intérêts. Les cultivateurs d'Argenton ne ressemblent pas aux laboureurs dont parle Virgile. Ils connaissent leur bonheur et ils l'apprécient à sa juste valeur. Il y a quelques années un généreux et public témoignage était rendu aux vertus de ces braves gens par un juge autorisé et éloquent. C'est en 1855 en effet que M. le marquis de Quatrebarbes, propriétaire du château de la Sionnière d'Argenton publiait : « *Une généalogie de la famille de la Noë rédigée sur les titres de la seigneurie d'Argenton*

[1] *Argenton*, commune du canton de *Bierné*, dépendait jadis de la sénéchaussée d'Angers, du ressort et du grenier, de l'élection et du marquisat de *Châteaugontier*. *Dict. topog. de la Mayenne*. p. 5. Argenton relevait féodalement de *Briollay* et de Châteauneuf. *Archives de Maine-et-Loire, série E*. t. L. E. 248.

Digitized by Google

et les registres de l'état civil des paroisses d'Argenton, Saint-Michel de Feins et Bierné, » qui prouve la vérité de nos assertions. « Il existe, disait-il, dans nos campagnes de nombreuses races de cultivateurs qui exploitent de père en fils leurs métairies depuis un temps immémorial. Nul n'a connaissance de l'époque à laquelle la famille est venue s'y établir : on sait seulement que le père et l'aïeul y sont nés. Familles patriarcales qui ont conservé vive et pure la foi de leurs aïeux, leurs antiques mœurs, leur probité sévère et leur immense charité. Jamais pauvre n'a frappé en vain à leur porte : il se réchauffe à leur foyer, il y trouve le pain de chaque jour et un abri pendant la nuit. Sans ambition, sans intrigue, sans autre passion que leur amour pour le sol natal, ces familles y ont pris racine comme le chêne dans nos bois. Tranquilles sur leur avenir, confiantes dans l'attachement de leurs maîtres, à qui elles sont pour ainsi dire inféodées elles savent que leurs fils continueront de féconder les terres défrichées par leurs aïeux. Heureuses dans leur obscure destinée elles ne demandent au ciel que la pluie et le soleil pour faire germer et murir leurs moissons : leurs modestes vœux n'ont point appris à s'égarer par le luxe et la soif du gain. Au lieu de tenter la fortune et de passer leur vie dans l'agitation elles suivent, sans bruit, la route tracée par leurs pères en exerçant leur utile et honorable industrie. J'ai le bonheur de posséder sur mes terres une famille de ce genre. Je trouve dans mes titres les traces non interrompues depuis quatre siècles de l'existence des *de la Noë* sur les paroisses d'Argenton, Saint-Michel et Bierné [1]. Il y a plus de trois cents ans que l'un d'eux était métayer de

[1] *Généalogie de la famille de la Noë par M. le marquis de Quatrebarbes, 1855.*

Population d'Argenton en 1878, 369 h. *Distance* d'Argenton à Coudray, 4 kilom., et à Saint-Michel, 1800 m. *Perception* de Coudray. *Bureau de poste* de Bierné. *Superficie* 651 h. 74 a. 69 c. Il ne s'y tient ni *foire* ni *assemblée*.

Digitized by Google

ma ferme de la Houdinière ; son arrière-petit-fils l'est en ce moment : aucun n'a dégénéré. Aucune ombre ne fait tache au tableau de la généalogie de ces braves gens. Un travail assidu, une probité de quatre siècles sont aussi des titres de noblesse qu'ils ne manqueront pas de transmettre à leurs enfants. » Cette touchante peinture des mœurs rurales et des vertus domestiques de cette contrée privilégiée est encore vraie. Nous voyons d'après les registres de la cure que la famille de Quatrebarbes avait la pieuse et touchante habitude d'assister aux mariages des fermiers de la seigneurie.

Mais notre devoir d'historien impartial nous oblige à confesser qu'une ombre légère obscurcit ce riant tableau. Jadis on aurait vainement cherché une auberge dans le bourg d'Argenton : ce genre d'établissement y était inconnu. Aujourd'hui deux cabarets rivaux sont ouverts au public. Longtemps un seul parut suffire aux besoins de la localité, et le second ne date que de l'année dernière. C'est un point noir à l'horizon ! Malheureusement nous devons constater que ce n'est pas l'unique souci des honnêtes gens du pays. Il fut un temps où les candidats conservateurs étaient nommés à l'unanimité. Hélas ! trois brebis galeuses se sont récemment glissées dans les rangs du troupeau fidèle des électeurs d'Argenton. C'est le cas de répéter le mot fameux : *Caveant consules !* Nous n'en reconnaissons pas moins que le bourg d'Argenton mérite toujours d'être cité parmi les meilleures et les plus sages communes de France.

Que signifie le mot *Argenton?* Ce bourg a une origine très ancienne. Un écrivain érudit qui a consacré une curieuse étude à la recherche de la signification des noms de lieux de la Mayenne, M. Hippolyte Sauvage, s'exprime ainsi : « Nous ignorons si la Mayenne possède des mines d'argent : de toute cette contrée et des contrées voisines nous ne connaissons que les environs de Rennes qui en ont

Digitized by Google

exploité une à Pontpéan sur la route de Redon. Ainsi nous ne pouvons savoir quelle peut être la valeur du métal, l'*argent* que nous appliquons à *Argenton* et à *Argentré*[1]. » Nous lisons d'autre part dans la *Géographie ancienne du diocèse du Mans* par Th. Cauvin, au mot Argenton, que *Argentonium*, *Argenton*, était une paroisse du diocèse d'Angers, de l'archidiaconé d'Outre-Maine, du doyenné d'Écuillé, de la province d'Anjou, au sud-ouest de *Bierné* qui fut réunie au diocèse du Mans par le Concordat de 1801. Le présentateur était le pénitencier d'Angers, le collateur l'évêque d'Angers et la patronne la Sainte Vierge. Plus loin nous trouvons au mot *Argentoretum* la mention suivante : « Ce mot semblerait désigner *Argentré*, mais comme l'église de ce village fut consacrée par saint Thuribe sous le nom d'*Argentratum*, le mot *Argentoretum* doit vraisemblablement s'appliquer à une autre localité du diocèse qui nous est inconnue. » Peut-être *Argentoretum* désigne-t-il *Argenton*[2] ? On trouve cité comme témoin dans un acte de Savari d'Anthenaise concernant une donation faite aux moines de Sainte-Marie de Champagne, Hugues d'Argenton, *Hugo de Argentœm*, en 1215[3]. Marie, vicomtesse de Beaumont et de Sainte-Suzanne, dame d'Argenton et de Châteaugontier, sœur et héritière de Louis vicomte de Beaumont tué à Cocherel épousa Guillaume d'Anthenaise, chevalier banneret en 1345. Les d'Anthenaise

[1] V. la *Revue de l'Anjou* de 1869, deuxième année, tome III, p. 223.

[2] V. la *Géographie Ancienne* du diocèse du Mans, par Th. Cauvin, tome I de la 2e série des *Mémoires* publiés sous les auspices de l'Institut des provinces de France, 1845. A Paris. Ch. Denache, libraire, 7, rue du Bouloy, et au Mans, chez Gallienne, imprimeur-libraire, 10, rue de la Paille. — V. *Gestæ pontificum Cenomanensium*, *ch. 19*. — V. *Annal.*, *243*.

[3] *Bibl. nat. mss. Cabinet des manuscrits*, *Cartulaire de l'abbaye de Champagne*, f° 511. *Abbatia de Campania*. Ce monastère de l'ordre de Citeaux fut fondé en 1188, dans la paroisse de Rouez, actuellement du canton de Sillé-le-Guillaume. *Dictionnaire topographique*, *historique et scientifique* de la Sarthe, par *J.-P. Pesche*, tome I, p. 277.

Digitized by Google

plus tard seigneurs du Port-Joulain de Daon portaient alors *d'argent à trois jumelles de gueules posées en bandes* et les de Beaumont, *de France ancien au lion ravissant d'or armé et lampassé de gueules.*

Le seigneur d'Argenton, au moyen âge résidait à l'*Hommaye* [1]. Ce château avait de beaux fiefs ; une partie de Saint-Michel en dépendait par le fief de la *Coyrandière* relevant lui-même de l'*Hommaye* : il y avait auprès du château un étang desséché aujourd'hui. L'étang de *Mauconseil* est aussi souvent cité dans les Aveux. Le châtelain prétendait que ses ancêtres avaient fondé l'église paroissiale. Le droit de présenter à la cure lui était cependant contesté par le châtelain de la *Fautraise* [2]. Vers 1469 le cardinal la Balue, évêque d'Angers unit, avec approbation du Souverain Pontife, la cure d'Argenton au pénitencier d'Angers, qui devint curé de droit et fit en fait administrer la paroisse par un vicaire chargé de le représenter. Cet état de choses dura jusqu'à ce que M. Chailland, seigneur de la Fautraise, qui administra la paroisse d'Argenton de 1731 à 1768, eût recouvré le titre de curé pour lui et ses successeurs moyennant une pension au pénitencier. Il y eut alors un accord entre le seigneur de l'*Hommaye* et celui de la *Fautraise.* L'évêque se réserva le droit de nommer pendant certains mois de l'année et les deux seigneurs se partagèrent le temps qui restait. *Clairveau*, *Villouin*, *Griqné*, la *Mare*, relevaient de l'*Hommaye.* Les Chaloppin, seigneurs de *Château-Gaillard* en *Saint-Michel*, étaient les sénéchaux de la Sionnière.

Le premier curé pénitencier d'Argenton se nomma *Guillaume Fournier.* Il était docteur ès-droit, chanoine et pénitencier de Saint-Maurice d'Angers, le 19 décembre 1477,

[1] L'*Hommaye* d'Argenton donne son nom à un ruisseau affluent de celui de *Morton. Dict. topogr.* de la Mayenne, p. 172.

[2] *Fautraise* (la), château et ferme d'Argenton, seigneurie vassale de la châtellenie de *Raymefort* de Gennes. *Dictionnaire topographique* de la Mayenne, p. 123 et 285.

Digitized by Google

puis trésorier, le 21 novembre 1485. Il fit faire au devant de l'église un parvis entouré de sièges de pierre et une petite chapelle avec une chaire à prêcher au devant du portique. C'est là qu'il devait plus tard être enterré le 29 octobre 1490. Cet édicule a été détruit en 1682. Les ossements du prélat furent recueillis et déposés dans une châsse sous l'escalier de l'aile méridionale où elle a été retrouvée le 29 octobre 1846 [1]. *Guillaume Fournier* avait pour administrateur ou vicaire à Argenton, messire *Guillaume de Misé* qui donnait tous les ans un compte détaillé des revenus ordinaires et du casuel de l'église destiné à être ensuite envoyé au pénitencier d'Angers. Or maître *Fournier* ne semble pas avoir fait preuve d'une grande générosité envers son représentant, car il refusa de lui octroyer une somme d'une vingtaine de livres que celui-ci réclamait à titre d'appointements. Il déclare même dans une des lettres qui figurent aux Archives de la cure d'*Argenton* que la somme lui paraît exorbitante. Ce personnage était cependant charitable et pieux puisque Bourdigné raconte qu'il était au nombre des familiers du roi Louis XI qui lui conseillèrent d'enrichir par de nombreuses offrandes la chapelle de Notre-Dame de Béhuard.

Un autre célèbre curé pénitencier d'*Argenton* fut *René Girault*, docteur en la Faculté de théologie, principal du collège de la Fromagerie, puis chanoine théologal et pénitencier de Saint-Maurice d'Angers le 2 octobre 1587. Prêtre de mœurs austères et d'une piété ardente il protesta contre la réception de l'évêque Charles Miron en qui il repoussait

[1] *V.* Lehoreau, Mss., t. II, p. 256. Oudin, dans la *Revue de l'Anjou*, de 1858, p. 74. *Répertoire archéologique*, 1865, p. 297, *Chroniques* de Jehan Boudigné, t. II, p. 7. *Histoire d'Anjou*, par Barthélemy Roger, p. 357. *Dictionnaire historique* de C. Port. Les *Archives de la cure d'Argenton* contiennent un certain nombre de manuscrits du xve siècle, relatifs à ces comptes divers des administrateurs délégués par le pénitencier d'Angers, en 1479, 1481, 1483, ainsi que le texte du décret d'union, daté de 1469, Paul III étant pape, et La Balue évêque d'Angers. Elles renferment aussi des comptes de décembre 1423 à décembre 1424.

Digitized by Google

une créature de Henri III et un ennemi de la Ligue. La véhémence de ses sermons et de ses écrits ainsi que les séditions que ses discours provoquèrent contre le prédicateur Chauveau, venu apporter à Angers, sous la protection de l'évêque, des paroles de modération, lui furent funestes. Il fut arrêté le 16 février 1590 par ordre du Parlement de Tours, mis en liberté, puis sommé de comparaître. Il fut condamné à faire amende honorable, nu, en chemise, la torche au poing, devant le portail de Saint-Maurice, à payer une amende et à subir neuf années de bannissement hors de l'Anjou et de la Touraine. Il se retira à Nantes, auprès du duc de Mercœur. Le 2 avril 1598, trois jours après la réconciliation du roi et du duc de Mercœur, il déclarait se départir de la Ligue en jurant sur les saints Évangiles de rester fidèle à Henri IV qui lui avait pardonné[1]. Un vicaire administrateur d'Argenton fut en même temps curé de Menil.

Parmi les droits des seigneurs d'Argenton il faut citer ceux de haute, moyenne et basse justice, de prison, de four banal, d'aubenage, de proclamer le ban de vendanges, de sépulture dans le chancel, c'est-à-dire le haut du chœur de l'église. Nous avons dit que le château seigneurial était situé à l'*Hommaye*. Cette seigneurie était possédée vers l'an 1300 par messire Huet-Dupuy, d'après les Archives du château de la *Sionnière*, appartenant à la famille de Quatrebarbes[2].

Une branche de la famille de Quatrebarbes, connue sous le nom de branche des *Quatrebarbes de Vallières*, qui remontait à Macé, petit-fils de Foulques I de Quatrebarbes

[1] *Revue de l'Anjou*, 1854, t. II, p. 169, 170, 175, 208-215. Pocq. de Liv. *Hist. de l'Univ.*, mss. 1027, p. 113. Artaud, *Hist. des Evêques*, mss. 624. Rangeard, mss. 893. Brossier, mss. 656, t. II. Mourin, *la Ligue*, p. 250, 262. Grandet. *Hist. Eccl.*, *t. V, in fine*, mss. 618. *Dict. hist.* de C. Port. Dom Morice. *Histoire de Bretagne, t. III.*

[2] Voici d'après les folios 109, 107, 103, 95. 93. 89, 87, 51, 44 *z*, I *y*, du *Censif de châtellenie de Daon*, *Bréon-Subert* et *Forges* en 1769, la liste des aveux rendus au château de *Bréon-Subert*, pour diverses

Digitized by Google

en devint ensuite à son tour suzeraine. *Guillaume de Quatrebarbes* seigneur de *Vallières*, près la Membrolle (Maine-et-Loire), vendit en 1460 l'*Hommaye*, *Grigné* et une partie des *Assis de la Fautraise*, à *Michel Possard*, seigneur de la *Sionnière* d'Argenton, pour quinze cents écus d'or.

La Sionnière avait appartenu, selon un titre de 1480, d'abord à une famille *Corbel* ou *Corbeau*, puis à une famille *Fléaut*. *Jean Fléaut*, écuyer, seigneur de la Sionnière, achète vers 1400, pour quatre cent cinquante livres, la terre de la *Houdinière* de Bierné. En 1425, *Jean de Goubis* en *Saint-Michel de Feins* rend aveu à la Sionnière ; il devait cinq sols quatre deniers.

Michel Possard était seigneur de la Sionnière en 1450, du chef de sa femme, *Marie Fléaut*, fille aînée de *Jean Fléaut*.

Les de *Possard* portaient *d'argent à trois quintefeuilles de gueules*. Après *Michel de Possard*, écuyer, seigneur de la *Sionnière*, les archives de la *Sionnière*, selon une note qu'a bien voulu nous communiquer M. le marquis Louis de Quatrebarbes, mentionnent successivement depuis 1450 jusqu'aux premières années du XVIIe siècle, *Guillaume de Possard*, *Jean de Possard*, *Pierre de Possard*, décédé en 1584, dont nous donnerons plus loin la curieuse épitaphe [1],

terres jadis en étang, situées à *Argenton*. Il était dû à la seigneurie de *Bréon*, pour ces biens six deniers de service au terme de l'*Angevine* :

Aveu de la veuve *Huet Dupuit*.....	24 août 1416.
— de *Pierre Poussard*.....	3 juillet 1574.
— de *Jean Poussard*.....	14 mars 1584.
— de *François Poussard*.....	7 août 1603.
— de *Charles Du Boul*.....	27 août 1630.
— de *Michel Du Boul*.....	2 septembre 1650.
— d'*Anne du Boul*.....	1684.
— de *M. de Quatrebarbes*.....	13 septembre 1717.
— de *M. de Quatrebarbes*.....	18 mai 1744.

Ce Censif inédit qui renferme des détails très curieux appartient à M. Godivier propriétaire du nouveau château de Bréon de Daon.

[1] Voir sur les armes des *de Possard* le *Projet d'armorial d'Audouys*. Mss. 994 de la bibliothèque d'Angers. *V.* aussi aux *Archives de Maine-et-Loire*, série E, n° 3,666.

Digitized by Google

François I de Possard, *François II de Possard. Paul du Tertre*, écuyer, seigneur du *Tertre de Mée* et de *la Bretonnière*, épousa le 19 juillet 1625 *Anne de Possard*, fille de *François de Possard*, écuyer, seigneur de la Sionnière, d'Argenton et de Sancé, et de dame *Renée de la Boissière*[1]. *Renée de Possard* fit passer par son mariage avec *Charles Duboul*, seigneur de *Cintré*, la seigneurie de la Sionnière et d'Argenton dans cette maison. *Charles Duboul de Cintré* rend aveu à la châtellenie de *Daon*, *Bréon-Subert* et *Forges*, le 27 août 1630. Les *Duboul de Cintré* portaient : *D'or à la bande de gueules*[2]. *Michel Duboul de Cintré* succéda à son père ; il rend aveu le 2 septembre 1650 ; il mourut en 1680. *Anne Duboul de Cintré*, fille unique et seule héritière de *Michel Duboul*, épousa le 8 octobre 1675 *Alexis de Quatrebarbes*, chevalier, seigneur de la *Roussardière* en *Quelaines*. Il était le dix-neuvième représentant de la troisième branche, de l'illustre famille de Quatrebarbes. La branche des Quatrebarbes dite de la Roussardière, avait hérité du nom, du titre et des armes de la branche aînée qui était tombée en quenouille. La famille de Quatrebarbes mérite d'être comptée parmi l'une des plus célèbres de la noblesse française. Elle porte : *De sable à la bande d'argent accompagnée de deux cotices de même.* Elle avait adopté cette fière devise : « *In altis non deficio.* » Cette maison a toujours su s'en montrer digne comme l'attestent les annales de la monarchie, où son nom est écrit à chaque page en caractère glorieux[3].

Les de Quatrebarbes étaient originaires de *Montmorillon* en Poitou et leur écusson figure dans la salle des Croisades, à côté de tant d'autres blasons justement fameux. Leur

[1] *Armorial général de France*, par d'Hozier, registre premier, seconde partie, p. 536.
[2] *Armorial général de l'Anjou*, p. 234 du troisième fascicule.
[3] *V.* le *Précis généalogique de la famille de Quatrebarbes*, p. 47-45. Angers, 1859.

Digitized by Google

nom actuel n'est qu'un surnom acquis par quelque exploit guerrier au moyen âge. Il était porté dès 1088 par *Bernard*, seigneur de Jallais. Sa descendance se fixa dans le Maine, mais alliée à l'Anjou par de nombreux rameaux elle devint surtout angevine. *Bernard* était fils de *Ranulphe*, baron de *Montmorillon*, marié à *Agnès de Marche*, sœur D'*Adelbert*, comte de *Marche*, selon Besly, dans son *Histoire des Évêques du Poitou*. *Ranulphe* avait eu pour frères, *Hildebert de Montmorillon*, archevêque de Bourges, mort en 1092 et *Garnier de Montmorillon*, qui, de soldat se fit moine, à Saint-Cyprien de Poitiers[1]. Quelques auteurs se contentent de dire que *Bernard* fut surnommé *Quatrebarbes* parce qu'il avait une barbe fort longue. Il y a cependant deux traditions distinctes au sujet de l'origine de cette curieuse appellation. La première constate que *Bernard* fut ainsi désigné par un roi de Castille, pour avoir dans un combat contre les Maures, en Espagne, défait et tué de sa propre main quatre émirs dont il pendit aux arçons de sa selle, par la barbe, les quatre têtes ensanglantées. Il rentra ainsi équipé au camp des alliés et ses compagnons d'armes émerveillés par la vue de cet étrange trophée donnèrent au vainqueur des infidèles le surnom caractéristique de *Quatrebarbes*. La seconde légende prétend que *Bernard* fut au contraire vaincu par les Sarrasins et fait prisonnier. Il leur demanda alors de lui rendre la liberté moyennant une grosse rançon qu'il promettait de leur envoyer dès qu'il serait rentré dans ses états de France. Les barbares y consentirent, mais ils exigèrent une caution. *Bernard* jura par sa barbe, dont il leur remit quatre brins, pour les assurer de la sincérité de son engagement et ils le

[1] *V.* la *Généalogie des Quatrebarbes*, par M. de la Rongère, citée par Ménage à la page 244, livre IX de son *Histoire de Sablé*. On dit que *Bernard de Quatrebarbes* eut dans son combat contre les Maures son bouclier fendu de trois coups de hache et que c'est alors qu'il barra son écusson de couleur noire ou de sable, d'une bande d'argent, accompagnée de deux cotices de même.

Digitized by Google

laissèrent, car ils étaient bien convaincus qu'un homme qui avait juré par sa barbe ne manquerait pas à sa parole.

Bernard de Quatrebarbes est, selon Ménage, cité dans ancien titre de 1088, relatif à l'abbaye de Saint-Cyran, « *Concendentibus Dominis nostris Ranulpho de Montmorlione filiisque ejus Bernardo cognomine Quatrebarbes et Petro, etc.* » Il assista à la première croisade. Le premier des Quatrebarbes venu en Anjou fut, suivant la généalogie, *Foulques I*, seigneur de Jallais, gouverneur des Ponts-de-Cé. Ce poste avait été donné à son père en récompense des services rendus à *Foulques V*, comte d'Anjou. Ce *Foulques* vivait vers 1180. Pendant huit siècles les Quatrebarbes se sont distingués parmi les champions de la monarchie française. Ils se sont alliés aux premières familles du royaume. Leurs noms se trouvent dans les fastes militaires, dans les Annales de l'église et des Ordres religieux de *Malte* et du *Saint-Esprit*.

Nous avons dit qu'à la fin du XVIIe siècle la seigneurie d'*Argenton* et de la *Sionnière* passa dans la famille de *Quatrebarbes* par le mariage d'*Anne Duboul de Cintré* avec *Alexis de Quatrebarbes*, chevalier, *seigneur de la Roussardière*. Cette branche, qui était la troisième, portait : *D'argent à trois pals de gueules et quatre roses de même, posées en face.*

Anne Duboul, veuve en 1686 d'Alexis de Quatrebarbes de la Roussardière mourut elle-même, le 23 février 1712, et fut inhumée dans l'église d'Argenton. Après elle, la Sionnière appartint successivement aux seigneurs suivants : *Hyacinthe de Quatrebarbes*, chevalier, seigneur de la *Sionnière* et d'*Argenton*, connu sous le nom de baron de la *Rongère*, qui fut marin. Il était né le 27 janvier 1685 et épousa, le 10 janvier 1714, *Anne Lemasson* de Châteaugontier. C'est lui qui présenta *Gilles Marais*, principal du collège de Châteaugontier, de 1692 à 1696 puis de 1710 à 1733, à un bénéfice pour contribuer à allé-

Digitized by Google

ger les charges qui pesaient sur cet établissement. *Hyacinthe-René de Quatrebarbes*, chevalier, seigneur de la *Sionnière* et d'*Argenton*, devenu chef de la maison après l'extinction de la branche aînée de la *Rongère* et qui prit le titre de marquis de *Quatrebarbes*, était né le 4 novembre 1713. Il fut militaire, et il était marié à *Marie-Anne-Charlotte de Bonnaire*, fille de Pierre-Charles de Bonnaire, baron de Forges et de Charlotte Nau. Il mourut à Châteaugontier à quatre-vingt-un an, emprisonné comme noble et père d'émigré.

En 1718 M. de *Quatrebarbes* avait acheté *Goubis* de *Saint-Michel* qui avait appartenu aux Duboul de Cintré. *Hyacinthe-Charles-René de Quatrebarbes*, né le 4 juillet 1759, militaire marié en 1783 à *Marie Leroy de la Potherie*, fille de *Louis Leroy de la Potherie*, et de *Françoise Ménage*, fut à son tour seigneur de la Sionnière. Il émigra. Il fut un des signataires du traité de Candé et il mourut en 1835[1]. Après lui nous trouvons : *Hyacinthe de Quatrebarbes*, né en 1785, marié en 1810 à *Catherine Gaudichon de Princé*, militaire, puis sous-préfet de Châteaugontier, Segré et Châteaudun : *Hyacinthe-Louis de Quatrebarbes*, né le 12 décembre 1810, marié à *Hermine de la Bretesche*, conseiller général, mort le 30 juillet 1879. *Louis*, marquis *de Quatrebarbes*, conseiller général du canton de Bierné, est le propriétaire actuel de la Sionnière. Tous nos lecteurs ont connu le comte *Théodore de Quatrebarbes*, l'héroïque gouverneur d'Ancone, l'intrépide champion de la sainte cause de l'indépendance pontificale.

Le comte *Bernard de Quatrebarbes* de la Sionnière sut se montrer digne de ses aïeux et ajouter le nom d'un glorieux martyr à la liste déjà remplie par la mort héroïque de plus de trente des ancêtres. Né à Nantes le 15 février 1840, aîné

[1] La chapelle du château de la Sionnière fut bénite le 29 octobre 1776, par Louis François Maumusseau, curé d'Argenton, et placée sous l'invocation de sainte Anne, avec permission de Monseigneur Jacques de Grasse, évêque d'Angers.

Digitized by Google

des fils du marquis Louis de Quatrebarbes, il brûlait d'imiter l'exemple son cousin Georges d'Héliand, engagé dans la légion franco-belge au service du Souverain-Pontife, et tué à Castelfidardo le 18 septembre 1860. *Bernard de Quatrebarbes* se distingua comme officier d'artillerie au combat de Nerola le 13 octobre 1867. Il fut mortellement blessé à Monterotondo le 26 octobre 1867, et mourut en chrétien à Rome le 22 novembre suivant, après avoir subi l'amputation du bras. Il fut enterré à Argenton dans la chapelle de sa famille le 23 décembre, au milieu d'un concours nombreux d'amis. L'évêque de Laval officia, entouré d'un clergé considérable. Toute la noblesse de l'Anjou et du Maine était représentée à ces touchantes funérailles [1].

Le château de la Sionnière est bâti au milieu d'une propriété extrêmement boisée : de tous côtés ce ne sont que bosquets, rideaux, et bouquets d'arbres séculaires, restes d'une ancienne forêt qui devait couvrir jadis toute la contrée. Une croix et une statue de la Sainte Vierge, tenant dans ses bras l'enfant Jésus, enfermée dans une boîte vitrée, sont placés sur un énorme chêne, véritable patriarche des bois, à l'entrée de l'avenue, à gauche. Un pont-levis sur des douves conduit en face du château, et deux rangées de superbes tilleuls encadrent des deux côtés la pelouse. Les maronniers et la charmille évoquent le souvenir du parc d'autrefois. Le corps de bâtiment central, orné d'un petit fronton triangulaire, est flanqué de deux pavillons de chaque côté, auxquels s'adjoignent deux autres pavillons formant le fer à cheval. La façade de derrière n'est pourvue que d'un seul pavillon. On y accède par un escalier en pierre. Un cours d'eau, reste des anciennes douves et de l'étang, serpente le long du château.

[1] V. les *Héros de Mentana*, par le comte Eugène de Valincourt. V. la brochure publiée sur *Bernard de Quatrebarbes*, à Angers, imprimerie Lainé frères, 1868. — *Souvenirs du régiment des Zouaves Pontificaux*, par le baron de Charette, lieutenant-colonel des Zouaves Pontificaux, général commandant les volontaires de l'Ouest.

Digitized by Google

La *Fautraise* était un lieu très ancien, qui relevait de la châtellenie de *Raymefort* de Gennes[1]. Le châtelain de la *Fautraise* disputait au seigneur de l'*Hommaye* le droit de présenter à la cure d'Argenton. Le fief de *Goubis* en Saint-Michel de Feins relevait de la *Fautraise* pour partie des *Assis de Goubis*. En 1445, d'après les titres du château de *Noirieux* en Saint-Laurent, cités dans un mémoire qui figure aux *Archives de la cure d'Argenton*, *Noirieux* et la *Fautraise* appartenaient au même seigneur. *Antoine de Béif* s'intitule en 1450 seigneur de *Béif*, la *Fautraise* et *Noirieux*. *Guillaume de Quatrebarbes*, seigneur de *Vallières*, vend en 1460 l'*Hommaye*, *Grigné* et une partie des *Assis de la Fautraise* à Michel de Possard, seigneur de la Sionnière, pour quinze cents écus d'or. Le 7 juin 1483, d'après les *Archives de la cure d'Argenton*, la *Fautraise* fut vendue par M. *de Fromentières* à Messire *Jehan Barathon* qui appartenait à la famille des *Barathon*, seigneurs de *Grez* (*le Grand*) et de *Livré*, terres relevant de la baronnie de *Craon* au xve siècle. Les *Hautes Chauvières*, la *Chesnaie* et *Tiron d'Argenton* relevaient aussi de Raymefort. En 1520, *Guillaume Hates* était seigneur de la *Fautraise*. Le 7 mars 1535, *Étienne Renard*, sieur de la *Poulleterie*[2] d'*Argenton* et de la *Porte de Daon*, époux de *Marguerite de Launay*, acheta la *Fautraise* et la closerie d'*Ardanne*, qui relevait de Raymefort, de *Marc Le Roy*, chevalier seigneur de *la Grossinière*, époux de dame *Marie Morin*[3]. Il fit également acquisition des fiefs de *Noirieux* en Saint-Laurent, que lui vendit *Allain Le*

[1] Le château de *Raymefort*, est cité dans un aveu du 4 septembre de 1450, rendu au comte d'Alençon, par Catherine du Gueousquin veuve de Charles de Rohan. Elle était fille de Bertrand Duguesclin, neveu du connétable et d'Isabeau d'Ancenis. Elle rend aveu à Craon en 1461. *Archives de France*, *Anjou*. P. 339.

[2] La *Poulleterie* f^t c^ne d'Argenton, détruite en 1826. Dictionnaire Top. de la Mayenne, p. 462.

[3] *Grossinière*, f^t c^ne de Denazé. La *Groussinière*, 1542 (*Archives de Saint-Nicolas de Craon*).

Digitized by Google

Roy de la Verouillère[1]. *Noirieux* relevait à foi et hommage de la baronnie d'*Azé*. *Étienne Renard* ayant acquis la métairie de *Soulioche*, fonda par acte du 19 novembre 1559, la chapelle de *Saint-Étienne* à l'autel de *Saint-Gilles* d'Argenton[2]. Le titulaire devait au curé d'Argenton dix sols à la Toussaint pour obtenir de célébrer la messe à la chapelle de Saint-Étienne, et vingt sols aux fabriqueurs de la fabrique pour les ornements. Le fondateur avait retenu la mouvance censive de cinq sols sur les titulaires chapelains.

Jean Pasqueraye, prêtre de Cherré, en fut le premier desservant ; il fut choisi comme « *estant personne capable, idoine, et suffisant à icelle chapelle obtenir.* » Le chapelain devait dire chaque semaine trois messes basses : le mardi *pro defunctis*, le jeudi *de sanctissimo sacramento*, le samedi *pro beata*, annoncées au peuple par neuf gobets de la grosse cloche.

La closerie de *Soulioche* en Saint-Laurent et *Ardanne* composaient les biens attachés à cette fondation pieuse. Le fondateur retint les droits seigneuriaux sur le temporel de ce bénéfice et les fixa à cinq sols. D'après une tenue d'assises du 17 juin 1579, on voit que les seigneurs de la *Fautraise* étaient seigneurs du *Moulin-Railler*, de Coudray, à cette époque. Ils l'étaient encore le 25 juin 1607 et le furent longtemps encore.

A la fin du XVIe siècle la seigneurie de la *Fautraise*, par suite de partages, se trouvait morcelée ; mais noble homme *Jean Conseil*, seigneur de la *Pasquerie*[3], maître des eaux

[1] *Vérouillère* (la), chât. et f^e de la c^ne de Châteauneuf-sur-Sarthe. V. le *Dict. hist. de Maine-et-Loire*, de C. Port.

[2] *Soulioche*, f^e c^ne de Saint-Laurent-des-Mortiers. D'après les *Archives de Noirieux*, en 1442, Etienne Coppin était seigneur de Soulioche. Cette terre appartenait, en 1513, à Guillaume Hates, d'après un aveu rendu au seigneur d'Azé le 9 juin 1513. La famille Hates la possédait encore en 1522. C'est le 17 mars 1535 que Etienne Renard avait censivé Soulioche.

[3] *Pasquerie* (la), commune de Saint-Michel de la Roë, *village de la Pascaurie*, 1658. Archives de l'abbaye de la Roë.

Digitized by Google

et forêts d'Anjou, demeurant à Angers, racheta la terre à divers propriétaires en 1603 et 1604. Les fiefs de *Noirieux* et de la *Fautraise* furent désunis par le partage en 1605 entre *Jean Conseil* et *Étienne Charlot*. Le premier eut la *Fautraise* et le second eut *Noirieux*. En 1613 *Jean Daillebousl* écuyer, seigneur de *Vaudemont*, était seigneur de la *Fautraise* du chef de sa femme, *Marie Conseil*. Cette dernière était veuve dès 1635. *Dame Marguerite Daillebousl*, veuve de *Jacques de Ridouet*, écuyer, seigneur de Sancé [1], commune de Saint-Martin d'Arcé, canton de Baugé, et *Pierre de Ridouet* son fils aîné, vendent la *Fautraise*, le 19 mai 1679, à *Louis Chailland*, seigneur des *Crémeaux*, prévôt provincial en la maréchaussée de Touraine, Anjou et Maine, à la résidence de Châteaugontier, époux de dame *Pétronille Bernard* [2].

Louis-François Chailland, curé d'Argenton de 1731 à 1768, bâtit la maison actuelle de la *Fautraise*, le 17 septembre 1729, d'après une inscription gravée sur une pierre trouvée lors des dernières réparations du château ; il n'était alors que sous-diacre. On lui doit aussi la construction du presbytère d'Argenton. Il demeurait à la Fautraise et avait un vicaire résidant au bourg. Il mourut le 22 février 1780 à l'âge de soixante-quatorze ans. Le 31 août 1731, Monseigneur de Vaugirault, évêque d'Angers, déjeuna, dîna, et coucha à la Fautraise. Le même jour il donna la confirmation et le lendemain il dit la messe à la chapelle de la Fautraise.

Le 16 mai 1732, M. Chailland de la Fautraise, curé d'Argenton, bénit la nouvelle chapelle de la Fautraise, « à savoir celle qui est au bout du grand bâtiment, » avec per-

[1] La terre de *Sancé* appartenait depuis la fin du XVIe siècle à la famille Ridouet, selon le *Dictionnaire historique* de Maine-et-Loire de C. Port. Notes communiquées par M. Arthur du Chêne.

[2] *Les Crémeaux*, hameau et ferme, commune de Gennes, *Dictionnaire topographique et géographique* de la Mayenne, p. 102.

Un *Chailland* était sénéchal et licencié ès-lois en 1579.

Louis Chailland était curé de Daon et prieur de la Prestimonie de *Soulioche* en 1724.

Digitized by Google

mission épiscopale. Étaient présents les vicaires de Saint-Michel et d'Argenton, ainsi que M. Grignon, acolyte, demeurant à la Fautraise.

Après les Chailland, la terre de la Fautraise passa vers 1782 aux héritiers de cette famille parmi lesquels figuraient des membres de la famille de Scépeaux et le Hesnault de Bouillé[1]. Puis les Lelarge en devinrent propriétaires et le 14 mai 1863 M. Émile de Beaumont, de Châteaugontier, l'acheta. Il a restauré le château. La chapelle romane actuelle est d'un style très pur. Il existait autrefois en outre de la Sionnière et de la Fautraise un castel féodal à la *Coyandière* relevant de l'*Hommaye* qui devait être situé au bas du clos de vigne de *Landemoure*, près de l'étang de *Mauconseil*, dans les champs de Pillegrat, dépendant de la Sionnière. Il faut citer également le lieu de la *Bouessivière* qui appartenait, en 1753, à Thomas Railler, écuyer, conseiller du roi, contrôleur ordinaire des guerres, seigneur de la *Tartinnière* et autres lieux, époux de Françoise Buigner, fille de Pierre Buigner, seigneur de la Burtière, et de dame Louise Bionneau[2]. Cette terre passa ensuite aux Déan de Luigné et appartient aujourd'hui à M. de Boissieu.

L'église d'Argenton semble dater de la même époque que celles de Ménil et de Saint-Jean de Châteaugontier. La tour du clocher est au haut de la nef, au milieu de la croix. La chapelle du côté de l'épître a été jadis abaissée mais on voyait autrefois sur les murs de la tour jusqu'où s'élevait la charpente primitive. Lorsque la chapelle, du côté de l'évangile dut être élargie, on en bâtit une nouvelle que l'on fit communiquer avec l'ancienne. C'est elle qui sert

[1] *V.* les Archives du château de la Fautraise. Les *Chailland* portaient : *d'or à une hure de sanglier de sable, accompagnée de trois roses de gueules, deux en chef et une en pointe ; partie d'argent à un écureuil rampant de gueules :* D'Hozier, mss., p. 428.

[2] *Archives de la Mayenne. Liasse concernant la seigneurie de Bierné.* On nomme aujourd'hui cette terre la *Bossivière* ou *Beaussivière*. Les *Railler* étaient seigneurs de la *Bossivière* dès 1565, d'après *les Archives de Noirieux.*

Digitized by Google

maintenant de sacristie ; elle était dédiée à saint Gilles et prit plus tard le titre de chapellenie de Saint-Étienne. La grande porte de l'église est en plein cintre, les arceaux des ouvertures pratiquées dans la tour du clocher pour établir la communication de la nef et du sanctuaire, sont de forme peu sensiblement ogivale, comme cela se pratiquait au commencement du XIIe siècle, époque à laquelle on employa alternativement le plein cintre et l'ogive romane. Les fenêtres du midi qui ont été bouchées étaient également en plein cintre. Notre-Dame d'Argenton figure parmi les sanctuaires du diocèse de Laval dédiés à la sainte Vierge. L'intérieur a été décoré de peintures et de fresques où l'imagination pieuse de l'artiste s'est donné libre carrière ; de superbes boiseries et de riches vitraux l'embellissent aussi ; ils ont été offerts par la famille de Quatrebarbes, par M. le curé d'Argenton, par les pères et mères de famille, par les enfants de la paroisse et par les domestiques. C'est ainsi que tous les habitants ont tenu à honneur de contribuer à l'ornement de leur église bien-aimée. Un beau calvaire a été élevé à l'entrée de la route de Saint-Michel. Une maison de retraite et de santé a été établie il y a environ quinze ans, par Mlle de Quatrebarbes, pour y recevoir les malades et les vieillards.

En 1836 Mme de Quatrebarbes fonda un établissement dirigé par des Sœurs de charité d'Évron, chargées d'instruire les petites filles pauvres d'Argenton et des paroisses voisines ainsi que de prodiguer leurs soins aux indigents qui en auraient besoin. A moitié chemin, entre Saint-Michel de Feins et Argenton, le voyageur remarque un élégant châlet construit pour les deux paroisses, par M. le marquis de Quatrebarbes, récemment décédé, et où les Frères de la maison de Tinchebray donnaient l'instruction aux enfants depuis plusieurs années. Après une interruption de deux ans, l'école est de nouveau en plein exercice. Le 12 novembre 1879, le Frère Blonden, de l'institut de Ploërmel, a été nommé instituteur communal d'Argenton.

Digitized by Google

Pendant ce temps, les garçons avaient dû fréquenter l'école mixte de Saint-Michel de Feins, ouverte par les soins du desservant de cette commune, qui avait installé aussi des Sœurs de Briouze, payées par lui la première année de leur arrivée. Il n'y a pas de chapelle à la Sionnière, mais la famille de Quatrebarbes en possède une dans le cimetière d'Argenton. La chapelle de la Fautraise figure parmi les sanctuaires privés du diocèse de Laval dédiés à la Sainte Vierge. Le presbytère d'Argenton a été construit à la même époque et par le même personnage que le château de la Fautraise, c'est-à-dire au commencement du siècle dernier, par messire Louis-René-François Chailland, curé d'Argenton, qui s'intitulait seigneur de la Fautraise. Un cercle est annexé à la cure sous la surveillance du pasteur.

Les Archives de la cure contiennent un certain nombre de documents curieux. Nous y avons trouvé l'original sur parchemin, scellé d'un sceau de cire brune, de la transaction intervenue, en 1462, entre les curés de Daon et d'Argenton au sujet des lieux de la *Lande* et du *Bois*, dont nous avons parlé dans nos *Recherches historiques sur Daon* [1].

Voici maintenant quelques titres relatifs à *Villouin*, à l'*Hommaye* et à la *Sionnière d'Argenton :*

Dans un aveu rendu à la seigneurie de l'*Hommaye* d'Argenton, on trouve cité en 1300 *Villelou* appartenant au seigneur de ce lieu (*Villelou*, *Villa lupi*). Dans un autre aveu de 1397 on lit *Villelouing* (*louing* signifie loup en vieux langage). *Villouin* indique que cette maison fut sans doute fondée ou habitée par un homme appelé *le Loup*. Cette seigneurie était une des plus considérables de Saint-Michel. Elle avait droit de garenne, de justice foncière et domaniale, de mesure et d'épave; elle relevait d'Argenton. Le seigneur de *Clairveau* était sujet de Villouin pour certains bois et devait dix sols, un denier [2]. La closerie de la

[1] *Archives de la cure d'Argenton.*
[2] Ibid.

Digitized by Google

Marre pour des bois nommés *bois Brichet* devait deux deniers, la *Robinerie* était toute entière de la censive de Villouin et devait dix deniers. Ce fief fut partagé en trois, le *Grand-Villouin*, le *Petit-Villouin* et *Chanteloup*[1]. En 1397, *Guiotte la Chevalière* fait hommage de *Villouin* à haut et puissant Messire *Huet-Dupuy*, seigneur de l'*Hommaye* d'Argenton, que sa famille possédait depuis le commencement du quatorzième siècle d'après les archives du château de la Sionnière. Cette dame confessait devoir à la seigneurie de l'*Hommaye* six sols de cens et de rente féodale pour sa terre de *Villelouing* et son droit d'envoyer paccager ses bestiaux sur les rivages de l'étang de *Mauconseil*[2].

Le 24 août 1416, une dame *Huet-Dupuy* rend aveu à la chastellenie de *Bréon-Subert* en Daon. *Gilette la Moulinière*, dame de l'*Hommaye*, en 1418, reçoit les aveux de ses sujets dans la cour de son manoir. La closerie de la *Marre* qui était de Saint-Michel, ainsi que *Gombault* fut reconstruite en 1550 sur le terrain d'Argenton. *Gombault* fut rebâti en 1830. D'un autre côté les *Assis de Goubis* qui étaient jadis d'Argenton, furent annexés à la paroisse de Saint-Michel. L'abbesse du Ronceray, d'Angers, de qui relevait le curé de Saint-Michel, avait aussi des biens à Argenton[3].

Les seigneurs de la Sionnière figurent souvent dans les titres et actes du moyen âge. Ainsi, en 1437, il y eut transaction entre *Jehan Dumouster*, seigneur de la *Tertrinière* d'Argenton et *Jehan Fléaut*, seigneur de la Sionnière, relativement à la closerie de *Tubœuf*[4]. Jehan Dumoustier demandait foi et hommage de ce lieu comme dépendant du fief de la *Macheferrière de Chatelain*. Le seigneur de la Sionnière niait la mouvance et reconnaissait devoir seulement six deniers au seigneur de la Tertrinière. Il est dit dans l'accord que si *Jehan Fléaut*, seigneur de la *Sionnière* d'Argenton, voulait racheter une rente de blé qu'il devait

[1] *Archives de la cure d'Argenton.*
[2] *Archives de la Sionnière.*
[3] Ibid.
[4] Ibid.

Digitized by Google

sur *Tubœuf* à *Guillaume Chobron*, seigneur de la *Chobronnière* de Coudray, les indemnités en seraient payées au seigneur de la *Tertrinière* d'Argenton selon les ordonnances de *Pierre Hocquedé* et de *Philippe Hyesmery*, curé de Saint-Michel. Le seigneur de la Sionnière acheta plus tard cette rente qui était de cinq septiers de blé pour cent cinquante livres tournois. En 1438, *Philippe Hyesmery* eut une contestation avec le seigneur de la *Sionnière* au sujet d'une rente de vingt-quatre jalets de vin dus à la cure de Saint-Michel sur les vignes du fief de la *Coyrandière* [1]. Messire *Jehan Crespin* de la *Crespinière*, seigneur de Chatelain, avait vendu ce fief à *Jehan Fléaut*, seigneur de la *Sionnière*, sans faire mention de la rente et celui-ci croyait pouvoir se dispenser de la servir. L'affaire s'accommoda devant l'archidiacre d'Outre-Maine. *M. de la Crespinière* donna à *Jehan Fléaut* deux quartiers de vigne dans le clos de *Landemoure*, en Argenton, pour l'indemniser, et la rente vint au curé. Le fief de la *Coyrandière*, était au bas du clos de *Landemoure* et s'étendait sur *Grigné* et la *Gresleraye* [2].

Michel de Possard acheta, en 1466, du procureur de la fabrique de l'église de Saint-Laurent-des-Mortiers, nommé *Jehan Bodin*, après délibération des habitants réunis en assemblée paroissiale, en présence de messire *Jehan Ligier*, curé, pour la somme de cinquante-six livres, une rente de quarante-sept sols six deniers, due à la fabrique par les copropriétaires de *Lorière* [3].

Il y eut, en 1480, procès entre le curé pénitencier d'Argenton et la dame *N. de Roussigneul*, veuve du seigneur de la Sionnière. Le curé se plaignait de ce que la dame de Possard avait fait tenir ses assises sur un terrain dépendant du fief curial et de ce qu'elle ne lui payait pas le nombre de cousterets de vin et de boisseaux de blé qui lui

[1] *Archives de la Sionnière.*
[2] Ibid.
[3] Ibid.

Digitized by Google

étaient dus sur la Sionnière et l'*Hommaye*[1]. La cour royale de Saint-Laurent-des-Mortiers décida que la dame de Possard avait commis un abus de juridiction féodale et qu'elle devait reconnaître le curé comme suzerain pour ceux de ses domaines qui seraient situés sur le fief de la cure. Ce mot de suzerain n'est pas le terme propre. Le seigneur de l'*Hommaye* ne pouvait pas s'intituler suzerain d'Argenton. A plus forte raison le curé d'Argenton qui tenait son fief de ce seigneur, à service divin et sans redevance, ne le pouvait pas davantage. Mais comme le curé possédait des biens qui ne dépendaient pas du fief de l'*Hommaye*, la cour de Saint-Laurent déclara, avec justice, que la dame de Possard n'avait aucune juridiction sur ces terres et qu'elle devait même rendre aveu audit curé pour ses propriétés voisines de la Sionnière, s'il y en avait qui fussent dans la dépendance du fief curial. La dame de Possard fut en outre condamnée à payer les rentes de blé et de vin fondées par ses prédécesseurs en faveur du curé d'Argenton, à savoir : « *Six grands boisseaux de froment, ancienne mesure d'Argenton, dix-huit boisseaux de seigle et une busse de bon vin nouvel.* » Les devoirs féodaux du curé envers la Sionnière furent réduits à deux deniers au lieu de dix sols. Enfin la dame de Possard se désista de son ensaisinement sur un demi-journal de terre donné à la cure par messire *Jehan Gandon*, seigneur de la *Grange*, et elle fit la remise de ses droits féodeaux afin que les curés « priassent plus volontiers Dieu pour elle[2]. »

En 1532, *Pierre Possard* achète à *Jehan Nourry* la terre de *Malabry*, de Saint-Michel, pour quarante-cinq sols. *Jehan Possard* transige en 1535 avec *Marin Pottier*, curé de Saint-Michel, au sujet des dîmes de *Lorière* et de *Ribay* en Argenton. Le seigneur de la Sionnière défend en 1550 au seigneur de la *Gresleray* d'établir des garennes à *Grigné*[3].

[1] *Archives de la cure d'Argenton.*
[2] Ibid.
[3] *Archives de la Sionnière.*

Digitized by Google

Lorsque messire *Pierre Possard*, seigneur de la Sionnière, passa de vie à trépas, en 1584, les pauvres d'Argenton eurent en aumônes plus de sept cents pains, plus trois écus en douzaines (deniers), les porteurs vingt-huit sols et les enfants de chœur douze sols pour tenir les fallots; treize aunes de serge furent distribuées aux treize personnes munies des cierges [1]. Voici l'épitaphe de ce personnage qui fut inhumé dans le chœur de l'église :

« *L'an mil cinq cent quatre-vingt quatre,*
La mort par son cruel dard
Voulu férir et abattre
Defunt noble Pierre Possard,
Homme vivant en son estat,
Sagement sans nulle offence
De ce monde a fait départ
L'onzième jour de février. »

En 1586, *Jehan Possard* a une contestation avec *Mathurin Jouy*, curé de Saint-Michel, au sujet des dîmes de la *Perrière* et de *Grigné* et de deux champs dépendant de l'*Hommaye d'Argenton*.

Pendant les seizième, dix-septième et dix-huitième siècles, les assemblées paroissiales étaient très fréquentes à Argenton, comme l'attestent les Archives de la cure. L'administration des villages par les assemblées d'habitants a existé presque partout en France depuis le moyen âge jusqu'en 1789, a dit un historien érudit, M. Albert Babeau, dans son beau livre intitulé *Le Village sous l'ancien régime*. Il faut lire ce remarquable ouvrage pour constater encore une fois avec quelle impudence les historiens révolutionnaires écrivent l'histoire, et pour rendre au passé toute la justice qui lui est due. Le noble tableau que l'écrivain a tracé des institutions rurales d'autrefois forme un heureux contraste avec la sombre peinture que La Bruyère nous a faite de l'état des

[1] *Archives de la cure d'Argenton.*

Digitized by Google

campagnes sous la monarchie. Les archives départementales, les écrits des jurisconsultes et les autres documents relatifs à la même question, ont fourni la matière de curieux travaux que nous voudrions faire connaître aux lecteurs impartiaux, désireux de s'instruire et d'approfondir le problème délicat de la conciliation de la liberté communale avec le pouvoir central[1]. Avant 1789, à certains dimanches de l'année, voici ce qui se passait à Argenton, comme dans tous les autres villages de France. Après la grand'messe ou après les vêpres, les hommes vêtus de leurs habits de fête, se réunissaient pour converser entre eux, tandis que les femmes regagnaient lentement leurs demeures. Les cloches appelaient les habitants à l'assemblée de la communauté qui se tenait, soit devant la porte de l'église, soit à l'ombre des vieux arbres ou du clocher. Là, les uns debout, les autres assis sur les murs du cimetière ou sur le gazon, les hommes se groupaient autour du juge local, du syndic ou du praticien qui leur exposait la question en litige. Ils délibéraient ensuite, puis ils exprimaient leur avis à haute voix. Ils votaient les dépenses de la communauté, ils décidaient les ventes, les achats, les échanges, la location des biens communaux, la nomination des agents ou des employés de la communauté, les réparations de l'église, du presbytère, des édifices publics, des chemins, des ponts. Ils élisaient en outre du syndic, le maître d'école, le pâtre, le sergent, le messier chargé de garder les terres ensemencées, les collecteurs des dîmes, les assesseurs des tailles. Ils fixaient parfois le ban de vendanges : ils arrêtaient même souvent la taxe de certains ouvriers et de certaines marchandises. Au sujet des biens communaux ils décidaient s'il fallait plaider contre des prétentions exorbitantes, entamaient et soutenaient des procès contre leurs seigneurs devant les tribunaux ecclésiastiques

[1] *Le Village sous l'ancien régime*, chap. II, les assemblées prov., par Albert Babeau.

Digitized by Google

et séculiers. Dans les communautés de l'ancien régime, comme aujourd'hui, il y avait des dépenses obligatoires et des dépenses facultatives. Parmi les premières figuraient le traitement des maîtres d'école, les honoraires du subdélégué qui présidait aux adjudications pour la location des biens communaux et examinait les comptes de la communauté, les indemnités du syndic et du collecteur, les frais du tirage de la milice, l'entretien de la nef de l'église, l'entretien du chœur étant à la charge des décimateurs, la construction du presbytère, la clôture des cimetières. Les dépenses étaient toujours soumises aux habitants. Le syndic ou le juge indiquait les dépenses obligatoires et proposait les moyens d'y subvenir. Les habitants approuvaient ou repoussaient les dépenses facultatives. Ce qui distinguait les impositions communales, c'est qu'elles étaient supportées non seulement par « les taillables » mais aussi par les privilégiés et les exempts. Le seigneur payait en raison de ses propriétés et sa quote-part était d'ordinaire la plus forte. Ainsi l'égalité devant l'impôt qui fut proclamée en 1789 existait depuis longtemps pour les contributions communales [1]. Voilà en abrégé quelles étaient les attributions des assemblées de village, si peu connues et si mal étudiées jusqu'à nos jours. La vie rurale était très active : les campagnes, loin de vivre dans l'anarchie et le désordre d'une misère continuelle, comme le répètent à l'envi les déclamateurs révolutionnaires, jouissaient d'une administration régulière à laquelle participaient les habitants, le prêtre, le seigneur et le prince, chacun à un degré différent. Tous apportaient leur concours à la gestion des affaires communales, à l'instruction, à l'assistance publique et à l'agriculture. M. Albert Babeau étudie ces divers points dans son ouvrage : le premier livre est relatif aux communautés rurales, aux assemblées, aux syndics, aux biens et revenus des communautés, aux

[1] *Le Village sous l'ancien régime*, par Albert Babeau.

Digitized by Google

dettes, dépenses, emprunts et impositions; le second s'occupe de la paroisse, de l'église, des marguillers et du curé; le troisième s'applique au rôle du seigneur, à son influence, à ses droits, à sa justice, et le quatrième à celui de l'état, comprenant l'étude des impôts, des corvées et des milices; le cinquième est consacré à l'école à l'assistance publique, à l'agriculture et enfin à la condition matérielle et morale des habitants. Chacun d'eux est traité de main de maître. L'ignorance n'était pas fréquente comme le disent les auteurs systématiquement hostiles, et les écoles étaient au contraire nombreuses à la veille de la Révolution[1]. La prospérité était générale au moyen âge. Ainsi en 1388, les chanoines de Normandie se plaignaient de ne pouvoir trouver pour cultiver la terre « d'*homme qui ne voulût plus gaignier que six serviteurs ne faisoient jadis.* »

La population était au quatorzième siècle aussi considérable que de nos jours. Les églises bâties au moyen âge sont par leurs dimensions en rapport avec la population moderne de l'immense majorité des localités.

La condition matérielle et morale des gens de la campagne n'était pas non plus mauvaise, bien loin de là. Il faut lire pour s'en convaincre dans l'ouvrage de M. Siméon Luce relatif à Bertrand Duguesclin le chapitre sur la *Vie privée au* XIV*e siècle*, qui prouve que l'aisance était très répandue[2]. La richesse était si habituelle dans les campagnes sous Henri II, qu'une loi somptuaire de 1549 défend « *à tous paysans et gens de labeur et valets, s'ils ne*

[1] Delisle. *Études sur la condition de la classe agricole en Normandie*, p. 26.

[2] *V. Histoire de Bertrand Duguesclin* et de son époque, par Siméon Luce, t. I, ch. III. *La vie privée au* XIV*e siècle*. Au XIII*e* et au XIV*e* siècles, tel serf, tel « homme de corps, avait un outillage agricole et des bestiaux qui feraient l'envie d'un fermier de nos jours. Dans leurs chaumières vivaient des paysans bien vêtus de bonnes étoffes, entourés de meubles qui diffèrent peu de ceux d'aujourd'hui. L'argenterie est même plus commune : dans la vaisselle du peuple des campagnes on parle à chaque instant de hanaps, de gobelets, de cuillers d'argent.

Digitized by Google

sont aux princes, de porter pourpoint de soye, ne chausses bandées ne bouffées de soye[1]. » Au commencement des guerres de religion, dit un document contemporain : « *Les gens des villages estoient si riches et plains de tous biens, si bien meublez en leurs maisons, si plains de volailles et bestial que c'estoit une noblesse*[2]. » Lady Montagu en 1739 écrivait : « *Les villages sont peuplés de paysans forts et joufflus, vêtus de bons habits, et de linge propre. On ne peut s'imaginer quel air d'abondance et de contentement est répandu dans tout le royaume.* » Horace Walpole en 1765 s'écriait : « *Les moindres villages ont un air de prospérité et les sabôts ont disparu*[3]. » Enfin nous ajouterons que les paysans étaient alors plus gais qu'aujourd'hui. Partout on dansait. « *La musique et la danse consolent de beaucoup d'autres jouissances*, » écrit un intendant. Les fêtes de village avaient un entrain, un caractère, un éclat, qu'elles n'ont plus de nos jours.

Les paysans avaient des mœurs religieuses. Ils avaient la foi, le sentiment de respect, l'amour du travail. Voilà ce qu'étaient les classes rurales avant la Révolution. L'*Histoire des Paysans* de Bonnemère et les autres ouvrages de ce genre ne citent de la vie des populations rurales que les pages attristantes et déchirent celles qui prouvent qu'il y eut des jours heureux en France pour les gens des campagnes avant la fameuse *Déclaration des droits de l'homme.* Aussi n'est-il pas inutile de rendre un hommage sincère à la vérité et de montrer l'autre côté de la médaille qu'on ne présente jamais aux yeux du public.

André Joubert.

[1] Ord. de juillet 1549. Anciennes lois françaises, XIII, 103.
[2] Haton, 279.
[3] Lettres éd. Didier, 1893, p. 17.

La fin au prochain numéro.

Digitized by Google

CHRONIQUE SCIENTIFIQUE

I.

En commençant, pour les lecteurs de la *Revue de l'Anjou*, une série de chroniques sur le mouvement scientifique, nous devons parler d'abord du plus grand fait de notre époque dans l'ordre des choses de la pensée, de la réaction en faveur de la Scolastique inaugurée sous le pontificat de Pie IX et continuée sous les auspices et l'impulsion de son successeur.

La philosophie est tombée de nos jours en un grand discrédit, et cela par la faute surtout des philosophes. Chaque rêveur, chaque pédant des Universités allemandes, se croit appelé à s'enfermer « dans un poêle, » à l'exemple de Descartes, et à rebâtir à nouveau tout l'édifice de nos connaissances. Comment prendre au sérieux une science qui change absolument selon qu'elle est enseignée par Kant, Fichte, Hegel ou Schopenhauer? Les Allemands eux-mêmes commencent à traiter Hegel de « marchand de paroles, » et ils n'ont pas tort.

Et cependant la philosophie est une science, ou plutôt elle est *la science*, et il est bon que l'on sache qu'elle repose sur des données rationnelles aussi solides que celles des mathématiques, et que ses solutions sont de la plus haute importance pour le bonheur de l'humanité. C'est ce que Léon XIII nous rappelle, et s'il semble personnifier en saint Thomas d'Aquin la saine philosophie, ce n'est pas pour nous mettre à l'école d'un homme, c'est au contraire parce que saint Thomas, malgré son étonnant génie, ou plutôt à cause de ce génie, est le moins personnel des philosophes. Ses livres sont le résumé de la sagesse antique éclairée par les lumières de la foi. Suivre saint Thomas, c'est en réalité se faire le disciple de tout ce que l'humanité a compté de grands penseurs avant et après l'ère chrétienne, jusqu'au XIIIe siècle.

Et qu'on ne pense pas que l'Église nous propose la philosophie de saint Thomas comme une limite. C'est au contraire un point de départ pour de nouveaux progrès. Un point d'appui

Digitized by Google

pour de nouvelles découvertes. Il n'est pas une seule des conquêtes de la science moderne qui ne s'harmonise à merveille avec la métaphysique traditionnelle de l'École.

II.

Aussi suivons-nous avec un vif intérêt les expériences que l'on fait aujourd'hui sur la *matière radiante*.

On sait que lorsqu'on fait passer l'étincelle électrique à travers un tube plein de gaz raréfié (tube de Geissler), on obtient, au lieu d'une trainée en zigzag, une belle lueur diffuse. Si le vide est parfait, l'étincelle ne passe plus. Entre ces deux expériences vient s'en placer une troisième, dans laquelle le gaz est encore plus raréfié que dans les tubes de Geissler, sans que le vide soit absolu. En ce cas, l'électricité passe, mais sans produire de lumière, si ce n'est une phosphorescence sur les parois du tube.

Voici maintenant la théorie imaginée pour expliquer ce phénomène. — Les atomes sont constamment en mouvement, et se choquent sans cesse les uns les autres. Les diverses trajectoires de ces atomes sont rectilignes de leur nature; mais, à cause des attractions et répulsions, chaque ligne droite est infléchie à ses deux extrémités. Le tout est d'une petitesse qui défie l'imagination. — Si le gaz est raréfié, les atomes étant plus éloignés les uns des autres, la partie rectiligne de ces trajectoires infinitésimales deviendra plus longue. — Dans l'expérience que nous venons de rapporter, on serait parvenu, croit-on, à donner à ces droites toute la longueur du tube employé. Les atomes ne se choquent plus; partant il n'y a plus de lumière, si ce n'est au point où ils viennent heurter le verre du tube.

Ces atomes cheminant en ligne droite, suivant des *rayons*, constitueraient la matière *radiante*, et l'on voit, peut-être avec une certaine hardiesse, en ces phénomènes, la révélation d'un quatrième état des corps, aussi différent de l'état gazeux que celui-ci l'est de l'état liquide.

Il est sage, croyons-nous, de se tenir provisoirement sur la réserve, en présence de cette brillante hypothèse, sans la rejeter *a priori*. Les expériences sur la matière radiante n'en

Digitized by Google

sont pas moins du plus haut intérêt, et elles permettent peut-être d'expliquer la rotation du *radiomètre*, qui jusqu'ici était restée un mystère pour les physiciens.

III.

Nous ne pouvons terminer cette chronique sans rendre hommage au jeune savant que vient de perdre notre Faculté des Sciences. M. Hermite, après avoir vaillamment servi son pays, s'était consacré tout entier aux études géologiques et avait acquis à Angers droit de cité par son dévouement à notre Université. Son grand travail sur la géologie des Baléares est sans doute son principal titre scientifique ; mais ses travaux sur l'Anjou, qu'il avait l'intention de pousser très loin, ne sont pas sans importance, même en leur état fragmentaire. Contentons-nous de rappeler que c'est à lui que l'on doit la découverte du terrain silurien supérieur à La Meignanne ; il constatait, il y a deux ans, dans cette localité, l'existence de fossiles appartenant aux genres *Orthoceras*, *Platystoma*, *Cardiola* et *Terebratula*, qui ne laissent aucun doute sur la nature géologique du terrain. M. Hermite aurait sans doute refait la carte géologique de notre province. Dieu avait d'autres desseins : il nous a enlevé le savant, et a rappelé à lui le fervent chrétien.

Jude de Kernaeret.

Digitized by Google

REVUE ÉCONOMIQUE

Deux grandes questions préoccupent en ce moment le monde économique.

La première est l'établissement d'un tarif général, comprenant les droits d'entrée, de sortie, les surtaxes d'entrepôt, etc.

La seconde est le rachat projeté de la ligne d'Orléans par l'État.

Les lecteurs de la *Revue de l'Anjou* savent ce qu'on entend par tarif *général*. C'est le tarif de droit commun, celui qu'on applique sans distinction aux marchandises de tous les pays du monde, quand elles entrent en France.

On l'oppose au tarif *conventionnel* qui est établi entre deux nations particulières en vertu d'un traité de commerce.

Le tarif conventionnel n'est donc pas autre chose que le tarif général abaissé, par suite des concessions mutuelles que se font les hautes parties contractantes. Par conséquent, il est de la plus haute importance pour un pays d'avoir un tarif général bien fait, bien divisé, étudié à fond, et suffisamment élevé pour ne pas gêner les négociateurs qui le prennent pour base de leurs conventions.

C'est pourquoi dès l'année 1877, tous les traités de commerce étant dénoncés, une Commission parlementaire fut nommée pour étudier les besoins de chacune de nos industries, et déterminer aussi exactement que possible le montant des droits protecteurs dont elle pouvait avoir besoin pour lutter contre l'industrie étrangère. Le Sénat recherchait en même temps les causes de la crise industrielle et commerciale, et le rapport de M. Ancel concluait au relèvement des droits inscrits dans les traités de 1860-1865.

La Commission a déposé son rapport à la fin de l'année 1879, après avoir fait l'enquête la plus approfondie qu'on ait vue depuis longtemps; la discussion a commencé le 31 janvier 1880.

M. Gambetta, qui comptait sur cette discussion pour servir

Digitized by Google

de *calmant* aux passions politiques de la Chambre et aux revendications radicales, a cru devoir fixer sur elle l'attention de ses collègues, par un petit discours d'ouverture : « Avant d'ouvrir, a-t-il dit, ce débat si longtemps attendu, qui touche à des intérêts si multiples et on peut le dire si précieux, j'invite la Chambre à vouloir bien prouver, par son assiduité et son attention, qu'en dehors des préoccupations politiques qui, heureusement, n'ont pas leur rôle dans cette discussion, elle est tout entière aux intérêts et aux affaires du pays. » (Très bien, très bien. Applaudissements.)

C'est tout à fait paternel !

La discussion générale a été longue et vive. On a vu entrer en lice les partisans du libre-échange, les défenseurs du système de la protection ou de la compensation, et les organes de la Commission qui tient, presque en toute matière, le *juste milieu*, disant d'un côté, pour satisfaire la gauche : nous sommes profondément libres-échangistes, en doctrine ! et d'un autre, pour obéir au sentiment intime de ses membres : mais nous sommes, en fait, profondément protectionnistes !

Le résultat de cette bascule économique sera probablement, d'une part, le relèvement notable des tarifs d'importation sur les produits manufacturiers, et d'autre part l'abandon complet des intérêts agricoles. C'est une inconséquence : il fallait être avec Bastiat ou avec Carey, avec M. Tirard ou avec M. Keller; si vraiment on croit que le pays a besoin de la protection douanière, il ne faut pas la refuser aux 25 millions d'agriculteurs qui la réclament énergiquement; si on pense au contraire que le libre-échange est une doctrine absolue, pourquoi relever les droits antérieurs ? mais qui se soucie, parmi nos honorables, de doctrine et de science économique ?

M. Tirard et M. Rouvier ont été, dans cette discussion, les principaux champions de la thèse libre-échangiste. Si nous enlevons les phrases sonores et creuses, voici le passage qui nous fera le mieux apprécier leurs doctrines : « Et maintenant, Messieurs, s'écrie le ministre de l'*Agriculture* et du *Commerce*, quelle est notre politique économique ?... Nous vous demandons, tenant compte des circonstances actuelles, des souffrances qui ont pesé sur l'industrie à la suite de la production, peut-être exagérée, qui a eu lieu de 1872 à

Digitized by Google

1876, nous vous demandons de maintenir le *statu quo ;* c'est-à-dire de prendre le tarif conventionnel actuel, majoré de 24 p. 0/0 pour certains articles comme *tarif général* et comme base de négociation avec les puissances étrangères, en vous promettant de ne pas descendre, dans ces négociations, au-dessous du prix porté à ce tarif conventionnel. » Le *statu quo :* telle est la limite actuelle des prétentions libres-échangistes.

La *protection* a été défendue principalement par MM. Louis de Kerjégu et Keller, qui tous deux ont insisté sur les besoins de l'agriculture. On se rappelle que l'an dernier la Société d'agriculture, sciences et arts et la Société industrielle d'Angers avaient entendu d'excellents rapports sur ce sujet, lus par MM. *Gueyraud* et *de Capol.* Mais il n'y avait pas d'illusions à se faire sur les intentions de la Chambre. « Les anciens, a dit spirituellement M. de Kerjégu, pour rendre le sacrifice plus agréable à la divinité, enguirlandaient de fleurs la victime avant de l'immoler.... Samedi, lorsqu'un très pur-sang parmi les libres-échangistes, M. Tirard, et un demi pur-sang, M. Méline, couvraient aussi de fleurs *Jacques Bonhomme,* vous auriez pu voir parmi vous un vieux cultivateur, calme d'apparence, mais saisi de frisson : il avait compris ! » Le discours de M. Keller fit une profonde sensation à la Chambre et dans le pays, mais rien n'a pu vaincre la résistance de l'assemblée. Reste à savoir si le Sénat sera moins inflexible.

Enfin, nous avons entendu les chefs de la Commission, MM. Méline, Malézieux, etc., qui n'ont pas fait brillante figure, mais qui, en somme, obtiennent gain de cause sur presque tous les points. La masse de nos députés n'entend rien à ces arides développements sur le prix de revient et le prix coûtant, sur les théories de la compensation, sur la plupart des droits protecteurs, et la plupart s'en rapportent aveuglément à ce qu'on leur dit au nom de la Commission.

A cet égard, nous avons eu un discours de M. *Viette* qui peint admirablement l'état d'esprit et la dose de science de la majorité parlementaire, qui ne sait où elle va et se passionne pour des mots :

« Le projet de tarif du gouvernement, dit M. Viette, semble accepté par tout le monde. Le secret de ce grand succès, c'est

Digitized by Google

que le gouvernement accorde une protection *fort efficace aux libres-échangistes*. (Très bien! très bien!) C'est qu'ils peuvent, dès lors, sans être infidèles au clocher, apporter ici les sonores théories de la liberté commerciale! (On rit.) Ils en sont les apôtres; mais ils ont pris leurs précautions pour n'en pas être les martyrs! (Rires approbatifs et applaudissements sur un certain nombre de bancs.)

C'est ce qu'on appelle faire une expérience *in anima vili*. (Nouveaux rires.)

La Fontaine raconte l'histoire d'un rat qui s'était retiré du monde dans un fromage de Hollande. Ce rat avait pressenti la doctrine néo-libre-échangiste. (Hilarité générale)...

Les libres-échangistes, une fois reclus, estiment que tout est fait, et qu'il ne reste plus rien à faire...

Ainsi les peigneurs de laine, libres-échangistes convaincus, mais protectionnistes sincères, profondément partisans de la liberté commerciale, mais respectueux de leurs propres intérêts (rires), ont fait eux aussi une cour assidue à la protection. « L'étoffe en est moëlleuse, » disaient-ils (sourires), et ils se sont adjugés un droit d'entrée de 33 p. 0/0.

Voulez-vous un autre exemple! Le pays où fleurit l'olivier (hilarité), est assurément très libre-échangiste : malgré cela il n'a pas dédaigné une protection sur l'huile d'olive de 4 fr. 50!...

La terre classique, le point géométrique du globe ou le libre-échange a pris naissance, c'est le midi qui ne peut supporter l'apparence même de la protection :

« Couvrez ce sein que je ne saurais voir! »

(Rires et marques d'approbation sur divers bancs).

Eh bien, le midi protège ses vins d'un droit excessif, anti-démocratique, exhorbitant, d'un droit de 4 fr. 50 par hectolitre...

Donc, le Gouvernement, en se donnant à lui-même la qualification de libre-échangiste, s'est vanté d'une liberté qu'il n'a pas commise. Son tarif n'est pas libre-échangiste, il est affreusement protectionniste!...

C'est quand nous étudierons chaque article du tarif que nous saurons exactement combien il y a dans cette Chambre, de libres-échangistes qui ne sont pas protectionnistes! »

Après la clôture de la discussion générale, la Chambre, sur la proposition de M. Lebaudy, a divisé le projet de tarif en

Digitized by Google

quatre sections distinctes et a voté l'*urgence*, malgré l'opposition de la Commission. Il n'y aura donc qu'une lecture et qu'un vote avant l'envoi successif au Sénat des quatre sections.

La première section, actuellement votée, comprend les *matières animales, végétales et minérales*, nos 1 à 214. La lutte a recommencé sur les numéros 1 à 16 comprenant les chevaux, bœufs, vaches, agneaux, etc. Tous les amendements ayant pour objet de protéger l'agriculture ont été repoussés, et les droits maintenus ne sont que de purs droits fiscaux : ainsi les bœufs ne sont frappés que d'un droit dérisoire de 6 fr. par tête, les vaches 4 fr., les agneaux 0 fr. 50. ; le blé reste au tarif antérieur de 0 fr. 60 les 100 kilos !

La Chambre aborde en ce moment, dans la section des fabrications, les nos 340 et suivants, concernant les fils et les tissus. Il y a, sur ces divers points, de grandes divergences entre le tarif du Gouvernement et celui de la Commission. Nous verrons qui l'emportera.

Dans le prochain numéro de la *Revue de l'Anjou*, nous analyserons les droits votés par la Chambre et nous connaîtrons sans doute les intentions de la Commission nommée par le Sénat, laquelle est en majorité protectionniste. Nous n'avons fait, aujourd'hui, que mettre nos lecteurs au courant des opinions qui se partagent nos assemblées parlementaires.

Nous nous proposons aussi d'examiner, comme il convient, la grave question du rachat de la ligne d'Orléans; ce projet, importé d'Allemagne, est, suivant nous, une déplorable marque du progrès que font en France les théories du socialisme d'État.

HERVÉ-BAZIN.

Digitized by Google

CHRONIQUE LOCALE

Le diocèse d'Angers vient d'être bien douloureusement affligé par la mort de Mgr Ménard, prélat domestique de la Maison de Sa Sainteté.

Comme, à l'exemple de Jésus-Christ, il a passé sur la terre en répandant partout des bienfaits, sa charité inépuisable l'avait fait aimer de tous; et mieux que tout éloge funèbre, les pauvres et les orphelins tant de fois secourus par lui, ont exprimé éloquemment en l'accompagnant en foule jusqu'à sa dernière demeure, quels regrets et quelle reconnaissance laisse après lui cet homme de Dieu.

∴

Le mercredi 13 mai a eu lieu dans la chapelle des Internats de la Faculté catholique le service pour le repos de l'âme de M. Hermite, ce jeune professeur de notre Université ravi si brusquement au plus brillant avenir, victime de son amour pour la science.

M. Maisonneuve, professeur à la Faculté des sciences, a pris la parole à l'issue de la cérémonie religieuse, pour honorer la mémoire de ce collègue qui fut son ami.

∴

C'est avec un véritable plaisir que nous avons appris, et que nos lecteurs apprendront la distinction méritée dont Sa Sainteté Léon XIII vient d'honorer notre savant et laborieux compatriote M. Bonneau-Avenant.

L'auteur de la vie de Madame la duchesse d'Aiguillon vient en effet de recevoir avec un bref Pontifical la croix de chevalier de l'Ordre de Saint-Sylvestre.

∴

M. Eug. Lelong, archiviste-paléographe, a ouvert le 22 mai, au local des Sociétés savantes (jardin fruitier), un cours public

Digitized by Google

de paléographie. Ce cours aura lieu désormais tous les jeudis, à quatre heures du soir.

Le conférencier a fait une rapide histoire de l'écriture depuis les temps de la Grèce et de Rome, jusqu'au XVIe siècle. Les documents qu'il avait apportés avec lui ont vivement intéressé l'auditoire nombreux qui l'entourait. Le cours s'est terminé par la lecture et l'explication d'une Charte.

Nous espérons et nous croyons que l'initiative prise par M. Lelong sera couronnée de succès ; le professeur est à la hauteur de la tâche.

Ce sera tout profit pour Angers.

⁂

La Société d'Agriculture, sciences et arts, qui se réunit au même local, vient de décider l'organisation d'un *Salon de lecture* ouvert à tous ses membres, de midi à 8 heures du soir, à l'instar des *Leseverein* des Universités allemandes. Le Salon contient la plupart des grandes revues française. Nous y avons remarqué la *Romania*, la *Revue des deux Mondes*, le *Correspondant*, le *Tour du Monde*, la *Revue du Monde catholique*, la *Revue des Questions historiques*, la *Revue des Questions scientifiques*, les *Mondes*, la *Gazette des Beaux-Arts*, la *Revue des Sciences médicales*, l'*Économiste*, la *Revue critique*, etc., etc.

Cette organisation est appelée à donner un nouvel attrait à la Société qui voit chaque jour s'accroître le nombre de ses membres.

⁂

Pendant que la ville d'Angers s'adonne ainsi avec une ardeur nouvelle à la culture des sciences, les exercices du corps sont loin d'y tomber en défaveur.

Dimanche dernier, 9 mai, la population de notre cité put entendre dès le matin de bruyantes détonations ; et cependant le ciel calme et serein protestait que ce n'était pas la foudre : l'ennemi était-il sous nos murs ? Catilina marchait-il sur Rome ? — Dans l'ère de paix et de tranquillité dont nous jouissons — du moins on nous l'affirme — de semblables surprises n'attendent guère les citoyens à leur réveil. — Une usine aurait-elle fait explosion ? Angers avait-il sa catastrophe de Pantin ? — Non,

Digitized by Google

Dieu merci ! ces explosions étaient des explosions d'allégresse.

Quoi donc alors ? un ministre visite la ville, il vient nous faire un discours ! — C'est bien mieux que cela ! C'est la course de Vélocipèdes, le grand concours du *Veloce-Club* sous le patronage de la municipalité. Et le canon tout pacifique annonce le départ des *Sportsmen*.

Déjà, du reste, ces Messieurs nous avaient fait admirer jeudi leur talent et leur adresse, dans des courses pour la plupart hérissées d'obstacles et de difficultés ; mais Dimanche la course d'haleine : de 9 heures du matin à 5 heures du soir, sans manger, avalant un bock au passage, comme les trains de je ne sais plus quel pays recueillent le sac aux dépêches sans ralentir leur marche à toute vapeur.

La victoire appartenait à celui qui dans ce laps de huit heures parcourrait le plus grand nombre de kilomètres. Et quiconque ferait cent trente kilomètres : — trente-deux lieues et demie s'il vous plait, excusez du peu — aurait droit à une médaille d'argent.

Vingt concurrents environ ont pris part à cette course très brillante et très disputée, une dizaine ont obtenu des récompenses, et certes ils les méritaient.

Un fort joli temps favorisait cette fête vraiment curieuse et attrayante et les jeunes feuilles des vieux arbres du Mail prêtaient aux nombreux spectateurs leur agréable ombrage.

X. P.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

HISTOIRE DE LA VENDÉE, par M. l'abbé Deniau, 6 beaux et forts vol. in-8°. Lachèse et Dolbeau, libraires éditeurs à Angers, Victor Palmé, Paris. Prix : 36 francs.

Je ne sais si le temps est enfin venu de faire d'une manière définitive l'histoire de la Vendée. Ce qui est certain, c'est qu'il faut se hâter de recueillir les traditions qui s'effacent si rapidement à notre époque tourmentée. C'est ce que vient de faire M. Deniau, curé du Voide, dans sa belle *Histoire de la Vendée*, en six volumes, publiée, à Angers, chez Lachèse et Dolbeau.

Ce grand ouvrage reproduit et résume tout ce qui a été écrit sur la « guerre des géants. » Mais ce n'est là que son moindre mérite. C'est une œuvre véritablement originale, écrite en grande partie sous la dictée des derniers survivants de l'épopée vendéenne et d'après les récits ou les documents conservés pieusement dans la Plaine, le Marais et le Bocage.

M. l'abbé Deniau appartient à une famille dont tous les membres ont combattu pour Dieu et le roi, de 1793 à 1832. Le Voide, sa paroisse, est situé en pleine Vendée militaire. Nul n'était mieux placé que lui pour nous donner, à côté de l'histoire officielle, la version traditionnelle et populaire des grands évènements dont sa patrie a été le théâtre.

Et quels évènements ! Et comme il fait bon, en ces temps de défaillance, vivre un peu par l'imagination au milieu des vaillants gentilshommes et des héroïques paysans du Poitou, de l'Anjou et de la Bretagne ! Sans doute il a été bien tragique le sort des « armées catholiques et royales. » Mais le sang des Vendéens et des chouans n'a pas coulé en vain. Sans leur héroïque résistance, qui sait si nos autels eussent été relevés ! En tous cas, ils ont sauvé la foi pour longtemps dans l'ouest de la France, et l'on reconnait encore à leur ferveur chrétienne les fils des braves compagnons de Cathelinëau, de Charette et de « M. Henri. »

On a beaucoup parlé de la « Moselle en sabots », qui n'est qu'une légende. La Vendée en sabots est une réalité que nous ne saurions trop admirer et dont nous ne saurions trop réveiller le souvenir. Merci au prêtre dévoué qui nous procure une lecture aussi opportune que fortifiante.

Jude DE KERNAERET.

Le Propriétaire-Gérant,

G. GRASSIN.

Angers, imprimerie-librairie GERMAIN et G. GRASSIN, rue St-Laud. — 804-80.

Digitized by Google

REVUE
DE L'ANJOU

NOUVELLE SÉRIE

Deuxième Livraison. — Juin 1880

TOME PREMIER

ANGERS
GERMAIN ET G. GRASSIN, IMPRIMEURS-LIBRAIRES
RUE SAINT-LAUD.

1880

Digitized by Google

SOMMAIRE

1. *Les jugements du comte J. de Maistre, sur la littérature et sur l'art.* — René Bazin.

2. *L'éclairage électrique en Anjou.* — J.-R. Ravain.

3. *Le Saint-Simonisme en Anjou (suite).*—Albert Lemarchand.

4. *Recherches historiques sur le canton de Bierné*, d'après des documents inédits : Argenton *(suite).* — André Joubert.

5. *Chronique scientifique.* — Jude de Kernaeret.

6. *Chronique économique.* — Hervé-Bazin.

7. *Chronique locale.* — X. P.

8. *Bibliographie.* — Eug. L. — Jude de Kernaeret.

Prix de l'abonnement de la REVUE DE L'ANJOU
12 *francs par an.*

Digitized by Google

LES JUGEMENTS

DU

COMTE J. DE MAISTRE

SUR LA LITTÉRATURE ET SUR L'ART

Le comte de Maistre n'a jamais été un critique d'art ou de littérature. Son génie l'entraîna vers la théologie, la philosophie, l'histoire. Sa vie agitée, proscrite, qui s'écoula au milieu des grands événements qui marquèrent la fin du siècle dernier et le commencement du nôtre, ne lui donna ni le goût ni le loisir de la critique littéraire : le soldat qui court à l'ennemi ne s'arrête pas aux fleurs du chemin ; il passe à travers la nature sans lui donner autre chose qu'un coup d'œil rapide et qu'un souvenir fugitif. Cet homme providentiel, qui le premier découvrit le véritable caractère de la Révolution, la dénonça au monde, et lui porta les plus rudes coups qu'elle ait jamais reçus, eût failli à sa mission s'il se fût dévoué à d'autres travaux qu'à ceux qu'il entreprit. Mais il a semé çà et là dans ses écrits des jugements littéraires, des portraits d'auteurs, des boutades satiriques contre un livre ou contre un homme, qui sont des chefs-d'œuvres de style et d'observation.

Ces échappées d'un grand esprit vers des régions qu'il n'abordait que rarement et qui lui étaient cependant familières, dénotent une singulière variété d'aptitudes et de connaissances ; elles montrent combien l'éducation était

Digitized by Google

forte et étendue sous l'ancien régime. Cette éducation était si complète que celui qui l'avait reçue pouvait ensuite choisir une carrière, la magistrature, la diplomatie, l'armée, et se livrer aux études que nécessitait son état, sans être étranger au reste des sciences. Chacune des facultés de l'âme était développée dans la mesure qui convenait, et la variété des études, jointe à un jugement bien formé, donnaient aux hommes de cette époque le droit de parler de plusieurs choses différentes sans être taxés d'ignorance sur aucune. C'est ainsi que le comte de Maistre fut à l'occasion un critique éminent, bien que son génie et sa carrière l'entraînassent loin du domaine de l'art des belles-lettres.

Il a même dans ce genre une supériorité très-grande sur ses contemporains et sur les nôtres : pour juger la littérature comme pour contempler l'histoire, il se tient toujours dans les hauteurs de la philosophie et de la foi ; il a le sens exquis de l'harmonie et de la beauté de la forme, mais il ne se laisse pas séduire par elle au point d'oublier la pensée, et si la pensée est mauvaise ou futile, il condamne l'œuvre elle-même. Cela peut paraître étonnant si l'on songe qu'il vivait dans ce XVIIIe siècle où l'art de bâtir un sophisme agréable était à son apogée, où l'on acceptait tous les choses libertines dès qu'elles étaient délicatement dites, et toutes les erreurs pourvu qu'elles fussent ingénieusement présentées. Mais le comte de Maistre n'appartient au XVIIIe siècle que par sa naissance (ce qui est la moindre manière d'être de son temps) ; il est du siècle de Racine par le bon sens et le tempérament, il est du nôtre par la hardiesse des images et par la partie la plus féconde de sa vie. La littérature n'est pas pour lui un amusement de l'esprit, elle a une mission sociale, qui est d'instruire et d'élever les âmes, en leur présentant la vérité sous une belle forme. Toutes les fois qu'un homme abuse des facultés qu'il a reçues de Dieu pour revêtir une pensée immorale ou impie des agréments du style, pour offrir à la curiosité malsaine de l'intelligence

Digitized by Google

la description savante et prolongée du vice, cet homme est un misérable : ni la finesse d'observation, ni la science dont il fait preuve, ni le génie même, ne peuvent faire fléchir la condamnation.

On ne doit donc pas s'étonner de certaines sentences, de certaines épithètes, appliquées à des œuvres ou à des auteurs que plusieurs générations ont étourdiment encensés. On doit plutôt admirer l'élévation de cet écrivain qui ramène tout aux principes de la morale et de la vérité, et qui fait de la critique littéraire une sœur de la philosophie.

A ce sentiment si juste de la beauté morale, le comte de Maistre unit, dans ses jugements littéraires, ce style merveilleux qu'il a toujours et une liberté d'allures qui n'est nulle part si remarquable. Il a ses coudées franches avec les meilleurs écrivains, car il est de la famille de quelques-uns d'entre eux et de leur taille à tous. De nos jours où le libre échange de toutes les sottises humaines a faussé tant d'esprits, où l'indépendance est devenue rare, même en littérature, il y a plaisir à lire ces jugements échappés à une plume qui ne s'est jamais vendue, qui n'a jamais menti, et qui n'a jamais su ménager l'erreur sous quelque nom qu'elle se soit produite.

L'antiquité grecque a été sévèrement jugée par le comte de Maistre : elle avait trop de fables, trop de puérilités, trop de révolutions, pour lui plaire. Le caractère des Grecs, sournois et futile, leur insupportable vanité, leurs luttes intestines, querelles d'enfants dont le monde fut importuné, firent d'eux la nation la moins politique et la moins sage de l'antiquité. « Les Grecs n'eurent jamais l'honneur d'être un peuple, » a dit le comte de Maistre. On parlait trop de politique à Athènes pour que celle de l'État fût bonne : quand la foule a des théories politiques, les chefs de l'État n'en ont plus. « Si l'on excepte Lacédémone qui fut un très-beau point dans un point du globe, on trouve les Grecs dans la politique ce qu'ils

Digitized by Google

étaient dans la philosophie, jamais d'accord avec les autres ni avec eux-mêmes. Athènes, qui était pour ainsi dire le cœur de la Grèce et qui exerçait sur elle une véritable magistrature, donne dans ce genre un spectacle unique. On ne conçoit rien à ces Athéniens, légers comme des enfants et féroces comme des hommes, espèces de moutons enragés, toujours menés par la nature et toujours par nature dévorant leurs bergers[1]. »

La tribune d'Athènes fut le foyer de cette incessante agitation. Elle brilla d'un éclat incomparable, mais dangereux comme celui d'un incendie : de loin c'est une lumière, de près c'est un fléau. « On a tant parlé des orateurs d'Athènes qu'il est devenu presque ridicule d'en parler encore. La tribune d'Athènes eût été la honte de l'espèce humaine si Phocion et ses pareils, en y montant quelquefois avant de boire la ciguë ou de partir pour l'exil, n'avaient pas fait un peu d'équilibre à tant de loquacité, d'extravagance et de cruauté[2]. » Joseph de Maistre ne juge ici les orateurs grecs qu'au point de vue politique.

Les mêmes défauts que les Grecs apportaient dans la conduite des affaires publiques se manifestent dans leurs écoles de philosophie. Le philosophe superbe, beau parleur, ergoteur, subtil, est essentiellement grec. Un Grec n'ouvrait pas la bouche pour émettre une opinion qu'un autre lui imposait silence, distinguait, argumentait, et se trouvait lui-même arrêté par un troisième Grec qui n'avait souvent pas plus raison que les deux premiers. Tandis que les brahmanes de l'Inde s'enfonçaient dans les forêts profondes pour y rêver dans la solitude, les philosophes grecs déraisonnaient en public avec esprit : « La Grèce est la patrie du syllogisme et de la déraison. » Sans doute les autres peuples ont eu des philosophes qui ont nié ou discuté les vérités les plus essentielles, et ce n'est pas seulement en Grèce qu'on a bâti des

[1] *Du Pape*, p. 438 (in-8, Lyon, Pélagaud, 1874).
[2] *Du Pape*, p. 439.

Digitized by Google

chefs-d'œuvres de raisonnements pour soutenir des doctrines absurdes ; mais ce qui est particulier aux Grecs, c'est cet esprit de discussion, d'analyse insaisissable, de prépondérance du raisonnement sur la raison, qui caractérise surtout la philosophie de la décadence, mais qu'on peut observer jusque dans Platon. « Lisez Platon, vous ferez à chaque page une distinction bien frappante. Toutes les fois qu'il est Grec il ennuie et souvent il impatiente. Il n'est grand, sublime, pénétrant, que lorsqu'il est théologien, c'est-à-dire lorsqu'il énonce des dogmes positifs et éternels, séparés de toute chicane, et qui portent si clairement le cachet oriental, que pour le méconnaître il faudrait n'avoir jamais entrevu l'Asie. Platon a beaucoup lu et beaucoup voyagé : il y a dans ses écrits mille preuves qu'il s'était adressé aux véritables sources des véritables traditions. Il y avait en lui un sophiste et un théologien, ou, si l'on veut, un Grec et un Chaldéen. On n'entend pas ce philosophe si on ne lit pas avec cette idée toujours présente à l'esprit [1]. »

Quel a donc été le mérite des Grecs en philosophie ? C'est « d'avoir été, s'il est permis de s'exprimer ainsi, les courtiers de la science entre l'Asie et l'Europe. Je ne dis pas que ce mérite ne soit grand, mais il n'a rien de commun avec le mérite de l'invention qui manque totalement aux Grecs. Ils furent incontestablement le dernier peuple instruit, et, comme l'a très-bien dit Clément d'Alexandrie, « la philosophie ne parvint aux Grecs qu'après avoir fait le tour de l'univers. » Jamais ils n'ont su ce qu'ils tenaient de leurs devanciers, mais avec leur style, leur grâce, et l'art de se faire valoir, ils ont *occupé nos oreilles*, pour employer un latinisme fort à propos. »

Aucun peuple, en effet, n'a poussé plus loin l'art de paraître, et de se faire applaudir. Quel écolier a jamais douté que les Grecs fussent un grand peuple guerrier ?

[1] *Du Pape*, p. 437.

Digitized by Google

Cependant « la gloire militaire des Grecs ne fut qu'un éclair. Iphicrate, Chabrias et Thimothée ferment la liste de leurs grands hommes ouverte par Miltiade. De la bataille de Marathon à celle de Leucade on ne compte que cent quatorze ans. Qu'est-ce qu'une telle nation comparée à ces Romains qui ne cessèrent de vaincre pendant mille ans, et qui possédèrent le monde connu ?... Les Macédoniens seuls, parmi les familles grecques, purent s'honorer par une courte résistance à l'ascendant de Rome. C'était un peuple à part, un peuple monarchique ayant un dialecte à lui (que nulle muse n'a parlé), étranger à l'élégance, aux arts, au génie poétique des Grecs proprement dits, et qui finit par les soumettre parce qu'il était fait autrement qu'eux[1]. » Il n'y a pas un peuple au monde qui ne compte plusieurs Thermopyles dans ses annales militaires. Les plus grandes batailles auxquelles les Grecs ont pris part ne sont que des escarmouches si on les compare aux luttes gigantesques des Romains ou aux invasions des Barbares. Mais le moindre mérite trouvait chez eux un historien. Nous savons le nom des Grecs qui couraient bien et les bons joueurs de palet du temps de Pindare ont une célébrité que bien des héros n'ont jamais eue. A la moindre victoire, la Grèce entière embouchait la trompette, la lyre des poètes résonnait des louanges des vainqueurs, le théâtre se remplissait d'allusions à la gloire d'Athènes, le peuple applaudissait, enfin les généraux victorieux étaient exilés ou mis à mort, ce qui fournissait encore aux poètes, aux dramaturges, au peuple, l'occasion de revenir sur les victoires passées. Ainsi se forma ce concert d'éloges que l'histoire a chanté sur la valeur militaire des Grecs et que la postérité n'interrompra sans doute pas.

Les Grecs poussaient bien loin cette tendance à l'admiration mutuelle : leurs historiens vantaient leurs poètes, leurs philosophes vantaient leurs historiens : on trouve même,

[1] *Du Pape*, p. 433 et 434.

Digitized by Google

et ce sera l'étonnement des siècles, quelques poètes qui se sont flattés entre eux. Mais ici les éloges qu'ils se décernaient étaient bien mérités. Ils furent les écrivains les plus parfaits de l'antiquité. Les Athéniens étaient un peuple d'artistes et c'est probablement le secret de leur infériorité politique. « Les lettres et les arts, dit J. de Maistre, furent le triomphe de la Grèce. Dans l'un et l'autre genre elle a découvert le beau. Elle en a fixé les caractères, elle nous en a transmis des modèles qui ne nous ont guère laissé que le mérite de les imiter, il faut toujours faire comme eux sous peine de mal faire[1]. »

A ce dernier trait il est facile de s'apercevoir que de nos jours beaucoup d'écrivains n'étudient plus ces chefs-d'œuvres. Les esprits sont ailleurs, car les révolutions empêchent de lire, et c'est hélas ! leur moindre défaut.

[1] *Du Pape*, p. 435.

René Bazin.

(A suivre.)

Digitized by Google

L'ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE EN ANJOU

Il y a un demi-siècle à peine, les travaux scientifiques ne pouvaient se faire accepter que dans les Académies et dans quelques Revues spéciales, destinées à un public restreint. Revêtus d'une forme austère, énoncés dans une langue mystérieuse et incomprise, ils ne pouvaient prétendre qu'à un profond respect de la part de ceux qui ne se sentaient ni le goût ni la force de chercher la vérité cachée sous des formules parfois bien arides.

Il n'en est plus ainsi de nos jours. Devenues populaires par leurs merveilleuses applications, les différentes branches des sciences excitent au plus haut point l'intérêt des uns et la curiosité des autres. Des publications nombreuses, des illustrations attrayantes ont pour but direct d'exposer à tous les nouvelles découvertes, les applications utiles, voire même les conclusions générales qui s'imposent à l'esprit.

Les Revues littéraires elles-mêmes, ont dû, dans une certaine mesure, s'appliquer à satisfaire ce nouveau besoin des intelligences et révéler à leurs lecteurs quelques-unes des conquêtes les plus saillantes des sciences physiques et naturelles.

La *Revue de l'Anjou* a voulu participer à ce mouvement et ses éditeurs intelligents ont réservé quelques-unes de leurs colonnes à l'exposition des faits scientifiques qui, par leur actualité ou par leur utilité, sont plus particulièrement de nature à intéresser leurs lecteurs. Les pages qui suivent ont été inspirées par cette pensée. Je n'ai point la prétention de donner ici un traité complet de l'éclairage élec-

Digitized by Google

trique, mais seulement un résumé clair et précis de quelques-uns des procédés employés et des principes sur lesquels ils reposent.

Tous ceux que leurs occupations ou leurs loisirs conduisent le soir vers la rue Baudrière ont pu remarquer depuis plusieurs semaines l'effet brillant produit par la lumière électrique dans un magasin de meubles dépendant du Palais des Marchands ; d'ici à quelques jours, les ateliers de M. Rabouin, serrurier, près la gare de l'Ouest, seront éclairés de la même façon ; enfin depuis plusieurs mois déjà, la lumière électrique a été substituée à celle du gaz dans plusieurs de nos ardoisières.

Dans chacun de ces établissements les lampes ou les machines sont de systèmes différents, et c'est pourquoi j'ai cru qu'il pourrait être intéressant de commencer ces causeries scientifiques par l'exposition des principes fondamentaux sur lesquels reposent la production et l'utilisation de la lumière électrique.

Il est de mon devoir de remercier bien sincèrement M. le directeur de la carrière des Fresnais, M. Rabouin et MM. les propriétaires du Palais des Marchands, qui m'ont donné gracieusement toute liberté de visiter leurs machines et m'ont fourni les renseignements utiles qui m'ont servi pour ce travail.

On conçoit qu'il serait absolument impossible, sans le secours de figures nombreuses, d'entreprendre une description détaillée des machines, mais je ne désespère pas de donner aux lecteurs de bonne volonté, une idée suffisante des parties essentielles des appareils principaux.

Celui qui veut avoir une idée nette et précise de la production et des avantages de la lumière électrique doit étudier séparément :

1° Les différentes sources d'électricité auxquelles on peut avoir recours ;

Digitized by Google

2° Les conducteurs de l'électricité ;

3° Les lampes ou les bougies destinées à l'utiliser ;

4° L'intensité relative de la lumière ;

5° Les conditions dans lesquelles elle peut présenter des avantages.

Je suivrai cet ordre méthodique et je m'appliquerai à donner une réponse aussi brève que possible à chacune de ces questions.

SOURCES D'ÉLECTRICITÉ. — PILES.

Les sources continues d'électricité les plus anciennement connues, ce sont les Piles.

Variés presque à l'infini, leurs différents types reposent sur le principe suivant vérifié par l'expérience :

Toutes les fois qu'un acide est attaqué par un métal, il y a dégagement continu d'électricité ; le métal s'électrise négativement, l'acide positivement.

Dans le but d'être utile aux personnes peu familiarisées avec les sciences physiques, je décrirai un élément de la pile dite de Bunsen, remarquable par l'intensité de ses effets.

Dans un vase profond de faïence ou de terre vernie on place un cylindre de zinc ouvert à ses deux extrémités et fendu dans le sens de sa longueur ; ce zinc doit être épais, amalgamé et soudé dans sa partie supérieure à un ruban de cuivre rouge. Au sein du cylindre de zinc on place un vase poreux, souvent en terre de pipe dégourdie, fermé à sa partie inférieure et ouvert à sa partie supérieure ; enfin au centre du vase poreux prend place un prisme de charbon des cornues auquel on fixe un autre ruban de cuivre rouge au moyen d'une pince ou d'un écrou. Les deux rubans de cuivre rouge ont reçu le nom de *pôles* de l'élément ; celui qui est fixé au charbon est appelé *pôle positif* et l'autre se nomme *pôle négatif*.

Digitized by Google

On remplit le vase de faïence d'eau renfermant $\frac{1}{10}$ d'acide sulfurique du commerce auquel on peut ajouter avec avantage un peu d'acide nitrique, enfin dans le vase poreux on verse de l'acide nitrique concentré.

On peut réunir plusieurs de ces éléments de façon à en former une *chaine* ou une *pile;* pour cela on relie au moyen de pinces le *pôle positif* d'un élément au *pôle négatif* du suivant et ainsi de suite, en sorte qu'on ait aux deux extrémités deux pôles de nature différente. On dit alors que les éléments sont réunis en *tension.*

Si à chacun des pôles on attache un fil de cuivre rouge, ces fils qui ont reçu le nom d'*électrodes* sont traversés par l'électricité ; et si l'on rapproche les deux extrémités libres des électrodes, une étincelle lumineuse jaillit dans le petit intervalle qui les sépare et elle jaillit à une distance d'autant plus grande que le nombre des éléments disposés comme nous l'avons indiqué est plus considérable.

Si on réunit ensemble les pôles de même nom de plusieurs éléments, ils se conduisent comme un seul dont la surface de zinc serait plus grande ; ils sont dits alors réunis en *quantité.* Si on réunit en *tension* un certain nombre de ces groupes unis en *quantité* on obtient une lumière plus brillante.

Si les électrodes sont terminées par des crayons aiguisés de charbon des cornues au contact, 4 éléments Bunsen grand modèle peuvent entretenir une lampe à incandescence du système Reynier et 36 éléments pourront entretenir 4 lampes intercalées dans le même circuit.

Si les charbons ne sont pas au contact, mais si l'intervalle qui les sépare est très petit, la lumière se produit lorsqu'ils sont à quelques millimètres de distance ; si l'on dispose d'une *pile* de 35 à 40 éléments, cette lumière prend la forme d'un arc et a reçu pour cette raison le nom d'*arc voltaïque.*

A quelque type qu'appartienne la pile, le zinc est le

Digitized by Google

métal *actif* le plus généralement employé, et la prodnction de chaleur et de lumière résultant de l'action électrique a pour origine la *combustion du zinc.*

Or, 1° le zinc est un combustible d'un prix relativement élevé ;

2° Les acides ont besoin d'être assez fréquemment renouvelés ;

3° La manipulation est longue ;

4° Enfin si l'on adopte le modèle de Bunsen, les vapeurs nitreuses sont désagréables et susceptibles d'attaquer les métaux situés dans le voisinage.

Les Piles ne sont donc des sources utiles pour la production de la lumière électrique que dans des expériences de laboratoire ou dans le cas des lampes à *incandescence* que nous décrirons plus loin et dont la lumière est beaucoup moins intense que celle de l'arc voltaïque.

MACHINES ÉLECTRO-MAGNÉTIQUES.

Ces machines, dont les types se sont considérablement multipliés dans ces dernières années, reposent sur les deux principes suivants dus à l'expérience :

1° Supposons un cylindre de fer doux revêtu d'un fil de cuivre rouge enroulé en spirale et recouvert de soie. Si l'on approche et si on éloigne successivement et rapidement les extrémités d'un puissant aimant de l'une des extrémités du cylindre de fer doux, des courants alternatifs et en sens contraire se développent dans le fil de cuivre ;

2° Si l'on dirige l'une des extrémités de l'aimant d'une extrémité à l'autre du cylindre de fer doux, il se développe dans le fil un courant continu toujours de même sens, si l'on ne change point le sens du mouvement de l'aimant.

Ces deux faits ont conduit à la construction de deux types de machines plus généralement usitées dans nos contrées, la machine de l'Alliance et la machine Gramme.

Digitized by Google

Machine de l'Alliance. — Imaginons une roue verticale à 8 rayons ; supposons que ces rayons soient remplacés par 8 aimants recourbés en fer à cheval, placés dans le plan de la roue et s'arrêtant au tiers ou à la moitié de la distance de la périphérie au centre.

Associons 5, 6 ou 7 de ces appareils dans des plans verticaux et parallèles, de façon à ce qu'ils correspondent à un même axe horizontal et qu'il y ait entre chacun d'eux un intervalle de deux décimètres par exemple ; enfin, concevons les indépendants de l'axe.

Supposons maintenant que l'axe soit relié à autant de disques de bronze parallèles et verticaux qu'il y a d'intervalle entre les roues dont nous venons de parler et qu'en tournant ils passent entre ces roues ; que la circonférence de ces disques soit armée de 16 bobines, disposées de telle façon que l'une d'elles se trouve devant l'un des deux pôles de l'un des 8 aimants, les 15 autres bobines se trouvent devant les 15 autres pôles, ce qui est toujours possible, chaque aimant présentant deux pôles.

Lorsque l'axe d'un appareil sera mis en mouvement, les aimants indépendants de cet axe demeureront immobiles, les disques au contraire tourneront dans les intervalles qui existent entre les séries circulaires d'aimants et présenteront successivement les 16 bobines devant les 16 pôles magnétiques.

Or, ces bobines sont formées d'un noyau cylindrique de fer doux, entouré d'un fil de cuivre revêtu d'une enveloppe isolante, telle que la *gutta-percha*.

En vertu du premier des deux principes énoncés plus haut, chaque fois qu'une bobine se présentera devant un pôle d'un aimant, un courant d'un sens déterminé traversera le fil qui la forme, et chaque fois qu'elle le quittera elle sera traversée par un courant en sens opposé. Pour la même bobine il y aura donc 16 changements de direction du courant par tour de disque et, si la machine fait 6 tours par

Digitized by Google

seconde, il y aura donc près de 100 changements dans le même temps.

Deux électrodes reçoivent les courants fournis par chacune des 16 bobines et sont ainsi traversées alternativement par des courants de sens contraire.

Essayée en 1863 aux carrières d'Angers dans des conditions décrites par M. Blavier et publiées par la Société Industrielle d'Angers, cette machine donna de bons résultats ; elle fonctionna dans les galeries pendant 10 jours et 10 nuits consécutifs, sans scintillements trop gênants.

Mais la commission des ardoisières recula devant le prix des machines, qui était de 12.000 fr. chacune, et devant les exigences de la Société chargée de l'exploitation du brevet. La question ne fut reprise que 15 ans plus tard.

Machine Gramme. — Dans l'intervalle, des inventions et des modifications importantes avaient notablement changé les conditions économiques de l'éclairage électrique. Les perfectionnements avaient porté et sur les machines et sur les lampes. Dans ce travail succinct, je me bornerai à la description de l'une des machines les plus répandues, je veux parler de la machine Gramme, adoptée par les carrières et par M. Rabouin.

On comprendra mieux, je crois, et la construction et le mode d'action de la machine Gramme employée dans l'éclairage électrique, si l'on se fait une juste idée du modèle adopté dans certains laboratoires et qui est de construction plus simple. Je commencerai donc par décrire brièvement celle qui appartient au laboratoire de physique de l'Université Catholique.

Je fais encore appel ici à l'imagination de mes lecteurs.

Qu'ils se représentent d'abord un anneau vertical de fer doux, tournant entre les deux pôles d'un puissant aimant vertical aussi, et recourbé en fer à cheval. Sur cet anneau, on a enroulé en spirale à la suite l'un de l'autre, un certain

Digitized by Google

nombre de fils de cuivre revêtus d'une enveloppe isolante ; on a réuni et tordu ensemble les extrémités consécutives de deux fils voisins et chaque petit cordon ainsi formé est relié à l'axe de l'anneau. Cet axe est un cylindre horizontal de cuivre rouge, composé d'autant de parties isolées les unes des autres qu'il y a de petits cordons s'échappant de l'anneau. Deux petits balais métalliques, formés de fils de cuivre fins et serrés s'appuient, l'un sur la partie inférieure, l'autre sur la partie supérieure du cylindre.

Je n'ai point l'intention de donner une explication complète et difficile des phénomènes produits par cette machine. Mais il me semble qu'en se reportant au second des principes énoncés plus haut, le lecteur peut se faire une idée de la manière dont cet appareil produira l'électricité.

A la vérité, nous n'avons pas le mouvement d'un aimant le long d'une tige de fer doux, droite ou circulaire, mais nous avons le mouvement du fer devant l'aimant et le résultat doit être le même. Tant qu'un point de l'anneau se dirigera dans le même sens par rapport à l'un des pôles de l'aimant, le courant qui traversera cette région ne changera pas de sens. Les balais supérieurs recueilleront donc toujours chacun la même électricité, et dans les électrodes, le courant sera toujours de même sens. Cette machine peut être mise en mouvement au moyen d'une pédale, et l'intensité de ses effets est proportionnel à la vitesse de l'anneau. Elle n'a guère que la puissance de 6 ou 7 éléments Bunsen.

Mais l'observation a montré depuis assez longtemps déjà qu'au point de vue magnétique les aimants étaient beaucoup moins puissants que ce que l'on a appelé les électro-aimants, et ainsi on a été amené à substituer les seconds aux premiers.

Les *électro-aimants*, découverts par F. Arago, sont des cylindres de fer doux entourés de fils de cuivre isolés et enroulés en spirale. Si l'on fait passer un courant électrique

Digitized by Google

dans le fil métallique le fer doux est subitement et puissamment aimanté ; si l'on interrompt le courant, le fer doux perd instantanément presque toute son aimantation.

M. Gramme a donc utilisé les électro-aimants pour la production de la lumière électrique.

Deux barres horizontales d'électro-aimants, présentant chacune en leur milieu une armature circulaire, reçoivent l'anneau construit d'après les principes énoncés plus haut. Les balais métalliques frottant aux deux extrémités d'un diamètre de l'axe reçoivent comme dans la machine précédente un courant *continu* toujours de *même sens.*

Ces machines dont le poids est voisin de 200 ou 250 kilogrammes peuvent être acquises au prix relativement modéré de 1500 à 1600 fr., et avec une vitesse de 800 tours par minute, fournissent un arc voltaïque intense et constant.

Machine Siemens frères. — Je terminerai ces descriptions rapides en disant quelques mots d'une machine nouvelle due à MM. Siemens frères et installée dans le magasin de meubles du Palais des Marchands. Elle m'a paru être une combinaison des idées réalisées dans la machine *Gramme* et dans celle de l'*Alliance.*

Comme dans cette dernière, un disque de bronze armé de bobines à sa circonférence tourne avec rapidité entre les pôles, non pas d'aimants, mais de 8 électro-aimants disposés par paire, 4 d'un côté et 4 de l'autre. Ces électro-aimants sont amorcés par une petite machine qui paraît avoir une grande analogie avec celle de Gramme. Cette dernière que j'appelle *excitante*, mue par une force de 1/2 cheval vapeur fait 1150 tours par minute ; l'électricité qu'elle développe passe dans les fils des 8 électro-aimants et développe une puissante action magnétique. Le disque armé de bobines, actionné par une force de 4 chevaux fait 665 tours par minute. Les résultats paraissent fort satis-

Digitized by Google

faisants ; mais ces appareils installés seulement dans un but de luxe ne peuvent en aucune façon nous instruire sur le point de vue économique de la question.

DES CONDUCTEURS.

La nature et les dimensions du conducteur ne sont point à négliger.

L'électricité ne parcourt point tous les corps avec la même facilité ; le cuivre rouge est la substance universellement préférée, comme présentant le moins de résistance à son passage.

D'un autre côté l'expérience nous enseigne que cette résistance est d'autant plus considérable que le conducteur est plus long et d'un plus petit diamètre ; si donc, comme pour atteindre les galeries des ardoisières le conducteur est d'une grande longueur, il faudra augmenter son diamètre en conséquence, et pour préciser, je ne saurais mieux faire que de citer les essais faits dans ce magnifique établissement industriel.

La Commission chargée des études adopta d'abord des câbles de 7^{mm} carrés et de 350 mètres de longueur ; la vitesse des machines devait être de 1350 tours par minute. Avec cette vitesse la régularité du mouvement si importante pour la constance de la lumière ne pouvait être facilement obtenue, et la grande résistance occasionnée par le petit diamètre du conducteur produisait dans la machine à vapeur une consommation trop considérable de combustible.

De nouveaux câbles formés chacun de plusieurs torons et présentant l'un 63^{mm} carrés, l'autre 59^{mm} carrés de section furent installés. Le nombre des tours nécessaires fut réduit à peu près à 800 tours à la minute, et la dépense de combustible fut diminuée de moitié.

Digitized by Google

Ces conducteurs doivent être revêtus d'une enveloppe isolante, toutes les fois qu'ils sont exposés au contact d'autres corps bons conducteurs ; cet inconvénient n'ayant pas paru exister aux carrières, la Commission trouva moyen de réaliser une nouvelle économie en supprimant cette enveloppe.

Nous arrivons à l'étude des lampes et des bougies.

J.-R. Ravain.

(A suivre).

Digitized by Google

LE SAINT-SIMONISME

EN ANJOU[1]

Traduite et commentée par les gloseurs dont nous avons tracé le profil, la doctrine Saint-Simonienne exerça-t-elle en Anjou beaucoup d'influence sur les esprits, y suscita-t-elle quelques œuvres dignes d'attention? Nullement. M. Hawke colporta de maison en maison les lettres qu'il recevait de Paris; il se mit en campagne, avec une ferveur tout apostolique, pour trouver des souscripteurs aux principales publications de l'école, et de temps en temps il avait la joie d'envoyer une pièce de cinq francs aux travailleurs besogneux de Ménilmontant[2].

On sait qu'au mois de juin 1832, les Saint-Simoniens de Paris, dans l'espoir de se donner un plus grand prestige avaient adopté un costume particulier, taillé sur un dessin d'Emond Talabot: « Rien de plus élégant, de plus simple » et de plus commode, dit M. Louis Blanc, que cet uni- » formé. Un justaucorps bleu, qui s'ouvrait par devant sur » un gilet dont l'ouverture était cachée, une ceinture de » cuir, un pantalon blanc, une toque rouge, voilà ce qui » le composait; le cou était nu, et l'on devait porter la » barbe longue, à la manière des Orientaux[3]. »

MM. Hawke et Rousseau eurent le courage de revêtir le costume prescrit aux fidèles; mais l'effet ne répondit pas à leur attente. Ici, on les regarda passer avec un étonnement

[1] Voir la livraison de mai 1880.
[2] Voir la lettre du 6 décembre 1833, page 133.
[3] *Hist. de Dix ans*, III, 324.

930955A

Digitized by Google

mêlé de légère moquerie ; ailleurs ils s'attirèrent les huées de joyeux et malins écoliers.

En 1833, le petit groupe des Saint-Simoniens d'Angers s'augmenta de deux ouvriers qui furent envoyés dans cette ville, par les chefs du mouvement, pour y réchauffer le zèle languissant des néophytes, et tenter d'y fonder une manière de communauté analogue à celle du quartier de Ménilmontant. L'un, Biard, était typographe; l'autre, Deligne, était bottier. J'ignore dans quel atelier de cordonnerie put entrer Deligne. Quant à Biard, le plus remuant et le plus péroreur des deux, il obtint du travail dans l'imprimerie de M. Lesourd, et là, il essaya de faire de la propagande parmi ses camarades. Mais un jour, il voulut haranguer la foule en costume de Saint-Simonien. Son discours provoqua une petite émeute, et l'administration municipale crut sage, pour prévenir de nouveaux troubles, de publier l'arrêté suivant :

MAIRIE D'ANGERS

ARRÊTÉ

Nous, Maire de la ville d'Angers,

Vu les lois des 24 août 1790, 22 juillet 1791 et 10 avril 1831 ;

Considérant que, depuis le 18 de ce mois, chaque soir, la tranquillité publique est troublée à l'occasion d'individus étrangers à la ville, se disant apôtres Saint-Simoniens compagnons de la femme, et portant un costume qu'ils disent être celui de leur culte ; que, notamment dans la soirée du 19, l'un deux, s'étant permis de prêcher en pleine rue et de distribuer un imprimé contenant les dogmes de sa prétendue religion, a excité d'une manière non équivoque l'indignation de la foule nombreuse que la bizarerie de son habillement et ses exclamations avait groupée autour de lui ; d'où auraient pu résulter des inconvénients on ne peut plus graves pour sa personne même, si l'autorité intervenant, afin de rétablir l'ordre qu'il troublait, n'avait ordonné son arrestation ;

Considérant qu'il appartient, et que les lois qui garantissent aux citoyens la liberté la plus entière, font un devoir à l'administration d'empêcher que cette liberté ne dégénère pour quelques-uns, en une licence qui compromet la sécurité de tous ;

Digitized by Google

Que tel est le caractère évident que présente la conduite des personnes qui se déclarent comme appartenant à la religion Saint-Simonienne, lorsqu'au mépris de toutes les convenances, elles se transforment en espèces de baladins, et viennent sur la voie publique essayer par des discours de soulever les passions,

ARRÊTONS :

ART. 1er. — Tout individu quelconque surpris haranguant la multitude ou troublant l'ordre et la tranquillité publique, soit de jour, soit de nuit, sera immédiatement arrêté et mis à la disposition du Procureur du roi.

ART. 2. — Les commissaires de police de cette ville, leurs adjoints et tous les agents de la force publique, demeurent chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera soumis à l'approbation du Préfet.

A l'Hôtel-de-Ville d'Angers, le 20 avril 1833.

Signé : FARRAN, adjoint.

Le Préfet,

Signé : F. BARTHÉLEMY [1].

Il paraît que la mesure n'intimida pas beaucoup Biard et ne l'empêcha pas de discourir dans les rues ; car, le lendemain, la police l'arrêta et le conduisit en prison. Il y eut alors une assez vive émotion parmi les coreligionnaires du typographe prédicateur, et tous s'employèrent activement, soit à lui envoyer des témoignages de fraternelle amitié, soit à le faire relâcher. MM. Bordillon et Freslon ne se montrèrent pas des moins empressés à lui venir en aide, et n'ayant pas trouvé le *Journal de Maine-et-Loire*, dans lequel ils écrivaient, assez ardent à défendre la liberté Saint-Simonienne, ils profitèrent de l'occasion pour rompre ouvertement avec la rédaction de cette feuille. Voici, en effet, la déclaration qu'ils adressèrent au directeur, le 21 avril :

Nous ne voulons pas mettre en doute les bonnes intentions du pouvoir, mais la rectitude de ses vues, la légalité et la convenance des mesures qu'il a prises.

Ainsi, nous qui aurions souhaité que la doctrine Saint-Simonienne restât ce qu'elle était, il y a deux années, alors

[1] *Journal de Maine-et-Loire*, 21 avril 1833.

Digitized by Google

qu'elle se signalait par de remarquables études sur l'économie politique et l'histoire, alors que, frappés du talent de ses adeptes, la plupart des journaux prenaient leurs rédacteurs dans son sein, alors qu'un ministre lui-même (aujourd'hui encore en fonctions) faisait venir quelques-uns d'eux, leur accordait de longues heures d'audience et leur faisait offre de magnifiques emplois, alors enfin qu'elle était ce qu'elle est restée dans la *Revue encyclopédique;* nous qui, depuis que certains l'ont surchargée de mystiques pratiques, de prétentions religieuses, n'avons épargné ni conseils, ni rires, ni sarcasmes à ceux qui ont pris le titre et l'habit d'apôtre, *tant qu'ils ont été libres et protégés par la loi commune à tout citoyen français,* en présence de la conduite que l'on vient de tenir envers eux, nous n'avons plus éprouvé qu'un seul sentiment, le regret de voir une injustice commise et de fâcheuses mesures adoptées.

Ainsi, quand le domicile d'un citoyen a été indignement violé, sa porte brisée, et sa vieille mère octogénaire et sa jeune femme malade épouvantées par des cris furieux, nous avons regretté que pareilles scènes ne suscitassent de la part du pouvoir ni poursuite, ni blâme ou témoignage public d'improbation, nous avons regretté qu'aucun fonctionnaire ne se soit trouvé là pour arrêter le désordre.

En nous plaçant encore dans ce point de vue de légalité, tant de fois invoqué de nos jours, nous disons que l'autorité, au lieu de se borner à protéger et faire sortir en paix de la ville, où leur présence était une occasion de trouble, deux hommes bizarres, mais deux citoyens enfin, a outrepassé ses pouvoirs, quand *préventivement* elle a décerné contre l'un d'eux un mandat de dépôt.

Au reste, en cette circonstance, éclate plus vivement entre nous et les propriétaires du journal une dissidence qui d'autres fois déjà s'était reproduite. Nous donc, qui bénévolement et gratuitement avons concouru maintes fois à sa rédaction, avant et depuis la révolution de juillet, dans les points où l'expression de nos opinions s'y trouvait admissible, nous saisissons cette circonstance pour déclarer qu'à l'avenir nous y restons l'un et l'autre complètement étrangers.

A. Freslon, Grégoire Bordillon [1].

Grâce aux démarches qu'on fit en sa faveur et aussi, sans doute, à ce que sa faute n'était pas des plus graves, Biard ne tarda pas à sortir de prison. Mais il ne pouvait plus guère tenter de continuer à Angers la mission dont on l'avait chargé, et il alla vite se perdre à Paris dans la cohue

[1] *Journal de Maine-et-Loire,* 21 avril 1833.

Digitized by Google

des réformateurs démodés. On verra, par les lettres de lui que nous donnons plus loin, quelles étaient à la fois la pléthore de sa vanité et son indigence d'esprit.

Après l'aventure de Biard, le Saint-Simonisme alla sans cesse en dépérissant à Angers. Bordillon et Freslon ne s'adonnèrent plus qu'au barreau et à la politique. Les autres s'endormirent dans les doux loisirs de la vie de province, ou bien, rêveurs incorrigibles, s'en allèrent « flirter » avec l'école phalanstérienne, alors dans toute l'efflorescence de sa jeunesse.

Albert LEMARCHAND.

A M. HAWKE

Cholet, 22 juillet 1832.

Cher Monsieur,

Vous avez, sans doute, appris le douloureux évènement qui vient de plonger dans le deuil la famille Saint-Simonienne, la mort d'Edmond Talabot, membre du collège. Animé d'un zèle et d'un dévouement inébranlables, doué d'une âme forte et énergique, Talabot était chéri de tous ceux qui le connaissaient. Son regard, terrible pour les hypocrites, était doux pour ceux qui souffraient, et sa parole, franche jusqu'à la rudesse, allait au cœur, tant elle était vraie, tant elle était empreinte d'un sentiment profond de la nature humaine. Personne plus que lui ne savait relever un cœur abattu, et réveiller les sentiments généreux engourdis par le découragement ou froissés par l'injustice des hommes. J'aimais beaucoup Talabot... C'était lui, c'était son affection plus que ses paroles, qui m'avait fait Saint-Simonien. En le perdant, je perds un second père. Je le regrette bien aussi pour une jeune personne qui l'aimait comme on pouvait aimer Talabot, et à laquelle j'écrivais, il y a deux jours, des paroles de gaîté. La pauvre enfant! Elle a failli mourir de douleur, et l'on craint qu'elle ne devienne folle! Pour elle, si rieuse, si aimable, plus d'agréables souvenirs; rien que des pleurs et de la tristesse, car elle l'amait trop pour

Digitized by Google

se consoler jamais. Dans sa dernière lettre, elle me parlait de la vie future : Plaise à Dieu que cette illusion (!) lui reste, et que l'espérance puisse remplir son cœur !

Dans ma précédente lettre, je vous parlais beaucoup d'*idées*, de *théories*, de *science*. Voici pourquoi : jusqu'ici, quand nous avons abordé le monde, c'est avec des idées, de la théorie. Aujourd'hui que pouvons-nous lui offrir? sera-ce le dévouement des apôtres qui se sont consacrés, cœur, tête et bras, à la propagation de la religion nouvelle? Vous le savez, cela ne suffit pas pour entraîner les hommes. Seront-ce les *actes* des Saint-Simoniens? Mais jusqu'ici je ne connais aucun acte qui ait été couronné de succès, à moins que ce ne soit ce qui se fait à Ménilmontant, et en vérité cela me paraît excessivement mesquin. Il faut donc en revenir à appuyer le dévouement des Saint-Simoniens par les *idées* qu'ils professent, et dont je ne vois pas, je l'avoue, que la propagation soit infiniment rapide dans les masses. Je vous ai parlé de l'élaboration, et voici encore pourquoi : jusqu'au moment où Bazard et Enfantin se sont séparés, l'enseignement Saint-Simonien n'a point été *religieux*, dans la vraie acception de ce terme. Et cela est tellement vrai, que, depuis cette époque, la politique du *Globe* a complètement changé, pour revêtir la forme véritablement religieuse, c'est-à-dire de réhabilitation, de justification de tous les sentiments politiques qui apparaissent divers dans des hommes également recommandables et éclairés. Eh bien ! il y a, dans la doctrine Saint-Simonienne, des *idées* quiont besoin de la même transformation, au dire même des Saint-Simoniens les plus forts ; et nous en sommes chaque jour avertis par les répugnances que ces idées soulèvent chez toute une classe d'hommes. Ces idées, ce sont celles qui ont rapport à l'individu, à la personnalité. La transformation de la proprité, l'acceptation du pouvoir, l'éducation, c'est-à-dire le développement de la nature complète de chaque être, tels sont les points délicats que jusqu'ici nous n'avons traités avec avantage qu'en opposition avec notre état actuel. Cela peut bien faire haïr ce qui est, mais cela ne suffit pas pour faire aimer ce qui sera. De même, personne presque ne comprend notre sentiment religieux ; tandis qu'on l'eut admis sans préoccupation, s'il n'avait eu d'autres prétentions que d'être philosophique. Son véritable nom lui eût été rendu plus tard. Sera-ce avec les idées morales que vous aborderez les hommes? Pour moi je ne me sens pas

Digitized by Google

la force de les professer. Et cependant il faut avoir quelque chose à présenter[1].

Je pense qu'aujourd'hui on ne peut qu'imprimer une direction à l'activité humaine. Il faut organiser le plus possible la prévoyance sociale, diriger les esprits par la propagation des connaissances générales utiles à tous, mettre sur leur véritable terrain les questions politiques, absorber les haines de parti par des discussions plus larges et plus vivantes et jeter sur la société un réseau, non d'hommes en costume qui feraient peur aux petits enfants, mais d'hommes vertueux et éclairés, influents par leur position et leur capacité, ne prêchant pas, mais causant familièrement, sans autre texte que les sujets de conversation de chaque jour. Il faut qu'il y ait des Saint-Simoniens dans les cours royales, dans les sociétés savantes et littéraires, dans les collèges, dans les administrations, dans l'armée, dans l'industrie, et surtout dans les journaux, ce premier pouvoir du siècle, cette nourriture de tous les jours pour tant de milliers d'hommes qui s'en assimilent peu à peu la substance. Et je sais assez de Saint-Simon, pour ne vouloir pas que ces hommes restent isolés les uns des autres. Partout, comme vous le dites, ils doivent former un tissu fort et serré, s'appuyer, s'encourager mutuellement, jouir ensemble des succès de chacun, et s'éclairer les uns les autres de leurs observations particulières. Vous voyez que ce n'est pas là une stérile élaboration; mais ce n'est pas non plus la propagation de Ménilmontant; ce n'est pas *un culte* qui puisse tromper les simples et faire hausser les épaules aux hommes forts.

Je compare le mouvement Saint-Simonien actuel au mouvement philosophique du dernier siècle. L'*Esprit des Lois* et le *Contrat Social*, véritable germe de ce qui est aujourd'hui, n'ont paru et n'ont porté de fruits qu'après un immense mouvement philosophico-libéral. Comme l'a dit Jean Reynaud, l'éducation des peuples est lente; s'il faut un an à un homme en particulier pour se transformer, il faut un siècle à une nation. Sans doute, le Père Enfantin deviendra populaire; mais que faut-il pour y arriver? Est-ce la *parade*[2] de Ménilmontant, ou la conspiration à ciel ouvert dont je vous parlais tout à l'heure?

[1] Encore un aveu significatif du vide de cette *religion nouvelle*, qu'on avait la prétention d'apporter aux hommes, et de la stérilité des prédications de Ménilmontant!

[2] Le mot est cruel, mais juste.

Digitized by Google

Toutefois, j'applaudis de tout mon cœur aux communications que les Saint-Simoniens de Paris veulent établir avec les provinces. Si je ne pensais pas qu'ils m'écriront directement, à l'occasion de leurs circulaires, comme ils l'on fait déjà plusieurs fois, je vous prierais de me compter parmi vos souscripteurs.

Recevez l'assurance de mon sincère dévouement.

P. CHAPERON.

A M. HAWKE

Paris, le 10 août 1832.

Mon cher Monsieur,

En l'absence momentanée du Père Lemonnier, parti pour Sorèze, il y a une dizaine de jours, je suis chargé par le Père Fournel [1] de répondre à votre lettre du premier de ce mois. Si je dois me féliciter d'une mission qui me met en relation avec un homme dont le cœur paraît dévoué, je crains d'un autre côté que ma parole trop faible ne produise point sur vous un effet aussi grand que la parole de celui que je remplace.

Vous avez soif de vérité, de religion ; vous désirez ardemment que votre cœur se pénètre assez de l'amour de l'humanité, parce que de vos lettres jaillissent des paroles brûlantes. Ah ! Monsieur, nous ne sommes pas encore arrivés à ce temps où notre parole, vraiment éloquente et religieuse, se fera sentir à un grand nombre d'hommes et les convertira à notre foi, subitement et en masse. Mais tout annonce que nous nous en approchons tous les jours. Notre Père a conduit ses apôtres vers cette époque avec une ardeur et une puissance infatigables. Depuis quelque temps, il leur fait des enseignements sur le *Catéchisme* nouveau que le monde attend, sur la régénération de la science, sur les destinées passées et futures du globe, sur sa dernière et prochaine transformation, en un mot sur la *Genèse* et l'*Apocalypse* Saint-Simoniennes. Les apôtres sont pénétrés d'admiration et frappés d'étonnement devant les grandes conceptions du Père, conceptions qui renferment le germe de nombreux et importants travaux qui s'effectueront successive-

[1] Henri Fournel, ingénieur des mines, directeur des mines, forges et fonderies du Creuzot, auteur de la *Bibliographie Saint-Simonienne* (Paris, 1833, in-8°).

Digitized by Google

ment et desquels il résultera nécessairement un grand développement religieux [1]. C'est ainsi que le Père et sa famille se pénétreront de l'enthousiasme divin qu'ils se hâteront de répandre sur le monde. En attendant, mon cher Monsieur, propagez tant que vous pourrez ce que vous savez de notre religion. Remuez, amendez le sol, pour qu'il reçoive et fasse fructifier la semence de la parole nouvelle qui y sera répandue. Attachez-vous partout à faire ressortir ce qui constitue notre religion, l'affranchissement des *prolétaires* et des *femmes*. Faites sentir à ceux qui vous entourent qu'ils ne peuvent être heureux que par l'*association ;* montrez-leur ce qu'il y a de grand et de moral dans l'appel adressé aux femmes pour régler la morale d'un commun accord avec les hommes, et combien est nécessaire la participation de la femme dans la détermination des résolutions des deux sexes, si l'on veut que l'un et l'autre soient heureux, si l'on veut substituer à la *violence,* à la *fraude* qui règnent aujourd'hui entre eux, un amour vrai basé sur une confiance, une franchise et une estime réciproques et entières.

Nous vous adresserons bientôt un autre chant dont la musique a été gravée, le *Salut*. Ce chant est plus beau que celui de l'*Appel*. Faites vos efforts pour que ces chants soient connus et se popularisent. C'est un puissant moyen de propagation, et d'ailleurs un commencement de culte. A ceux qui trouveront la musique belle, dites leur que ce n'est qu'un essai, qu'un prélude des chants de l'avenir, et qu'une réligion qui, à son berceau, produit d'aussi belles inspirations recèle en elle une immense poésie.

Dites à vos soucripteurs que nous leur enverrons bientôt une feuille imprimée relative à la mort et à l'enterrement du père Talabot, et que probablement les feuilles suivantes seront celles qui renfermeront les débats du procès définitivement fixé au 27 de ce mois.

Je vous embrasse avec affection.

Pour le père Fournel,

MOURGUE [2].

[1] Voilà du moins un véritable adepte. qui a toutes les illusions requises, que ne tourmente aucun des doutes qui obsédaient si fort M. Chaperon, l'ingénieur de Cholet.

[2] Qu'est-ce que cet autre Père ou catéchiste de la communauté de Ménilmontant? Ne serait-ce point le même qu'un Eugène Mourgue qui a publié à Paris, chez Colas, en 1838, une brochure intitulée : *Quelques réflexions sur l'état actuel de la médecine pharmaceutique, suivies d'un aperçu au sujet de la réorganisation de l'enseignement dans les écoles de pharmacie?*

Digitized by Google

A M. NAUDIN,

Président de la Cour d'assises de la Seine [1]

Paris, 31 août 1832.

Monsieur le Président,

Pendant les débats d'un procès qui a trop prouvé jusqu'ici que les hommes qui en sont l'objet ne peuvent encore être compris, M. l'avocat général n'a pas craint de prononcer mon nom, de citer des paroles sorties de ma bouche à une autre époque, et de les commenter en termes pompeux, sans qu'il m'ait été permis d'expliquer et mes paroles d'alors et ma conduite d'aujourd'hui.

Menacée d'être jetée à la porte si je parlais, j'ai dû me taire devant cette forme un peu brutale de la justice ; mais maintenant que, hors de son temple, je puis espérer me faire écouter, je viens d'abord, Monsieur le Président, vous remercier d'avoir, par ce fait, constaté aux yeux de tous l'exploitation de la femme et du faible, que les apôtres de la foi nouvelle ont mission de faire cesser. Tout ce qu'une femme aurait pu dire n'aurait jamais remplacé cet enseignement vivant que vous avez bien voulu donner ; et, je le répète, je vous en rends grâce.

Maintenant, Monsieur, voici l'explication que je voulais donner, et que je me fais un devoir de vous adresser parce qu'une Saint-Simonienne n'est l'ennemie de personne, n'en veut à personne et cherche toujours à apporter la lumière où sont les ténèbres, la bienveillance à qui souffre de sentiments moins doux.

Il est bien vrai, Monsieur le président, qu'il y a dix mois que je protestais contre cet homme, grand entre tous, qu'aujourd'hui j'ai senti tant de bonheur et de gloire à suivre devant

[1] En tête de cette pièce, on lit les lignes suivantes :
« Mme Cécile Fournel qui, comme on s'en souvient, a joué un » rôle dans le procès des Saint-Simoniens, nous a fait remettre la » copie d'une lettre adressée par elle à M. Naudin, président des » assises : *Je suis femme,* nous écrit Mme Cécile Fournel, *j'attends* » *donc de votre impartialité et de votre loyauté la publication de la* » *lettre que j'ai l'honneur de vous adresser.* Bien que nous professions, » à l'égard de la *femme,* une doctrine différente de celle des Saint-» Simoniens, nous répondons sans difficulté à l'appel qui nous est » fait. »

Digitized by Google

ceux qui s'appelaient ses juges [1]. M. l'avocat général a dit qu'*aveuglée*, fascinée depuis, j'étais revenue dans le sein de la famille Saint-Simonienne. En changeant les termes, rien n'est plus exact. Oui, j'y suis revenue, plus dévouée, plus remplie de foi que jamais, non point aveuglée, mais *éclairée,* rassurée sur toutes mes craintes par la pureté, l'austère et sainte sévérité qui a marqué chacun des actes de ces hommes qu'on accuse d'immoralité; j'y suis revenue édifiée, touchée de cette religiosité qui leur fait accepter tous les sacrifices pour eux-mêmes, afin que, dans l'avenir, il n'y ait plus de victime parmi les hommes; afin que la femme, appelée par eux à l'égalité, puisse prendre la véritable place que Dieu lui a marquée à côté de l'homme, et non à cette distance que le règne de la force justifiait, qui nous semble sainte dans le passé, mais qui devient impie aujourd'hui.

Voilà, Monsieur le président, ce que j'aurais dit à la Cour, à MM. les jurés, et à tous, si vous n'aviez couvert ma voix par une menace de violence contre laquelle je ne pouvais lutter; voilà ce qu'aujourd'hui je prétends publier, afin que ces paroles d'une femme pure, heureuse par le mariage et la maternité, qui n'a pas, comme l'a dit M. l'avocat général, rompu tous ses liens, mais qui au contraire les a resserrés tous par le sentiment religieux qu'elle a puisé dans la foi nouvelle, sentiment inconnu de nos jours, même entre les êtres qui se chérissent le plus; afin dis-je que les paroles de cette femme viennent rendre témoignage de la haute moralité d'hommes qu'un jury a pu condamner, mais que la postérité glorifiera.

Recevez, etc.

Cécile FOURNEL [2].

A M. HAWKE

Paris, ce 5 septembre 1832.

Monsieur,

M. Lemonnier, étant très occupé, m'a prié de répondre à votre lettre, et de vous donner quelques détails relatifs au procès.

[1] Le P. Enfantin s'était fait accompagner, à la Cour d'assises, de deux femmes, Mme Aglaé Saint-Hilaire et Mme Cécile Fournel, pour invoquer leur témoignage à l'appui de ses singulières théories sur le mariage.

[2] Mme Fournel, femme de l'ingénieur de ce nom, était fille de M. Larrieu, conseiller à la Cour royale de Paris, mort en 1824.

Digitized by Google

Cette condamnation ne nous a point surpris, car le monde ne nous comprendra pas, et le jour n'est pas venu où il nous bénira d'avoir travaillé à lui donner un bonheur et des joies qui lui sont inconnus.

Notre foi est toujours aussi vive; nous n'avons vu dans cet acte de violence qu'un nouveau moyen de propager nos idées. Si, comme nous l'espérons, l'arrêt est cassé, le procès sera jugé dans une autre cour d'assises, ce qui nous donnera une grande publicité.

Le Père et ses apôtres ont donné des développements à nos idées, ont cherché à enseigner l'auditoire plutôt qu'à se défendre.

Le Père a été grand, calme, comme il l'est toujours [1]. Son regard a souvent fait baisser les yeux à ceux qui avaient la prétention de le juger.

Michel, Barrault et Duveyrier, ont parlé avec toute l'assurance et la dignité que donne une conviction profonde. Duveyrier surtout a eu des moments magnifiques. Un grand nombre d'avocats, qui étaient répandus dans la salle, ont été frappés de sa puissance et de sa brillante énergie. Les journaux ont donné des renseignements peu exacts. Avant peu, nous allons faire paraître en entier les relations du procès, qui sont attendues et demandées avec impatience, surtout par les personnes qui sont éloignées de nous et qui partagent notre foi. Ces messieurs sortent presque tous les jours, et, en costume, ils parcourent différents quartiers de Paris ou les environs [2]. Quelques cris de malveillance se font entendre; mais on peut dire qu'ils sont généralement bien accueillis.

Rassurez-vous, Monsieur, soyez sans inquiétude, la famille n'est point alarmée, et moi qui suis naturellement très craintive, je ne suis pas effrayée, et pourtant cet avis me touche personnellement, car l'un des condamnés est mon frère, Michel Chevalier, et je l'aime avec une tendresse extrême et même difficile à dépeindre.

Je vous salue affectueusement. Pauline CHEVALIER [3].

[1] Ne dirait-on pas qu'on parle ici de quelque illustre thaumaturge? Il est vrai que l'éloge vient d'une femme, et l'on sait que le P. Enfantin était un grand séducteur d'imaginations féminines.

[2] Le charlatanisme est-il assez évident?

[3] Michel Chevalier, le frère de cette Pauline, a été l'un des membres les plus éminents de la famille Saint-Simonienne. C'était un habile ingénieur des mines, et, après la dissolution de la secte dans laquelle il était allé se fourvoyer, il fut ressaisi avec empresse-

Digitized by Google

On vous enverra prochainement les exemplaires de l'exposition que vous me demandez : cet ouvrage est sous presse ; on vous le fera passer, avec ceux que vous désirez.

A M. HAWKE[1].

Paris, 24 septembre 1832.

L'heure de la poste me presse, cher fils ; mais il faut absolument et sans délai que je vous gronde.

Il faut que vous n'ayez point reçu une lettre que je vous ai écrite il y a huit jours. Je vous demandais dans cette lettre d'activer et surtout de *régulariser* la cotisation mensuelle d'Angers. Je vous demandais une note contenant exactement les indications suivantes :

1° Adresse et nom de tous les souscripteurs ;

2° Quantité de la somme payée actuellement par chacun d'eux ;

3° Époque choisie pour le versement, premier, quinze ou fin du mois ;

4° Date du dernier versement fait, et sa quantité ;

5° Le nom et l'adresse de la personne qui se chargera, à Angers, de prévenir les souscripteurs, quelques jours à l'avance et de recueillir leurs dons.

De tous cela, cher fils, pas un mot dans votre lettre d'aujourd'hui, et cependant *c'est là* aujourd'hui l'*important*. Les apôtres ne ressemblent point aux chevaliers errants qui vivaient du souvenir de leurs belles, et se couchaient sans souper au pied d'un chêne ; ils mangent des pommes de terre et du pain ; mais enfin ils *mangent*, et l'on ne mange pas sans argent, et la *cotisation*, je le répète, est aujourd'hui l'acte le plus *religieux*

ment par le Ministère des travaux publics. A la fin de 1832, on l'envoya aux Etats-Unis, pour y étudier les voies de communication, et il publia, pendant son voyage, des *Lettres sur l'Amérique du Sud*, qui firent promptement oublier ses mésaventures de Saint-Simonien. Il donna ensuite au public toute une série de savants ouvrages qui le placèrent au premier rang des économistes français et lui valurent la chaire d'économie politique au Collège de France (1840). Partisan déterminé du libre-échange, il prit part à toutes les discussions qui eurent lieu, sous le second Empire, à l'occasion du nouveau traité de commerce, et il fut élu, en 1851, membre de l'Académie des Sciences morales et politiques, en remplacement de M. Villermé.

[1] Cette lettre montre quelle importance les Saint-Simoniens attachaient aux questions d'argent, et les moyens qu'ils employaient pour battre monnaie, pour recueillir des cotisations.

Digitized by Google

dont un Saint-Simonien puisse s'occuper. Aussi, mon cher Hawke, pourvu que la présente lettre arrive à son adresse, je me tiens pour assuré qu'avant quatre jours, toute l'affaire d'Angers sera terminée, claire et nette, en état, en un mot, d'être enregistrée dans nos livres.

Adieu, cher fils; dans une lettre à Fournier je lui dirai mon avis sur sa lettre.

Je vous aime et vous embrasse, cher fils.

Votre père,

Ch. LEMONNIER.

A MM. HAWKE ET VINCENT [1]

28 septembre 1832.

M.

Hawke et Vincent, chers fils, recevez mes remerciements pour le zèle que vous avez déployé dans la diffusion de ma correspondance. Divisez, entre vous et Rey, mais en les échauffant, ces actions de grâce que le papier n'exprime qu'avec froideur. Que le respectable avocat de Grenoble apprenne surtout de votre bouche combien me remplit d'une admiration progressive cette vie si pleine de dangers et de labeurs, qui, pétrie de fatigues et de vertus, de persévérance et de courage, se produit à mes yeux comme un vaste tissu de dévotions, où l'amour des hommes se joue de toute douleur et de toute menace, depuis l'échafaud qu'a rougi le sang du carbonarisme, jusqu'aux mépris qui s'attachent au front des Saint-Simoniens.

Dans les moments difficiles, aux services rendus succèdent des intervalles de services à rendre. Vous avez copié pour moi, Hawke et Vincent; Hawke et Vincent, pour moi, copiez encore. Cette lettre à Vizien réfute quelques-unes des objections qui traînent dans les journaux ; répandez-la : que l'autographie me vienne en aide encore une fois, et, pour témoignage anticipé de ma reconnaissance, apprenez quelle est notre situation sur des points où n'avaient pas encore porté mes confidences.

[1] J'appelle particulièrement l'attention du lecteur sur cette lettre qui fait connaître exactement la situation financière du Saint-Simonisme, à l'heure de la dissolution, et l'étrange morale des nouveaux panthéistes de Ménilmontant.

Digitized by Google

Depuis six mois, la liquidation de notre passé a marché grand train. Tous les mois nous avons payé 25 à 30.000 fr. d'arriéré. Actuellement notre passif s'élève à 300.000 fr.[1]. Nos échéances sont, du reste, fort espacées. En tout, nos dépenses, à partir de ce jour jusqu'au premier janvier, s'élèvent à 36.000 fr. environ, savoir :

Effets à ordre jusqu'à la fin du mois....	3.400 fr.	
Id. pour le 1er octobre.....	2.047	
Rentes, 1er octobre, approximativement	4.000	
Dépenses de Ménilmontant et de Paris, pour septembre.....	2.500	
Arriéré de ces dépenses.....	500	
Total à payer jusqu'au 1er octobre inclus.	12.447	12.447 fr.
Billets à ordre (octobre).....	3.000 fr.	
Id. (novembre).....	4.885	
Id. (décembre).....	4.000	
Dépenses pour Ménilmontant et Paris pendant 3 mois.....	9.000	
Procès en cassation.....	1.000	
Procès à Paris en cour d'assises et en police correctionnelle..... Procès de Meaux pour le testament Robinet.....	2.000	
Total au 1er trimestre, le 1er janvier inclus	23.885	23.885 fr.
Total à payer, à partir du 16 septembre jusqu'au 1er janvier inclus.....		36.332 fr.

Tel est l'état de nos affaires. Nous avons fait argent de tout. Le Père a hérité d'une rente sur l'État, au capital de 25.000 fr.; nous l'avons vendue. Il a hérité de la maison de Ménilmontant et, par un bonheur inespéré, nous avons trouvé à emprunter 30.000 fr. en deux hypothèques sur cette maison. Tout cela a hâté notre libération ; mais aujourd'hui nous n'avons plus rien à vendre, et nous avons un rude défilé à traverser, pour arriver au 2 octobre. Fournel est très effrayé de l'approche du 28e. Par nous, Dieu fait des miracles[2] ; mais si nous ne nous aidons, et si nos amis n'y prêtent, il se lassera. Il s'agit de payer les rentes à l'échéance du semestre, car sans cela l'absurde procès en escroquerie, avec les juges étroits qui doivent y prononcer,

[1] Comme une pareille nouvelle était réconfortante pour les frères angevins!

[2] C'est le délire religieux, causé par ces lésions de l'entendement qui sont si bien connues des médecins aliénistes.

Digitized by Google

courrait risque d'une conclusion fâcheuse. Il s'agit d'éviter des protêts qui n'influeraient pas moins défavorablement sur ce procès. Il s'agit, et cela mérite bien considération, de nous procurer un peu d'équipement pour l'hiver; car nous n'avons que des pantalons d'été, et il fait bien froid sur les hauteurs de Ménilmontant, et Michel, par exemple, n'a qu'une paire de bottes dont la semelle prend l'eau et laisse passer le sable [1]. En vue d'une position pareille nous ne nous plaignons pas. Jamais la famille n'a été plus calme et plus belle. Jamais la foi en notre père n'a été plus ferme et plus imposante. Nous ne nous plaignons pas; mais nous sommes impatients de payer des dettes sacrées. N'a pas la foi qui veut, et ceux qui l'ont doivent en donner de rudes preuves.

Afin de vous donner le tableau complet de la situation financière, à la somme des dettes à payer je joins celles des dépenses que nous avons faites :

MAISONS D'HABITATION

Maison Monsigny (pour 2 années).....	32.000 fr.
Id. Louvois (appartements).....	2.000
Id. Latour d'Auvergne (maison d'ouvriers)	2.400
Id. Popincourt id.	3.000
Appartement Michaudière.....	1.500
Id. Taitbout.....	3.000

SALLES D'ENSEIGNEMENT

Salle Taitbout (2 années de loyer).....	20.000 fr.
Id. Athénée (18 mois de loyer).....	6.000
Id. faubourg Saint-Antoine.....	1.200
Id. Grenelle-Saint-Honoré.....	» »
Constructions à la maison rue Monsigny.....	12.000
Id. et réparations à l'Athénée (construction d'un amphithéâtre).....	6.000
Tenue de maisons d'ouvriers.....	10.000
Fondation de l'atelier de tailleur et achat de drap	15.000
Organisateur.....	5.000
Globe (achat du).....	45.000
Id. (publication).....	200.000
Publications non périodiques (200.000 volumes ou brochures).....	80.000
Missions.....	25.000
Église de Toulouse.....	15.000
Églises de Montpellier, Metz, Nancy, etc.....	4.000
	488.100 fr.

[1] Pauvre Michel Chevalier! Mais comme il sut bien se retirer de cette misère!

Digitized by Google

488.100 fr., tel est le chiffre des frais généraux rentrant dans une classification rigoureuse. D'autres encore ont été faits qui, joints à 300.000 fr. consacrés aux besoins purement personnels, porteraient la somme de nos dépenses depuis deux ans à 800.000 fr. environ.

La plupart de ces dépenses étant improductives, il ne faut pas s'étonner si nous n'avons pu jusqu'ici en couvrir que les 5/8es. Nos livres et notre journal étant d'ailleurs distribués gratuitement, et de plus, des entraves de toute sorte, sous forme de persécution ou de prévention, de haine ou de frayeur, s'opposant à la facile perception de ressources nouvelles ou à l'aliénation facile de vieilles recettes, nous nous sommes vus, pendant deux ans, obligés de sacrifier les deux tiers de nos créances, pour en réaliser à grand'peine le troisième tiers. Sacrifices de ce genre nous étaient imposés par la négociation des meilleurs billets, signés par les personnes les plus solvables, de même que pour la vente des propriétés le plus aisément transmissibles par leur situation agricole ou hypothécaire. C'est ainsi que, dans un besoin pressant, en mars 1832, Toché, l'un des nôtres, se vit contraint de céder à ses frères, pour 20.000 fr. une ferme qui en valait 80.000. Bientôt après, quand le paiement dut être effectué, les acheteurs du bien de Toché, par un mouvement d'étroite prévoyance, voulant, disaient-ils, le soustraire à la ruine que lui préparait son entraînement, se refusèrent à livrer le prix de la vente. Et ce fut alors que pour échapper aux lenteurs d'un procès, nous nous vîmes obligés à le livrer à des tiers pour 17.000 fr. Le total de la perte, sur un bien de 80.000 fr. s'éleva de la sorte à 63.000 fr. Là ne se sont pas arrêtées les désastreuses négociations de ce genre que nous imposa la difficulté de notre position.

Notre position vous est connue ; agissez ! Que mes récits sur notre retraite et notre procès soient par vous vulgarisés ! Donnez à ma narration le secours de vos brûlantes paroles et de nos écrits brûlants ! Enflammez par vos discours, par vos lettres, enflammez encore les cœurs où l'amour de l'humanité sommeille ! Dites, dites à tous qu'il ne s'agit plus de régler nos dissentiments sur quelque point de nos théories morales ou politiques. Dites qu'il s'agit de désaltérer, de nourrir, de soutenir dans leur marche les seuls hommes en qui fermente l'amour du prolétaire et de la femme, les seuls qui se soient donné mission de proscrire la prostitution et l'adultère, la servitude et le mensonge, la vio-

Digitized by Google

lence et l'exaction[1]. Il n'est plus d'excuse aujourd'hui, même pour l'inaction du pauvre ; car il n'est pauvre qui n'ait dans ses mains au moins le denier de la veuve. Les temps d'épreuves sont arrivés. Au zèle qu'ils déploieront sera mesuré et l'amour qu'ils donnent et l'amour qui leur doit être donné. Dans quelque situation que le sort les ait jetés, qu'ils se demandent s'ils ont fait pour l'apostolat ce que tous ont dû faire, au moins une fois, vis-à-vis d'un indigent ami ou d'une maîtresse envahissante. Pour l'apostolat, de quels plaisirs se sont-ils abstenus? De quelles privations se sont-ils grévés pour l'apostolat? Les a-t-on vus renoncer, ne fût-ce que pour un jour, aux mesquines et dispendieuses joies du café? Pour un seul jour, les a-t-on vus frapper d'économie les tristes voluptés que vend une courtisane? Mes fils, attachez-vous à cet ordre d'idées pour quelques-unes des provocations que vous allez faire; car, pour des gens de passions diverses, votre langage ne saurait avoir même couleur.

Hawke et Vincent, je vous salue de cœur.

Charles Duguet.

Ménilmontant.

P. S. Indépendamment des personnes qui vous sont connues, adressez les provocations dont je viens de vous parler aux lecteurs désignés dans la première série (Guépin, Toulmouche, Bertin, Tostain, Virla, Larue.)

A M. HAWKE

Paris, 29 septembre 1832.

Sans avoir grand'chose à vous dire, mon cher Hawke, je veux répondre un mot d'encouragement à votre lettre si désolée du 25 courant.

Ne vous chagrinez pas outre mesure, cher fils, de la modicité de vos cotisations ; nous ne mesurons pas d'après leur quotité votre amour, votre dévouement, votre foi. Ne vous effrayez pas non plus de l'égoïsme, de l'étroitesse, de la lâcheté des hommes ; la multitude encore a peu de valeur, et beaucoup de *têtes* ne font pas pencher la balance. Nous avons à faire un rude et probablement long apprentissage de patience. Nous savons que les hommes sont mauvais, et souvent il faut nous

[1] Ainsi, pas de morale avant le Saint-Simonisme !!

Digitized by Google

méfier d'eux ; mais c'est une raison de plus pour les *aimer* et les rendre meilleurs.

Laissez Bordillon s'échauffer inutilement ; attendez un an ou deux ou trois peut-être, et il s'échauffera pour nous au lieu de s'échauffer contre[1]. J'ai vu, il y a trois ans, mon cher Hawke, les hommes railler, écraser, mépriser nos idées politiques dont vivent aujourd'hui leurs journaux, et que chacun d'eux croit avoir trouvées le premier : il en sera de même des rires, des mépris d'aujourd'hui.

La question vitale, la question capitale en morale, en politique, en religion, c'est aujourd'hui l'intervention de la femme ; l'homme seul ne peut rien faire au-delà de ce qu'il a fait : démolir la société chrétienne et commencer une réorganisation[2]. En effet, il y a deux sexes dans l'humanité, et se comporter comme s'il n'y en avait qu'un, ne point tenir compte de l'un d'eux ou n'en parler que *par ordre*, c'est immoral, absurde, ridicule. Que penserait-on d'un homme qui voudrait *faire un enfant* tout seul. Adieu, mon bon ami ; aimez-nous ; nous vous aimons.

Ch. Lemonnier.

A M. HAWKE

Nantes, 10 octobre 1832.

Monsieur,

Je suis honoré de votre lettre, par laquelle vous me remettez une communication de nos amis les Saint-Simoniens. C'est avec un véritable plaisir que j'accepte la correspondance que vous m'offrez, persuadé qu'on ne saurait trop resserrer les liens de l'association pacifique qui doit désormais changer et améliorer les destinées de l'humanité, en l'arrachant à l'antagonisme de toute sorte qui le dévore encore aujourd'hui. Nous différons peut-être sur les moyens ; mais nous nous entendons sûrement pour le but. Tout d'abord, je dois vous donner connaissance de ma foi à la doctrine Saint-Simonienne : elle n'est pas complètement celle des apôtres actuels. Partant du même point qu'eux, j'ai

[1] On voit qu'il n'y a pas eu témérité de notre part à affirmer que M. Bordillon ne s'était jamais engagé très avant dans le Saint-Simonisme.

[2] Sans savoir comment on la réalisera? C'est le programme ordinaire de tous les démolisseurs.

Digitized by Google

cependant fortement blâmé la marche qu'ils suivent depuis l'avènement d'Enfantin. La réalisation qu'il a tentée de la conception du maître était à mes yeux une haute folie, en ce qu'elle s'adressait à des hommes qui ne pouvaient la comprendre qu'en très petite minorité, ayant pour adversaires, adversaires obstinés la grande multitude de ceux qui ne pensent pas ou qui ne pensent qu'à eux seuls. Or, l'égoïsme résume aujourd'hui toutes les autres affections, ou plutôt les a toutes étouffées. Il fallait donc être étrangement aveuglé pour supposer une transformation brusque des passions humaines, qu'elles quittassent en un moment ce qu'elles avaient adoré. Les idées nouvelles demandent des siècles pour germer : il leur faut des siècles pour descendre des esprits élevés dans les intelligences inférieures. Enfantin n'a pas voulu comprendre cette vérité et, dédaignant le rôle de docteur, première nécessité pourtant, il s'est élancé dans la vie d'apostolat, entraînant avec lui la plus grande partie de la famille Saint-Simonienne, esprits ardents, plus poètes que penseurs, plus avides d'émouvoir que de persuader. Vous savez ce qui en est résulté. Chute sur chute, discrédit et oubli. Vainement voulut-il se faire illusion et déguiser ces échecs sous l'apparence de phases nouvelles de l'apostolat. Il reste pour vrai que, sous la direction commune de Bazard et Enfantin, et réduite à l'annonciation, à la prédication, la doctrine a fait des pas immenses, acceptée de tous les hommes avancés comme une conception élevée, pleine d'avenir, portant en elle un baume salutaire aux plaies saignantes de la société. Le nombre des disciples fut immense. Mais depuis..., quel effet ont produit cette parodie mesquine du catholicisme[1], ces chants, ce célibat d'un mois, ces conceptions du Père sur les rapports des deux sexes, conception en contradiction avec l'appel à la femme, qu'elles influençaient ? L'éloignement d'un grand nombre d'hommes de talent et de cœur, désespérés d'avoir consumé en vain leur dévouement et leur travaux.

Je ne sais, Monsieur, si nous nous entendrons sur toutes ces dissidences. Quoi qu'il en soit, j'avais besoin de vous les faire connaître. Je n'en suis pas moins attaché sincèrement à la doctrine, à ces hommes qui la propagent, parmi lesquels je compte des amis d'enfance, et disposé à les aider de tous les moyens. Un des plus efficaces serait aujourd'hui l'*argent;* c'est

[1] *Parodie mesquine*, le mot est bien trouvé!

Digitized by Google

l'âme de notre siècle plus que de tout autre. Malheureusement, je suis fort limité de ce côté-là, privé ainsi de soutenir une existence que je crois compromise.

Je vois figurer dans le nombre des Saint-Simoniens de votre ville, Bordillon, avocat. J'ai fait mon droit avec lui. Si vous le connaissez, rappelez-moi à son souvenir.

Agréez, Monsieur, mes civilités.

René TOULMOUCHE[1],
Avocat licencié.

A M. HAWKE

Paris, 11 octobre 1832.

Merci mille fois de votre aimable lettre. De tels témoignages de la part des hommes nous dédommagent des obstacles que nous rencontrons sur notre route. Si le monde nous méconnaît aujourd'hui, il nous comprendra bientôt. Après tout, cela n'est pas étonnant; depuis si longtemps, à côté de la liberté que nous demandons, à côté de celle que nous avons, il est accoutumé de voir une certaine conduite, et il ne peut s'imaginer que nous fassions exception à la règle. Patience! Bientôt il aura vu le revers de la médaille et ne jugera plus sur l'apparence. En attendant, nous travaillons toutes de tout cœur à notre œuvre; mais nous n'en sommes pas au temps où nous recueillerons les fruits de nos travaux. Courage, courage à vous! le temps des sacrifices est venu. Courage! car nous avons à souffrir les mépris, les calomnies; courage! nous vivrons du travail de nos mains, et cependant une grande partie de notre temps est employée à semer autour de nous, par tous les moyens possibles, les idées d'affranchissement pour la femme et pour le prolétaire. Mais nous avons foi que Dieu nous protégera, car notre mission est divine; nous nous occupons du faible et de l'opprimé, et Dieu est bon et juste[2].

[1] Le Saint-Simonien dissident qui a signé cette lettre est, je crois, l'oncle de M. Auguste Toulmouche, de Nantes, artiste très distingué, dont plusieurs tableaux ont figuré avec honneur dans les expositions de Paris.

[2] Tout cela n'est que pur verbiage féminin, et si nous reproduisons cette lettre, sans style et sans idées, c'est pour montrer que la prédication Saint-Simonienne par « notre sœur la femme, » n'a jamais été, comme la prédication par « nos frères les savants » qu'une vaine et creuse phraséologie.

Digitized by Google

Nous vous envoyons les quatre brochures que vous nous demandez. Propagez-les le plus que vous pourrez, et, par votre dévouement, procurez-nous réussite. Vous pourrez nous faire les envois que vous jugerez convenables par M. Lemonnier, ou par tout autre moyen. Liberté à vous, comme à nous, pleine et entière.

Soyez assuré des sentiments affectueux que vous nous inspirez.

Tout à l'humanité.

JOSÉPHINE-FÉLICITÉ,

Au nom de l'Apostolat des femmes,

Rue du Faubourg Saint-Denis, 11.

A M. HAWKE

Paris, 29 octobre 1832.

Mon cher Fils,

Avant peu, notre invasion pratique dans le monde servira de complément aux théories dont nous l'avons jusqu'à ce jour inondé. Tenez-vous prêt à nous encourager de vos vœux, à nous aider de vos efforts. Déjà le corps apostolique, cessant de former une masse compacte où des natures diverses se trouvent assujetties à une même vie, se fractionne en deux familles, afin de faire plus spécialement réprésenter, à l'une, l'ordre, l'austérité, la dignité, l'autorité; à l'autre, une mobilité facile et une familière fraternité. Les Saint-Simoniens de la première classe, constituant une véritable aristocratie, resteront groupés autour du Père, à Ménilmontant, ou partout ailleurs, pour y donner suite à une existence principalement méditative et de représentation. Ceux-là, par la continuité du célibat, dont ils renouvellent le vœu, feront un appel direct à la femme-messie [1].

. . . . . .

. . . . . .

J'ai gardé parfaitement le souvenir de M. Lesourd, votre imprimeur, non que je l'aie vu avec Rousseau, mais pour l'avoir assez souvent rencontré chez Duverger. M. Lesourd est un joli petit blondin, à l'œil vif, à l'esprit net, à la main preste, que

[1] Menteuses assurances, destinées à dissimuler la dislocation de l'école.

Digitized by Google

mon ami regrette beaucoup et que je verrais avec joie enrôlé sous nos bannières. Dites-lui, mon fils, que j'ai conservé de lui bonne souvenance, bien qu'elle remonte à des temps qui, pour moi, furent marqués de découragement et de douleur.

Vous me demandez comment il faut agir avec toutes les personnes qui ne veulent pas se prononcer franchement... Les laisser faire et les laisser penser. Adieu. Remettez à Vincent ce petit billet que je lui destine.

Les quelques mots qu'à prononcés Freslon lui imposent des engagements qu'il tiendra. Prenez ma part dans les remerciments que de telles dispositions m'inspirent.

Ch. Duguet, apôtre.

A M. HAWKE.

16 Décembre 1832.

Monsieur,

Hier, à dix heures, le Père et Michel Chevalier se sont fait écrouer à Sainte-Pélagie.

En même temps, la famille s'est rendue au Palais de Justice, où la Cour de cassation statue sur le pourvoi. En tête, étaient quinze soldats pacifiques, qui, conduits par Barrault et Rigaud partent aujourd'hui à pied pour Lyon, où ils trouveront trente de nos frères. Tous vont y vivre du travail de leurs mains.

L'arrêt de la Cour d'assises est confirmé.

Je vous embrasse.

Holstein, apôtre.

A Mme HAWKE.

Paris, ... 1833.

Madame,

Votre mari, avec qui nous sommes en relation de doctrine m'ayant parlé de vous dans une de ses lettres, je prends la liberté de vous écrire, espérant que vous voudrez bien m'excuser en vue du motif qui me fait agir. Sans doute, vous avez été étonnée, lorsque vous avez vu que des femmes osaient élever la voix, pour venir partout réclamer une place à côté des hommes. Vous vous êtes dit : quelles sont ces femmes ? Vous nous avez

Digitized by Google

peut-être plaintes, croyant que nous nous égarions ; mais vous ne nous avez pas jeté d'anathème ; vous avez formé, sans doute, des vœux pour que nous reconnaissions notre erreur et que nous rentrions dans la vie que les femmes mènent dans la société. Mais détrompez-vous. Nous n'avons brisé aucun des liens qui nous tiennent à la société ; nous n'avons pas changé de position. Nos actes sont tels que la société les exige. Seulement nos pensées sont libres, et nous les exposons telles que nous les sentons. Je sais qu'ici peut-être vous allez m'arrêter, en me disant que les femmes doivent rester dans la position où elles sont. C'est ce que je pensais, il y a peu de temps encore, et je vais vous dire par quelles raisons j'ai changé d'idée, espérant que vous les apprécierez à leur juste valeur. Madame, je suis jeune fille, et je n'ai jamais quitté mes parents ; mais, par la position où je me suis placée, j'ai souvent occasion d'avoir des relations dans le monde. J'y voyais une souffrance universelle. Je voyais des jeunes filles belles, pures, séduites par d'infâmes hommes qui les abandonnaient ensuite. Je les ai vues réduites par la misère à se vendre à d'autres, ou, si elles avaient de la fierté de cœur, ne pouvant s'y résoudre, travailler à la sueur de leur front, et souvent essuyer les mépris de gens qui les accusaient sans les avoir entendues.

Le soir, lorsque j'errais dans nos rues, j'y voyais la foule de ces misérables qui se sont dégradées à tel point qu'on se demande si ce sont des femmes. Je vous l'avoue, je n'ai jamais pu que les plaindre, car ce sont toujours des hommes qui ont été la première cause de leur dégradation. Lorsque j'envisageais la société, je la voyais de tous côtés luttant contre la misère, la guerre civile. Oh ! en voyant toutes ces douleurs, en n'y connaissant pas de remèdes, j'en vins à désespérer ; je me demandais si Dieu avait compté la fin de nos jours, et, en voyant tant de douleurs, je désirais qu'elle vînt vite. Jugez quelle fut ma joie, mon bonheur, lorsque je vis que des hommes généreux, inspirés par Dieu, je n'en puis douter, venaient enseigner les moyens de faire cesser toutes ces douleurs, ne demandant pour cela que l'égalité de l'homme et de la femme et la coopération active de celle-ci. Oh ! je vous l'avoue, je me serais crue coupable, si je n'eusse répondu à un tel appel. Dieu, me disais-je, a mis en moi quelques facultés ; c'est qu'il veut que je les emploie pour lui, et que puis-je faire qui lui soit plus agréable que de travailler à faire cesser la tyrannie que les hommes exercent sur les femmes, et

Digitized by Google

à faire disparaître de nos rues et de nos mœurs cette prostitution infâme qui dégrade et avilit? Vous êtes dans une ville de province. N'ayant jamais voyagé, j'ignore si elle s'y pratique comme à Paris; mais je vous avoue que chez nous le nombre de ces malheureuses victimes de la brutalité des passions des hommes est effrayant, et je sens que c'est accomplir la volonté de Dieu que de travailler à la faire cesser. Sans doute, madame, je ne pense pas que toutes les femmes puissent, ainsi que nous, se livrer complètement à l'œuvre; mais toutes peuvent nous aider, nous soutenir, nous défendre, au milieu d'un monde qui nous juge sans nous connaître, et qui voudrait nous accuser d'immoralité, parce que nous avons le courage d'arracher le masque derrière lequel il se cache.

Si vous vouliez nous écrire, cela nous ferait un sensible plaisir. Dites-nous tout ce que vous pensez pour ou contre nous. Si vous ne nous avez pas compris par nos écrits, peut-être pourrons-nous, dans cette conversation plus intime, nous entendre davantage.

Adieu, Madame, veuillez accepter l'amitié que je vous offre, en attendant que vous-même me donniez le titre plus doux de sœur.

Marie Reine,

Directrice de la *Femme nouvelle* [1].

A HAWKE, COMPAGNON DE LA FEMME.

Lyon, le 21 février 1833.

Votre nom m'est déjà connu, et avantageusement connu; votre zèle et votre foi se sont trop souvent témoignés pour que j'en ignore.

C'est avec joie que je vous ai vu comprendre ce que j'ai voulu faire en instituant le *Compagnonnage de la femme*. Le nom de notre Mère, sans laquelle aujourd'hui nous ne pouvons rien,

[1] Cette Marie-Reine n'était, sans doute, qu'une pauvre ouvrière, prise à la pipée de Ménilmontant. J'ignore quelles étaient les facultés dont elle se croyait douée; mais son orthographe, qu'il nous a paru trop cruel de reproduire, atteste que son instruction était des plus rudimentaires. Il ne faut pas s'étonner de rencontrer çà et là, dans les futiles discours qu'elle répète, des invocations à la justice divine. L'enthousiasme des femmes pour les utopies est-il, en général, autre chose, que la manifestation d'une piété dévoyée?

Digitized by Google

était si rarement répété par nos frères que le monde n'était pas frappé de notre foi dans la venue de la FEMME. Aujourd'hui, la *folie de la femme* [1] deviendra populaire.

Je vous remercie de m'avoir instruit de la possibilité qu'il y a pour nous d'aller travailler à Angers. Le moment approche où nous pourrons vous envoyer des travailleurs, et vous serez admirablement placé parmi eux.

L'époque de grands évènements est prochaine; il faut y préparer le peuple, et la meilleure manière de l'y préparer est de travailler avec lui; cette *communion* est toute *pacifique*, et nous tranche entièrement de tous les autres partis.

Quant aux inconvénients qui pourraient résulter de notre uniforme au milieu d'une population dévote, je n'en suis pas effrayé. Nos travailleurs ont tenu bon à Avignon, après même que notre costume y avait été insulté, sans aucune difficulté.

Vous voyez que je m'occupe beaucoup du travail, et cependant, ainsi que vous le savez déjà, je suis près de partir pour l'Orient.

Mais avant de quitter la France, je suis bien aise d'installer le travail aussi vigoureusement que possible.

Nous voulons y concourir pour notre part, et je vous en glorifie. Maintenant, ne pourriez-vous voir s'il ne serait pas possible d'obtenir, parmi les fidèles d'Angers, une contribution extraordinaire pour le voyage d'Orient?

J'attends avec impatience votre réponse. Je vous remercie de votre lettre.

Je vous salue et vous aime.

E. BARRAULT [2].

P. S. — Je ne resterai à Lyon probablement que jusqu'au 10 mars. Vous devez recevoir 50 exemplaires de février (*L'association de la Mère*). Veuillez les distribuer comme vous le jugerez à propos pour la gloire de notre œuvre.

[1] Parodie blasphématoire de la *folie de la croix*.

[2] Émile Barrault, avocat, fut un des principaux orateurs de l'école Saint-Simonienne. Il fit, en 1834, le voyage d'Orient qu'il annonce ici, et, à son retour en France (1835), il publia un ouvrage intitulé : *Occident et Orient. Etudes politiques, morales et religieuses, pendant l'année 1833-1834 de l'ère chétienne, 1249-1250 de l'hégyre;* Paris, Desessart, in-8°. L'année suivante, il donna une *Histoire de la guerre de Méhémed-Ali contre la Porte Ottomane;* Paris, Arth. Bertrand, in-8°.

Digitized by Google

A M. HAWKE.

Mer (Loir-et-Cher), 5 avril 1833.

Cher Compagnon,

Si l'Assemblée qui doit avoir lieu à Nantes ne vous nécessite qu'une absence de huit jours, rendez-vous-y, très cher frère, car nous ne serons rendus à Angers que du 15 au 16. Notre route nous aura été très pénible. Nous serons deux. La modicité de nos ressources apporte ce retard à notre arrivée chez vous. Sur ma route, je me suis arrêté quelques jours chez mon frère, à Mer, cinq lieues avant Blois. C'est un brave prolétaire qui gagne sa vie en travaillant, et dont le cœur est plus sympathique que ne sont puissants ses moyens. Il y avait un an que je ne l'avais vu, et il a voulu que je m'arrêtasse chez lui quelques jours.

Je vais à Angers, cher frère, pour y demeurer, en effet, quelque temps, car je ne pense pas que les sympathies populaires se puissent déterminer en ne faisant que passer.

Barrault m'a donné mission d'y installer le travail [1], s'il se peut, et aussi d'y chercher le peuple, enfin de faire tout-à-fait valoir et ma personnalité travaillante et ma personnalité intellectuelle [2].

A cette fin, cher compagnon, vous m'aiderez de vos moyens et ensemble nous tâcherons de faire quelque chose des Angevins et de toucher le cœur des Angevines pour la MÈRE.

Le compagnon que j'emmène avec moi, Deligne, est bottier. Si vous lui vouliez trouver de l'ouvrage de sa partie jusqu'à ce que nous ayons pu nous mettre à nos travaux publics, cela serait important. Je vous prie aussi de nous procurer un local, d'une petite chambre ou deux, pas cher, et ailleurs que dans une auberge, car j'aurai vraiment besoin d'un peu de méditation pour agir.

Quand nous nous verrons, nous nous entendrons sur le reste. Adieu, très cher compagnon; je vous aime déjà comme un frère et vous embrasse de même.

G. BIARD, compagnon de la femme [3].

[1] Le travail Saint-Simonien? car j'imagine que le travail tout simple était connu à Angers avant l'arrivée de M. Biard.
[2] En voici un du moins qui ne joue pas la modestie.
[3] Voir ce que j'ai dit de ce Biard. page 100.

Digitized by Google

A M. HAWKE.

Paris, 7 avril 1833.

Cher et bon Frère,

Oui, j'ai reçu votre dernier envoi. Je vous remercie au nom des femmes. Je crains que cela ne vous gêne. Je sais quel a été votre zèle pour notre sainte religion. Mais, bon frère, autour de vous il y a aussi des devoirs qui réclament les soins de votre amour.

Le jour où vous m'écriviez, Massol et Rousseau entraient à Paris, par cette avenue de Longchamps si brillante de cette file de riches voitures, de cette foule de femmes élégantes. O frère, quel dédain ! Que nous sommes loin encore d'avoir pénétré le cœur de ces femmes riches ! Courage, cependant ! Que cette malveillance que le monde a pour nous serve à redoubler notre force pour le convertir, pour le guérir de ses misères, de son égoïsme qui le ronge.

Mais aussi que ceci vous explique le changement de forme et presque de langage de notre petite feuille. Faisons passer les principes d'abord, et taisons la main qui donne le bienfait. Ce n'est qu'à cette condition que j'ai obtenu de nous faire lire dans les femmes élevées. Soyez tranquille sur ma foi ; elle est inébranlable. Vous en avez la preuve dans une *Réponse à Gertrude*, signée *Les femmes nouvelles*. Cette Gertrude est une femme active. Elle est plus Sainte-Simonienne qu'elle ne veut le paraître. Vous le savez, frère, les œuvres de Dieu s'établissent lentement.

Ainsi *patience* et *courage*, ce sont des vertus essentielles à l'apôtre.

Vous savez sans doute que le lundi de Pâques, 8 avril 1833, il y aura juste dix-huit siècles que le Christ est ressuscité. C'est aussi le jour que le Père va sortir de son espèce de tombeau et pour reparaître devant les juges, pour récidive à l'article 291 [1]. Il y a quatre mois que nous n'avons vu ce bon père. Jugez de notre joie et de notre empressement. Frère, demain matin, sur les dix heures, je penserai à vous et vous renverrai un de ses regards.

[1] Tous les faux prophètes ont la manie sacrilège de se comparer au Christ.

Digitized by Google

Continuez à nous aimer avec votre âme de feu. Faites des hommes comme vous. Oh ! si chaque ville de France avait seulement une douzaine d'apôtres comme vous, l'œuvre avancerait vite. Et les femmes, comment vont-elles ?

Que les traces de leur long esclavage se feront longtemps sentir en elles ! Et cependant, c'est là toute l'œuvre de leur affranchissement. Viendra la constitution de la religion, l'organisation des travailleurs.

Adieu, frère; embrassez votre femme, et aimez-la bien. Ce n'est qu'à force d'amour que vous l'amènerez à partager notre foi.

Suzanne VOILQUIN [1].

A M. HAWKE.

Prison d'Angers, 21 avril 1833.

Cher Hawke,

Le PÈRE, par sa morale, est venu *calmer* le foyer domestique, et le monde, le méconnaissant, l'a *emprisonné*.

Enfant du PÈRE, j'ai, au risque de ma vie, *calmé* une émeute, fait *respecter* le domicile d'un citoyen, et les Angevins m'ont envoyé dans leur prison !

Gloire à Dieu !

Le jour de la vérité luira bientôt.

Cher Hawke, ne viendrez-vous pas me voir ? cela me serait pourtant bien agréable.

Il faut vous munir d'une permission à la Mairie, je pense. Vous pourrez l'avoir aujourd'hui même.

Dites à Freslon de me venir voir aussi.

Que Deligne soit calme. Je lui donne un exemple de résignation apostolique, moi qu'on accuse d'avoir attenté à la paix publique.

Mes affections bien sincères à Mme Hawke et à votre respectable mère. Mes amitiés à mon bourgeois, M. Lesourd, et à mes confrères les *imprimeurs* et les *compositeurs*.

Que ma conduite leur donne le *calme* que nous enseignons à tous les hommes.

[1] Autre fille obscure, sorte d'Hubertine Auclerc, qui écrivait, mettait l'orthographe et déraisonnait absolument comme Marie-Reine ou Joséphine-Félicité.

Digitized by Google

Adieu, je vous attends.

Ma prison m'est lourde ; mais elle me fait aimer plus Dieu, le PÈRE, et croire plus fortement que jamais à la nécessité de la venue de la MÈRE, qui changera en *affection* ce mode brutal de *moraliser* le monde par la prison.

Adieu.

G. BIARD, compagnon de la femme.

P. S. Apportez-moi mes deux proclamations, plusieurs de mes petits livres, *le Saint-Simonisme à tout le monde.*

Pour vous procurer une permission, il vous faut aller chez le procureur du roi, et la faire viser à la Mairie.

A M. LE RÉDACTEUR

du *Journal de Maine-et-Loire et de la Mayenne.*

Avril 1833.

Monsieur,

Je réclame de votre obligeance de vouloir bien donner à la note suivante une place dans votre estimable journal :

« BIARD et DELIGNE, compagnons de la femme, apôtres Saint-Simoniens, venus à Angers pour y propager leur foi par le *travail*, la *parole* et le *chant*, se proposent de consacrer leurs soirées, depuis sept heures jusqu'à huit heures et demie, à donner connaissance de leur religion et de leurs chants populaires et religieux.

Il y aura quatre réunions par semaine : les lundi, mercredi et vendredi, de sept heures à huit heures et demie du soir, et le dimanche à midi.

Pour ne point enfreindre la légalité voulue ni contrevenir à la teneur de l'art. 291, il ne sera admis par réunion que dix-huit personnes.

Les femmes y seront admises.

La même personne ne pourra assister aux réunions plus de cinq fois ; mais il lui sera loisible de nous venir parler particulièrement tous les soirs.

Nos séances se composent d'allocutions, de lectures, et se termineront par un chant Saint-Simonien.

Nous invitons les agents de l'autorité, de quelque rang qu'ils soient, à assister à nos réunions. C'est leur devoir de le faire ;

Digitized by Google

nous espérons qu'ils le feront; car, par là, ils apprendront qui nous sommes, et connaîtront la *pacification* (sic) de nos vues et de nos moyens.

G. Biard, compagnon de la femme. »

A M. HAWKE

Prison d'Angers, 24 avril 1833.

Cher Hawke,

Veuillez avoir la bonté de prier qu'on m'apporte ma blouse, qui se trouve sous mon rang, à l'Imprimerie.

Je ne puis, mon cher ami, me coiffer d'un chapeau bourgeois.

Ma casquette, ou béret, est recouverte d'une toile cirée; c'est assez faire.

Je revêtirai la blouse du prolétaire, vestiaire (*sic*) du travail; c'est assez faire encore.

Je ne suis nullement disposé à condescendre aux instances d'un jésuitisme politique.

On a violé en ma personne un droit sacré; je sortirai en modifiant mon habillement comme je voudrai bien.

Je suis apôtre. La prison m'assomme d'ennui; mais je sais attendre et souffrir.

Que la justice moderne joue son jeu. Quoi qu'elle fasse, je veux être *moi;* ainsi DIEU me l'ordonne, au profit de mes semblables [1].

Adieu, cher et bien bon ami. Mes affections respectueuses à votre femme, mère et sœur.

G. Biard, apôtre, compagnon de la femme.

A M. HAWKE

Paris, 23 mai 1833.

Cher Hawke,

J'ai revu Paris, et je me suis demandé :

Des villes de ce monde, laquelle Dieu a-t-il marquée du doigt pour accomplir la dernière œuvre de Satan?

Paris, ville du vice avoué, de l'égoïsme préconisé, de l'immoralité patentée, de l'adultère de tout âge, de tout sexe, de tout rang, de toute condition.

Paris, ville de liberté, d'esclavage, de misère, de luxe, de naissances et d'enterrements journaliers.

[1] Un sot orgueil, voilà ce qui se rencontre au fond de toutes ces comédies de fraternité socialiste.

Digitized by Google

Oui, c'est à Paris que Dieu assigne l'accomplissement de la dernière œuvre de Satan.

Les hommes y sont sans respect pour les femmes; ils s'en servent comme d'instruments de luxure, les salissent et les délaissent.

Les femmes y sont sans pudeur, sans dignité; elles sont matérialistes pures, parent leurs charmes seulement et négligent leur esprit.

Il y a, entre la femme et l'homme, à Paris, une excitation charnelle universelle; c'est l'étude à la mode; toute autre est l'objet de la risée publique.

Le mérite de l'homme, à Paris, c'est d'être grossier, impertinent, fashionable envers toutes les femmes.

Celui des femmes, c'est de jouer le sentiment avant les prémices d'amour, d'affecter l'insensibilité après l'amour passé.

Il y a liberté politique, liberté morale à Paris; chacun y est indépendant, l'homme de la femme, l'ouvrier du bourgeois, les enfants des parents.

Mais la liberté *libérale*, c'est la *mort*. Nous sommes en liberté *libérale*, et tout est flétri, tout est corrompu, tout est malheureux, tout est *mort*.

La liberté libérale politique engraisse un million de Tartufes de la chair mêlée au sang de cent millions de travailleurs.

La liberté libérale morale entretient à Paris un concubinage universel, toléré, avoué, reçu même du haut en bas de la société.

Voilà Paris et ses mœurs d'aujourd'hui.

Quelle ville du Nord la surpasse en débauche, en luxure, en liberté, en misère, en luxe, en joies, en douleurs?

Aucune, pas même Constantinople; car, dans la capitale de la Turquie, il y a *pudeur*, sous le rapport des sens; dans la capitale de la France, il y a *effronterie*.

Mais ce grand scandale que Paris offre au monde, n'a-t-il pas un but moral, n'est-il pas d'une utile coopération sur la marche de la civilisation?

Oui, en vérité; car sinon il faudrait douter de toute la sagesse de Dieu, et Dieu est éternellement et souverainement fort, bon et sage.

Paris est marqué du doigt de Dieu pour opérer, par les femmes, une révolution en morale, comme il y a quarante ans, Robespierre révolutionna la politique féodale.

La politique féodale tenait enchaîné, sous le despotisme de

Digitized by Google

son seigneur, le serf travailleur. Dieu suscita un homme qui la brisa.

La morale chrétienne tient enchainée, sous le despotisme de son mari, la femme esclave. Dieu a mis au cœur de toutes les femmes la volonté d'être toutes adultères de pensée ou de fait, afin de discréditer la morale chrétienne fausse, parce qu'elle *comprime*, au lieu de *régler* les passions [1].

L'œuvre de Robespierre fut sainte; quelques individualités furent sacrifiées; mais l'espèce fut sauvée.

L'œuvre des femmes *se prostituant universellement* est sainte [2]; quelques individualités seront sacrifiées de nouveau; mais c'est à cette seule condition que les hommes et les femmes voudront une morale qui *développe* et *harmonise*, au lieu d'une morale qui *étouffe* ou *comprime*. La civilisation y gagnera donc franchise, moralité, vérité.

Et comme c'est à Paris que s'est accomplie par les femmes cette grande réaction *prostituante*, parce que Paris est la tête topographique et humaine de la civilisation, c'est pourquoi j'affirme que, des villes de ce monde, Paris est la ville marquée par Dieu pour accomplir, *par les femmes*, la dernière œuvre de Satan.

Mais je ne suis point un *prostitueur*. Ce rôle, tant de la part de l'homme que de celui de la femme, n'appartient qu'à quiconque n'a pas conscience du Saint-Simonisme. C'est pourquoi, moi, je quitte Paris.

La proclamation que je vous envoie, mon cher Hawke, vous mettra au courant de la nouvelle direction que je donne à mon apostolat. Si vous pouvez la faire imprimer à Nantes et la faire distribuer, cela fera très bien. Je vous prie de m'envoyer celle que vous m'avez traduite en anglais, quand vous l'aurez colportée avec celle imprimée, attendu qu'il y a quelques changements de mots.

Je vous prie de me rappeler au bon souvenir de votre chère femme, de cette bonne demoiselle Caroline, de Madame sa mère et de la vôtre.

Adieu, bon ami Hawke; aimez-moi toujours comme je vous aime, et c'est beaucoup que je vous aime.

[1] Quelle étrange manière de procéder à la reconstitution de la morale!

[2] Ce Biard a des crudités de langage qui montrent bien ce que recélait au fond de matérialisme grossier la doctrine des Saint-Simon et des Enfantin.

Digitized by Google

A Vincent mes amitiés, en ligne hiérarchique; puis à Brunclair, Moreaux, Duval, Trigory, Lesourd, Fournier, Rey, Freslon, etc...

J. BIARD[1], c. d. l. f.
chez sa mère, boulevard Saint-Martin.

A M. HAWKE

25 juillet 1833.

Mon bon Hawke,

J'attendais, pour répondre à votre petit billet du 29 juin, qu'une occasion se présentât.

Dans la *Bibliographie Saint-Simonienne* qui a paru, au mois de mai dernier, chez Johanneau, je supplie les Saint-Simoniens de tout pays de m'adresser *au moins un exemplaire* de tout ce qui se publie *pour* ou *contre* nous. Or, il vient de paraître à Angers une brochure intitulée :

Pensées religieuses par un Saint-Simonien croyant à l'égalité de l'homme et de la femme. Angers, juillet 1833[2].

J'en connais l'existence par un exemplaire qui a été adressé à une femme. Je désirerais la recevoir pour nos archives.

Je viens de publier une brochure sur le chemin de fer du Hâvre à Marseille. J'en attends un bon effet. Il faudra qu'on arrive à se demander ce que sont ces hommes qui ont émis sur l'*avenir* des idées si avancées, et qui traitent les questions *présentes* avec une supériorité (je ne crains pas de le dire), faite pour frapper les yeux les plus prévenus.

Plusieurs journaux de Paris vont publier des articles sur ce travail. Il serait bon que d'autres journaux joignissent leur voix à la leur, et, si vous avez action sur quelques-uns, je vous engage à l'exercer en cette circonstance.

Faites des abonnements à force pour le *Livre des actes*, il faut absolument que cette publication ait un grand retentissement. Dans la petite lettre que vous avez écrite à ma femme, vous ne lui avez donné aucune explication sur les *six francs* qu'elle renfermait. Est-ce pour plusieurs ou pour vous seulement pendant six mois, etc... Veuillez, en réponse, lui donner

[1] Il y a, dans le carton de M. Hawke, plusieurs autres lettres de Biard; mais je ne crois pas devoir les donner, parce qu'elles ne font que répéter les mêmes inepties.

[2] Brochure de M. FOURNIER, juge de paix à Angers, imprimée chez Lesourd, in-8°.

Digitized by Google

les explications nécessaires pour qu'il soit possible d'en passer écriture.

Adieu, cher Hawke, je vous embrasse tendrement.

H. FOURNEL.

A Mme SUZANNE VOILQUIN

rue des Juifs, 21, à Paris [1].

Décembre, 6, 1833.

Chère sœur,

Il est vrai, mon silence a été bien long, non parce que ma foi ou mon amour est diminuée. Non, lorsqu'une fois on a goûté les délices d'une foi vive, c'est pour toujours qu'on croit. Mille causes m'ont empêché de vous écrire : la longue et cruelle maladie de ma femme, ma propre maladie qui ont entraînées la maladie et la mort même de ma bourse, etc. Nous commençons à nous remettre de ces désastres. Ma femme est bien, et moi aussi; par suite, ma bourse perd un peu de sa maigreur désespérante et reprend un peu de vie. Le premier usage que j'en fais, c'est de vous envoyer une misérable pièce de cinq francs pour l'extinction de la dette du Père. Sous peu, je vous en enverrai pour votre apostolat. Je vous prie de ne m'envoyer que deux exemplaires à l'avenir. Certes, les voies de Dieu sont mystérieuses. Mais ne peut-on pas voir dans tout ce qui nous entoure, le présage assuré de l'accomplissement de ses promesses au Père [2]? Peut-être est-ce plus facile à nous, en province, de mieux saisir l'ensemble des choses, sans cependant pouvoir nous rendre un compte rigoureux. Pour moi, je crois voir toutes les choses marcher harmonieusement vers le but que nous attendons. Un cri universel s'élèvera pour marquer l'instant. Oh! quel glorieux cri! Salut! salut au Messie nouveau! Salut à la bien-aimée fille de l'Éternel!

Adieu, chère sœur. Votre place sera glorieuse en ce jour. Serrez pour moi la main de Marie.

HAWKE.

[1] Nous reproduisons cette lettre, avec son orthographe, qui s'excuse par l'origine anglaise de l'auteur.

[2] Ah! Dieu avait fait des promesses au P. Enfantin! Qui s'en serait douté?

Erratum. — Livraison de mai 1880, page 8, ligne 24, au lieu de *Essai sur le bonheur,* lisez *Essai sur le bon sens.*

Digitized by Google

RECHERCHES HISTORIQUES

SUR

LE CANTON DE BIERNÉ

D'APRÈS LES DOCUMENTS INÉDITS

(Suite)

ARGENTON *(suite et fin)*

Les évêques d'Angers interdisent l'aguilaneuf, les assemblées des mouillotins et les réunions des compagnons du devoir en usage dans le pays. — Une ordonnance de Louis XVI confirme cette interdiction. — Baptême de cloches à Argenton au dix-huitième siècle. — Combats de la chouannerie dans la paroisse. — Episode du château de la Bossivière sous la Terreur. — Arrestation, procès et exécution des dames de Luigné, fusillées au Champ des Martyrs, d'après les Archives du greffe du tribunal révolutionnaire d'Angers. — Liste des maires et des curés de la paroisse.

Nous allons continuer et terminer l'histoire d'Argenton[1]. Le synode d'Angers tenu en 1595 par Claude Miron, évêque du diocèse, défendit sous peine d'excommunication, la quête de l'*aguilanneuf* qui se faisait en Anjou et notamment dans les paroisses de Saint-Michel de Feins, de Saint-Laurent des Mortiers, de Daon, de Bierné, de Coudray et sans doute dans celle d'Argenton[2]. Cette coutume renouvelée du paganisme gaulois avait déjà été flétrie par l'Église. Les druides, vêtus de blanc, et suivis du peuple, cueillaient en

[1] Voyez la *Revue de l'Anjou* de mai 1880, p. 41 et s.

[2] On appelait ces fêtes *la guilanleu* ou *l'aguilanneuf (gui de l'anneuf)*. On chantait dans les villes la veille du jour de l'an la chanson de *l'aguianleu*. Voy. C. Le Ber, *Collection des meilleures dissertations relatives à l'Histoire de France*, t. IX, p 413 et suiv. V. aussi *Dictionnaire historique des Institutions, mœurs et coutumes de la France*, par A. Chéruel, première partie, quatrième édition, p. 513 et 514.

Digitized by Google

grande pompe, à la fin du mois de décembre, le guy du chêne qu'ils coupaient avec une faucille d'or et après la consécration on criait : « *au gui l'an neuf* », pour annoncer une bonne année, dit Trévoux dans son *Dictionnaire* [1]. Les quêtes du *gui l'an neuf* dans les campagnes, le premier jour de l'année, par les jeunes filles et les jeunes garçons étaient donc une dérivation d'un usage païen. Les quêteurs, en nombre égal des deux sexes, se réunissaient sous les ordres d'un chef appelé le *Folet* sous prétexte de réclamer des aumônes pour le luminaire ou le patron de la paroisse. Ils se livraient même dans l'église à des scandales et à des extravagances qui rappelaient la fête des fous. Le *Folet* se permettait d'interpeller l'officiant pendant la messe, de singer les saintes cérémonies et de proférer les injures les plus grossières. Souvent les paysans se munissaient « de bâtons et armes offensives » pour pénétrer dans les maisons, où excités par l'ivresse ils commettaient toutes sortes de déprédations. Henri Arnaud, dans son synode de la Pentecôte de 1668, renouvela les défenses formelles de tolérer ces abus des quêtes de *l'aguilanneuf* ou *bachelettes* [2]. Les assemblées qui se tenaient dans la première nuit du mois de mai sous le nom d'assemblées des *mouillotins* furent également prohibées. C'étaient des réunions de paysans qui allaient dans les fermes, la nuit, demander des œufs et s'adonnaient aux désordres les plus regrettables [3]. Une ordonnance du 25 juin 1655 avait déjà interdit les cérémonies des compagnons du devoir « comme fausses,

[1] *Dictionnaire de Trévoux*, t. I, p. 236.

[2] *Statuts synodaux* du diocèse d'Angers, p. 326, 327, 692, 693. *V. Dict. de Trévoux. Dictionnaire Universel des sciences*, t. XXIII, p. 530, 531, 532, 533. *Dictionnaire de Ducange*, t. IV. *in fine*.

[3] Aujourd'hui cet usage n'est plus suivi que par les enfants pauvres qui le mettent à profit pour quêter quelques œufs. M. de Bodard de la Jacopière a publié la chanson des mouillotins. L'air en est aussi naïf que les paroles. *V.* les *Chroniques Craonnaises*, p. 473-474 et pl. XV. Le feu de la *Charibaude* ou de la *Saint-Jean*, qu'on allumait dans les campagnes le 24 juin, était une réminiscence d'un usage païen. Cette fête est tombée en désuétude.

Digitized by Google

impies, accompagnées de blasphèmes et superstitions damnables, telles que la parodie de la messe et des sacrements[1]. »

Les habitants de la paroisse désiraient avoir de nouvelles cloches et ils se cotisèrent pour en payer la fabrication. Maître *Michel Guillaume* fondeur à *Craon* demanda quatre-vingts livres pour le travail de ces deux cloches pesant 802 livres. Elles furent bénites le 17 mars 1711, par messire *Tendron*, *curé de Marigné*, *ancien curé de Vilaines*. La grosse fut nommée *Charles-Anne* par *Charles Tendron*, grand pénitencier de l'église d'*Angers*, curé de la paroisse d'*Argenton* par annexe au pénitencier, et par *Anne Duboul*, dame d'*Argenton*, veuve d'*Alexis de Quatrebarbes*, chevalier, seigneur de la *Rousardière*, *de la Sionnière*, etc. La seconde fut appelée *Hyacinthe-Françoise* par *Hyacinthe de Quatrebarbes*, chevalier, seigneur d'*Argenton*, enseigne de vaisseau en les armées navales du roi et par *Claude-Françoise Maumousseau*, veuve de *René Chailland*, écuyer, seigneur de la *Fautraise*, conseiller du roi, prevost provincial de la maréchaussée de *Châteaugontier*, présentatrice comme douairière de la chapelle de la *Fautraise* en l'église d'*Argenton*. On grava sur les cloches la date de leur baptême, leurs noms et ceux des parrains et marraines.

Les héritiers de *Michel Maubert* vendirent en 1714 *Cens* à M. H. de Quatrebarbes.

Un traité intervint en 1736 entre messire *Saudubois de la Chalinière* et le curé d'Argenton, auquel le premier abandonna par acte passé le 14 novembre devant maître Drouault, notaire à Angers, le temporel, fruits, et revenus de la cure, moyennant une redevance fixe[2]. Le Parlement

[1] *Statuts synodaux*, p. 536.

[2] *Archives de la cure d'Argenton*. Le temporel de la cure d'Argenton en 1773 comprenait la maison presbytérale avec une cour, un jardin, des terres, des vignes au clos de *Landemoure*, des prés, ainsi que les grosses, menues, et vertes dîmes de la paroisse. Le curé devait à la seigneurie d'Argenton, d'après une transaction du

Digitized by Google

homologua au mois de juillet 1760 seulement ce traité. Il faut signaler aussi des pièces relatives à la réunion à la cure d'Argenton des chapelles de la *Fautraise*, de *Chambrezé*, de *Saint-Jean-Baptiste* en l'église collégiale de *Saint-Jean-Baptiste* d'Angers *alias* Saint-Julien de 1746 à 1764. Dans les Archives de Maine-et-Loire relatives au grand séminaire, on trouve mentionnés des baux des *prés Chapelains* en Saint-Martin de la Place dépendant par moitié du chapitre de la chapelle de *Saint-Jean l'Évangéliste* unie à la cure d'*Argenton* [1].

Le 19 mars 1777 on posa solennellement les trois premières pierres du grand autel de l'église d'Argenton. Le marquis de *Quatrebarbes*, seigneur de la paroisse, eut l'honneur de placer la première. M. *Rallier*, seigneur de la *Tertrinière* ou *Tartinnière*, posa la seconde, et la troisième fut mise par *Louis-François Maumousseau*, curé d'*Argenton*.

Le 11 juillet 1777 les reliques de sainte Flore martyre, qui sont dans le tombeau du grand autel, furent transférées en grande pompe de l'église de *Saint-Michel de Feins* dans celle d'*Argenton*.

Les divers usages dont nous avons parlé plus haut et qui, comme nous l'avons dit, survécurent aux défenses épiscopales, existèrent encore en Anjou et principalement dans les paroisses voisines de Daon et d'Argenton, jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. Ils furent de nouveau condamnés formelle-

10 août 1484, deux deniers tournois de cens. Il avait aussi d'autres redevances pour certaines propriétés. *Ch. Tendron*, titulaire de la chapelle de la *Fautraise* en 1691, certifie dans un mémoire « *qu'il n'y a pas de chapelles dans les maisons des gentilshommes et seigneurs de la paroisse.* » Les revenus de la chapelle de la *Fautraise* desservie dans l'église d'Argenton consistaient dans les closeries d'Ardanne de Soulioche. Le curé de Daon devait tous les ans au seigneur de la *Sionnière d'Argenton* une busse de vin nouvel. V. *Archives de la Mayenne. Liasse concernant le prieuré de la Magdeleine de Daon.* Titre du 7 juillet 1584.

[1] *Archives ecclésiastiques* de Maine-et-Loire, série G, clergé séculier, première partie. G. 1. 1406, G. 687 (1751-1790).

Digitized by Google

ment, ainsi que la coutume d'exiger le *pain bénit* ou *non bénit* pour les premières messes. Une ordonnance du roi du 28 mars 1781, et un arrêt du 23 février 1782, rendu par les membres de la chambre du conseil de la sénéchaussée d'Angers, abolirent définitivement ces coutumes ; la peine portée contre les contrevenants était de cinquante livres d'amende, et en cas de récidive ils étaient menacés d'être poursuivis extraordinairement comme perturbateurs du repos public[1].

Une transaction eut lieu en 1787 entre MM. *Maumousseau* et *Le Royer*, après état de lieux, au sujet des réparations dues sur les bénéfices de *Guinefolle*, sur la cure, ainsi que sur le temporel d'Argenton. Les Archives contiennent un certain nombre d'aveux, reçus ou rendus, de titres de rentes foncières, d'acquisitions, d'échanges, de remembrances, de papiers dixmiers.

Il y a aujourd'hui trois cloches à l'église d'Argenton[2]. La grosse cloche et la petite, ont été coulées au Mans par M. Bollée en 1856, et solennellement bénites avec la permission de Monseigneur Wicart, évêque de Laval, le 16 septembre 1856, par M. Michel Sargeul, curé doyen de Saint-Denis d'Anjou, assisté d'un nombreux clergé. La grosse pèse 310 kilog. Elle a été nommée *Marie-Hyacinthe* par ses parrain et marraine, M. Hyacinthe, marquis de Quatrebarbes et Mme Marie de la Tullaye, dame de Luigné. La petite pèse 152 kilog., elle a été nommée *Marie-Bernard* par ses parrain et marraine M. Bernard de Quatrebarbes et Mlle Marie d'Héliand. La moyenne pèse 250 kilog. Elle porte l'inscription suivante : « *M'ont faicte l'an 1734, Jean Le Bouvier procureur et F. Breusson.* »

Le maître autel de l'église est dominé par une grotte au fond de laquelle se dresse une magnifique statue de

[1] *V.* la *Revue de l'Anjou*. de 1854, t. I. p. 95 à 115. *Anciens usages d'Anjou.*

[2] Les deux cloches datant de 1711 furent détruites pendant la Révolution.

Digitized by Google

la Vierge. C'est l'Immaculée Conception, telle qu'elle se montra à la sœur Catherine Labouré, fille de Saint-Vincent-de-Paul en 1830. Une médaille a été frappée en commémoration de cette apparition miraculeuse. Des deux côtés, en avant de la statue, sont agenouillés deux anges, aux ailes déployées, en contemplation devant la reine des cieux. Au-dessus, en saillie du mur de la grotte, deux autres anges présentent à l'Immaculée Conception, chacun de son côté, l'un une couronne et l'autre une corbeille de fleurs symboliques. Le groupe est surmonté par le Saint-Esprit qui, sous la forme d'une colombe, couronne la Mère de Dieu. Une atmosphère rose d'une douceur et d'une suavité inexprimables, comme celle d'un soleil couchant, provenant de reflets de la lumière au travers d'un vitrage de couleur, éclaire ce divin tableau. Les statues de saint Bernard et de saint Joseph ornent le rétable à gauche et à droite. L'église renferme en outre deux petits autels surmontés par deux statues qui leur donnent à chacun leur nom. A gauche saint Sébastien, très honoré dans les campagnes du Maine, comme protecteur des biens de la terre ; à droite sainte Emérantienne, en grande vénération à Argenton. Sa fête se célèbre le 23 janvier. Cette dévotion est très ancienne et on pourrait croire que cette sainte fut la première patronne de la paroisse [1]. L'église d'Argenton possède un reliquaire de saint Ambroise [2].

Nous avons mentionné dans nos *Recherches historiques sur Daon*, les combats dont le pays d'Argenton et le château de la Fautraise furent le théâtre pendant les guerres de la chouannerie. Nous avons dit que le chef des chouans Sabretout fut tué auprès de la ferme de Crie en Argenton en 1795 [3]. Il nous reste à raconter le tragique épisode du

[1] Notes communiquées par M. le curé d'Argenton.

[2] Le dimanche dans l'octave du Saint-Sacrement, la procession va d'Argenton au reposoir dressé dans le bois de la Sionnière.

[3] *Cry* ou *Crie*, est une ferme de la commune d'*Argenton*, appartenant aujourd'hui à M. le marquis Louis de Quatrebarbes. Nous apprenons

Digitized by Google

château de la *Bossivière* ou *Beaussivière* sous la Terreur, après avoir ajouté que la Sionnière fut vendue nationalement pendant la Révolution et rachetée plus tard par les Quatrebarbes.

Non loin du bourg d'Argenton le voyageur, arrivant de Châteaugontier, aperçoit à droite le château de La Bossivière, Ce lieu était avant la Révolution un fief et une terre noble avec chapelle seigneuriale. Le château servait de résidence à la famille de Luigné à l'époque de la Terreur. Mme *Louise-Olympe Rallier de la Tertrinière*, veuve de messire *Emeric Déan de Luigné*, chevalier, seigneur de *Luigné*, ancien capitaine au régiment de Champagne, qu'elle avait épousé le 25 janvier 1757, y séjournait pendant l'été avec ses trois filles *Catherine-Madeleine*, *Françoise-Olympe* et *Louise-Madeleine* [1]. Elle passait l'hiver à

par les Archives de la cure que l'abbesse du Ronceray d'Angers, à laquelle appartenait le bénéfice de *Saint-Michel de Feins*, possédait les dîmes de la terre de Crie. Toutefois, elle devait, avant de les recueillir, un fouace de treize deniers et cinq jallets de vin au seigneur de *Crie*. Les seigneurs de la *Motte Cormerant* ou *Cormenant*, furent longtemps propriétaires de Crie. Ainsi, d'après la *généalogie de la famille de Quatrebarbes*, nous savons que le 3 juin 1631, *Urbain des Hayes* était seigneur de *Crie* et de la *Motte Cormerant*. *Crie* s'écrivait alors *Cris*. *Marc des Hayes*, seigneur de *Crie* et de la *Motte Cormerant*, épousa *Jeanne Le Cornu*, et devint par ce mariage seigneur de *la Perrine*, commune d'*Avoise*, au *Maine*. Le 3 octobre 1697, Henri *des Hayes*, seigneur de la *Perrine*, de *Crie* et de la *Motte Cormerant*, rend aveu à la chastellenie de *Bréon-Subert*, d'après le censif de 1769. L'étang de *Crie* est mentionné dans les titres et aveux de la cure d'*Argenton*. Les *des Hayes de Crie* s'allièrent aux d'*Houllières* seigneurs de la *Faverie* en *Saint-Michel*. Ils possédèrent aussi le *Château-Gaillard* situé dans cette commune.

[1] Messire *René Emeric Déan de Luigné* était fils de messire *François Déan*, IXe du nom, chevalier, seigneur *de Luigné* près Coudray, marié en 1718 à *Marie Poisson de Gastines*, fille de *René Poisson*, écuyer, seigneur *de Gastines* et de dame *Marie d'Héliand*. Mlle *Louise-Olympe Rallier* était fille de *Thomas Rallier*, écuyer, seigneur *de la Tertrinière*, contrôleur ordinaire des guerres et de dame *Françoise Buhigné*. D'après les registres d'Argenton au XVIIIe siècle on voit que la famille *Rallier* ou *Railler*, car c'est l'orthographe des actes qui figurent à la cure, s'allia aux *Bionneau*, aux *Buhigné de la Herissière*, aux *Le Tessier* et aux *Boullay de Fouges*. *Thomas Railler*, écuyer, sieur *de la Tertrinière* et autres lieux, était en 1710, prévost de Châteaugontier. La *Poulleterie* appartenait, en 1574, à *Gaspart Cheraye*, archer des gardes du Roi. *Archives de Maine-et-Loire*, série L, 4252.

Digitized by Google

Châteaugontier. Cette habitation était voisine de la terre de la Pouletterie, dont les seigneurs de Luigné étaient propriétaires dès le XVIIe siècle, d'après un aveu rendu par *François Déan*, sieur de la *Pouletterie*, mari de damoiselle *Élisabeth Trochon* dame *de Luigné*, à Châteaugontier le 10 juin 1661. La famille *Déan* était d'origine très ancienne et remonte à l'an 1017. Son chef nommé *Frédéric Déan* par les Bataves, mourut le 15 octobre 1017. C'est le premier inscrit sur le catalogue. *François Déan*, le VIIIe du nom, inscrit le vingt-huitième sur le catalogue obtint du roi d'armes d'Irlande, un certificat donné à Saint-Germain-en-Laye, le 10 septembre 1693, confirmé par le roi Jacques II, le 23 novembre 1694, et signé de sa propre main, attestant l'ancienneté et la noblesse de sa famille, venue d'Irlande, naturalisée française et établie en Anjou à la suite des persécutions exercées contre les catholiques irlandais. La terre de *Luigné* était seigneuriale dès 1445[1], d'après les Archives de la famille de Luigné.

Les dames de Luigné espéraient échapper à la tourmente révolutionnaire en s'abritant sous le toit antique de la Bossivière. Les fils *René-Toussaint* et *Étienne-Thomas* avaient émigré.

Mue par un pieux sentiment de charité chrétienne Mme de Luigné donnait, en secret, asile dans son manoir aux prêtres réfractaires persécutés par la Convention, et les cachettes où elle les renfermait étaient soigneusement dissimulées. A la fin du mois de décembre de l'année 1793, M. *Chudeau* curé non assermenté de Saint-Michel de Feins et l'abbé *Ledoyen* vicaire à Contigné, tous les deux obligés de fuir pour se soustraire aux fureurs des républicains, étaient réunis à la Bossivière avec les dames de Luigné. Il avaient revêtu le costume des paysans et se disaient les fermiers de la châtelaine. Tous dînaient paisiblement, quand soudain

[1] Archives de la famille de Luigné.

Digitized by Google

une clameur retentit au loin et la cour s'emplit bientôt d'une foule irritée, brandissant ses armes et demandant à grands cris qu'on lui livrât les prêtres qu'elle recherchait. C'étaient les gardes nationaux de Saint-Laurent des Mortiers, selon les uns et de Bierné selon les autres, accompagnés d'un nommé X..., élevé par les dames de Luigné qu'il trahit lâchement, qui faisaient leurs fouilles habituelles dans les maisons des environs. Les deux prêtres se sauvèrent en toute hâte. Tandis que les patriotes envahissaient la Bossivière, X... restait prudemment à l'auberge, attendant le résultat de leur sinistre expédition. M. Chudeau rentra dans sa cachette et s'y tint immobile, craignant à chaque instant d'être découvert. Il avait malheureusement, dans sa précipitation, oublié sa tabatière sur la table. Une domestique eut la présence d'esprit de la saisir et de la mettre en évidence au milieu de la cour. Les bleus crurent que le curé de Saint-Michel s'était évadé et ils s'élancèrent à sa poursuite. D'après un autre récit, les républicains ne pouvant trouver les cachettes allèrent chercher X..., qui les leur indiqua ; mais M. Chudeau s'était mis en sûreté, comme nous l'avons dit, et il leur échappa. Le vicaire de Contigné ne fut pas aussi heureux. Il avait sauté par la fenêtre et se préparait à fuir quand il fut reconnu. Les gardes nationaux se ruèrent sur lui, et lui jetèrent dans les jambes une fourche en fer : il tomba grièvement blessé et fut fait prisonnier. On l'emmena alors à Angers avec les dames de Luigné et ils furent bientôt jetés dans les horribles cachots où la République entassait ses victimes avant de les livrer à la guillotine. L'abbé Ledoyen comparut devant la commission militaire établie à Angers, qui envoyait à la mort tout ceux qu'on arrêtait, comme brigands de la Vendée. Il fut condamné lui-même avec cette brutale autant qu'absurde qualification, dit l'abbé *Guillon* dans ses *Martyrs de la foi pendant la Révolution française*, le 16 nivôse an II (5 janvier 1794),

Digitized by Google

et périt dans les vingt-quatre heures[1]. Il fut fusillé selon le *Dictionnaire historique de Maine-et-Loire*. Nous n'avons pu retrouver au greffe du Tribunal révolutionnaire le lieu précis de son exécution. D'autre part nous lisons dans Dom Chamard ce qui suit : « Le 5 janvier 1794 fut marqué par la mort de plusieurs confesseurs de la foi, notamment de *Joseph-Étienne Morinière*, demeurant au *Coubureau* près *Tiffauges*, de *René Bourjuge*, vicaire de *Saint-Léonard-lès-Angers*, âgé de trente-quatre ans, de *Jacques-Charles-Mathurin Ledoyen*, vicaire de *Contigné*, âgé de trente-deux ans etc. » Or, d'après le *Dictionnaire historique de Maine-et-Loire*, Étienne Morinière fut guillotiné à Angers, le 5 janvier 1794 en même temps que l'Évêque d'Agra. Si donc, comme le rapporte également Dom Chamard, *Ledoyen* fut de la même fournée qu'Étienne Morinière, il dut être guillotiné le même jour que lui et non fusillé. Le doute sur le genre de supplice que subit l'abbé Ledoyen est donc permis, mais ce qui est certain c'est qu'il périt martyr de sa foi le 5 janvier 1794 à Angers.

Il est également difficile de préciser la date exacte de l'exécution des dames de Luigné, car le résultat de nos investigations personnelles dans les dossiers du Greffe du Tribunal révolutionnaire d'Angers, ne concordent pas, comme on le verra plus loin, avec les récits des historiens et avec les traditions de la famille de Luigné. Mesdames de Luigné avaient été enfermées à la prison du Calvaire établie dans la communauté de ce nom, fondée par Marie de Médicis, le 20 décembre 1619, dans l'*hôtel Bellepoigne*, acquis de Raoul Legouz, lieutenant criminel de Baugé,

[1] *V. l'Église du Mans pendant la Révolution*, t. III, p. 65, 66, 67, par Dom Piolin. — Dom Chamard, *les saints personnages de l'Anjou*, t. III, p. 528, 535, 537. — *Les martyrs de la foi, pendant la Révolution française*, par l'abbé Aimé Guillon (H. 3.020), t. III, p. 509. — *Le champ des martyrs*, par Godard-Faultrier, d'après le récit de l'abbé Gruget, p. 167. — *V.* au *Dict. hist.* de C. Port, aux mots *Contigné* et *Coubureau*.

Digitized by Google

près l'ancienne chapelle de Notre-Dame de Consolation. La paisible demeure des Bénédictines, l'asile du travail et de la prière servait à entasser les victimes de la Terreur. Les larmes, le deuil et l'angoisse régnaient dans ces lieux où fleurissaient naguère les paisibles joies de la religion et de l'étude !

Voici le résumé de l'interrogatoire découvert parmi les pièces du Greffe du Tribunal révolutionnaire [1] :

« Séance du 6 pluviôse an II, 25 janvier 1794, (Prisons du Calvaire). Suite de l'interrogatoire des détenues. Louise Ralié, veuve du chevalier ci-devant René Dehans, lieutenant au régiment de Champagne, défunt, âgé de 60 ans, domiciliée d'Argenton, district de Châteaugontier. Elle a deux fils, partis à Paris il y a environ six mois pour affaires de famille. Les épouses desdits fils sont encore à Châteaugontier et à la commune de Coudré avec leurs enfants. Elle était dans une maison de campagne située à deux lieues dudit Châteaugontier, où elle retirait des prêtres réfractaires qui y disaient la messe, ne connaissant pas les lois nouvelles. Elle avait entr'autres le curé de Saint-Michel, près ledit endroit, et ne les a quittés que depuis trois mois. »

(Signé) : *W^e D. Rallier.*

« Louise Dehans, fille de la précédente cy-devant, 35 ans, domiciliée d'Argenton district de Châteaugontier, dit aussi avoir deux frères à Paris, ignore la conduite de sa famille, c'est-à-dire si elle a des parents émigrés, elle a assisté, ainsi que sa mère, à la messe de plusieurs prêtres réfractaires qui s'étaient retirés dans la maison de campagne de sa mère, à deux lieues de Châteaugontier, et qu'elle reconnaissait pour non assermentés. Les belles-sœurs ont été de même à ladite maison de campagne et ont assisté deux ou trois fois à la messe des prêtres dont nous parlons [2]. »

(Signé) : *Louise Dean.*

[1] Extrait des Archives du tribunal civil d'Angers. Notes copiées et communiquées par M. Emile Lamerie, juge suppléant.

[2] M. l'abbé *Malines*, curé de *Ménil* en 1804, raconte dans le manuscrit inédit de ses mémoires, qui figure aux *Archives de la cure de Ménil*, qu'il se cacha à la *Bossirière* pendant la Terreur, et que c'est quinze jours après sa sortie qu'eut lieu l'envahissement du château par les Bleus. *Chronique manuscrite de Ménil*, folios 90, 91, 92.

Digitized by Google

C'est elle qui fut fusillée avec sa mère. Les papiers de la famille de Luigné la nomment seulement *Madeleine.*

« Catherine Deans, fille de René Deans cy-devant noble, âgée de 29 ans, domiciliée à Argenton, district de Châteaugontier, arrêtée depuis six semaines comme ayant eu avec sa mère des relations avec deux prêtres réfractaires qui disaient la messe dans leurs maisons. Plusieurs parents de cette famille assistaient ordinairement à ladite messe, notamment une belle-sœur, épouse de son frère, René Dean, quelquefois avec ses enfants ; dit de même qu'elle savait parfaitement que lesdits prêtres étaient réfractaires aux lois de la République, mais que sa mère les avait reçus chez elle par sentiment d'humanité. »

Catherine Dean.

En marge de l'interrogatoire de Catherine Dean est écrite la mention « malade » ce qui explique comment elle put échapper à la mort.

« Françoise Déan, fille de René Déan cy-devant, âgée de 33 ans, domiciliée à Argenton, district de Châteaugontier, arrêtée depuis six semaines, attendu que dans la maison de sa mère deux prêtres réfractaires disaient ordinairement la messe, mais que l'un de ces deux prêtres n'est resté que deux jours chez elle attendu qu'il fut arrêté. Trois domestiques de ces maisons assistaient ordinairement à cette messe. La détenue convient s'être confessée de son propre mouvement à l'un de ces prêtres, celui qui a resté dans ladite maison cinq mois environ et qu'elle savait de même que lesdits prêtres réfractaires étaient poursuivis. Ses deux belles-sœurs sont en état d'arrestation à Châteaugontier et se sont trouvées différentes fois avec leurs enfants à la messe qui se disoit dans la maison de sa mère. »

Françoise Dean.

Ces notes sont copiées textuellement. Nous avons conservé l'orthographe défectueuse des noms tels qu'ils se trouvent enregistrés et nous ajouterons que ces interrogatoires portent en marge les numéros 8, 9, 10, 11. En marge aussi, et en face des noms de Mme de Luigné et de

Digitized by Google

sa fille aînée Louise figurent les lettres *F*, *G*, : le *G* est rayé : puis en face des noms de Catherine et de Françoise il y a un *G* seulement. *F* signifiait fusiller et *G* guillotiner.

Le 16 pluviôse an II (4 février 1794), par devant Goupil commissaire près la Commission militaire établie près l'armée de l'Ouest, Obrumier fils suppléant, et Roussel membre de ladite commission, comparaissaient dans la maison du Calvaire, Françoise et Catherine Déan qui subissaient un interrogatoire de quelques lignes, ne renfermant aucun détail nouveau et portant le numéro 65. Le 11 germinal an II (3 mars 1794), devant Marie Obrumier et Urbain Le Petit, membres de la Commission militaire, Gabriel Goupil fils et Pierre Legendre, membres du Comité révolutionnaire, Françoise et Catherine Dean étaient appelées de nouveau. En marge de cet interrogatoire qui porte les numéros 26 et 27 est un *G* significatif. Ce troisième interrogatoire de Françoise Dean ne nous apprend rien : celui de Catherine contient la mention suivante : « *A déclaré avoir retiré chez elle le nommé Doïen, vicaire de Contigné, prêtre fanatique insermenté. Parait être aristocrate prononcée; la mère a été fusillée.* »

Il est donc certain que Mme Dean et sa fille aînée, qui ne figurent pas aux deux derniers interrogatoires, avaient été fusillées avant le 16 pluviôse an II (4 février 1794). La date de leur supplice doit être forcément placée entre le 6 pluviôse, jour de leur interrogatoire et le 16 pluviôse[1]. Mais

[1] Dom Piolin, après Gruget, a payé un légitime tribut d'hommages à l'héroïsme des Dames de Luigné. « C'étaient, dit-il, des âmes d'élite qui étaient dignes d'ouvrir la voie du martyre à celles qui devaient le subir après elles. Elles marchaient au supplice avec une fermeté, une sérénité, une majesté qui étonna les bourreaux eux-mêmes. » — « Mme de Luigné, écrivait Mgr de Montault, en 1817, était une des plus vertueuses femmes que j'aie jamais connues. Elle était de la plus haute piété, d'une douceur inaltérable, d'un cœur excellent et très charitable envers les pauvres. Je n'ai jamais vu de ma vie un caractère plus parfait. Elle y joignait des formes douces et polies qui la faisaient aimer de tout le monde. » L'*Eglise du Mans* durant la Révolution, p. 65, 66, 69.

Digitized by Google

quelle est cette date ? C'est ce qu'il importe de rechercher. Disons d'abord que nous ne pouvons pas accepter la date du mercredi 15 janvier donnée par Dom Chamard, tome III, pages 535, 537, et par Dom Piolin, l'*Église du Mans pendant la Révolution*, tome III, pages 65, 66, 67, d'après le récit de l'abbé Gruget dans ses *Cahiers manuscrits sur la Terreur à Angers* [1]. Cette date est répétée par M. Godard-Faultrier à la page 14 de sa belle *Histoire du Champ des Martyrs*. Il est incontestable en effet que les dames de Luigné n'avaient pas été exécutées le 15 janvier puisque l'interrogatoire que nous avons cité est du 25 janvier. La tradition de la famille de Luigné, d'après lesquelles les victimes périrent au *Champ des Martyrs*, dans la troisième fusillade le 18 janvier et furent ensevelies dans le troisième monticule recouvrant les cadavres, ne doit pas être considérée comme vraie pour la même raison. Voici donc ce que nous croyons pouvoir affirmer en nous appuyant sur des textes et sur des faits indiscutables. Il est prouvé qu'on ne guillotina pas du 25 au 31 janvier, et qu'on ne se servit pas de la fusillade pendant ces sept jours. Le samedi 1er février quatre cents personnes hommes et femmes, provenant des diverses prisons d'Angers et entre autres du Calvaire, furent fusillées dans les *bois des Bonshommes*, au lieu qui a pris le nom de Champ des Martyrs. Les 12, 15, 18, 20, 21 et 22 janvier avaient eu lieu six fusillades, toujours au même endroit. La fusillade du 1er février, a dit M. Godard-Faultrier, fut particulièrement célèbre par ses nombreux épisodes, tels que la mort glorieuse des sœurs Marie et Odille de Saint-Vincent chargées de l'hôpital Saint-Jean, de Mme Houdet et de ses trois filles, et de Mme Saillant et de ses deux filles, etc.

[1] Ces *Mémoires* de l'abbé *Gruget*, conservés en grande partie, se composent : 1° de vingt-trois cahiers écrits de sa main ; 2° d'un cahier in-folio intitulé : *Recueil*, etc., d'environ vingt-cinq pages. Du haut d'une étroite fenêtre de la place du Ralliement, sa main bénit les malheureux montant à l'échafaud, du 3 décembre 1793 au 15 juillet 1794.

Digitized by Google

Ces convois qu'on appelait des chaînes sortaient du *Calvaire*, franchissaient la *Porte-Lionnaise*, prenaient le *Chemin du Silence*, passaient devant *Guinefolle*, les *Ganeries*, et entraient par la métairie du *Clos* dans le *parc des Bonshommes*. Les tambours et les clairons ouvraient la marche, puis venait le commandant de place suivi des membres de la commission militaire; des gardes s'alignaient à droite et à gauche de la chaîne des malheureuses victimes liées deux à deux au milieu de laquelle trois charrettes portaient les malades ou les infirmes incapables d'aller à pied, et les vieillards, entassés pêle-mêle dont plus d'un mourait en route. Souvent un peloton de gardes fermait la marche funèbre [1]. Les condamnés s'avançaient les uns en silence, les autres chantant des cantiques, priant ou disant leur chapelet. Arrivés au lieu du supplice ces malheureux étaient mis en rang sur le bord de l'immense fosse destinée à les recevoir. Puis la fusillade commençait et on achevait les mourants à coups de sabre ou à coups de crosse. Le fossoyeur terminait la lugubre besogne et plus d'un infortuné était enterré vivant, suivant le témoignage des documents officiels. Pendant ce temps une foule de misérables se disputait les dépouilles, ou on les plaçait sur des charrettes pour les revendre à vil prix. Il y eut près de cinq mille personnes fusillées à Angers et aux environs, sans compter les noyades et la guillotine qui décimèrent l'Anjou. C'est là l'ineffaçable tache de sang qui ternira éternellement le souvenir de la Révolution française et dont elle ne pourra, pas plus que lady Macbeth, fait disparaître l'épouvantable souillure !

Les deux plus jeunes demoiselles de Luigné avaient échappé à la mort. Nous savons que Mlle Catherine est portée comme malade lors de son deuxième interrogatoire. Elle était atteinte, depuis quelques temps déjà, de la petite vérole

[1] Le *Champ des Martyrs*, par Godard-Faultrier, p. 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140.

Digitized by Google

quand sa mère et sa sœur aînée furent conduites à la mort. Elle était soignée par sa sœur Mlle Françoise. La famille de Luigné a conservé les lettres des prisonnières qui font un douloureux et touchant tableau de leurs misères. Après la Terreur les deux demoiselles de Luigné s'établirent dans la paroisse de la Trinité d'Angers, dit Dom Chamard, où elles devinrent le foyer de toutes les bonnes œuvres. Françoise-Olympe Déan, née le 29 juillet 1760, mourut au Bon-Pasteur d'Angers et Catherine-Madeleine Déan, née le 22 mai 1764, épousa M. l'Huillier de la Chapelle, capitaine de frégate. Quant à X... qui, par sa trahison, avait causé la mort de trois personnes innocentes, il obtint après 1830, une place de percepteur dans une localité que nous ne nommerons pas. Devenu vieux il habita Angers où il vivait dans un isolement farouche. C'était un poignant spectacle que de voir errer à travers les rues de la ville, cet homme à cheveux blancs, toujours seul, le front assombri par les remords. Une force irrésistible le ramenait sans cesse au Champ des Martyrs où reposaient les restes de ces victimes infortunées. Espérons qu'il se sera repenti de son crime et que Dieu lui aura pardonné !

Ce ne furent pas les seules victimes de la Révolution à Argenton. Un certain nombre d'habitants furent exécutés dans divers endroits comme chouans et ennemis de la Convention, c'est-à-dire comme fidèles à Dieu et au roi. Nous trouvons en outre sur la liste des prêtres déportés pour refus du serment constitutionnel, et embarqués à Nantes sur le vaisseau la *Didon*, capitaine Brée, et débarqués à *Santander* en Espagne, le 17 octobre 1792 : « *Louis Maumousseau*, ex-curé d'Argenton, chanoine honoraire de Saint-Pierre, diocèse d'Angers qui résida en Espagne à Orense, et *Pierre Leroyer* son successeur à la cure d'Argenton qui fut interné à Burgos[1]. » Ils avaient été détenus

[1] *Liste des curés d'Argenton.* — Le registre de la cure commence à 1705. — En 1705 le curé titulaire d'Argenton est M. *Charles*

Digitized by Google

au séminaire d'Angers depuis le 17 juin 1791 jusqu'au 12 septembre 1792, époque du départ pour la déportation, en compagnie de trois cent soixante-quatorze autres ecclésiastiques. La récapitulation de M. P. Marchegay dans ses *Documents sur la déportation des prêtres angevins*, publiés dans la *Revue de l'Anjou*, comprend deux cent quarante-six prêtres de Maine-et-Loire et cent vingt-huit de la Sarthe. A Nantes, Carrier plus expéditif se débarrassait des prêtres par la noyade. Les terres appartenant à la cure d'*Argenton* furent vendues nationalement. Les bâtiments curiaux et leur dépendance furent loués au citoyen *Blondeau*, agent. Telle était la manière ordinaire de comprendre la devise républicaine, liberté, égalité, fraternité !

Nous avons dit que Mlle *Catherine Déan de Luigné* et Mlle *Françoise* sa sœur, échappèrent à la cruelle mort que

Tendron, grand pénitencier d'Angers, réprésenté par le vicaire *Patry*. — *Patry*, vicaire, de 1705 au 30 avril 1708, fut inhumé dans l'église paroissiale sous le crucifix. — A M. *Patry* succèdent comme vicaires MM. *Sourdrille* et *Charles Pelley*. — *Pelley* vicaire, de 1708 à 1713. — *Lemanceau* vicaire. desservant en 1713. — *Lemanceau* et *Gabriel Lemesnager* sont vicaires ensemble en 1713 et 1714. — *Gabriel Lemesnager* prend en 1715 le titre de curé d'Argenton jusqu'au 23 mai 1731. — *René-Louis-François Chailland* de la Fautraise curé de 1731 au 25 août 1768. — *Nepveu Duveryer*, prieur d'Azé, curé d'Argenton, de 1768 au 27 septembre 1770. — M. *Maumousseau* curé de 1770 à 1786. — *Pierre-Joseph Leroyer* curé du 15 janvier 1787 au 16 mars 1792. — Pendant la Terreur, en l'absence de M. *Leroyer*, divers prêtres entre autres M. *Le Provost* et M. *Delanne* exercent leur saint ministère à Argenton en 1796 et 1797. — En octobre 1800 M. *Leroyer* rentre à la cure d'Argenton; il reste curé jusqu'en 1807 et meurt le 13 décembre. — *Poirier* curé de 1808 à 1811. — En 1812 la paroisse est administrée pendant quelques mois par M. *Bouttier*, curé de Saint-Michel de Feins. — *Lambert* curé, du 1er septembre 1812 jusqu'en 1831. — *Charles Jouanne*, vicaire depuis 1831 devient curé en septembre 1834 jusqu'au 6 mars 1878. Il résilie ses fonctions en faveur de son frère *François Jouanne*, ci-devant curé de *Longuefuye*, qui prend possession de la cure d'Argenton le 10 mai 1878 et est actuellement en fonction.

Liste des maires. — *J. Blondeau*, maire du 16 mars 1792 à 1799. — *Ménard*, agent municipal en 1800. — *Maillard*, agent en 1800. — *J. Blondeau*, maire, de 1802 à 1808. — *Hyacinthe, marquis de Quatrebarbes*, maire, de 1808 à 1819. — *De la Noë*, maire en 1819. — Le baron *Lelarge*, maire, de 1819 à 1838. — *Talluet*, maire, de 1838 à 1840. — *Jarry*, maire, de 1842 à 1848. — *Hyacinthe-Louis, marquis de Quatrebarbes*. maire. de 1848 à 1852. — *Thoinon*, maire, de 1852 à 1857. — *Laumonnier*, maire en 1857. Il est encore en fonctions en 1880.

Digitized by Google

subirent leur mère et leur sœur *Louise-Madeleine* et nous avons raconté ce qu'elles devinrent après la Révolution. Il existait en outre deux fils : *Étienne-Thomas Déan de Luigné*, né le 5 juin 1763, fut maire de Châteaugontier du 13 février 1808 au 20 mars 1815, puis du 13 juillet 1815 au 16 décembre de la même année. *René-Toussaint Déan de Luigné*, élève de l'école royale militaire de 1772 à 1776, officier dans le Royal-Infanterie, émigra en 1791. Il fit la campagne dans les compagnies des gentilshommes d'Anjou et fut nommé chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Il avait épousé *Marie-Anne-Charlotte de Quatrebarbes* qui, restée en France pendant son absence, racheta les biens de son mari décrétés propriété nationale pour cause d'émigration. *La Bossivière* appartient aujourd'hui à M. de Boissieu, époux d'une demoiselle de Luigné. La ferme a été rebâtie à neuf, de l'autre côté de la route, en face de l'ancienne habitation. Le vieux manoir de la Bossivière, dont les abords ont été dégagés, dresse sur une éminence la silhouette grisâtre de sa masse silencieuse et abandonnée. Il était jadis entouré par un bois dont il reste un petit taillis. Il domine un magnifique horizon de verdure où les arbres sont si nombreux qu'ils semblent former comme une vaste forêt percée çà et là par la pointe blanche des clochers. La vue de cette antique demeure évoque le souvenir des sombres jours de la Terreur et des persécutions révolutionnaires. Fasse le ciel que ces crimes et ces horreurs d'un autre âge ne reviennent plus réveiller parmi nous la honte et l'épouvante !

André Joubert.

Digitized by Google

CHRONIQUE SCIENTIFIQUE

I

Nous voyons avec peine certains savants d'ailleurs très estimables, s'efforcer de ressusciter en le complétant, le système de Boscovich sur les derniers éléments de la matière, et nous croyons devoir mettre nos lecteurs en garde contre cette tendance qui se fait jour dans les revues les plus recommandables.

On sait que, d'après Boscovich, les atomes ou derniers éléments des corps, n'ont aucune étendue et sont de simples points géométriques. Mais qu'est-ce que le point géométrique? Un pur néant, ou si l'on veut un être de raison dont l'emploi est sans doute très commode en géométrie, mais que l'on ne saurait découvrir dans la nature des choses à l'état de substance. Ces points, nous dit-on, sont des centres de forces attractives et répulsives. Mais qu'est-ce qu'une force? C'est quelque chose qui met un corps en mouvement. En dehors de cette notion, il n'y a ni attraction, ni répulsion, ni force quelconque. Des *riens* qui meuvent d'autres *riens*, voilà tout ce qui reste de la théorie de Boscovich, et cela nous semble tout-à-fait insuffisant pour rendre compte de l'existence de la matière.

De plus, si les atomes n'ont aucune étendue, ils ne peuvent se choquer, et l'on est obligé d'admettre qu'ils exercent les uns sur les autres des actions à distance. Or, de tout temps, les métaphysiciens se sont refusés à admettre ces sortes d'actions, un corps ne pouvant agir *là où il n'est pas*.

Il est plus sûr, on le voit, de suivre les conseils de Léon XIII, de revenir à la philosophie traditionnelle, et de laisser aux éléments de la matière le volume et la continuité dont ils ne sauraient se passer. Cela ne trouble en rien les théories atomiques admises aujourd'hui par les physiciens.

II

On a mené grand bruit en ces derniers temps autour des découvertes géographiques du docteur Nordenskjold, et les

Digitized by Google

badauds de Paris, dignement représentés par leur Conseil municipal, lui ont rendu des honneurs hors de proportion avec l'importance des résultats acquis.

Voici, en effet, d'après le docteur lui-même, les conclusions à tirer de ses investigations :

1° On pourra souvent longer le côté nord de la Sibérie ; mais cette route, *dans sa totalité*, ne sera jamais d'une importance réelle pour le commerce ;

2° Seule, la route entre l'Obi-Yenisséi et l'Europe, pourra être parcourue à l'aller et au retour dans le courant d'un même été ;

3° Si l'on s'avance au delà du Yenisséi, il faudra hiverner ;

4° Plus loin que la Lena, on ne se rend pas compte de l'utilité que pourrait avoir la navigation.

Tout cela est loin de présenter le même intérêt que les explorations entreprises à travers le continent africain. Là, outre les faunes et les flores les plus riches, on découvre des peuples à étudier, à civiliser, à convertir. Ce sont ces grandes pensées qui ont soutenu le courage de Liwingstone, et nous souhaitons ardemment que ses successeurs ne les perdent pas de vue.

A vrai dire, nous ne fondons pas de grandes espérances sur les expéditions dites *internationales*, envoyées par le comité dont le roi des Belges a accepté la présidence. Fonder de distance en distance des établissements hospitaliers pour favoriser les explorations, c'est assurément une excellente idée ; mais baser une entreprise de cette sorte sur l'indifférence religieuse, vouloir porter en Afrique une civilisation athée (et c'est ce que se proposent les libéraux belges qui sont à la tête de ce mouvement), c'est se résigner à la plus complète impuissance, ou se condamner à ne faire que du mal. Les *missions* de la libre-pensée ne seront comprises, on peut le leur prédire, ni des blancs, ni des noirs.

Nous aimons mieux reporter nos regards sur les vaillants missionnaires d'Alger, dont plusieurs ont déjà payé leur dévouement de leur vie, et que les rois nègres reçoivent avec honneur, tandis que la République française s'apprête à fermer la maison où se forment leurs nouvelles recrues. Les travaux apostoliques de ces saints prêtres ne les empêchent nullement de s'occuper des questions scientifiques. Mgr Lavigerie, leur fondateur, les engage à ne pas négliger les observations utiles à la géographie et à l'histoire naturelle, et déjà ils ont dressé

Digitized by Google

une très bonne carte de la région des grands lacs, qui est entre les mains de tous les abonnés des *missions catholiques*.

III

Plusieurs publications scientifiques enseignent au public profondément étonné que « le bouillon n'est pas un aliment. » A cette assertion paradoxale, les uns se contentent de rire, d'autres se demandent comment ils doivent prendre une aussi mauvaise plaisanterie. Et de fait, messieurs les médecins devraient s'exprimer d'une façon plus exacte, et dire que le bouillon n'a que peu de valeur comme aliment *plastique ;* en d'autres termes, il ne contient que peu de substances propres à s'assimiler aux tissus divers de notre organisme. Mais cela n'empêche pas le bouillon d'être un aliment *respiratoire*, apte à entretenir la combustion vitale, et de posséder en outre les qualités d'un excellent digestif. Qu'on se rassure donc ! en dépit des physiologistes, le bouillon ne disparaîtra pas de nos tables.

Jude DE KERNAERET.

Digitized by Google

CHRONIQUE ÉCONOMIQUE

Le rachat des Chemins de Fer par l'État. — Le Crédit agricole et le Crédit populaire. — La Banque populaire d'Angers.

La commission nommée par la Chambre pour étudier le projet de rachat de la ligne d'Orléans par l'État a tout à coup suspendu ses travaux.

Qu'on ne croie pas qu'elle ait compris le danger d'une telle entreprise et que ses membres se soient rendus aux sages conseils d'économistes tels que M. Leroy-Beaulieu : tant s'en faut! Elle ne s'arrête dans son ardeur que parce que le gouvernement a conçu le projet de racheter toutes nos grandes lignes ! Les lauriers économiques du chancelier d'Allemagne empêchent nos ministres de dormir.

Attendons encore quelque temps avant de nous occuper de ces funestes résolutions. Pour l'instant la ligne d'Orléans semble sauvée, et nous espérons que nos grandes Compagnies, attaquées à la fois, seront plus fortes pour se défendre.

*
* *

M. Tirard, ministre de l'agriculture, cherche le moyen pratique de ressusciter le *Crédit agricole*, à l'usage des paysans, fermiers, métayers, ou petits propriétaires.

L'idée est bonne, mais son exécution nous semble médiocre. M. le Ministre s'est borné à adresser un questionnaire à tous les Conseils généraux. On sait ce qu'il advient de ces questionnaires. Le Président du Conseil général les transmet à quelque chef de bureau qui rédige, sans y penser, des notes banales qu'on expédie ensuite au ministère. Si quelques réponses sont sérieuses, elles sont noyées au milieu des autres.

Dans un temps où la concentration des capitaux atteint des proportions colossales, rien n'est plus difficile et plus délicat que l'établissement du crédit populaire ou personnel.

Ceci nous conduit à dire quelques mots de l'heureux essai qui vient d'être fait à Angers par l'organisation d'une *Banque populaire*.

Digitized by Google

∴

Les Banques populaires sont des sociétés coopératives qui font à leurs membres des avances pécuniaires sans exiger d'eux aucune garantie. Elles reposent donc sur la confiance, sur l'estime mutuelle, sur ce capital moral qui s'appelle l'amour du travail, l'esprit d'ordre et d'économie.

Elles ont eu à l'étranger le plus grand succès. Il y en a 3,000 en Allemagne, réunissant environ 1,200,000 membres et prêtant annuellement à des ouvriers et des paysans plus d'un milliard de francs : l'Italie en a près de 200, la Belgique en a 19. Les pertes qu'elles font sont insignifiantes et leurs dividendes s'élèvent à 10 et 15 0 0! Leurs débuts ont été très modestes. On en cite un certain nombre qui ont été fondées par une vingtaine d'ouvriers.

C'est cet exemple qui a séduit les organisateurs de la *Banque populaire d'Angers*. Mais ces organisateurs étant des catholiques et voulant avant tout le bien des travailleurs, ont amélioré notablement les statuts des banques d'Allemagne et de Belgique.

∴

La Banque d'Angers fait à ses membres des avances égales, en principe, au double de leur avoir en actions et qui s'élèvent jusqu'au quintuple, avec une caution. Ainsi le sociétaire qui a deux cents francs versés à la caisse peut emprunter jusqu'à mille francs, et ces prêts se font sur simple signature !

Voilà la véritable base du crédit agricole ! ce qu'on ne prêterait jamais à des inconnus, on le prête à un homme dont on peut apprécier les grandes qualités, l'honneur, la probité. Et ce que l'on n'oserait avancer à un homme isolé, on le donne aisément à un groupe d'ouvriers ou d'agriculteurs répondant les uns des autres. Le jour où l'on aura établi dans les chefs-lieu d'arrondissement ou de canton des Banques populaires ou des succursales de ces Banques, ou même simplement des Conseils de quartier comme ceux de la Banque angevine, ou aura reconstitué le crédit agricole.

Les avances des Banques populaires sont toujours faites à un taux très modéré, et remboursables partiellement, si le sociétaire le désire. Mais ce n'est pas tout. Ces établissements reçoivent les épargnes de leurs membres, à titre de dépôt, et leur en donnent un intérêt égal sinon supérieur à celui que servent

Digitized by Google

les Caisses d'épargne ; ils distribuent en outre à leurs sociétaires tous les dividendes au prorata des parts d'actions.

Il est évident qu'aucun capitaliste ne pourrait offrir de tels avantages à sa clientèle : c'est pourquoi l'on ne saurait trop faire connaitre ces sortes d'institutions, surtout lorsque, au bienfait économique, elles joignent une pensée d'union sociale et de réforme chrétienne.

∴

Nous reviendrons quelque jour sur l'organisation particulière et fort intéressante de la Banque populaire d'Angers, qui est en ce moment l'objet des études d'un grand nombre d'économistes français et belges.

Contentons-nous aujourd'hui d'établir son succès par quelques chiffres. La statistique est bon juge en pareille matière.

A son début, il y a deux ans, cette Banque n'avait qu'un très petit capital : il s'est élevé rapidement à 50,000 fr., et la dernière assemblée générale vient de le porter à 200,000 fr. !

Elle n'avait alors que vingt-six actionnaires : elle en comprend aujourd'hui plus de cent soixante.

La première année elle n'a prêté à ses membres que 62,800 fr. mais dès la seconde, elle leur a fait des avances s'élevant à 140,000 fr. !

Aussi les bénéfices ont-ils été relativement considérables. La première année, le Conseil d'administration a distribué 6 p. 100 et la seconde année 5 p. 100. C'est un revenu qu'envierait plus d'un grand établissement de crédit.

∴

Nous avons cru que la *Revue de l'Anjou* ne pouvait passer sous silence une institution qui fait tant d'honneur à notre ville et qu'on est en voie d'imiter de tous côtés. Les sept ouvriers en flanelle qui fondaient en 1846, à Rochedale, la première association coopérative ne se doutaient guère, à cette époque, que leur idée aurait un jour tant de succès et qu'une si grande renommée les suivrait après leur mort. Il en sera peut-être de même des fondateurs de la modeste Banque populaire d'Angers. Le bien qu'ils auront fait autour d'eux sera renouvelé partout : on perfectionnera leur œuvre, mais on leur rendra cette justice qu'ils ont ramené en France les saines notions de l'association, du crédit personnel et de la mutualité.

HERVÉ-BAZIN.

Digitized by Google

CHRONIQUE LOCALE

Nous avons eu à déplorer dans le courant du mois dernier un grave accident, qui n'a pas eu cependant, Dieu merci, toutes les conséquences qu'on eût pu redouter. On se rappelle que quatre personnes parmi lesquelles étaient deux de nos compatriotes, ayant fait une ascension en ballon dans les jardins du Mail, le lundi de la Pentecôte, n'ont pu opérer ensuite la descente qu'avec les plus grandes difficultés ; l'un des voyageurs a été douloureusement contusionné, et un autre, Me Gasté, avocat près la Cour d'Angers, blessé très grièvement.

Malheureusement cet accident n'a pas été cette année le seul du même genre : d'autres ascensions ont aussi failli amener des catastrophes. La science aérostatique a encore des progrès à faire pour rendre sans dangers ce poétique mode de locomotion, exclusivement réservé jusqu'ici à la hardiesse de courageux expérimentateurs.

*
* *

Le mardi 2 juin s'est tenue à l'Évêché, sous la présidence de Sa Grandeur Mgr Freppel, l'Assemblée générale des Œuvres diocésaines.

L'Assemblée s'est occupée de plusieurs questions importantes et pratiques. Mgr de Kernaëret a démontré dans son rapport l'utilité de multiplier les œuvres à la campagne : il serait à propos d'en fonder même dans les plus petites localités, même dans ces heureuses oasis que le mal n'a pas encore envahies.

M. Mauvif de Montergon nous a lu un fort intéressant travail sur l'opportunité et la facilité de rétablir dans une certaine mesure les fêtes patronales des anciennes confréries d'ouvriers. Les ouvriers aiment ces fêtes : notre Anjou en offre de nombreux exemples : Saint-Fiacre, patron des jardiniers et Saint-Joseph, patron des menuisiers et charpentiers à Angers ; Saint-Lézin, patron des carriers à Trélazé ; Saint-Bonaventure, patron des tisserands à Cholet ; Saint-Sébastien, patron des laboureurs dans nos campagnes, voient encore de nos jours leur culte en grand honneur. Des essais tentés pour rétablir les fêtes patronales ont réussi en plusieurs endroits : à Rennes, la

Digitized by Google

fête des imprimeurs a recouvré son antique solennité : et l'orateur a tenu à saluer la belle torche de Saint-Crépin, déposée alors dans la salle synodale, et que les cordonniers angevins portent de nouveau dans les processions.

Enfin le R. P. Ludovic, le fondateur de la Banque populaire d'Angers et de plusieurs autres œuvres économiques, a insisté sur la nécessité qui s'impose aux classes riches de réduire de plus en plus les dépenses superflues afin de consacrer davantage au soulagement des indigents, de même que par l'épargne seule et l'économie, les pauvres peuvent espérer améliorer leur sort et triompher de la misère.

⁂

Malgré quelques sombres prévisions non réalisées, les processions ont eu lieu comme d'habitude dans la ville d'Angers.

Si nous ne voyons plus dans le cortège ces uniformes brillants, ces costumes majestueux qui contribuaient autrefois à faire du Sacre d'Angers le plus beau spectacle de la contrée ; — à tel point qu'on se rappelle des clauses de contrat de mariage obligeant le mari à y conduire sa jeune épouse ! — du moins nous n'avons rien perdu comme piété, comme recueillement et respect. Sur le parcours de toutes les processions la tenue de la foule était irréprochable. Un nombre considérable d'hommes escortait le dais. Toutes les maisons étaient décorées avec goût.

Le jour de la procession générale, lorsque le cortège arrêté au tertre Saint-Laurent, s'inclinait tout entier sous la bénédiction de l'Hostie, tenue élevée sur nos têtes par les mains de l'Évêque, je ne pouvais m'empêcher de songer à l'origine des processions de la Fête-Dieu, instituées, comme on sait, à Angers même. C'est pour faire réparation au Saint-Sacrement des outrages de l'hérésie prêchée par le diacre Bérenger, au tertre Saint-Laurent, que chaque année le clergé et les fidèles s'y rendent en grande pompe religieuse. Et je pensais que les processions n'ont pas perdu leur caractère de protestation et de manifestation pacifique. Hélas, autour de nous, dans notre pays très chrétien, il y a trop de blasphémateurs, trop de gens qui oublient Dieu et qui le méprisent, et plus que jamais nous avons besoin de lui faire amende honorable.

⁂

Dans tout le département, les processions ont eu lieu avec le même calme. Tous les maires n'ont pas, Dieu merci, le zèle

Digitized by Google

impie et ridicule de ceux qui président aux destinées de Chigné et de Saint-Melaine. On sait qu'en ces deux communes les processions ont été interdites, que MM. les curés, bravant avec énergie des arrêtés dont la légalité est plus que douteuse, sont néanmoins sortis comme les années précédentes à la tête des fidèles, et qu'il a fallu déployer la force armée, faire des sommations, exécuter des roulements de tambour et croiser la baïonnette, pour forcer à la retraite de petits enfants et de pauvres paysans !

Les tribunaux, saisis des deux côtés, décideront avec qui était la loi et la justice, et déjà nous apprenons, sans surprise, mais avec joie, qu'elle se prononce en notre faveur.

Vous souvenez-vous de cet homme qui fut condamné aux dernières assises parce qu'il avait placé un caillou sur les rails, dans le but d'entraver la marche d'un convoi : et pourquoi cela ? pour faire parler de lui, a-t-il déclaré à l'audience ! Quelle ressemblance entre cette affaire et celle de Chigné ! entre la pierre broyée par un train et ce maire de village qui se met en travers sur le chemin de Dieu !

*
* *

Le 1er juin dernier, la Société d'Agriculture, Sciences et Arts a fait une promenade archéologique au Musée Saint-Jean, dont M. Godard-Faultrier, l'un de ses membres, est directeur. On sait qu'il y a une dizaine d'années la Commission archéologique de Maine-et-Loire publiait de savants travaux ; M. Godard et M. d'Espinay en ont été tour à tour les présidents. Mais, depuis la guerre, la Commission n'existait plus ou ne se réunissait plus. C'est dans le but de la reconstituer que la Société d'Agriculture, fidèle à sa mission, a organisé ces excursions archéologiques.

Cette première séance a obtenu le plus grand succès. Le Musée étant ouvert au public, quelques dames avaient bien voulu ajouter à la réunion le charme de leur présence. Le savant Directeur, dont la modestie rehausse encore le mérite, a fait avec la plus grande bienveillance les honneurs du Musée dans lequel il a réuni tant de merveilles. Combien peu d'Angevins connaissent cette admirable salle et ce style Plantagenet que tous les étrangers viennent admirer !

Après avoir donné quelques détails sur le monument et sur les croix à doubles traverses que l'on remarque sur quelques

Digitized by Google

colonnes, M. Godard a fait voir à ses hôtes l'hypocauste de la place du Ralliement, reconstruit en entier, la mosaïque, le vase de Cana que le roi René avait apporté de Marseille, de splendides collections d'émaux et d'ivoires, etc. Il a annoncé en même temps que le catalogue de toutes ces richesses serait publié prochainement.

Nous félicitons la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de l'initiative qu'elle a prise. C'est le meilleur moyen de ranimer le goût des arts. On nous a dit qu'une nouvelle réunion de même nature aurait lieu dans quelques jours au centre de la ville. Nous nous promettons d'y assister.

*
* *

Avez-vous été à la foire? avez-vous admiré les musées de cire, les phénomènes vivants ou empaillés, et la belle taille des invincibles lutteurs? Nous n'avons plus le grand cirque anglais avec ses éléphants et ses chars antiques, mais la place des Halles voit chaque année grossir le nombre de ses jolies boutiques. Est-ce un signe de prospérité ? nous en doutons, car on ne vient en foire que lorsqu'on a peu de clients à domicile. N'importe, le coup d'œil est charmant, et la foule circule joyeuse dans ces *passages* improvisés.

Parmi ces boutiques dont nous parlons, nous en avons remarqué une dont la présence nous a semblé d'un bon augure. Son ornementation de bon goût dénotait les mains délicates qui y avaient travaillé, et sur le fond se détachaient ces mots : *Société bibliographique*. C'étaient en effet les excellentes publications de cette Société qui se vendaient en cette boutique modèle. Si le choix n'était pas des plus variés, la cause en est aux nombreux refus d'estampille opposés par l'administration au zèle des directeurs de la Société. Mais bientôt la nouvelle loi sur le colportage sera promulguée, et à la nouvelle foire la boutique de la Société bibliographique brillera sans doute d'un bien plus vif éclat.

*
* *

Au moment ou nous terminons cette chronique, nous apprenons l'heureuse nouvelle de l'élection de Mgr Freppel comme député du Finistère.

X. P.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

FACULTÉS, COLLÈGES et PROFESSEURS DE L'UNIVERSITÉ D'ANGERS, du XVe siècle à la Révolution française, par M. de Lens.

La *Revue de l'Anjou* a annoncé dans son numéro de novembre le succès obtenu par son collaborateur, M. de Lens, au dernier concours de l'*Académie des inscriptions et belles-lettres*. (On a imprimé par erreur Académie des sciences morales.) Le dernier bulletin de l'Académie des inscriptions renferme l'appréciation de l'ouvrage de M. de Lens, par M. Gaston Paris et par M. de Rozière. Nos lecteurs liront avec intérêt ces deux appréciations.

M. Gaston Paris, rapporteur du concours des antiquités nationales pour 1879, s'est exprimé ainsi :

« Du tumulte des camps nous passons aux cris de l'école avec le mémoire de M. de Lens (n° 25) : *Facultés, collèges et professeurs de l'Université d'Angers, du XVe siècle à la Révolution française.* L'Université d'Angers a eu déjà deux historiens d'un mérite inégal, Rangeard et Pocquet de Livonnière. M. de Lens ne s'est pas proposé d'écrire de nouveau l'histoire de l'Université angevine en observant l'ordre chronologique. Son dessein, très différent, a été de donner des renseignements nouveaux sur les membres de cette corporation, leurs fonctions, leurs devoirs, leurs privilèges. Son ouvrage doit avoir six livres : le premier volume, soumis cette année à notre examen, n'en contient que deux. Dans le premier de ces deux livres, il s'agit de l'organisation particulière à l'Université d'Angers et des règlements généraux qui lui furent donnés, depuis l'année 1364, par les papes ou les rois. Dans le second, l'auteur raconte les fortunes diverses de la Faculté de droit, qui fut longtemps, dans l'Université d'Angers, la plus importante. Il parlera plus tard des Facultés de théologie, de médecine et des arts. Rédigé presque tout entier sur des pièces administratives, le livre de M. de Lens est naturellement d'une lecture plus instructive qu'agréable. Il ne faut pas y chercher de ces peintures

Digitized by Google

ou de ces anecdotes qui font le charme d'histoires d'un autre genre ; il ne s'agit ici que d'établir la succession des règlements et d'en faire apprécier la diversité. Mais les renseignements fournis ont une valeur réelle, ayant été recueillis par un homme à qui l'expérience des choses universitaires a montré ce qu'il fallait signaler ou négliger dans le fatras des documents anciens. Ces documents étant conservés dans les archives de Maine-et-Loire, M. de Lens a eu le mérite, très prisé par la commission, de travailler sur des documents inédits. Nous avons accordé une mention honorable à un livre inachevé, avec l'espoir de pouvoir donner à l'ouvrage entier une récompense plus haute, que l'auteur méritera certainement, s'il l'achève comme il l'a commencé. »

M. de Rosière, président de l'Académie, s'est exprimé comme suit dans son discours d'ouverture de la séance publique annuelle du 21 novembre 1879 :

« M. de Lens s'est proposé de compléter les anciennes histoires de l'Université d'Angers, composées par Rangeard et Pocquet de Livonnière, en donnant de nouveaux détails sur les membres de cet établissement, leurs fonctions, leurs devoirs et leurs privilèges. L'expérience acquise par M. de Lens pendant sa carrière universitaire et le soin qu'il a pris de recourir aux originaux assurent à son livre une autorité sérieuse. Malheureusement nous n'avons encore que le premier volume, et l'ouvrage doit en compter trois. Dans cet état, nous n'avons pu lui accorder que la seconde mention. Si le travail eût été complet, il aurait probablement mérité une récompense plus haute. Nous espérons que M. de Lens ne tardera pas à venir la réclamer. »

Eug L.

LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT : Histoire, — doctrines, — œuvres, — résultats et projets, par Jean DE MOUSSAC, Paris, librairie de la Société bibliographique, rue de Grenelle, 35.

M. Chesnelong, dans l'éloquente allocution qu'il adressait récemment aux membres de l'œuvre des Cercles catholiques d'ouvriers, leur recommandait la lecture du livre de M. Jean de Moussac sur la *Ligue de l'Enseignement,* et Son Eminence

Digitized by Google

le cardinal Pie l'avait devancé en envoyant à l'auteur la plus flatteuse approbation.

Ces suffrages s'adressent sans doute à l'incontestable talent de l'écrivain. M. Jean de Moussac était déjà connu dans le monde catholique par son zèle constant et éclairé pour toutes les bonnes œuvres ; il fait aujourd'hui son entrée d'une manière brillante dans le monde des lettres chrétiennes, et nous lui souhaitons cordialement la bienvenue. Mais c'est surtout l'intérêt du sujet qui est ici de nature à attirer l'attention de nos amis.

Rien de plus instructif et de plus curieux que de suivre pas à pas l'origine et les développements de l'œuvre du F. Jean Macé, œuvre hypocrite d'abord, aujourd'hui franchement impie. L'auteur nous la montre pénétrant en Algérie, puis à l'étranger, où elle trouve d'inconcevables complicités qu'il était bon de faire connaître. Les formes diverses revêtues par la Ligue, les œuvres qu'elle soutient, les résultats qu'elle a déjà produits, les projets dont elle poursuit la réalisation, tout cela est exposé de main de maître, avec pièces à l'appui.

En somme, le livre que nous recommandons contient un des plus intéressants épisodes de la lutte moderne entre l'Église et la libre-pensée. Il sera lu très utilement aujourd'hui, et sera demain l'une des sources à consulter par les historiens de cette lutte.

Jude DE KERNAERET.

Le Propriétaire-Gérant,

G. GRASSIN.

Angers, imprimerie GERMAIN et G. GRASSIN, rue Saint-Laud. — 901-80.

Digitized by Google

INDEXED

REVUE
DE L'ANJOU

NOUVELLE SÉRIE

Troisième Livraison. — Juillet 1880

TOME PREMIER

ANGERS
GERMAIN ET G. GRASSIN, IMPRIMEURS-LIBRAIRES
RUE SAINT-LAUD.

1880

Digitized by Google

SOMMAIRE

1. *La peinture au salon de 1880.* — LOIR-MONGAZON.

2. *Edmond de Amicis.* — Joseph JOUBERT.

3. *Un singulier procès angevin.* — Hippolyte SAUVAGE.

4. *Description iconographique de quelques Fers à hosties de l'Anjou.* — Mgr X. BARBIER DE MONTAULT.

5. *Chronique scientifique.* — Jude DE KERNAERET.

6. *Chronique locale.* — X. P.

7. *Bibliographie.*—Albert LEMARCHAND.—Jude DE KERNAERET.

Prix de l'abonnement de la REVUE DE L'ANJOU
12 *francs par an.*

Digitized by Google

LA PEINTURE AU SALON DE 1880

Il n'est plus temps d'examiner en détail les peintures que contenait le salon. Une telle étude aurait eu son à-propos tandis que les travaux qu'il s'agissait d'apprécier étaient encore sous nos yeux. Mais à présent que tous les jugements sont rendus, et que la curiosité court à d'autres objets, il serait inutile de revenir longuement à des œuvres déjà dispersées, et si nombreuses qu'aucune mémoire ne saurait prétendre à les avoir retenues.

Tout le monde a été frappé de l'accroissement en nombre que prennent les œuvres admises au salon chaque année. Cet accroissement n'a pas pour cause unique l'indulgence des juges, qui deviennent, à chaque jury, plus faciles, et il n'y a pas de leur faute autant qu'on le dit, si les visiteurs se plaignent qu'on leur donne à parcourir une multitude de tableaux presque accablante. Il est incontestable que, depuis quelques années, l'on se préoccupe de l'art de plus en plus. A mesure que s'ouvrent des expositions nouvelles, les amateurs s'y pressent; les moindres ouvrages sont examinés, commentés, jugés; et aucun homme qui se pique d'être instruit, ne demeure indifférent à cette curiosité. En même temps, les écoles se multiplient; la connaissance de la partie de l'art qui peut s'apprendre, se répand et arrive entre les mains d'un plus grand nombre. Il n'est pas surprenant si une certaine habileté est assez commune, et si l'on voit se présenter à la porte du salon une foule, de jour en jour plus grande, d'œuvres estimables que l'on n'a aucun motif de n'y pas admettre.

Toutefois, il est singulier d'observer qu'avec cette exten-

Digitized by Google

sion de la science artistique, avec cet empressement de ceux qui se déclarent les amis du beau, certaines branches de l'art, et des plus hautes, dépérissent et semblent manquer de sève. Notre siècle devrait être, à en croire l'ardeur qu'il montre pour les choses d'art, une époque féconde en œuvres merveilleuses. Et, cependant, sans remonter bien loin, les plus admirateurs du présent, s'ils se reportent un demi-siècle en arrière, avoueront que l'art était alors plus vivant qu'il n'est aujourd'hui. Il y avait en ce temps-là, dans la peinture comme dans tous les ouvrages de l'esprit, plus de déclamation peut-être, mais aussi plus de vivacité et de passion ; le sang courait avec plus de feu dans les veines des deux partis qui étaient aux mains ; on avait moins de science, mais plus d'enthousiasme, et les âmes paraissent à présent moins faciles aux douces ivresses du cœur et de l'imagination.

Mais je ne voudrais pas dire trop de mal de notre temps; il ne sert à rien de se plaindre d'être né dans son siècle, et ceux qui le font, ressemblent à ceux qui se lamentent, parce que leur jeunesse est passée : le pis est qu'elle ne peut revenir. Le moment où nous sommes a des avantages pour l'amant du beau lui-même. Il faut lui savoir gré d'avoir mis à notre portée, comme il l'a fait, les richesses artistiques de tout l'univers. Jamais les chefs-d'œuvres de l'art ancien n'ont été plus facilement accessibles qu'en ce siècle, ni leur connaissance plus universellement répandue. L'érudition s'est donnée la peine de nous instruire de tout ce qu'il nous était utile de savoir pour apprécier les maîtres de tous les temps et de tous les pays ; grâce à elle, nous devenons d'une certaine manière contemporains de tous les âges. Ainsi donc les difficiles, que le présent ne contente pas, peuvent se réfugier dans le passé qui n'a jamais été plus largement ouvert. En outre, cette science historique a apporté à notre siècle, le bénéfice de se connaître mieux que ne l'a jamais fait aucun autre temps. La vue de ce qu'ont

Digitized by Google

été nos pères, nous apprend ce que nous sommes. Elle prépare l'avenir, en jetant du jour sur le présent qui le renferme, et elle ne permet pas de se décourager, puisqu'elle aide à arranger des jours meilleurs, en même temps qu'elle enseigne à les attendre patiemment.

I

On ne manque guère, quand il s'agit de la situation de l'art contemporain, de parler de confusion d'écoles et d'anarchie. Il se cache une observation juste sous ces mots un peu vagues. Pour entendre avec netteté ce qu'ils veulent dire, il faut nous comparer avec d'autres temps très différents du nôtre, et remonter, précisément, dans l'histoire.

Depuis la grande révolution de la Renaissance, l'art a changé, si je puis dire, son mode de vivre. Il n'avait auparavant d'autre emploi que d'exprimer la religion : il était, en quelque sorte, le langage dont elle était la pensée. Aussi, comme elle était partout, que non seulement elle gouvernait ces sentiments intimes auxquels notre temps voudrait la réduire, mais qu'elle pénétrait la société dans toutes ses parties, et qu'elle était comme le sang et la vie qui soutenaient ce vaste ensemble de nations qui formaient la chrétienté, l'art circulait avec elle dans ce grand corps. Il y vivait à la manière de la foi elle-même, et la masse du peuple jouissait de cette vie sans la ressentir, pas plus que l'homme en santé ne sent le travail mystérieux qui s'agite constamment dans tous ses organes. Il était un bien commun à tous, et non pas le trésor de quelques privilégiés. Le moindre bâtisseur de village en avait les éléments, et construisait des édifices que nos meilleurs architectes imitent avec peine. On le cultivait comme les autres branches de l'activité humaine, et l'on n'attachait pas une gloire particulière à ses ouvrages. Ceux qui l'exerçaient, formaient une corporation de gens de métier, qui ne semblait ni plus

Digitized by Google

élevée que les autres, ni moins indispensable. On ne voyait entre l'humble tailleur de pierres et l'architecte des cathédrales d'autre différence que celle qui sépare des artisans plus on moins habiles. L'un et l'autre vivaient dans cette obscurité qui est dévolue aux ouvriers qui répondent à des besoins communs à toute la foule ; tandis qu'à présent nous accordons aux artistes l'admiration et les honneurs attachés de tout temps à la satisfaction des besoins qui sont ressentis seulement des classes de luxe et de loisir.

L'art aujourd'hui ne se contente plus d'exprimer le sentiment religieux. Depuis que notre imagination n'habite plus exclusivement le monde de la foi, elle s'est formé, à côté de la religion, un autre monde où nous plaçons ses rêves, et que nous appelons par un sens du mot un peu détourné, notre *idéal*. Il y a une espèce d'entente par laquelle nous accordons à tel pays, à tel temps, à tels lieux, toutes les perfections que la réalité nous empêche de donner aux objets qui nous environnent.

Comme toute convention, celle-ci a le faible de n'être pas universelle ; elle appartient à quelques-uns et non plus à tous, comme la religion faisait au moyen âge; ceux-là seuls à qui on l'a enseignée, peuvent comprendre l'art qui la traduit. Il faut ajouter que cette convention, outre qu'elle est étroite, n'a rien de fixe. Il est facile d'observer qu'en de certains siècles, elle s'élève, qu'en d'autres elle s'abaisse, qu'elle se déplace, qu'elle réside dans un certain pays ou dans une certaine époque, puis, qu'on la transporte dans quelque autre : en un mot, elle souffre des changements et des inégalités infinies. Rien n'est même plus propre à indiquer ce qu'est un peuple que les caractères que cette convention affecte chez lui ; et c'est pour cette raison que l'on a l'habitude de dire que la société se reflète dans l'art.

En notre siècle inconstant, cette convention a plusieurs fois changé ; ou, pour mieux dire, notre siècle en a plusieurs qui se combattent, et c'est ce que l'on appelle l'anarchie.

Digitized by Google

L'idéal antique que nous avait légué la Renaissance, semblait épuisé à la fin du siècle dernier, au moment où la révolution provoquée par Louis David lui donna une vie nouvelle. Cette école de David ne nous plaît plus à présent ; il est resté à la mode d'en dire du mal et d'en parler avec un peu de mépris. Il est incontestable qu'elle eut de graves défauts ; mais on ne peut nier aussi qu'elle ne fut infiniment supérieure à l'école qui l'avait précédée et qu'elle détruisit. Sans doute, ses personnages manquent en général de la simplicité sans laquelle il n'est point, en art, de perfection ; ce sont plutôt des Romains du Bas-Empire que des Romains des beaux temps de la République. Mais, leur déclamation ne doit point nous cacher leur réelle noblesse. Du moins, ils sont chastes et sévères ; avec eux, l'étude du nu reparaissait dans le domaine de l'art avec une pureté qu'elle avait depuis longtemps perdue. Après Boucher, Watteau, Greuze même et tant d'autres, il était naturel qu'ils eussent pour eux toutes les âmes élevées.

Cette école ouvrait l'espèce de renaissance qui, au point de vue de l'art, remplit notre siècle, et dont le principe dominant est l'*universalité d'imitation*. On la vit bientôt développer l'idée dont elle avait fait, par le renouvellement de l'antique, la première application. Elle était née de l'érudition, et l'érudition ouvrit bientôt, à côté du domaine ancien un domaine nouveau : un idéal placé un peu partout, mais surtout dans le moyen âge, disputa les imaginations à l'idéal antique, et la guerre fut engagée. Tout est maintenant apaisé, et les partis s'entendent, ainsi qu'il devait arriver entre gens qui, à voir au fond les choses, avaient le même point de départ.

Cette lutte, tant qu'elle a duré, a été féconde en grandes œuvres ; mais, à présent qu'elle est terminée, si l'on examinait l'état des combattants, on trouverait peut-être, comme à la suite de presque toutes les guerres, qu'après de beaux exploits, ils se sont retirés tous les deux affaiblis.

Digitized by Google

II

J'examinerai d'abord ce qu'est devenu, dans notre peinture contemporaine, ce que l'on appelait autrefois la tradition.

Il est difficile, il est vrai, de citer un seul peintre qui s'en tienne à cette tradition pure. Nous sommes bien loin du temps où chaque artiste n'avait qu'un maître, dont il suivait les procédés et adoptait la manière en s'efforçant de l'améliorer selon son génie, mais sans la quitter jamais, de sorte qu'on pouvait ordinairement connaître à toutes ses œuvres de quel atelier il était sorti. Maintenant, chaque peintre a pour modèle non seulement les maîtres dont il reçoit directement les leçons, mais les peintres de tous les temps. Il choisit partout ce qui lui plaît ; et si l'on dit qu'il appartient à telle ou telle école, ce n'est pas qu'il en adopte peut-être tous les principes; mais, seulement que par une préférence de goût, il semble s'attacher à celle-ci plutôt qu'à telle autre.

Ainsi, la préoccupation de la beauté des lignes et des contours, le choix de formes plutôt générales qu'individuelles, une couleur un peu sévère, sans éclat, et qui ne cache pas la pureté du dessin, voilà les qualités qu'affectent surtout les derniers suivants de l'imitation antique. Mais, pour le reste, il leur est arrivé une chose à peu près inévitable. Le public s'étant fatigué de la grave majesté de Louis David et de ses premiers élèves, il a fallu peu à peu l'abandonner. On reprochait à l'art classique d'être sans charme : ses partisans ont voulu l'adoucir; on lui reprochait aussi d'être trop froid : ils ont essayé de montrer qu'ils savaient être vigoureux et passionnés. Les artistes sont, de tous les hommes, ceux qui envient le plus les qualités qu'ils n'ont pas.

Un peintre de grand talent assurément, M. Bouguereau,

Digitized by Google

fournissait au salon de 1880, dans les deux tableaux qu'il exposait, l'exemple de ces efforts opposés. Le premier de ces tableaux représente une *Jeune fille repoussant l'amour*. L'héroïne de cette idylle est assise sous un arbre, derrière lequel s'ouvre la campagne ; l'amour, représenté, selon la tradition, par un enfant ailé, s'élance en souriant vers elle, pour la percer d'une fine flèche qu'il tient à la main ; mais elle le repousse, souriant aussi, de ses deux bras tendus.

Cela est charmant, si l'on veut ; mais on ne peut s'empêcher d'en trouver la grâce un peu voulue et, surtout, un peu molle. Il est difficile de reconnaître le grand art dans cette peinture facile, élégante, agréable, appliquée à un badinage ; c'est du Boucher par le sentiment, et peut-être qu'un pareil sujet, si léger, gagnerait à être traité en de plus petites dimensions, avec moins de science et d'étude, et par un pinceau qui, par sa correction, parût capable de moins grandes choses.

L'autre sujet qu'a traité M. Bouguereau dans son second tableau, est aussi éloigné que possible de celui-là. Il représente le *Christ flagellé :* le Christ est attaché par les poignets à des anneaux de fer scellés à une colonne ; les bourreaux l'entourent ; dans l'excès de sa souffrance, ses genoux ont fléchi, et il traîne, pendant par les bras, comme un corps inerte ; sa tête renversée laisse tomber sa longue chevelure. Cependant ses bourreaux le frappent, et d'autres que l'on aperçoit parmi la foule tenant des verges et les liant en faisceaux, vont le tourmenter à leur tour.

Ce tableau a les mêmes qualités de pinceau que la *Jeune fille repoussant l'amour*. Mais ici, c'est l'arrangement des lignes, l'équilibre trop parfait de la composition, la finesse de la couleur qui nuisent au dramatique de la scène ; il n'est pas jusqu'à la délicatesse des traits du Christ qui ne fasse paraître un peu choquant l'abandon, où l'a mis la douleur : un criminel si élégant et si faible, ne donne aucune idée de la divinité.

Digitized by Google

Il est permis de supposer que c'est à la même préoccupation de faire quelque chose de vigoureux et de saisissant qu'est dû le *Job* de M. Bonnat; et il faut reconnaître que ce vieillard assis dans une grotte et dont un soleil ardent accuse avec cruauté les décrépitudes, est une œuvre remarquable, quoique sans charme, et qui rappelle les Ribera avec un peu moins de couleur, et aussi avec moins de grandeur et de poésie.

Je mets ces deux œuvres à côté du tableau demi-mythologique de M. Bouguereau, bien qu'elles n'appartiennent pas au monde antique. Mais elles sont traitées dans l'esprit traditionnel et à la manière dont nos peintres représentent les sujets antiques. J'aurais pu citer l'*Oreste* de M. Wagrez; il est un exemple de dramatique violent que nos peintres mettent dans les images tirées de la fable, lorsqu'ils s'appliquent à y montrer de la force plutôt que de la grâce.

III

La *Phèdre* de M. Cabanel appartient aussi au monde antique, mais il s'y mêle un élément qui vient d'un changement qui s'est fait, dans ce siècle, quant à la manière de se figurer l'antiquité. Depuis la renaissance jusqu'à notre temps, on imaginait l'Italie et la Grèce sous un jour entièrement poétique. On plaçait ses rêves dans ces beaux pays sans les connaître, sinon vaguement. Les poètes leur prêtaient n'importe quelles campagnes, pourvu qu'elles fussent enchantées; on y mettait des demeures, auxquelles on donnait de la simplicité en Arcadie, de la magnificence à Rome, et on les décrivait comme des merveilles, sans s'inquiéter si l'Arcadie ou Rome en avaient jamais connu de semblables dans la réalité. Les temples des dieux, d'une blancheur de neige, s'élevaient sur des côteaux toujours boisés, ou le long de ruisseaux bordés de lauriers ou de

Digitized by Google

peupliers : dans ces belles demeures, dans ces belles campagnes, ou encore dans des villes bâties avec un goût riche et délicat, on faisait marcher des personnages que l'on se représentait semblables à des statues animées; on leur prêtait une démarche noble, simple, harmonieuse, et on les couvrait de draperies aux plis arrangés, d'une pureté de marbre, à peine relevée de quelque bande de couleur adoucie. On embellissait l'antiquité, et surtout la Grèce, par une transformation poétique semblable à celle qui, chez les Grecs eux-mêmes, avait idéalisé les dieux des anciennes fables. Mais, dans ce monde imaginaire, les modernes confondaient les immortels et les hommes, et les faisaient vivre ensemble à peu près sur le pied de l'égalité.

La science de notre siècle a examiné cette illusion, dont on jouissait depuis plusieurs siècles, sans y croire. On a cherché l'origine, les transformations et le sens des belles légendes qu'avaient racontées les Grecs menteurs; l'Allemagne surtout y a découvert une symbolique confuse. Dans l'histoire même, on y a regardé de plus près; on a distingué les époques; on a séparé les pays. Un commentaire minutieux des poètes et des écrivains anciens, des recherches sur les lieux mêmes, un examen plus attentif des objets d'art et des monuments qui nous sont parvenus, nous ont fait connaître l'antiquité réelle; et il est arrivé que cette antiquité idéale, dont la Renaissance avait rempli les imaginations, s'évanouit presque dans ces études. On découvrit une Grèce nouvelle, moins pure, mais plus colorée et plus vivante. Les temples perdirent leur blancheur et brillèrent, au milieu de la verdure, comme des fleurs aux couleurs vives; les statues elles-mêmes se revêtirent d'or et d'argent, d'ivoire et de pierres précieuses. On apprit à se représenter les Grecs d'Homère dans leurs maisons peintes, vêtus de leurs robes demi-orientales, au milieu de leur mobilier aux mille fantaisies. Tout fut éclatant dans cette antiquité nouvelle, et l'on y vit, selon

Digitized by Google

un vers de Théocrite, *chatoyer sous le soleil tous les ouvrages des hommes.*

Il était naturel que les artistes pensassent à profiter de ces découvertes de l'érudition, qui les mettait en possession d'une antiquité plus animée et plus séduisante pour les yeux que la Grèce imaginaire. Ils voulurent renouveler l'idéal traditionnel en donnant aux objets plus de réalité, et aux personnages plus de vie. La *Phèdre* de M. Cabanel offrait cette année un exemple de cette Grèce plus humaine, plus moderne, moins digne et plus passionnée. Cette toile nous montre Phèdre étendue sur un lit de bois peint, orné de dessins semblables à ceux des vases antiques; des ornements du même genre se trouvent aussi sur la muraille et sur le piédestal d'une statue qui est sans doute celle de Vénus. Phèdre elle-même est représentée par une femme d'une physionomie toute contemporaine qui n'a pas cette pureté de formes et cette dignité que l'on est habitué à prêter aux héroïnes de ces grands drames antiques. Cette fois, c'est la Grèce idéale et traditionnelle qui nuit à la Grèce née de la science. Nous sommes trop accoutumés à regarder cette contrée comme le pays de la beauté noble et sévère; l'imagination ne peut se résoudre à se figurer les personnages de ces temps antiques semblables à ceux qui vivent autour de nous, et nous ne pouvons reconnaître la Phèdre d'Euripide dans une simple femme malade et desespérée.

Je ne citerai que cet exemple; mais il suffit pour faire sentir l'inconvénient qu'il y a pour l'art, quand une époque possède, comme la nôtre, plusieurs conventions dont aucune n'est pleinement acceptée. L'artiste est toujours partagé, et marche sur un terrain mouvant. S'il s'en tient à la convention traditionnelle, il court le risque d'être froid en reproduisant des images qui ne touchent plus le public, ni lui-même; s'il cherche à donner de la vie à ses sujets au moyen de l'érudition et en brisant le moule dans lequel

Digitized by Google

ont été coulés jusque-là les personnagss qu'il choisit, il paraît manquer de dignité et de poésie.

IV

Il est cependant un peintre qui a su, avec un bonheur singulier, glisser entre ces deux écueils. Je veux parler de M. Henner. Celui-ci, qui est un des plus parfaits parmi nos peintres contemporains, s'est attaché à ce qu'il y a d'éternel dans l'idéal antique, c'est-à-dire la beauté et la vie; et il s'applique à rendre, en dehors de toute convention, ces dons merveilleux qui ne sont antiques qu'en ce sens que l'antiquité grecque a su les exprimer la première dans toute leur plénitude. M. Henner va chercher ses sujets encore moins loin que M. Bouguereau ou M. Cabanel : pour mieux dire, il n'a pas de sujets, et il dit que le peintre n'en a pas besoin. Cette année, outre une charmante *Tête de jeune fille endormie*, il nous montrait une *Nymphe auprès d'une fontaine :* appuyée à la margelle, une main ramenée vers son sein, sa longue chevelure flottante, on la voit qui se penche, pour se voir, vers l'eau que le crépuscule commence à assombrir. Il n'y a rien de plus ; et cette simplicité est pour beaucoup dans le plaisir que ce tableau nous cause. En le regardant, nous n'avons pas à nous rendre compte d'une allégorie mythologique, comme dans la *Jeune fille se défendant contre l'amour;* aucun souvenir d'Euripide ne vient se mêler à nos impressions comme dans la *Phèdre*. Ce n'est ni l'antiquité, ni le moyen âge, ni notre temps : c'est la vie, je le répète, et l'éternelle beauté. Il n'est pas jusqu'au paysage qui ne soit d'aucun pays et ne concoure à donner à l'œuvre une indécision agréable. Nous sommes en face d'un simple rêve de l'imagination; on ne nous demande rien; on ne nous impose rien. Outre qu'il faut un grand talent pour nous toucher ainsi par le seul prestige du pinceau, M. Henner est bien habile et bien heureux de

Digitized by Google

savoir ne rien dire en un temps où tout ce que l'on dit, est discuté.

S'il fallait pourtant traiter sévèrement ce qui charme et raisonner contre son plaisir, je dirais que la peinture de M. Henner est une musique, et qu'avec les qualités, elle a aussi les défauts de cet art délicieux. La musique exprime seulement un être qui pense et qui sent; elle n'exprime précisément aucun sentiment, ni aucune idée : c'est le seul art, comme on l'a si bien dit, où la pensée

Passe en gardant son voile, et sans lever les yeux.

La nymphe de M. Henner pense-t-elle? sent-elle quelque chose? on ne sait : elle vit; elle est belle, et rien de plus.

Il faut reconnaître que l'art qui exprime l'âme, est au-dessus de celui-là. Raphaël est plus grand que le Titien, et l'école de Rome supérieure à celle de Venise. M. Henner, aussi lui, est un Vénitien. Il l'est par sa manière de goûter et de rendre la nature, et il l'est par sa couleur qui, quoique pâle, est admirablement pure et vivante. C'est un Giorgione argenté.

LOIR-MONGAZON.

(A suivre.)

Digitized by Google

EDMOND DE AMICIS

Le sol de l'Italie est favorable aux lettres. De tout temps, pour ainsi dire, elles y ont jeté de puissantes racines et leurs pousses vigoureuses ont produit sur cette terre privilégiée les fruits les plus exquis de la poésie et de l'éloquence. Le souvenir de Rome est intimement uni aux chefs-d'œuvres de la pensée, et dans l'antiquité la littérature latine a rivalisé de splendeur avec celle des Grecs. Si Périclès donna son nom à son siècle, Auguste partagea le même honneur, et pareille gloire était réservée à un pape, Léon X. Lorsque les lettres touchant à leur déclin perdirent leur éclat, leurs mourantes lueurs, comme les feux d'un soleil couchant, ont éclairé les tristes âges de la décadence de l'Empire. Alors le flot destructeur des barbares emporta tout sur son passage, et pendant une longue suite de générations la grossièreté et l'ignorance étendirent sur l'Italie et sur le monde leurs épaisses ténèbres. A l'époque de la Renaissance, la flamme qui semblait assoupie, s'est éveillée soudain; un souffle vivifiant a fait renaître la poésie : comme le prince dans la belle au bois dormant, de sa baguette magique le génie a rompu le charme et dissipé le profond sommeil où reposaient les Muses depuis des siècles. A quoi bon citer ces poètes qui ont salué ce réveil de leurs chants hormonieux? Qui ne connaît Pétrarque, le Tasse, ou l'Arioste? La postérité n'a-t-elle pas confondu dans une même admiration la *Divine Comédie* du Dante, l'*Iliade* d'Homère et l'*Énéide* de Virgile.

De nos jours le sonnet ne répète plus comme un doux écho le nom adoré d'une autre Laure. L'épopée ne célèbre

Digitized by Google

plus la fureur d'un Roland, les exploits d'un Tancrède ou les enchantements d'une Armide. Mais au siècle dernier Alfieri a rappelé sur la scène la tragédie trop longtemps délaissée; la Muse armée du poignard et chaussée du cothurne antique a fait encore entendre des accents indignés et déchirants. L'histoire qui comptait déjà avec orgueil Guichardin et Machiavel, a trouvé un éminent interprète dans Balbo, dont les larges vues philosophiques révèlent un esprit aussi sagace que profond. Dans le roman, Cantu Barrili, Massimo d'Azeglio ont montré de gracieux et faciles talents. Les *Promessi Sposi* ont dès leur apparition conquis la faveur universelle, et le nom de Manzoni est devenu aussi populaire en Italie que celui de Cervantès en Espagne.

Parmi les écrivains pleins de jeunesse et d'avenir, qui ont déjà su se concilier la sympathie du public, se fait remarquer Edmond de Amicis. Né en 1846 sur la côte ligurienne dans la pittoresque ville d'Oneille, il fit de brillantes études à Cumes, puis entra à l'École militaire de Modène et en sortit avec l'épaulette de sous-lieutenant. Le jeune officier se distingua à la bataille de Custozza en 1866. L'année suivante on le trouve occupé à diriger à Florence le journal l'*Italia militare;* puis, las du métier des armes, il met bientôt le sabre au fourreau pour prendre la plume et se consacrer tout entier aux études littéraires.

De Amicis ne faisait d'ailleurs que suivre l'exemple de nobles devanciers. Plus d'un écrivain célèbre a porté l'épée. Thucydide, Xénophon et Polybe, avant de s'illustrer comme historiens, avaient commandé avec succès dans les armées de la Grèce. Cicéron combattit à Pharsale pour la liberté expirante. Passons sous silence Horace qui, comme il l'avoue lui-même, prit la fuite à Philippes. La postérité a oublié l'humeur peu belliqueuse du guerrier pour ne se souvenir que du génie incomparable du poète. Dante lutta avec ardeur contre les Gibelins dans les rangs des Guelfes. Cervantès fut blessé au bras à Lépante. Lope de Vega mon-

Digitized by Google

tait un des vaisseaux de l'*Invincible Armada*. Descartes s'enrôla comme volontaire sous Maurice de Nassau, mais quitta bientôt le service, préférant « être spectateur plutôt » qu'acteur dans la comédie qui se joue dans ce monde. » Vauvenargues, épuisé par les fatigues de la guerre et l'esprit attristé par les ombres de la mort, demanda à la philosophie le calme et la consolation que ne pouvait lui donner la vie agitée des camps. Joseph Chénier abandonna la carrière des armes pour s'adonner à la tragédie et maudire en strophes passionnées les ennemis de la liberté. De nos jours un prince, digne descendant du Béarnais, et qui s'est couvert de gloire sur les champs de bataille de l'Afrique, a su tracer avec éclat les hauts faits des Condés et joindre ainsi la palme de l'historien aux lauriers du vainqueur !

De Amicis s'est d'abord fait connaître par ses *Bozzetti della vita militare*. Dans une suite d'épisodes animés l'écrivain décrit les incidents qui font le charme et aussi les ennuis de la vie du soldat, et transporte le lecteur tour à tour au milieu du bruit des camps, des fatigues d'une campagne ou du feu des combats. Il respire dans ces pages un ardent patriotisme et un amour profond pour la nouvelle armée italienne. Ces croquis sont tracés à grands traits, avec aisance et une certaine désinvolture presque cavalière qui ne déplaît pas. On pourrait reprocher au jeune écrivain de ne pas maîtriser une émotion trop abondante et qui déborde à tout propos. Soldats et officiers, prêts à s'attendrir et sans cesse les larmes aux yeux, ont un air trop peu martial, j'allais dire presque efféminé. Ils font penser involontairement aux héros d'opéras comiques, plutôt trouvères que guerriers, et qui soupirent tendrement aux pieds d'une ingénue. Certes il n'est pas donné à tous les écrivains d'émouvoir, mais encore faut-il user et non abuser du pathétique. Loin de nous de supposer que chez de Amicis l'émotion soit de commande, mais il pourrait, croyons-nous,

Digitized by Google

prendre exemple avec profit sur Manzoni. L'auteur des *Promessi Sposi* fait parfois vibrer les cordes les plus sensibles, mais il sait aussi distraire le lecteur et faire succéder le rire aux pleurs.

De Amicis a écrit ensuite des récits de voyages. Après avoir quitté l'armée, il visita successivement l'Espagne, le Maroc, Constantinople et la Hollande. Il a réuni à son retour ses impressions, et les volumes fort attrayants qu'il a publiés, bientôt traduits en français, ont attiré sur leur auteur l'attention générale et lui ont acquis une popularité méritée. De Amicis possède un réel talent de description, élégant, facile, peut-être un peu lâche. Les évènements remarquables de l'histoire renaissent sous sa plume pleins de vie et de couleurs ; les arts n'ont plus de secrets pour son esprit pénétrant, qui sait découvrir dans les chefs-d'œuvre des maîtres le caractère et le génie qui les ont inspirés.

Un des voyages les plus intéressants dont de Amicis ait fait la relation, est celui de Hollande. Pays unique où tout revêt un caractère particulier. Je n'ai fait que le parcourir il y a quelques années, et j'en ai gardé le plus agréable souvenir, mêlé du regret de n'avoir pu mieux le connaître. « Qu'est-ce que les Pays-Bas, dit Michelet, sinon les dernières alluvions, sables, boues et tourbières, par lesquelles les grands fleuves, ennuyés de leur trop long cours, meurent comme de langueur dans l'indifférent Océan ? » La contrée en effet ne présente à l'œil qu'une plaine infinie dont les dunes ondulées rompent seules l'uniformité monotone. Des cours d'eau la sillonnent en tout sens. Le ciel chargé de nuages et de vapeurs continuelles qui cherchent à percer les rayons du soleil, se colore de mille nuances diverses, et ces brusques changements de tons produisent les effets les plus saisissants. Les villes découpées par les canaux en îlots innombrables, avec leurs maisons peintes de toutes couleurs, offrent un aspect étrange. Les mœurs

Digitized by Google

des Hollandais sont paisibles, laborieuses et casanières. Une lutte incessante avec la nature a rendu leur caractère résolu et opiniâtre, leur esprit positif et indépendant. « Citoyens, politiques, hommes de société, dit au » XVIIIe siècle le voyageur François en parlant des négo- » ciants hollandais, ils peuvent prétendre à toutes les » places que les talents doivent remplir. Leur état n'exclut » ni la noblesse de la naissance, ni celle des sentiments ; » supérieurs aux autres par leurs vues, leur génie, leurs » entreprises, ils augmentent, par leurs fortunes, les » richesses de la République. » Les habitants des campagnes, fidèles aux anciens usages, ont conservé le costume que portaient leurs ancêtres, si varié de nuances et rehaussé par des ornements bizarres. Dans les musées on admire les chefs-d'œuvre qu'a su créer un art original, ennemi de toute convention et où l'idéal fait place au réel.

C'était une contrée peu connue des anciens, et les Romains en parlaient avec assez de mépris. De vastes marécages et des forêts impénétrables couvraient jadis le pays, au temps où les Druides célébraient dans les Gaules leurs sanglants sacrifices. L'histoire de la Hollande n'est qu'une longue lutte acharnée et sans trêve contre un ennemi jamais soumis, toujours menaçant : l'eau, soit qu'elle vienne de la mer, des fleuves ou des lacs. Le génie de l'homme a dû repousser les invasions de l'Océan, dessécher les marais et contenir les cours d'eau dans des limites infranchissables. Les terres sont en grande partie plus basses que la marée haute, et il a fallu élever ces digues immenses, construites avec des blocs de granit et des sapins du Nord, rempart gigantesque qui protège toutes les plaines des Pays-Bas.

L'aspect de la contrée change sans cesse, et, si l'on jette les yeux sur une carte levée il y a deux ou trois siècles, on ne reconnaît plus le pays. Cette mer du Nord, soulevée par de furieuses tempêtes, tantôt pénètre profondément dans les terres et forme de vastes lacs comme le Zuyderzée,

Digitized by Google

tantôt détache des langues de terre pour en former des îles, ou en se retirant réunit au continent des campagnes qui en étaient séparées. Les inondations qui surviennent encore trop souvent, produisent des catastrophes terribles et causent des ravages et des désastres épouvantables. De coquets villages, des villes florissantes, de fertiles prairies qui la veille encore souriaient à la nature, des canaux couverts de riches navires ou de joyeuses barques, disparaissent en un jour engloutis sous les flots. Là où hier encore s'épanouissaient la vie et la gaieté, règnent aujourd'hui la solitude et le silence, troublés seulement par le rhythme monotone de la vague qui vient déferler contre le rivage! Mais cet élément redoutable qui était le fléau de la Hollande, une nation intelligente a su par ses efforts constants en faire une source de richesses. Le trop-plein des fleuves est détourné dans des cours d'eau creusés par l'homme, et ces canaux qui sillonnent les Pays-Bas de toutes parts, relient entre eux les villages et les campagnes, et font communiquer les villes avec la mer. Les fleuves sont des routes qui marchent, a dit avec esprit un écrivain illustre; jamais définition ne fut plus vraie, appliquée aux canaux de la Hollande.

De Amicis n'a pas parcouru le pays à la hâte et légèrement, comme le font souvent les voyageurs, pour y recueillir nombre de notes et de renseignements plus ou moins exacts. Mais il a visité toute la contrée consciencieusement et stimulé par un vif intérêt; il y a même fait un séjour de plusieurs mois. La nature s'est montrée à lui sous tous ses aspects : tantôt resplendissante et inondée des rayons du soleil, tantôt couverte d'un blanc manteau de neige, le plus souvent à demi-cachée par un voile transparent de brumes et de vapeurs. Il a vu non seulement les villes, mais encore les campagnes, observant avec curiosité les mœurs, les costumes, les habitations, étudiant l'histoire, les arts et la religion.

Digitized by Google

Toutes ces villes des Pays-Bas apparaissent mises en relief chacune par son cachet particulier. D'abord c'est Dordrecht avec ses nombreux moulins à vents et ses maisons bariolées comme l'habit d'Arlequin, surmontées de toits en escaliers ou de formes originales. Autrefois la reine du commerce hollandais, Dordrecht est encore de nos jours un des premiers ports des Pays-Bas.

Puis vient Rotterdam avec ses canaux innombrables, bordés de rues populeuses et encombrés de mâts et de voiles, qui de loin font l'effet d'une flotte émergeant au-dessus de la ville. Cité préoccupée surtout des ses intérêts mercantiles, hardie, entreprenante; c'est le New-York des Pays-Bas, dit spirituellement l'auteur, comme Amsterdam en est le Washington.

Voici Delft, autrefois renommée pour ses fabriques de faïences si recherchées des amateurs; on se plaît à rappeler le dévouement de ses cigognes qui, lors de l'incendie de la ville, ne voulurent pas abandonner leurs petits et périrent avec eux au milieu des flammes. La cathédrale renferme l'imposant mausolée de Guillaume le Taciturne, l'adversaire de Philippe II et le libérateur de sa patrie, lâchement assassiné à Delft par un fanatique Balthasar Gérard.

Plus loin dans les terres se dresse avec fierté la capitale La Haye, où habitent l'aristocratie, les artistes et les gens de lettres. On n'y voit pas de canaux, mais de grandes rues silencieuses et tristes, bordées d'hôtels réguliers et monotones. On dirait une ville française, tant elle forme un contraste frappant avec les autres cités hollandaises, si bruyantes, si gaies, si pittoresques.

Voici Amsterdam, la Venise du Nord, composée de quatre-vingt-dix îles, reliées par trois cent cinquante ponts, et élevée sur pilotis, comme la reine de l'Adriatique. Aussi a-t-on pu dire que la ville renversée présenterait le spectacle d'une grande forêt découronnée sans feuilles ni branches. Ville étrange! Ce n'est qu'enchevêtrement de

Digitized by Google

canaux, de ruelles et de ponts qui se lèvent et s'abaissent, une fourmilière humaine, un va et vient de gens affairés, de marins, de négociants, de Juifs, de portéfaix. On ne voit que mâts et pavillons de toutes couleurs, parmi lesquels se détachent les navires hollandais, aux formes gracieuses, à la proue recourbée et brillant des nuances les plus vives. Mais ce qui excite encore plus l'admiration, c'est le musée d'Amsterdam, l'un des plus estimés de l'Europe, orné des chefs-d'œuvre de l'école hollandaise, et remarquable surtout par la fameuse *Ronde de nuit* de Rembrandt.

Voilà Leyde et Utrecht, autrefois des cités florissantes, maintenant des villes mortes, *oppidum cadavera*, comme eût dit Cicéron. L'herbe pousse dans les rues désertes et le passant n'y entend résonner que le bruit de ses pas. L'une et l'autre ont pourtant joué leur rôle dans l'histoire. Leyde s'est illustrée par le siège terrible qu'elle soutint avec tant de vaillance en 1573 contre les Espagnols. Utrecht a donné son nom au traité célèbre qui mit fin en 1713 aux longues et ruineuses guerres de la succession d'Espagne. Il ne reste plus aujourd'hui à ces villes que leurs Universités, jadis renommées par toute l'Europe et où brillèrent des savants comme Vossais et Heinsius, des médecins comme Boerhaave, mais qui depuis un siècle sont déchues et languissantes.

De Amicis décrit ensuite Zaandam, connu par le séjour de Pierre-le-Grand, qui vint y apprendre l'art de la construction navale et travailla dans les chantiers comme simple ouvrier, puis le Helder à l'extrême pointe de la Hollande septentrionale, la sentinelle avancée des Pays-Bas, et dont le génie de Napoléon avait prévu l'importance stratégique, enfin les villes curieuses de Groningue et d'Over-Yssel. Toute la Hollande est ainsi passée en revue successivement.

Le côté historique est peut-être la partie la plus intéressante et la mieux traitée du livre. En reliant tous les faits et les récits épars, on arriverait à reconstruire une histoire

Digitized by Google

abrégée de la Hollande, et peu de pays aussi petits peuvent se vanter d'un passé aussi glorieux. Si cette nation a dû sans relâche disputer à la mer son existence, il lui a fallu aussi à diverses reprises lutter avec ardeur contre l'étranger pour conquérir ou sauvegarder son indépendance. Mais elle a trouvé dans son courage indomptable un rempart aussi puissant contre les flots de l'invasion que les digues élevées par ses mains le sont contre les vagues de l'Océan. Elle a combattu d'abord contre Philippe II, puis contre Louis XIV, mais elle a toujours fini par sortir de ses dures épreuves victorieuse et libre !

La Hollande a secoué le joug espagnol après vingt ans de guerres sanglantes, lutte mémorable, signalée par l'acharnement des combattants, par l'inégalité des forces opposées et le triomphe définitif de l'adversaire le plus faible. D'une part en effet se dressait avec orgueil un des plus vastes empires dont l'histoire ait gardé le souvenir, embrassant l'Espagne, le nord et le sud de l'Italie, les Pays-Bas, une partie de la côte septentrionale d'Afrique, l'archipel des Philippines, les Antilles et ces territoires indéfinis et à peine explorés du Nouveau-Monde. Ces possessions étaient tellement étendues que Charles-Quint se vantait, dit-on, que le soleil ne pût se coucher sur ses immenses états. Cette monarchie colossale aux pieds d'argile avait pour la soutenir une infanterie redoutable, réputée invincible comme la phalange macédonienne, mais que l'épée du jeune vainqueur de Rocroi devait briser un siècle plus tard, des généraux versés dans la science de la tactique et déjà célèbres par leurs exploits, des hommes d'État consommés, experts dans l'art de gouverner, des diplomates éminents, habitués à pénétrer les secrets et les intrigues des cours, enfin l'or et les richesses inépuisables de ces pays merveilleux conquis par Pizarre et Fernand Cortez. Ajoutez à cela l'alliance étroite du fils de Charles-Quint avec son cousin l'Empereur et le prestige éclatant de

Digitized by Google

victoires répétées et de conquêtes presque fabuleuses. De plus, les intérêts politiques autant que ses convictions religieuses portaient Philippe II à maintenir l'unité de la foi intacte dans son Empire et à se montrer le jaloux défenseur d'une religion, pour laquelle ses ancêtres avaient lutté pendant des siècles contre les Infidèles. Aussi ne recula-t-il devant aucun moyen même sanguinaire, pour extirper le Protestantisme de ses états, résolu comme il le disait, à apporter lui-même du bois au bûcher pour brûler son propre fils, s'il devenait jamais hérétique. Rarement le concours d'éléments aussi nombreux et puissants a semblé devoir assurer le succès d'une cause. Du côté de la Hollande au contraire que voyait-on : quelques villes révoltées, dépourvues de ressources et d'armées, privées d'alliances, quelques forces improvisées, réunies autour d'un prince intrépide, il est vrai, et habile, mais qui n'avait à opposer aux vétérans de cette infanterie espagnole qui avait étonné le monde par la rapidité de ses victoires, que de jeunes troupes sans expérience des combats et à peine disciplinées. Mais la soif de libertés politiques et religieuses, mais la haine de l'étranger, un courage grandissant avec le péril, une fermeté surmontant les plus rudes épreuves ont suppléé à tout. La résistance opiniâtre des Pays-Bas a lassé la cruauté du duc d'Albe qui avait institué le *Conseil de Sang* et couvert le pays d'échafauds ; elle a forcé ce fier et sombre monarque qui régnait en maître absolu sur une partie du monde, à reconnaître l'indépendance des Provinces-Unies.

Au siècle suivant la puissance jusque-là invincible de Louis XIV est venue se briser contre l'énergie inébranlable des Hollandais. C'est une des plus belles pages de l'histoire des Pays-Bas, et il est quelque peu pénible à un Français d'être contraint de l'avouer. Au mépris du droit des gens et sous de futiles prétextes, Louis XIV avait envahi la Hollande à la tête d'une armée redoutable, conduite par ses meilleurs capitaines. Le Rhin fut franchi sans

Digitized by Google

difficultés, et ce passage célébré par Boileau comme un fait d'armes éclatant, ne donna lieu qu'à une brillante mise en scène. Tout cède à l'approche du conquérant : les forteresses tombent, les villes se rendent, les habitants fuient épouvantés; encore quelques jours et la Hollande va devenir une province française. Mais dans le désespoir Amsterdam s'arrête à une résolution suprême : ordre est donné de rompre les digues de Muiden. Les flots se précipitent avec violence et, comme un fleuve débordé, inondent le pays; une partie des Pays-Bas est bientôt changée en un vaste lac et disparaît sous les eaux. Les troupes de Turenne et de Condé reculent alors pour la première fois non devant l'ennemi, mais devant l'inondation, et abandonnent la Hollande, comme plus tard la grande armée de Napoléon quittera la Russie, malgré ses victoires, vaincue par les neiges et les glaces. Dans cette terrible extrémité les États-Généraux avaient résolu, quand tout espoir serait perdu, de charger la flotte hollandaise des richesses du pays, d'y faire monter une partie de la population et d'aller chercher une autre patrie au-delà des mers dans des colonies lointaines. Les Athéniens avaient pris le même parti désespéré la veille de Salamine, sur la réponse de l'oracle de Delphes leur disant de confier leur salut à des murailles de bois, *salutem muris ligneis tuerentur*. Ainsi à vingt siècles de distance le patriotisme a inspiré à deux nations une même résolution héroïque : plutôt abandonner leurs pays et livrer leurs biens et leurs familles à la merci des flots que de subir le joug de l'étranger! C'est ainsi que les élans nobles et sublimes qui partent du cœur des peuples renaissent parfois à travers les âges à de longs intervalles; quand l'historien les rencontre, il les recueille avec ferveur, car ils le consolent de ces jours de faiblesse et de découragement qu'il relève avec tristesse dans la vie des nations!

Le récit est parsemé d'anecdotes qui y répandent la variété et font une heureuse diversion aux descriptions

Digitized by Google

fastidieuses à la longue des moulins à vent, des canaux et des polders. On peut citer la peinture vive et touchante du siège de Leyde au XVIe siècle ; pendant toute sa durée les femmes rivalisèrent de courage avec les défenseurs, et les habitants eurent à supporter toutes les horreurs de la peste et de la famine, réduits à lécher le sang des chevaux tués et même à fouiller parmi les immondices de la rue !

Un autre épisode excite au plus haut point l'intérêt et la pitié. C'est l'expédition de Barentz et de quelques hardis marins, partis de Texel vers la fin du XVIIe siècle à la recherche d'un passage en Asie à travers les mers polaires. De Amicis raconte avec une émotion soutenue l'hivernage de ces malheureux perdus au milieu des glaces et des ours de la Nouvelle-Zemble, et enfin après mille dangers et les plus cruelles souffrances, leur retour inespéré dans leur patrie, aventures dramatiques que Catz a chantées dans un de ses plus beaux poèmes.

Quelques portraits historiques sont finement touchés, tels que ceux de Vossuis, du peintre Steen, du poète Catz et surtout celui de Guillaume le Taciturne. L'écrivain a bien fait ressortir le caractère énergique, élevé, inacessible au découragement, de ce prince qui leva l'étendard de la révolte dans les Pays-Bas. Tenace comme un Fabius, brave comme un Scipion, désintéressé comme un Cincinnatus, il lutta jusqu'à son dernier jour contre la tyrannie espagnole, et le poignard d'un assassin put seul délivrer ses ennemis de l'effroi qu'il leur inspirait.

On peut regretter que de Amicis ait laissé de côté la figure si sympathique et si populaire du comte d'Egmont. Le cavalier le plus accompli de son temps, simple à la fois et magnifique, généreux à la profusion, plein de grâce et de séductions, il était l'idole du peuple, de l'armée et des grands. Brave à la témérité, il avait combattu comme un héros aux journées meurtrières de Saint-Quentin et de Gravelines, mais il commit le crime impardonnable de cons-

Digitized by Google

pirer pour l'affranchissement de sa patrie. Instruit des négociations secrètes qu'il nouait avec le prince d'Orange, le duc d'Albe le fit jeter en prison, et neuf mois après la tête d'Egmont tombait sous la hache du bourreau. Cette fin tragique fut le signal du soulèvement des Provinces-Unies; elle a inspiré à Gœthe un de ses drames les plus justement admirés.

Guillaume de Nassau, qui détrôna en Angleterre Jacques II, se trouve aussi relégué dans l'ombre. C'est pourtant un des caractères les plus imposants de la Hollande que ce prince peu robuste, d'une nature maladive, mais chez qui la force de la volonté avait fini par triompher de la faiblesse du corps. Élu stathouder à vingt-deux ans, il déploya des talents unis à une maturité d'esprit tout à fait au-dessus de son âge. Défenseur intrépide des Pays-Bas contre Louis XIV, il fut l'âme de toutes les coalitions formées contre le grand roi. Fin diplomate, général estimé quoique souvent vaincu, plus habile à réparer une défaite que ses ennemis à profiter d'une victoire, il se montra toujours égal à la fortune, dans l'adversité comme dans le succès. Maître de l'Angleterre presque sans coup férir, il sut, malgré les trahisons et les complots tramés jusque dans son palais, se concilier les esprits de ses nouveaux sujets, commander l'admiration de l'Europe et imposer l'estime à ses ennemis. Voltaire dit en parlant de Gustave Wasa, roi de Suède, qu'il mourut laissant sur le trône sa famille et sa religion. On pourrait décerner pareil éloge à Guillaume III, si jamais ce pouvait être un éloge pour un prince que d'avoir adhéré aux erreurs si condamnables de la Réforme et fait dominer le Protestantisme dans ses états. Ni la Hollande ni l'Angleterre ne lui ont élevé de statues, mais Macaulay dans sa célèbre histoire a fixé son souvenir en traits glorieux, plus durables que le marbre ou le bronze!

Les arts occupent dans le livre une place importante; on

Digitized by Google

voit que de Amicis les aime, qu'il les étudie, qu'il les comprend. C'est que la peinture hollandaise se distingue par un ensemble de traits particuliers et vraiment originaux. On a beau avoir parcouru les galeries de Florence, les palais de Venise ou les églises de Rome, et contemplé tous les chefs-d'œuvre des écoles italiennes, on ne peut retenir un mouvement de surprise et d'admiration, dès qu'on pénètre dans les musées d'Amsterdam ou de La Haye. Là plus de madones au visage oval, aux traits irréprochables et dont le regard doux et pur se détache sous des sourcils arqués. Plus de scènes de la Bible naïves et touchantes, que la piété ou la candeur inspirait aux artistes du Moyen Age. On chercherait vainement des tableaux mythologiques remplis de héros et de dieux, derniers souvenirs du paganisme, où éclate la poésie de la Grèce ou l'antique valeur de Rome. Mais vous voyez des intérieurs bourgeois qui n'ont rien de belliqueux, et où des bibelots de toute sorte remplacent le casque et le glaive, des fêtes champêtres où ne brillent certes ni la vertu ni la frugalité. Vous avez devant les yeux des campagnes coupées par des canaux, sans arbres ni collines, où paissent des troupeaux plantureux, ou bien des marines aux flots jaunâtres, aux vagues écumantes, sillonnées de navires qui luttent contre la tempête.

Si dans le Nord et dans le Midi les arts offrent un tel contraste, c'est aussi que les peuples se distinguent par des caractères et des habitudes tout opposées. En Italie on vit en plein air, sous un ciel d'azur, le soleil inonde la nature de ses rayons, et les lignes comme les contours se détachent avec netteté par suite de l'opposition de l'ombre et de la lumière. L'existence y coule molle et facile. Le corps y conserve souvent la pureté des traits et la proportion des formes ; les peintres n'ont qu'à imiter les gracieux modèles qui s'offrent à leurs regards. Au contraire en Hollande des brumes s'élèvent sans cesse et obscurcissent

Digitized by Google

le paysage; les objets apparaissent vaguement, comme noyés dans une demi-obscurité; l'humidité continuelle force les habitants à vivre renfermés dans leurs maisons. On travaille silencieusement au foyer domestique, au lieu de s'agiter et de discourir sur l'Agora ou le Forum. « Les » premiers entre les Transalpins, dit Guichardin au » XVIe siècle en parlant des Hollandais, ils ont inventé les » étoffes de laine; leur naturel est calme et parfaitement » rassis. » Mais si la lutte persistante contre les éléments et l'inclémence du climat ont trempé fortement leur caractère, elles ont déformé le corps et altéré la beauté des traits.

L'histoire des deux peuples ne saurait non plus se comparer. Lorsque la Renaissance vint à éclore, l'Italie pouvait à juste titre s'enorgueillir d'un passé fameux de plus de vingt siècles. Aux souvenirs illustres de l'ancienne Rome, qui avait soumis le monde par les armes, s'ajoutait la gloire d'avoir conquis l'univers par le glaive de la foi. A la couronne impériale avait succédé la tiare pontificale. Aussi dans l'art italien éclate un mélange de paganisme mythologique et de croyances chrétiennes. Le même pinceau a tracé le mariage de la Vierge et la sibylle de Cumes; le même ciseau a sculpté Bacchus et Moïse. La Hollande au contraire était une nation de formation toute récente, lorsqu'elle se détacha de la monarchie de Philippe II; on peut dire que son histoire nationale date de cette époque. Les provinces avaient longtemps appartenu à des princes différents et entretenu entre elles des relations peu étroites; aucun lien solide ne les rattachait, et ce fut la nécessité de liguer leurs forces pour lutter contre un ennemi commun qui détermina leur union. Tant que l'Espagne maintint groupés sous son sceptre les Pays-Bas du Nord et ceux du Midi (qui devaient former plus tard la Hollande et la Belgique), ni les uns ni les autres ne purent revendiquer une école indépendante. Les peintres d'Amsterdam comme ceux d'Anvers allaient étudier en Italie, et se livraient à une

Digitized by Google

imitation assez grossière des maîtres de Florence et de Rome. Mais avec la guerre d'indépendance naît un genre nouveau : un peuple s'est formé ; à force de sacrifices et d'héroïsme il a conquis sa liberté. Il ne souffre plus de domination en rien ; en politique il s'est affranchi du joug espagnol ; dans les arts il rejette la servitude que lui avaient imposée les écoles italiennes. De toute manière la jeune nation veut vivre de sa vie propre et indépendante.

Il est à remarquer qu'après des temps tumultueux et bouleversés, lorsque le calme succède à la tempête, il apparaît souvent une époque florissante pour les arts ou pour les lettres. Les guerres médiques terminées, la Grèce n'ayant plus à redouter la domination des Perses et libre de donner à son esprit une direction pacifique, on vit le génie humain prendre un essor inconnu jusque-là et qui n'a jamais été dépassé depuis. Sous Auguste, à la suite des longues luttes des triumvirats, quand la paix régna sur le monde, Rome atteignit le zénith de sa grandeur littéraire. En Espagne, après que le Maure eut été chassé et que Ferdinand et Isabelle eurent réuni les différents royaumes comme autant de joyaux à leur riche couronne, les lettres brillèrent d'un lustre passager, mais éclatant. En France, lorsque l'unité du royaume fut achevée après des siècles de guerre contre les Anglais et de dissensions religieuses, il s'éleva sous Louis XIV une pléiade d'orateurs, de poètes, d'écrivains dont le génie noble et grand forma à la fois le goût et la langue, et dicta à l'Europe les lois de la politesse et du bien dire. Enfin, à la suite de ces terribles commotions produites par la Révolution et l'Empire, dès que la nation épuisée et haletante put respirer et goûter quelque repos sous le sceptre pacifique des Bourbons, un esprit nouveau, plein de feu et d'audace, rompant en visière à toutes les traditions, entoura comme d'une auréole le retour de la monarchie, et le romantisme dans les lettres comme dans les arts donna des espérances, hélas! trop tôt déçues.

Digitized by Google

Les arts sont comme certaines plantes ; ils n'aiment ni l'aquilon ni les orages ; il leur faut pour fleurir une température douce et que n'agite pas le souffle violent de la tempête. La splendeur de l'art dans les Pays-Bas coïncide avec celle de sa grandeur politique. Presque tous les peintres de renom naquirent dans les trente premières années du XVIIe siècle. La voix de la Hollande se faisait alors entendre avec autorité dans les conseils de l'Europe ; les cours se disputaient son alliance, redoutaient son inimitié ; Ruyter et Tromp illustraient dans vingt combats glorieux la marine hollandaise et étonnaient les mers témoins de leurs exploits. Alors apparaissent tous ces peintres célèbres, tels que Ruysdaël, Potter, Steen, Dov, Brouwer, Van Ostade, Wouwermans et tant d'autres, chez qui on admire autant la naïveté de la composition que l'originalité du talent. Mais le fils d'un meunier, Rembrandt les éclipse tous. Ce génie incomparable se joue de la lumière et de l'ombre comme un magicien ; seul il possède le secret des reflets qui éblouissent, des chatoiements étincelants qui font scintiller les objets comme des paillettes d'or. Il sait rendre les nuances les plus variées, depuis l'éclat du soleil ou la pâle clarté de la lune jusqu'aux lueurs blafardes des flambeaux. Tantôt ses personnages sont inondés dans des flots lumineux, tantôt il les enveloppe d'une demi-obscurité, d'où ils semblent jaillir comme autant de spectres. Devant ses œuvres on éprouve je ne sais quoi de vague, de mystérieux, comme lorsqu'on écoute les variations rêveuses d'une symphonie allemande. Rembrandt est le Weber de la peinture. Il vous transporte dans un monde fantastique, créé par le génie d'un homme, éclairé par d'autres astres que les nôtres, peuplé de formes n'ayant d'humain que l'apparence et qui passent à travers la lutte que semblent se livrer, comme dans le poème de Milton, les anges de la lumière et les démons des ténèbres !

Après la mort de Rembrandt, la peinture hollandaise commence à perdre son originalité. Au début du XVIIIe siècle

Digitized by Google

la décadence se fait déjà sentir; on retourne à la convention, l'on s'efforce de nouveau d'imiter l'art italien. Bientôt les peintres ne savent plus représenter la vie ni chez l'homme ni dans la nature. Van Huysum excelle dans l'imitation de ces fleurs admirables, de ces tulipes aux reflets d'or, d'azur et de pourpre, qui firent quelque temps tourner les têtes en Hollande et causèrent la ruine de nombreuses fortunes. C'est la dernière et chétive pousse d'une sève épuisée. Après Huysum les fleurs mêmes n'inspirèrent plus le talent, et l'art retomba dans un sommeil qui se prolonge depuis bientôt deux siècles.

En lisant l'ouvrage qu'a écrit de Amicis sur la Hollande, on éprouve un mélange d'estime et de sympathie pour ce peuple à la fois si brave et si intelligent, qui a eu tant à lutter et contre la nature et contre l'homme, et dont le passé compte dans l'histoire des jours glorieux et une époque pleine de grandeur. « Les Pays-Bas protestants, dit Guizot, » dans ses *Mélanges biographiques*, ont traversé depuis » trois siècles les plus rudes épreuves qu'ait jamais eu à subir » un peuple. » Aussi ne peut-on retenir un mouvement de tristesse à la pensée que cette nation se trouve encore menacée dans son indépendance, et que l'ambition d'une puissance voisine convoite en même temps les fertiles plaines de la Hollande, son importante marine et son vaste empire colonial.

Les qualités gracieuses, brillantes, un peu efféminées de de Amicis lui gagnent de suite la sympathie. Peut-être même (est-ce éloge, est-ce blâme, *chi lo sa!*) ses lectrices trouvent-elles plus de plaisir à ses ouvrages et les goûtent-elles mieux que ses lecteurs. Il y a en effet beaucoup de la femme dans sa façon de sentir, de s'émouvoir, de pleurer même trop facilement, d'admirer avec un enthousiasme exagéré. On voudrait par moment entendre quelque accent mâle et fier. Un beau livre est comme un bel opéra. Après les douces mélodies où s'épanchent la tendresse et l'amour, après les plaintes d'une amante délaissée, on se sent avec

Digitized by Google

plaisir stimulé soudain par l'éclat de la trompette guerrière, par les sons retentissants d'une marche entraînante. C'est ainsi que dans le chef-d'œuvre de Gounod, lorsque Faust et Marguerite ont exhalé tendrement leurs soupirs amoureux, le chœur des soldats entonne un chant martial pour célébrer le retour aux foyers après la victoire.

De Amicis est doué d'une grande facilité; son style coule avec abondance; ses descriptions se distinguent par l'animation, l'ampleur et la richesse. On peut citer surtout le combat de taureaux à Madrid; c'est une suite de pages vraiment dignes d'un grand écrivain par le fini des détails, la vivacité du récit et l'éclat du coloris. Malheureusement l'auteur donne trop souvent libre cours à sa fougueuse imagination qu'il ne sait plus ni contenir ni diriger. Alors les épithètes, les métaphores, les mots se pressent, se heurtent, s'entre-croisent. C'est une forêt vierge, où les lianes s'entrelacent, où l'œil ne voit plus qu'un mélange confus d'arbres, de plantes, de rameaux de toute sorte. Il faudrait la hache du pionnier pour se frayer un passage et donner du jour à travers ces voûtes et ces colonnades de feuillage. On cherche quelque clairière pour s'y reposer, quelque point de repère pour se guider, mais en vain; l'on s'égare, la vue se trouble et on ne distingue plus rien au milieu de ce dédale inextricable.

Cette critique un peu sévère paraîtra peut-être excessive; mais de même que l'on châtie ceux que l'on aime vraiment, de même on doit se montrer exigeant à l'égard des écrivains dont on estime la valeur. La flatterie et l'adulation ne conviennent ni aux princes soucieux de leur gloire, ni aux nobles caractères, ni aux vrais talents littéraires. Lorsqu'on voit s'élancer dans la carrière un jeune homme bouillant d'audace et confiant dans son mérite, un de ces hardis champions dont parle Horace :

> . . .Quos curriculo pulverem Olympicum
> Collegisse juvat, metaque fervidis
> Evitata rotis.....

Digitized by Google

on suit ses progrès avec émotion, l'on tremble pour lui plus d'une fois et on souhaite que son char, dirigé par une main sûre, évite la borne périlleuse. Alors si on le gourmande, c'est qu'on désire son succès. Il n'en est pas de même de la foule. Mobile dans ses impressions, elle est toujours disposée soit à applaudir, soit à siffler. L'audace lui plaît volontiers; elle veut qu'on l'excite, qu'on l'émeuve, qu'on la transporte. Un des combattants vient-il à mordre la poussière, c'est à peine si elle lui jette un regard de pitié; elle l'a bientôt oublié pour reporter à quelque autre un fugitif intérêt et acclamer un rival plus heureux. Mais le critique lui a des devoirs à remplir. Il faut qu'il s'élève au-dessus des jalousies et qu'il domine les compétitions des partis. Il ne peut suivre la multitude ni dans son mépris souvent injuste, ni dans son admiration parfois imméritée. S'il doit rester inaccessible aux entraînements qui égarent la foule, son rôle l'oblige aussi par moment à dire de pénibles et même de dures vérités à l'auteur dont il apprécie les œuvres. C'est une obligation que lui imposent l'impartialité dans ses jugements, l'amour du beau et la conscience d'accomplir un devoir utile à l'écrivain, au public et aux lettres.

Nous avons relevé dans les ouvrages de de Amicis un aveu qui, nous le reconnaissons, ne laisse pas de flatter notre amour-propre national. A l'étranger, observe-t-il, on regarde la langue française comme le complément nécessaire de toute bonne éducation, l'on y goûte notre littérature et on l'étudie avec soin. Cette remarque peut s'appliquer non seulement à la Hollande, mais à tous les pays pour ainsi dire. Pour peu qu'on ait voyagé, on voit de suite qu'en Italie comme en Russie, qu'à Vienne comme à Stockholm ou à Constantinople le français est répandu dans les hautes classes de la société et même souvent dans la bourgeoisie. Nous ajouterons en passant que dans les salons de certaines capitales on parle notre langue plus correctement qu'à Paris; la pureté et

Digitized by Google

l'élégance du XVIIe siècle s'y sont réfugiées. Cette observation était surtout vraie il y a quelques années, alors que les journaux *boulevardiers* et les romans naturalistes n'avaient pas encore envahi partout l'étranger et introduit avec eux leur argot détestable. A la suite de la guerre désastreuse de 1870 des tentatives furent faites pour dépouiller notre langue de sa légitime suprématie. M. de Bismarck voulut opérer une révolution dans la diplomatie et supprimer un des plus vieux usages des chancelleries. Il adressa au prince Gortschakoff une dépêche importante rédigée en allemand. Le ministre du Czar lui répondit en russe. Le chancelier de Berlin se le tint pour dit et ne s'exposa pas à un nouvel échec. C'est qu'on aura beau faire, le français restera toujours par sa clarté et sa précision la langue des diplomates.

Si de Amicis rend justice à la popularité méritée dont notre langue jouit en Hollande, à titre d'Italien, il se garde de parler de la réelle sympathie que cette nation ressent pour notre pays. La France en effet est depuis longtemps la terre où éclosent les idées grandes ou désintéressées ; il y a dans le caractère français je ne sais quoi de gai, de frivole, de vif et de généreux à la fois qui séduit et captive. Enfin, si autrefois la France a pu par ses guerres et ses conquêtes exciter la jalousie et la crainte des autres nations, ces appréhensions se sont dissipées, depuis que, trahie par la fortune, elle a dû briser son épée devant le vainqueur, et, maintenant qu'on voit cette noble blessée reconstituer ses forces et son armée, les petits États tournent avec espoir leurs regards inquiets vers elle, comme vers leur protectrice naturelle. Ils savent en effet que son appui forme pour eux une égide précieuse et que la plainte d'un peuple opprimé a toujours trouvé un écho sympathique dans le cœur généreux de la France !

Joseph JOUBERT.

Digitized by Google

UN SINGULIER PROCÈS ANGEVIN

Le 13 mai de l'année 1681, jour du mardi des Rogations, la paroisse du Louroux-Béconnais fut témoin d'une scène scandaleuse qui eut un certain retentissement dans toute la province, et dont les échos durent parvenir jusqu'à la cour et jusqu'aux oreilles du grand Roi.

Il nous est d'autant plus permis d'en reproduire aujourd'hui les détails, après deux siècles, que les noms des familles des personnages mis en scène, ont disparu depuis longtemps et que, d'autre part, les pièces du long procès qui en fut la suite, nous ont été conservées. D'ailleurs, outre que ces documents nous autorisent à faire une étude des mœurs du XVIIe siècle, ils nous permettront de faire en même temps un cours de la procédure criminelle usitée à cette époque.

Conformément aux habitudes traditionnelles, messire René Serésin, prêtre, curé du Louroux-Béconnais[1], présidait donc à la procession des Rogations, le 13 mai 1681, lorsque passant devant le château de Vernou, propriété de messire François de la Grange, seigneur de Vaubusin, de Possay et de Vernou, écuyer ordinaire du roi, en sa grande écurie, il vit celui-ci accourir tout à coup vers lui. De la Grange saisissant le pasteur par son surplis et mettant la main sur sa poitrine, l'apostropha d'un ton violent et emporté, lui disant : « *Tu entreras dans ma chapelle.* » Et aussitôt il l'entraîna jusqu'au château.

[1] René Serésin, qui d'après M. Cél. Port (*Dict. de Maine-et-Loire*, *V.* Louroux-Béc.), avait été installé dans sa cure le 27 mars 1678, et qui, d'après le procès-verbal conservé dans les registres de l'état-civil, en avait pris possession le 1er avril 1678, mourut le 26 mai 1694, à l'âge de 40 ans.

Digitized by Google

Puis, sur le refus de ce dernier d'obtempérer à ces injonctions, de la Grange courut aussitôt et immédiatement aux deux porteurs de la croix et de la bannière. Il voulut également les contraindre de vive force d'entrer dans cette même chapelle. Durant la lutte qui s'ensuivit, la croix d'argent se trouva arrachée de son bâton et jetée à terre; un bras fut rompu et la statuette du Christ fut détachée. Quant à la bannière, outre que celui qui en était chargé reçut un coup sur l'épaule, elle fut aussi précipitée par terre, brisée par le haut et disloquée. Tout cela, avec accompagnement de jurons et de blasphèmes contre le *Saint nom de Dieu.*

Ce qui surtout prit, dans cette circonstance, un caractère plus extraordinaire c'est que l'agresseur fut dépouillé et désemparé adroitement par la foule du sabre, dont il était armé, et dont il voulait se servir. Enfin, de la Grange voyant que ses domestiques auxquels il avait commandé qu'on lui remît ses pistolets, ne lui apportaient rien, courut aussitôt lui-même à sa maison et en revint immédiatement avec une hallebarde ou pertuisane, dont il voulait transpercer le curé, auquel il criait : « *Aussi bien, je te veux tuer.* » Le peuple intervint encore et le désarma de nouveau.

Tout cela s'était accompli dans moins de temps qu'il ne nous en faut pour le raconter.

Il nous est inutile d'ajouter que ces actes d'une violence inouïe jetèrent nécessairement dans la procession un désordre et un désarroi complets, et qu'elle dut se hâter de rentrer précipitamment dans l'église et de se disperser.

Dès le lendemain, René Serésin formulait une plainte régulière auprès du lieutenant criminel d'Angers.

Dans un second mémoire, il faisait connaître également à Monseigneur l'Évêque de cette ville, ces mêmes faits, sur lesquels il le priait d'ouvrir une information. Il ajoutait de plus que de la Grange, à diverses reprises, avait été déjà le sujet de plusieurs scandales; qu'il s'était livré jusque

Digitized by Google

dans l'église à de pareilles violences; qu'il y avait proféré des jurements et qu'un jour, au moment où la procession paroissiale faisait le tour du bourg, ce gentilhomme s'était montré à la fenêtre d'un cabaret, et que présentant un verre à la main, il lui aurait dit très haut et de manière à être entendu de toute la foule : « *A ta santé, curé!* »

Bien entendu, le magistrat et l'Évêque se hâtèrent d'ordonner les mesures nécessaires pour instruire cette déplorable affaire, chacun dans leur ressort; prenant souci l'un, des violences contre les personnes et des voies de fait, avec menaces de mort; l'autre, des jurons et des blasphèmes prononcés contre le saint nom du Seigneur, c'est-à-dire le premier au point de vue criminel et temporel, le second au point de vue spirituel et de la conscience.

Reproduire ici tous les moyens d'instruction qui furent suivis par ces deux juridictions nous obligerait à répéter l'énumération contenue dans les pièces que nous publions plus loin. Plaintes, requêtes, ordonnances, informations, assignations, ajournements, procès-verbaux, rapports, monitoires, enquêtes, interrogatoires, dépositions de témoins, perquisitions, sentences, arrêts d'avant faire droit, arrêts par défauts, arrêts contradictoires, arrêts définitifs; rien n'y manqua.

Mais notre procès a sa contre-partie.

Nous n'avons pas tout dit; car jusqu'ici nous n'avons envisagé l'affaire que du côté du curé du Louroux. Il y a aussi la situatton de François de la Grange, qui est fort curieuse.

Celui-ci, en effet, se posa en victime auprès des magistrats. A l'entendre, c'était lui qui avait été l'objet des actes les plus blâmables. Frappé par le porte-croix, atteint et contusionné par le porte-bannière, qui s'était servi des pointes de fer scellées au manche de l'étendard paroissial, il avait dû avoir recours à un chirurgien pour faire cons-

Digitized by Google

tater les blessures qu'il avait reçues et les ecchymoses dont il était couvert sur plusieurs parties du corps.

En conséquence, il présenta le 15 mai 1681, également au même lieutenant criminel d'Angers, une plainte énergiquement motivée.

Il exposait tout d'abord, que dans son château de Vernou, il existait une chapelle dans laquelle les trois paroisses de Bécon, de Villemoisan et du Louroux avaient la coutume d'entrer successivement le mardi des Rogations et d'y faire chaque année les prières habituelles. Il entrait ensuite dans l'exposition des faits accomplis l'avant-veille. A l'en croire : au moment où la procession du Louroux arrivait devant son habitation, il était allé au-devant d'elle pour la recevoir. Ayant invité l'abbé Serézin, curé, d'y entrer, il en avait reçu un refus formel. Alors, il avait été frappé avec le bâton de la croix, qui était tombée à terre et s'était brisée dans sa chute. Enfin il avait encore reçu un coup du manche de la bannière, qui était garnie au haut avec des pointes de fer et il en avait été grièvement blessé. A l'appui de son dire, il produisait le certificat d'un chirurgien qui l'avait visité le jour même de l'évènement et qui avait constaté les blessures par lui reçues.

Le lieutenant criminel rendit encore une ordonnance qui fut, comme pour la procédure faite sur la plainte du curé, suivie d'informations nouvelles, d'assignations, d'ajournements, de procès-verbaux, de rapports, de monitoires, d'enquêtes.... d'arrêts, etc., etc.

Les deux instances marchèrent de connexité, lorsqu'enfin de la Grange interjeta appel devant la cour du Parlement de Paris, chambre de la Tournelle, qui par arrêt du 30 juillet 1681, le reçut appelant de la sentence rendue par la juridiction d'Angers, avec défense de passer outre et de rien faire ailleurs qu'en ladite cour du Parlement de Paris.

L'affaire reprit donc une nouvelle vigueur et l'on dut,

Digitized by Google

devant cette nouvelle juridiction, recommencer bientôt les divers errements de la contestation, c'est-à-dire procéder *ab ovo* à de nouvelles enquêtes et formuler à nouveau les plaintes, requêtes, informations, enquêtes, interrogatoires, etc., etc.

Au surplus d'autres scènes de violences et d'autres voies de fait s'étaient accomplies dans l'intervalle, au bourg même du Louroux-Béconnais, et elles n'avaient fait qu'irriter davantage, s'il était possible, l'une contre l'autre les parties en cause et qu'envenimer leur querelle.

De la Grange prétendit que les 27 et 28 février 1682, au moment où il passait devant la porte du presbytère, des coups de fusil avaient été tirés sur lui de cette maison. Une telle tentative de meurtre avait produit dans la population une émotion indescriptible et d'autant plus justifiée, que le tocsin d'alarme s'était fait entendre et qu'un monitoire avait été ensuite lu dans la chaire paroissiale, par l'abbé Fresneau, vicaire.

Information nouvelle du lieutenant général criminel d'Angers sur ces incidents et arrêt contradictoire de la Tournelle, du 29 avril, qui ordonne par un jugement de jonction que ce nouveau procès serait mis dans un sac à part, et joint à l'instance principale, pour, en statuant sur le tout, y avoir tel égard que de raison.

Enfin, après une demi-douzaine de sentences, et après des discussions longues et irritantes, qui avaient duré un an presque jour pour jour, du 13 mai 1681 au 12 mai de l'année suivante, la cour rendit à cette dernière date un arrêt définitif qui, mettant à néant le jugement d'Angers, dont de la Grange avait interjeté appel, le condamna simplement à faire une très modique distribution de vingt livres de pain aux pauvres prisonniers de la conciergerie du palais et à faire rétablir la croix d'argent de la paroisse du Louroux. Mais l'arrêt enjoignit de plus au seigneur de Vernou, sous menace de peines plus sévères, de porter

Digitized by Google

désormais respect aux ecclésiastiques, principalement lorsqu'ils seraient revêtus des habits sacerdotaux et qu'ils feraient les fonctions de leur ministère. Enfin, celui-ci dut payer les dépens.

Selon l'expression du fabuliste, la montagne avait donc enfanté une souris. En effet, cette grosse affaire, qui avait eu trois actes différents et qui avait donné lieu à trois actions distinctes; ce débat prolongé pendant trois cent soixante-quatre jours devant les tribunaux d'Angers et de Paris, qui avait divisé la province en deux partis opposés et pour lequel l'Anjou avait dû se passionner en deux camps, aussi animés l'un que l'autre en faveur de chacun des adversaires; cet étrange procès, disons-nous, se terminait par une amende de 20 livres de pain, représentant alors une valeur de 2 francs de notre monnaie actuelle, à raison de 2 sous chaque livre. C'était réellement misérable.

Aussi le curé d'alors, pour sa satisfaction particulière, eut-il à cœur d'inscrire à la suite des actes de l'état civil de sa paroisse, la copie des diverses pièces du procès. C'était pousser la rancune un peu loin, puisqu'il transmettait ainsi, et il y a réussi, aux générations à venir les preuves indéniables de sa ténacité. En présence d'un tel résultat, il pouvait se tenir pour battu; mais il ajoutait à la fin de ses transcriptions, avec un certain accent de triomphe :

« Est à remarquer que ledit de la Grange a été pri-
» sonnier près de dix mois pour l'exécution du présent
» arrêt et pour nos dépens. »

Quant à de la Grange, si le fait est exact, et c'est probable, il n'en est pas moins à plaindre, puisque pour faire résistance à l'exécution d'une sentence judiciaire, il aimait mieux perdre sa liberté et se voir enfermer sous les mêmes verroux que les voleurs et les malfaiteurs. En agissant ainsi mit-il les rieurs de son côté; nous ne le pensons pas. Tandis qu'en faisant voir de la déférence pour les arrêts des

Digitized by Google

hommes, il eût donné la preuve d'un sens droit et eût montré que son adversaire avait manqué peut-être gravement à la charité chrétienne.

Mais l'entêtement et la ténacité du gentilhomme eurent leur source sans doute dans les mêmes causes qui avaient amené les scènes scandaleuses dont nous avons fait la description.

Cette circonstance qu'un jour, au moment où la procession sortait dans le bourg du Louroux, il s'était présenté à la fenêtre d'une auberge, un verre à la main, en criant ces paroles au curé qui présidait la cérémonie : « *A ta santé, curé!* » nous fait croire que de la Grange avait la triste passion de l'ivrognerie. Le vin d'Anjou est exquis. Avec ses qualités provocatrices d'une douceur mielleuse, il fait rapidement perdre, à ceux qui ont la faiblesse de se laisser séduire par lui, la volonté de résister à ses enivrements puissants. Plus on en boit, plus on en veut boire, et comme on l'a dit souvent, la bouteille appelle toujours à soi son buveur. Ce ne peut donc être que sous les étreintes de cette passion terrible que de la Grange dut agir le mardi des Rogations de l'année 1681. Ses insistances poussées jusqu'au ridicule, auprès du curé Serésin, du porte-croix et du porte-bannière, nous persuadent qu'il était à ce moment hors de raison et sous l'empire de l'ivresse. Il n'y a qu'un disciple de Bacchus qui puisse agir ainsi, lutter contre tous, aller de l'un à l'autre et surtout qui ose s'écrier en présence d'une population entière : « *Je te veux tuer!* » Le fanatisme religieux, poussé jusqu'à ses plus extrêmes limites n'a jamais eu de telles exubérances de langage et d'action.

L'ivresse ne pouvait donc excuser de la Grange.

Que dans la lutte, provoquée par lui, il ait reçu quelques horions, et quelques coups du bâton de la croix et du fer de la bannière, il n'en faut pas être surpris. Mais, que quelques mois plus tard, des coups de feu aient été tirés

Digitized by Google

sur lui des fenêtres ou de la porte du presbytère, les représailles n'étaient pas pardonnables, alors même que le seigneur de Vaubusin se serait présenté de lui-même chez son pasteur. Nous ne pensons pas que dans ces diverses instances pendantes au Parlement de Paris, il ait pu admettre de compensation, puisque l'arrêt rendu a déclaré que les pièces concernant cette dernière action criminelle qualifiée de tentative d'assassinat *furent mises dans un sac à part, pour, en jugeant, y avoir tel égard que de raison.*

Enfin, la ténacité du condamné, ne voulant pas exécuter la sentence, est bien dans le caractère d'un homme que le vin égare et conseille perfidement. Nous avons vu quelques exemples du même genre : l'ivrogne pousse toujours les choses jusqu'à l'absurde et jusqu'à la stupidité.

Ajoutons encore qu'à ces débats judiciaires et à ces détails de la scène dont fut témoin le presbytère du Louroux, au mois d'avril 1682, il y a un épilogue :

Jean Fresneau, vicaire, avait sur la réquisition de François de la Grange, publié un monitoire. C'était prendre fait et cause pour le plaignant contre son propre supérieur; c'était faire acte ostensible de révolte à l'autorité hiérarchique; aussi fut-il destitué de ses titres de vicaire du Louroux-Béconnais et de titulaire de la chapelle Besnard, dans la même paroisse. Monseigneur l'Évêque d'Angers le frappa de plus d'interdit dans toute l'étendue de son diocèse, jusqu'à ce qu'il fût venu passer trois mois dans son grand séminaire, afin de s'y retremper à l'esprit de la discipline ecclésiastique. Les sentiments haineux et rancuniers du curé Serésin l'ont provoqué à inscrire également tous ces épisode sur les registres qu'il avait sous sa main.

On conçoit d'autant moins ces procédés de sa part, qu'autrefois il avait été dans les termes les plus parfaits de courtoisie avec François de la Grange et avec sa famille. Leurs relations avaient été même intimes à tel point que le

Digitized by Google

28 août 1680, le curé avait consenti à être le parrain d'Augustin de la Grange, nouveau-né de François, et que la marraine avait été Marie-Anne, la propre sœur de l'enfant.

Le motif du refus du curé Serésin d'entrer le 13 mai 1681 dans la chapelle de Vernou, n'avait au fond rien de sérieux. En alléguant que cette chapelle n'était qu'un oratoire privé, il contredisait les propres actes tolérés par lui ou par ses prédécesseurs, puisque des baptêmes et même des mariages y avaient été solennellement consacrés (Actes de l'état civil). Il était constant aussi que dans les années précédentes, cette même chapelle avait été l'objet des stations de la procession des Rogations et très probablement les saints mystères y avaient été célébrés. Là n'était donc pas la cause réelle de l'abstention du pasteur : mais il ne voulait évidemment pas entrer chez un homme notoirement ivrogne.

Au surplus, le seigneur de Vaubusin avait été constamment un fidèle observateur des prescriptions de l'Église, comme on en peut juger par les très nombreux actes, dans lesquels il figure au Louroux. Nous en faisons un relevé incomplet ; il suffira à prouver que certes il était loin d'être hostile à son pasteur.

Tout d'abord disons que messire François de la Grange, chevalier, seigneur de Vaubusin, écuyer ordinaire du roi, en sa grande écurie, était, par sa famille, étranger au Louroux-Béconnais. Il était né à Dijon ; mais il avait été envoyé en Anjou avec le titre de gouverneur des Ponts-de-Cé[1]. L'un de ses parents, son père peut-être, Achille de la Grange, comte de Maligny, lieutenant-général des armées du roi, conseiller du roi et président des États de Bourgogne, mourut à Blou, le 25 septembre 1682, et y fut inhumé le lendemain, à l'âge de 70 ans[2]. Leurs armoiries étaient :

[1] Célest. Port (*Dict. de Maine-et-Loire, V.* Grange.)
[2] Célest. Port, *idem.*

Digitized by Google

D'azur à un chevron d'or, accompagné de trois quintefeuilles d'argent [1].

Le mariage de François de la Grange avec Mlle Françoise Dupont, fille de noble homme François Dupont, écuyer, seigneur de Possé et de Vernou, l'avaient fait possesseur du château de Vernou. Il était donc venu habiter cette résidence qui se distingue aujourd'hui par une élégante habitation moderne, édifiée il y a environ vingt ans, et par une douzaine d'admirables et gigantesques pins en forme de parasol, dont les pareils ne se retrouvent guère qu'en Italie et sous le beau ciel bleu de Naples, aux portes de cette ville enchanteresse. C'est à Vernou qu'avaient pris naissance la plupart de ses enfants, sinon tous, savoir :

1. Marie-Anne, née en juin 1668, baptisée le 23 mars 1670, âgée de 20 mois. Elle épousa le 26 juillet 1688 Mre Claude d'Aubigné et mourut au château de Vernou le 25 avril 1705. Elle fut inhumée le lendemain, auprès de l'autel de la Sainte-Vierge, en l'église du Louroux. Son enfant nouveau-né fut baptisé le même jour.

2. Charles-François, né le 26 juillet 1669, baptisé dans la chapelle seigneuriale de Vernou, le 4 août suivant, et qui avait eu pour parrain messire Charles de Beaumont, chevalier, seigneur d'Autichamp, gouverneur des ville et château d'Angers, mourut le 18 septembre de la même année.

3. François, baptisé le 19 octobre 1670.

4. Claude, baptisé le 14 février 1673 et inhumé le 25 février 1679, dans la chapelle du Rosaire de l'église du Louroux.

5. Françoise, inhumée à l'âge de 2 ans, le 13 décembre 1674, dans la même chapelle du Rosaire, puis reportée, sans doute dans le cimetière paroissial et enfin remise au pied de l'autel dans ladite chapelle du Rosaire,

[1] Audouys, Mss. 994 de la biblioth. d'Angers.

Digitized by Google

par ordonnance de M. le lieutenant particulier d'Angers, signifiée à François de Landevy, curé. — Ici apparaît une première querelle évidente entre les curés du Louroux et François de la Grange.

6. Pierre, baptisé le 17 septembre 1675.

7. Autre Pierre, baptisé le 13 mars 1677, et inhumé le 13 avril 1682, à l'âge de 5 ans, au pied de l'autel du Rosaire.

8. Anne, née le 14 avril 1679, fut inhumée le lendemain auprès de l'autel du Rosaire.

9. Augustin, fut baptisé le 28 août 1680. Il eut pour parrain messire René Serésin, curé, et il fut inhumé dans l'église du Louroux, le 31 octobre 1680.

10. Louis-Bénigne, frère jumeau du précédent, né comme lui le 28 août 1680, ne fut baptisé que le 18 septembre de la même année.

Peu après la naissance de ces deux derniers fils, Mme Françoise Dupont, âgée alors de 40 ans, et épouse de messire François de la Grange, chevalier, seigneur de Vaubusin, Possé et Vernou, fut inhumée le 22 septembre 1680, devant l'autel du Rosaire, en l'église paroissiale.

Enfin, François de la Grange reçut lui-même la sépulture chrétienne, le 25 janvier 1694, en cette même église du Louroux, en présence de Claude d'Aubigné, son gendre, et de Marie-Anne de la Grange, sa fille.

Les possesseurs du château de Vernou s'étaient au surplus montrés de tout temps et dans tous les siècles les généreux bienfaiteurs de l'église.

Comme l'un des descendants des fondateurs de l'illustre abbaye de Notre-Dame de Pontron, noble homme Guy Dupont, seigneur de Vernou et de Riau, avait reçu la sépulture en l'église abbatiale de Pontron, le 23 mars 1630.

Blanche Dupont, sans doute sœur de celui-ci, et religieuse de l'ordre de Saint-Benoît, mourut aussi à Vernou, et fut inhumée le 15 avril 1634, devant l'autel de Notre-

Digitized by Google

Dame de l'église du Louroux. Cette église lui devait l'offrande de deux objets précieux consacrés au service journalier de l'autel. Tous les deux sont constatés dans des inventaires du 3 octobre 1627 et du... 1635. C'étaient, le premier une custode d'argent doré avec son étui ; le second, une autre custode placée dans le tabernacle. L'inventaire de 1635 dit que c'étaient, l'un une custode, l'autre un ciboire.

En 1778, le 5 août, ce fut Claude-Augustin de la Grange, seigneur de Vernou, qui posa la première pierre de l'autel de la Sainte-Vierge que l'on reconstruisait.

Enfin l'une des cloches actuelles de l'église paroissiale a eu pour marraine la châtelaine de Vernou, dont le nom figure en tête de la liste de souscription ouverte pour la réédification de la splendide basilique du Louroux-Béconnais, qui est l'une des plus remarquées parmi les constructions toutes récentes de la province d'Anjou, qui compte cependant un grand nombre de merveilleux monuments.

Une dernière remarque est à faire au sujet des procès scandaleux et singuliers, dont nous venons de rappeler les divers et nombreux épisodes. C'est que suivant la situation et le rang que l'homme occupait autrefois, il jouissait du privilège spécial de n'être justiciable que de tels ou tels tribunaux. L'un ne devait répondre ou évoquer sa cause que devant le conseil du roi lui-même ; l'autre que devant une juridiction ordinaire et subalterne. Celui-ci ne comparaissait que devant ses pairs ; celui-là n'osait pas même formuler une seule plainte, tant il prévoyait à l'avance d'ennuis, de fins de non-recevoir et d'exceptions absolues ou dilatoires.

Il y avait encore les tribunaux militaires, les cours ecclésiastiques, les sièges civils et criminels. En un mot, il existait tant d'offices de judicatures et tant de juridictions diverses, que l'on ne savait bientôt plus à qui l'on devait s'adresser.

Digitized by Google

D'ailleurs, les sièges de justice étaient souvent si loin des justiciables, que dans presque tous les cas de contestations, la fable de l'huître et des plaideurs du moraliste trouvait une application parfaite.

Dans notre espèce, nous avons vu que nos divers procès instruits à Angers d'abord, n'avaient obtenu une solution définitive qu'à Paris seulement, devant la Chambre criminelle de la Tournelle du Parlement : des plaideurs riches pouvaient seuls supporter les frais de querelles de cette nature, fort longues et fort dispendieuses.

Aussi est-il permis de rappeler que l'un des avantages sociaux dus au mouvement de 1789, est cette égalité de tous les Français devant les tribunaux, aussi bien que cette simplicité des rouages de la justice qui, codifiés dans les premières années de notre siècle, a voulu que chaque plaideur quel qu'il fût, trouvât ses juges du premier et du dernier degrés, constamment à sa portée et surtout à une très faible distance.

Désormais nous ne reverrons donc plus de procès du genre de ceux que nous avons voulu faire connaître ; de pareils scandales nous seront évités ; mais de quel prix un tel bienfait n'a-t-il pas été payé !

Hippolyte SAUVAGE.

PIECES JUSTIFICATIVES

I.

Plainte adressée par René Serezin, prêtre, curé du Loroux-Béconnais, à M. le Lieutenant criminel, à Angers, contre Messire François de La Grange, seigneur de Vernou.

A Monsieur le Lieutenant criminel d'Angers,

Supplie humblement René Serezin, prêtre, curé du Loroux-Béconnais.

Digitized by Google

Disant que le jour d'hier, faisant la procession des Rogations, avec Me Pierre Voisinne, prêtre, chapelain dans ladite église, et plusieurs paroissiens ; passant devant la maison de Vérnou, appartenant audit sieur de La Grange, ledit sieur vint à lui et le prenant à son surply, au devant de la poitrine, lui dit, d'un ton violent et emporté : « *tu entreras dans ma chapelle* » qui est seulement un oratoire dans ladite maison, voulant assujétir le suppliant par une espèce de servitude à y faire entrer la procession, sous prétexte que, par complaisance ou autrement, on y avait entré quelquefois, et le suppliant l'ayant refusé vu particulièrement la manière d'agir du sieur de La Grange violente et emportée.

Il se jeta sur ceux qui portaient la croix et la bannière ; cassa le manche de la bannière ; arracha la croix de son bâton, nonobstant la résistance de celui qui la portait, et frappa celui qui portait la bannière d'un coup sur l'épaule, et en cassa le haut, après quoi il la jeta contre terre, dont il la disloqua ; laquelle croix est d'argent.

Et eût commis beaucoup d'autres violences, s'il n'en eût été empêché par plusieurs paroissiens qui se mirent au devant. Et voyant que son sabre lui avait été ôté, il s'écria aux gens de sa maison qu'on lui apportât ses pistolets.

Voulut encore se jeter sur le suppliant, lui disant ces mots : « *aussi bien je te veux tuer curé,* » en jurant le saint nom de Dieu avec blasphèmes exécrables, dont le suppliant est obligé de vous faire plainte, tant pour la sureté de sa personne que pour le devoir de sa charge.

Demande, qu'il vous plaise en informer, et cependant de faire faire procès-verbal de ladite croix, requérant à cette fin votre ordonnance.

Et ferez justice.

Signatures : R. Serezin et Jaunaux, avocat.

Vu la requête, nous avons décerné acte de sa plainte, permis d'informer des faits d'icelle et autres en résultants, et cependant qu'il sera fait procès-verbal de la croix, dont est question, etc.

Angers, le 14 mai 1681.

Signatures : Le Clerc et Guyet.

Digitized by Google

II.

Monitoire obtenu de Messire Henri Arnauld, évêque d'Angers.

(Extraits dudit Monitoire).

A ceux et celles qui ont connaissance du trouble et scandale arrivé dans la procession des Rogations de ladite paroisse, le mardi 13 du mois de mai, par les violences d'un certain *quidam* qui voulut d'autorité forcer le complaignant d'entrer dans sa chapelle ou oratoire de sa maison....

Qui savent qu'il prit un curé par son étole et l'entraina de force dans sa dite maison ; qu'il jeta sur ceux qui portaient la croix et la bannière de la procession du Loroux, arracha lad. croix, qui est d'argent, de son bâton, la jeta contre terre, en rompit un bras et dont la figure de Notre-Seigneur fut détachée ; qu'il déchira l'écharpe de ladite croix, rompit le bâton de la bannière et l'eût aussi déchirée, s'il n'en eût été empêché par la multitude ; que parlant au complaignant il lui dit avec jurements et blasphèmes du saint nom de Dieu : « *tu entreras* » ; qu'un sabre, qu'il avait au côté, lui ayant été adroitement ôté, pour empêcher l'exécution de ses violences, il cria à ses domestiques qu'on lui apportât ses pistolets, courut lui-même à la maison et revint avec une hallebarde ou pertuisane, voulant enfoncer sur le complaignant, dont il fut empêché par le peuple ; que dans beaucoup d'autres rencontres, il a commis pareilles violences et jurements, même jusque dans l'église ; qu'un jour le complaignant passant avec sa procession, ledit *quidam* étant à la fenêtre d'un cabaret dit : « *à ta santé, curé !* » ; qu'il n'y a nulle obligation d'entrer dans ladite chapelle, etc., etc.

Datum Andegavi, die ultimâ mensis maii, anno 1681.

Signature : Henricus, episcopus Andegavensis.

III.

Arrêt rendu le 12 mai 1682, par la Chambre criminelle de la Tournelle, de la Cour du Parlement de Paris.

Entre François de La Grange, escuyer, sieur de Vaubusain. — Appelant de la permission d'informer, information et décret

Digitized by Google

d'ajournement personnel contre lui décerné par le lieutenant criminel d'Angers, le 17 may 1681, sentence portant règlement à l'extraordinaire du 12 juillet ensuivant, recollement fait en conséquence les 18 et 19 dudit mois de juillet et autres jours suivants et tout ce qui s'en est suivi. — D'une part ;

Et Mre René Serezin, prestre, curé du Loroux. — Intimé. — D'autre part.

Veu par la Cour :

La requête présentée audit lieutenant criminel d'Angers, le 14 may 1681 par led. Mre René Serezin, contenant plainte que ledit faisant la procession des Rogations avec les chapelains de ladite église du Louroux et plusieurs des paroissiens, passant devant la maison de Vernou appartenant audit de La Grange, ledit de La Grange vint à luy et le prenant par son surplis au devant de la poictrine, luy dit d'un ton viollent et emporté : « *tu entreras dans ma chapelle !* », voulant assujettir ledit curé par une espèce de servitude à y faire entrer la procession ; ce que ledit curé ayant reffusé, il se jetta sur ceulx qui portaient la croix et la bannière, cassa le manche de la bannière, arracha la croix de son bâton, nonobstant la résistance de celuy qui la portait, et frappa celuy qui portait la bannière d'un coup sur l'épaule, et en cassa le haut ; après quoy, il la jetta contre terre, dont il la disloqua, laquelle croix estait d'argent ; et voyant que son sabre luy avait esté osté, il s'écria aux gens de sa maison qu'on luy apportast ses pistollets, vint aussy se jetter sur ledit curé, en jurant le saint nom de Dieu.

Au bas de laquelle est l'ordonnance dud. lieutenant criminel d'Angers qui permet d'informer et qu'il serait fait procès-verbal de l'estat de la croix par deux orpheuvres.

Information faite en conséquence par ledit lieutenant criminel d'Angers, led. jour 14 may 1681 et autres jours suivants à la requête dud. Mre René Serezin, curé du Louroux, contre led. de La Grange.

Décret d'ajournement personnel contre luy, décerné le 17 dud. mois.

Procès-verbal de l'estat de lad. croix d'argent, dud. jour 17 may, par deux orpheuvres et par eux affirmé véritable par devant led. lieutenant criminel d'Angers.

Interrogatoire suby par led. de La Grange, par devant led. juge le 16 juin aud. an 1681, contenant les responces, confessions et dénégations.

Digitized by Google

Déclarations données sur le monitoire publié à la requête dud. curé du Louroux par plusieurs habitants dud. lieu.

Sentence du 12 juillet aud. an, portant règlement à l'extraordinaire, et que dans la huitaine, led. curé ferait venir les témoins pour estre recollés et confrontés aud. de La Grange, qui serait tenu de comparaître ; et à faute de ce, que le récollement vaudrait confrontation.

Récollement fait des témoins par led. lieutenant criminel d'Angers, le 15 dud. mois de juillet.

Procès-verbal de perquisition dud. de La Grange, pour estre confronté, en date dud. jour, 15 juillet 1681.

Aussi requête présentée aud. lieutenant criminel d'Angers, le 15 dud. mois de may 1681, par led. de La Grange, contenant plainte : que dans la maison (dans le château de Vernou), il y a une chapelle, dans laquelle les paroissiens de trois paroisses, savoir : Bescon, Villemoisan et Louroux, ont accoustumé d'entrer le mardy des Rogations et y faire les prières accoustumées ; que le mardy lors dernier, ceux de la paroisse du Louroux passant au devant de sa maison et qu'estant allé au devant de la porte pour la recevoir et ayant convié led. Serezin, curé, d'entrer, il aurait dit qu'il *n'y entrerait pas* et aurait ledit de La Grange été frappé du baston de la croix, dont elle serait tombée à terre et se serait cassée, et aurait encore reçu un coup du manche de la bannière, qui est ferré au bout avec deux pointes de fer.

Au bas de laquelle est l'ordonnance du lieutenant criminel d'Angers, portant permis d'informer.

Information faite en conséquence par led. juge, led. jour 15 may 1681.

Rapport en chirurgie du 16 dud. mois de may, contenant l'estat de quelques blessures dud. de La Grange.

Sentence de provision de la somme de 60 livres au profit dud. de La Grange contre le nommé Denais.

Deux interrogatoires subis par devant led. lieutenant criminel par led. Denais et Mre Pierre Voisine, prestre, chapelain en lad. église du Louroux, les 22 et 25 dud. mois de may.

Monitoire obtenu par led. de La Grange le 1er juin aud. an et déclarations faites sur icelluy.

Continuation d'information faite à la requeste dud. de La Grange, le 9 juillet aud. an 1681, contre led. curé du Louroux, Voisine, Denais et autres.

Digitized by Google

Arrest de la Cour, du 30 dud. mois de juillet 1681, obtenu par led. de La Grange, qui le reçoit appelant, avec deffenses de passer outre, faire poursuites ailleurs qu'en la Cour, mettre led. décret d'adjournement personnel, conversion d'icelluy en prise de corps, sy aucun y avait et sentence de règlement à l'extraordinaire, à exécution.

Autre arrest du 4e février 1682 sur lequel la cour, sur les appellations, la cause estant au rolle de la Tournelle, aurait appointé les parties au conseil à bailler causes d'appel, renoncer, écrire, produire et contredire dans les termes de l'ordonnance, pour leur estre fait droit, ainsi que de raison.

Causes d'appel dud. de La Grange, requeste dud. Serezin, curé, du 11 mars dernier, par luy employé pour responses, dont aurait esté octroyé.

Productions des parties.

Requestes des 18 et 27 avril dernier, par elles employées pour contredits respectivement; dont acte aurait esté octroyé.

Veu aussy la plainte et information faite par devant led. lieutenant criminel d'Angers, les 27 et 28 février 1682, à la requeste dud. de La Grange contre Jacques Gebu, led. René Serezin et autres, pour raison de voyes de fait. — Commission en sa personne et coups de fusil tirés sur luy de la maison du presbitaire, en passant devant la porte.

Plusieurs interrogatoires faits aux accusés par led. lieutenant criminel d'Angers, au mois de mars aud. an 1682, sur lesd. plainte et informations faites à la requeste dud. de La Grange.

Arrêt contradictoire rendu à l'audience du 29 avril dernier, entre led. de La Grange et led. Serezin, curé, par lequel la Cour aurait ordonné que lesdites informations seraient mises dans un sac à part et joinctes à l'instance pour, en jugeant, y avoir tel égard que de raison ; le tout sans retardation du jugement de lad. instance.

Conclusions du Procureur général du Roy.

Ouï le rapport de Mre Noël Le Boults, conseiller.

Tout considéré :

Il sera dit que lad. Cour a mis et met l'appellation et ce dont a esté appelé au néant.

Emandant évoque le principal.

Et faisant droit, condamne led. de La Grange à aumosner la somme de vingt livres au pain des pauvres prisonniers de la Conciergerie du Palais et à faire restablir la croix d'argent dont

Digitized by Google

est question, à ses despens. Luy enjoinct de porter respect aux ecclésiastiques, principallement lorsqu'ils sont revestus des habits de leur ordre et qu'ils font les fonctions de leur ministère. Luy fait deffenses de plus user de telles voyes sous plus grandes peines.

Le condamne en tous les dépens.

Fait en Parlement, le 12e may 1682.

Signé : De Nesmond et Leboults.

(Archives nationales, X 2 A, 407. Criminel, 1682, 407. — Extrait du registre des arrêts, tant de la chambre de la Tournelle criminelle de la Cour de Parlement de Paris, que de toutes les autres expéditions faites au greffe criminel, pendant les mois de may et juin 1682).

Voir aussi les reg. de l'état-civil de la commune du Louroux-Béconnais, vol. des années 1674 à 1683, pages 182 à 184 et 206 à 209.

IV.

Destitution de Mre Jean Fresneau, tant du vicariat du Louroux, que de la chapelle Besnard, de laquelle il était aussi pourvu.

« Nota que ledit Me Jean Fresneau fut destitué du vicariat du Loroux et même dépourvu de la chapelle Besnard, dont il était pourvu, et ce, pour avoir de sa seule authorité, entrepris de publier un monitoire à la requête de Messire François de La Grange de Vaubusin, tant contre les prêtres chapelains de cette église, que contre les paroissiens de cette paroisse ; et ce, pour le *tocsaint* que le sieur de La Grange prétendait qu'on avait fait sonner sur lui, en intention disait-il qu'on avait de l'assassiner ; pourquoi ledit sieur de La Grange fit venir ici le sieur lieutenant criminel d'Angers exprès pour informer des faits.

Et le sieur Jean Fresneau fut obligé de sortir de cette paroisse par Messire Henri Arnaud, pour lors évêque d'Angers, qui l'interdit de faire aucune fonction de ses ordres, dans tout son diocèse, dont suit la copie de ladite interdiction :

Digitized by Google

Angers, le 13 avril 1682.

Je deffens à Maitre Jean Fresneau, prêtre habitué en la paroisse du Loroux, de célébrer la sainte messe en aucun lieu de mon diocèse, d'y exercer aucunes autres fonctions de ses ordres, qu'il ne soit venu passer trois mois dans mon séminaire, pour y reprendre l'esprit ecclésiastique.

Signé : Henry, Év. d'Angers.

(Registres de l'état-civil du Louroux-Béconnais, volume de 1674 à 1683, p. 201 et 202).

Digitized by Google

DESCRIPTION ICONOGRAPHIQUE

DE

QUELQUES FERS A HOSTIES DE L'ANJOU

On nomme *fer à hosties*[1] l'instrument en fer forgé et gravé, avec lequel se confectionnent et se cuisent les hosties qui servent à l'oblation du saint sacrifice, à la communion des fidèles, à la réserve eucharistique et à l'exposition du Saint-Sacrement.

Le fer se compose de deux palettes rectangulaires, l'une gravée et l'autre unie, entre lesquelles s'étend la pâte azyme de froment ; plus, de deux bras permettant de tenir ces palettes sur le feu ; enfin, d'un anneau réunissant les deux tiges à leur extrémité pour en empêcher l'écartement.

Chaque église avait son fer, parce que les curés fabriquaient eux-mêmes leurs hosties.

L'Anjou possède encore un certain nombre de fers, sur lesquels il importe d'attirer l'attention des archéologues. Je vais en décrire quelques-uns pour montrer quel est leur intérêt spécial, principalement au point de vue iconographique. Je les classerai par ordre chronologique, les désignant par le lieu où ils sont actuellement conservés.

[1] L'inventaire de la chapelle de Tournay dans l'église de Poligny (Jura), rédigé en 1517, mentionne : « *Item*, deux paires de fer à faire hostiers pour chanter messe. » (*Rev. des Soc. Sav.*, 6e sér., t. IV. p. 232.)

Digitized by Google

I. — COUTURES (*XIIIe siècle*).

Le fer de l'église de Coutures mesure 0,17^c de largeur sur 0,09 de hauteur. L'usage l'a fort endommagé et les empreintes viennent très mal : les déliés de la gravure disparaissent complètement.

J'en ai fait faire un moulage, aux frais de la Commission archéologique de Maine-et-Loire : on le trouve dans le commerce. Il est intéressant comme variété de type.

Les deux grandes hosties sont aux extrémités et les deux petites au milieu. Les premières ont un diamètre de 0,065^m et les secondes de 0,028^m. Elles sont ainsi disposées : $\frac{1}{2}$.

Les petites hosties sont entourées d'un cercle profond. Chacune a un monogramme différent[1] : I H S au n° 1, X P S au n° 2[2]. Au dessus est une petite croix à extrémités évasées, accostée de deux roses à six pétales et accompa-

[1] Guillaume Durand, évêque de Mende, établissait ainsi, à la fin du XIIIe siècle, la forme et la signification des deux monogrammes des noms de *Jésus* et de *Christ* :

« Hoc autem nomen *Jesus*, Porphyrius, philosophus græca et latina lingua peritus, scribebat latine *Jesus*, græce vero per H, quam græci pro longa sonant. Unde et quidam proferunt *Gysus* : Latini vero per Elongam. Rectius ergo videtur sic esse pingendum YHS, per græcam abbreviationem, quam *Hiesus* per Latinam aspirationem. Sed et hoc nomen *Christus*, cum sit græcum, græca scribitur abbreviatione sic XPC; nam græci ponunt X pro CHI, P vero pro RE, et C pro S. Si autem scribitur per SE, a Latina terminatione finitur. Ergo si longo schemate scribitur, sic per aspirationem pingatur *Christus*. » (*Rationale divin. off.*, lib. II, cap. I.)

[2] Ernulphe, évêque de Rochester en 1124, nous dit que le pain eucharistique était donné alors aux fidèles, comme il l'est aujourd'hui, en forme de monnaie. *in formam nummi*. (D'Acherv, *Spicilegium*, t. III, p. 471). Honorius, prêtre d'Autun, mort vers 1145, s'exprime ainsi en traitant de la forme de l'hostie, *de forma panis* : « Le pain reçoit la forme d'un denier, *panis... in modum denarii formatur*, car le pain de vie, le Christ a été livré pour un certain nombre de deniers, lui, le vrai denier qui sera donné en récompense aux ouvriers de la vigne. L'image du Seigneur est exprimée avec des lettres sur ce pain, parce que sur le denier on grave l'image et le nom de l'empereur et que par ce pain l'image de Dieu est réparée en nous et notre nom inscrit dans le livre de vie. » (*Gemma animæ*, l. I, cap. XXXV, *Patr. lat.*, t. CLXXII, col. 555.)

Digitized by Google

gnée, en dessous, d'une rose beaucoup plus petite, presque un point.

La crucifixion est à droite (n° 3). Le Christ est attaché à une croix équarrie; il incline légèrement la tête à droite, ses reins sont couverts d'une étroite draperie et un long clou transperce ses deux pieds superposés. Le corps partage en deux le titre inscrit horizontalement, non sur la croix, mais au-dessous des bras : I N R I (*Jesus Nazarenus Rex Judæorum*). Les caractères sont, comme l'époque le veut, la gothique ronde, avec prolongement feuillagé à la courbe des deux N. Deux filets striés et triangulaires circonscrivent le champ du sujet; plus loin est un autre filet mince, donnant le contour de l'hostie. Celui-ci est doublé intérieurement d'une rangée de points disposés circulairement.

Au n° 4, même bordure. Le champ offre la répétition du titre de la croix : I N R I. Au dessus, est figurée une espèce de fleur de lis, formée d'une traverse horizontale, d'où s'élance une croix latine, c'est-à-dire à longue tige et de deux volutes terminées chacune par une rose à six lobes : en haut et en bas, quatre rosettes minuscules, deux et deux, comme on dit en blason.

Le style est rude; cependant les majuscules sont mieux traitées que le reste et dénotent même un bon type original que le graveur a copié de son mieux, sans arriver toutefois à réussir complètement. On remarquera que le Christ n'a pas de nimbe et que le corps est entièrement amaigri : nous sommes ici aux dernières années du XIIIe siècle, sinon au début du XIVe.

II. — THOUARCÉ (*XIVe siècle*).

J'ai fait mouler pour la Commission archéologique de Maine-et-Loire le fer à hosties de l'église paroissiale de Thouarcé, qui présente un intérêt particulier en raison de

Digitized by Google

son style. En effet, de prime abord, on le dirait gravé au XIIIe siècle : l'aspect général est bien celui de cette époque. L'artiste s'est donc conformé à une tradition persistante. Toutefois certains détails trahissent une époque plus avancée : ainsi la colonne de la flagellation, le sépulcre, les nimbes très larges, les hosties elles-mêmes plus développées, le sujet de l'apparition du Christ dénotent l'approche du XVe siècle : nous sommes donc à la fin du XIVe.

Le fer est en mauvais état, aussi quelques parties plus usées ne sont-elles pas bien venues dans l'épreuve.

La forme rectangulaire est altérée à la ligne inférieure par une pointe en triangle qui donne un peu plus d'espace à une des petites hosties, placées au milieu entre les deux grandes, mais à des niveaux différents.

Les mesures sont : hauteur, 0,10c ; largeur, 0,18c ; diamètre des grandes hosties, 0,063m ; des petites, 0,035m.

En haut, le nom de Jésus, I H S, en gothique ronde. Le sigle horizontal donne naissance à une espèce de fleur de lis, formée d'une croix latine et de deux volutes terminées par des rosettes ; à côté brillent deux étoiles.

En bas, l'Agneau pascal, tête détournée et nimbée du nimbe croisé, passant à droite, appuie sa patte dextre contre la hampe d'une croix à laquelle flotte une flamme horizontale. Il marche sur une palme étendue sur le sol en signe de triomphe. A la gauche du spectateur, une des grandes hosties figure le Christ souffrant, tel qu'il apparut à saint Grégoire le Grand, pendant qu'il célébrait la messe. Nu, la tête penchée et nimbée comme il convient, le Sauveur sort à mi-corps d'un tombeau rectangulaire, dont la face et le côté droit en perspective sont décorés d'une arcature cintrée à colonnettes très rapprochées. Ses bras décharnés se croisent au-dessous de sa poitrine : il est adossé à la croix, où l'on remarque les clous des mains, la lance et le roseau à l'éponge, puis au-dessous la colonne de la flagellation entourée de cordes. Un double cercle strié

Digitized by Google

circonscrit le champ et un filet peu saillant indique le contour de la coupure qu'on fera à la feuille de pâte.

En face, le Christ meurt sur la croix. Sa tête, entourée d'un large nimbe croisé, penche à droite. Ses pieds, mis de côté, sont percés d'un seul clou et les bras tendus en Y. La croix, comme sur le fer de Coutures, s'évase aux extrémités. Au-dessus de la traverse, on voit, à droite, le soleil en manière d'étoile et, à gauche, le croissant de la lune. Le milieu du champ porte le titre en grandes majuscules de gothique ronde, I N R I, avec cette particularité que les jambages de la seconde et de la troisième initiale se prolongent en palmette, semblable à celle que foule l'Agneau triomphant.

La vision est moins commune, mais la crucifixion se retrouve souvent sous cette forme sur les anciens fers, ainsi que le monogramme du nom de Jésus.

III. — MUSÉE DIOCÉSAIN (*XVe siècle*).

Ce fer, que la rouille a envahi et notablement endommagé, a passé, par mes soins, de l'église de Faveraye au Musée archéologique que j'ai fondé à l'Évêché d'Angers. A ma demande, la Commission archéologique l'a fait mouler et mettre dans le commerce.

La forme n'est pas ordinaire : la partie supérieure est en cintre surbaissé, pour donner place aux petites hosties, hautes de trois centimètres; de plus, on compte trois grandes hosties, dont deux se répètent, d'un diamètre de 0,06^c.

Les hosties se répartissent ainsi : $\frac{1}{4}$ $\frac{2}{4}$

1. Un cercle moindre, pour indiquer où il faut couper; un second cercle, plus épais et strié, pour circonscrire le champ, où je crois distinguer la base d'une croix. Le sujet aurait donc été la crucifixion.

Digitized by Google

2. Même double bordure, avec un Agneau pascal, passant à dextre, la tête retournée en arrière comme pour appeler à sa suite : tout cela est très fruste, cependant on aperçoit encore trace de la croix contre laquelle s'appuie une des pattes.

3. Les bordures des nos 3, 4 et 5 sont identiques : le filet extérieur est double, en dedans court une bande, en manière de couronne, où les fleurs de lis alternent avec les perles groupées par trois. Une bordure striée encadre le sujet, qui est la crucifixion.

La croix est plate et large, avec un sommet peu développé. Le Christ penche la tête à droite; il a de longs cheveux, la couronne d'épines et un nimbe circulaire. Le corps très maigre est étendu raide, un linge étroit se noue sur le côté ; les pieds croisés sont percés d'un long clou. A droite est la Vierge, enveloppée dans son manteau et joignant les mains : elle est nimbée, comme saint Jean, qui lui fait pendant et qui porte la main droite à sa figure comme pour essuyer ses larmes celui-ci, dans un pli de son manteau, tient fermé le livre de son Évangile où il atteste la vérité de ce qu'il raconte, parce qu'il en a été le témoin : « *Hic est discipulus, ille qui testimonium perhibet de his et scripsit hæc : et scimus quia verum est testimonium ejus.* » (*S. Joann.*, XXI, 24).

Le n° 5 reproduit la crucifixion avec une variante. Le Christ y est accompagné des deux larrons qui subirent en même temps que lui le dernier supplice. Pour exprimer leur infériorité, l'artiste, selon le sentiment du moyen âge, les a fait plus petits de taille. Leurs reins sont ceints d'un linge et leurs bras se replient derrière la traverse de la croix à laquelle ils sont liés, non cloués et qui est en forme de T, type usité surtout au xve siècle.

Au n° 4 on voit la résurrection. Le tombeau est un sarcophage rectangulaire, dessiné en perspective; une double moulure l'encadre, au milieu s'alignent des annelets et en

Digitized by Google

bas saillit une espèce de végétation. Le Christ sort du tombeau, où est encore engagée toute la partie inférieure. De la main droite, il bénit à trois doigts, en qualité de personne divine et de la gauche appuie sur son épaule une croix processionnelle à pointes tréflées, à la hampe de laquelle flotte une flamme ou longue banderole, ce qu'on a nommé en iconographie la croix de résurrection ou de triomphe. Il a pour tout vêtement un manteau qui laisse la poitrine à découvert. Son nimbe circulaire est légèrement creux et rayé en manière de rayons. A l'angle droit du sarcophage se tient debout un petit ange, en tunique et ailes déployées en l'air. Sa présence est motivée par ce texte de saint Matthieu : « *Angelus Domini descendit de cœlo et accedens revolvit lapidem et sedebat super eum.* » (XXVIII, 2). Le moment figuré ici est celui où l'ange s'approche pour lever la pierre qui clôt le sépulcre ; le couvercle est déjà rejeté en arrière, mais l'envoyé céleste ne s'y est pas encore assis.

Comme art, ce fer laisse à désirer : les personnages sont lourds, par opposition aux suppliciés par trop émaciés ; l'ange non nimbé est ridicule par ses petites proportions. Toutefois l'ensemble présente une certaine animation qui, unie à de la naïveté, ne manque pas de charme. Le style est celui de la fin du XVe siècle : on pressent déjà la Renaissance qui va commencer bientôt.

IV. — MUSÉE DIOCÉSAIN (*XVIe siècle*).

J'ignore la provenance de ce fer, que j'avais acheté chez un revendeur à Angers et que j'ai fait entrer au Musée ecclésiologique où était sa vraie place. Il a pris rang immédiatement dans notre collection de moulages.

Sa forme est un rectangle, avec angles abattus : en largeur, 0,175^{m} ; en hauteur, 0,095^{m}. Chose rare, il n'est gravé

Digitized by Google

que de deux grandes hosties, quoiqu'il y eût encore assez d'espace libre pour en ajouter deux petites.

Ces hosties, d'un diamètre de 0,075^{m}, représentent la nativité et la crucifixion. Le premier sujet est donc tout à fait insolite et en dehors de la tradition tant antérieure que subséquente : on ne le trouve ni avant ni après. Cependant l'artiste laisse parfaitement deviner sa pensée, qui est de montrer l'Homme-Dieu commençant sa vie mortelle par la souffrance.

La bordure se compose, à l'extérieur, d'un filet; à l'intérieur, d'une torsade et, entre les deux, d'une élégante couronne de fleurs de lis héraldiques.

La scène de la naissance du Sauveur occupe le côté gauche, relativement au spectateur, en sorte que les sujets se lisent comme dans un livre. La Vierge est couchée à terre, drapée dans ses vêtements : derrière elle, Joseph assis, coiffé d'un petit bonnet juif, tient d'une main son manteau ou une couverture sur laquelle Marie repose et relève de la main gauche sa tête sur ses genoux. A ses pieds, gît l'enfant Jésus, qui vient de naître : son petit corps projette des rayons flamboyants et sa tête est ceinte d'un simple nimbe uni. Une inscription en gothique carrée emprunte à la messe du jour de Noël les premiers mots de l'*introït* pour désigner le sujet : PUER NATUS. Au second plan, on voit une étable, qui est des plus vulgaires comme construction : quatre poteaux portent un toit à double pente, orné d'une lucarne inutile et couvert en tuiles plates ; une porte latérale, en cintre surbaissé, y donne entrée et, par dessus le mur qui clôt la partie inférieure, apparaissent les têtes de l'âne et du bœuf. Trois anges représentent la cour céleste qui se réjouit de la bonne nouvelle : le premier, nimbé, développe horizontalement ses deux ailes, déroule un phylactère et domine l'étable. Le second, issant d'un nuage, s'abaisse vers l'enfant Jésus et parle, ainsi que l'indique sa banderole : vis-à-vis est un troisième ange,

Digitized by Google

qui émerge également d'un nuage et, les ailes levées, montre le Sauveur.

Ce petit tableau est à la fois hiératique et novateur. Il tient au passé par la manière dont gît la Vierge, à la façon des mères qui ont enfanté ; c'est ce qu'on nommait d'un terme fort significatif *Notre-Dame des Gésines*. Mais, où il s'écarte de la tradition, c'est quand il utilise saint Joseph jusque-là tenu à l'écart, puis représente l'enfant sans aucun lange, ce qui est contraire à l'Écriture[1] : on sent là l'influence de la Renaissance italienne, surtout dans l'aspect de l'étable, qui est péruginesque. Quant aux anges, rien ne motive leur présence, puisqu'en chantant du haut des cieux le *Gloria in excelsis*[2], ils le faisaient en dehors de l'étable et uniquement pour avertir les bergers. L'artiste a donc accumulé ici deux motifs distincts.

La seconde hostie a la même bordure fleurdelisée qu'à l'hostie précédente. Dans le champ est gravée la crucifixion. La croix équarrie est plantée sur une *terrasse*, comme on parle en blason. Les pieds sont croisés et les reins protégés par une très étroite draperie. Le côté droit percé inonde le corps de sang. Les bras sont étendus horizontalement, comme à l'époque romane ; la tête, inclinée à droite, est couronnée d'épines et nimbée du nimbe crucifère, qui est propre aux personnes divines. Le sommet de la croix est très court ; nous sommes, en effet, à l'époque où domine la forme symbolique en *tau*. Conformément à la tradition, Marie se tient à la droite du crucifié : elle détourne la tête et joint les mains pour attester sa douleur ; voilée de son large manteau, elle paraît âgée. Elle a le nimbe circulaire, ce qui est encore une exception, car la Renaissance aimait

[1] « Et peperit filium suum primogenitum et pannis eum involvit. » (S. Luc., II, 7).

[2] « Et pastores erant in regione eadem vigilantes et custodientes vigilias noctis super gregem suum. Et ecce Angelus Domini stetit juxta illos... Et subito facta est cum angelo multitudo militiæ cœlestis laudantium Deum et dicentium : Gloria in altissimis Deo. » (S. Luc., II, 8, 9, 13).

Digitized by Google

les tracer en perspective. Saint Jean, debout à la gauche, est orné du même nimbe. La figure est jeune, en signe de virginité ; de longs cheveux tombent sur ses épaules et il a pour vêtement une tunique, ceinte à la taille et recouverte d'un manteau. L'index levé montre le Christ : de la gauche il tient un livre fermé, emblème à la fois de l'évangéliste et de l'apôtre.

Par respect pour le Christ, un dais architectural se développe au-dessus de la croix. Il se compose de trois corps agrémentés d'arcades en contre-courbe. Le dais central est flanqué de deux clochetons à végétation sur les arêtes, et chacun des dais latéraux est couronné d'un petit drapeau flottant, marqué d'une croix qui fait présager la résurrection prochaine, car ils sont là en signe de triomphe.

Ce fer à hosties est des plus intéressants au double point de vue de l'iconographie qui se transforme et de l'art qui s'améliore. La gravure en est bonne et fine. On a là une œuvre vraiment digne de la Renaissance à son début.

Mgr X. BARBIER DE MONTAULT

Prélat de la Maison de Sa Sainteté

(A suivre).

Digitized by Google

CHRONIQUE SCIENTIFIQUE

I.

Mars, astre guerrier, accompagné de ses terribles satellites, *Phobos* et *Deimos* (la Terreur et l'Épouvante), trouvant sans doute que nous n'avons pas encore assez de sujets de discorde, vient d'allumer la guerre entre les astronomes. Croirait-on que l'un des satellites déjà nommés, Phobos, au mépris de toutes les règles de la discipline militaire, — et jusqu'ici de la discipline sidérale, — se permet de tourner plus vite que son chef ? Il accomplit sa révolution, — *révolution* est bien ici le mot propre — en 7 h. 39^m 13^s 996. Les savants, ne pouvant modérer cette course folle, ont tenté du moins de l'expliquer, en supposant par exemple l'existence d'un milieu composé d'une foule d'astéroïdes et dans lequel circulerait Phobos. Il faudrait alors admettre tout un système de chocs par suite desquels le satellite acquerrait de la vitesse aux dépens des astéroïdes retardés dans leur marche. L'explication est, à vrai dire, fort difficile à digérer.

Et cependant la question est de premier ordre. Il ne s'agit de rien mois que de l'hypothèse cosmogonique de Laplace, à laquelle l'indiscipline de Phobos vient apporter une exception. Et que devient une hypothèse en présence d'une exception bien constatée ? Espérons que nous n'en serons pas réduits à la triste nécessité de sacrifier ce rêve grandiose, et qu'un géomètre de génie viendra tout concilier. Il est si beau de se figurer cette immense nébuleuse cosmique animée d'un rapide mouvement de rotation, ce renflement à l'équateur qui devient un anneau analogue à celui de Saturne, le brisement de cet anneau qui donne naissance à la plus lointaine des planètes, et les autres anneaux, et les autres planètes successives, et le noyau central devenant le Soleil, et les phases diverses des astres, l'état nébuleux, l'état stellaire, l'état planétaire, l'état lunaire enfin qui représente la vieillesse, la décrépitude cosmique ! Il est si doux de pouvoir reproduire ces grandes choses dans le verre

Digitized by Google

d'eau de M. Plateau ! Oui, un peu d'eau alcoolisée, une goutte d'huile d'olive, une petite spatule, il n'en faut pas davantage pour se donner le spectacle de la formation des sphères.

O Phobos, divinité cruelle, aurais-tu résolu, d'accord avec l'inexorable Destin, de détruire en nos âmes des illusions si belles et si inoffensives ?

II.

La détermination du méridien de Paris en dehors du territoire français vient de faire un nouveau progrès fort considérable. Delambre et Méchain avaient pris pour limites extrêmes Dunkerque et Barcelone ; Biot et Arago prolongèrent au sud le tracé jusqu'à Formentera, tandis que les savants anglais le suivaient au nord jusqu'aux îles Shetland. Un français, le commandant Perrier, et un espagnol, le général Ibañez, viennent d'ajouter à l'arc déjà mesuré une nouvelle section qui atteint les limites du Sahara. Le tout forme un arc de 28°.

Ce résultat n'a pas été obtenu sans peine. Il a fallu pour cela des travaux de triangulation qu'on ne pouvait exécuter qu'en menant des droites par dessus la Méditerranée. Heureusement certains sommets de l'Andalousie sont visibles de certains points des hauteurs algériennes. On a relié ces différentes stations par des trajectoires lumineuses. Cela paraît bien simple, lorsqu'on dispose de la lumière électrique. Mais avant de lancer les brillants rayons, que d'ailleurs les vapeurs de la mer absorbaient souvent, il a fallu pratiquer des routes jusqu'aux sommets les plus inaccessibles, établir des relais sur ces routes, hisser jusqu'à 3550^{m} de hauteur les matériaux des habitations provisoires, les piliers de granit destinés à supporter les appareils, les machines à vapeur qui devaient les mouvoir, les approvisionnements d'eau et de charbon. C'est à tel point qu'on se demande si le résultat obtenu est proportionné aux dépenses accomplies. On ne saurait nier pourtant que c'est un beau succès, au point de vue de la science désintéressée.

III.

M. Turquan, professeur à l'Université catholique d'Angers, publie en ce moment dans les *Annales* de la Société scientifique de Bruxelles un mémoire où il expose deux découvertes importantes dans le domaine des hautes mathématiques.

Digitized by Google

Le docte maître est parvenu d'abord à intégrer un système de deux équations simultanées entre deux fonctions de deux variables indépendantes, les deux dérivées partielles du premier ordre de l'une d'elles, et une des dérivées partielles de l'autre. Ces équations sont données par les formules :

$$F_1(xyzqr_1p_1q_1) = 0$$
$$F_2(xyzqr_1p_1q_1) = 0$$

M. Turquan applique ensuite la méthode trouvée à l'intégration d'une classe d'équation aux dérivées partielles du second ordre à deux variables indépendantes, problème qui avait résisté jusqu'ici aux efforts des géomètres.

Jude DE KERNAERET.

Digitized by Google

CHRONIQUE LOCALE

Mgr Sauvé, recteur de l'Université catholique d'Angers, et Mgr Bourquard, professeur de théologie, viennent d'être nommés tous les deux membres de l'Académie de Saint-Thomas d'Aquin.

Cette distinction est d'autant plus glorieuse qu'elle est plus rare. Dix savants étrangers à Rome seulement peuvent être admis dans ce docte corps, et notre ville a le droit d'être fière d'en compter deux pour sa part.

∴

Le 4e régiment de cuirassiers a quitté Angers pour se rendre à Lyon. On a commenté fortement la cause de son départ, le mot de disgrâce a été prononcé.... On raconte tant de choses dans ce temps où la politique met le nez partout !

Quoi qu'il en soit, ce régiment d'élite est sincèrement regretté. La distinction des officiers, le bon esprit des soldats l'avaient fait aimer et estimer universellement parmi nous.

Nous souhaitons la bienvenue au 12e régiment qui le remplacera, mais ce n'est pas faire injure à ceux qui viennent, que de donner un souvenir et un regret à ceux qui s'en vont.

∴

Déjà un mois s'est écoulé depuis la conférence de M. Ernoul sur les décrets du 29 Mars et la liberté d'enseignement; le temps nous avait fait défaut pour en rendre compte dans notre dernier numéro, et il serait trop tard aujourd'hui pour revenir sur des détails que la presse quotidienne a portés depuis longtemps à la connaissance de tous ceux de nos lecteurs qui n'y auraient pas assisté eux-mêmes.

Lorsque, sous le charme de la raison éloquente de l'orateur, deux mille hommes et plus se levaient, acclamant la protestation contre les mesures dont l'intolérance athée nous donne l'outra-

Digitized by Google

geant et barbare spectacle, alors nous nous prenions encore à espérer que le gouvernement, devant ces témoignages répétés sur tout le territoire français, hésiterait à frapper le coup décisif, que l'opinion publique serait écoutée par les chefs de la République, et que ceux enfin qui amnistient les « frères égarés » de la Commune, gracieraient les frères en religion du père Olivaint et du père de Bengy.

Nous nous trompions.

Les trop fameux décrets ont reçu le 30 juin un commencement d'exécution, et tout d'abord ce sont les jésuites qui ont été frappés.

Toujours l'illustre Compagnie essuie le premier feu et reçoit les premiers coups. C'était le vœu de son fondateur. Douloureux privilège dont elle se fait gloire.

Donc, en vertu de décrets, sous le régime de la liberté et de l'égalité, nous avons vu arracher de leur domicile des citoyens français, propriétaires, contribuables, électeurs, éligibles : nous avons vu crocheter des serrures, briser des portes ; nous avons vu porter la main sur des hommes qui n'étaient pas des criminels ; nous avons vu enfin contraindre par la force un évêque-député, « chef spirituel et véritable père de ces religieux, » à sortir du couvent « le premier » et nous avons eu l'honneur de sortir à sa suite, entre une double haie de gendarmes et de sergents de ville.

Quel étrange spectacle dans un pays qui se proclame émancipé ! quel contre-sens sous le régime « qui nous divise le moins » ! quelle provocation dans « l'ère d'apaisement » !... Comédie ! Tragédie !

Il y avait aux abords de la butte du Pélican plus de trois cents hommes, — plus qu'il n'en fallut à Léonidas pour sauver la Grèce ! — brigades de gendarmerie à pied et à cheval, de la ville et de la banlieue, escouades de sergents de ville, compagnies de pontonniers, disséminés par une habile stratégie, autour d'une communauté où veillaient et priaient quatre-vingts religieux, les uns octogénaires, d'autres presque encore enfants, entourés de quelques centaines de catholiques, trop soucieux de la légalité, même en face de l'illégalité appliquée « au nom de la loi » pour se permettre un seul cri séditieux.

Je comprends cependant que devant cette armée formidable de la résistance, les exécuteurs voulussent se trouver en forces, je comprends que certains personnages galonnés n'aient osé

Digitized by Google

paraître qu'en voiture, entourés de gardes, et soient restés à distance du champ de bataille.

Mais non, il n'y a pas eu de champ de bataille, il n'y aurait même pas eu de manifestations pacifiques, si les outrages de quelques radicaux présents n'avaient arraché une protestation toute spontanée aux nombreux amis des respectables proscrits.

Ce n'est que lorsque des lâches n'ayant ni le respect du prêtre, ni le respect des opprimés, ont commencé à hurler, — et parmi leurs clameurs, il y en avait de véritablement féroces, quoique on en ait dit, — ce n'est qu'alors que s'est formé autour de l'Évêque, défenseur de la liberté, ce cortège triomphal, parmi lequel, nous sommes fiers de le dire, il y avait en nombre de braves ouvriers, et aussi des femmes, qui n'ont pas été les moins vaillantes.

Nulle part n'ont eu lieu de troubles, pas une seule arrestation n'a été opérée, et l'acte violent du pouvoir n'a servi qu'à faire entendre, forte et digne, la « grande voix » de la liberté outragée, de la liberté, dont le nom est désormais devenu, — — s'il avait jamais cessé de l'être, — notre mot d'ordre et notre cri de ralliement.

Dans la journée, les contre-manifestants du matin ont essayé quelque tapage devant le couvent des Révérends Pères Capucins, mais le police les a promptement dispersés et réduits au silence. Nous gageons même que les braves agents y allaient de meilleur cœur en faisant taire ces ignobles braillards, qu'en expulsant les pauvres religieux.

Maintenant les tribunaux, saisis partout de demandes en référé par les jésuites se déclarent compétents, et partout le gouvernement élève les arrêtés de conflit, ne trouvant de tribunaux pour lui donner raison que ceux qu'il a nommés lui-même.

Partout les jurisconsultes, à la suite des Rousse et des Demolombe, déclarent illégaux les décrets de proscription ; plus de douze cents avocats ont adhéré à la savante consultation du nouvel académicien ; l'immense majorité du barreau d'Angers est de ce nombre.

Les démissions pleuvent au ministère de la justice ; plusieurs magistrats de notre ville ont noblement refusé de prononcer

Digitized by Google

contre les jésuites les réquisitoires qu'ils n'ont dirigés jusqu'ici que contre des coupables.

Et c'est ainsi que la proscription n'est pas seulement réprouvée en France par les cléricaux et les réactionnaires, mais par tous les esprits libéraux, par tous les hommes indépendants, qui, voyant la religion elle-même menacée, comprennent enfin que « la liberté de l'Église est la première condition de la paix des esprits, et de l'ordre dans le monde. »

*
* *

Les différents jurys de l'Exposition du Mans viennent de terminer leurs travaux. Nous sommes heureux de publier la liste des Exposants du département de Maine-et-Loire qui ont obtenu des récompenses :

Premier groupe. — *Écoles primaires supérieures :* Médaille d'argent, M. Sgézépanski, directeur de l'École de Baugé. — *Livres et publications classiques :* Médaille de bronze, M. Vezin, instituteur à Angers.—*Papeterie :* Médaille d'argent, MM. Bilbille et fils, fabricant de papiers à Gouis, par Durtal. — *Reliure :* Médaille d'or, M. Girard, relieur à Angers, reliure d'amateur. — *Application des arts au dessin :* Médaille d'or, M. Filoleau [1], à Angers, dessins, aquarelles ; Médaille de bronze, M. Rideau, peintre-décorateur à Angers. — *Photographie :* Médaille d'argent, M. Maunoury, photographe à Angers. — *Instruments de musique :* Médaille d'or, M. Lépicier fabricant de pianos à Angers. — *Instruments de précision :* Médaille de bronze, M. Frouin, sous-directeur de l'École supérieure, à Angers, reliefs géographiques.

Deuxième groupe. — *Meubles :* Médailles d'or, MM. Lesseyeux et Le Sire-Richard, à Angers.

Troisième groupe. — *Fils et Tissus de laine :* Médaille d'or, MM. Renault fils et Lihoreau, à Angers. — *Sabots et Galoches :* Médaille d'or, M. Lespagnol fils, à Trélazé.

Quatrième groupe. — *Produits pharmaceutiques :* Médaille de bronze, M. Rivaud, pharmacien à Saumur.

[1] M. Filoleau avait exposé les *Noëls angevins*, de M. l'abbé Eugène Grimault, édités par MM. Germain et G. Grassin.

Digitized by Google

Cinquième groupe. — *Machines à vapeur :* Hors concours, M. Laboulais, constructeur à Angers. — *Machines diverses, Pièces détachées :* Diplôme d'honneur, les Élèves de l'École des Arts et Métiers d'Angers. — *Produits réfractaires, Cornues à gaz :* Médaille d'or, M. Blavier, à Angers. — *Voitures de luxe :* Médaille d'argent, M. Chauvellier, carrossier à Angers. — *Jougs à bœufs :* Mention honorable, M. Villain, à Écouflant.

Sixième groupe. — *Liqueurs :* Médaille d'or, M. Cointreau, distillateur à Angers ; Médaille d'argent, Mme veuve Thoreau Jules, à Saumur, place de l'Arche-Doué ; Médaille de bronze, M. Voleau Jean, à Saint-Florent, près Saumur, aumônier des sœurs de Sainte-Anne.

Septième groupe. — *Épines artificielles pour clôtures :* Médaille de bronze, M. Étienne Blain, à Segré.

Le Concours régional se tenait dans cette même ville quelques jours auparavant, MM. le baron Le Guay, Grollier de Durtal et Abafour de Miré, y ont remporté pour leurs animaux de nombreux prix. La maison Waite-Burnell, qui possède une succursale à Angers, a été aussi récompensée pour ses machines agricoles.

Au concours musical de la même ville, la Société Sainte-Cécile d'Angers a obtenu de brillants succès.

Nous apprenons avec plaisir que deux grands industriels de Maine-et-Loire viennent d'obtenir des récompenses à l'Exposition universelle de Sidney : ce sont MM. Joubert-Bonnaire et Cie d'Angers et MM. Thoreau et fils de Saumur.

X. P.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

L'ANJOU DANS LA LUTTE DE LA CHRÉTIENTÉ CONTRE L'ISLAMISME, par M. Eusèbe Pavie. Première partie. **Les Pèlerinages en Terre Sainte et les Croisades.** *Angers, Germain et G. Grassin.* 1880 ; 1 vol. in-8°.

M. Eusèbe Pavie n'a pas consacré moins de dix ans à la composition du livre que nous annonçons ici. Mais « le temps ne fait rien à l'affaire », et c'est à beaucoup d'autres titres que son ouvrage se recommande à l'attention du public studieux. On savait bien, pour l'avoir lu dans nos chroniqueurs et nos historiens locaux, que l'Anjou avait eu sa part de labeur et de gloire dans les luttes soutenues par la chrétienté contre l'islamisme ; qu'un certain nombre de nos comtes et de nos barons féodaux s'étaient généreusement associés aux principales expéditions en Terre Sainte. Mais on n'avait, à cet égard, que des renseignements très incomplets, peu précis et sans coordination. M. Pavie a voulu réunir dans un cadre assez large tous les faits qui témoignent des rapports de l'Anjou avec l'Orient, et son entreprise a été aussi bien conduite qu'elle était heureusement conçue. Les lecteurs habituels de la *Revue* ont déjà pu apprécier le mérite de ses attachants récits, et nous garantissons le charme du voyage à ceux qui, pour la première fois, ne craindront pas de s'engager à sa suite dans la curieuse région où l'ont porté ses études. L'auteur n'est point un de ces érudits outrecuidants et hargneux qui n'attachent de prix qu'aux noms et aux dates ; qui passent indifférents ou insensibles devant les grandes scènes de l'histoire, et qui, n'admettant pour vrai que ce qui est égoïste ou vulgaire, nient systématiquement tout héroïsme et tout désintéressement. Ce n'est pas cependant un narrateur superficiel et inconsidéré, ne cherchant dans les évènements du passé que matière à prose poétique ou déclamatoire. Il a écouté les leçons des Châteaubriand, des Guizot, des Augustin Thierry, et il a le goût de l'idéal autant que l'amour de la vérité ; c'est un chercheur consciencieux, en

Digitized by Google

même temps qu'un historien prompt à l'émotion ; s'il prend soin d'appuyer toujours ses assertions sur les meilleures autorités, il ne néglige jamais non plus de manifester ses admirations ou ses répugnances, avec l'accent de la plus entraînante probité. Son défaut serait peut-être de se laisser trop prendre aux généralités de l'histoire, de ne pas se tenir assez dans les limites de son sujet. Mais faut-il le lui reprocher beaucoup, et l'intérêt de son livre ne s'accroît-il pas très souvent du penchant qu'il éprouve à ranimer, autour de ses personnages angevins, les plus illustres héros de l'épopée des Croisades ? Quelle lumière et quel relief dans tous ses portraits, et comme il fait bien revivre toutes ces figures de notre province, Foulques Nerra et Foulques V, Sibylle, Henri II Plantagenet, Gilles de Saumur, archevêque de Tyr, Robert d'Arbrissel, Ulger, Guillaume Le Maire, qui n'avaient été jusqu'ici reproduites qu'avec sécheresse de traits ou empâtement de couleurs ! Son livre est d'ailleurs bien plus qu'un récit d'aventures militaires, politiques ou religieuses ; c'est un tableau fidèle de la vie, des mœurs et des institutions du Moyen Age, et quel attrait n'offre pas l'étude de cette période, encore si mal comprise ! Est-ce à dire que tout soit parfait dans le Moyen Age, et que cette époque doive être considérée comme une manière d'âge d'or, dans l'histoire du Christianisme ? Non, certes, et, pour soutenir pareille thèse, il faudrait être d'une grande naïveté de jeunesse ou bien avoir l'esprit très engagé dans les passions d'école. Le Moyen Age a été un temps de foi ardente, de passions généreuses et de féconde poésie, où l'on avait le goût, le sentiment du surnaturel, où beaucoup d'âmes n'avaient d'autre sollicitude que d'approcher le plus près possible d'un idéal supérieur : voilà ce qui le fait aimer. Mais le Moyen Age a été aussi une période de luttes et de conflits de toute sorte, et les figures les plus suaves ou les plus chevaleresques s'y croisent avec les types les plus monstrueux, les humilités les plus saintes avec les ambitions les plus audacieuses, les entreprises les plus sublimes avec les brutalités les plus cyniques. Seulement, au Moyen Age, le mal se donne pour ce qu'il est, la perversité ne nie pas la justice, et, sous l'action salutaire du remords, les âmes passent souvent tout-à-coup du crime ou du blasphème aux plus exquises vertus, ce qui est un des plus beaux phénomènes du monde.

Albert LEMARCHAND.

Digitized by Google

MADEMOISELLE ROSALIE BARBOT. Souvenirs du vieil Angers, par Léon Cosnier. *Angers, Lachèse et Dolbeau,* 1880. In-8° de 83 p.

Il y a deux de nos concitoyens qui ont la passion du vieil Angers et qui excellent à en reproduire les divers aspects. L'un est M. Éliacin Lachèse, auteur d'*Angers pittoresque,* du *Concert d'études,* de la *Véritable gardienne de la Porte Girard,* et d'une foule d'autres charmantes notices, qu'il serait bien temps de reprendre aux divers recueils dans lesquels elles ont été insérées, pour en composer un volume à garder précieusement dans nos bibliothèques ; l'autre est M. Léon Cosnier, le biographe de *Mademoiselle Rosalie Barbot.* Oh! la bonne, l'aimable figure que celle de cette sainte fille, dont la vie n'a été qu'une longue suite d'actions bienfaisantes, exercées sans bruit, sans ostentation, dans tous les quartiers d'Angers, et qui sut joindre tant d'aménité à tant d'austères vertus ! Il faut remercier vivement M. Cosnier du pastel si ressemblant, aux touches si délicates et d'un si fin velouté, qu'il a su nous donner d'une pareille physionomie, l'un des plus populaires de notre ancienne cité. Les pages consacrées par M. Léon Cosnier à la vie de Mlle Rosalie Barbot ont l'attrait de ces mémoires, où revit toute la société d'un siècle, et, en les lisant, on se retrace mieux les personnes, les intérieurs, les monuments et les rues d'une ville, qu'à regarder dans un stéréoscope les photographies les plus minutieusement fidèles.

A. L.

HISTOIRE DE L'ARMÉE FRANÇAISE, par Paul Lehugeur. Paris, Hachette, 1880. 1 vol. in-8°.

Voici un livre essentiellement instructif, pour ceux qui sont jeunes comme pour ceux qui ont atteint ou dépassé la maturité. On a beau connaître son histoire de France, où le récit des batailles occupe une si large place, il reste encore beaucoup à apprendre sur l'organisation des armées, les transformations ou les améliorations successives du régime militaire et sur les campagnes si variées entreprises, dans le cours de quatorze siècles, par une nation belliqueuse telle que la nôtre. Dans un volume qui n'a rien d'effrayant par ses dimensions, M. Lehugeur a trouvé le moyen de retracer toutes les expéditions militaires du peuple français, depuis les origines jusqu'à nos jours, et sa narration est d'un style à la fois si alerte et si chaleureux

Digitized by Google

qu'on la dirait écrite par la plume d'un jeune officier plutôt que par celle d'un professeur. C'est plaisir de parcourir avec lui tous les champs de bataille célèbres, de l'entendre exposer toutes les péripéties d'un grand drame militaire, et l'intérêt qu'on prend à l'écouter est constamment soutenu, parce que, sous l'énergie de la parole et l'émotion patriotique du récit, on sent toujours l'amour de la vérité, qui préserve des entraînements de l'imagination, et la science critique mêlée de saine érudition qui, en exposant les faits, ne manque jamais d'en signaler l'enchaînement et les causes.

A. L.

LE GÉNÉRAL BIGARRÉ, aide de camp de Joseph Bonaparte, d'après ses mémoires inédits, par A. Debidour, naguère professeur au Lycée d'Angers, aujourd'hui professeur à la Faculté des lettres de Nancy, lauréat de l'Académie française. *Paris, Berger-Levrault*, 1880. — In-8° de 138 pages.

C'est à l'aide de deux manuscrits appartenant à la Bibliothèque d'Angers que cette biographie a été composée. Il s'agit ici d'un soldat de la Révolution, qui se distingua dans maintes circonstances, notamment à la bataille de Lucerne (1799) et à celle de Hohenlinden (1800), par la fermeté de son caractère aussi bien que par sa bravoure, et dont le nom a été inscrit sur l'Arc de triomphe de l'Étoile. Nous ne saurions adhérer à toutes les appréciations historiques répandues dans l'ouvrage de M. Debidour ; mais rien ne nous empêche de louer la virilité de son style et de recommander son livre à tous ceux qui ont le goût des études sérieuses sur l'histoire militaire des temps modernes.

A. L.

CONSIDÉRATIONS SUR LA FRANCE, par Joseph de Maistre, avec une préface de M. René Bazin, professeur aux Facultés catholiques d'Angers. — *Paris, Société bibliographique*, 1880. — 1 vol. in-18°.

Notre bulletin bibliographique ne fait mention de ce volume que parce qu'il est précédé de quelques pages écrites par un angevin, et l'on s'expliquera facilement que nous nous abtenions de dire tout notre sentiment sur la préface écrite par le jeune professeur. Bornons-nous à rappeler que M. René Bazin a publié dans la *Revue de l'Anjou*, sur Joseph de Maistre, un article qui montre avec quelle assiduité et quelle sagacité il a

Digitized by Google

étudié le célèbre auteur des *Soirées de Saint-Pétersbourg*, et à promettre qu'on retrouvera, dans la préface aux *Considérations sur la Révolution française*, toutes les qualités de style et d'esprit philosophique dont M. Bazin a fait preuve dans son exposé des jugements de M. de Maistre sur la littérature et sur l'art.

A. L.

SAINT FRANÇOIS D'ASSISE (1182-1226), par le R. P. Léopold de CHÉRANCÉ, de l'Ordre des Frères-Mineurs Capucins. — Paris, Poussielgue.

Parmi les religieux que nos maîtres du jour persécutent et que les honnêtes gens de tous les partis dédommagent par leur estime et leur admiration, il n'en est pas de plus sympathique que le digne gardien du couvent des Capucins d'Angers, le R. P. Léopold. Tous nos lecteurs connaissent déjà sans doute sa belle vie de saint François d'Assise. Ce livre, écrit à Angers, approuvé par notre grand évêque, doit une partie de son mérite à la découverte d'un précieux manuscrit de Bernard de Besse conservé à la bibliothèque de notre ville. Il a donc droit à la bienveillance toute particulière des Angevins.

Sauf deux ou trois erreurs de détail qui disparaîtront dans une prochaine édition, la nouvelle vie de saint François est d'une exactitude rigoureuse, et cette exactitude ne nuit en rien au but principal que s'est proposé le pieux auteur, l'édification des fidèles. Le style du P. Léopold n'est pas sans analogie avec celui des vieux chroniqueurs Franciscains : c'est, on peut le dire, un style de famille, et cette simplicité gracieuse ajoute un charme de plus aux ravissants récits qui composent la vie du séraphin d'Assise.

Encore une fois, nous n'apprenons rien à nos lecteurs ; mais nous tenions à donner ici un témoignage public de notre sympathie au gardien du couvent des Capucins d'Angers et à ses dignes frères, comme nous avons tenu à saluer de nos acclamations les vaillants religieux de la Compagnie de Jésus, expulsés pour cause de vertu.

Jude DE KERNAERET.

Le Propriétaire-Gérant,
G. GRASSIN.

Angers, imprimerie-librairie GERMAIN et G. GRASSIN, rue St-Laud. — 1070-80.

Digitized by Google

REVUE
DE L'ANJOU

NOUVELLE SÉRIE

Quatrième Livraison. — Août 1880

TOME PREMIER

ANGERS
GERMAIN ET G. GRASSIN, IMPRIMEURS-LIBRAIRES
RUE SAINT-LAUD.

1880

Digitized by Google

SOMMAIRE

1. *Les jugements du comte J. de Maistre, sur la littérature et sur l'art* (suite). — René Bazin.

2. *Annales ecclésiastiques d'Anjou : Guillaume Ruzé, évêque d'Angers (1572-1587).* — L'abbé T. Pletteau.

3. *La peinture au salon de 1880* (suite). — Loir-Mongazon.

4. *Chronique scientifique.* — Jude de Kernaeret.

5. *Chronique bibliographique : Vie du R. P. Albéric de Foresta,* par le R. P. de Chazournes ; — *Que vont devenir les Facultés libres ?* par M. l'abbé d'Hulst ; — *Le vicomte Armand de Melun,* par M. l'abbé Baunard. — Hervé Bazin. — *Vie de saint Benoît,* par Mgr Sauvé. — Jude de Kernaeret.

Prix de l'abonnement de la REVUE DE L'ANJOU
12 *francs par an.*

Digitized by Google

LES JUGEMENTS

DU

COMTE J. DE MAISTRE

SUR LA LITTÉRATURE ET SUR L'ART

(Suite).

L'antiquité grecque, ai-je dit, avait trop de fables pour plaire au comte de Maistre : ce qu'il recherche, ce qu'il aime, ce qu'il exalte, ce sont les grandes pensées, les idées générales, dont la beauté, indépendante de la forme dont elles sont revêtues et de l'harmonie de la langue dans laquelle elles sont formulées, ne connaît pas de frontières et peut échapper au temps. Épris de cette beauté morale, il jugeait que la littérature des siècles chrétiens était supérieure à celle des siècles païens et plus digne de nos études. Cette préférence est nettement marquée et se trouve merveilleusement justifiée dans la comparaison qu'il fait entre les deux grands lyriques de l'antiquité, Pindare et David. Cependant il ne faut pas oublier que Pindare n'avait pour l'inspirer que son génie humain, tandis que David chantait sous l'inspiration divine : tous deux avaient des ailes, mais le premier les fatiguait pour voler, le second au contraire n'avait qu'à les ouvrir quand soufflait le vent du ciel qui l'emportait jusqu'aux nues.

« Pindare n'a rien de commun avec David : le premier a pris soin de nous apprendre *qu'il ne parlait qu'aux savants, et*

Digitized by Google

qu'il se souciait fort peu d'être entendu de la foule de ses contemporains, auprès desquels il n'était pas fâché d'avoir besoin d'interprète. Pour entendre parfaitement ce poète il ne vous suffirait pas de le *prononcer,* de le *chanter* même, il faudrait encore le *danser.* Je vous parlerai un jour de ce *soulier dorique* tout étonné des nouveaux mouvements que lui prescrivait la muse impétueuse de Pindare. Mais quand vous parviendriez à le comprendre aussi parfaitement qu'on le peut de nos jours, vous seriez peu intéressé. Les ODES de Pindare sont des espèces de cadavres dont l'esprit s'est retiré pour toujours. Que vous importent les *chevaux d'Hiéron* ou les *mules d'Agésias?* Quel intérêt prenez-vous à la noblesse des villes et de leur fondateur, aux miracles des dieux, aux exploits des héros, aux amours des nymphes? Le charme tenait aux temps et aux lieux; aucun effet de notre imagination ne peut le faire renaître. Il n'y a plus d'Olympie, plus d'Élide, plus d'Alphée; celui qui se flatterait de trouver le Péloponèse au Pérou serait moins ridicule que celui qui le chercherait dans la Morée. David, au contraire, brave le temps et l'espace, parce qu'il n'a rien accordé aux lieux ni aux circonstances : il n'a chanté que Dieu et la vérité immortelle comme lui. Jérusalem n'a point disparu pour nous : *elle est toute où nous sommes;* et c'est David surtout qui nous la rend présente. Lisez donc et relisez sans cesse les psaumes, non, si vous m'en croyez, dans nos traductions modernes qui sont trop loin de la source, mais dans la version latine adoptée dans notre église.... Le premier caractère de ces hymnes, c'est qu'elles prient toujours. Lors même que le sujet d'un psaume paraît absolument accidentel et relatif seulement à quelque évènement de la vie du roi-prophète, toujours son génie échappe à ce cercle rétréci, toujours il généralise : comme il voit tout dans l'immense unité de la puissance qui l'inspire, toutes ses pensées et tous ses sentiments se tournent en prières; il n'a pas une ligne qui n'appartienne à tous les temps et à tous les hommes. Jamais il n'a besoin de l'indulgence qui permet l'obscurité à l'enthousiasme, et cependant, lorsque l'aigle du Cédron prend son vol vers les nues, votre œil pourra mesurer au-dessous de lui *plus d'air* qu'Horace n'en voyait jadis sous le cygne de Dircé.....

» Ses chants participent de l'éternité : les accents enflammés confiés aux cordes de sa lyre divine, retentissent encore après trente siècles dans toutes les parties de l'univers. La synagogue

Digitized by Google

conserva les psaumes, l'Église se hâta de les adopter ; la poésie de toutes les nations chrétiennes s'en est emparée, et, depuis plus de trois siècles, le soleil ne cesse d'éclairer quelques temples dont les voûtes retentissent de ces hymnes sacrées. On les chante à Rome, à Genève, à Madrid, à Londres, à Québec, à Quito, à Moscou, à Pékin, à Botany-Bay ; on les murmure au Japon [1]. »

Cette thèse superbe de la supériorité des siècles chrétiens sur les siècles païens, nous la retrouverons bientôt, lorsque le comte de Maistre comparera le XVIIe siècle avec le XVIIIe. Elle domine et résume tous les jugements qu'il a portés sur la littérature, elle leur donne la seule unité qu'on puisse y découvrir. Si l'on voulait d'un seul mot préciser le caractère des critiques littéraires de ce grand homme, on pourrait dire qu'il a partout mis en relief le génie du christianisme en littérature. Aussi, bien qu'il connût à fond les auteurs anciens, il a beaucoup moins parlé d'eux que des modernes. Il a des aperçus magnifiques sur l'Inde et sur l'Égypte, il a fréquenté Cicéron dont il aime l'esprit philosophique, il se prononce pour Sénèque chrétien [2], il prend plaisir à citer dans ses notes les plus belles maximes que nous aient laissées les latins ; cependant nous ne trouvons nulle part un portrait d'Horace ou de Virgile, de Cicéron ou de Sénèque. Mais leur langue, cette langue latine, la plus *conquérante* de toutes les langues, sonore et brillante comme l'airain, qui mourut pour l'Italie et ressuscita pour l'Église, avait dans le comte de Maistre un admirateur enthousiaste. Il a célébré l'histoire et décrit la *mission* du latin dans une page qui trouve naturellement ici sa place.

« Rien n'égale la dignité de la langue latine. Elle fut parlée par le peuple-roi qui lui imprima ce caractère de grandeur unique dans l'histoire du genre humain et que les langues même les plus parfaites n'ont jamais pu saisir. Le terme

[1] *Soirées de Saint-Pétersbourg*, 7e Entretien, t. II, p. 54 et suiv.
[2] *Soirées de Saint-Pétersbourg*, 9e Entretien, t. II, p. 160 et suiv.

Digitized by Google

de majesté n'appartient qu'au latin. La Grèce l'ignore, et c'est par la majesté seule qu'elle demeure au-dessous de Rome, dans les lettres comme dans les camps. Née pour commander, cette langue commande encore dans les livres de ceux qui la parlèrent. C'est la langue des conquérants romains et celle des missionnaires de l'Église romaine. Ces hommes ne diffèrent que par le but et le résultat de leur action. Pour les premiers, il s'agissait d'asservir, d'humilier, de ravager le genre humain ; les seconds venaient l'éclairer, le rassainir et le sauver ; mais toujours il s'agissait de vaincre et de conquérir, et de part et d'autre c'est la même puissance. »

« C'est la langue de la civilisation. Mêlée à celle de nos pères les barbares, elle sut raffiner, assouplir et, pour ainsi dire, spiritualiser ces idiomes grossiers qui sont devenus ce que nous voyons.... Les médailles, les monnaies, les trophées, les tombeaux, les annales primitives, les lois, les canons, tous les monuments parlent latin..... »

« Le marbre condamné à bavarder, pleure la langue dont il tenait ce beau style qui avait un nom entre tous les autres styles, et qui, de la pierre où il s'était établi, s'élançait dans la mémoire de tous les hommes. »

« Après avoir été l'instrument de la civilisation, il ne manquait plus au latin qu'un genre de gloire, qu'il s'acquit en devenant, lorsqu'il en fut temps, la langue de la science. Les génies créateurs l'adoptèrent pour communiquer au monde leurs grandes pensées.... Seule entre toutes les langues mortes, celle de Rome est véritablement ressuscitée, et semblable à celui qu'elle célèbre depuis vingt siècles, *une fois ressuscitée elle ne mourra plus* [1]. »

Le comte de Maistre ne nous a rien laissé sur notre ancienne littérature. Il faut remonter jusqu'aux deux derniers siècles pour trouver de nouveaux jugements qui

[1] *Du Pape*, p. 150 et suiv.

Digitized by Google

méritent d'être rapportés. Mais ici les portraits sont nombreux, vivants ; les teintes d'ombre et de lumière en sont fortement accusées, à la manière espagnole : ils forment un véritable musée des grands hommes du XVIIe et du XVIIIe siècles, époques si voisines et si différentes l'une de l'autre. La majesté de la première ravissait le comte de Maistre : l'esprit d'ordre et de philosophie qui la distinguait, le bon sens qui dans ce temps privilégié fut une monnaie courante, contrastaient avec la discorde morale dont il fut témoin et qui précéda de longtemps la discorde civile. Deux hommes résument le XVIIe siècle : Bossuet et Fénelon, tous deux également illustres dans des genres presque opposés et qui semblent avoir personnifié l'Église sous son double aspect d'autorité enseignante et de charité persuasive. S'ils eussent vécu dans l'ancienne Rome, ils auraient sans doute appartenu à des sectes de philosophie différentes ; nés dans un siècle chrétien, ils appartinrent tous deux à la même religion qui séduit toujours les âmes les plus diversement douées par quelques-unes de ses innombrables harmonies.

« Jamais l'autorité n'eut de plus grand ni surtout de plus intègre défenseur que Bossuet. La cour était pour lui un véritable sanctuaire où il ne voyait que la puissance divine dans la personne du roi. La gloire de Louis XIV et son absolue autorité ravissaient le prélat, comme si elles lui avaient appartenu en propre. Quand il loue le monarque il laisse bien loin derrière lui tous les adorateurs de ce prince qui ne lui demandaient que la faveur. Celui qui le trouverait flatteur montrerait bien peu de discernement. Bossuet ne loue que parce qu'il admire et sa louange est toujours parfaitement sincère. Elle part d'une certaine foi monarchique qu'on sent mieux qu'on ne peut la définir ; et son admiration est communicative, car il n'y a rien qui persuade comme la persuasion. Il faut ajouter que la soumission de Bossuet n'a rien d'avilissant, parce qu'elle est purement chrétienne, et comme l'obéissance qu'il prêche au peuple est une obéissance d'amour qui ne rabaisse point l'homme, la liberté qu'il employait à l'égard du souverain était

Digitized by Google

aussi une liberté chrétienne qui ne déplaisait point. Il fut le seul homme de son siècle (avec Montausier peut-être) qui eût droit de dire la vérité à Louis XIV sans le choquer.... Était-il appelé à désapprouver un scandale public, il ne manquait point à son devoir ; mais quand il avait dit : *il ne vous est pas permis de l'avoir,* il savait s'arrêter et n'avait plus rien à démêler avec l'autorité. Les souffrances du peuple, les erreurs du pouvoir, les dangers de l'État, la publicité des désordres ne lui arrachèrent jamais un seul cri.

» S'il y a quelque chose de piquant pour l'œil d'un observateur, c'est de placer à côté de ce caractère celui de Fénelon levant la tête au milieu des favoris et des maîtresses ; à l'aise à la cour où il se croyait chez lui, et fort étranger à toutes sortes d'illusions ; sujet soumis et profondément dévoué, mais qui avait besoin d'une force, d'un ascendant, d'une indépendance extraordinaire pour opérer le miracle dont il était chargé.

» Trouve-t-on dans l'histoire l'exemple d'un autre thaumaturge qui ait fait d'un prince un autre prince, en forçant la plus terrible nature à reculer ? Je ne le crois pas.

» Voltaire a dit l'*aigle de Meaux, le cygne de Cambray*. On peut douter que l'expression soit juste à l'égard du second qui avait peut-être dans l'esprit moins de flexibilité, moins de condescendance, et plus de sévérité que l'autre.

» Les circonstances mirent ces deux grands personnages en regard, et par malheur ensuite en opposition. Honneur éternel de leur siècle et du sacerdoce français, l'imagination ne les sépare plus, et il est devenu impossible de penser à eux sans les comparer.

» C'est le privilège des grands siècles de léguer leurs passions à la postérité et de donner à leurs grands hommes je ne sais quelle seconde vie qui nous fait illusion et nous les rend présents. Qui n'a pas entendu des disputes pour et contre Mme de Maintenon soutenues avec une chaleur véritablement contemporaine ? Bossuet et Fénelon présentent le même phénomène. Après un siècle ils ont des amis et des ennemis dans toute la force des termes ; et leur influence se fait sentir encore de la manière la plus marquée.

» Fénelon voyait ce que personne ne pouvait s'empêcher de voir : des peuples haletants sous le poids des impôts, des guerres interminables, l'ivresse de l'orgueil, le délire du pouvoir, les lois fondamentales de la monarchie mises sous les

Digitized by Google

pieds de la licence presque couronnée ; la race de l'*altière Vasthi* menée en triomphe au milieu d'un peuple ébahi, battant des mains *pour le sang de ses maîtres*, ignorant sa langue au point de ne pas savoir ce que c'est que le *sang*, et cette race présentée à l'aréopage effaré qui la déclarait légitime, en frisonnant à l'aspect d'une apparition militaire.

» Alors le zèle qui dévorait le grand archevêque savait à peine se contenir. Mourant de douleur, ne voyant plus de remède pour ses contemporains, et courant au secours de la postérité, il ranimait les morts, il demandait à l'allégorie ses voiles, à la mythologie ses heureuses fictions ; il épuisait tous les artifices du talent pour instruire la souveraineté future, sans blesser celle qu'il aimait tendrement en pleurant sur elle. Quelquefois aussi il put dire, comme l'ami de Job : Je suis plein de discours : il faut que je parle et que je respire un moment. Semblable à la vapeur brûlante emprisonnée dans l'airain, la colère de la vertu, bouillonnant dans ce cœur virginal, cherchait, pour se soulager, une issue dans l'oreille de l'amitié.....

» Cependant qu'est-il arrivé ? Ce grand et aimable génie paie encore aujourd'hui les efforts qu'il fit, il y a plus d'un siècle, pour le bonheur des rois, encore plus que pour celui du peuple. L'oreille superbe de l'autorité redoute encore la pénétrante douceur des vérités prononcées par cette Minerve envoyée sous la figure de Mentor ; et peu s'en faut que, dans les Cours, Fénelon ne passe pour un républicain. C'est en vain qu'on pourrait s'en flatter ; jamais on n'y saura distinguer la voix du respect qui gémit, de celle de l'audace qui blasphème.

» Bossuet, au contraire, parce qu'il fut plus maître de son zèle, et que surtout il ne lui permit jamais de se montrer au dehors sous des formes humaines, inspire une confiance sans bornes ; il est devenu l'homme des rois. La Majesté se mire et s'admire dans l'impression qu'elle fait sur ce grand homme ; et cette faveur de Bossuet a rayonné sur les quatre articles qu'on s'est plu à regarder comme son ouvrage, parce qu'il les peignit sur le papier, et les quatre articles à leur tour, que les factieux présentent à l'autorité grossièrement trompée, comme le palladium de l'autorité, réfléchissent sur l'évêque de Meaux le faux éclat qu'ils empruntent d'une chimérique raison d'état.

» Qui sait si Bossuet et Fénelon n'eurent pas le malheur de se donner précisément les mêmes torts, l'un envers la puissance pontificale, l'autre envers la puissance temporelle ?

Digitized by Google

» C'est l'avis d'un homme d'esprit, dont j'estime également la personne et les opinions. Il pense même *que dans les ouvrages de Fénelon et dans le ton familier qu'il prend en instruisant les rois, on trouve d'assez bonnes preuves que dans une assemblée de politiques, il eût fait volontiers quatre articles sur la puissance temporelle.*

» Sans le croire, je le laisserais croire, et peut-être sans réclamation, si je ne voyais pas la démonstration du contraire dans les papiers secrets de Fénelon, publiés parmi les pièces justificatives de son histoire. On y voit que dans les plans de réforme qu'il dessinait seul avec lui-même, tout était strictement conforme aux lois de la monarchie française, sans un atome de fiel, sans l'ombre d'un désir nouveau. Il ne donne même dans aucune théorie : sa raison est toute pratique[1]. »

Le souvenir des querelles théologiques de cette époque évoque naturellement le nom de Pascal, « grand homme avant trente ans, physicien, mathématicien distingué, polémique supérieur, au point de rendre la calomnie divertissante ; philosophe profond, homme rare en un mot, et dont tous les torts imaginables ne sauraient éclipser les qualités extraordinaires[2]. »

Les réserves que fait ici le comte de Maistre portent surtout sur les *Lettres provinciales*, qu'on ne peut plus lire à notre époque, sans un véritable chagrin, et j'ajouterai même, au risque de passer pour profane, sans quelque fatigue. « Il est impossible que vous n'ayez pas entendu parler des Lettres provinciales, de ces fameuses Lettres dont Bourdaloue a fait une si bonne critique en vingt monosyllabes. Eh bien ! Madame, tenez pour sûr que, si elles avaient été écrites contre les révérends Pères Capucins, personne au monde n'en aurait parlé[3]. »

[1] *De l'Église gallicane*, ch. XIII. Édition Pélagaud, p. 281 et suiv.
[2] *Soirées de Saint-Pétersbourg*, 6e Entretien, t. I, p. 431.
[3] *Cinquième paradoxe. Lettres et opuscules*, t. II, p. 200.

Digitized by Google

Pascal fut toujours excepté par le comte de Maistre de la condamnation qu'il porta contre Port-Royal. Les solitaires de cette illustre retraite ne méritent pas cette réputation de vertu qu'ils se sont faite et que ce siècle accorde volontiers à ceux qui frondent l'autorité, pourvu qu'ils aient quelque décence de plume et de mœurs. Leurs vertus n'étaient certainement pas au complet : deux des principales leur ont toujours été inconnues, la soumission et l'humilité. Il faut, je crois, préférer les solitaires de la Thébaïde.

« Je doute que l'histoire présente dans ce genre rien d'aussi extraordinaire que l'établissement et l'influence de Port-Royal. Quelques sectaires mélancoliques, aigris par les poursuites de l'autorité, imaginèrent de s'enfermer dans une solitude pour y bouder et y travailler à l'aise. Semblables aux lames d'un aimant artificiel, dont la puissance résulte de l'assemblage, ces hommes, unis et serrés par un fanatisme commun, produisent une force totale capable de soulever les montagnes. L'orgueil, le ressentiment, la rancune religieuse, toutes les passions aigres et haineuses se déchaînent à la fois. L'esprit de parti concentré se transforme en rage incurable. Des ministres, des magistrats, des savants, des femmelettes du premier rang, des religieuses fanatiques, tous les ennemis du Saint-Siège, tous ceux de l'unité, tous ceux d'un ordre célèbre, leur antagoniste naturel, tous les parents, tous les amis, tous les clients des premiers personnages de l'association s'allient au foyer commun de la révolte. Ils crient, ils s'insinuent, ils calomnient, ils intriguent, ils ont des imprimeurs, des correspondances, des facteurs, une *caisse publique invisible.* Bientôt Port-Royal pourra désoler l'Église gallicane, braver le Souverain-Pontife, impatienter Louis XIV, influer dans ses conseils, interdire les imprimeries à ses adversaires, en imposer enfin à la suprématie.

» Ce phénomène est grand sans doute ; un autre néanmoins le surpasse infiniment : c'est la réputation mensongère de vertus et de talents *construite* par la secte comme on *construit* une maison ou un navire, et libéralement accordée à Port-Royal

Digitized by Google

avec un tel succès, que de nos jours même, elle n'est point encore effacée, quoique l'Église ne reconnaisse aucune vertu séparée de la soumission, et que Port-Royal ait été constamment et irrémissiblement brouillé avec toutes les espèces de talents supérieurs..... il n'y a rien de si froid, de si vulgaire, de si sec, que tout ce qui est sorti de là. Deux choses leur manquent éminemment, l'éloquence et l'onction; ces dons merveilleux sont et doivent être étrangers aux sectes.... Ouvrez un livre de Port-Royal, vous direz sur-le-champ, en lisant la première page : *il n'est ni assez bon, ni assez mauvais pour venir d'ailleurs.* Il est aussi impossible d'y trouver une absurdité ou un solécisme, qu'un aperçu profond ou un mouvement d'éloquence; c'est le poli, la dureté et le froid de la glace. Est-il donc si difficile de faire un livre de Port-Royal? Prenez vos sujets dans quelque ordre de connaissances que tout orgueil puisse se flatter de comprendre; traduisez les anciens, ou pillez-les au besoin sans avertir; faites-les tous parler français; jetez à la foule, même ce qu'ils ont voulu lui dérober. Ne manquez pas surtout de dire *on* au lieu de *moi;* annoncez dans votre préface *qu'*ON *ne se proposait pas d'abord de publier ce livre, mais que certaines personnes fort considérables ayant estimé que l'ouvrage pourrait avoir une force merveilleuse pour ramener les esprits obstinés,* ON *s'était enfin déterminé,* etc... Dessinez dans un cartouche, à la tête du livre, une grande femme voilée, appuyée sur une ancre (c'est l'aveuglement et l'obstination), signez votre livre d'un nom faux : ajoutez la devise magnifique : *ardet amans spe nixa fides,* vous aurez un livre de Port-Royal. Quand on dit que Port-Royal a *produit* de grands talents, on ne s'entend pas bien. Port-Royal n'était point une institution. C'était une espèce de club théologique, un lieu de rassemblement, quatre murailles enfin et rien de plus. S'il avait pris fantaisie à quelques savants français de se réunir dans tel ou tel café pour y disserter à l'aise, dirait-on que ce café a *produit* de grands génies?

» Lorsque je dis, au contraire, que l'ordre des Bénédictins, des Jésuites, des Oratoriens, etc., a *produit* de grands talents, de grandes vertus, je m'exprime avec exactitude, car je vois ici un instituteur, une institution, un ordre enfin, un esprit vital qui a *produit* le sujet; mais le talent de Pascal, de Nicole, d'Arnaud, etc., n'appartient qu'à eux, et nullement à Port-Royal, qui ne les forma point; ils portèrent leurs connaissances

Digitized by Google

et leurs talents dans cette solitude. Ils y furent ce qu'ils étaient avant d'y entrer. Ils se touchent sans se pénétrer, ils ne forment point d'unité morale : je vois bien des abeilles, mais point de ruche.....

» Non seulement les talents furent médiocres à Port-Royal, mais le cercle de ces talents fut extrêmement restreint, non seulement dans les sciences proprement dites, mais encore dans ce genre de connaissances qui se rapportaient le plus particulièrement à leur état. On ne trouve parmi eux que des grammairiens, des biographes, des traducteurs, des polémiques éternels, etc., du reste, pas un hébraïsant, pas un helléniste, pas un latiniste, pas un antiquaire, pas un lexicographe, pas un critique, pas un éditeur célèbre, et à plus forte raison, pas un mathématicien, pas un astronome, pas un physicien, pas un poète, pas un orateur ; ils n'ont pu léguer (Pascal toujours excepté), un seul ouvrage à la postérité. Étrangers à tout ce qu'il y a de noble, de tendre, de sublime dans les productions du génie, ce qui leur arrive de plus heureux et dans les meilleurs moments, c'est d'avoir raison [1].

Quelques admirateurs de Port-Royal ont voulu compter Racine au nombre des hommes célèbres qui sortirent de cette école. Ce qui précède suffit à démontrer l'inexactitude de la proposition. Racine a pu habiter Port-Royal, mais son génie lui vient d'ailleurs. Il fut le poète préféré du comte de Maistre. Dans une lettre adressée à sa fille Mlle Adèle de Maistre, il explique cette préférence qui datait de sa plus petite enfance : « Tu diras à Rodolphe, à qui je n'ai pu tout dire dans une feuille, que je l'exhorte à continuer son travail sur les poètes français. Qu'il se les mette dans la tête, surtout l'inimitable Racine : n'importe qu'il ne le comprenne pas encore. Je ne le comprenais pas lorsque ma mère venait le répéter sur mon lit, et qu'elle m'endormait avec sa belle voix, au son de cette incomparable musique. J'en savais des centaines de vers longtemps avant de savoir lire ; et c'est ainsi que mes oreilles,

[1] *De l'Église gallicane,* ch. v.

Digitized by Google

ayant bu de bonne heure cette ambroisie, n'ont jamais pu souffrir la piquette [1]. »

La prédilection que le comte de Maistre avait pour le père, lui fit aimer le fils, dont la muse « héritière, je ne dis pas universelle, d'une autre muse plus illustre, doit être chère à tous les instituteurs ; car c'est une muse de famille qui n'a chanté que la raison et la vertu. Si la voix de ce poète n'est pas éclatante, elle est douce au moins et toujours juste. Ses poésies sacrées sont pleines de pensées, de sentiments et d'onction. Rousseau marche avant lui dans le monde et dans les académies ; mais dans l'Église, je tiendrais pour Racine [2]. »

L'amour qu'il avait pour Racine n'empêcha pas le comte de Maistre d'apercevoir les défauts de notre théâtre français. « Il n'y a rien si insipide a-t-il dit dans l'*Examen de la philosophie de Bacon* [3], que le paganisme amené ou ramené sur nos théâtres contre toutes les règles de la vraisemblance et du goût. Cette fade mythologie est un défaut visible de la scène française d'ailleurs si parfaite. » La Harpe a dit, à propos de la comédie latine : « Il n'y a point à proprement parler, de comédie latine, puisque les latins ne firent que traduire ou imiter les pièces grecques, que jamais ils ne mirent sur le théâtre un seul personnage romain, et que

[1] Lettre 14, à Mlle Adèle de Maistre, 1805. — On trouve dans les *Soirées de Saint-Pétersbourg* (t. Ier, p. 184), un passaage qui se rapproche beaucoup de celui-là : « Les premiers vers qui sont entrés dans ma mémoire sont ceux de Louis Racine, dans son poème de la Religion :

Adorable vertu, que tes divins attraits,

et le reste. Vous connaissez cela : ma mère me les apprit lorsque je ne savais pas encore lire ; et je me vois toujours sur les genoux, répétant cette belle tirade que je n'oublierai de ma vie. » Est-ce donc de Louis Racine que le comte de Maistre a voulu parler dans la lettre citée plus haut ? L'épithète d'inimitable qu'il emploie ne permet pas de le supposer. Il faut en conclure que les deux Racine se sont partagé l'enfance du comte de Maistre.

[2] *Soirées de Saint-Pétersbourg*, 3e Entretien, t. Ier, p. 186-187.

[3] *Examen de la philosophie de Bacon*, t II, p. 308 et suiv. — Ce morceau est la reproduction presque textuelle d'un passage du cinquième paradoxe.

Digitized by Google

dans toutes leurs pièces, c'est toujours une ville grecque qui est le lieu de la scène. Qu'est-ce que des comédies latines où rien n'est latin que le langage ? Ce n'est pas là sans doute un spectacle national (Lycée, t. II, sect. 2). »

Qui nous empêche de parodier ce morceau et de dire : Il n'y a pas à proprement parler de tragédie française, puisque les Français n'ont fait que traduire ou imiter les pièces grecques, que jamais ils ne mirent sur le théâtre un seul personnage français, et que, dans toutes leurs pièces, c'est toujours une ville étrangère qui est le lieu de la scène. Qu'est-ce qu'une tragédie française ou rien n'est français que le langage ? Ce n'est pas là sans doute un spectacle national. La Harpe, sans s'en apercevoir, a fait un reproche très fondé à la scène tragique française. Lorsque j'assiste à une représentation de Phèdre et que j'entends la fameuse tirade, il ne me faut rien moins que toute la force de l'habitude et l'inimitable perfection de Racine pour m'empêcher de rire. Qu'est-ce que tout cela nous fait à nous, chrétiens du XIXe siècle ? Rien n'est plus étranger à nos mœurs, à notre croyance, à notre philosophie même. Je n'entends qu'Euripide supérieurement traduit ; c'est un anachronisme de goût. Voltaire, quoique ses beaux vers le soient bien moins que ceux de Racine, produit cependant un bien plus grand effet dans la scène de Lusignan, précisément *parce qu'étant païen dans le monde*, il eut le courage d'être *chrétien au théâtre.* »

Dans une lettre à sa fille, le comte de Maistre donne son avis sur une tragédie d'Alfieri, et, à ce propos, sur la tragédie en général. Il venge, en passant, Philippe II, le roi le plus maltraité au théâtre, mais dont le portrait historique et vrai, montre déjà, quoique inachevé, une grande figure de prince et de chrétien :

« Je suis grandement aise que tu comprennes parfaitement et que tu goûtes notre dantesque Alfieri ; il ne faudrait cepen-

Digitized by Google

dant pas l'aimer trop. Sa tête ardente avait été totalement pervertie par la philosophie moderne. Veux-tu voir d'un premier coup d'œil son plus grand défaut? C'est que le résultat de tout son théâtre est qu'on n'aime pas l'auteur. Sa dédicace à l'ombre de Charles Ier est insupportable. La première fois que je lus sa *Marie Stuart*, et surtout la dure, inhumaine, abominable prophétie qui s'y trouve, je l'aurais battu..... Aucun juge sage et instruit ne pardonnera à Alfieri d'avoir falsifié l'histoire pour satisfaire l'extravagance et les préjugés stupides du XVIIIe siècle. Tout cela, au reste, ne déroge nullement au mérite d'Alfieri, véritable créateur de la tragédie italienne, et distingué par une foule de grandes qualités littéraires. Il serait sans tache s'il n'avait pas trop appartenu à son siècle, qui a gâté une foule de grands talents. Je l'ai vu deux fois à Florence. La première fois, nous fûmes sur le point de nous heurter; la seconde, tout alla bien, nous nous rapprochâmes singulièrement; et si j'avais passé quelques jours de plus à Florence, nous aurions été fort bons amis. J 'aime bien qu'on fasse des tragédies sans amours, comme Athalie, Esther, Mérope, la Mort de César : mais j'aime mieux l'amour que les passions haineuses, et Alfieri n'en peint pas d'autres; on ne saurait le lire sans grincer des dents; voilà ce qui me brouille un peu avec ce tragique. Les vers que tu me cites sont fort beaux; mais Philippe II aimait beaucoup sa femme et n'était pas moins bon père. Isabelle mourut dans son lit d'une fausse couche plusieurs mois après don Carlos, qui était un monstre dans tous les sens du mot, et qui mourut de même dans son lit, et de ses excès. Quand nous lirons l'histoire ensemble, je te montrerai comment les protestants et les philosophes l'ont arrangée.[1] »

Tout le monde connaît l'immortelle satire qui a pour titre : *Observations critiques sur une édition des Lettres de Mme de Sévigné, publiées en 1806, chez Bossange, par M. Ph.-A. Grouvelle, ancien ministre plénipotentiaire*[2]. Le crime de faire une mauvaise édition d'un bon auteur, de parler sa langue moins bien qu'un étranger, d'être

[1] Lettre 38 à Mlle Adèle de Maistre; *Lettres et opuscules*, t. I, p. 124 et 125. V. aussi lettre 63.
[2] *Lettres et opuscules*, t. II.

Digitized by Google

impertinent envers la mémoire d'un honnête homme ou d'une honnête femme, reste souvent impuni. Pourquoi M. Grouvelle fit-il exception à la règle? Dans quel jour d'humeur son livre tomba-t-il sous les yeux du comte de Maistre? Toujours est-il que celui-ci usa envers lui de la cruauté que Boileau avait eue pour Campistron : il le sauva de l'oubli. Jamais autant d'esprit ne fut dépensé contre un sot. On parcourt les *observations critiques* avec un rire joyeux qu'on ne peut interrompre. Mais quand on ferme ce chef-d'œuvre de verve et de moquerie, on demande que le lion lâche le pécari et s'attaque aux ennemis plus nobles qu'il a coutume de combattre et de vaincre.

A la fin de cet opuscule, il y a un jugement en dix lignes sur les lettres de Mme de Sévigné, qui ne sera jamais dépassé : « Les lettres de Mme de Sévigné sont le véritable *siècle de Louis XIV*. Le livre qui porte ce nom nous présente, comme beaucoup d'autres, les évènements de ce siècle. Mme de Sévigné nous peint, mieux que personne, le siècle même. Ce que d'autres nous racontent, elle nous le fait voir : nous assistons à tous les grands faits de cette époque mémorable; nous vivons à la Cour de Louis XIV, et dans la société choisie de ce temps. Il est impossible de lire une de ses lettres sans trouver un nom sacré; rien n'égale le charme de cette lecture. Tous ces grands hommes sont en mouvement; on les admire dans les autres livres, dans ces lettres on les fréquente. » Si l'on veut savoir maintenant qu'il a parlé de l'écrivain, ce que le comte de Maistre pensait de la femme; on peut méditer ce petit passage d'une lettre au comte Rodolphe [1]. « Je suis bien aise que mon frère ait jugé comme moi Mme de Sévigné. Nous ne parlons pas du talent, qui est invariable, mais du caractère. Si j'avais à choisir entre la mère et la fille,

[1] Lettre 85, au comte Rodolphe. — Saint-Pétersbourg, 23 juil. 1813.

Digitized by Google

j'épouserais la fille, et puis je partirais pour recevoir les lettres de l'autre. Je sais bien que c'est une mode de condamner Mme de Grignan ; mais par le recueil seulement des lettres de la mère, lues comme on doit lire, la supériorité de la fille sur la mère (dans tout ce qu'il y a de plus essentiel) me paraît prouvée à l'évidence. »

Enfin pour couronner ces jugements particuliers sur les principaux écrivains du XVIIe siècle et avant de parcourir avec le comte de Maistre la galerie des hommes célèbres du XVIIIe, nous devons citer dans son entier la magnifique comparaison qu'il a établie entre ces deux époques. Elle résume tout ce que nous avons vu et prépare tout ce qui nous reste à voir.

« D'où vient la prééminence marquée du XVIIe siècle, surtout en France ? De l'heureux accord des trois éléments de la supériorité moderne, la religion, la science et la chevalerie, et de la suprématie accordée au premier. On a souvent comparé ce siècle au suivant, et comme il n'y avait pas trop moyen de contester la supériorité du premier dans la littérature, on s'en consolait par la supériorité *incontestable* du second dans la philosophie, tandis que c'est précisément le contraire qu'il fallait dire ; car notre siècle fut surpassé par la philosophie bien plus que par la littérature du précédent.

» Il est encore très important de remarquer, qu'indépendamment de la supériorité du XVIIe siècle dans les ouvrages philosophiques proprement dits, sa littérature entière, prise dans le sens le plus général du mot, respire je ne sais quelle philosophie sage, je ne sais quelle raison calme, qui circule, pour ainsi dire, dans toutes les veines de ce grand corps, et qui, s'adressant constamment au bon sens universel, ne surprend, ne choque et ne trouble personne. Ce tact exquis, cette mesure parfaite fut nommée TIMIDITÉ par le siècle suivant, qui n'estime que la contradiction, l'audace et l'exagération.

» Mais ce qui doit être observé par-dessus tout, c'est que l'infériorité du XVIIIe siècle, est due uniquement à l'esprit d'irréligion qui l'a distingué. Les talents ne lui ont pas manqué, mais seulement ce principe qui les exalte et les dirige.

Digitized by Google

» Qu'y a-t-il de plus certain que la noble destination de tous les êtres spirituels de concourir librement, dans leurs sphères respectives, à l'accomplissement de décrets éternels? La sanction de cette loi n'est pas moins évidente. Toute action de l'intelligence créée, contraire aux vues de l'intelligence créatrice, amène nécessairement une dégradation de cette même lumière qui lui avait été donnée pour concourir à l'ordre; et si cette action désordonnée est de plus volontaire et délibérée, c'est une véritable révolte, dont l'effet doit être particulièrement funeste. Or, comme jamais la sublime destination de l'esprit ne fut contredite d'une manière plus générale et plus directe que dans ce dix-huitième siècle, il ne faut pas être surpris que tous les talents y soient demeurés, pour ainsi dire, au-dessous d'eux-mêmes.

» Donnez à Buffon la foi de Linnée; imaginez J.-J. Rousseau tonnant dans une chaire chrétienne sous le surplis de Bourdaloue, Montesquieu écrivant avec la plume qui traça *Télémaque* et la *Politique sacrée*, Mme du Deffant allant tous les jours à la messe, n'aimant que Dieu et sa fille, s'échauffant sur la Providence, sur la grâce, sur saint Augustin, et peignant une société qui lui ressemble, etc... Qui sait si, dans des genres différents, le grand siècle ne se trouverait pas avantageusement balancé?

» Un fleuve de fange qui roulait des diamants, a sillonné l'Europe pendant tout le dernier siècle. L'urne qui s'épanchait à Ferney, ressemblait à ces vaisseaux du Levant, qui recèlent la peste dans les précieuses cargaisons qu'ils nous apportent. Purifiez ces eaux, faites-les partir de cette haute source qui domine toutes les impuretés humaines, ce fleuve eût enchanté, fertilisé, enrichi l'Europe, sans la corrompre. Si le XVIIe siècle présente plus de talents supérieurs, peut-être que dans le nôtre, les talents en général, se montrent en plus grand nombre, et qui sait encore jusqu'à quel point ceux-ci se seraient élevés, si le génie coupable et avili n'eût pas volontairement jeté ses ailes? Non seulement l'esprit du siècle a plus ou moins flétri les talents, mais de plus ce qu'il en a laissé subsister, n'a produit qu'un vain éclat, qu'un vain amusement pour l'esprit, presque toujours accompagné de conséquences funestes. On en voit un exemple frappant dans l'*Esprit des Lois*. Personne ne peut nier que ce livre n'appartienne à un talent supérieur; cependant l'anathème général l'a frappé; il n'a fait que du mal

Digitized by Google

et il en a fait immensément. Le *Contrat social* s'adressait à la foule, et les laquais même pouvaient l'entendre ; c'était un grand mal sans doute ; mais enfin leurs maîtres nous restaient : le livre de Montesquieu les perdit[1]. »

[1] *Examen. de la philosophie de Bacon*, t. II, p. 266 et suiv. — V. aussi *Soirées*, 7e Entretien, t. 2, p. 24.

René Bazin.

(A suivre.)

Digitized by Google

ANNALES ECCLÉSIASTIQUES D'ANJOU

GUILLAUME RUZÉ, ÉVÊQUE D'ANGERS

1572-1587

SOMMAIRE : Guillaume Ruzé, aumônier et confesseur de Charles IX, évêque nommé de Saint-Malo, est sacré évêque d'Angers le 24 août 1572. — Ses bons rapports avec le chapitre de la Cathédrale. — Les moines de Saint-Serge et le chapitre de la Cathédrale d'Angers. — Réforme du bréviaire angevin. — Guillaume Ruzé protecteur de son Université. — Abolition de la fête de l'*Alleluia*. — René Benoît, curé de Saint-Eustache. — La guerre civile en Anjou. — François de Valois, duc d'Anjou. — Ligue des catholiques de France. — Guillaume Ruzé, député aux États de Blois. — Bussy d'Amboise, gouverneur d'Anjou. — Insolence commise à l'égard de Guillaume Ruzé. — Concile de Tours-Angers. — Angers prend parti pour la Ligue. — Conversions de huguenots en Anjou. — Profession de foi exigée par Guillaume Ruzé. — Évènements militaires en Anjou. — Mort de Guillaume Ruzé.

Guillaume Ruzé, évêque d'Angers.

Le 24 août 1572, le jour même de la Saint-Barthélemy et à l'heure où les huguenots étaient massacrés dans les rues, Guillaume Ruzé, successeur de l'évêque d'Angers, Gabriel Bouvery, reçut à Paris la consécration épiscopale. Issu d'une noble famille originaire de la Touraine, le nouveau prélat né à Paris vers 1525 était fils de Guillaume Ruzé, receveur général des finances en Touraine, et de dame Marie Testu. Après avoir étudié les humanités au collège de Mignon et la philosophie à celui de Navarre, il professa quelque temps la rhétorique dans ce dernier collège ; mais ayant laissé les arts pour la théologie, il fit dans cette étude

Digitized by Google

de tels progrès qu'il put expliquer en 1550 le Maître des Sentences, devenir recteur de l'Université, docteur en 1553 et agrégé de la société de Navarre [1].

Guillaume Ruzé controversiste. Ses relations avec le duc de Montpensier. Ses charges à la Cour de France.

Le duc de Montpensier, qui devint plus tard gouverneur de l'Anjou, donna Guillaume Ruzé pour précepteur à son fils et le fit connaître à la cour de France. Le roi Henri II goûta la piété et la science de Ruzé ; il le nomma conseiller-clerc au Parlement, et le chargea de l'éducation du second de ses fils, le futur roi Charles IX [2]. Mécontent de d'Andelot, frère de Coligny, qui, en 1557, avait patronné l'exercice du culte calviniste en Bretagne et en Anjou, il l'avait privé de son commandement militaire et enfermé au château de Melun. Par son ordre Guillaume Ruzé s'entretint avec le prisonnier et le décida à faire une demi-abjuration, dont le roi se contenta pour lui rendre la liberté [3]. En 1558, Charlotte de Bourbon, l'une des filles du duc de Montpensier, prit le voile et reçut en même temps la crosse d'abbesse au monastère de Jouarre, diocèse de Meaux ; quatorze ans plus tard elle apostasia, sortit de son couvent, et, après s'être retirée chez le comte palatin du Rhin, elle épousa Guillaume de Nassau, prince d'Orange ; quelques-unes de ses religieuses, désirant l'excuser, prétendirent que Guillaume Ruzé, qui lui avait donné le voile,

[1] Mss. de la bibliothèque d'Angers : Grandet, n° 618, t. V ; Arthaud, n° 624, t. III ; Pocquet de Livonnière, n° 629 ; Brossier, n° 656, t. I ; Dumesnil, n° 658, p. 259.

[2] Mss. : n° 618, t. V. ; n° 629 ; n° 656.

[3] « Il (le cardinal de Lorraine) ne faillit de l'assaillir (d'Andelot) d'un autre moyen, qui fut de l'assaillir par sa femme, et de le tenter par un docteur de Sorbonne nommé Ruzé, confesseur du roi, homme stylé à la courtisane et à le sorbonnique ; lesquels tous deux, l'un ressemblant à Satan, et l'autre, pour ce coup, à Ève, séduite la première, surent si bien faire que finalement Andelot condescendit à se retirer de cette prison, après qu'une messe serait dite en sa présence, sans autre abjuration verbale, et même ne portant pas beaucoup de révérence à la messe ; ce que néanmoins il reconnut depuis avoir fait par grande infirmité, qu'il a toujours condamnée jusques à la mort ; et amendée par tous les effets qu'il est possible de désirer. » (De Bèze : *Histoire ecclésiastique des églises réformées au royaume de France*, t. I, livre I, p. 91-92).

Digitized by Google

ne l'avait pas instruite suffisamment de l'étendue et de la gravité de ses vœux [1].

L'abjuration de l'abbesse de Jouarre avait été précédée de celle de sa sœur aînée, Françoise de Bourbon, mariée à Henri Robert de la Mark, duc de Bouillon et prince souverain de Sedan. Le duc de Montpensier invita Guillaume Ruzé à ramener au catholicisme sa fille et son gendre. Des conférences s'ouvrirent en 1566 à Paris chez le duc de Nevers en présence des deux époux, entre Guillaume Ruzé assisté des docteurs Vigor et Claude de Sainctes, et Jean de l'Epine qu'accompagnaient deux ministres protestants ; elles se prolongèrent près d'une année sans amener aucun résultat [2]. La controverse avec les hérétiques était l'une des occupations de Guillaume Ruzé à la cour de France qu'il n'avait pas quittée sous les rois François II et Charles IX ; il la soutenait sans aigreur et avec la politesse d'un gentilhomme, préférant substituer à d'interminables discussions l'exposition raisonnée des dogmes catholiques. En 1561, il avait traduit le Commonitoire de Saint-Vincent de Lérins, où cet auteur établissait que les vérités de la foi se reconnaissaient à l'universalité de la croyance des fidèles dans tous les temps et dans tous les lieux ; il avait pris part cette même année au célèbre colloque de Poissy [3].

Il avait été nommé évêque de Saint-Malo.

L'évêché de Saint-Malo était devenu vacant par la mort du titulaire, François Bohier, en 1569 ; Charles IX le donna à Guillaume Ruzé, son ancien maître, qu'il gardait auprès de lui en qualité de confesseur, et auquel il venait de conférer en commende l'abbaye de l'Esterp, de l'ordre de saint Augustin, au diocèse de Limoges [4]. Mais deux

[1] Mss. n° 618, t. V.
[2] Mss. n° 618, t. V. — France protestante : *Robert de la Mark*.
[3] La traduction de Guillaume Ruzé avait pour titre : « Petit traité de Vincent Lérinois, François de nation, pour la vérité et antiquité de la foy catholique contre les prophanes nouveautés de toutes hérésies. »
[4] Gallia Christiana Sammarth. t. II, col. 623. — Gallia Christiana, t. XIV, col. 1013.

Digitized by Google

années s'écoulèrent sans que la cour de Rome envoyât les bulles d'investiture. Dans l'intervalle Gabriel Bouvery, évêque d'Angers, mourut le 10 février 1572; Charles IX lui donna pour successeur l'évêque nommé de Saint-Malo; le Saint-Siège accorda les bulles de provision au mois de juillet, et le 24 août 1572, le cardinal Charles de Bourbon, évêque de Beauvais, conféra la consécration épiscopale à Guillaume Ruzé dans la chapelle de Sainte-Marie d'Égypte, rue de la Jussienne, à Paris [1]. Deux mois avant son sacre Ruzé avait fait don à la cathédrale d'Angers de la plus grosse des cloches du beffroi qui fut baptisée sous son prénom; le chapitre voulut qu'elle s'appelât le *Gros-Guillaume;* elle n'existe plus, mais l'appellation, qui lui a survécu, demeure attachée au bourdon de la cathédrale [2].

Ses bons rapports avec le chapitre de la cathédrale d'Angers.

Guillaume Ruzé, qui le jour même de son sacre avait pris possession de son évêché par procureur, vint à Angers le 22 septembre suivant prendre possession personnelle. Tandis que le palais épiscopal était réparé aux frais des héritiers de Gabriel Bouvery qui en avait négligé l'entretien, le prélat reçut l'hospitalité chez le chanoine Adam de la Barre. Une décision gracieuse du chapitre lui permit de recevoir les distributions quotidiennes des chanoines qu'on refusait à l'évêque lorsqu'il n'habitait pas le palais épiscopal [3]. La position que Guillaume Ruzé occupait à la cour, sa science de controversiste, sa modestie et les

[1] Gallia Sammarth., t. II, p. 147. — Gallia Christiana, t. XIV, col. 584. — Mss. n° 624, t. III. — Mss. n° 658, p. 259. — Annuaire de la Société de l'Histoire de France, année 1849, p. 69.

[2] D. Housseau : t. XIII, n° 8745. — « Cette cloche pèse environ 24,000 livres, a 21 pieds de tour par bas et sept pieds et demi de haut... » (Péan de la Thuilerie, p. 55). — Elle portait pour inscription ces vers incorrects quoique intelligibles :

« Quem Turonum Ligeris sinuosus noscit alumnum,
» Rex confessorem, hæc (an. 1572), Andia pontificem,
» Indidit altisono Guillelmus Ruzæus ævi :
» Nomen huic clarus mente, parente, fide. »

Sur les cloches de la cathédrale, voir : *La Cathédrale d'Angers*, par G. Boissier (imprimé dans la *Revue de l'Anjou*).

[3] Mss. n° 618, t. V ; n° 624, t. III.

Digitized by Google

qualités heureuses de son caractère lui avaient concilié de prime abord les sympathies de ses chanoines; il les garda sa vie entière, et sans effort de sa part, car pour les cultiver il n'eut qu'à suivre les inclinations de sa nature bienveillante parfois jusqu'à la faiblesse [1]. En 1582, il fit déclarer au chapitre par son grand vicaire et official, le grand archidiacre, qu'il n'entendait pas troubler les chanoines et chapelains de la cathédrale dans leurs privilèges de ne pas résider dans les cures dont ils étaient titulaires; il leur demandait seulement l'assistance aux synodes diocésains et la notification du nom de leurs vicaires [2]. Cependant il ne donna jamais aux chanoines la chapelle complète qu'ils exigeaient de tout nouvel évêque; après sa mort, ils intentèrent un procès à son frère et son héritier, Martin Ruzé de Beaulieu, secrétaire des finances et d'État, pour le paiement de cette chapelle; le Parlement accueillit leurs plaintes et en 1598, dix ans après la mort de l'évêque Guillaume Ruzé, cette chapelle attendue si longtemps fut donnée à la sacristie du chapitre. Guillaume Ruzé s'était flatté à tort, paraît-il, de s'acquitter de sa dette envers les chanoines par le don d'une vraie croix, ornée de diamants, et de l'une de ses crosses en 1578, et enfin par le legs dans son testament d'une somme de mille livres tournois qui lui étaient dus par l'un de ses diocésains [3].

Affaire des moines de Saint-Serge.

Lors de la vacance du siège épiscopal, en 1572, les chanoines étaient sortis de la cathédrale le lundi des Rogations pour se rendre en procession à l'abbaye de Saint-Serge. Les moines leur avaient refusé l'entrée, alléguant

[1] Les registres du chapitre avaient conservé le témoignage de l'affection réciproque de l'évêque et des chanoines; à son départ pour Paris et à son retour, l'évêque convoquait les chanoines en chapitre, il les embrassait tous « jusques au secrétaire », et souvent les larmes coulaient dans ces entrevues affectueuses. (Mss., n° 618, t. V, 656 : t. I, 658). — « Verè pius pastor, mansuetus, quique vixit cum capitulo non ut dominus, sed ut frater et concanonicus. » (Gallia Christiana Sammarth., t. II, p. 147).

[2] Mss. n° 658, p. 598.

[3] Mss. n° 618, t. V ; n° 624, t. III ; n° 656, t. I.

Digitized by Google

pour raison que l'usage leur permettant de ne pas figurer aux processions, ils avaient le droit de n'en recevoir aucune dans leur église[1]. Le chapitre ne tenant pas compte de leurs remontrances se disposait à pénétrer dans l'abbaye, lorsque, sans parlementer davantage, les moines s'armèrent de bâtons et courant sus à la procession, la dispersèrent, frappant à tout hasard psalteurs et chanoines, sans mort d'hommes toutefois et sans contusions graves. Outré de cette violence inouïe, le chapitre porta plainte des coups de bâton reçus au juge de la prévôté qui n'avait pas qualité pour juger l'affaire, car elle ressortait des tribunaux ecclésiastiques. Sans être arrêté par son incompétence, le juge envoya un sergent royal instrumenter à l'abbaye ; mais les moines, à la vue de l'homme de loi qui venait dresser procès-verbal, reprirent leurs bâtons, assaillirent le sergent de coups et le jetèrent à la porte de l'abbaye. Mettant de côté toutes formes judiciaires, le juge prononça par contumace contre trois des moines une sentence capitale qu'il fit exécuter en effigie le jour du sacre, en 1572, devant la foule immense qu'attirait à Angers la solennité de la fête religieuse ; un tableau suspendu à une potence, sur la place des Halles, représentait les trois moines expiant par la corde l'outrage fait à la dignité du chapitre et à l'office du sergent royal. Mais le Parlement de Paris, saisi d'un appel par l'abbaye de Saint-Serge, rendit au mois de janvier 1573 un arrêt qui cassait la sentence, ordonnait de lacérer le tableau, privait le juge de la prévôté à jamais de tout office judiciaire et renvoyait les moines devant les tribunaux de leur ordre ; on ne connaît pas le dénouement donné par les juges bénédictins à cette scandaleuse affaire, où le chapitre bénévolement provo-

[1] Les moines de l'ordre de Saint-Benoît, répartis à Angers dans les abbayes de Saint-Aubin, Saint-Serge et Saint-Nicolas, et au prieuré de l'Esvière, n'assistaient pas aux processions, même à celle du Sacre.

Digitized by Google

cateur avait trouvé un accueil qu'il ne cherchait pas, et où les moines s'étaient montrés d'une brutalité sans exemple et le juge inique et sanguinaire [1].

Réforme du bréviaire angevin.

Au mois de septembre 1573, Guillaume Ruzé recommanda la correction du bréviaire angevin à son chapitre; l'année précédente cependant, il avait approuvé une rédaction nouvelle de ce bréviaire, préparée par son prédécesseur, Gabriel Bouvery, dans les derniers mois de sa vie. Ni l'un ni l'autre de ces deux prélats ne se conformèrent à la bulle du pape saint Pie V, qui avait prescrit en 1568 l'usage du bréviaire romain édité récemment par son ordre. Bouvery était moins excusable encore que Guillaume Ruzé, car il était l'un des Pères du concile de Trente, qui, dans leur dernière session, avaient commis au Saint-Siège la rédaction d'un bréviaire nouveau obligatoire pour l'universalité des églises catholiques. Le bréviaire angevin, revu par Bouvery en 1550, après une correction antérieure faite au temps du cardinal Balue, tombait sous l'interdiction de la bulle de saint Pie V, proscrivant tout bréviaire local dont l'existence n'était pas antérieure de deux cents ans à la promulgation de sa bulle. L'église d'Angers se servit du bréviaire de Ruzé jusqu'à l'année 1620; à cette époque, l'évêque Fouquet de la Varenne promulgua un nouvel office divin; ses successeurs Charles Miron, en 1623, Henri Arnauld, en 1664, et Poncet de la Rivière, en 1716, donnèrent successivement plusieurs éditions du bréviaire qui différa de plus en plus du bréviaire romain [2]. En 1824,

[1] D. Housseau, t. X, n° 4490. — Journal de Louvet. — Mss. n° 618, t. V.

[2] « Guillelmus (Fouquet de la Varenne), episc. Andegav. universo clero Andegavensi salutem in Christo Jesu. »

« De communi sententia delectis aliquot viris negotium datum est, ut Breviarium officii ecclesiastici Andegavensis diligenter excuterent, atque, uti cumque opus esset, emendatum, et in ordinem redactum, ad formam Breviarii romani... quantum nostræ diœcesis usus et ratio pateretur, componerent. Dato Andegavi prima die mensis augusti. anno D. 1620. »

« Carolus, D. gratia, episcopus Andegavensis... »

...« Hujus editionis (breviarii) formam ab omnibus in posterum

Digitized by Google

Mgr Montault imposa le bréviaire de Paris à son diocèse; sous son second successeur, Mgr Angebault, en 1857, la liturgie romaine a été donnée au diocèse d'Angers.

Statuts relatifs aux chanoines étudiants.

Parmi les chanoines de la cathédrale, il se trouvait de jeunes ecclésiastiques qui n'avaient pas reçu les ordres mineurs. En 1574, le chapitre porta un statut qui leur accordait sur la mense capitulaire une rente annuelle de 250 livres, tout le temps qu'ils fréquenteraient une Université fameuse, pourvu qu'ils reçussent les ordres mineurs la première année de leurs études; le Saint-Siège confirma ce statut qui fut homologué au Parlement de Paris. Au siècle suivant en 1641, le chapitre voulut que cette même rente fût servie aux chanoines encore enfants, auxquels leur âge permettait d'aborder dans un collège ou petite école les éléments de la grammaire; quant aux chanoines, qui suivaient les cours d'une Université, il éleva à 300 livres leur pension annuelle; les uns et les autres n'avaient d'autres revenus ecclésiastiques que leur prébende généralement modeste; leur présence au chœur étant rare, ils ne participaient pas aux distributions journalières faites aux chanoines résidants, et connues sous le nom de pain quotidien du chapitre[1]. Mais la tenue religieuse de ces chanoines étudiants n'était pas toujours correcte, comme le témoigne

observari, tam in choro quam extra chorum, decernimus jubemusque... Romanum tamen in privatis precibus semper excipimus... Dato Parisiis, XI calend. januar. salutis anno 1623. »

« Henricus Dei miseratione et sanctæ Sedis gratia episcopus Andegavensis... »

...« Breviarium istud sic a nobis correctum proponimus, omnem alium usum breviarii Andegavensis abrogantes et prohibentes... Excepimus tamen cum prædicto nostro prædecessore Breviarium Romanum in privatis precibus, cujus usum pro reverentia primæ Sedis extra chorum concedimus. Dato Andegavi, die primo martii anno D. 1663. »

« Michael, miseratione divina.. episcopus Andegavensis... »

...« Visum est nobis necessarium novam editionem (breviarii Andegavensis) sufficere, eamque emendatiorem, si fieri posset, et meliori ordine digestam proponere... V. iduum martii 1716. » (Michel Poncet de la Rivière autorisa, comme ses prédécesseurs, Miron et Arnauld, l'usage du bréviaire romain hors du chœur).

[1] Mss. n° 656, t. II; n° 658, p. 621.

Digitized by Google

un statut rendu par le chapitre en 1579 pour leur rappeller le devoir de la communion pascale.

Ruzé protecteur de son Université.

Guillaume Ruzé, prélat d'intelligence et de savoir, favorisa les études dans son diocèse ; il se montra constamment le protecteur éclairé et généreux de l'Université d'Angers ; il aimait à présider les actes relatifs à la collation des grades théologiques[1] ; il délia fréquemment sa bourse pour aider les jeunes ecclésiastiques à suivre les cours de droit et de théologie et à prendre les grades universitaires ; il veilla sur le choix des professeurs, et le plus célèbre d'entre eux, Marin Liberge, eut ses appointements payés en partie sur la mense épiscopale[2]. Guillaume Ruzé, célèbre de son temps comme controversiste et comme prédicateur, cultivait la poésie latine ; ses contemporains ont parlé de ses succès dans ce genre d'étude ; il a été loué par Génébrard, archevêque d'Aix [3], et par Scévole de Sainte-

[1] Mss. n° 658, p. 259.

[2] « Est hujus civitatis antistes D. Guillelmus Ruzœus, summus theologus, qui salutari voce et vitæ integersimæ exemplo, absens etiam liberalitate, authoritate et præclaris officiis, hanc Academiam ejusque professores et alumnos informat, ornat et tuetur. Is non, ut plerique alii hujus ætatis episcopi, insidiosis voluptatum illecebris delinitus, non igne rationis tenebris obcæcatur, non avaritia, ambitione, et indignis homine, nedum episcopo, vitiis et sceleribus coopertus, sacerdotum opes in res ludicras et perniciosas confert, aut temere consumit ; sed bonis viris et eruditis beneficentia sublevandis, litteris et litteraturis fovendis, aliisque rebus peragendis, quibus vera æternaque gloria comparatur » (Libergii de justitia et jure oratio, in Andegavensi juris auditorio habita, anno 1574).

Etienne de Sampaye, dominicain et docteur en Sorbonne, dédia son ouvrage *Arcanum Thesaurum* à Guillaume Ruzé ; il s'adresse au prélat en ces termes : « Quibus de causis si uterque Christianissimorum Regum Carolus et Henricus Reges te ad sacras confessiones consuetissime eligentes, in sede sancti Maclovii primo collocaverunt, deinde et ad ipsam Andegavensem transtulerunt ; audebo dicere ipsos potius ecclesiæ episcopum dedisse, quam episcopo ecclesiam. Constat enim quanta semper commissorum omnium ductus sollicitudine ministerium hoc adimpleveris, atque ad impleas, et cum quanta liberalitate, juxta divini Pauli apostoli consilium, avaritiam vitando, thesauros Ecclesiæ juste dispenses, domum tuam atque mensam omnibus quibuscumque egentibus communem faciens, scholasticisque multis pro litterarum studio prosequendo expensas non minus largiter quam humaniter ministrando. » (Cf. de Launoy : *De scholis celebrioribus*). (Archives de la Mairie d'Angers : BB, 34, fol. 33).

[3] Chronologie sacrée.

Digitized by Google

Marthe, qui lui dédia sa paraphrase poétique des Cantiques[1].

Abolition de la fête de l'*Alleluia*.

La piété et le bon goût de Ruzé ne lui permettaient pas d'approuver certains usages d'origine très ancienne pratiqués par les enfants de la Psallette à la cathédrale après l'office du soir, la veille de la Septuagésime et la veille de Pâques ; c'étaient des farces insipides et tumultueuses désignées sous le nom de l'enterrement et de la résurrection de l'*Alleluia*, que l'office divin supprime à la Septuagésime et reprend au temps pascal. Le chapitre, qui n'avait pas eu le courage de supprimer ces fêtes, avait tenté vainement d'en modérer le bruit ; mais comme elles étaient extravagantes de leur nature, et n'avaient d'autre effet que l'amusement des enfants de chœur, Guillaume Ruzé décréta en 1576 leur abolition définitive[2]. Au commencement du xve siècle,

[1] « Cui donem potius sacras, Ruzœe, Camœnas.
» Quam tibi, sacrorum Pieridumque decus ?
» Nec mea quod pancis niteant variata figuris
» Carmina, et externa sermo sit arte carens.
» Crediderim idcirco minus ista futura legenti
» Grata tibi, istorum si modo lector eris. »

[2] « Le samedi, veille de la Septuagésime, entre none et vêpres, au vu et sçu du chapitre, les enfants de chœur portaient en traversant le chœur une espèce de bierre qui représentait l'*Alleluia* décédé. Le cercueil était accompagné de croix, d'eau bénite, de torches et d'encens. C'était aux enfants de chœur à officier ; ils feignaient de pleurer et de se lamenter jusqu'au cloître, où la fosse était préparée pour l'inhumation ; ils chantaient un *Subvenita*. On ne sait comment se pratiquait la cérémonie de la résurrection de l'*Alleluia* ; les enfants y chantaient cette prose :

« Alleluia, dulce carmen,
Vox perennis gaudii,
Alleluia, Laus suavis
Est choris cœlestibus,
Quod canunt Dei manentes
In domo per sœcula. »

» La fête était terminée par l'*Oremus* : « Deus, qui nos concedis alleluiatici cantici deducendo solemnia celebrare, da nobis in æterna beatitudine cum sanctis tuis alleluia cantantibus perpetuum feliciter alleluia posse cantare... »

» En 1547, le chapitre avait décidé qu'on continuerait la cérémonie de l'*Alleluia*, mais en supprimant le bruit et les querelles. » (L'Ami du Secrétaire, t. I, mss. de la Bibliothèque d'Angers, n° 656. — D. Housseau, n° 8793).

Digitized by Google

la fête des *Innocents* avait été supprimée à la cathédrale d'Angers[1]; on n'y avait jamais célébré la fête de l'*Ane*, des *Fous* et des *Flagellants;* mais jusqu'à la Révolution, les chanoines y pratiquèrent les cérémonies de l'*Urne de Cana* et des *Saintes Maries*, celle-ci plus digne de l'office divin et d'un caractère propre à rendre visible aux yeux des fidèles le mystère de la Résurrection[2].

Crieur de Patenôtres.

Depuis un temps immémorial, on entendait la nuit dans les rues d'Angers la voix retentissante d'un homme qui invitait les fidèles à prier pour les trépassés, la paix publique et la conversion des pécheurs. C'était la voix du *crieur de patenôtres;* il était payé sur les revenus de la mense capitulaire; ses appointements annuels furent augmentés de 15 livres tournois en 1576 par un prêtre habitué de la cathédrale, nommé Guillaume Richer. L'office du

[1] « *Fête des Innocents.* Abolie depuis trois siècles au moins. Le jour des saints Innocents, les enfants de chœur faisaient l'un d'eux évêque des Innocents; ils tenaient le chœur, montaient dans les hautes stalles et chantaient l'office. On trouve cet usage en 1330, 1440, 1442, 1444. Les enfants de chœur allaient dans les rues chantant quelquefois des couplets contre l'honneur des personnes. » (Notice sur la ville d'Angers par Louis-Michel Thorode, secrétaire du chapitre de la Cathédrale, in-4° sur papier, XVIIIe siècle; mss. de la Bibliothèque d'Angers, n° 879, p. 416). — Une année, l'évêque des Innocents, appréhendé par un habitant qu'on lui faisait chansonner, reçut en pleine rue un fouet public et exemplaire. En 1442, le chapitre décida que le jour des saints Innocents les enfants de chœur recevraient une gratification d'argent et trois douzaines de pains; leur évêque avait 26 sols. La *Fête des Innocents* n'était pas particulière à l'église d'Angers.

[2] *Fête de la Résurrection ou cérémonie des Maries*, « Elle est de la plus haute antiquité et particulière à l'église d'Angers. La veille de Pâques on élève derrière le grand autel un dais de huit à dix pieds de hauteur, entouré de rideaux qui descendent jusqu'à terre; c'est le sépulcre. Deux maires chapelains (*majores capellani*), revêtus de chappes, entrent sous le dais; ce sont les Anges. Un instant après, deux corbelliers revêtus de dalmatiques, l'amict sur la tête avec une petite calotte rouge dessus, arrivent devant le sépulcre. Les deux maires chantent de dessous le dais : « *Quem quæritis?* » Les deux corbelliers entrent et ressortent de suite, chantant « *Resurrexit* » et tenant chacun entre les mains un œuf d'autruche enchassé d'argent. Les deux maires les suivent, et tous ensemble, précédés de deux enfants de chœur avec leurs encensoirs, vont au chœur en chantant « *Resurrexit* »; et alors on entonne en chœur le *Te Deum*. » (Ibidem, p. 417-419).

Digitized by Google

crieur de patenôtres s'est perpétué à Angers jusqu'à la Révolution[1].

Sermons de René Benoît.

René Benoît, curé de Saint-Eustache à Paris, vint à Angers au mois d'août 1575 prononcer l'oraison funèbre du lieutenant-général du présidial, nommé Clément Louet. Dans plusieurs sermons qu'il fit à la cathédrale, « la nef de laquelle estoit toujours pleine de peuple jusques à l'entrée de la porte », il s'éleva contre le luxe « des femmes de juges, avocatz et autres officiers de la ville d'Angers, dissolues tant en leurs habitz que coiffures qu'elles portoient... leur disant qu'elles estoient habillées en battelleuses et coureuses et qu'elles n'estoient accoutréez en femmes de bien... ; dont auscunes ont faict leur proffit, et les autres ont toujours continué en leurs pechez et en a le diable esté le maistre[2]. »

René Benoit était né vers 1521 au village des Charronnières, sur la paroisse de Savennières en Anjou, d'une famille de bourgeois tombés dans la pauvreté. Dès son enfance, placé à l'abbaye de Saint-Nicolas comme serviteur et élève à la fois, il reçut des moines les éléments de la

[1] L'Ami du Secrétaire, t. II ; mss. no 656 de la Bibliothèque d'Angers. — Thorode, *Loco citato*.

[2] Journal de Louvet. — « Combien que le règne de ce temps feust fort calamitteux et que toute affliction regnast sur le peuple pour les grandes guerres et troubles qui estoient, à raison des huguenotz, que pour la grande cherté des vivres, ce néanlmoings, plusieurs femmes de la ville d'Angers, lesquelles au lieu de prier Dieu pour appaiser son irre et laisser leurs habitz de dissolution, se firent damoiselles et prindrent le chaperon de velours ; qui est contre les édictz du roy qui avoient esté publiez, portant deffenses à touttes bourgeoises de se faire damoyselles cy leurs maris n'estoient nobles nés et extraictz de noblesse, qui est tout le contraire à l'endroit des nouvelles damoiselles, de tant qu'elles et leurs mariz n'estoient que des roturiers, extraictz et sortyz de marchands, artisans, mestayers, closiers et laboureurs, et auxquels, pour estre avocatz, conseillers, juges et aultres vaquations ès-pallais, ne leur doift attribuer aulcun titre de noblesse et damoyselles, et de porter les habitz des dames et princesses de France et aultres dames de la Cour. Lesquelles damoyselles, ainsy érigées d'elles-mesmes, furent grandement moquées et blasmées du peuple contre lesquelles on disoit qu'elles seroient cause que Dieu n'apaiseroit son yre contre son peuple. » (Ibidem).

Digitized by Google

grammaire; plus tard, il suivit les cours de l'Université d'Angers, et devint docteur en théologie. Gabriel Bouvery, qui lui conféra la prêtrise, le nomma curé de Saint-Maurille des Ponts-de-Cé. En 1548, Benoît résigna son bénéfice, se rendit à Paris, compléta ses études en théologie et se fit recevoir docteur en Sorbonne. Le cardinal de Lorraine, qui goûta son mérite, le donna pour confesseur à sa nièce Marie Stuart. Benoît suivit cette princesse en Écosse, dont il s'éloigna bientôt pour rentrer à Paris, où il fut nommé curé de Saint-Pierre-des-Arcis. Deux ans après, en 1568, son oncle Jean Lecoq résigna en sa faveur la cure de Saint-Eustache que Benoît devait garder jusqu'à sa mort. Familier et brusque avec ses paroissiens, il exerça sur eux une autorité sans limites qu'il dut à son zèle, à sa vie exemplaire, à son éloquence populaire et à sa charité pour les pauvres. Maître absolu dans sa paroisse, il fut surnommé le *Pape des Halles*, voisines de son église de Saint-Eustache. A l'époque de la Ligue, il fut l'un des rares curés de Paris qui soutinrent en chaire les droits du roi de Navarre calviniste à la couronne de France.

Les soldats catholiques ravagent les environs d'Angers.

Après le massacre de la Saint-Barthélemy, les huguenots avaient pris les armes à la Rochelle et dans les provinces du midi, le Languedoc et la Guienne. Mais en Anjou, ils demeurèrent tranquilles, quoique leur nombre y fût considérable[1]; ils avaient perdu leurs chefs influents, et, au milieu de la masse compacte des catholiques, ils étaient disséminés à Angers, à Saumur, à Baugé et à Château-Gontier; impopulaires dans le Haut-Anjou, ils l'étaient encore davantage dans la partie de la province d'Outre-Loire, voisine du Poitou, qu'ils avaient trop ravagée pour y compter beaucoup d'adhérents. Les troupes catholiques, qui traversèrent Angers pour se rendre au siège de

[1] « Poitou, *Anjou*, Provence et Languedoc, où les huguenotz sont en plus ou aussy grand nombre que les catholicques. » (Mémoires de Claude Haton, p. 901).

Digitized by Google

la Rochelle, se conduisirent dans les campagnes comme en pays huguenot; elles pillèrent les paysans, outragèrent leurs femmes et leurs filles, et mirent le feu aux granges et aux maisons. Tels furent les excès des soldats, que le maire d'Angers dut monter à cheval et à la tête des compagnies bourgeoises, courir à Bécon et au Louroux châtier et disperser les pillards. Lorsqu'au retour de la Rochelle, les soldats repassèrent par Angers, ils reprirent dans la campagne leur œuvre de dévastation : « ils pilloient et gaschoient tout le païs, tellement que les habitants d'Angers furent contraintz leur bailler quinze centz escuz pour les faire esloigner de tant qu'ils emmenoient tous les bestiaulz et rançonnoient le paouvre comme s'ilz eussent esté en la Turquie[1] ».

Famine et pillages.

Les années 1572 et 1573 ne donnèrent qu'une récolte insuffisante; l'Anjou manqua de fruits, de blé et de vin, et les maux de la guerre civile s'aggravèrent d'une disette générale et en quelques endroits même de la famine. « Les paouvres estoient contrainctz de manger l'herbe et les racines par les champs, et mouroient de faim. » Au commencement de l'année 1572, des soldats huguenots, venus du Poitou, ravagèrent les environs de Passavant et de Tigné et brûlèrent l'église de la Poitevinière ; sur leur chemin ils faisaient des prisonniers partout, même parmi leurs coreligionnaires, et ils ne leur rendaient la liberté qu'au prix d'une forte rançon. Les soldats catholiques qu'on mit à leur poursuite, pillèrent eux-mêmes le pays qu'ils venaient protéger contre les pillards; « tellement qu'on n'ozoit aulcunement aller par païs ni sortir hors des villes qu'on ne feust prins, vollé et ranczonné; tellement que la plus grande partye du peuple des champs et gros bourgs estoient refugiés Angers et aultres bonnes villes pour évitter les volleurs qu'on appelloit *Torcheurs de*

[1] Journal de Louvet.

Digitized by Google

rottes. » Le maire d'Angers, Maurille des Landes, conseiller au présidial, marcha résolument à la tête des compagnies bourgeoises de la ville contre l'un de ces brigands, François de Marchie, connu sous le nom du capitaine Trélan, qui ravageait le pays de Savennières; il parvint à le faire prisonnier, et le bandit, après jugement, eut au mois de décembre 1574 la tête tranchée au pilory d'Angers; le même supplice fut infligé quelques jours après à un autre *torcheur de rottes*, gentilhomme de Bouchemaine, nommé le capitaine Louzil, que les bourgeois d'Angers avaient assiégé et pris au prieuré de Montreuil-sur-Maine[1].

Ruzé, confesseur et aumônier de Henri III

L'évêque Guillaume Ruzé partageait alors son temps entre la résidence dans son diocèse et le séjour à Paris en qualité de confesseur de Charles IX. La mort de ce prince, survenue au mois de mai 1574, ne changea pas ses habitudes, car la charge de confesseur du roi lui fut conservée par le successeur de Charles IX, l'ancien duc d'Anjou, qui renonça au trône de Pologne pour régner en France sous le nom de Henri III. Le sieur du Bellay reçut du nouveau roi le gouvernement de l'Anjou, à la place de Puygaillard auquel on donna celui du château des Ponts-de-Cé; la famille angevine du Bellay, originaire d'Allonnes, avait donné à la France, depuis un siècle, des capitaines, des diplomates et des hommes de lettres.

Henri de Bourbon, roi de Navarre, en Anjou. Guerres et pillages.

La guerre des *Malcontents*, soulevée par des rivalités personnelles et des intérêts politiques autant que par les animosités religieuses, causa des troubles en Anjou. Henri, roi de Navarre, le futur Henri IV, avait abjuré le calvinisme en 1572 pour échapper au massacre de la Saint-Barthélemy, exécuté sous ses yeux même à Paris; depuis ce temps il était demeuré à la cour de France, où Catherine de Médicis le traitait presque en prisonnier; au mois de janvier 1576, il réussit à prendre la fuite, et devenu libre, son premier

[1] Journal de Louvet.

Digitized by Google

soin fut de faire profession ouverte du culte calviniste. Suivi de quelques gentilshommes, il passa par l'Anjou pour se rendre en Béarn ; on le vit successivement au mois de février, à Beaufort, où il s'aboucha avec Monsieur, frère du roi et duc d'Alençon, pour arrêter un plan de guerre civile, à Bourgueil et à Saumur, où il séjourna quelques semaines. Ses partisans accouraient de toutes parts le rejoindre en Anjou ; deux corps de troupes huguenotes, qui lui obéissaient, marchèrent, l'un sur Châteaugontier et l'autre sur les Ponts-de-Cé, menaçant d'enlever ces deux villes.

Effrayés de la présence du roi de Navarre dans leur voisinage, les bourgeois d'Angers fermèrent les portes de ville, reparèrent leurs murailles et leurs fossés, et mirent leur milice jour et nuit sur pied. Les chanoines de Saint-Laud, les moines bénédictins de l'Esvière, de Saint-Nicolas et de Saint-Serge, et les religieux de la Baumette, se réfugièrent à Angers avec les vases sacrés, les ornements les plus précieux et les reliques de leurs églises, abandonnant leurs collégiale, monastères et couvent. La panique gagna les habitants des Ponts-de-Cé, des bourgs et hameaux voisins ; villageois et paysans arrivèrent effrayés à Angers, poussant leurs bestiaux devant eux, traînant des charrettes chargées de leur chétif mobilier et mendiant leur vie de maison en maison au milieu de la misère publique.

Les gentilshommes catholiques montèrent à cheval sur tous les points de la province et accoururent à Angers pour renforcer la faible garnison et réveiller l'activité endormie du gouverneur. L'acte d'association formé en 1568 par l'évêque Bouvery et la noblesse fut juré de nouveau. Sur la demande expresse de Guillaume Ruzé, le chapitre de la cathédrale, les ordres monastiques et le clergé séculier déclarèrent qu'ils se joignaient à la noblesse « pour la défense de l'Église de Dieu et du royaume [1]. »

[1] Mss. n° 624, t. III ; n° 656, t. III.

Digitized by Google

Le péril pour Angers était du côté de la Loire, car le donjon des Ponts-de-Cé, mal fortifié, n'avait qu'une garnison insuffisante ; le gouverneur Puygaillard réclamait des secours à du Bellay qui restait tranquille au château d'Angers. La mésintelligence qui divisait les deux chefs, paralysait les efforts des catholiques, et, par un coup de main hardi, les huguenots pouvaient enlever les Ponts-de-Cé. L'évêque Ruzé ménagea une entrevue entre du Bellay et Puygaillard ; il les réconcilia en invoquant la cause du salut public ; des soldats furent envoyés en toute hâte aux Ponts-de-Cé ; l'ennemi désespérant de surprendre la petite place, qui couvrait Angers, s'éloigna de la Loire et regagna le Poitou. Mais du côté de Saumur, les catholiques éprouvèrent un échec ; le roi de Navarre assiégea et prit d'assaut l'abbaye de Saint-Florent que Puygaillard n'avait pas réussi à débloquer ; il n'y laissa pas de garnison, et s'éloignant de l'Anjou il prit le chemin du Béarn après avoir ravagé les environs de Saumur. « C'estoit, » dit le chroniqueur Louvet, « chose pitoïable des pillasges, volleryes et exactions que faisoient les gens de guerre du roy de Navarre sur le paouvre peuple, lesquelz mirent les bourgs et villages toutz dézertz et dépeuplez, tellement qu'on ne pouvoit aller ny venir pour ne pouvoir trouver à loger. » La révolution déchaînée par la Réforme, mettait alors à découvert ce que l'âme de l'homme cache de sentiments vils, rapaces, sanguinaires, anti-sociaux et ennemis de l'humanité.

François de Valois, duc d'Anjou.

La paix de Beaulieu, conclue le 6 mai 1576, termina la guerre des Malcontents. Leur chef, Monsieur, frère du roi et duc d'Alençon, reçut l'Anjou et plusieurs autres provinces et seigneuries en apanage ; dès lors il prit et garda jusqu'à la mort le titre de duc d'Anjou que son frère Henri III avait porté sous le règne de Charles IX ; c'était un prince intrigant et ambitieux, mais de peu de talent et sans caractère ; il donna le gouvernement de l'Anjou à

Digitized by Google

Bussy d'Amboise et celui d'Angers au sieur de Tilly. Les huguenots obtinrent à la paix de Beaulieu le libre exercice de leur culte par tout le royaume, sauf à Paris. L'édit de pacification fut publié à Angers le 27 mai ; mais sur les protestations des catholiques, les magistrats interdirent aux huguenots l'exercice de leur culte dans la ville et aux environs. Le maire de la Bouillerie, et le doyen de Saint-Laud, Jean Raganne, évêque de Roanne, et suffragant d'Angers, se rendirent au mois de juin à Châtillon-sur-Seine, où se trouvait le duc d'Anjou, pour lui faire approuver cette résistance des magistrats aux clauses de l'édit [1]. Deux mois plus tard, le gouverneur de Tilly repoussa la requête de l'avocat Jousselin, ministre des huguenots, qui demandait l'ouverture d'un prêche à Angers, et l'autorisation de tenir des assemblées [2].

Ligue générale des catholiques de France.

Jamais les huguenots n'avaient obtenu des conditions de paix aussi avantageuses ; cependant elles leur parurent insuffisantes; ils refusèrent l'exécution des clauses onéreuses de l'édit, et malgré l'état de paix, ils gardèrent les armes sur tous les points de la France ; le lien fédératif qui unissait les églises réformées les unes aux autres ne fut pas brisé ; la ligue huguenote conserva son trésor militaire, ses chefs et ses soldats, son attitude hostile et demeura prête à une nouvelle prise d'armes. Devant de telles menaces, les catholiques des villes de France [3] suivirent l'exemple

[1] « Le duc d'Anjou, estant à Châtillon, refusa d'autoriser un prêche dans la ville de Troyes : « ceste canaille de huguenotz, » dit-il à cette occasion « ne vallent pas le nayer. » — « Le duc ne faisoit faveur aux huguenotz, ains les débouta de toutes les requestes qu'ilz luy présentoient, et ne vouloit permettre qu'ilz eussent des presches par toutes les villes du royaume. » (1576. — Mémoires de Claude Haton, p. 859-860).

[2] Journal de Louvet.

[3] Les campagnes étaient plus indifférentes : l'édit de 1576 « fit plaisir aux pauvres gens des villages, qui, encore qu'ils ne fussent aucunement héréticques, s'esjouirent beaucoup d'icelle paix, affin de prendre un peu de repos de leurs misères. Et ne challoit ausdis des villages comment elle fut faicte, moyennant qu'on leur laissast la liberté d'aller les dimanches et festes à la messe, et que la gendarmerie ne les ruinast plus. » (Claude Haton, p. 869).

Digitized by Google

que leur donnaient leurs irréconciliables adversaires ; ils se liguèrent entre eux, et par un mouvement national et catholique ils voulurent défendre par leur association mutuelle les institutions politiques et religieuses de l'état, mises en péril par les huguenots et compromises par la faiblesse de la Cour. Les ligues locales, qui s'étaient formées en Guienne, en Bourgogne, en Anjou et ailleurs, se réunirent alors et se confondirent en une seule ligue qui embrassa toutes les provinces de la France. Les catholiques adoptèrent généralement l'acte d'association qui fut signé après la paix de Beaulieu par le clergé, la noblesse et le tiers-état de la Picardie : la ville de Paris, qui l'accepta la première, le répandit en quelques mois par toutes les villes du royaume. Les ligueurs catholiques s'engagèrent par serment à faire prévaloir l'exercice exclusif de la religion romaine, à défendre l'autorité royale attaquée par les huguenots, et à faire rendre aux villes et aux provinces leurs droits, libertés et anciennes franchises ; ils formèrent les cadres d'une armée nationale et un trésor pour son entretien ; enfin ils jurèrent d'obéir au chef que plus tard ils devaient élire [1]. Par sa constitution, même en dehors de l'autorité royale, la ligue catholique formait, comme la ligue huguenote, un état dans l'état ; Henri III cependant n'en gêna ni l'institution ni les développements, et à peine formée, il s'en déclara le chef aux états de Blois.

G. Ruzé, député aux États de Blois.

Les états-généraux, dont la convocation avait été promise par l'un des articles de la paix de Beaulieu, se réunirent au château de Blois en novembre 1576. Les députés de la province d'Anjou furent pour le clergé : « révérend père en Dieu, messire Guillaume Ruzé, évêque d'Angers et confesseur du roi, vénérable maître Adam de la Gaure, grand vicaire et official d'Angers, et vénérable frère Pierre

[1] Voir dans l'*Histoire universelle*, par d'Aubigné, le serment et le manifeste de la Ligue, livre III, chapitre III, p. 223-226, 228-230. — Et *Chronologie novenaire*, par Palma Cayet : Introduction.

Digitized by Google

Marquis, grand prieur de l'abbaye de Saint-Nicolas ; pour la noblesse, le seigneur des Rues ; et pour le tiers-état, maître Hilaire Juhault, avocat, et Jean Cotteblanche, marchand [1]. » Les états-généraux s'ouvrirent à Blois, le 30 novembre 1576, fête de saint André, par une procession solennelle, où assistèrent le roi, sa cour et les députés des trois ordres ; après l'évangile de la messe, Guillaume Ruzé monta en chaire et prononça un remarquable discours sur la situation politique et morale de la France.

Sermon qu'il y prononce.

Les malheurs publics, suivant l'orateur, avaient leur cause dans l'abandon de la religion catholique, le mépris de l'autorité royale et le désordre des mœurs qui s'étendait à tous les états ; les évêques confiaient les paroisses à de mauvais pasteurs, par la préférence qu'ils donnaient sur des sujets plus dignes à leurs parents, à leurs amis et aux prêtres de leur entourage ; souvent même ils laissaient les paroisses sans curés ; l'un de ses archidiacres lui avait signalé cinq ou six villages, ruinés par la guerre, privés de pasteurs, de la messe et de l'administration des sacrements, même de celui du baptême ; les seigneurs s'emparaient de la dîme ecclésiastique, prenant la paille pour leurs chevaux, les gerbes pour eux, et fermaient les granges presbytérales ; les curés, réduits par la misère à déserter leurs paroisses, mendiaient leur vie dans les campagnes ; les nobles se décimaient entre eux par les duels ; la bourgeoisie ruinait par les prêts usuraires le peuple des villes et des campagnes ; tous les états, toutes les conditions avaient prévariqué ; le retour des ecclésiastiques, des nobles et des bourgeois à la pratique de leurs devoirs s'imposait comme la vraie pénitence et le seul remède aux maux du royaume [2]. Le sermon de Guillaume Ruzé avait été le

[1] Des Etats-Généraux, t. XIII, p. 152. — Journal de Louvet.

[2] Collection des procès-verbaux des assemblées générales du clergé de France, depuis l'année 1568... t. V, p. 70 et suiv. — Journal des Etats de Blois (Bibliothèque nationale, ancien fonds français, v. 8800-8801). — Mss. n° 618, t. V.

Digitized by Google

développement de ces paroles de l'apôtre saint Pierre : « aimez vos frères, craignez Dieu, honorez le roi [1]. »

Les États de Blois délièrent le roi des engagements pris envers les huguenots à la paix de Beaulieu et votèrent l'exercice exclusif en France du culte catholique ; mais la noblesse et le tiers-état refusèrent des subsides pour réduire les huguenots, au cas où ils reprendraient les armes ; seul le clergé promit la solde de quatre mille hommes de pied et de mille chevaux ; il ne consentit pas cependant à l'aliénation des biens ecclésiastiques, et Guillaume Ruzé fut l'un des prélats qui le refusa avec le plus d'énergie.

Jean Bodin.

Le publiciste, Jean Bodin, procureur du roi à Laon et député du Vermandois, né près Angers, au village des Banchais, avait réclamé vainement aux États de Blois la tolérance civile à l'égard des huguenots et demandé la convocation d'un concile national, comme si le concile œcuménique de Trente n'avait pas résolu les questions religieuses en litige ; mais il réussit à sauvegarder les droits des États contre les exigences de la couronne et à faire rejeter par la noblesse et le tiers-état la demande des subsides [2]. Bodin était royaliste, et en religion libre-penseur, indifférent à toute forme de culte [3] ; il a laissé divers ouvrages, dont le plus célèbre est son *Traité de la République*, qui fut commenté dans toutes les écoles de l'Europe au XVIe siècle.

La révocation de l'édit de Beaulieu par les États de Blois provoqua une sixième prise d'armes des huguenots ; mais la guerre ne fut ni longue ni sanglante et partout les troupes catholiques et royales eurent l'avantage. Les huguenots vaincus durent accepter, en novembre 1577, les conditions de la paix de Bergerac, qui furent confirmées à

[1] Ep. I, ch. II, v. 17.
[2] V. *Mémoire de J. Bodin : Des Etats-Généraux*, t. XIII, p. 212 et suiv.
[3] Voir son dialogue : *Heptaplomeron, sive colloquium de sublimium rerum abditis.*

Digitized by Google

Poitiers et à Nérac quelques mois plus tard : le nouvel édit, qui les ramenait presque à celui d'Amboise en 1563, ne permettait l'exercice de leur culte que dans les villes où il était antérieurement établi, dans les châteaux des seigneurs qui en faisaient profession, et par chaque bailliage ou sénéchaussée, dans un faubourg ou un village. Appliqué à l'Anjou, cet édit n'accordait aux huguenots, en dehors des maisons seigneuriales, qu'un seul prêche, celui de Baugé, au faubourg Saint-Michel, où ils avaient bâti un temple derrière le château.

Bussy d'Amboise, gouverneur d'Anjou.

L'Anjou, épargné par la guerre, fut mis au pillage en 1577 par son propre gouverneur, Louis de Clermont de Bussy d'Amboise, premier gentilhomme de Monsieur, duc d'Anjou, et son favori, ou mignon, suivant l'expression du temps. Bussy était célèbre à la Cour par son courage, et l'opinion publique lui prêtait de grands talents militaires qu'une mort prématurée ne lui permit pas de rendre utiles à son pays ; mais il était débauché, duelliste et avide d'argent pour satisfaire ses prodigalités [1]. Arrivé à Angers au mois de décembre 1576 avec un cortège « d'estaffiers et de coupe-jarrets, » il permit à ses soldats « de voller, tant en ville qu'aux champs, touttes sortes de personnes ». De sa propre autorité, sans l'ordre du duc d'Anjou, il leva sur la province des impôts exhorbitants ; loin de chercher à rallier autour de lui les catholiques, dont il partageait les croyances, il noua des relations avec les huguenots, quoique lui-même eût pris part au massacre de la Saint-Barthélemy : il autorisa les sieurs du Plessis de Chivray, de Patrière, de Broissinière, du Plessis-Gesté, de Fourneaux, les avocats Jousselin, Sauvaigère, Lemercier, le président de l'élection Bellanger, sieur de la Jarriais, et autres chefs huguenots, à donner des armes à leurs coreligionnaires et à faire des enrôlements dans leur parti. Les gentilshommes qui accom-

[1] V. Brantôme : *Capitaines François*, XVII, *M. de Bussy*. — De l'Estoile : *Journal de Henri III*, p. 192. (Collection Petitot).

Digitized by Google

pagnaient Bussy, et leurs soldats « s'appeloient Malcontents ; ils portoient de petitz chapeaulx sans cordon et faisoient feinte d'estre contre les huguenotz ; ils prenoient les catholiques, lesquelz ils bandoient et cachoient la vue et faisoient feinte de les mener à la Rochelle, et les faisoient cheminer autour d'eux. Ils les prenoient, feignant les mener bien loing, et leur faisoient escripre à leurs parents et amyz, à ce qu'ilz eussent à aporter la ranczon à quoy ilz estoient taxez, leur faisant escripre qu'ilz estoient entre les mains des huguenotz [1]. »

Bussy d'Amboise se présenta devant Saumur, la seconde ville de son gouvernement ; mais on lui ferma les portes et il ne put entrer ; il revint à Angers où il se renferma au château qu'il fortifia contre la ville et approvisionna de vivres et de munitions. Le président de Lesrat, l'archidiacre Éveillard et d'autres habitants s'enfuirent à Nantes pour échapper aux exactions et aux menaces de Bussy. La maison de ville députa vers le roi Henri III le maire de la Bouillerie, l'abbé de Toussaint, Bouvery, frère du dernier évêque, de Serrant et Villeneuve, gentilshommes catholiques du pays, pour l'instruire des périls que couraient Angers et la province. Henri III envoya de Birague, chancelier de France, et l'évêque de Mende à Angers avec ordre d'intimer à Bussy de cesser ses déprédations sous peine de perdre son gouvernement ; mais il oublia promptement ses méfaits, car l'année suivante, en 1578, il lui donna l'abbaye de Bourgueil en commende.

Le duc d'Anjou, qui venait de quitter furtivement la Cour, à la suite d'une querelle avec son frère Henri III, parut inopinément à Angers au mois de février 1578 ; Catherine de Médicis l'y rejoignit et lui persuada de ne pas troubler par une nouvelle prise d'armes la paix du royaume. Quelques semaines après, l'évêque d'Angers invita le duc

[1] Journal de Louvet.

Digitized by Google

et ses gentilshommes à dîner au palais épiscopal ; le récit de la scène odieuse, qui se produisit en cette circonstance, a été consigné par un chroniqueur contemporain.

Insolence du duc d'Anjou et de ses gentilshommes à l'égard de l'évêque d'Angers.

« La procession générale de Pasques-Fleuryes, » raconte Louvet, « fut faicte en la forme et manière et coustumée, où M. le duc d'Anjou assista ; à l'issue de laquelle procession, M. le duc d'Anjou alla avec tous ses seigneurs et gentilshommes, qui l'assistoient, au pallais épiscopal, où M. l'évesque d'Angers avoit faict préparer ung superbe banquet en la salle, sur espérance d'y traitter et donner à disner à M. le duc d'Anjou et à tous ses seigneurs et noblesse qui l'accompagnoient ; et estant les tables couvertes de vins exquis, et tout bien préparé et prest pour se tenir à table, lesdicts seigneurs et gentilshommes firent ugne feinte de se quereller les ungs les aultres, et comme l'on dict *en querelle d'alman*, prindrent les serviettes qu'ilz se jettèrent les ungs contre les aultres, puis après, les assiettes et escuelles d'argent et verres, qu'ilz jettèrent aussy tant en la ditte salle qu'au travers des fenestres, tant du costé de la place Neuve que grande cour dudict pallais ; et quand ilz eurent faict tout le dégast de ce quy estoit sur lesdittes tables que buffet, qui estoit préparé et couvert de vaisselle d'argent, ilz jettèrent les tables et traitteaux, et renversèrent tout sur le quarreau. Qui apporta un grant scandalle d'avoir faict si grande insollence en la maison d'ung évesque et en la présence d'ung prince du sang ; et en firent les prédicateurs de grandes plainctes en leurs sermons ; et disoient aulcuns courtisans qu'il n'apartenoit pas à ung évesque et homme de basse condition de prendre la hardiesse de voulloir donner à disner à ung duc d'Anjou. »

Le duc d'Anjou était avide de gloire militaire et d'une couronne quelque part en Europe ; il se rendit en 1578 dans les Pays-Bas soulevés contre l'Espagne : il y guerroya quelques années dans l'espérance d'y régner « ayant emmené grand nombre de meschante jeunesse et brigands

Digitized by Google

qui le servirent, sur espérance de leur enrichir, où il en demeura grand nombre qui estoient de ce païs d'Anjou qui n'en sont jamais revenuz » ; le duc passa même en Angleterre pour solliciter la main de la reine Elisabeth. Mais il échoua dans l'un et l'autre de ses desseins, et tandis qu'il les poursuivait, son favori, ou son *mignon*, Bussy d'Amboise fut assassiné au mois de juin 1579, au château de la Coutancière en Anjou par Jean de Chambes, comte de Montsoreau, qui vengea par un crime son honneur conjugal outragé. La commende de l'abbaye de Bourgueil étant vacante par la mort de Bussy, Henri III la donna à Cimier, autre mignon du duc d'Anjou ; Cimier la vendit pour 18,000 écus à Guillaume Bailly, président de la Chambre des comptes à Paris ; celui-ci mourut en 1582 à Bourgueil empoisonné, dit-on, par des gens qui avaient intérêt à la vacance de l'abbaye ; la commende passa au sieur de Fervaques, autre mignon du duc et déjà pourvu au même titre de l'évêché de Lisieux [1].

Quelques actes accomplis vers cette époque par Guillaume Ruzé et étrangers aux évènements politiques, méritent d'être mentionnés. Le prélat se rendit à Tours, en 1574, pour prendre possession d'un canonicat que lui avaient offert les chanoines de l'abbatiale de Saint-Martin [2]. Lui et son collègue de Nantes, Philippe du Bec, entrèrent le 14 septembre de cette même année au chapitre de la cathédrale d'Angers, pour établir une association de prières entre les évêques et les chanoines des deux diocèses, lors de leur décès, service et anniversaire [3]. Guillaume Ruzé obtint en 1575 du Parlement un arrêt déclarant abusive et nulle une bulle du pape Alexandre VI, qui avait uni la cure de Saint-Pierre de Doué au chapitre de Saint-Denis de cette ville. Six motifs d'abus et de nullité avaient été invo-

[1] De l'Estoile : *Journal de Henri III*, p. 253.
[2] Mss. n° 624, t. III.
[3] Ibidem.

Digitized by Google

qués par l'évêque pour faire casser une bulle pontificale par l'autorité d'un tribunal laïque; le Parlement les accepta et cassa la bulle, mais en dépouillant les chanoines de la cure, il leur laissa provisoirement le droit de présenter le titulaire[1].

Jésuites et Université de Paris.

Guillaume Ruzé reçut en 1578 concurremment avec le cardinal Charles de Bourbon et les évêques de Paris, d'Auxerre et d'Évreux, un bref du pape Grégoire XIII, qui voulait pacifier la querelle soulevée entre les Jésuites et l'Université de Paris. Des lettres patentes du roi Henri II ayant permis en 1551 aux Jésuites d'enseigner, ils avaient ouvert des cours au collège de Clermont, aujourd'hui le lycée Louis-le-Grand; l'Université, au nom de son monopole, exigea la fermeture des cours, et ne pouvant l'obtenir, intenta aux Jésuites un procès devant le Parlement. Le cardinal de Bourbon et l'évêque d'Angers proposèrent à l'Université d'agréger les Jésuites à son corps; mais leur offre fut rejetée; le Parlement ne jugea pas le procès, et les Jésuites continuèrent d'enseigner librement au collège de Clermont[2].

Indulgences accordées par Grégoire XIII.

Grégoire XIII accorda en 1578 deux indulgences aux fidèles de la ville et fauxbourgs d'Angers : la première, de cent jours, à tous ceux qui accompagneraient avec des flambeaux le saint viatique depuis l'église jusqu'à la maison du malade; et la seconde, de sept fois quarante jours, à quiconque assisterait aux processions générales ou particulières de la ville[3].

[1] Pocquet de Livonnière : Arrêts célèbres, col. 1079-1080.

[2] Mss. n° 618, t. V. — Crévier : *Histoire de l'Université de Paris*, t. VI, livre XII, p. 299-302.

[3] « Quum itaque sicut accepimus civitas Andegaven. inter præcipuas regni Franciæ civitates annumeretur ac dilecti filii illius cives et incolæ pietatis et religionis operibus præcipue intendant necnon rectores parochialium extra Andegaven. Christi fidelium devotionem in eadem civitate Andegavens. augeri maxime exoptent..., etc. (Bulle de Grégoire XIII, novembre 1578 (original); Bibliothèque d'Angers, mss. n° 641). — Statuts du diocèse d'Angers, p. 312-314.

Digitized by Google

La piété des fidèles d'Angers, célébrée par Grégoire XIII dans sa bulle d'indulgences, se manifestait alors par des prières incessantes adressées à Dieu et à la sainte Vierge au milieu des calamités publiques. La sécheresse de l'année 1578 perdit la récolte des foins et des blés, et « il courut plusieurs loups et aultres bestes de raige qui fisrent de grands dommaiges autour de la ville d'Angers. » Notre-Dame-de-Recouvrance à l'église des Carmes fut spécialement invoquée ; de tous les points du diocèse, les paroisses s'y rendirent en pèlerinage et les processions étaient si nombreuses « qu'il en vint tel jour bien cinquante, comme aussy il s'en faisoit en la ville d'Angers où l'on portoit les saintes reliques, tellement que Dieu eust les prières de son peuple pour agréables et envoia de la pluye[1]. »

G. Ruzé résigne ses fonctions à la Cour.

Guillaume Ruzé résigna en 1579 ses fonctions d'aumônier et de confesseur du roi ; il s'éloigna de Paris, où Henri III, au lieu de gouverner son royaume, partageait son temps entre la débauche et les pratiques d'une dévotion bizarre[2], et revint à Angers. Il pensait que la résidence était de droit divin, et il sacrifia spontanément et sans regret à ses devoirs d'évêque des charges qui l'avaient retenu longtemps et sans fruit au milieu d'une Cour avilie et méprisée. Dans son diocèse il se montra laborieux, dévoué, accessible, charitable, père de son peuple et de son clergé, mais ennemi des abus et prompt à les réprimer. Dès son retour, le 5 juin, il rendit une ordonnance conforme aux édits royaux, qui défendait sous les peines du droit « aux hôtes, hôtesses, cabaretiers, taverniers et autres de non

[1] Journal de Louvet.

[2] Voir les Histoires et Mémoires du temps, et en particulier De l'Estoile : *Journal de Henri III*. — « Le roy Henri III» se range à la dévotion et réformation ; il institue beaucoup de sainctes congrégations ; il fait bastir des monastères, il ne fréquente que religieux, il porte le sac et la haire ; il se remet aux nopces, danses et aultres esbattementz, en conséquence desquelz il faict de grandes depences ; il charge son peuple de grandes dasces, qui le rend grandement odieux, etc. » (Journal de Louvet).

Digitized by Google

tenir assiette, vendre ny distribuer aucun pain, vin, chair, poisson, ny autre pitance durant le service divin », les dimanches et jours de fête[1]. L'ordonnance est rendue en français; Guillaume Ruzé renonça le premier des évêques d'Angers à l'usage de la langue latine pour les actes de l'officialité diocésaine[2].

Calendrier grégorien.

Le 13 novembre 1582 l'évêque, sur l'ordre de Henri III, promulgua pour son diocèse le nouveau calendrier donné par le pape Grégoire XIII. Depuis le concile de Nicée, l'année vulgaire du calendrier de Jules César était en retard de dix jours sur l'année solaire; pour remettre le calendrier à l'état normal, Grégoire XIII retrancha dix jours au mois d'octobre 1582 et garda les années bissextiles qui devaient compenser la fraction de jour négligée chaque année dans sa réforme. Il donna une bulle pour rendre obligatoire son calendrier. La France adopta la réforme grégorienne; mais, ce fut sur le mois de décembre qu'elle fit porter le retranchement des dix jours, par suite du retard de l'expédition de la bulle[3]. Jusqu'au XVIe siècle, l'année civile commençait en France tantôt à Pâques, tantôt au 1er janvier; en 1563, Charles IX lui avait assigné cette dernière date, que depuis on a toujours conservée.

Concile de Tours-Angers; 1583.

Malgré les demandes réitérées du Saint-Siège et les sollicitations de la plupart des évêques de France, Henri III s'était refusé constamment à la promulgation du concile de Trente. Il craignait d'aigrir et de pousser à la révolte les huguenots par la publication officielle de décrets dogmatiques qui condamnaient leurs erreurs; et, d'autre part, les canons disciplinaires du Concile trouvaient une vive opposition parmi quelques évêques, les membres des chapitres et des monastères et les Parlements, qui les

[1] Statuts du diocèse d'Angers, p. 310-311.
[2] D. Housseau, t. XIII, n° 8820. — Mss. n° 658, p. 861.
[3] Statuts du diocèse d'Angers, p. 314-318.

Digitized by Google

rejetaient à divers titres comme attentatoires aux libertés et franchises de l'église gallicane. Henri III autorisa cependant à l'assemblée ecclésiastique tenue à Melun, en 1579, la convocation de conciles provinciaux, auxquels il laissait la liberté de promulguer en leur nom les décisions dogmatiques et disciplinaires du concile de Trente. L'archevêque de Tours, Simon de Maillé, de naissance angevine, et abbé commendataire du Loroux, l'un des prélats de son temps les plus recommandables par sa science et par ses vertus épiscopales, convoqua pour le mois de mai 1583 le concile de sa province dans la ville métropolitaine[1].

Sur les onze suffragants de la province de Tours, huit répondirent à l'appel de leur métropolitain; c'étaient les évêques : Guillaume Ruzé, d'Angers; Adhémar Hennequin, de Rennes; Philippe du Bec, de Nantes; François de la Tour, de Quimper, évêque nommé de Tréguier; Louis de la Haye, de Vannes; Roland de Neufville, de Léon; Charles d'Espinay, de Dol; et Nicolas Langellier, de Saint-Brieuc[2]. Les prélats étaient accompagnés de leurs procureurs et des députés de leurs chapitres et du clergé de leurs diocèses; Adam de la Barre, grand archidiacre et official de l'évêque; Pierre Breslay, chanoine et chantre du chapitre de la cathédrale, et prieur de Chemillé, frères Pierre Marquis, moine et prieur claustral de Saint-Nicolas, Éméric Saget, moine de Saint-Florent, et Nicolas Beauvais, moine de Saint-Serge, Le Poitevin, chanoine de Saint-Maurille, représentaient le clergé du diocèse d'Angers. Le concile choisit pour promoteur Pierre Breslay, et l'un de ceux, qui dans les différentes sessions se fit le plus remarquer par sa doctrine, fut le moine de Saint-Nicolas, frère Pierre Marquis[3].

[1] Sur Simon de Maillé, voir : « *Sancta et metropolitana ecclesia Turonensis, auctore J. Maan : Simon II Mallius, archiepiscopus*, p. 195-205.

[2] Labbe : Concil., t. XV, col. 1055.

[3] Mss. n° 618, t. V. — Barthélemy Roger : *Histoire d'Anjou*, p. 441-442.

Digitized by Google

Le concile s'ouvrit à Tours le 6 mai dans la chapelle de l'archevêché. Les Pères avaient tenu quelques sessions, lorsqu'une maladie contagieuse les contraignit à s'éloigner de Tours; au mois de septembre, ils vinrent à Angers, où ils reprirent et terminèrent le concile à la cathédrale dans la chapelle de Sainte-Anne, aujourd'hui chapelle du Crucifix[1]. Les décrets dogmatiques et disciplinaires que les évêques formulèrent dans leurs diverses sessions, tant à Tours qu'à Angers, sont empruntés pour le fond à la doctrine du concile de Trente, auquel ils donnèrent ainsi pour leur province une promulgation canonique. La profession de foi du pape Pie IV qu'ils exigèrent de tout bénéficier n'est autre que la doctrine même définie par le concile des Trente. Ils demandèrent à Henri III la promulgation de ce concile; ni le roi, ni les parlements ne voulaient en contester les canons dogmatiques, mais ils refusaient de donner la sanction civile aux canons disciplinaires : ce refus devait entraver la réforme de l'église de France et donner occasion à d'interminables différends entre les évêques, leurs chapitres et les monastères.

Parmi les décrets disciplinaires du concile de Tours-Angers, on doit remarquer ceux qui obligent les évêques à prendre la liturgie romaine, si le missel et le bréviaire de leurs diocèses n'étaient pas antérieurs de deux cents ans à la bulle récente du pape Pie V ; à conférer les grades universitaires en public et avec solennité, et seulement aux candidats dignes par leur instruction de les recevoir, sans

[1] La chapelle Sainte-Anne avait été bâtie vers 1468 par Hugues Fresneau, chanoine de la Cathédrale et sieur de la Fresnaye, près Angers ; au mois d'octobre 1470, elle fut consacrée par l'évêque de Verrye *in partibus*, suffragant d'Angers. Hugues Fresneau légua cette chapelle au chapitre et y fut enterré. (Mss. n° 656, t. I ; mss. n° 658, p. 54 et 298-299). La chapelle opposée, au bas de la nef de la Cathédrale, côté droit en entrant, dite de *Notre-Dame du Cloître*, a été fondée et bâtie en 1446 par le chanoine Pierre Bonhomme, qui la choisit pour lieu de sa sépulture. (Mss. de la Bibliothèque d'Angers ; *Thorode*, n° 879, p. 115).

Digitized by Google

avoir égard à l'argent qu'ils offraient[1] ; à fonder un grand séminaire dans un délai de trois années, et des écoles ecclésiastiques pour les enfants qui se destinaient à la cléricature. Pour l'admission dans ces écoles, nommées plus tard petits séminaires, le concile exigea des enfants la légitimité de la naissance, l'âge de douze ans et des signes de vocation ; on leur donnerait la tonsure et l'habit ecclésiastique ; de préférence, on les choisirait parmi les familles pauvres, sans exclusion des enfants riches qui paieraient leur pension ; les frais de l'établissement étaient à la charge de l'évêque, du chapitre et du clergé séculier et régulier du diocèse[2].

Les décrets du concile de Tours-Angers envoyés à Rome par l'archevêque Simon de Maillé, reçurent l'approbation du pape Grégoire XIII, sauf quelques légères modifications[3]. Henri III ne refusa pas la sienne ; mais il ne donna pas aux décrets une sanction légale, en les faisant enregistrer au parlement ; il se contenta de recommander par un édit l'observation des canons dogmatiques aux huguenots de la province de Tours et de les engager à rentrer dans le sein de l'Église romaine. « MM. les doyen, chanoines et chapitre de la cathédrale », avaient adressé une protestation au concile contre les décrets qui pouvaient attenter aux droits, libertés, prérogatives, privilèges, franchises et exemptions de l'église d'Angers ; vingt années auparavant, leurs prédécesseurs avaient adressé au concile de Trente une protestation analogue ; il n'entrait dans l'esprit ni des uns ni des autres que si l'Église pouvait leur accorder des privilèges, elle avait le pouvoir de les restreindre et même de les retirer[4]. Durant les sessions du concile, la peste avait fait à

[1] Il y avait dans la province ecclésiastique de Tours deux Universités : celle de Nantes fondée en 1460 et dont la faculté des droits fut transférée plus tard à Rennes, et celle d'Angers, d'origine plus ancienne.
[2] Labbe... Ibid., col. 1001-1067.
[3] Labbe..., col. 1062.
[4] Mss. n° 658, p. 469. — (Pièces justificatives, n° 1).

Digitized by Google

Angers de nombreuses victimes; elle ne disparut qu'au commencement de l'année suivante, après avoir emporté un tiers des habitants de la ville[1].

Lors de leur première session, les Pères du concile de Tours-Angers avaient porté ce décret : « Nous défendons sous peine d'excommunication de faire des ligues tendant à régler la succession à la couronne de France[2]. » Une grande préoccupation agitait alors les catholiques du royaume. Toute espérance de postérité était enlevée à Henri III; son frère, le duc d'Anjou, n'avait pas d'enfants, et tel était l'état de sa santé qu'on considérait sa mort comme prochaine; dans ce cas la couronne devait passer au roi de Navarre, Henri de Bourbon ; mais ce prince était huguenot, et si la loi salique lui donnait des titres incontestables à la couronne, il en était repoussé par une autre loi fondamentale du royaume, qui exigeait du roi de France la profession de foi catholique. Pour l'écarter, les uns voulaient que son oncle, le cardinal Charles de Bourbon, se déclarât l'héritier de Henri III, les autres aspiraient à faire donner la couronne par les États-Généraux à Henri, duc de Guise, le chef véritable de la Ligue.

Mort du duc d'Anjou; 1583.

Le duc d'Anjou mourut le 10 juin 1584, à Château-Thierry, ne laissant aucun regret « et ayant acquis autant d'ennemis qu'il y avait de personnes qui le connussent.[3] » La province d'Anjou fit retour à la couronne et Henri III lui donna pour gouverneur Charles, comte de Cossé-Brissac, second fils du célèbre maréchal de ce nom, qui avait paru avec éclat dans les guerres d'Italie sous François Ier et Henri II. Dès

[1] Archives de la Mairie d'Angers, BB, 38, fol. 51.

[2] « Quandoquidem religioni inimicum et hominibus constat esse perniciosum futura curiosius perscrutari, et fata principum eorumque casus inquirere, cum scriptum sit : « non est vestrum nosse tempora, quæ Pater posuit in sua potestate » ; hoc decreto censemus, ut quisquis inventus fuerit talia perquisivisse, et vivente principe, de alio regni successore habendo consilium iniisse, sibique hac in re socios consociasse, a conventu catholicorum excommunicationis sententia expellatur. » (Labbe..., t. XV, col. 1002).

[3] D'Aubigné : *Histoire universelle.*

Digitized by Google

que la mort du duc d'Anjou fut connue, Henri de Bourbon s'allia avec les princes protestants d'Allemagne et Élisabeth d'Angleterre pour soutenir les armes à la main ses droits à la couronne de France ; de son côté, Henri de Guise fit un traité avec le roi d'Espagne, Philippe II, pour la destruction du calvinisme en France et l'éloignement du trône d'un prince hérétique ; il décida le cardinal de Bourbon à publier un manifeste où ce prince déclarait que le successeur de Henri III devait être catholique et l'hérésie extirpée en France.

Angers prend parti pour la Ligue.

La perspective de l'avènement à la couronne dans un avenir prochain du roi de Navarre, hérétique relaps, causa en France une immense émotion ; elle parut aux catholiques l'annonce de la destruction de leur culte au profit des huguenots, qui depuis vingt-cinq ans pillaient et ravageaient la France, moins pour conquérir la liberté de conscience que pour asseoir la domination exclusive du culte calviniste. Entraînée par le sentiment irrésistible d'un péril public et imminent, la Ligue des catholiques, formée à Péronne, en 1576, et répandue depuis dans tout le royaume, prit les armes sous le commandement de ses chefs provinciaux ; de toutes parts, des adhésions furent données au manifeste du cardinal de Bourbon ; des villes, comme Reims, Rouen, Orléans, Bourges et Lyon et des provinces entières, la Champagne, la Bourgogne, la Normandie et la Bretagne, sommèrent le roi Henri III de déclarer la guerre aux huguenots. Angers, entraîné par le comte de Brissac, obéit au mouvement national ; l'évêque, le chapitre, les curés de la ville, et surtout les ordres religieux, les Dominicains, les Carmes et les Cordeliers, la bourgeoisie et le peuple s'enrôlèrent dans la Ligue ; et la ville s'étant mise en insurrection contre l'autorité royale, malgré les protestations du docteur Marin Liberge, fit cause commune avec les principales villes et provinces du royaume [1].

[1] Mémoires de la Ligue, t. I, p. 56 et suiv. — V. Pièces justificatives, n° 2.

Digitized by Google

Henri III, cédant malgré lui au mouvement national, se soumit aux exigences de la Ligue ; au mois de juillet 1585, il promulgua l'édit de Nemours qui interdisait l'exercice de tout autre culte que la religion catholique, commandait aux ministres huguenots de sortir de France dans le délai d'un mois, et à leurs adhérents de se convertir dans le délai de six mois sous peine d'être expulsés du royaume. Le comte de Brissac fit publier le 27 juillet l'édit à Angers au milieu de l'enthousiasme de la population. Jean de l'Épine, qui remplissait depuis 1578 dans cette ville les fonctions de pasteur, s'éloigna en toute hâte et se réfugia dans la cité calviniste de Saint-Jean-d'Angély ; là, il reçut avec douleur la nouvelle que ses coreligionnaires d'Anjou faisaient en foule profession extérieure de la religion catholique [1].

Fausses conversions des huguenots en Anjou.

Le nombre des huguenots était considérable alors dans la province d'Anjou : ils y formaient des églises distinctes à Craon, à Château-Gontier, à Crée, à Châteauneuf, à Baugé, à Saumur et à Angers ; mais sauf à Baugé ils n'avaient pas de temples ailleurs que dans les maisons seigneuriales. A diverses reprises depuis 1576, ils avaient sollicité de la cour l'établissement d'un prêche aux environs d'Angers, tels que les faubourgs, Sorges, les Ponts-de-Cé, Cantenay et Avrillé, en remplacement de celui de Baugé ;

[1] Les conversions inspirèrent à Jean de l'Espine la lettre suivante : « Ces chutes prouvent que l'homme n'est que vanité, et que sans l'aide de Dieu, il ne peut résister aux assauts de Satan. Il faut donc veiller et prier continuellement. Il est triste de voir des gens, qui, depuis vingt-cinq ou trente ans, faisoient profession de l'Evangile, entrainez sy aisément par la crainte de perdre leurs biens temporels. Il est triste de voir que les menaces des hommes ont plus de force que les menaces du Sauveur et ses promesses. Peut-on arriver au ciel autrement que par un chemin semé de pierres, de ronces et d'espines ? La vie du chrestien est une guerre perpétuelle avec le monde. C'est dans l'affliction que Jésus-Christ est le plus près de nous ; mais nous sommes des gens abrutiz qui ne recherchent que les plaisirs des sens, plaisirs passagers comme le monde, tandis que la parole de Dieu demeure éternellement. » Cette lettre est signée : De l'Espine et Le Mercier, ancien faisant les fonctions de secrétaire. (France protestante : *Jean de l'Espine*).

Digitized by Google

l'opposition de l'échevinage, des chefs des paroisses et de l'évêque avait fait échouer constamment leurs suppliques[1]. Après la publication de l'édit de Nemours, les huguenots d'Anjou, préférant à l'exil leur rentrée dans l'église romaine, abjurèrent en masse leurs erreurs. Plusieurs le firent sans sincérité, se contentant de la profession extérieure de la foi catholique, sans renoncer aux croyances calvinistes dans leur for intérieur; ils donnaient le bon plaisir du roi pour motif de leur abjuration. Voulant arrêter ces conversions hypocrites, l'évêque d'Angers rédigea une confession de foi explicite qu'il exigea des huguenots qui voulaient rentrer dans le sein de l'Église et l'accompagna de l'ordonnance suivante[2] :

[1] Lettre de Henri III à Bussy d'Amboise, 29 janvier 1579 (Archives de la Mairie d'Angers, BB, 36, fol. 98). — Requête des huguenots au duc d'Anjou. (Ibid., fol. 113). — Lettres du maire d'Angers au roi, au duc d'Anjou, à l'évêque de Paris, à l'évêque d'Angers, (Ibid., fol. 114, 115, 116). — Réponse de l'évêque d'Angers. (Ibid., fol. 137). — Requête présentée à Henri III par les gentilshommes et autres huguenots, en 1581 ; ont signé : Bouquet pour Baugé et Beaufort; La Chesnaye et Malsousse pour Château-Gontier ; Trioche pour Châteauneuf ; Pineau pour le pays du Craônais ; René Tillon et d'Andigné, du Bois-Joullain, Charles Guyot, Roualdy, Vimiers, de Portebise, René de Pontoise, Collin, Poiet, pour l'église d'Angers ; Le Mercier pour l'église de ville. (Ibid., fol. 353 et mss. de la Bibliothèque d'Angers, n° 873). — « Les églises réformées d'Anjou assemblées en synode ont, à la pluralité des voix et demandent, d'après le synode provincial d'Anjou, Touraine et Maine, tenu à Pringe le 1er février 1581, l'un des cinq lieux désignés dans la requête précédente (faubourgs d'Angers, Ponts-de-Cé, Sorges, Cantenay, Avrillé) : signé : René Pineau, député de l'église Craônaise ; Malsousse, député de l'église de Château-Gontier ; Trioche, député de l'église de Châteauneuf ; Jehan de Baïf, député de l'église de Crée ; Regnauld, député de l'église du Grand-Moullin ; de La Fontaine, député de l'église de Craon ; Clément Pauvert, député de l'église de ville ; Gay, député de l'église de Crée. (Ibid.) — La même requête est adressée au duc d'Anjou ; signé : Quetier, Loys d'Andigné, Poiet, René Pineau, pour le pays du Craônais ; Poisson, Aveline, Mizaubin, Fleury, Le Mercier, Grimaudet. (Arch. de la Mairie, ibid., fol. 356 ; Bibliothèque d'Angers, ibid.). — Henri III et le duc d'Anjou assignent le prêche le 7 juillet 1581 à Cantenay. (Arch. de la Mairie, ibid., fol. 355 et 354). — Opposition de l'échevinage. (Ibid., fol. 358).

[2] « Manière de profession de foy que doivent tenir ceux du diocèse d'Angers qui se voudront remettre au giron de nostre mère la saincte Eglise catholiqué, apostolique et romaine. » (Mémoires de la Ligue, t. I, p. 306).

Digitized by Google

Profession de foi rédigée par Guillaume Ruzé

« Nous avons esté informé que quelques personnes suivant les nouvelles opinions des hérétiques de ce temps-là, ne voulant abjurer en leurs âmes, délibérèrent toutefois de s'ayder de l'édit du Roy, et contre l'intention de Sa Majesté, protester de bouche et non de cœur les articles proposez par notre sainte Mère la sainte Église catholique, apostolique et romaine, se réservant en leurs assemblées ceste excuse d'avoir servy au temps, et pour vivre en politiques avoir obéy aux édits du Roy; pour preuve de quoy ils usent en leurs protestations de ces mots, *puisqu'il plaît au Roy*, pensant par ce moyen couvrir leurs protestations qui sont toutes contraires. Mais nous savons que la volonté de Sa Majesté est de convier les devoyez à se remettre dans le bon chemin, et non pas de fournir des masques aux hypocrites; et que Sa Majesté défend de communiquer les choses saintes aux personnes feintes; et que les sacrements ne se doivent administrer qu'après un examen sérieux et une preuve suffisante de la capacité de ceulx qui se présentent à les recevoir; autrement, que telle communication faite aux faux frères tourne au déshonneur de Dieu, à la confusion de son Église, et à la perte de ceulx qui ne reçoivent les Sacrements que pour mentir au Saint-Esprit et encourent la malédiction d'Ananie et de Saphire. Ainsy, voullant nous opposer à ces impostures, nous deffendons à tous les curez, vicaires et prêtres de nostre diocèse, sous peine de suspense, d'administrer les Sacrements et de recevoir ceulx de la Relligion prétendue Réformée à la communion des catholiques, sans qu'auparavant ils ayent fait leur profession de foy en la manière qui suyt : « Je, N... croy d'une ferme foy... etc. Je remercie très humblement le Roy de la souveraine bonté qu'il a eue de me donner le temps de me reconnoistre et de revenir au bon chemin dont je m'estoye écarté. Je confesse que les articles qui viennent de m'estre lus et récitez contiennent la vérité. Je jure et je promets à Dieu par sa

Digitized by Google

sainte grâce de les observer et de garder touté ma vye, pour vivre selon l'intention de notre sainte Mère l'Église catholique, apostolique et romaine. En oultre, j'abjure généralement toutes hérésies, toutes doctrines et opinions contraires aux dits articles, spécialement celles de Calvin et des Sacramentaires de ce temps; et je proteste que je n'y suis porté ny violenté par l'édit du Roy, ny autre; mais purement et franchement induit et ramené par le seul désir de sortir de l'erreur où j'ay jusques icy vescu; ce que je proteste de cœur comme de bouche, priant Dieu que si j'use de feinte en cet endroit et que j'aye autre chose dans le cœur que ce que j'ay dit de bouche, il étende sa vengeance sur moy à la perpétuelle damnation de mon âme. »

« Et d'autant que le crime d'hérésie est un de ceux dont les saints canons renvoient la connoissance aux seuls Évesques, et que depuis quelques années les Papes se la sont réservée et à ceulx auxquels ils en ont délégué le pouvoir spécial, tel qu'il nous a esté envoié par le feu pape Grégoire XIII d'heureuse mémoire; nous ordonnons aux curez, qu'après la profession de foy et le serment pris en la manière cy-dessus, ils enjoignent à ceulx qui auront fait laditte profession de se retirer vers nous pour recevoir l'absolution de leurs erreurs et estre par nous réunis en l'union de l'Église catholique, apostolique et romaine. »

Les évêques de France adoptèrent pour la plupart l'ordonnance et la profession de foi rédigées par Guillaume Ruzé et les firent publier dans leurs diocèses. Les conversions se multiplièrent en Anjou; René Benoît, curé de Saint-Eustache à Paris, prêcha l'Avent de 1583 et le Carême de 1586 à la cathédrale d'Angers; les huguenots de la ville suivirent ses sermons éloquents, et beaucoup d'entre eux, abjurant leurs erreurs, se décidèrent à rentrer dans l'église romaine [1]. La plupart de ces conversions n'étaient pas

[1] Journal de Louvet.

Digitized by Google

sincères, car un demi-siècle après, on comptait dans la seule ville d'Angers douze cents calvinistes environ, sur une population de vingt mille habitants [1].

Surprise du château d'Angers.

Vers le temps où Guillaume Ruzé publiait son ordonnance, la ville d'Angers fut le théâtre d'évènements militaires qui eurent en France un grand retentissement. Le comte de Brissac, gouverneur d'Anjou, avait enlevé à son lieutenant, le capitaine du Hallot, dont il suspectait l'attachement à la Ligue, le gouvernement du château et de la ville d'Angers. Mécontent de sa disgrâce, du Hallot forma le projet, avec deux officiers du roi de Navarre, les capitaines du Fresne et Rochemorte, de s'emparer du château à la tête de quelques hommes résolus. L'entreprise réussit, le 24 septembre 1585, mais elle coûta la vie aux trois conjurés. Du Hallot, sorti du château pour parlementer avec les bourgeois d'Angers, fut retenu prisonnier : traduit devant le présidial, il fut condamné au supplice de la roue comme coupable de haute trahison. Le capitaine du Fresne, qui l'avait accompagné dans ses pourparlers imprudents, s'échappa des mains des bourgeois, mais, quand il voulut se sauver au château, il ne put que saisir une des chaînes du pont-levis, qu'on relevait au moment où il allait entrer; un bourgeois lui trancha la main par laquelle il retenait les chaînes, et il tomba dans les fossés, où un cerf sauvage, laissé en liberté, lui passa ses andouilliers à travers le corps. Le dernier des trois capitaines, Rochemorte, fut tué d'un coup d'arquebuse par un bourgeois, qui l'aperçut sommeillant à l'un des créneaux d'une tour du château. Les habitants d'Angers, qui n'avaient pas d'artillerie pour faire brèche au château, se contentèrent de bloquer la forteresse ; ils y entrèrent le 24 octobre par capitulation des soldats qui la leur rendirent pour une somme de quatre mille écus. Le chapitre de la Cathédrale avait fourni gratuitement des vivres à la milice bourgeoise

[1] Pièces justificatives : nº II, nº IV.

Digitized by Google

qui bloquait le château ; il prêta six cents écus à la maison de ville pour payer la capitulation des soldats [1].

Déroute de Condé.

Le 22 octobre, pendant les pourparlers qui précèdèrent la capitulation, le prince de Condé parut sous les murs d'Angers à la tête de quatre à cinq mille huguenots, dans l'espoir de profiter pour son parti de la surprise du château. Un combat s'engagea entre sa troupe et les habitants de la ville dans le faubourg Bressigny. Condé ne put forcer les barricades qu'on lui opposa ; et n'osant repasser la Loire dont les passages étaient gardés par les catholiques, il tenta d'opérer sa retraite par la vallée de l'Authion. Là, ses soldats démoralisés s'embourbèrent dans les prairies marécageuses ; après quelques heures de marche, toute discipline disparut des rangs ; la troupe se dispersa par petites bandes, chacun ne songeant plus qu'à son salut individuel. Le prince, suivi de quelques gentilshommes, piqua les éperons dans le ventre de son cheval, de l'Anjou passa dans le Maine, du Maine en Normandie jusqu'à un port, où une barque de pêcheur le conduisit en Angleterre.

Du Hallot et ses complices du Fresne et Rochemorte ne s'étaient pas emparés du château d'Angers pour le service de la Ligue ; mais on ne sait quel parti, Henri III ou le roi de Navarre, eût profité de leur conquête, s'ils l'eussent conservée. Dans le cours de son procès, du Hallot prétendit qu'il avait exécuté des ordres secrets de Henri III ; mais il ne put fournir la preuve de ses assertions, ce prince le démentit, et le malheureux périt par le supplice de la roue ; l'opinion publique cependant ajouta foi aux déclarations de du Hallot et accusa Henri III d'être l'instigateur de la conspiration [2].

Henri III, qui s'était déclaré le chef de la Ligue sans

[1] Mss. n° 656, t. II, p. 20.

[2] Sur la surprise du château d'Angers et la défaite du prince de Condé, consulter : d'Aubigné, t. II, p. 442-447 ; Mémoires de la Ligue, t. II, p. 19-39 ; De Thou, livre XLXXXII. — Journal de Louvet.

Digitized by Google

conviction et par la crainte de perdre sa couronne, profita des évènements accomplis à Angers pour enlever au comte de Brissac, zélé partisan des Guises, le gouvernement de l'Anjou. Il l'accusa de négligence et lui donna pour successeur le sieur du Bouchage, frère de son favori le duc de Joyeuse ; la garde du château d'Angers fut remise à Pierre de Donadieu, sieur de Puycharic, gentilhomme narbonnais, catholique comme son chef le sieur du Bouchage, mais, comme lui, plus dévoué à la cause du roi qu'à celle des princes ligueurs. Il ne suffit pas à Henri III d'avoir enlevé à la Ligue le château d'Angers ; il en ordonna la démolition dans la crainte que la forteresse ne tombât quelque jour aux mains de ses adversaires, ligueurs ou huguenots. Au mois de septembre 1583, des ouvriers enlevèrent les toitures et charpentes des tours qu'ils commençaient à démolir, lorsque Henri III s'aperçut que le château d'Angers pouvait lui servir de rempart ou devenir une base d'opération contre le duc de Mercœur, gouverneur de Bretagne et l'un des chefs de la Ligue ; il donna l'ordre d'arrêter l'œuvre de démolition que d'ailleurs il ne pouvait poursuivre, faute d'argent pour payer les ouvriers, tant étaient vides les caisses de l'État et celles de la ville d'Angers [1].

Voyage de Henri III en Anjou.

Vers la fin de l'année 1585, Henri III se rendit à Angers [2] ; le but de son voyage était de séparer cette ville définitivement de la Ligue pour la rattacher à la cause royale. Le roi fit un pèlerinage à la cathédaale où il invoqua saint René, le patron des naissances ; un héritier direct de la couronne eut écarté de la succession royale le roi de Navarre et déjoué l'ambition des princes de la maison de Guise. Telle était sa dévotion à saint René, que Henri III demanda au chapitre communication de la messe propre du saint, à l'usage du

[1] Journal de Louvet. — Archives de la Mairie d'Angers, BB, 39, fol. 25, etc.
[2] Barthélemy Roger, *Histoire d'Anjou*, p. 446.

Digitized by Google

diocèse d'Angers, pour l'introduire dans les diocèses de France [1].

Guerre civile en Anjou.

La guerre civile ravagea l'Anjou en 1586. Des soldats du roi de Navarre, tenant la campagne sur les deux rives de la Loire, pillaient le pays et, faisant prisonniers les habitants, les conduisaient à Saint-Jean-d'Angély et à la Rochelle, où ils ne les relâchaient qu'au prix d'une forte rançon ; le curé de Marigné, arraché de son presbytère et mené jusqu'en Saintonge, ne racheta sa liberté qu'à force argent comme tant d'autres catholiques. La ville de Chemillé, prise par les huguenots, fut mise au pillage, ses églises brulées et le Saint-Sacrement profané. En 1587, au mois d'août, Henri de Navarre ne réussit pas à enlever Saumur par un coup de main ; mais il s'empara des châteaux fortifiés du voisinage, franchit la Loire sur des bateaux, et envahit le Haut-Anjou. La disette était grande dans la province, où les campagnes n'avaient donné alors ni herbages, ni blés, ni vins ; le paysan affamé n'en voyait pas moins piller sa maison, d'abord par les huguenots et ensuite par les soldats catholiques, qui courant après leurs adversaires et n'ayant pas de solde, vivaient aux dépens de ceux qu'ils secouraient [2].

Ordonnance de G. Ruzé sur les farces et comédies jouées dans les églises.

Mais ni la disette, ni les maux de la guerre n'empêchaient les habitants des campagnes et des villes de se livrer au plaisir ; paysans, nobles, bourgeois et ouvriers couraient à la représentation des moralités, farces et comédies qu'on jouait alors dans les églises. Au moyen âge, les églises avaient été ouvertes aux usages profanes ; les fidèles y passaient devant notaire leurs donations, leurs ventes et autres actes publics ; ils s'en servaient pour grange et grenier du village ; à certains jours de fête, ils y dressaient des tables et des lits et transformaient la nef, le transept et les côtés latéraux en salle de danse et de

[1] Bibliothèque d'Angers, mss. n° 618.
[2] Journal de Louvet.

Digitized by Google

banquet. Les conciles provinciaux et les synodes diocésains avaient fait graduellement disparaître ces abus ; mais au XVIe siècle les jeux scéniques avaient encore pour théâtre les églises, surtout à la campagne ; Guillaume Ruzé ou ne voulut, ou n'osa pas les interdire ; il se contenta de rendre à ce sujet l'ordonnance suivante :

« De l'autorité du révérend père en Dieu, Monseigneur l'Évesque d'Angers, il est deffendu à tous curez, chapelains, vicaires et autres de quelque qualité qu'ils soient, de jouer ny faire ou permettre de jouer aucunes farces, scènes, comédies ou autres jeux en leurs Églises, cimetières, ou autres lieux saints, spécialement aux jours de fêtes, que préalablement lesdites farces, comédies, scènes ou histoires, si aucunes on veut jouer, n'aient été communiquées ou approuvées par Monseigneur le révérend évesque ou ses vicaires, et que de ce il y ait acte signé de l'Évesché d'Angers, et ce sur peine de sentence d'excommunie ou d'amende arbitraire [1]. »

Mort de Guillaume Ruzé ; 28 septembre 1587.

La mort surprit Guillaume Ruzé, le 28 septembre 1587, à Paris, où il s'était rendu pour les affaires de son diocèse. Il fut inhumé à l'église Saint-Paul, derrière le grand autel, dans le tombeau de sa famille ; son cœur, qu'il avait légué à son chapitre, transporté à Angers, fut placé par les chanoines dans le transept de la Cathédrale, près l'escalier de l'évêché. Un docteur en théologie, nommé de Saint-Vandrille, prononça l'oraison funèbre du prélat défunt à la cathédrale d'Angers [2]. Les armes de Guillaume Ruzé étaient de gueules au chevron ondé d'argent et d'azur, accompagné de trois lionceaux d'or, deux en chef et un en pointe.

[1] Statuts du diocèse d'Angers, p. 319.
[2] Mss. n° 618. 624, etc. — Journal de Louvet.

L'Abbé T. Pletteau.

Digitized by Google

PIÈCES JUSTIFICATIVES

N° I.

Notice sur le Concile de Tours-Angers, 1583.

« Comme ce concile est l'un des plus célèbres qui ait été tenu depuis plusieurs siècles dans la province de Touraine, nous en rapportons ici jusques aux moindres circonstances tirées des registres fidelles de l'église d'Angers, afin que si les heureux temps pouvoient revenir où ces saintes et doctes assemblées se tenoient fréquemment, celuy-cy put leur servir de modelle. »

« Le 17 aoust 1583, le chapitre d'Angers députa deux chanoines pour goûter et pour faire présent de livrées de deux pippes de vin blanc et rouge à MM. les commissaires deputez pour le prochain concile de Tours, qui devoit s'assembler, Dieu aydant, au 1er septembre suivant. »

« Le 19 août, les chanoines considérant que le temps estoit bien fascheux pour la santé de corps, à cause de la contagion qui désoloit tout le païs, ordonnèrent que les maisons des chanoines seroient nettoïées et purifiées par dedans et par dehors, et qu'on empescheroit tous les pauvres d'entrer dans l'église cathédrale durant les offices et pendant tout le temps que dureroit le concile. »

« Le 31 aoust, les vénérables officiaux des églizes de Tours et du Mans, accompagnez de Me Arondeau, docteur en théologie de la Faculté de Paris, qui estoit député de la part de M. l'archevêque de Tours, entrèrent dans le chapitre et *demandèrent* la chapelle de Sainte-Anne pour y célébrer le concile provincial de Tours, et présentèrent un mémoire au chapitre contenant tout ce qu'il y avoit à faire dans l'église d'Angers pour commencer, pour ouvrir et pour continuer le saint et très célèbre concile provincial de Tours ; la teneur duquel mémoire estoit conçue en ces termes. »

« Le jeudy 1er septembre de l'année 1583, à six heures ou sept heures du matin au plus tard, tout l'office divin jusqu'à sexte inclusivement sera célébré dans l'église : »

« A sept heures, les RR. Évesques et leurs procureurs, s'il y en a, et les députez des chapitres et des diocèses, les secrétaires et le promoteur du concile s'assembleront dans le palais épiscopal de M. l'évesque d'Angers pour saluer M. l'archévesque de Tours et l'accompagner lorsqu'il entrera dans l'église cathédrale ; »

« Les RR. Évesques seront revestus chacun de son camail et de son rochet, et les procureurs députez et autres officiaux de leur surplis. MM. les doyen, chanoines et chapitre de l'église d'Angers attendront, *s'ils l'ont agréable*, estant debout aux deux côtés de la grande porte de l'église, le T. R. Archévesque et les R. Évesques, et tous les autres députez, avec la croix levée, l'eau bénite et le missel ; »

Digitized by Google

« Tous marcheront selon l'ordre de leur diocèse et selon la place qui aura esté assignée à tous les officiers ; »

« Les orgues et toutes les cloches sonneront pendant que les évesques et les autres députez marcheront, depuis les portes de l'église jusques au chœur ou dans le sanctuaire ; »

« Après qu'ils y seront entrez, on commencera une grande messe du Saint-Esprit des plus solennelles, *suivant les cérémonies et usages de l'église d'Angers*, qui sera célébrée par celuy qu'il plaira aux seigneurs évesques de nommer ; »

« A l'offertoire de cette messe, le sermon sera fait dans le chœur par le prédicateur qu'il plaira de nommer à M. l'Archévesque ; »

« Après le sermon, la messe sera continuée, et après la messe, l'archévesque de Tours et tous les évesques suffragants entreront dans la sacristie, où M. l'Archévesque estant revestu d'un amyct, d'une aube, d'une tunique et d'une estolle, et les autres seigneurs évesque ayant pris des chappes de soye sur leurs épaules et leurs mistres sur la teste, ils entreront dans le chœur ou dans le sanctuaire avec les autres députez aussy en chappes ; »

« Le T. R. Archévesques et les R. Évesques estant tous assis en rond dans l'enclos du sanctuaire dans des chaises qui leur seront préparées pour cet effet, les procureurs et députez du concile estant assis dans les stalles du chœur, l'Archévesque, après s'estre mis à genoux dans le sanctuaire devant le Saint-Sacrement et fait sa prière à basse voix, il se lèvera et se mettra dans un fauteuil la face tournée vers les évesques, leur dira par trois fois à haute voix : « Vous plaist-il, mes chers frères, que nostre concile provincial qui a esté transporté dans ceste ville et dans ceste église à ce jour soit continué et achevé ? » et après leur réponce ; »

« L'Archévesque leur dira : « Puisque vous l'avez agréable, demain à huit heures du matin nous continuerons ceste session dans la chapelle de Sainte-Anne, au nom du P. et du F. et du S^t.-E. ; »

« Après quoy, l'Archévesque entonnera l'antienne « Propitius », laquelle estant finie, les chantres chanteront à l'alternative avec l'orgue le psaume : « Adjuva nos, Deus salutaris noster », après lequel on répétera l'antienne « Propitius » ; puis l'Archévesque ayant quitté sa mitre dira, le visage tourné vers l'autel, l'oraison : « Nostrorum tibi, Domine ». Après la seconde oraison, lorsque le chœur aura dit : « Amen », l'Archévesque dira : « Oremus », ses officiers répondront : « Flectamus genua », puis « Levate ». Après quoy l'Archévesque dira la troisième oraison : « Deus, qui nos » ; laquelle estant finie, le chanoine qui a chanté l'Évangile à la messe, ou un autre, revestu d'une dalmatique, chantera au milieu du chœur l'Évangile qui commence par ces paroles : « In illo tempore, designavit Dominus et alios ». L'Évangile finiz, l'Archévesque entonnera l'hymne *Veni Creator*, que le chœur poursuivra en musique à l'alternative

Digitized by Google

avec l'orgue. Après l'hymne, l'Archévesque dira : « Emitte Spiritum tuum », et l'oraison « Deus qui corda » ; après laquelle un des promoteurs du concile dira à haute voix : « demain vous vous assemblerez dans la chapelle de Sainte-Anne, attenant l'église cathédrale d'Angers ; laquelle chapelle MM. les doyen, chanoines et chapitre de l'église d'Angers *ont accordée avec beaucoup de bonté et d'agrément ;* »

« Et pour l'accomplissement de tous les articles contenus dans ce mémoire, les dits chanoines ont résolu d'anticiper les heures du service divin de leur église, et pour cet effet de dire aujourd'hui matines après les vêpres, et demain de faire sonner le premier son des cloches à trois heures et demie du matin, et de continuer le service divin tout entier jusques à six heures inclusivement, en sorte que tout soit finy à sept heures ; et qu'on prépare toutes choses avec beaucoup d'ordre et de décence pour recevoir honorablement M. l'Archévesque et tous les Évesques suffragants et autres députez de la province de Touraine pour assister au concile ; »

« Le chapitre donne commission à M. Guilloyseau pour distribuer ou faire distribuer le vin qu'il avait destiné pour Messeigneurs les Archévesque, Évesques et autres députez au concile. »

« Le 2 septembre 1583, les chanoines conclurent d'un consentement unanime qu'ils ne marcheraient point à la procession générale devant tous les députez au concile, pour leur déférer tout l'honneur en faveur du concile ; et que deux s'informeroient à M. l'évesque d'Angers de l'estat et de la marche de ceste procession. »

« Le 4 septembre ceste célèbre et auguste procession de tout le clergé d'Angers se fit depuis l'église Cathédrale jusques à l'église des Cordelliers, où assistèrent Monseigneur de Maillé, archévesque de Tours ; Guillaume Ruzé, évesque d'Angers ; Nicolas Langelier, évesque de Saint-Brieuc ; Hemar Hennequin, évesque de Rennes ; Charles de Linoat, évesque de Cornouailles ; Louis de la Haye, évesque de Vannes, et tous les députez des diocèses suivant l'ordre du Roy. »

« M. de Ruzé, évesque d'Angers porta à cette procession la Vraie-Croix avec beaucoup de dévotion, qu'on avoit apportée de l'église royale et collégiale de Saint-Lô. L'évesque de Saint-Brieuc fit une très-docte, très éloquente et très-pieuse prédication, après laquelle il fut applaudi de toute l'assemblée. La messe y fut célébrée à basse voix afin que le peuple entendit le sermon avec plus de liberté et d'attention. »

« Le 5 septembre, les chanoines députèrent deux d'entre eux pour présenter de leur part les livrées du chapitre, c'est-à-dire pain et vin, à M. l'Archévesque de Tours et à M. du Hallot, gouverneur du chasteau et de la ville d'Angers, et à M. l'official de Tréguier. »

« Le 14 de septembre, le chapitre députa M. Chailland en la place de M. le grand archidiacre et du chantre députez, qui

Digitized by Google

estoient absents, pour faire des remontrances à M. l'Archévesque et aux Evesques assemblez dans le concile. »

« Le 16 septembre, le sacriste fit savoir au chapitre que M. Breslay, chantre, estoit mort de maladie pestilentielle. Les chanoines ordonnèrent qu'on sonneroit son glas ; après lequel M. l'Archévesque et MM. les Évesques et les autres députez assemblez dans le chœur, chantèrent avec les chanoines, officiers et les chappelains de l'église d'Angers, le suffrage *Subvenite* avec la collecte accoutumée pour le repos de l'âme du dit deffunt Breslay, chantre et chanoine, leur confrère, l'un des députez au concile. M. l'Archidiacre dit au chapitre, de la part de M. l'Archévesque et des autres Évesques et députez, qu'ils souhaiteroient mettre fin au concile provincial et rendre à Dieu des actions de grâces très-solennelles de tout ce qu'ils avoient fait et décidé dans le dit concile par l'inspiration du Saint-Esprit ; et qu'ils prioient le chapitre de faire avancer les heures de leur office, ce qui fut exécuté. Les chanoines, les chappelains et tous les officiers de la cathédrale assistèrent au *Te Deum* qui fut chanté. »

« Le 3 octobre 1583, le chapitre députa deux chanoines pour porter au Maistre de la Psallette quatre escuz que les Pères du concile avoient donné pour les psalteurs, et les leur distribuer. »

(Biblioihèque d'Angers ; mss. Grandet, n° 618, t. V).

N° II.

C'est peut-être à l'occasion de la prise d'armes d'Angers, en 1585, qu'un bourgeois de la ville composa un *pasquil*, ou pamphlet, demeuré inédit, sur les sentiments et l'attitude des principaux personnages de la ville, le maire, le lieutenant-criminel, l'évêque, etc. ; chaque personnage et les divers corps de la ville, mis en scène, manifestent leurs opinions ou leurs habitudes en s'appropriant un verset des livres saints :

PASQUIL AUX ANGEVINS

La ville d'Angers. — « Omne regnum in se divisum desolabitur. »

La maison de ville. — « Popule meus, quid feci tibi ? »

Le maire.— « Hei mihi ! quia incolatus meus prolongatus est. »

Les échevins. — « Si credimus quia peccatum non habemus, ipsi nos seducimus, et veritas in nobis non est. »

Le lieutenant-criminel. — « Delicta mea quis intelligit ? »

Le lieutenant-particulier. — « Cœpit jurare et anathematizare quia non novisset hominem. »

Le procureur du Roy. — « Gloriam meam alteri non dabo. »

Les gens du Roy. — « Multi quidem currunt, sed unus accipit bravium. »

Le juge de la prévosté. — « Peccatum meum contra me est semper. »

Digitized by Google

Brissarderie. — « Non veni pacem mittere sed gladium. »
Maurousière. — « Numquid Saul inter prophetas ? »
Les députez des paroisses. — « Quarè fremuerunt gentes et populi meditati sunt inania ? »
Les conseillers du présidial. — « Beati quorum remissæ sunt iniquitates et quorum tecta sunt peccata. »
Les advocatz du présidial. — « Væ vobis quia spoliatis egenum et pauperem ! »
Les advocatz consultants. — « Veniunt in vestimentis ovium ; intrinsecùs autem sunt lapi rapaces. »
Les advocatz consultants. — « Quid statis tota die otiosi ? Ite et vos in vineam meam. »
Les ésluz. — « Multi sunt vocati, pauci vero electi. »
Le capitaine Charlot. — « Non est sanitas in carne mea. »
Le capitaine Joyau. — « Exultavit ut gigas. »
Le docteur Barberin. — « Sitio. »
Le docteur Liberge. — « Vox clamantis in deserto. »
L'église. — « Circumdederunt me vituli multis, tauri pingues obsederunt me. »
Les gens d'église. — « Consumunt in bonis dies suos. »
L'évesque d'Angiers. — « In omnibus requiem quæsivi et in hæreditate Domini morabor. »
La noblesse. — « Evaginaverunt gladium peccatores ut trucident in obscuro rectos corde et corripiant pauperem et egenum. »
Le paouvre peuple. — « Tœdet animam meam vitæ meæ. »
Les Greffiers. — « Væ vobis, scribæ ! »
Le maire nouveau. — « Et erunt novissimi primi, et est mirabile in oculis nostris. »
Les Financiers. — « Sint tibi tanquam ethnici et publicani. »
Les sergents prevosts. — « Insurrexerunt in me testes iniqui. »
Conclusio operis. — « Omnes declinaverunt, simul inutiles facti sunt ; non est qui faciat bonum, non est usque ad unum. »

(Bibliothèque d'Angers ; manuscrit n° 873, 3°).

N° III.

Nombre par paroisses des chefs de famille de la ville et fauxbourgs (d'Angers), suivant un rôle de 1561.

Saint-Michel-du-Tertre, 260 ; Saint-Maurille, 347 ; Saint-Pierre, 349 ; Saint-Denis, 49 ; Saint-Jean-Baptiste, 90 ; Saint-Martin, 143 ; Sainte-Croix, 121 ; Saint-Michel-la-Palud, 158 ; Saint-Evroult, Saint-Aignan et Saint-Maurice, 545 ; La Trinité, ville et campagne, 821 ; Saint-Jacques, 105 ; Saint-Nicolas, 70 ; Lesvière, 70 ; Saint-Laud, 69.

(Bibliothèque d'Angers, mss. *Thorode*, n° 879).

Digitized by Google

N° IV.

Familles calvinistes d'Angers vers ou même avant le milieu du dix-septième siècle.

« MM., »

« Jousselin, avocat et sa famille ; Jousselin jeune, avocat et sa famille ; Lemercier, avocat et sa famille ; Tillon, sieur du Charruau ; Dantes et sa famille ; Grimaudet, marchand droguiste et sa famille, d'une autre branche que l'anoblie. Dousches, marchand de draps de soie et sa famille ; Pasquereau, item et sa famille ; Pierre Aveline, marchand et sa famille, de celle de Narcé, anoblie par l'échevinage ; Durand et sa famille ; Bonoyeris, marchand de draps de soie et sa famille ; de la Pillardière et sa famille ; la demoiselle de Bonnelle ; Descorce, marchand de draps de soie et sa famille ; de la Chappellière et sa famille ; la demoiselle de la Chabossière et sa famille ; de Landelles et sa famille ; la demoiselle de la Fontaine et sa famille ; la demoiselle de la Ruchevrière et sa famille ; la demoiselle de Graval ; Dupin et sa famille ; la dame des Loyres et sa famille ; la dame de la Croix et sa famille ; la dame Mizaubin et sa famille ; la dame de la Quentinaye et sa famille ; la dame de la Royère et sa famille ; du Mesnil-Fournier et sa famille ; de Chalouet et sa famille ; de Hébert ; Leseré et sa famille ; de la Croix de Noellet et sa famille ; Renaud, marchand et sa famille ; Théard des Landes, marchand et sa famille ; la dame de la Remonne et sa famille ; sire François Leclerc et sa famille ; Renaud, marchand et sa famille ; Colpin, orfèvre et sa famille ; Charles Lambert et sa famille ; Daviau et sa famille ; de la Bassetière et sa famille ; Chesneau, chirurgien et sa famille ; Virdoux, apothicaire et sa famille ; de la Fleur le jeune et son frère ; Poisson, marchand et sa famille ; les Comtes et leur famille ; la veuve Paul Daviau et sa famille ; Reverdy et sa famille ; sire Jacques Barreau et sa famille ; sire Isaac et sa famille ; Lagrée et sa famille ; Sire Pierre Blouin et sa famille ; Legué et sa famille ; sire René Blouin et sa famille ; Laurent Abriou et sa famille, son gendre et sa famille ; Pierre Courtois et sa famille ; Daviau jeune et sa famille ; sire Chesneau, maistre coutellier ; Horace, orfèvre et sa famille ; la dame de Laurent et sa famille ; la dame de la Moussauvete et sa famille ; sire du Hou et sa famille ; de la Chesne-Cupif et sa famille ; de la Delaille et sa famille ; Renaud, menuisier et sa famille ; sire Pierre Aveline, poellier et sa famille ; la dame Ravard et sa famille ; Maurice Travers et sa famille ; la dame Larence ; François Chevallier et sa famille ; la dame de la Chevrière et sa famille ; la dame Dauphin et sa famille ; sire Jean Foussier et sa famille ; Bouasgers et sa famille ; de la Goronnière et sa famille ; de Challigny ; Rouveraye, marchand mercier ; de la Sablonnière ; Aveline ;

Digitized by Google

Pichot ; Louissie ; de la Saulaye ; de la Romanerye ; Jérémie des Jouets ; sire Jean Théard ; la demoiselle des Gaudrées ; la demoiselle de Saint-Sulpice ; la demoiselle de la Hée ; de la Fontaine d'Estriché ; la demoiselle de la Lizardière ; du Plessis-Regnard ; Jacques Godes ; de Henlaye, menuisier ; le receveur Bourgoyn ; la demoiselle de la Perioussaye ; la demoiselle de Verdelles ; la demoiselle de Linyères ; la dame de la Paryère ; Lebloy et sa famille ; sire François Cressonnier et sa famille ; la dame de la Besnerye ; la demoiselle de la Faussille ; de la Hairye et sa famille ; la dame de la Marielle ; la dame du-Marast ; La Taurelle ; de la Bodière-Brallet ; de la Marée, écrivain. »

« Sans compter, « ajoute celui qui a donné cette liste, » grand nombre de jeunesse, compagnons et serviteurs, ni comprendre les écoliers. Sans compter aussi plusieurs, qui, à cause des persécutions, ne font profession ouverte de la religion, combien qu'ils en ayent bonne congnoissance et en feroient profession, s'il y avoit liberté, qui sont trois ou quatre fois autant que dessus. » — « Cette observation donne lieu de croire que l'auteur de cette liste était lui-même calviniste. »

(Bibliothèque d'Angers ; mss. de Jacques Rangeard, n° 893, p. 437-440)).

Digitized by Google

LA PEINTURE AU SALON DE 1880

(Suite).

V.

L'espèce de renaissance qui a marqué le commencement de ce siècle, était, dans son principe, plus large que la Renaissance italienne. Celle-ci ne renouvelait que l'antiquité : la Renaissance moderne voulait tout rajeunir par le vrai. Car il est remarquable que c'était au nom du *vrai* que l'on entreprenait cette révolution ; et l'esprit positif du temps se glissait au milieu de l'enthousiasme lyrique, dont on aimait à se parer.

Cependant, si la renaissance moderne s'attaquait à tout le passé, il était naturel qu'elle eût des préférences pour les pays et les époques dont elle pouvait s'attribuer la découverte, et qu'elle avait le droit de considérer comme ses propres domaines. Le champ était vaste, et comprenait les époques et les contrées les plus différentes. Chaque artiste choisit dans l'histoire à son gré. L'un prit les temps bibliques ; l'autre les temps barbares ; les pays étrangers, soit du midi, soit du nord, en tentèrent d'autres ; le moyen âge surtout souleva d'ardents enthousiasmes.

On vit alors de merveilleuses rivalités artistiques et littéraires, et une espèce de jeunesse nouvelle courut dans les intelligences. Cependant, il est inutile de se dissimuler que, dans l'ensemble, l'art en fut affaibli. On devint plus aisément original, si c'est l'être que de savoir imiter avec adresse un modèle inaccoutumé. Le goût du public se blasa ; l'imagination erra et se perdit au milieu de tant

Digitized by Google

d'œuvres si diverses qui sollicitaient de tout côté ses préférences. Enfin, dans cet éparpillement de l'idéal, il y eut dix conventions dont chacune eut ses adeptes ; mais, il n'y eut plus, comme auparavant, une croyance unique universellement acceptée.

Cette révolution, qui donna aux peintres une multitude de sujets neufs à traiter, changea aussi la technique de l'art. Il fallait des moyens nouveaux pour rendre des images nouvelles. La manière de peindre imitée de l'école romaine avait pu paraître suffisante, tant qu'il ne s'était agi que de traduire le pur idéal antique. Mais à présent que l'on se trouvait en possession de mondes plus variés, plus animés, plus vivants, on n'avait pas trop, pour les rendre, de toutes les ressources que le pinceau peut fournir. Toutes les écoles anciennes eurent des disciples; mais on imita de préférence celles qui avaient exprimé le mieux la vie, les Espagnols, les Flamands et surtout les Vénitiens. L'école de David avait été avant tout amoureuse de la ligne ; celle-ci fut surtout éprise de la couleur.

C'est encore le goût du brillant qui domine dans les sujets du moyen âge, au salon de cette année, et c'est par ce brillant surtout qu'ils attachent le public. Il semble que les scènes de cette époque soient faites pour nous intéresser par elles-mêmes puisqu'elles nous parlent de notre histoire nationale et, à ce titre, on conçoit qu'elles attirent les peintres. Malheureusement, le moyen âge est séparé de nous par quatre siècles, tout nourris de l'antiquité, et ses représentations, renouvelées par la science, ont pour nous un intérêt surtout scientifique. Le fil de la tradition a été rompu par trop de changements, et le public, ainsi que le peintre lui-même, se trouvent étrangers parmi les personnages d'un temps si éloigné ; il n'entre pas dans des passions qui sont trop différentes des siennes pour qu'il les comprenne aisément. Aussi c'est surtout l'éclat extérieur du moyen âge qui semble séduire le pinceau des peintres ;

Digitized by Google

les riches vêtements, la variété et la bizarrerie des armures, les vives nuances des tentures et du mobilier, les dispositions originales de l'architecture, leur sont une heureuse matière à déployer des fantaisies curieuses de couleur et de dessin. De là, tant de scènes vastes et éclatantes, dont le *Serment* de M. Prion nous offre cette année un exemple.

Il en est même qui cherchent à attacher les yeux du public en joignant à tout cet éclat l'intérêt d'une scène douloureuse ou sanglante. Je citerai parmi ceux-ci M. Luminais qui a exposé cette année : *Les énervés de Jumièges.* Les fils de Clovis II sont couchés dans une barque et le courant de la Seine les emmène lentement ; leurs yeux ternes et à demi-égarés disent ce qu'ils souffrent ; un ciel gris semble peser sur eux, et l'horizon ne montre qu'un rivage désert.

Je ne nie pas que ce tableau ne fasse une impression saisissante. Cependant, ne peut-on regretter le penchant que plusieurs de nos peintres paraissent avoir pour les scènes d'horreur, comme celle-ci ? sans doute, la pitié est un des sentiments que l'art a le droit d'inspirer. Mais ne saurait-il l'obtenir sans verser tant de sang ? Pourquoi user de si grands moyens pour nous toucher, quand nous savons, pour l'avoir éprouvé, qu'entre les mains d'un artiste habile, il suffit parfois de si peu de chose, un geste, une expression, une attitude ? Cette recherche des émotions violentes laisse soupçonner quelque impuissance de l'artiste à pénétrer jusqu'au cœur par la seule force de l'art. Surtout, elle est une regrettable marque de l'indifférence du public pour l'idéal lui-même que l'artiste lui présente. Si cet idéal intéressait véritablement la foule, le peintre n'aurait pas besoin d'ébranler ainsi ses nerfs pour la toucher. Une représentation simple et fidèle y suffirait.

On est encore plus fâché de trouver dans les sujets tirés de l'histoire religieuse la même tendance à l'horreur. Ce ne sont pas les scènes de l'Évangile ou les passages paisibles

Digitized by Google

de la vie des saints que nos peintres affectionnent, et l'on n'en peut voir que par exception. Ils aiment mieux les sujets de martyrs, et encore, il semble que certains d'entre eux s'efforcent d'en augmenter le tragique autant qu'ils le peuvent. Cette recherche est très marquée, par exemple, dans la *Martyre chrétienne* de M. Becker. L'affreuse chûte de la jeune femme en ce grand escalier, le geste violent du vieillard qui ordonne l'exécution, les figures sauvages des archers scythes, tout cela est calculé avec l'intention de secouer vivement. Il n'y a rien de grand que ce qui est calme, disait Sénèque. On peut ajouter : il n'y a rien de vraiment beau sans quelque délicatesse, et une émotion si violente est contraire à l'art véritable.

C'est au même penchant vers le dramatique qu'il faut attribuer, sans doute, le nombre toujours croissant des scènes tirées de l'histoire de la Révolution. Les *Charlotte Corday* et les *Marat* abondaient cette année ; et, si l'on eût admis le classement dont il avait été, paraît-il, sérieusement question, on en eût fait certainement une salle entière, où le sang eût coulé. Outre que de pareils sujets sont trop cruels, ceux-ci ont le défaut d'introduire dans la peinture la politique qui est déjà partout. La politique occupe toutes les intelligences ; elle passionne tous les cœurs ; elle remplit tous nos livres ; on n'entend qu'elle au théâtre. Au moins, qu'elle laisse libre un art muet, et qu'elle n'envahisse pas jusqu'à nos yeux.

VI.

A côté des grandes écoles de peinture dont j'ai parlé jusqu'ici, il s'était formé des genres légers qui les suivaient de loin et traduisaient leurs graves images en style familier. Ils ne prétendaient pas à la dignité de la grande peinture ; ils ne se piquaient pas comme elle de traduire une beauté haute et sévère ; ils étaient plus changeants et suivaient

Digitized by Google

avec docilité les caprices de la mode, quand ils ne cherchaient pas à la précéder. Aussi, malgré leur importance moins grande au point de vue de l'art, ils indiquaient, d'une façon plus sensible peut-être que les œuvres sérieuses, les préférences de l'opinion, parce qu'ils avaient soin de se porter au plus vite du côté où soufflait la faveur publique.

Une petite école que l'on appelait quelquefois néo-grecque, s'efforçait de retracer la vie antique familière en des tableaux, quelquefois charmants, souvent d'une moralité indulgente. C'était encore ici comme un retour des Greuze et des Boucher que l'école de David avait cru chasser à jamais. Ce monde galant ou sentimental reparaissait ainsi sous un autre costume ; il se déguisait avec les draperies des dieux et des héros qui l'avaient vaincu. C'étaient de petites scènes de famille comme celles qu'admirait Diderot, mais elles se passaient sous les portiques d'une villa romaine. La vie amoureuse des Grecs ou des Romains avait remplacé les aventures légères des dieux ; on allait même jusqu'à nous faire rire avec l'antiquité. La caricature historique forma presque un genre nouveau ; le public eut le plaisir de voir que l'homme, sous quelque costume que ce soit, est toujours le même, et il s'amusa de se retrouver sous le manteau grec ou sous la toge romaine.

Il est remarquable que l'imitation était pour quelque chose même dans ce badinage. Les peintres qui adoptèrent cette manière eurent pour modèles les peintures découvertes à Pompéï, et les œuvres qu'ils nous donnèrent étaient assez semblables, avec plus de recherche, à celles des artistes qui vinrent de Grèce, sous l'empire romain, décorer, pour le compte des riches amateurs, les villas de la Campanie.

Est-ce simplement la satiété, ou serait-ce que la forme antique paraîtrait si épuisée, qu'on ne la jugerait pas même capable de soutenir des grâces si légères ? Quoi qu'il en soit, les tableaux de cette école sont plus rares que jamais cette année, et M. Leroux la représente à peu près seul

Digitized by Google

avec son *École de Vestales*, et encore ce tableau a-t-il un sérieux qui l'approche de la grande peinture. Au reste, cette toile est assez gracieuse. On y voit les Vestales dans une vaste salle, les unes debout, les autres assises, toutes en vêtement blanc, toutes charmantes et par cela même, d'un charmant un peu monotone. Au milieu d'elles, la maîtresse, avec un geste qui pourrait être plus simple, paraît verser l'huile sacrée sur le feu éternel.

Une autre petite école s'était attachée à notre histoire, depuis le moyen âge jusqu'à la fin du siècle dernier. Dans ce long espace de temps, elle avait fait une sorte de partage. Elle avait donné au moyen âge, en particulier, l'éclat des couleurs, et aux temps plus rapprochés de nous, surtout au XVIIIe siècle, la finesse du pinceau et la vivacité des expressions du visage.

Ce genre est aussi plus rare au salon de cette année qu'il n'était aux précédents. Mais il a conservé ses caractères ; c'est toujours par la couleur que se distinguent les petits sujets du moyen âge ; il en est ici comme dans la grande peinture. Mais, tandis que la grande peinture préfère l'harmonie des nuances à l'éclat et se rapproche par là des principes de l'école vénitienne du XVIe siècle, la petite école aime mieux l'éclat que l'harmonie. Enfin, sur les moyens d'obtenir cet éclat, les peintres se divisent encore : les uns procèdent par des couleurs vives étendues largement et presque sans ombre ; les autres se servent, surtout pour les étoffes et les accessoires, d'une sorte de pointillé, dont ils ont peut-être pris l'idée dans certains tableaux de Rembrand, et qui donnent à leurs œuvres un peu de l'aspect d'un joyau.

Je citerai comme appartenant à la première de ces manières, *Le divertissement champêtre au XVIe siècle*, de M. Toudouze, et comme appartenant à la seconde, *La naissance du grand Condé*, de M. Lesrel. Enfin, le joli panneau de M. Leloir, intitulé : *La pêche*, est un exemple

Digitized by Google

de l'école historique qui s'efforce surtout d'être spirituelle.

Les scènes des pays étrangers sont aussi moins nombreuses depuis quelques années. Il est remarquable que ce sont les scènes des pays du nord que les artistes et le public semblent préférer. L'Espagne et l'Italie sont devenues banales, et les vives couleurs de l'Orient lui-même ne nous étonnent plus.

On ne goûte guères non plus l'allégorie, qu'elle soit fantaisiste, comme la singulière *Hélène* de M. Moreau, ou classique comme le *Mariage*, un peu insignifiant, de M. Boulanger.

Enfin le fantastique qu'aimait tant l'école romantique, a aussi à peu près disparu ; on n'en trouve guères qu'un reste curieux dans la *jeune fille accompagnée d'un spectre*, par Mlle Sarah Bernardt, tableau qui a partagé avec la *famille de M. Loyson* le privilège d'être beaucoup regardé par curiosité.

VII.

En revanche, les portraits, genre dans lesquels le peintre se trouve aux prises directement avec la réalité, sont plus nombreux que jamais, et il faut reconnaître qu'ils formaient une des meilleures parties du salon de cette année. Je ne chercherai pas à les passer en revue, précisément à cause de leur multitude. Je remarquerai seulement un fait qui frappe au premier coup d'œil : lorsqu'il est au salon deux ouvrages du même peintre et que l'un de ces ouvrages est un portrait, le portrait est presque toujours supérieur à l'autre peinture ; tant il est vrai que nos peintres réussissent mieux quand ils traduisent le réel que lorsqu'ils consultent leur imagination. Par exemple, le *Portrait du général de Gallifet*, de M. Becker, vaut certainement beaucoup mieux, malgré sa tournure violente, que sa martyre chrétienne dont j'ai parlé. M. Bastien Lepage, quoiqu'on ait beaucoup

Digitized by Google

admiré sa *Jeanne d'Arc* à laquelle il a donné, on ne sait pourquoi, un air si égaré, M. Feyen-Perrin et plusieurs autres donneraient lieu à la même observation.

A les considérer en général, les portraits d'hommes ont un défaut que leur grand nombre surtout rend assez sensible : ils se ressemblent un peu tous entre eux; tous les personnages ont le même costume, la même tenue et aussi la même absence de ces accessoires dont les peintres français du XVIIe et XVIIIe siècle savaient si adroitement user. Une figure en noir, debout ou assise, un fonds sombre, sur lequel ressortent seulement en plus clair la figure et les mains, voilà tout ; et l'on ne peut s'empêcher de reconnaître, dans cette pauvreté de couleurs, dans ce dédain de tout ce qui distingue extérieurement l'homme de l'homme, un temps positif, peu curieux du brillant et amoureux avant tout de l'égalité. Au point de vue de l'art, il y a certainement quelque chose de fâcheux dans cette sécheresse et cette uniformité d'aspect. Nous sommes naturellement si portés à juger par ce qui frappe les sens, que cette égalité du dehors semble effacer en une certaine manière la supériorité d'intelligence elle-même. Le *portrait de M. Grévy*, par M. Bonnat, tout beau qu'il soit, peut servir d'exemple à ce que je voudrais faire entendre : la physionomie en est un peu morte et l'on a peine à y démêler le génie d'un homme appelé à conduire les destinées d'un grand peuple.

Les portraits de femme sont plus variés : les peintres se sont senti davantage dans le domaine de la poésie. Le costume des femmes n'est en ce temps-ci ni triste, ni disgracieux ; il admet aussi bien les tons brillants que les tons sombres, et un pinceau habile peut s'y jouer au milieu des étoffes variées et des délicates dentelles. Mais ces ressources qu'offre au peintre le costume féminin, ont aussi, pour lui, leur danger; la richesse et le brillant du vêtement l'amènent quelquefois à faire montre, au dépens de

Digitized by Google

l'art véritable, d'une habileté matérielle que notre temps estime très haut; il arrive qu'occupé de rendre le velours et la soie, il oublie de donner toute la perfection au visage.

Les portraits de M. Carolus Duran n'ont pas ce défaut; les visages y sont étudiés avec un soin admirable. Cependant, la préoccupation d'habileté technique n'en est pas absente, particulièrement de son *Portrait d'enfant.* M. Carolus Duran avait déjà exposé à un salon précédent un enfant tout habillé de bleu sur un fond bleu; cette fois, il nous donne un enfant tout habillé de rouge sur un fond rouge aussi. Malgré l'adresse merveilleuse qu'il a dépensée dans l'exécution de ce tableau, on ne peut s'empêcher de penser que c'était assez de gagner une de ces gageures. En quelque art que ce soit, pour qu'un œuvre soit parfaite, il est bon que l'artiste se cache, laisse la place à son modèle et paraisse ne suivre que la nature. Le talent de M. Carolus Duran brille assez de lui-même, pour qu'il puisse abandonner tout souci d'en faire parade. Le *portrait de femme* fait moins songer au peintre et, en cela, il est supérieur au portrait d'enfant; le fond, le mobilier et le costume, sont encore extrêmement brillants; mais l'effet en est si bien ménagé que cet éclat ne nuit pas à la physionomie qui est charmante, ni aux mains qui sont posées avec une délicatesse infinie. M. Carolus Duran rappelle Van Dick par la finesse, et Rubens par l'amour des nuances vives, et, malgré ces grands souvenirs qu'il évoque, rien n'est plus français, c'est-à-dire, plus net et plus brillant que sa manière de peindre.

VIII.

Il est à observer que, si les portraits étaient assez nombreux au Salon de cette année, les tableaux représentant des évènements contemporains manquaient presque

Digitized by Google

absolument. On croirait, à parcourir les œuvres de nos peintres que nous n'avons pas d'histoire, s'il ne fallait par malheur, compter au nombre des œuvres historiques la peinture de nos souffrances intestines, telles que nous les montre M. Rolle dans sa *Grève des mineurs*.

Des hommes, des femmes, des enfants, toute une foule désolée, est assemblée auprès d'une usine, qui se dessine en noir sur un ciel que des nuages uniformément gris assombrissent. Le désespoir, la colère et la haine sont peints sur tous ces visages, auxquels le travail et la pauvreté ont laissé leur marque. Un souffle de révolte passe sur ces malheureux, et l'on entrevoit déjà des gestes menaçants. Voilà bien le mal de notre temps ; voilà les misères physiques et morales qui payent nos brillants dehors. M. Rolle, en peignant ainsi les victimes du travail imposé sans consolation, a fait un tableau d'une énergie presque cruelle. Géricault, dans son *Naufrage de la Méduse*, a représenté aussi des désespérés ; mais leur détresse est moins profonde ; la voile que l'on aperçoit à l'horizon, laisse au moins briller une lueur. Le tableau de M. Rolle saisit le cœur comme une réalité lugubre ; celui de Géricault l'élève, tout sombre qu'il soit, à la manière d'une grande poésie.

Comment se fait-il que nos peintres ne voient d'autres sujets, dans la vie tout entière d'un grand peuple, que ces affreuses misères ? Ne se passe-t-il, en ce temps-ci, aucun évènement dont l'image puisse nous attacher ? Nous peignons encore les faits des Grecs et des Romains ; nous peignons ceux du moyen âge et ceux des peuples éloignés. Pourquoi la représentation des évènements qui se passent sous nos yeux et qui, par conséquent, devraient nous passionner davantage que de simples récits, est-elle si rare ?

Si l'on demande aux peintres d'où vient cette absence de sujets tirés de notre histoire contemporaine, ils l'attribuent à la difficulté de peindre de grandes scènes avec le costume

Digitized by Google

moderne; mais, je crois qu'il est une cause moins futile, que je ne puis qu'indiquer ici.

C'est un des caractères de notre siècle que tous les grands intérêts qui agitaient autrefois les hommes, tendent à disparaître, sauf l'intérêt de chacun et l'intérêt de l'humanité en général. Nous nous trouvons à ce point de vue dans un état dont l'histoire n'a peut-être jamais connu d'autre exemple. Jusqu'ici, chaque homme, outre sa qualité d'être humain, appartenait à différentes divisions de l'humanité qui avaient chacune des intérêts distincts. On pouvait se figurer la société comme un assemblage de cercles renfermés les uns dans les autres régulièrement, et, enfin, contenus dans un grand cercle qui contenait tous les autres et qui était l'humanité; chacune de ces plus ou moins grandes agrégations avait à lutter pour se maintenir, et de là il résultait un mouvement universel dans l'ensemble. Aujourd'hui, tout cela est brisé; chacun est seul et combat en liberté pour son propre compte; chacun n'a plus personne pour l'aider, l'appuyer, et s'il est vaincu, le soutenir: il n'a non plus personne pour adversaire, sinon tous ses semblables. Dans de telles conditions, ce qu'on a appelé la bataille de la vie, ne peut avoir le même caractère qu'il avait jadis. Lorsque chaque homme avait pour soi ou contre soi une puissance bien déterminée, la lutte était ardente et fière; on combattait un ennemi dont on connaissait le visage et on savait les coups qu'il fallait lui porter. A présent, la lutte est patiente, sourde, obscure, et assez semblable à un combat contre une force aveugle de la nature. On y reçoit moins de blessures sanglantes; mais on y est accablé de plus d'indifférence; on n'y tombe pas comme un soldat, au milieu de ses compagnons; on s'y enfonce, comme un naufragé, tout seul, au milieu d'une mer inconsciente et morne.

Il est curieux de voir avec quelle fidélité notre art contemporain témoigne de ce état de choses qui est un

Digitized by Google

des maux de notre temps. On a souvent observé que ceux de nos peintres qui s'appliquent à rendre la vie contemporaine, ne la traduisent qu'en ce qu'elle a de personnel ; c'est toujours l'individu qu'ils nous montrent, parce qu'ils devinent que l'individu seul est capable de nous intéresser. Nos peintres militaires ne représentent, que le côté intime de la guerre. On voit dans leurs toiles les misères du soldat dans les marches forcées, ses repos mélancoliques au bivouac, son héroïsme et ses souffrances sur le champ de bataille ; ou bien, c'est une maison paisible troublée inopinément par l'invasion, des paysans qui fuient ou qui pleurent près de leur ferme dévastée. Nous sommes loin des brillantes batailles de Van der Meurlen et de ses imitateurs ; ce ne sont plus les généraux et les brillants officiers magnifiquement harnachés qui nous intéressent ; ce n'est plus même l'armée prise en son ensemble, comme dans les batailles d'Horace Vernet ; ce qui nous attache, c'est le soldat ; c'est l'homme enfin, l'homme ou l'humanité.

De telles conditions sont certainement peu favorables à la peinture. Tout d'abord, il est évident que l'humanité est une abstraction qui n'est guère susceptible de se prêter facilement à l'art ; il ne se plaît pas à ces généralités qui n'ont pas de vie par elles-mêmes, et un artiste parviendrait-il à leur donner une forme au moyen du pinceau, peu d'esprits seraient capables de s'élever à ses conceptions.

Cependant, par une singularité assurément curieuse, il est un de nos artistes qui s'est créé un domaine original, par ses efforts à réaliser en peinture cette idée générale. Au moins, on est conduit à supposer que tel est son objet, en voyant son application à enlever à ses sujets et à ses personnages tous les caractères d'une race, d'une époque et d'un pays. Je veux parler de M. Puvis de Chavannes. Le carton qu'il a exposé cette année, n'est qu'un projet, mais il est assez achevé pour que l'on puisse deviner

Digitized by Google

ce qu'il sera, surtout quand on connaît les œuvres du même peintre qui ont précédé celle-ci. Des hommes s'exercent, dans une plaine, à lancer des javelots contre le tronc d'un arbre; ils ne se sont pas éloignés de leur chaumière; leurs femmes sont là, les unes préparant le repas, les autres assistant, avec les vieillards, à ce jeu guerrier, et çà et là, leurs enfants jouent autour d'eux. Ces hommes n'ont point cet aspect de demi-dieux que les anciens donnaient à leur héros; ce ne sont pas non plus des sauvages; on le voit à la noblessse de leurs attitudes, à la fierté de leurs mouvements, ainsi qu'à la douceur qui règne parmi eux, et dans les groupes formés par leurs compagnes. Ils ne sont véritablement d'aucun pays et d'aucun temps; ce sont simplement des hommes. Le paysage lui-même participe à la généralité qui est si évidente chez les personnages; il n'a ni l'aspect du nord, ni celui du midi, et, si la lumière elle-même doit ressembler à celle que M. Puvis de Chavannes a donnée à ses fresques du Panthéon, ce ne sera non plus la lumière d'aucun climat, ni d'aucune heure. Enfin, il n'est pas jusqu'à ce titre en latin : *ludus pro patria*, qui n'indique la pensée d'écarter l'esprit de tout temps et de tout pays, par l'emploi de la langue la plus universelle dont on se puisse servir.

Ce serait peut-être trop de dire que M. Puvis de Chavannes a complètement résolu le problème qu'il paraît s'être posé. Mais du moins, ses œuvres ont-elles un noble caractère de simplicité et de grandeur, et celui qui a conçu une telle entreprise est digne d'en sortir heureusement.

IX.

Si M. Puvis de Chavannes est seul dans sa voie, les peintres qui s'appliquent à rendre la vie contemporaine sous son aspect individuel, sont plus nombreux que jamais.

Digitized by Google

Lorsqu'on parcourt leurs œuvres, on est tout d'abord frappé du grand nombre des tableaux représentant des scènes populaires. On voit assez peu de peintures destinées à traduire la vie de ces classes que l'on a commencé d'appeler *dirigeantes*, le jour où elles ont à peu près cessé de rien diriger. Le monde élégant n'est guère représenté que par le portrait ou, dans la peinture de genre, par quelques cavaliers et quelques amazones; la vie des artistes a fourni quelques intérieurs d'atelier, dont le but est de montrer des objets variés et brillants, et quelquefois la beauté du modèle; enfin, les scènes de la vie bourgeoise ont à peu près disparu.

La peinture populaire n'est pas nouvelle, et tout le monde sait que les Flamands y ont excellé. Mais, il est presque inutile de faire remarquer à quel point la manière dont les Flamands comprenaient ce genre est différente de celle qui vient en usage aujourd'hui. Les Flamands se plaisaient à retracer les joies d'un peuple grossier, content de peu, et qui demandait seulement, pour être heureux, du vin, des danses et de lourdes galanteries. Dans la peinture contemporaine, telle qu'on la voit au Salon de cette année, le peuple se montre ou poétique, ou, comme dans *La Grève des mineurs*, de M. Rolle, en une tragique réalité. On ne joue pas avec lui : on le traite sérieusement.

Ceci divise les peintres qui s'occupent du peuple en deux classes, dont la première est, à ce qu'il semble, mieux inspirée : le travail quel qu'il soit a sa grandeur et il y a de la noblesse jusque dans les traces de fatigue que laisse après elle la tâche accomplie. Le travail de la campagne surtout emprunte au commerce constant avec la nature quelque chose d'élevé et de calme; la vie en plein air qu'il amène, l'isolement dans lequel on y procède, la lenteur de son résultat qui enseigne la patience, l'habitude qu'il donne de tout attendre du ciel, agissent sur

Digitized by Google

l'âme et communiquent au corps lui-même des allures plus simples et plus poétiques.

M. Breton est sans contredit, de tous nos peintres, celui qui sait le mieux rendre la beauté des occupations champêtres. La campagne qu'il affectionne n'est pas la campagne nonchalante où les rêveurs allaient autrefois chercher des ombres fraîches et des horizons découpés ; il aime mieux les champs découverts et la mâle vigueur des plaines cultivées. Cette année, sa toile a pour titre *le soir*. On y voit le soleil se coucher, tout enflammé, après une de ces longues et chaudes journées du temps de la moisson ; des femmes viennent de mettre en gerbe les derniers épis ; elles sont fatiguées ; et tandis que d'autres, plus loin, sont encore courbées vers la terre, celles-ci se reposent un moment avant de rentrer dans leur maison ; l'une a profité de ce court instant pour étendre ses membres sur le sol couvert de chaume ; une autre est assise ; enfin, une troisième, au milieu de ses compagnes, debout, étend ses bras lassés. Quelle énergie simple ! Quelle noblesse naïve ! C'est de la grande peinture ainsi qu'un vers des Géorgiques est de la grande poésie.

Je ne puis résister au plaisir de citer un autre tableau, peint par M. Leroll, qui est aussi tiré de la vie des champs. Le sujet n'est rien : c'est une jeune fille qui passe, avec quelques moutons, dans une campagne découverte, plantée seulement çà et là de quelques groupes de grands arbres. Mais M. Leroll a su mettre en cette simplicité un charme infini. Son tableau n'a ni la grandeur, ni la noblesse de celui de M. Breton ; mais il a plus de grâce et une poésie plus douce.

D'autres artistes ont peint le peuple des villes, surtout des scènes de marché, des vendeuses de poissons ou de légumes, objets que les Hollandais ont introduits dans le domaine de l'art. Le plus remarquable des tableaux de cette classe est *la Halle au poisson*, *le Matin*, de M. Gilbert,

Digitized by Google

M. Gilbert a véritablement trouvé un peu de poésie dans un sujet qui ne semblait guère en renfermer. La lumière du matin qui lutte avec les lueurs rougeâtres du gaz, le mouvement qui anime déjà cette demi-obscurité, ces hommes vigoureux qui manient ce poisson venu de si loin, forment un spectacle assez saisissant de l'activité qui fermente dans la grande ville et du travail continu qui fournit à ses besoins. L'art tire son miel de toutes choses et il n'est pas comme les abeilles qui ne savent en tirer que des fleurs.

Enfin, à côté de ce genre qui cherche encore la poésie, quoique en des scènes communes, il en est un qui prétend seulement à rendre par le pinceau la brutale réalité des scènes basses. C'est à celui-là, volontairement terre à terre, qu'appartiennent l'*homme ivre* de M. Gill et le *bal public* de M. Béraud.

M. Gervex partage, dit-on, les principes de cette école qui repousse l'idéal et ne veut s'attacher qu'à ce qu'elle appelle la réalité, c'est-à-dire aux objets repoussants ou aux scènes sanguinaires. Son penchant pour le drame vulgaire paraît dans le choix de son sujet, qu'il a tiré d'un poignant épisode du 4 décembre 1851, raconté par Victor Hugo. Un enfant a été tué par des balles égarées ; on vient de l'apporter dans une pauvre chambre ; on l'a mis sur une table, on le soutient, on l'entoure ; une femme tient sa main, comme pour y saisir un reste de vie. Mais sa tête penche, et le sang qui en découle, brille tristement à la lumière de la lampe qu'un des assistants approche de lui.

Je ne puis que le répéter : ces scènes de sang ne sont pas favorables à l'art. Le sujet le plus émouvant n'est pas toujours le meilleur. Il n'est personne qui ne préfère à un drame qui arrache les larmes, une tragédie qui fortifie l'âme et l'attendrit sans la troubler. S'il ne s'agit que de frapper le cœur violemment, l'art est inutile : nous lisons tous les matins le récit de catastrophes mille fois plus sai-

Digitized by Google

sissantes que la plus belle œuvre de musique, de peinture ou de poésie. L'exacte représentation d'un accident cruel ne suffira jamais pour faire un chef-d'œuvre.

X.

Quant à la doctrine qui veut s'introduire dans notre art sous le nom de réalisme, ce serait peut-être s'alarmer trop vite que de lui accorder l'importance qu'elle réclame. Elle repose sur des erreurs de mots que la pratique semble dissiper toute seule, et, parmi les peintres qui professent de telles maximes, il en est plus d'un qui a le bon esprit de ne point peindre d'après sa théorie.

Si l'on entend, en se proclamant réaliste ou naturaliste — ce qui est sans doute la même chose — que l'art doit montrer simplement la réalité sans que le peintre y mette rien de lui-même, on détruit simplement l'art tout entier. La vieille définition de Bacon, que l'on a si souvent citée, disait que l'art était l'homme ajouté à la nature. C'était faire entendre que ces deux éléments, l'esprit de l'homme, d'un côté, et la nature, de l'autre, sont nécessaires à l'œuvre d'art. Raphaël formait ses madones, disait-il, d'après une idée qu'il avait dans l'esprit. Mais on voit par ses dessins qui nous ont été conservés qu'il étudiait la réalité avec autant de soin que qui que ce soit : il dessinait d'abord une femme du peuple, et rien n'est plus curieux que de suivre les transformations par lesquelles il faisait passer cet humble modèle, pour l'amener enfin à cet air divin que ses vierges possèdent. Les noms d'idéalisme et de réalisme n'ont de valeur que relative, et, dans leur vrai sens, signifient simplement que l'artiste fait une part plus grande à la nature, ou plus grande à lui-même. Si on l'entend autrement, le photographe, lui-même, n'est pas un réaliste, puisqu'il choisit avec soin sa lumière, présente son modèle sous un angle avan-

Digitized by Google

tageux, et s'efforce enfin d'embellir le réel autant que le permet la machine dont il dispose.

Au reste, les artistes ne sont pas des philosophes; ils sont souvent illogiques avec bonheur, et, en tout cas, leurs erreurs n'ont pas des conséquences aussi importantes que les erreurs de politique ou de morale. La discussion que ces récentes doctrines ont provoqué, a déjà eu pour effet d'introduire dans la technique de l'art une nouveauté qui aura peut-être des applications heureuses. Depuis quelques années, certains artistes ont adopté pour habitude de peindre dans des ateliers ouverts de tous côtés à la lumière, les personnages ou les scènes qui, dans leurs tableaux, sont figurés à l'air libre. On dit que le *portrait de M. Butin*, par M. Duez, a été peint selon cette méthode. Il est assurément remarquable, soit qu'il doive tout son mérite au seul talent du peintre, soit qu'il en faille rapporter quelque chose à ce procédé nouveau.

S'il est un signe qui puisse inquiéter pour l'avenir, il n'est pas dans ces théories qui, sans doute, seront vite passées de mode; il est plutôt dans une sorte d'abaissement de l'idéal qui ne se fait que trop évidemment sentir. La foi n'inspire plus nos peintres; les conventions qui l'avaient remplacée, s'épuisent; les grands intérêts qui fournissaient des sujets à l'art, disparaissent, et l'idée de patrie elle-même semble n'avoir plus la vivacité qu'elle avait autrefois. L'étude de la vie commune va bientôt rester seule à nos artistes. Ils pourront y faire des merveilles. Mais ils auront beau, comme ils y tendent, agrandir leurs toiles jusqu'aux dimensions jadis réservées à la grande peinture, ils ne feront pas que de telles représentations soient du grand art. Cette peinture a pu suffire à un peuple né, comme les Hollandais, pour se contenter des sentiments d'une vie tranquille et qui, grâce à ses constants voyages, regardait sa maison et son pays avec les yeux du marin qui rentre parmi les siens.

Digitized by Google

Mais chaque peuple a sa destinée, et ce serait amoindrir singulièrement la France que de la réduire à l'idéal d'un petit peuple obscur. Ce grand combattant, qui fut si longtemps le soutien de toutes les idées hautes et généreuses, n'est pas encore lassé : il lui appartient de conserver encore d'autres rêves que ceux de paisibles, il est vrai, mais peu féconds loisirs. S'il se contentait d'aspirations si communes, ce serait la marque qu'il aurait cessé d'être lui-même.

XI.

Je n'ai rien dit ni des paysages, ni des natures mortes, ni de la peinture d'animaux. Ils m'ont paru avoir moins d'importance pour le point de vue auquel je m'étais placé. Je remarquerai seulement, au sujet de la peinture d'animaux, que les préférences de nos peintres sont toutes aujourd'hui pour les animaux doux, patients, travailleurs et utiles : le cheval, animal de luxe, animal brillant et héroïque, est négligé.

LOIR-MONGAZON.

Digitized by Google

CHRONIQUE SCIENTIFIQUE

I.

Les explorations en Afrique continuent à captiver l'attention du monde savant. Rien en effet n'offre un plus grand intérêt, non seulement au point de vue des observations de détail auxquelles on réserve trop souvent le nom de science, mais aussi pour l'avenir du genre humain, dont la vraie science ne saurait trop se préoccuper. A une époque signalée pour tout observateur attentif par la marche vers la barbarie des populations européennes, on se demande si des races jusqu'ici déshéritées n'entreront pas à leur tour dans cette voie de progrès que nous comprenons à rebours et que nous suivons à reculons. Les tribus africaines sont sans doute placées à un niveau bien inférieur au nôtre ; mais l'espèce humaine est essentiellement perfectible dans toutes ses variétés, et les résultats récemment obtenus, à Madagascar, par exemple, et jusque dans les îles de la Mélanésie, sont de nature à donner fortement à réfléchir. Si la vieille Europe s'obstine à repousser la lumière à laquelle elle doit tout, elle devra un jour se résigner à dire, en face de ce nouveau monde encore au berceau : *Oportet illum crescere, me autem minui.*

En dehors de ces hautes considérations, la faveur qui s'attache aux explorateurs de l'Afrique est encore justifiée par les difficultés considérables qu'ils ont à surmonter. Ce sont en réalité de petites armées que les savants doivent mettre sur pied. Voici, par exemple, d'après une lettre du P. Carrie, supérieur de la mission du Congo, de quels éléments se compose l'expédition de M. Stanley. Elle comprend un surintendant, un ingénieur, un capitaine marin, plusieurs mécaniciens, charpentiers, etc., en tout vingt blancs de différentes nations. Un naturaliste français, M. Protche, et un ancien membre d'une expédition allemande ont dû s'y joindre depuis. Le personnel indigène se compose d'environ cent hommes, tant arabes que nègres. Quant au matériel, il est très considérable ; il comprend, notamment, cinq petits vapeurs et quelques embarcations secondaires, des machines et des chariots pour les transporter par terre, des maisons en bois toutes prêtes à monter, etc., etc.

Outre les fatigues inséparables de ces voyages de découvertes, les européens qui les entreprennent ont tout à craindre des fièvres qui ont déjà fait parmi eux bien des victimes, sans parler des dangers qui résultent des dispositions hostiles de certaines tribus et de la fidélité douteuse des porteurs indigènes.

Digitized by Google

II.

Comme nous avons médit, dans une précédente chronique, de l'expédition belge, dite internationale, nous nous faisons un devoir de citer une correspondance du comité de Bruxelles à celui de Rome, où se trouvent relatés des faits qui lui font honneur.

« A cette date (9 mars) ....MM. Papelin et Carter aidaient M. Cambier à terminer les constructions de la station de Karema. A peine fondée, elle a déjà été appelée à remplir le rôle hospitalier assigné par la conférence de Bruxelles aux stations de l'Association internationale africaine. Voici dans quelles circonstances : Les missionnaires d'Alger s'étaient vus dans la nécessité de laisser une partie de leurs bagages à quelques journées de Karema, faute de pouvoir trouver des porteurs. Aussitôt que M. Cambier eut connaissance du fait, il s'empressa d'envoyer cinquante-deux de ses hommes qui transportèrent les bagages jusqu'à Karema. En outre, comme les missionnaires avaient épuisé leur provision de marchandises d'échange, M. Cambier leur céda une certaine quantité des siennes, et ils purent continuer leur voyage. »

Que l'Association belge se signale souvent par des exploits semblables, et elle aura sa belle part dans la grande œuvre de la civilisation de l'Afrique.

La présence du jeune prince Borghèse à Khartoum et au Darfour, où il était accompagné du docteur Matteucci, a dû contribuer aussi à la même œuvre en montrant aux indigènes le type du gentilhomme chrétien, à côté de l'impiété grossière et de la démoralisation qui caractérisent trop souvent les colonies blanches de ces contrées lointaines.

III.

L'Océanie demande aussi à être étudiée, et surtout au point de vue anthropologique. Encore un siècle peut-être, et toutes les races polynésiennes et mélanésiennes auront disparu pour faire place aux européens et aux métis. Quelle est la cause de ce désastre ? C'est, dit-on, la phtisie. Mais d'où vient la propagation foudroyante de ce mal chez des races jadis belles et robustes ? C'est ce que la science n'a pu nous dire jusqu'ici. Quoi qu'il en soit, il importe de recueillir promptement tous les documents qui peuvent faire connaître aux siècles à venir ces tribus infortunées. Nous recommandons à ce sujet le beau travail du P. Lambert sur les naturels des îles Bélep que publient les *Missions catholiques*, heureux de terminer cette chronique par un hommage rendu à l'un des membres les plus dévoués d'une congrégation *non autorisée*.

Jude de Kernaeret.

Digitized by Google

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

ALBÉRIC DE FORESTA, de la Compagnie de Jésus, fondateur des Ecoles apostoliques. — Sa vie, ses vertus et son œuvre, par le R. P. DE CHAZOURNES, de la même Compagnie. In-12. Paris, librairie Poussielgue frères.

Nous venons de lire avec une vive émotion la vie du R. P. Albéric de Foresta, le fondateur de ces Ecoles apostoliques qui donnent à l'Eglise de si abondantes moissons, le modèle du religieux, l'homme de Dieu, l'*Ange de la terre*, comme on l'appelait au collège, et comme Mgr l'évêque d'Avignon l'appelait encore en son tombeau. Vit-on jamais une publication plus *opportune?* C'est à l'heure où le Gouvernement chasse et laisse insulter les jésuites, qu'un jésuite de grand talent fait connaître à la France, dans tous ses détails, la vie d'un autre jésuite qu'il choisit parmi les plus humbles et les plus modestes; car le R. P. de Foresta vécut et mourut comme il faisait toutes choses, « humblement, doucement, et sans bruit. » Voilà donc un de ces religieux, ennemis des sociétés humaines! un de ces *hommes noirs* qui font trembler l'Etat et qu'on signale à la colère des foules! Ceux qui voudront les connaître à fond, n'auront qu'à lire le charmant ouvrage du R. P. de Chazournes, car les renseignements les plus intéressants leur seront fournis sur les maisons d'éducation des RR. PP. Jésuites, sur les noviciats, et sur les travaux de ces saints prêtres. La lumière n'y est pas ménagée, et quand on a fermé le livre, on croit avoir passé avec le pieux père de Foresta les cinquante-huit années qu'il vécut sur la terre.

Le P. de Chazournes croit devoir nous prévenir dans sa préface que « nous ne trouverons dans ces pages aucun de ces grands évènements qui animent certaines biographies et prêtent au récit un intérêt puissant. » L'auteur n'est-il pas ici trop modeste, pour lui-même et pour le serviteur de Dieu dont il décrit la vie? Qu'il explique pourquoi nous n'avons laissé tomber son livre qu'après l'avoir lu jusqu'à la dernière page? Qu'il nous dise pourquoi nous avons été si fréquemment ému et édifié par l'attachant récit des œuvres du P. de Foresta? La description des premières années de celui-ci au milieu de son illustre famille, dont la fidélité est inébranlable comme sa foi religieuse, est du plus haut intérêt, et la fondation des *Ecoles apostoliques*, qui fut le couronnement de cette belle vie, est un spectacle fait pour raffermir les âmes et nous rendre l'espérance. Nous partageons la pensée de l'auteur : pour nous, comme pour lui, la création et le développement de ces écoles fut comme la raison d'être et le dernier mot de la carrière du P. de Foresta.

On sait que les écoles apostoliques sont de saintes maisons dans lesquelles entrent de plein gré et avec la permission de leurs parents des enfants qui désirent se préparer à la vie laborieuse des missions. Libres ils arrivent, libres ils sortent, si l'attrait divin du sacrifice ne les retient pas derrière les portes.

Digitized by Google

S'ils persévèrent, ils ne reverront leurs familles qu'à la fin de leurs études classiques, dans l'unique visite où ils doivent faire leurs adieux définitifs. Le Père de Chazournes nous raconte ce qu'il fallut de patience et d'ardeur au fondateur pour réunir l'argent et les ressources matérielles nécessaires, puis il nous apprend le succès de l'œuvre qui comptait douze écoles en 1879 et près de cinq cents enfants ! Le doigt de Dieu est là ! disait le R. P. de Foresta. On ne peut en douter, quand on connaît les faits extraordinaires que nous révèle son biographe.

Nous remercions sincèrement le R. P. de Chazournes d'avoir fixé cette physionomie si parfaite, mais si délicate, avant que le temps en eût rendu les détails absolument insaisissables. En partant pour le douloureux exil auquel le condamnent les funestes décrets du 29 mars, il aura rendu à tous ses lecteurs un signalé service : celui de leur apprendre à aimer et à servir Dieu, l'Eglise et les âmes, par la contemplation de la vie et des œuvres d'Albéric de Foresta.

HERVÉ-BAZIN.

*
* *

QUE VONT DEVENIR LES FACULTÉS LIBRES, par M. l'abbé D'HULST, vicaire-général, membre de la Commission directrice de l'Institut catholique de Paris. Paris, librairie Poussielgue frères, rue Cassette, 15.

Voici un vigoureux écrit, qui, en 92 pages, réduit à néant les craintes ou les espérances de ceux qui disent : avec la loi Ferry sur l'enseignement supérieur, les facultés catholiques sont destinées à périr ! Non, elles ne périront pas, elles se développeront, au contraire. « Sous quelque nom qu'elle survive, s'écrie M. l'abbé d'Hulst, l'œuvre des Universités libres est l'œuvre suprême de ce temps et de ce pays. C'est l'œuvre qui s'attaque au mal dans ses causes, qui va chercher le bien dans ses sources, qui remonte jusqu'au sommet de la pensée, pour y démontrer par des faits, par des créations, par des résultats, l'accord réalisé, et par conséquent possible, de la haute science et de la foi. Laissez-nous travailler, et repassez dans dix ans ! » A l'élévation de la pensée, le savant auteur de ce petit livre a su joindre un style énergique et concis : l'esprit court au but, et quand on a dévoré les huit chapitres, on n'a qu'un regret, celui d'avoir si tôt fini. Mais nous espérons que bientôt M. l'abbé d'Hulst nous donnera le développement de ces pages rapides, qui exciteront certainement un vif intérêt chez tous les lecteurs.

H.-B.

*
* *

LE VICOMTE ARMAND DE MELUN, d'après ses mémoires et sa correspondance, par M. l'abbé Baunard, professeur aux facultés catholiques de Lille. — Paris, in-8, Poussielgue, prix : 7 fr. 50.

La vie de M. le vicomte A. de Melun appartient par plus d'un point à notre Anjou. M. de Melun fut en effet pendant

Digitized by Google

quelque temps conseiller général de Segré et maire de Baugé. Sans laisser de côté les œuvres multiples qu'il avait créées et auxquelles il donnait tout son dévouement, Société des amis de l'Enfance, Colonies agricoles, Patronages, Société d'économie charitable, Conférences de Saint-Vincent-de-Paul, etc., il sut être un administrateur habile des intérêts de notre département, et c'est par ce côté que nous aimons à le rappeler au souvenir de nos compatriotes.

M. l'abbé Baunard nous apprend dans quelles circonstances l'homme éminent dont il écrit la vie vint pour la première fois en Anjou. M. de Melun était encore membre de l'Assemblée législative (1850) et il se disposait à partir pour l'Angleterre quand il reçut des religieuses de l'hospice de Baugé l'invitation pressante de se rendre à la célébration solennelle du second centenaire de leur fondation faite par l'une de ses parentes, Mlle de Melun. Aux instances de la supérieure s'étaient jointes celles du maire, du préfet, et de l'évêque, Mgr Angebault. M. de Melun se rendit à Baugé le 26 novembre 1850. La ville était en fête : arcs de triomphe, harangues, oriflammes, guirlandes, illuminations l'attendaient à son arrivée. Ses discours, sa charité, sa bonne grâce charmèrent à tel point les habitants du canton qu'en 1852 toutes les autorités le prièrent d'accepter qu'on posât sa candidature aux fonctions de maire pour sauver la ville d'une candidature radicale. Une fois élu, il remplit ses fonctions avec un vrai sentiment des besoins de la petite cité. « Cette ville, écrit-il quelque temps après, était depuis vingt ans sous la domination d'une coterie voltairienne : j'ai profité de ces jours pour changer tout le mal en bien. Un collège tenu par un proviseur à demi-protestant va être remis à Mgr Angebault qui en fera une maison d'éducation chrétienne, le bureau de bienfaisance sera confié aux sœurs, secondées par quarante dames ; nous allons commencer nos patronages d'enfants ; j'ai organisé avec M. le Curé une Société de secours mutuels.... enfin, sans me faire illusion sur la mobilité des opinions et sans croire que la victoire soit fixée à jamais sous notre drapeau, je suis parti de Baugé après y avoir jeté de bonnes semences que je m'appliquerai à faire fructifier. »

Sur ces entrefaites, raconte M. Baunard, la *Gazette de Segré* (?) lui apporta l'annonce très inopinée de sa nomination au Conseil général. C'était, dit-il, M. de Falloux qui, de concert avec le préfet d'alors, M. Vallon, lui avait ménagé ce succès [1]. Plus surpris que réjoui de cet honneur, M. de Melun se met en devoir de le

[1] Nous reproduisons ici le texte de l'auteur, mais nous croyons devoir appeler l'attention de M. l'abbé Baunard sur les deux faits qu'il avance. Est-il vraisemblable que M. le comte de Falloux se soit entendu, en 1852, avec le préfet impérial pour faire élire M. de Melun à Segré ? Et comment celui-ci aurait-il pu être *élu* maire de Baugé, puisqu'à cette époque la nomination des maires appartenait au prince président ?

Digitized by Google

porter dignement. Pendant tout le temps qu'il siégea, les questions économiques l'eurent pour rapporteur. Extinction, ou mieux règlementation de la mendicité, maintien des tours aux hospices pour les enfants trouvés, remplacement de l'institution des médecins cantonaux par celle des médecins ruraux, M. de Melun eut gain de cause sur chacun de ces points. Mais les jours vinrent où le département se résuma dans le préfet comme l'Etat dans l'empereur, et M. de Melun se retira.

Nous engageons vivement les lecteurs de la *Revue de l'Anjou* à parcourir ce beau volume où ils trouveront les détails les plus intéressants sur la Restauration et le gouvernement de Juillet, sur l'éducation d'il y a trente ans, les luttes entre les croyances héréditaires et la raison dévoyée, le triomphe de la foi sous l'influence de deux grandes âmes, Mme Swetchine et la sœur Rosalie, et le fruit de ce triomphe dans une foule d'œuvres excellentes qui ont fait de M. de Melun le disciple le plus accompli de Saint-Vincent-de-Paul. Si quelques nuages apparaissent parfois, M. l'abbé Baunard met en relief l'humilité profonde de M. de Melun et sa joie ardente quand il apprit que toutes les questions qui divisaient les catholiques étaient tranchées par le Concile. Le spectacle des vertus et des œuvres de cet homme de bien est de nature à réchauffer nos cœurs, et le talent bien connu du savant biographe ajoute encore à l'attrait des souvenirs qu'il évoque devant nous.

H.-B.

*
* *

SAINT BENOIT, sa vie, sa règle, son ordre, par Mgr Sauvé. — Le Mans, Monnoyer.

Les moines de Solesmes ont eu l'heureuse idée de réunir en brochure les trois dicours prononcés dans leur église abbatiale par Mgr Sauvé, à l'occasion du centenaire de saint Benoit. Ces discours, par leur nature même, échappent à l'analyse, et le nom du vénéré recteur de l'Université d'Angers nous dispense de tout éloge. En ces temps de persécution contre les ordres religieux, on lira avec intérêt le panégyrique du patriarche des Moines d'Occident, et les considérations sur sa règle et sur son ordre, où l'on sent à chaque ligne la science du théologien et le cœur de l'apôtre.

Jude de Kernaeret.

Le Propriétaire-Gérant,
G. GRASSIN.

Angers, imprimerie Germain et G. Grassin, rue Saint-Laud. — 1228-80.

Digitized by Google

UN PETIT COLLÈGE

AVANT ET PENDANT LA RÉVOLUTION.

BAUGÉ DE 1682 A 1793

I.

FONDATION DU COLLÈGE.

Le premier bienfaiteur du collège de Baugé, fut maître René Cailleau, « médecin ordinaire des pauvres de l'Hôtel-Dieu ; » en 1682, se voyant vieux et incapable à l'avenir de secourir les malheureux, il disposa de ses biens, (21 mars et 30 octobre) dont il fit trois parts : l'une à Dieu et à l'entretien de son culte, l'autre — c'était la plus forte — à son cher hôpital, la troisième enfin aux petits enfants du peuple [1]. Nous ne nous occuperons que de la partie de son testament relative à l'instruction publique.

Une somme de 60 l. sera payée à perpétuité, savoir 30 l. à un ou plusieurs ecclésiastiques associés pour instruire gratuitement les pauvres petits enfants de cette ville et paroisse, et pareille somme de 30 l. à des filles aussi assemblées pour instruire les pauvres petites filles et leur apprendre à travailler,

[1] Cailleau fut également un des fondateurs de la *Providence* de Baugé ; le 8 septembre 1681, il donna la closerie de Beauregard. Voir *Dictionnaire de Maine-et-Loire*, par M. Port. Ce lieu de Beauregard, actuellement commune de Baugé, appartient encore à la Providence.

Digitized by Google

aussi gratuitement. Lesquels petits enfants de l'un et l'autre sexe diront un *Pater* et un *Ave* pour le s^r^ Cailleau, à l'entrée et à la sortie de leurs écoles.

Puis, le 30 octobre il ajoute :

Pour correspondre à l'intention qu'a ledit Cailleau, qu'il se trouve des collèges pour l'instruction de la jeunesse de l'un et l'autre sexe, veut et entend que sa closerie de l'Hermitterie ou Hermittellerie, située paroisse de Cuon, soit donnée à cet effet, et consent qu'elle soit vendue par les sieurs administrateurs (de l'Hôtel-Dieu), après son décès et celui de la d^lle^ Droyneaux [1], son épouse, et que le prix en provenant soit converti en achat d'une maison propre pour un collège, où quelques ecclésiastiques feront leur demeure et enseigneront gratuitement la patenôtre et catéchisme à tous les mendiants et autres pauvres petits écoliers de la ville et faubourg, même le latin à tous ceux qui le voudront apprendre et qui n'auront moyen de le connaître ; pourquoi jouiront lesdits ecclésiastiques et maîtres de 30 l. à eux accordées par chacun an ; et crainte que le prix de ladite closerie ne fût suffisant pour payer la maison qui sera achetée pour servir de collège, ledit s^r^ Cailleau, pour y suppléer, a présentement payé audit s^r^ administrateur la somme de 300 l.

« Et pour servir de collège aux petites filles, » Cailleau lègue la maison qu'il habite au quartier du Cygne. Mais sa munificence ne s'arrête pas là : il donne 10 livres de rentes au curé de Saint-Philbert-du-Peuple « pour servir de rétribution pour le catéchisme aux enfants-serviteurs de ladite paroisse, au temps particulièrement du carême, les jours d'absolution. » Désirant enfin que pareille instruction soit donnée aux enfants du Gué-Déniau, dont il est originaire, il assigne dix autres livres de rente sur sa métairie de la Valotière. Le pieux donateur mourut en 1683 et fut enterré dans la chapelle de l'Hôtel-Dieu [2] ; seulement on ne voit

[1] Il avait épousé Marie Droyneaux avant le 17 février 1674 et était veuf de D^lle^ Froger, inhumée dans la chapelle de l'Hôtel-Dieu, le 21 avril 1670. *Etat-civil de Baugé.*

[2] L'inhumation eut lieu le 23 avril. *Etat-civil de Baugé.*

Digitized by Google

plus la « plaque de cuivre » qu'il recommanda par testament de faire mettre « au paroi de ladite chapelle, à côté de son tombeau. »

Mais le véritable fondateur du collège fut un curé de Baugé, maître Alexandre Boureau de la Barbinière, bachelier en Sorbonne, qui, nommé vers 1680 en remplacement d'Anselme Goyet [1], prit possession de sa cure le 19 octobre de l'année suivante [2]. Le premier soin de ce zélé pasteur fut de rappeler à la vraie religion ses ouailles, dont « une grande partie » était encore « infectée de calvinisme. » Car la ville était demeurée centre d'hérésie : il y avait un temple et un cimetière, depuis 1626, dans le faubourg Saint-Michel, au lieu dit Beauregard-lès-Baugé [3]. Les protestants de tous les villages voisins, de Beaufort et même de La Flèche, étaient baptisés, mariés et enterrés à Baugé [4]. Mais le nouveau curé réussit à faire d'assez nombreuses conversions parmi la jeunesse et l'âge mur : Antoinette d'Espaigne, damoiselle, et Madelaine Vimais (6 décembre 1681) ; Daniel Rousseau et ses deux enfants (même mois) ; Hugues Auguis, de la ville de Melle, demeurant à Baugé (4 janvier 1683) ; Lazare d'Espaigne, chevalier, seigneur de Chasteau-Breil, et Jean Oriot, marchand, natif de Beaufort (25 et 27 juillet 1683) [5] qui tous les deux abjurèrent l'hérésie entre les mains de l'évêque Henri

[1] Anselme Goyet, successeur de Pierre Charbonnyer, curé et ancien juge de la Prévôté, inhumé dans l'église le 18 septembre 1668, demeura à Baugé après sa démission, il fut lui-même inhumé le 28 octobre 1687. *Etat-civil de Baugé.*

[2] Boureau signe « prieur-curé primitif, » le 21 avril 1680. *Etat-civil de Baugé.*

[3] Le 28 septembre 1626, Nicole Cherbonneau fut enterrée à Beauregard. *Etat-civil des Protestants.* Ce lieu probablement situé rue du Prêche ne doit pas être confondu avec la ferme de Beauregard, faisant jadis partie du Vieil-Baugé et actuellement réunie à Baugé. Avant 1626 le prêche se faisait dans la chapelle Saint-Nicolas. *Dictionnaire de Maine-et-Loire,* par M. Port.

[4] Il existait cependant un cimetière à Mouliherne. Voir *Etat-civil des Protestants.*

[5] *Etat-civil de Baugé.*

Digitized by Google

Arnauld [1], alors en cours de visites pastorales. En 1685, la Révocation de l'Édit de Nantes eut lieu et le culte cessa cette même année, si bien que le ministre de Baugé, Pierre Marchant, signa pour la dernière fois, le 7 janvier, l'acte de baptême de sa propre fille qu'il avait eue de Marie de Brissac. Le temple fut démoli et beaucoup de calvinistes se firent instruire des vérités de la religion catholique par Boureau de la Barbinière [2].

Comme les prescriptions royales interdisaient à ces malheureux l'instruction religieuse de leurs enfants et que plusieurs d'entre eux étaient « artisans et gens de métiers » le curé « jugea à propos d'établir une *école de charité* pour ôter tout prétexte auxdits artisans de se dispenser de faire instruire leursdits enfants dans la religion catholique. Par le secours de quelques personnes pieuses ; ce projet, si utile dans une pareille conjoncture, eut tout le succès qu'on en pouvait attendre, en sorte qu'il fut établi une petite école dans laquelle on commença à instruire gratuitement les pauvres enfants. »

[1] Voir sa biographie dans le *Dictionnaire de Maine-et-Loire*. Arnaud est enterré dans la cathédrale d'Angers, près de Claude de Rueil.

[2] Parmi ces convertis de la dernière heure, nommons Daniel Baryer, âgé de 15 ans, de la ville de Partenay (23 mai). Marguerite de Ridouet, fille naturelle du s^r de Ridouet et de Marguerite de Cueurs (?) (9 juin). Thomas de Brossard, écuyer, s^r de la Roussière (4 novembre). Catherine Le Blanc, femme de Jean Oriot, marchand à Beaufort (6 novembre). Anne de la Chevalerie, veuve de René de Brossard, écuyer, s^r de Launay ; Helaine et Françoise de Pillois, demoiselles, filles de René et de Renée de Portebise (17 novembre). Françoise de Ruirecourt (?), veuve de Charles d'Espaigne, écuyer, s^r de Laubonnière ; Madeleine Rossignol (20 novembre). Marie du Four, épouse de Paul d'Averton, Anne d'Averton sa fille (3 décembre). Anne Pilleau, épouse de Samuel Huet, demeurant au Vieil-Baugé (8 décembre). Paul d'Averton, s^r de la Liardière ; Catherine Chamois, épouse de Gabriel Huet, avocat à Baugé ; Anne Pineau, fille du s^r de la Cantinais, demeurant à Angers (10 décembre). Marguerite Huet, épouse de maître Samuel Govet et Gabrielle Le Royer (19 décembre). Jacques d'Averton, fils de Paul et de Marie du Four ; Jacques du Coudray et Elisabeth Herpin, sa femme (29 décembre). L'année suivante, firent également leur adjuration : Marguerite Dailleboust, veuve de Jacques de Ridouet, chevalier, seigneur de Sancé (1 janvier). Pierre Martin de Champforêt (19 février) : et Suzanne Bouvillon, fille de Jean et de Jeanne Le Royer (25 février). V. *Etat-civil de Baugé*.

Digitized by Google

Cet état de choses dura jusqu'à l'établissement définitif du collège. Mais Boureau de la Barbinière était poussé d'un zèle ardent d'accroître cette école où l'on ne pouvait instruire qu'un petit nombre d'élèves, faute de revenus. Ayant sans doute quelque fortune, car sa famille était de bonne bourgeoisie alliée à la noblesse [1], il résolut d'installer dans sa ville une maison d'éducation capable de recevoir les enfants de toutes conditions. Or, il y avait dans le quartier de la Camusière un vaste enclos, nommé la Roche-aux-Camus ou Camusière, composé de bâtiments, cours et jardins. Cet enclos possédé en 1612 par noble homme Macé Bertrand, sieur de la Basinière [2], puis par Guillaume Bautru, comte de Serant, était venu en héritage au jeune marquis de Maulévrier et à sa sœur madame d'Estaing [3]. Comme on doit bien penser, de si grands seigneurs n'habitaient point la Roche-aux-Camus dans la petite ville de Baugé; certainement ils n'y étaient jamais venus, puisqu'ils ignoraient — c'est eux-mêmes qui l'avouent — « les circonstances, situation, tenants et aboutissants » de ces biens qui faisaient partie de leur terre de Bouchillon [4]. MM. leurs intendants ne s'étaient pas non plus donné la peine de faire les réparations urgentes, car les papiers que nous avons entre les mains ne mention-

[1] 20 avril 1670, baptême de Catherine Marie, fille de noble homme Pierre Boureau, s^r de la Barbinière, lieutenant en l'élection de Baugé et de Jeanne Lavolle. Parrain, Alexandre, fils du s^r de la Barbinière. Marraine, Jeanne Courtin, fille de Jean Courtin, écuyer, s^r de la Hunaudière, lieutenant criminel, gouverneur du château de Baugé, et de Catherine Boureau. Cet acte fait connaître probablement les noms et situation de famille du frère et de la sœur du curé. *Etat-civil de Baugé*.

[2] Macé Bertrand avait acquis de Louise Cherbonnier, veuve de Me Mathie Parage.

[3] La Roche aux Camus, mentionnée dans un censif de 1439, a donné son nom au faubourg de la Camusière. Dès 1350, une famille Camus possédait plusieurs maisons dans la rue de la Barre, voisine de celle de la Camusière.

[4] Bouchillon (commune du Vieil-Baugé), fut vendu, le 17 janvier 1727, par Louis-René-Edouard Colbert, m^is de Maulévrier, à Pierre-François Chabot, ancien prévôt, commandant la maréchaussée de Baugé. (*Dictionnaire de Maine-et-Loire*, par M. Port).

Digitized by Google

nent que croisées sans vitres, toitures à jour, boiseries pourries, entablements tombés, poutres craquées, terrasses effondrées, escaliers branlants, etc. Mais ce mauvais état de la bâtisse était peut-être ce qui tentait Boureau de la Barbinière, il pensait que le prix d'acquisition serait moindre. Sur ces entrefaites, il donna sa démission de prieur-curé, et Messire Baltazard de Raphaëlix, prêtre, seigneur des Gringuenières [1], fut pourvu du bénéfice. Ce dernier, qui habitait Paris, ne trouvant sans doute pas la position avantageuse, changea vite de dessein et se désista avant d'avoir pris possession. Toutefois, son rapide passage à Baugé ne fut point inutile : enflammé lui aussi du désir d'installer une « école de charité » à Baugé, il fit les démarches nécessaires auprès de la famille Colbert, acheta en son nom la maison de la Camusière « pour la joindre au prieuré de Baugé » et paya « *avec les deniers à lui fournis par le sieur de la Barbinière.* » L'acte passé devant Guesdon et Remy, notaires au Châtelet de Paris, le 7 septembre 1722, est fort curieux, nous en donnerons quelques extraits :

Furent présens, très h^t et très puissant seigneur, Mgr Louis-René-Édouard Colbert, ch^er, m^is de Mauleuvrier et de Cholet... [2], lieutenant-général pour le Roy des provinces d'Anjou et pays Saumurois, mestre de camp du régiment de Piedmont-Infanterie. Et très haut.... Charles-François Destaing, ch^er, marquis de Salians et du Terail...., brigadier des armées du Roy, mestre de camp d'un régiment d'infanterie de son nom, et très haute....

[1] Raphaëlix devint chanoine de l'église d'Angers. C'était, paraît-il, un homme très charitable, peut être trop. car en 1732, il vendit sa terre des Gringuenières pour se libérer de 35,000 l. qu'il devait à plusieurs créanciers. Cette vente donna lieu à un procès. Péan de la Tuillerie, dans la *Description de la ville d'Angers,* cite le nom de l'abbé Rafaëlis, chanoine, parmi ceux des bienfaiteurs du monastère des Carmélites d'Angers.

[2] L. R. E. Colbert fut lieutenant général des armées du roi, ministre plénipotentiaire près le duc de Parme, il épousa, en 1723, Marie-Euphrasie-Catherine d'Estaing, et mourut en 1750. *Dictionnaire de Maine-et-Loire,* par M. Port.

Digitized by Google

Madame Marie-Henriette Colbert de Maulevrier, son épouse.... Lesd. s^{gr} m^{is} de Maulevrier et seigneur et dame m^{is} et m^{ise} de Salians, dem^{t} ensemble en leur hôtel hors et près la porte Saint-Honoré, paroisse de Ste-Marie-Madelaine de la Ville-Lévesque.... Lesquels sur ce qu'il leur a esté représenté, tant de la part de monseigneur l'evesque d'Angers que de celle des officiers et principaux habitans de la ville de Baugé, qui est dans l'étendue du commandement dud. s^{gr} m^{is} de Maulevrier en ladite province d'Anjou, sont dans le dessein d'établir en lad. ville de Baugé un colège pour l'instruction de la jeunesse, et qu'il n'y a point d'endroit et emplacement plus convenable que celuy de la maison cy-après q^{l} apartient ausd. seigneur m^{is} de Maulevrier et dame m^{ise} de Salians ; et lesd. seigneur et dame voulans contribuer à un établissement si avantageux à lad. ville, s'étans déterminés à faire le délaissement de ladite maison, sur la représentation qui en a été faite et pour le prix qui leurs en a esté offert, pour faire plaisir à ladite ville et estre bienfaiteurs du colège, ont par ces présents...., vendu à m^{re} Baltazard de Raphaëlix, prestre, demeurant à Paris, rue du Pot de fer en l'hostel de la communauté des Gentilshommes, paroisse de St-Sulpice, à ce present et acceptant, acquereur pour luy ou autres qu'il nommera dans l'an.... Une grande maison, au haut du faubourg de la Camuzière...., consistante en un grand corps de logis, composé de deux grandes chambres basses, deux hautes pareilles, un petit cabinet entre deux, un degré au milieu [1], cave au-dessous, greniers au-dessus ; à l'entrée de ladite maison, il y a un grand portail, une chambre à costé, deux chambres au-dessus dont une est sur le portail, un degré en tourelle ; plus une autre maison joignante, composée de deux chambres, une cave au-dessous, greniers, un petit bas à côté ; dans la grande cour est une chambre servant de boulangerie, une petite grange et une écurie à mettre quinze chevaux, greniers à foin au-dessus ; une autre petite cour à côté, un puits, un grand jardin, clos de murs de trois côtés, contenant quatre boisselées ou environ ; plus un autre jardin demy en terrasse, contenant deux boisselées, clos de tous côtés à l'exception de quinze toises ou environ qui sont en ruine ; plus une pièce de terre joignante lesdits deux jardins (et) les murs de ville, contenante trois arpents ou environ.

[1] C'est-à-dire une tour d'escalier.

Digitized by Google

C'est dans ces bâtiments, remaniés à différentes époques[1], que sont actuellement installés le collège laïque et l'école mutuelle[2]. La grande pièce, vendue depuis, porte encore le nom de *champ du collège*, elle s'étend jusqu'à l'ancien cimetière. Mais en outre, l'acte mentionne « une portion de maison, sise proche les halles et prisons, » ainsi qu'une « autre petite maison, située au haut du faubourg de la Camuzière » et en dehors de l'enclos de la Roche-aux-Camus. Cette « vente fut faite moyennant le prix de *quatre mille cinq cents livres :* » comme on le voit, les vendeurs n'étaient en réalité que des donateurs à peine déguisés. Cette modicité de prix faillit même être fatale à Boureau de la Barbinière. Le fisc, qui en tous les temps n'a jamais passé pour fort désintéressé, ne voulut d'abord point reconnaître là une œuvre « de piété et de charité, » il ne vit « qu'une acquisition pure et simple au profit des curés de la ville ; » aussi s'empressa-t-il de décerner contrainte de 900 livres pour droits d'amortissements. Mais l'intendant de Tours, sur l'avis favorable de Marc Le Merle, son subdélégué à Baugé, modéra la taxe à 750 livres. Enfin Boureau paya les frais d'actes, d'insinuation et les droits de ventes aux seigneurs féodaux de qui relevaient les immeubles[3], sommes dont le total montait encore assez haut.

Pour clore la liste des bienfaiteurs, nommons Louis Graffard, prêtre habitué à Baugé, qui donna 600 livres pour acquisition de meubles, ainsi que la moitié du lieu dit Le Petit-Savigné, en la paroisse d'Échemiré ; cet homme

[1] En particulier en 1859.

[2] Depuis 1873, il y a deux collèges à Baugé : le Conseil municipal ayant décidé que le collège de la Camusière serait tenu par des laïques, de généreux bienfaiteurs ont installé les ecclésiastiques enseignants sur la route de Tours, dans un magnifique établissement nommé Institution Saint-Joseph. Au collège municipal de la Camusière on n'enseigne plus que le français.

[3] La Roche aux Camus relevait censivement du seigneur de la Gaulleraie, en Fougeré, et de celui de la Gouberie, à cause de ses fiefs d'Auversette et de Boislanfray. Le seignenr de la Gaulleraie fit remise d'une partie de ses droits de ventes.

Digitized by Google

était comme Cailleau, dont il voulut continuer l'œuvre, un ami des petits et des nécessiteux. Ce n'est point en effet au collège proprement dit qu'il donne, mais à son annexe l'école gratuite « des pauvres garçons. »

Voulant, stipule-t-il le 6 mai 1744, que s'il arrivoit que ladite école des pauvres ne pust être faite dans le collège de cette ville, comme elle s'y fait à présent, soit que la fondation faite par feu messire Boureau de la Barbinière, ancien prieur-curé de cette ville, pour ledit colège, fut détournée et appliquée à d'autres usages, soit pour quelqu'autres causes telles qu'elles puissent être, que ledit lieu de Savigné demeure toujours à la présente destination ; que ce soit le maitre nommé par lesdits sieurs curés de cette ville pour faire ladite école qui jouira du revenu dudit lieu, à la charge et avec obligation de montrer et enseigner à lire et les prières du Chrétien auxdits pauvres garçons indiquez comme tels par lesdits sieurs curés, de montrer et commencer dès à présent à enseigner le plainchant et les cérémonies aux enfants de chœur de l'église paroissiale de cette ditte église, même à écrire s'ils le demandent.

Ce fut le 2 août 1724 que les corps et communautés des habitants, sous la présidence de Pierre Commeau, Lieutenant Particulier [1] de la Sénéchaussée, se réunirent au son de la trompe et de la cloche en assemblée générale dans la chambre d'audience du Palais-Royal [2], pour régler les conditions d'existence du nouvel établissement. Cette auguste réunion, composée de MM. les députés des ecclésiastiques, magistrats, avocats, médecins, notaires, bourgeois, marchands et artisans, prit à l'unanimité les décisions suivantes :

1° Que le sieur Meignan, actuellement Prieur-Curé de cette ville [3] et du Vieil-Baugé, et ses successeurs Curés de cette ville,

[1] Les réunions d'habitants devaient toujours être présidées par le Lieutenant Général. En l'absence de ce dernier, le Lieutenant Particulier était président.

[2] C'est actuellement la salle d'audience de la Justice de Paix.

[3] Charles Meignan fut nommé prieur-curé à la place de Baltazar de Raphaëlix non acceptant, et prit possession de sa cure le 2 mai 1724. Il mourut à Baugé âgé d'environ 71 ans ; son inhumation eut lieu le 6 novembre 1756. *Etat-civil.*

Digitized by Google

pourront demeurer dans la maison de l'école, si bon leur semble, pour mieux veiller sur la conduite des maîtres et écoliers....

2° Que les maîtres, qui seront ecclésiastiques et dont il y aura au moins quelques uns prêtres, seront choisis et destitués par ledit sieur Curé qui sera lors en place, de l'agrément de M. l'Évêque de ce diocèse, sans qu'il puisse néanmoins y en avoir aucun en titre.

3° Qu'aucune personne hors ladite école ne pourra montrer en cette ville et fauxbourgs, sans le consentement de nous (Lieutenant Particulier), du Procureur du Roi, du sr Curé en place et du Procureur de ladite maison d'école ; qu'il sera payé par les soins du sieur Curé en place les honoraires convenables à celui qui sera établi pour gérer en qualité de Procureur le temporel et veiller à l'ordre de ladite maison : lesquels honoraires, payables par les écoliers entre les mains du Procureur pour en payer à chaque maître ce qui serait convenu, ont été fixés à douze livres, par chaque an, pour ceux à qui l'on enseignera les humanités ; neuf livres, pour ceux à qui l'on apprendra à lire, écrire ; et celle de six livres, pour ceux à qui l'on apprendra à lire seulement. Laquelle fixation a été faite pour être exécutée *pendant neuf années seulement*, sauf à diminuer les sommes, lesdites neuf années expirées, si ladite école se trouve en état par quelques dons, si aucuns y sont faits, ou fonds qui pourront s'acquerir par ménagements ou autrement.

4° Que si le Procureur gérant et administrant les affaires de ladite école ou autre maître veulent s'engager pour toute leur vie dans ladite maison d'école, ledit Curé, avec le consentement de mondit sr l'Évêque, de nous (Lieutenant particulier) et du Procureur du Roi pourront.... y être nourris et entretenus leur vie durant, tant sains que malades, de toutes choses nécessaires.

5° Qu'il sera fait un règlement par lesdits sieurs de la Barbinière et Meignan pour les ecclésiastiques et autres maîtres approuvé par mondit sieur l'Évêque.

6° Que l'on ne pourra bâtir ni démolir dans ladite maison que du consentement de nous (Lieutenant Particulier), du Procureur du Roi et du sieur Curé lors en place.

7° Ont lesdits habitants, en considération dudit établissement d'école, consenti que ce qu'a légué le défunt sr Cailleau, docteur en médecine, pour le commencement d'un établissement d'une école en cette ville, valant cinquante livres de revenus, soit porté et renvoyé à ladite école, aux charges que les enfants des

Digitized by Google

pauvres habitants de cette ville et paroisse y seront reçus *gratuitement* et instruits avec les mêmes soins et la même charité que ceux des riches. On y recevra aussi gratuitement quatre enfants de quatre pauvres habitants du Vieil-Baugé que ledit sieur Boureau, ancien prieur dudit Vieil-Baugé, a recommandés au maître de la petite école pour leur apprendre à lire et particulièrement la doctrine chrétienne.

8° Que le Procureur qui sera présenté par lesdits s^rs^ de la Barbinière, Meignan et leurs successeurs et agréé par nous (Lieutenant Particulier) et le Procureur du Roi rendra compte à la fin de chacune année du revenu de ladite école.... Et pourra être ledit Procureur destitué, si besoin est, sur l'avis qui en sera donné par sieur Curé lors en place, de son consentement aussi bien que de nous (Lieutenant Particulier) et du Procureur du Roi et un autre mis en place.

9° Que les exercices de ladite école, tant pour les humanités que autres leçons seront données deux fois par jour, et commenceront tous les ans le lendemain de la fête aux morts, et finiront aux fêtes St-Mathieu et St-Maurice [1].

10° Que les prêtres destinés pour enseigner ne pourront, si l'on construit une chapelle ou oratoire en ladite maison, dire les jours de fêtes et de dimanche qu'une seule messe en ladite chapelle et à huis clos, et seulement pour les écoliers et autres personnes de ladite maison.

11° Ledit sieur Boureau, ancien Prieur et Curé aura inspection avec ledit Meignan son successeur en ladite école, et sera appelé pour donner son avis dans toutes les affaires qui se présenteront.

Ainsi qu'on a pu le voir par la lecture de cet acte important, la ville se trouva dotée, grâce au curé, et d'un établissement d'instruction secondaire, et d'une école primaire, payante pour les fils des riches mais absolument gratuite pour ceux des pauvres. Jusqu'à l'année 1763, le prieur-curé, assisté du président du tribunal civil et du procureur du roi, en fut le directeur. Il y résida même avant la mort de Boureau de la Barbinière [2], lequel avait cédé sa maison

[1] La fête de saint Mathieu, 21 septembre ; et celle de saint Maurice, le lendemain.

[2] Boureau de la Barbinière mourut âgé de 88 ans environ, il fut inhumé le 16 janvier 1739. *Etat-civil de Baugé.*

Digitized by Google

pour l'établissement d'un presbytère, il loua ensuite la partie qu'il occupait pour s'indemniser des droits d'amortissements, et enfin consentit à ce que les habitants entrassent en jouissance de cette portion de maison. Le jour même de cette cession (31 mai 1755) le curé abandonna un de ses droits, il reconnut qu'à l'avenir la place de principal serait « amovible à la volonté des habitants, » tout en continuant à choisir le sujet et le nommant « sous le bon plaisir de l'Évêque et du consentement du Lieutenant-Général de la Sénéchaussée et du Procureur du Roi. » Jacques Chehère, prêtre, est le premier principal dont le nom soit parvenu jusqu'à nous ; il occupait ce poste dès l'année 1744 [1] ; puis, en 1753 [2], on trouve Urbain Gaultier, qui, devenu curé de Montpollin, fut remplacé par Louis Jouanneau, prêtre habitué à Baugé, du 19 mars 1761 à la Toussaint 1770 ; enfin Pierre Moreau, également prêtre, du 1er novembre de cette dernière année jusqu'au 15 mars 1781, jour de la nomination de Charles Cailleau, dont nous aurons beaucoup à parler. A partir du 1er novembre 1755, il y eut deux régents au collège, non compris le principal, puis trois ; et en 1761, on enseignait jusqu'à la troisième.

L'assemblée générale du 2 août 1724 n'avait voulu fixer le prix des leçons que pour un laps de neuf années seulement, dans l'espoir que quelques bonnes âmes feraient des donations au collège, mais les donations ne vinrent point. Elle avait même prévu le cas chimérique des économies. Car il est bien certain que Boureau de la Barbinière et les habitants voulaient, autant que possible, arriver à la gratuité : non point à celle qui n'est qu'un vain mot, qui ne consiste que dans une augmentation de l'impôt frappant surtout les petites bourses, mais à la gratuité exclusivement en faveur du fils de l'indigent. Hélas, il fallut, au contraire,

[1] V. Sépultures des Religieuses Hospitalières, au Greffe.
[2] Voir id.

Digitized by Google

augmenter à plusieurs reprises le prix des leçons, si bien qu'en 1761, l'écolier au latin payait 24 livres, toutefois on eut soin de maintenir tel quel celui de l'enfant fréquentant la petite école ; puis, ajoute le procès-verbal d'assemblée avec une grande naïveté, « il sera permis audit principal de renvoyer les enfants dont les pères et les mères auront refusé le payement. »

II.

ÉDIT DE 1763. — BUREAU DU COLLÈGE. LETTRES-PATENTES.

A peine avons-nous retracé l'histoire de ces labeurs généreux, de cette unanimité de toute une population en faveur de l'instruction publique, qu'il nous faut assister au déclin de l'œuvre et laisser pressentir la catastrophe finale. La monarchie française et chrétienne, sortie de ses voies traditionnelles, s'était jetée dans l'absolutisme de la Rome payenne; depuis près d'un siècle, tout s'engourdissait dans cette France, jadis si pleine de spontanéité et même de turbulence, quand tout à coup un cri de haine poussé par une poignée de Jansénistes fanatiques et de littérateurs se disant philosophes, retentit au milieu du silence et de l'oisiveté générale : plus de catholicisme, mentons, écrasons. Et le pays s'agite convulsivement, et les ruines de nos institutions s'amoncellent ; mais qu'importent les institutions séculaires? qu'importe le pays? Détruisons d'abord. Comprenant que les Jésuites, ordre religieux le plus célèbre, tiraient en grande partie leur influence de l'enseignement, la secte nouvelle résolut de confisquer cet enseignement à son profit; elle pinça de toutes ces guitares[1] avec lesquelles on charme si facilement les Français, fit toutes les platitudes possibles auprès des

[1] Le journal la *République française* qualifie la liberté de « vieille guitare. »

Digitized by Google

grands seigneurs blasés et des femmes galantes de Versailles. Peu à peu, l'État étourdi par ces commérages de salon, ces concerts de société qu'il prenait pour l'opinion publique, se fit le bras séculier, l'exécuteur sans le savoir des basses œuvres de la Révolution, il chassa les membres de la Compagnie de Jésus, ferma leurs établissements scolaires fréquentés par les fils des classes dirigeantes ; puis, pour plaire sans doute à M. de Voltaire, ce bourgeois gentilhomme, qui n'aimait pas « l'étude chez les laboureurs » et ne les trouvait bons que pour atteler ou conduire ses charrues [1], il s'efforça de supprimer autant que possible les petits collèges. Le préambule de l'édit de février 1763 sur *les collèges ne dépendant pas des universités* est d'une clarté déplorable :

.... La multiplicité de ces collèges, l'obscurité et l'indigence de revenus d'un grand nombre d'entr'eux peuvent faire craindre qu'il ne s'en trouve plusieurs dont l'établissement peu solide, le défaut de règles ou les vices d'administration exigent une entière réforme ou une réunion à d'autres collèges plus utiles ou mieux établis, quelques-uns même une entière suppression...

Art. I. — Ceux qui seront chargés de la direction et administration desdits collèges, soit qu'ils se trouvent régis par des congrégations régulières ou séculières, ou par quelques autres personnes que ce puisse être, seront tenus de nous remettre dans six mois des états exacts de tout ce qui peut concerner les titres d'établissement desdits collèges, le lieu et le diocèse où ils sont situés, le nombres des classes, des professeurs, régents et écoliers, les biens, leurs charges, la manière dont ils sont régis et généralement tout ce qui pourra servir à faire connaître les administrations et leur situation actuelle..., pour que... nous soyons en état de nous déterminer sur ceux desdits collèges qu'il y aura lieu de placer ailleurs, de réunir à d'autres ou même de supprimer, et de pourvoir définitivement par nos Lettres Patentes, que nous ferons expédier en la forme ordinaire à l'état de ceux que nous aurons jugés à propos de conserver.

[1] Lettre à M. de la Chalotais, datée de Ferney 28 février 1763.

Digitized by Google

.... Art. IV. — Ordonnons qu'aussitôt après la publication et enregistrement des présentes, il sera formé en chacun d'iceux un Bureau pour y être réglé tout ce qui pourra concerner ladite régie et administration....

L'Édit exigeait donc deux choses : obtention de Lettres-Patentes et organisation d'un Bureau. Les habitants de Baugé s'empressèrent d'obéir à la seconde de ces prescriptions. On composa de suite ce bureau, « qui s'étant mis entièrement au fait des affaires, de la manutention et de l'économie de l'établissement, rectifia tout ce qui ne se trouvait pas conforme aux intentions du Roi. » Voici, d'après une délibération du 10 mai 1770, quels étaient les noms des membres : Pierre-Jean-Baptiste Luciot, Lieutenant Particulier en la Sénéchaussée, président (à cause de la vacance de l'office de Lieutenant-Général), René Berault [1], docteur en théologie, prieur-curé, représentant de l'évêque, J.-R. Guyot, Procureur du Roi en la Sénéchaussée, Pierre-René Raveneau, élu en l'Élection et Maire de la ville, Jean-François-Pierre Odiau, premier échevin, Poilpré, Marie-André-François Lasnier de la Tour et Louis Jouanneau, Principal. Tout d'abord, ce bureau, grâce sans doute à Jouanneau, homme fort capable, donna un lustre nouveau au collège : le nombre des professeurs fut doublé, de trois il monta à six, non compris le principal et le maître de l'école élémentaire, la rhétorique fut enseignée et les pensionnaires qui, en 1763, n'étaient que dix-huit, se trouvèrent trente-neuf avec environ cent externes vers 1770. Ce ne fut qu'un feu de paille, car, longtemps avant 89, les professeurs étaient moins nombreux.

[1] Berault, né à Angers, paroisse Saint-Maurice, fut nommé prieur-curé, par suite de la démission de Meignan, dans l'année 1755 ; il avait alors 30 ans. Ayant refusé le serment, il fut remplacé par Pierre Drouault, curé de Saint-Martin-d'Arcé, élu le 29 mai 1791 et installé le 5 juin. Berault mourut le 21 août 1794 aux Incurables qu'il avait fondés. Voir le récit attachant de ses dernières années dans la *Vie de Mlle de la Girouardière*, par M. l'abbé Barrau.

Digitized by Google

Mais le Gouvernement exigeait des Lettres-Patentes, chose qu'on ne comprit pas d'abord ou peut-être qu'on ne voulut pas comprendre, car il fallait financer et faire minutieusement connaître les ressources de l'établissement. D'argent, on n'en avait point et on craignait que l'État ne trouvât la dotation trop minime. Pour comble de malheur, une haine de clocher à clocher envenima les choses : La Flèche et Baugé, deux villes qui maintenant végètent côte à côte en bonnes sœurs, se détestaient alors et se jalousaient. Baugé, c'était la vieille douairière; et La Flèche, une parvenue nouvellement enrichie. Tandis que dans cette dernière, Henri IV établissait un Présidial (1595-1597), que les Jésuites installaient leur collège (1602), la pauvre ville de Baugé, l'une des trois plus anciennes d'Anjou avec Angers et Saumur possédant un siège de Sénéchaussée, voyait l'importance de son tribunal s'amoindrir et le nombre de ses habitants diminuer d'une façon alarmante, ainsi qu'on peut en juger par le tableau comparatif suivant[1] :

Naissances, mariages et morts dans la ville de Baugé, depuis 1690 inclusivement jusques et y compris 1701.

Naissances de mâles.	Naissances de femelles.	Morts de mâles.	Morts de femelles.	Mariages. —
1169.	1031.	1043.	946.	516.

Depuis 1752 à 1763,

Naissances de mâles.	Naissances de femelles.	Morts de mâles.	Morts de femelles.	Mariages[2]. —
901.	833.	706.	752.	361.

Cette décroissance est encore attestée en 1765 par le Subdélégué de Baugé, Julien Le Maignan[3]. « Il est très certain,

[1] V. *Tableau de la Généralité de Tours, depuis 1762 jusques et compris 1766*, mnsct. de la Bibl. de Châteaugontier.
[2] La Flèche, en 1761, comprenait 4,849 habitants répartis en 1,092 feux Voir *id.*
[3] Archives municipales de Baugé, DD 1.

Digitized by Google

dit-il, que la ville s'est dépeuplée depuis quelques années de plus d'un quart, non pas par la désertion des habitants, mais bien par le défaut de population, ainsi qu'il résulte des extraits de mariages et de naissances[1]. » Le commerce, comme on doit bien le penser, s'était ressenti de ce malheureux état de choses : autrefois on fabriquait des étamines en blanc que les marchands du Mans venaient acheter pour les faire teindre et apprêter et les envoyer à l'étranger. Ce commerce était tombé, l'on ne fabriquait plus que des droguets qui servaient pour la consommation de la province. Environ cent ouvriers étaient seulement employés de 1762 à 1766, dans l'industrie de la filature des laines du pays, et le chiffre des affaires ne dépassait guère plus de trente mille livres[2]. Ce fut, durant le XVIIIe siècle, une lutte constante entre les deux villes, une guerre sous toutes les formes — parfois même épique. « La faveur du temps, s'écrient les magistrats de Baugé dans un *factum* contre ceux de La Flèche, ne doit point les flatter, il n'autorize jamais le vice et n'efface point la nullité des choses, il les fait quelques fois oublier, mais, quand la vérité paroist, quelque ancienne qu'elle soit, on s'y attache uniquement. » Cette prédiction faillit un moment se réaliser : dans la soirée du 1 avril 1762[3], les Jésuites de La Flèche montèrent à cheval et quittèrent le bel établissement qu'ils avaient fondé, emportant les regrets de toute la population[4]. Qu'allait devenir cette maison réduite à l'état fort précaire de simple collège ne

[1] Le nombre des habitants s'élevait, en 1770, à « trois mille et même un peu plus. » (Voir *Archives du collège*, *liasse 1*), et le recensement fait en janvier 1790 accusa le chiffre de « trois mille soixante dix-huit. » (Voir *Archives municipales*, *E. 2*). Actuellement, malgré une notable augmentation de territoire, la commune de Baugé n'a que 3,448 âmes.

[2] *Tableau de la Généralité de Tours*.

[3] L'arrêt du Parlement condamnant l'Institut des Jésuites, ordonnant la vente de leurs biens, est du 6 août.

[4] *Histoire de La Flèche*, par M. de Montzey, 2e période, pages 156-159.

Digitized by Google

dépendant pas des Universités? L'édit de février 1763 ne la menaçait-il pas de suppression? Pendant quelque temps, les Fléchois furent très perplexes, aussi résolurent-ils de parer ce coup de la fortune en faisant disparaître tous les collèges d'alentour : ingénieux moyen pour briller au milieu de l'obscurité générale. Dès que la nouvelle se répandit à Baugé, ce fut comme un éclat de foudre suivi d'une explosion de colère. Le 15 mai 1762, Pierre Luciot, avocat et ancien maire, écrivait à l'intendant ou au ministre :

MONSEIGNEUR,

On vient de m'assurer que les officiers municipaux de La Flèche, fâchés du changement arrivé à leur collège, se donnaient des mouvements auprès de vous pour obtenir la suppression des collèges voisins et la réunion à celui de La Flèche, notamment celui de cette ville. Pourraient-ils bien, Monseigneur, se faire illusion jusqu'au point d'accréditer une prétention si déraisonnable? Le collège de Baugé, éloigné de quatre lieues, qui en font cinq de poste, subsiste avant que La Flèche fût ville, et n'est pas cause de l'altération de celui de La Flèche, n'est-il pas fondé dès le xve siècle sous le nom d'Echolle Chrétienne [1] ?...

Pierre Luciot n'avait qu'une position modeste dans l'administration du collège, car il était uniquement chargé d'affermer la portion de maison affectée avant 1755 au logement du curé; néanmoins, en digne Baugeois ennemi de La Flèche, il se fit chef de la Croisade contre l'ennemi

[1] Cette dernière assertion est en partie vraie, car il existait dans la « grant rue, » en 1439, une « vieille escolle. » Voir *Baugé au XVe siècle*, *Revue d'Anjou*, janvier 1879. Dans les registres de fabrique, 1486-1487, fol. 19, on lit également : « *Au maistre d'escolle* pour avoir abillé le processionnaire, lequel était endomaigé parce qu'il avoit pleu dessus, VI s. » Voir *Inventaire sommaire des Archives de Maine-et-Loire*, série G. Mais il n'est pas moins certain qu'au XVIIe siècle, on ne retrouve nulle part dans les documents municipaux la trace d'une école quelconque de garçons.

Digitized by Google

héréditaire. Les liasses du collège sont pleines de ses notes et de ses brouillons de lettres; c'est lui également qui rédigea un très volumineux mémoire sur les origines et les premiers développements de l'institution. En lisant ces pages, on dirait avoir affaire à un général qui rallie des troupes effrayées, les pousse au combat et s'efforce de leur donner du courage. Entre autres choses, voici ce qu'il écrivit dans ce mémoire :

La ville de Baugé est une des plus anciennes de la province et seule autrefois avec Angers et Saumur, composant la sénéchaussée d'Anjou, elle a un château bâti par Foulques Nerra [1], qu'occupe un gouverneur. Sans être d'une étendue bien considérable, elle contient cependant bien des habitants et est fort peuplée; elle a quatre sièges royaux, une Sénéchaussée, une Maitrise particulière des Eaux et Forêts, l'Élection et le Grenier à Sel. La Sénéchaussée est d'un ressort très étendu, il est de plus de 100 paroisses dont les villes de Durtal, Le Lude, Longué font partie et sont sans collèges. La juridiction des Eaux et Forêts s'étend sur le ressort de la Flèche et sur une partie de celui de Saumur, la Grurie de Beaufort en relève. Tous ces sièges différents demandent des sujets, et comment se rempliraient-ils si on ôte de cette ville tout ce qui peut y donner de l'émulation ?

Baugé est au milieu d'une campagne remplie de noblesse et de bourgeoisie qui tire sa subsistance de son économie et de son attention à faire valoir ses terres. Cette campagne est suffisamment fertile, mais éloignée de tout débouché, point de rivière, point de grandes routes, les denrées s'y vendent à fort bas prix. On n'a donc rien de plus à désirer que quelques établissements qui pussent faire de la consommation. Mais loin d'être exaucés, nous nous sommes vus enlever le seul couvent de filles qui fut en cette ville et qui par le nombre de ses religieuses contribuait à nous faire consommer des vivres, dont on se trouve souvent embarassé [2]. La Flèche, eu égard aux seuls habitants,

[1] Le château de Foulques Nerra était détruit avant la guerre de Cent Ans, celui qui existe ne date que du xve siècle.

[2] Les Bénédictines du Prieuré de N.-D. de Grâce furent installées le 22 septembre 1620, dit Grandet ; l'établissement fut supprimé en 1756. (Voir *Dictionnaire de Maine-et-Loire*, par M. Port). Une

Digitized by Google

n'est pas plus considérable que Baugé[1] ; le Loir, rivière navigable, baigne ses murs, une grande route la traverse et en outre elle a douze couvents ou environ. Un seul de Pères Capucins et l'Hôtel-Dieu sont tout ce qu'il en reste à Baugé. Vouloir encore éteindre le collège de cette ville (car on n'ignore pas que ce fut toujours les vues et le désir des habitants de La Flèche), n'est-ce pas lui ôter absolument jusqu'à la dernière ressource et même tout espoir et toute prétention aux sciences. En effet, comment les habitants, réduits presque tous à une fortune très médiocre, n'ayant aucun commerce, pourront-ils soutenir leurs enfants dans d'autres villes dès les premiers éléments et dans d'autres pensions autrement fortes et couteuses ? car personne n'ignore combien la vie est chère à Angers, La Flèche et Saumur qui sont les seuls endroits où l'on puisse envoyer la jeunesse de Baugé.... Les habitants de La Flèche disent que Baugé est trop près de leurs murs et que quatre lieues ne sont point une distance suffisante pour y souffrir un collège. Cette distance, quelque petite qu'ils la fassent, n'ôte point les difficultés que nous avons proposées, ne lève point les obstacles, nos citoyens n'en sont point plus riches, les pensions de La Flèche moins chères, les enfants n'en seraient pas moins privés de l'éducation de leurs parents, dont nous nous flattons avoir fait voir tout l'avantage, et Baugé n'en serait pas moins réduit à une léthargie affreuse. Et pourquoi prétendre aujourd'hui que notre collège fait tort à celui de La Flèche, empêchait-il avant ce jour les soi-disant Jésuites d'avoir des trois à quatre cents pensionnaires et un nombre considérables d'externes ? Empêchait-il beaucoup d'enfants de cette ville d'y aller étudier ?

Une chance heureuse qui advint aux habitants de La Flèche leur fit oublier pour un temps de torturer leurs pauvres voisins. En effet, le bureau de leur collège, le 18 février 1764, adressa un mémoire au roi touchant les

partie des religieuses entra à l'Hôpital vers le mois de mars 1760. (Voir *Inhumations des religieuses de l'Hôpital. Etat civil de Baugé*). Depuis, l'instruction fut donnée aux filles par les religieuses de cette dernière maison. La sous-préfecture est installée dans le couvent des Bénédictines.

[1] Assertion inexacte puisque La Flèche avait 1,800 habitants de plus que Baugé, comme nous l'avons dit dans une note précédente.

Digitized by Google

avantages d'un établissement militaire. La réponse favorable ne se fit pas attendre; car, par ses Lettres-Patentes du 7 avril de la même année, Louis XV établit à La Flèche un pensionnat de 250 gentilhommes, qui devaient y être élevés, nourris, soignés et vêtus aux frais de la dotation de l'ex-maison des Jésuites, et en cas de nécessité et d'insuffisance, sur les fonds de l'École-Militaire, dont il devenait une annexe [1].

Délivrés de leurs inquiétudes du côté de La Flèche, les Baugeois eurent à envisager un autre péril : il fallait quand même se soumettre à la nouvelle loi existante, c'est-à-dire obtenir l'estampille gouvernementale pour avoir le droit d'enseigner. Or, sur trente-trois collèges, disséminés avant le décret dans les provinces de Touraine, Anjou et Maine, l'État sembla tout d'abord ne vouloir en reconnaître que sept, ceux de Tours, Angers, Le Mans, La Flèche, Saumur, Laval et Chinon, les déclarant « en général mal fondés et sans ressources suffisantes pour le payement des régents et autres dépenses qu'ils exigent [2]. »

Les démarches furent longues par suite du mauvais vouloir des agents et aussi à cause de la multiplicité des formalités à remplir. On accuse — à tort ou à raison — l'administration contemporaine d'avoir un amour exagéré pour la *paperasse*, il est indubitable qu'elle n'a fait qu'imiter celle du XVIIIe siècle. Voici l'histoire abrégée des Lettres-Patentes confirmatives de l'établissement du collège et de leur enregistrement au Parlement. Après un échange préliminaire de notes et de renseignements de toute sorte entre Monseigneur l'Intendant de Tours et monsieur son Subdélégué de Baugé, les habitants purent, le 5 janvier 1769, se réunir en Assemblée Générale pour supplier Sa Majesté de leur permettre d'employer une somme

[1] *Histoire de La Flèche*, par M. de Montzey, 2e période, p. 159.
[2] *Tableau de la Généralité de Tours*.

Digitized by Google

qu'ils avaient en caisse comme frais nécessaires à l'obtention des Lettres-Patentes. Également, les officiers municipaux rédigèrent un mémoire à Monseigneur le comte de Saint-Florentin, ministre-secrétaire d'État ; ils débutent par une description de Baugé à peu près semblable à celle qu'avait faite Luciot, mais beaucoup moins pompeuse et écrite dans ce style larmoyant qui était de mise quand une municipalité s'adressait à un haut employé de l'administration centrale. Ensuite ils continuent ainsi :

Ce collège est, conformément à l'édit de 1763 et à l'arrêt du Parlement, administré et réglé par un bureau bien composé qui prend connaissance de tout, et non seulement de l'emploi, conservation et accroissement des revenus, mais aussi de ce qui a trait à l'éducation et au gouvernement des enfants. L'éducation qu'ils y reçoivent est on ne peut meilleur et aussi bonne que celle des collèges de plein exercice : elle embrasse la religion et les mœurs aussi bien que les lettres. Les enfants y commencent la journée par la prière et par entendre la messe, même les externes, dans la chapelle du collège... Les repas s'y prennent à des tables où sont aussi le principal et les régents ; là, tout le sérieux des classes disparaît et fait place à une honnête familiarité qui met les esprits à l'aise et donne aux enfants la liberté de se communiquer aux maîtres qui se font un plaisir de répondre à leurs questions et de les instruire de la politesse et sur la façon dont il faut se comporter dans la vie civile.

Ce qu'on va lire est moins louable, car il est dangereux d'initier la jeunesse aux passions politiques et la génération alors assise sur les bancs d'école sut plus tard, par une triste expérience, combien toutes ces choses sont vaines et misérables :

Le principal est même soigneux de recueillir ce qui se trouve d'intéressant dans les papiers publics ; et, soit aux repas, soit à la récréation, il en entretient ceux de ses pensionnaires qui sont d'âge ou en état d'y prendre part, il y joint des réflexions et il ne néglige rien de ce qui peut contribuer à former le cœur et l'esprit.

Digitized by Google

En avril 1769, la ville reçut une première communication favorable, c'était un arrêté du Conseil d'État, en date du 13 mars, permettant aux « officiers municipaux d'employer une somme de 1337l 10s, provenante de l'excédant du Don Gratuit, aux frais nécessaires pour l'obtention et enregistrement des Lettres-Patentes, et le surplus de ladite somme, s'il s'en trouvait, aux réparations à faire aux bâtiments du collège. » Puis, le 8 mai 1770, lecture solennelle fut faite aux officiers de la Sénéchaussée des fameuses Lettres-Patentes si longuement attendues; le lendemain, seconde lecture solennelle en la principale salle du Palais-Royal de Baugé par le procureur du roi aux maire, échevins et notables de la ville : Ces lettres étaient datées de Versailles, septembre 1769, signées *Louis* et contresignées *Phelypeaux*.

Les affaires que l'on pourrait croire terminées n'étaient qu'en bonne voie : de l'administratif il nous faut passer au judiciaire, car pour qu'une Lettre-Patente eût force de loi, il était nécessaire que le Parlement voulût bien l'enregistrer. Mais à ce moment se présenta une complication inattendue; le 13 mai, le procureur du roi se rendit à la réunion du bureau du collège, armé de son inévitable Lettre-Patente. Déjà les membres se félicitaient entre eux et écrivaient sur leur registre une belle phrase de congratulation à Sa Majesté, déclarant que sa Lettre était « un monument sacré de sa bonté paternelle et de sa protection pour les arts » etc., lorsque Me Berault prieur-curé, se leva pour rappeler à l'assemblée que le collège ne devait son existence actuelle et la plus considérable partie de ses revenus qu'à la libéralité de ses prédécesseurs; que la ville, dans différentes assemblées, avait reconnu que les curés étaient directeurs perpétuels du collège et qu'ils nommaient conjointement avec le Lieutenant-Général et le Procureur du Roi à la place de principal; que, si l'édit de 1763 ne donnait au curé d'autre place que celle de représentant

Digitized by Google

de l'évêque, l'article XXVI du même édit paraissait conserver les droits des fondateurs, et qu'en conséquence, il allait supplier la cour de Parlement de vouloir bien accorder à lui et à ses successeurs une place au bureau et de lui en fixer le rang. Berault mit aussitôt sa menace à exécution, mais il se désista dès le 10 juillet. Il est certain cependant que le bureau fit droit en partie à ses réclamations, puisqu'en 1781, lorsqu'il s'agit de donner un successeur au principal Moreau, ce fut le curé qui désigna Charles Cailleau, et les administrateurs nommèrent, « sous le bon plaisir de l'évêque. »

Les formalités judiciaires, tout le monde étant d'accord, suivirent leur cours ordinaire : information fut faite par le procureur de la Sénéchaussée sur l'utilité et la non utilité de l'établissement scolaire. Tous les individus cités déclarèrent que rien n'était plus utile que ce collège. Charles de Billon, seigneur de la Touche, père de trois élèves, déposa « qu'il s'y trouvait un grand nombre de fils de gentilhommes de cette province et beaucoup d'autres enfants bien nés; qu'à l'avantage des bons principes qu'ils y recevaient, on devait joindre ceux de la bonne nourriture, de la propreté, du bon air, ce qui ne contribue pas peu à fortifier la jeunesse. » Le curé de Cheviré-le-Rouge, Joseph Prestreau, dit « qu'il avait vu les enfants de ses paroissiens qui avaient pris à Baugé des leçons d'humanités, se distinguer dans les Universités où ils allaient prendre leurs degrés, » et celui de Longué, quoique sa ville fût plus voisine de celle de Saumur, déclara qu'il avait « toujours conseillé à ses paroissiens de mettre leurs enfants plutôt au collège de Baugé que dans les autres. » Le Parlement alors rendit son arrêt (21 août 1770); les Lettres-Patentes furent registrées le même jour audit Parlement, registrées au greffe de la Sénéchaussée, le 7 janvier 1771; registrées enfin sur le registre des délibérations de l'Hôtel-de-Ville. Et voilà comment cette grande affaire fut terminée.

Digitized by Google

Jusqu'en 1789, le collège de Baugé, comme les peuples heureux, n'eut point d'histoire. Tout ce que l'on sait c'est que d'abord chacun se félicita du résultat acquis : les maire et officiers municipaux qui avaient obtenu les Lettres-Patentes avaient donné « preuve distinguée de leur amour pour la ville et de leur patriotisme, » le bureau était « composé de gens de mérite et de capacité reconnue ; » le collège, « parfaitement tenu et bien discipliné, » les enfants y recevaient « une éducation peu dispendieuse mais bien intéressante ». Quant au principal Jouanneau « ses talents, sa piété, son savoir et sa vertu » lui attirèrent « des villes circonvoisines des pensionnaires au-delà de ce qu'il en pouvait recevoir : le collège étant trop *angustié* pour le grand nombre qui se présentait. » Il est vrai, ce principal se démit quelques mois après l'enregistrement des Lettres-Patentes, et « l'exercice du sieur Moreau » son successeur, ne fut pas « tout à fait aussi avantageux pour la ville, » mais Cailleau releva le collège qui « au commencement de son règne » acquit « la plus grande réputation. »

Nous trouvons, dans le numéro du 27 octobre 1775, des *Affiches d'Angers*, ce prospectus « pour le pensionnat du collège de Baugé : »

Le but principal que doivent se proposer tous ceux qui se chargent de l'Éducation de la jeunesse, doit être d'instruire des principes de la religion et des maximes d'honneur et de probité qui forment l'honnête homme, le bon citoyen, l'homme utile à la société.

Persuadés que nous sommes dans cette vérité, nous ne nous bornons pas seulement aux instructions prophanes de la classe, qui, quoiqu'utiles, ne doivent pas faire l'unique étude d'un enfant chrétien ; mais nous apportons encore tous nos soins à ce que les Élèves apprennent par cœur et fassent régulièrement, tour à tour, les prières du matin et du soir ; nous veillons à ce qu'ils ne lisent que de bons livres, et surtout des livres de piété ; nous leur faisons faire tous les soirs une lecture spirituelle ; nous sommes attentifs à les faire approcher des Sacrements ; nous

Digitized by Google

leur faisons apprendre et réciter tous les jours quelques versets du nouveau testament ainsi que les Épîtres et Évangiles de tous les dimanches, afin de leur nourrir le cœur en ornant leur esprit.

Quant aux Études, nous nous sommes conformés, de concert avec le Bureau d'Administration, aux Règlements faits par le Parlement en 1765 ; de sorte que l'Étude, la récréation, la promenade ne sont jamais sans être présidées par un Régent ; ainsi, jamais les Pensionnaires ne sont seuls.

Le prix de la Pension est fixé pour cette année à 280 livres, prix bien modique, mais cela n'empêche pas que les enfants ne soient aussi bien que partout ailleurs où l'on paye plus cher ; ils ont tous les jours du beurre au déjeûner, et des fruits au goûter ; à dîner, un bon potage, un bouilli et une entrée ; au souper, un potage, un rôti, une salade et du vin.

Ils couchent séparément dans le même dortoir, au bout duquel est une chambre de Régent, et ils ont un domestique dans le dortoir. Pendant l'hiver, le dortoir est chauffé tous les jours ; ils ont au pied de leur lit, une boîte ou coffre fermant à clef, où ils mettent séparément leurs effets : on les change de linge deux fois par semaine.

En outre, moyennant 24 livres de plus, on se charge du Perruquier, qui les accommode les dimanches et les fêtes, et souvent les jours de congés, du Tailleur qui les raccommode, de la poudre et pommade tous les jours, du papier, de l'encre, des plumes, des récompenses des domestiques, et de vingt sols que chaque Écolier paye tous les ans pour les prix qui se distribuent solennement à la fin de l'année. Nous avons la facilité de donner aux Élèves, à la volonté et aux frais des parents, de très bons maîtres d'Écritures, de Musique, de Violon et de Danse ; et ces exercices, excepté l'Écriture, ne se prennent que pendant les récréations.

Pendant l'hiver, ils ont un poële qui échauffe la salle d'Étude et de la récréation. On ne demande ni couvert, ni goblet d'argent. Le linge de chaque pensionnaire sera marqué par les deux lettres initiales de son nom, afin que l'on puisse leur en tenir compte en temps et lieu.

Il est à remarquer que le Collège est situé dans un bel air, a une cour très vaste et un bel enclos, dans lequel est une grande allée couverte où les Pensionnaires prennent la récréation quand il fait beau. On enseigne dans ce collège jusqu'à la Rhétorique inclusivement.

Digitized by Google

Ce serait une grande erreur de croire que l'instruction fut peu répandue au moment où éclata la Révolution, elle l'était peut-être trop. Presque exclusivement littéraire, elle faisait éclore dans chaque bourgade une multitude de phraseurs et bien peu d'hommes pratiques. Il faut avoir fouillé dans des archives municipales du XVIIIe siècle pour se rendre compte de la facilité inouïe avec laquelle le plus mince hobereau politique savait jeter une apparrence d'idée dans le creux d'une période sonore. Nous avons pris dans les registres un procès-verbal d'assemblée générale d'habitants, celle relative à l'établissement des Incurables, en ayant soin de le contrôler avec la copie déposée aux Incurables et qui a été publiée dans la *Vie de Mlle de la Girouardière* [1] ; laissant de côté les députés du clergé, de la noblesse, des officiers des Eaux et Forêts, de l'Élection, et du Grenier à sel, des médecins, avocats, bourgeois vivant noblement, notaires, chirurgiens, apothicaires et huissiers, arrivons aux gens de métiers. Ils comparaissent au nombre de trente, répartis en vingt-deux *communautés :* perruquiers — fabricants et sergers — marchands drapiers et merciers — épiciers, ciriers et chandeliers — chapeliers , bonnetiers et faiseurs de bas — tailleurs et fripiers d'habits — tanneurs et corroyeurs — cordonniers — boulangers — bouchers — aubergistes , cabaretiers, traiteurs, rotisseurs, et patissiers — charpentiers — menuisiers, boisseliers et tonneliers — maçons et couvreurs — couteliers — ferblantiers, serruriers et maréchaux — bourreliers, selliers et charrons — vitriers et enjoliveurs — huilliers — tisserands — meuniers — et filtoupiers.

Nous avons remarqué que huit signatures manquaient sur la pièce des Incurables et sept seulement sur le registre de la mairie ; mais en confrontant, nom par nom, les deux

[1] Angers 1879, imprimerie Lachèse et Dolbeau.

Digitized by Google

documents, il résulte qu'en réalité parmi ces trente ouvriers *il n'y en avait que cinq qui ne savaient pas signer :* les deux députés des tailleurs et fripiers, un représentant des couteliers, celui des meuniers et celui des filtoupiers. Si une quinzaine d'années après cette réunion, qui eut lieu le 24 avril 1788, on avait fait à Baugé une assemblée d'habitants pris dans les mêmes corps de métiers, il est certain que le nombre des gens illettrés eut été bien plus considérable, car la Révolution, entre ces deux dates, avait pris soin de priver le peuple des bienfaits de l'instruction pour le mieux asservir sans doute et lui laisser ignorer la perte de la Liberté.

Arthur DU CHÊNE.

(A suivre).

Digitized by Google

LES JUGEMENTS

DU

COMTE J. DE MAISTRE

SUR LA LITTÉRATURE ET SUR L'ART

(Suite).

Le comte de Maistre jugeait très sévèrement Montesquieu : il revient à l'attaque dans vingt endroits de ses œuvres. Dans le cinquième paradoxe, il examine les causes de la fortune de cet écrivain. On ne peut nier que Montesquieu n'ait eu, et n'ait encore une réputation de philosophe qu'il n'eût point acquise dans un siècle de philosophie. Au XVIIIe siècle, dès qu'un homme écrivait gravement sur un sujet grave, on le disait philosophe. Ce beau titre n'est point à si bas prix. Si l'on considère l'étymologie grecque du mot, on conviendra que Montesquieu n'a pas toujours été *ami de la sagesse* et que plus d'une folie contemporaine pourrait l'appeler mon grand-père.

« Il n'y a pas, du moins en France, de plus grande réputation que celle de Montesquieu ; mais c'est que, dans ce genre, il n'y eut jamais d'homme plus heureux. Tout se réunit en sa faveur. Une secte puissante voulut absolument l'adopter, et lui offrit la gloire comme un prix d'enrôlement. Les Anglais même consentirent à lui payer en éloges comptants son chapitre sur la constitution de l'Angleterre. Pour comble de bonheur il fut mal attaqué et bien défendu ; enfin, ce fut une apothéose. Mais

Digitized by Google

allez dans d'autres pays, cherchez des savants froids et calculateurs, sur qui surtout le style n'exerce aucune espèce de séduction, et vous serez tout à fait surprise (J. de Maistre s'adressait à une marquise) d'entendre dire que *l'esprit des lois est un livre pernicieux, mais qui a fait cependant beaucoup de bruit par la grande érudition qu'on y remarque, et par je ne sais quelle réunion de choses.* [1] »

Il y eut au XVIIIe siècle une invasion redoutable, ce fut celle des idées anglaises en France. Nous avions souvent battu l'Angleterre : elle se vengea par la part qu'elle prit à notre révolution.

Avec quelle ardeur les idées anglaises furent adoptées, chacun le sait : avec quel succès elles furent appliquées, nous le savons aussi. C'est une erreur commune à tous les temps troublés d'aller chercher à l'étranger les éléments de la réorganisation. Parce qu'un peuple voisin est puissant, on se figure aisément qu'il suffira d'imiter son régime pour imiter sa puissance. Rien n'est plus faux : les institutions qui font la force d'un peuple peuvent faire la faiblesse d'un autre. C'est une question de tempérament social ; et, pour le dire en passant, on peut trouver là l'explication d'un phénomène curieux de notre histoire parlementaire. Dans toutes les assemblées que nous avons eues en France, on remarque un groupe d'hommes délicats, cultivés, d'une entière bonne foi, et dont la préoccupation constante, dont la mission propre, semblent être de rappeler au sentiment et aux règles parlementaires les autres groupes qui s'en écartent. Ils s'étonnent d'être obligés de répéter si souvent des principes si souvent proclamés, et en apparence si solidement établis. Cet étonnement provient d'une certaine ignorance du caractère national. Ils parlent en France comme ils parleraient en Angleterre : ils oublient qu'on peut

[1] Cinquième paradoxe. *Lettres et opuscules*, t. II, p. 200.

Digitized by Google

acclimater des animaux, mais qu'on n'acclimate pas des institutions.

Le signal de l'assaut que livra le XVIIIe siècle à la religion et à la monarchie traditionnelle, fut donc donné par l'Angleterre, c'est à-dire par le protestantisme. Locke fut un des écrivains qui propagèrent le plus promptement l'esprit d'irréligion en France. Le comte de Maistre devait le haïr et le combattre, c'est ce qu'il fit. Il attaque vivement l'*essai sur l'entendement humain*.

« Tous les genres de défaut sont réunis dans cet ouvrage. Superficialité continue sous l'apparence de la profondeur, pétitions de principes, contradictions palpables, abus de mots (tout en reprochant cet abus aux autres), constructions immenses appuyées sur des toiles d'araignée, principes funestes, répétitions et verbiages insupportables, mauvais ton même, afin que rien n'y manque..... Or, vous plaît-il savoir, Madame, comment s'est faite cette réputation? Je vais vous expliquer ce mécanisme, comme je vous démontrerais une montre ou un métier à bas.

« Au commencement du dernier siècle les hommes suffisamment *dégrossis* par le protestantisme, étaient tous prêts pour l'impiété. Bayle avait levé l'étendard, et de tous côtés on apercevait une fermentation sourde, une révolte de l'orgueil contre toutes les vérités reçues, et un penchant général à se distinguer par l'indépendance et la nouveauté des opinions.

« Locke parut; et avec l'influence que lui donnaient son caractère très estimable, une réputation méritée, et l'autorité qu'il tirait d'une grande nation, il dit aux hommes, ou il leur redit (car il n'y a pas de folie qui n'ait été dite) que toutes nos connaissances nous viennent par les sens....

« Que nulle idée de bien ou de mal, de vice ou de vertu, n'est originelle dans l'homme;..... Que les hommes ont inventé les langues..... Que c'est manquer de respect à Dieu et borner sa puissance, de soutenir qu'il ne peut pas faire penser la matière; que la pensée, enfin, n'est qu'un accident de cette âme, qui peut être matérielle. »

« L'Europe à demi gangrenée, but cette doctrine avec la plus fatale avidité.

Digitized by Google

« Locke est fameux parce que nous sommes abrutis, et nous le sommes surtout parce que nous l'avons cru.

« Malheureusement une réputation ainsi établie est difficilement ébranlée. Elle dure d'abord pour une raison à laquelle on réfléchit peu ; parce *qu'on ne lit pas le livre*..... Et la prescription, Madame la marquise,..... ne suffit-elle pas à éterniser l'opinion la moins fondée dans son origine? Une réputation faite dure parce qu'elle est faite.....

« Si Locke est un jour mis à sa place, ce miracle salutaire ne poura s'opérer que par les Anglais. Déjà le bon sens exquis de cette nation illustre commence à juger ce philosophe comme politique : on s'aperçoit à Londres que toutes les horreurs que nous avons vues étaient contenues dans le système de Locke sur la souveraineté, comme le poulet est contenu dans l'œuf, et que ce germe exécrable n'attendait pour s'aminer que la chaleur putride de vos faubourgs [1]. »

Tout un entretien des Soirées de Saint-Pétersbourg est consacré à Locke, c'est-à-dire à la réfutation de ses doctrines subversives; et les contre-sens de ce philosophe sont vertement relevés dans divers passages du livre du Pape [2], et des Lettres.

Les disciples ne manquèrent point à Locke. C'est dans leurs écrits qu'il faut chercher la vraie doctrine du maître : quant aux conclusions pratiques, la populace les mit au jour lorsque le poison eut suffisamment pénétré la nation.

Parmi ceux qui procèdent plus ou moins directement de Locke, Rousseau fut un des plus fameux. Ce poète sonore qui tranchait les problèmes politiques, cet écrivain, qui sans études préalables, abordait toutes les questions, prétendait refaire le système d'éducation et reconstruire la morale, est de ceux que les hommes sérieux rangent aujourd'hui parmi les plumes légères. Il aura fait beaucoup de mal en son temps : la postérité ne conservera de lui que son nom, et quelques belles pages éloquentes qui serviront

[1] Cinquième paradoxe. *Lettres et opuscules*, t. II, p. 201 et suiv.
[2] Notamment à propos de l'infaillibilité du Pape, p. 140.

Digitized by Google

de modèles dans les recueils de *morceaux choisis*. Le comte de Maistre l'avait ainsi jugé à une époque où tous les échos qu'on interrogeait répondaient : Jean-Jacques. Il l'appelait : « le plus dangereux sophiste de son temps, et cependant le plus dépourvu de véritable science, de sagacité et surtout de profondeur, avec une profondeur apparente qui est toute dans les mots[1]. » Il écrivait à son fils le 23 juillet 1813[2] :

« Je ne vois pas de difficulté que vous lisiez *Émile*, si vous en avez la fantaisie. C'est un ouvrage de collège qui a beaucoup plus de volume que de masse, et qui ne renferme presque rien de véritablement utile. Vous verrez de quels ouvrages on s'infatuait dans le siècle extravagant qui vient de finir (à ce qu'on dit, du moins, car pour moi je n'en crois rien). Le morceau le plus remarquable de cet ouvrage, qui a fait tant de bruit, est la *profession de foi du vicaire Savoyard* ; ce qu'elle renferme de bon et de mauvais se trouve partout, mais non pas en si beau style. »

Dans une autre de ses lettres il disait à sa fille :

« Si tu pouvais lire les confessions de Rousseau après celles de saint Augustin, tu sentirais mieux, par le contraste, ce que c'est que l'esprit philosophique.[3] »

L'arme la plus terrible contre une doctrine sans fondedement, c'est le ridicule. Aucune réfutation du contrat social ne vaut le tableau qu'a fait J. de Maistre de l'état de nature et de formation de la société d'après Jean-Jacques :

« Avant donc la naissance des sociétés, les hommes couvraient la terre, mais sans se toucher ; imaginez un grand échiquier, vous aurez une idée du monde ; chaque homme *naturel* occupait le milieu d'un carreau avec sa compagne, et de ce point central il exerçait ses facultés en tout sens, sans

[1] *Soirées de Saint-Pétersbourg*, 2e Entretien, t. I, p. 75.
[2] Lettre 85, à M. le comte Rodolphe.
[3] Lettre 68, à Mlle Adèle de Maistre, 13 mars 1810.

Digitized by Google

avoir rien à démêler avec personne. Mais vous ne pouvez ignorer, Madame, une loi éternelle de la nature : *dès qu'un homme et une femme sauvages ont vécu quelques temps ensemble, il faut agrandir la hutte ;* et cette loi ne tendait pas moins qu'à faire naître la société avant le temps, et sans contrat social. Pour prévenir cet inconvénient monstrueux, dès qu'on se trouvait gêné quelque part, il en partait un couple qui poussait le souverain du carreau voisin pour se mettre à sa place ; celui-ci, sans faire aucune difficulté, allait, suivi de sa femme et de ses enfants, rendre la pareille à son voisin ; et ainsi de suite jusqu'aux dernières bornes des déserts les moins habités. De cette manière l'état de nature se soutint heureusement pendant une longue suite de siècles, et peut-être même subsisterait-il encore, sans un de ces novateurs turbulents qui ne se plaisent que dans l'état où ils ne sont pas.

Un jour donc cet homme, dont l'histoire n'a pu nous transmettre le nom parce qu'il n'en avait point ; cet homme, dis-je, ennuyé de sa position sans savoir pourquoi, et voulant en changer uniquement pour changer, monta sur un tertre, et se mit à appeler de là tous les hommes naturels de l'univers. La curiosité seule, comme vous sentez bien, suffisait pour les déterminer. Sur-le-champ ils se rendirent à l'appel sans la moindre défiance, et seulement pour savoir de quoi il était question, etc. »

Le comte de Maistre n'avait point en J.-J. Rousseau un adversaire digne de lui.

Son grand ennemi, celui qu'il a combattu toute sa vie, avec toutes les armes que lui fournissait son talent si souple et si fort, quelquefois par le raisonnement, le plus souvent par l'ironie, c'est Voltaire, dont le nom et l'esprit remplissent le XVIIIe siècle. Il le rencontrait partout, dans les questions religieuses, dans l'histoire, dans la politique, dans la poésie, car Voltaire avait touché à tout. Il ne manque jamais de fustiger ce « joli savant » comme il l'appelle, toutes les fois qu'il en trouve l'occasion. L'occasion se présente souvent, car la science de Voltaire est une des plus fortes plaisanteries dont notre siècle soit revenu.

Digitized by Google

Comme savant, Voltaire est tombé dans le ridicule, comme homme, sous le mépris : l'écrivain facile et spirituel reste seul, et c'est trop peu pour faire un grand homme. Il y a dans les Soirées de Saint-Pétersbourg des pages frémissantes d'indignation et que je veux rapporter ici bien qu'elles soient très connues. Elles passeront à la postérité avec l'immortel ouvrage qui les renferme; elles resteront comme le vautour de Prométhée, immortellement attachées à leur proie.

« Beau génie tant qu'il vous plaira, Monsieur le chevalier; il n'en sera pas moins vrai qu'en louant Voltaire il ne faut le louer qu'avec une certaine retenue, j'ai presque dit, à contre-cœur..... Gardons-nous de donner dans l'excès, bien plus répréhensible qu'on ne le croit d'exalter sans mesure les écrivains coupables, et celui-là surtout. Il a prononcé contre lui-même, sans s'en apercevoir, un arrêt terrible, car c'est lui qui a dit : *un esprit corrompu ne fut jamais sublime.* Rien n'est plus vrai, et voilà pourquoi Voltaire, avec ses cent volumes, ne fut jamais que *joli*; j'excepte la tragédie, où la nature de l'ouvrage le forçait d'exprimer de nobles sentiments étrangers à son caractère; et même encore sur la scène qui est son triomphe, il ne trompe pas des yeux exercés. Dans ses meilleures pièces, il ressemble à ses deux grands rivaux, comme le plus habile hypocrite ressemble à un saint..... Du reste, je ne puis souffrir l'exagération qui le nomme *universel.* Certes, je vois de belles exceptions à cette universalité. Il est nul dans l'ode : et qui pourrait s'en étonner? L'impiété réfléchie avait tué chez lui la flamme divine de l'enthousiasme. Il est encore nul et même jusqu'au ridicule dans le drame lyrique..... S'il essaie la satire, il glisse dans le libelle; il est insupportable dans l'histoire, en dépit de son art, de son élégance, et des grâces de son style; aucune qualité ne pouvant remplacer celles qui lui manquent et qui sont la vie de l'histoire, la gravité, la bonne foi et la dignité. Quant à son poème *épique*, je n'ai pas droit d'en parler : car pour juger un livre, il faut l'avoir lu, et pour le lire, il faut être éveillé. Une monotonie assoupissante plane sur la plupart de ses écrits qui n'ont que deux sujets, la bible ou ses ennemis, il blasphème ou il insulte. Sa plaisanterie si vantée est cependant loin d'être irré-

Digitized by Google

prochable : le rire qu'elle excite n'est pas légitime ; c'est une grimace. N'avez-vous jamais remarqué que l'anathème divin fût écrit sur son visage ? Après tant d'années il est temps encore d'en faire l'expérience. Allez contempler sa figure au palais de l'Ermitage : jamais je ne la regarde sans me féliciter de ce qu'elle ne nous a point été transmise par quelque ciseau héritier des Grecs, qui aurait su peut-être y répandre un certain beau idéal. Ici tout est naturel. Il y a autant de vérité dans cette tête qu'il y en aurait dans un plâtre pris sur le cadavre. Voyez ce front abject que la pudeur ne colora jamais, ces deux cratères éteints où semblent bouillonner encore la luxure et la haine ; cette bouche, — je dis mal peut-être, mais ce n'est pas ma faute, — ce *rictus* épouvantable, courant d'une oreille à l'autre, et ces lèvres pincées par la cruelle malice comme un ressort prêt à se détendre pour lancer le blasphème et le sarcasme..... Le grand crime de Voltaire est l'abus du talent et la prostitution réfléchie d'un génie créé pour célébrer Dieu et la vertu..... Quand je vois ce qu'il pouvait faire et ce qu'il a fait, ses inimitables talents ne m'inspirent plus qu'une espèce de rage sainte qui n'a pas de nom. Suspendu entre l'admiration et l'horreur, quelquefois je voudrais lui élever une statue..... par la main du bourreau. [1] »

Quand Voltaire louait un ouvrage, Joseph de Maistre se mettait en garde et cherchait l'hérésie. C'est ce qui est arrivé pour Fleury auquel le comte de Maistre ne pardonna jamais d'avoir été loué par Arouet. Il écrivait au vicomte de Bonald :

« Le tort que vos écrivains, (j'entends même les bons) ont fait à l'esprit d'unité est incalculable. Voyez Fleury, le plus dangereux des hommes qui ont tenu la plume dans les matières ecclésiastiques (car il n'y a rien de si dangereux que les bons mauvais livres, c'est-à-dire les mauvais livres faits par d'excellents hommes aveuglés) : avec son historiette ecclésiastique, faite comme on fait les cerfs-volants en collant des feuilles de papier bout à bout, il s'est emparé de toutes les têtes ; et tout bachelier sevré d'avant-hier, qui a glissé sur cette entreprise, croit

[1] *Soirées de Saint-Pétersbourg*, t. I, p. 238 et suiv.

Digitized by Google

en savoir autant que le cardinal Orsi.... D'Alembert disait toujours, *le sage Fleury*; Voltaire disait : *il est presque philosophe ;* il a obtenu le triste honneur d'être traduit, approuvé et commenté par les protestants, qui ont dit *ore rotundo : il est des nôtres*. Par quelle magie arrive-t-il qu'un écrivain ecclésiastique soit approuvé par les athées, par les protestants, et par les évêques de France? Il faut qu'il soit bien parfait. [1] »

La correspondance du comte de Maistre avec le vicomte de Bonald est une des plus curieuses que renferment les *Lettres et Opuscules*. Elle forme une sorte de cours de haute politique où les plus grandes questions sont touchées, où l'amitié et comme la parenté de ces deux beaux génies se révèle à chaque page. Ils se comprirent, s'aimèrent et se le dirent à cinq cent lieues de distance. De Saint-Pétersbourg le comte de Maistre regardait passer les évènements et les hommes, les uns menant les autres, et de là, il avertissait l'Europe du progrès ou des haltes de la Révolution.

Peu de gens avaient deviné comme lui la profondeur du mal, mais il était presque seul à en connaître les causes et à en préparer la fin. Il s'attristait souvent de cette solitude morale dans laquelle il vivait : pour qu'il fût entendu, compris, suivi, il aurait fallu que le comte de Maistre naquît un siècle plus tôt ou un demi-siècle plus tard. Il avait beaucoup d'amis mais point de frères d'armes. Il en trouva un dans le vicomte de Bonald. Celui-ci venait de publier sa *Législation primitive*. Le comte de Maistre lut ce livre, s'y reconnut lui-même, goûta cette œuvre de logique et de raison qui contrastait avec l'égarement général des esprits, et ne pouvant maîtriser la joie qu'il en ressentit, ni les sentiments qui le portaient vers l'auteur, il lui écrivit le 20 avril 1812.

« Quand on écrit comme vous, il faut s'attendre à quelques lettres indiscrètes. Je ne sais si celle-ci vous paraîtra telle;

[1] Lettre 91, à M. le vicomte de Bonald, t. I, p. 299 et suiv.

Digitized by Google

mais j'aime mieux courir le hasard de vous en écrire une de ce genre, que de me refuser le plaisir de vous remercier de la mention honorable que vous avez bien voulu faire de moi dans votre excellent livre de la *Législation primitive* (t. I. disc. prélim., p. 123). C'est un peu tard, sans doute, mais c'est aussitôt que je l'ai pu ; car votre livre ne m'était point parvenu, et, du reste, je me doutais peu que celui que vous avez la bonté d'appeler *célèbre*, fût seulement connu à Paris.... J'ai fait connaissance avec vous, Monsieur, dans les journaux ; rien n'empêche même que je vous cite la phrase qui commença *ad invaghirmi* de votre personne et de votre manière. C'est un charmant coup de sangle donné en passant à Montesquieu *(comme l'a dit plaisamment dans l'Esprit des lois l'auteur des lettres persanes)*. Je n'ai rien lu de plus exquis ; et certainement cette phrase ne peut être oubliée que par un sot. J'ai lu depuis votre *Divorce* et votre *Législation*, qui m'ont donné la plus haute idée de vos talents et de votre caractère. Je m'arrête, Monsieur, ne voulant point vous enfumer d'un encens inconnu, ni me permettre de jaser dans une première lettre.... [1] »

Un peu plus tard il écrivait :

« Souvent, en vous lisant, Monsieur le vicomte, il m'arrive d'éclater de rire en retrouvant les mêmes pensées et jusqu'aux mêmes mots qui reposent dans mes portefeuilles. Cette conformité est bien flatteuse pour moi. Il n'y a rien de si consolant qu'un tel accord. Il faudrait que cet accord fût général, car le malheur du bon parti est l'isolement. Les loups savent se réunir, mais le chien de garde est toujours seul. Enfin, Monsieur, quand nous aurons fait ce que nous pouvons, nous mourrons tranquilles ; mais, autant que nous le pourrons, soyons d'accord et travaillons ensemble. [2] »

Le comte de Maistre éprouvait une joie profonde en voyant que ce beau génie partageait ses idées sur la Révolution et sur tant d'autres points. La nature éminemment droite du vicomte de Bonald, sa méthode logique, son

[1] Lettre 79, à M. le vicomte de Bonald. — Saint-Pétersbourg, 20 avril 1812.
[2] Lettre 173, à M. le vicomte de Bonald. — Turin, 4 déc. 1820.

Digitized by Google

style qui ne se colore que sobrement et qui ne s'enflamme que pour le bien, formaient entre ces deux hommes qu'unissait la même foi, autant de similitudes qui préparaient une amitié solide.

L'abbé de Lamennais ne fit pas la même impression sur le comte de Maistre. Il y a des réticences dans les éloges qu'il lui accorde. La correspondance qu'ils échangèrent n'a pas le caractère d'intimité, de simplicité confiante qu'on remarque dans les lettres au vicomte de Bonald. On eût dit que le comte de Maistre pressentait quelque danger. Il écrivit à Lamennais après avoir lu le deuxième volume de l'*Essai sur l'indifférence en matière de religion :*

« J'y ai trouvé, je puis vous l'assurer sans flatterie, d'aussi bonnes intentions et le même talent que dans le précédent; pensées fortes et profondes, grandes vues, style pur, élégant, grave en même temps, et très fort adapté au sujet; souvent enfin la *pointe* de Sénèque et le *rondeur* de Cicéron.

Je ne suis point étonné, au reste, de la guerre qu'on vous fait. L'homme d'esprit qui vous défia, à l'apparition de votre premier volume, de faire le second, n'avait pas tant tort; le sujet de l'indifférence religieuse expose continuellement l'auteur à en sortir, parce qu'il est continuellement tenté de démontrer par de nouveaux arguments la vérité de cette religion, sur laquelle on se permet la plus téméraire indifférence. C'est autre chose encore dans votre second volume où vous examinez les sources de la vérité : nouvelles tentations de sortir de votre sujet, qui, à prendre la chose rigoureusement, est renfermé dans les quatre premiers chapitres de votre premier volume..... La première partie de votre second volume alarmera de fort honnêtes gens, et d'autres hommes, beaucoup plus nombreux, feront semblant d'être alarmés..... Ne répondez rien ; allez votre chemin sans faire attention aux cigales : l'hiver viendra bien après l'automne. Si j'avais un conseil à vous donner, ce serait celui-ci, avec votre permission : *ne laissez pas dissiper votre talent.* Vous avez reçu de la nature un *boulet*, n'en faites pas de la *dragée* qui ne pourrait tuer que des moineaux, tandis que nous avons des tigres en tête. On s'empresse d'attacher votre nom à une foule de sujets, ce qui est bien naturel; mais,

Digitized by Google

croyez-moi, n'en faites rien. Recueillez vos forces et votre talent et donnez-nous quelque chose de grand.

Après tout, Monsieur l'abbé, nous avons tous un grand défaut, dont il n'y a pas moyen de nous défaire : c'est d'être fils d'un homme et d'une femme ; y a-t-il rien d'aussi mauvais sur la terre ? Nous avons beau faire, vous et moi, et tous nos confrères les humains, je dis les mieux intentionnés, dans tout ce que nous faisons il y aura toujours des taches humaines.... C'est cependant une assez belle consolation pour vous de savoir, sur la parole d'honneur de tous ces gens de goût, qu'après vous avoir soumis à la critique la plus sévère, vous ne serez *plus* que l'un des plus grands écrivains du siècle. — Pauvre homme, prenez patience.[1] »

Les jugements du comte de Maistre sur Mme de Staël sont très piquants. Il avait une aversion profonde pour ses idées, et une sympathie qu'il ne cherche point à dissimuler pour sa personne. Ces deux sentiments se mêlent dans son esprit, et sa plume, en stigmatisant l'écrivain révolutionnaire, laisse tomber parfois un mot aimable, un souvenir gracieux, à l'adresse de la femme.

« C'est donc vous, Madame la marquise, qui avez promené la science en jupon ! Je vous en félicite, et je suis charmé que vous ayez pu, comme moi, examiner de près cette femme célèbre ou fameuse qui aurait pu être adorable et qui a voulu n'être qu'extraordinaire. Il ne faut pas disputer des goûts, mais suivant le mien elle s'est bien trompée. Je trouve que vous la jugez parfaitement bien, excepté dans l'endroit où vous dites que souvent elle dit des choses qu'elle ne pense pas. Oh ! pardonnez-moi, Madame la marquise. Elle dit fort bien ce qu'elle veut dire. Je ne connais pas de tête aussi complètement pervertie ; c'est l'opération infaillible de la philosophie moderne sur toute femme quelconque, mais le cœur n'est pas mauvais du tout. A cet égard on lui fait tort. Quant à l'esprit, elle en a prodigieusement, surtout, comme vous le dites fort bien, lorsqu'elle ne cherche pas à en avoir. N'ayant étudié ensemble ni

[1] Lettre 172, à M. l'abbé de Lamennais, Turin, 6 sept. 1820. *Lettres et opuscules*, t. II, p. 25.

Digitized by Google

en théologie ni en politique, nous avons donné en Suisse des scènes à mourir de rire ; cependant sans nous brouiller jamais. Son père, qui vivait alors, était parent et ami de gens que j'aime de tout mon cœur, et que, pour tout au monde, je n'aurais pas voulu chagriner. Je laissais donc crier les émigrés qui nous entouraient, sans vouloir jamais tirer l'épée. On me sut toujours gré de cette modération, de manière qu'il y a toujours eu entre cette famille et moi *paix et amitié*, malgré la différence des bannières. Si vous entretenez quelque correspondance avec la belle dame, je vous prie de la remercier de son souvenir et de l'assurer du mien (ah ! pour cela je ne mens pas) ; ajoutez, si vous voulez, Madame la marquise, que dans l'exil de Sardaigne, je me souvins, il y a trois ou quatre ans, de nos soirées helvétiques, et que je chargeai ma vieille amie Mme Hubert de lui envoyer des assurances formelles. Malheureusement cette lettre se perdit, mais Mme Hubert m'écrivit que *c'était égal* parce que ma passion était connue [1]. »

Le prince Kolowski avait fait un compte-rendu d'un ouvrage de Mme de Staël (*les Considérations sur la Révolution française*) ; il l'envoya au comte de Maistre qui lui répondit de Turin, le 20 août 1818 :

«..... Si vous croyez que l'ouvrage d'une impertinente femmelette, qui ne comprend pas une des questions qu'elle traite, mérite un rapport officiel ; à la bonne heure, mais dans ce cas, je pense que votre lettre est précisément une de vos conversations écrites, et qu'elle pèche par une abondance qui vous nuira.

« Je ne crois pas non plus à votre formule universelle du devoir : c'est une abstraction qui s'évapore dès qu'on en vient à l'application. Personne n'a jamais douté, ni surtout soutenu *qu'il ne faille pas faire son devoir ;* la question est de savoir ce *que c'est que le devoir*, dans telle ou telle occasion ? Et dans ce cas, que signifie la règle universelle ? — Rien. — C'était le cas de M. Necker. Ses amis vous diront et vous embarrasseront peut-être en vous prouvant, à leur manière, qu'il faisait son devoir lorsqu'il proposait la constitution anglaise à la France.

[1] Lettre 26, à Mme la marquise de Priero, août 1805.

Digitized by Google

« Le premier malheur de Madame sa fille fut de n'être pas née catholique. Si cette loi réprimante eût pénétré son cœur, d'ailleurs assez bien fait, elle eût été adorable au lieu d'être fameuse.

« Le second malheur pour elle, fut de naître dans un siècle assez léger et assez corrompu pour lui prodiguer une admiration qui acheva de la gâter. S'il lui avait plu d'accoucher en public dans la chapelle de Versailles, on aurait battu des mains. Un siècle plus sage aurait bien su la rendre estimable, en la menaçant du mépris.

Quant à ses ouvrages, on peut dire sans faire un jeu de mots, que le meilleur est le plus mauvais : il n'y a rien de si médiocre que tout ce qu'elle a publié jusqu'à l'ouvrage sur l'Allemagne. Dans celui-ci elle s'est un peu élevée ; mais nulle part elle n'a déployé un talent plus distingué que dans ses considérations sur la Révolution française. Par malheur, c'est le talent du mal. Toutes les erreurs de la Révolution y sont concentrées et sublimées. Tout homme qui peut lire cet ouvrage sans colère peut être né en France, mais il n'est pas Français.... Une femme protestante prenant publiquement un archevêque catholique à partie et le réfutant sur l'origine divine de la souveraineté, peut amuser sans doute quelques spectateurs ; chacun a son goût, mais pour moi, je préfère infiniment Polichinelle de la place Château ; il est plus décent et non moins raisonnable.[1] »

Les *Lettres et Opuscules* contiennent beaucoup de lettres adressées à de grandes dames ou simplement à d'aimables femmes que le comte de Maistre avait connues en Savoie, en Suisse, à Saint-Petersbourg ou en Italie : la liberté du langage s'y mêle au respect d'une manière naturelle qui n'appartient qu'aux siècles de chevalerie. Être spirituel sans excès et sans affectation, libre sans hardiesse, aimable sans intérêt, c'est un secret presque perdu. Après la bonne Mme Hubert-Alléon, une amie de son exil en Suisse, c'est peut-être Mme Swetchine qu'il aimait le mieux. On

[1] Lettre 152, au Prince Kolowski. — Turin, 20 août 1818.

Digitized by Google

peut en juger par ce fragment d'une lettre au vicomte de Bonald :

« Dans peu vous verrez à Paris une dame russe, Mme de Swetchin, femme d'un ancien gouverneur général, et peut-être encore Madame sa sœur. Toutes les deux sont très bonnes à connaitre ; mais la première est une amie que je prends la liberté de vous recommander tout particulièrement. Vous n'aurez jamais vu plus de morale, d'esprit et d'instruction réunis à tant de bonté. Elle vous estime infiniment, car elle vous a beaucoup lu ; et comme elle sait que nous sommes en correspondance, elle m'a demandé une lettre pour vous : je ne manquerai pas de la lui donner ; mais je suis bien aise, puisque j'en trouve l'occasion, de vous prévenir à son sujet ; je ne manquerai pas de vous intéresser en vous disant à l'oreille que cette excellente personne est une de celles qui, sur la plus importante des questions, n'ont point du tout perdu leur latin. [1] »

Tels sont les principaux portraits ou critiques littéraires que le comte de Maistre a laissés. Si on peut lui reprocher d'avoir lancé à faux quelques traits à l'adresse de ses contemporains ou de ceux que ses contemporains adoraient comme des demi-dieux, on ne peut s'empêcher de reconnaître que ces jugements sont presque toujours justes, que le style y emprunte sa vigueur moins à la passion qu'à la vérité et à la conviction, que les réserves nécessaires se rencontrent au milieu des attaques les plus vives, et qu'en faisant justice des doctrines, le comte de Maistre sait rendre justice aux hommes quand ils le méritent. Il poursuit, même dans ses critiques littéraires, les trois grandes erreurs contre lesquelles il a lutté toute sa vie. Il combat son siècle dans sa révolte contre Dieu, dans sa révolte contre le pouvoir humain qui est la conséquence nécessaire de celle-ci, et dans la prétention qu'émirent les philosophes de croire uniquement aux faits acquis par l'expérience et

[1] Lettre 119, à M. le vicomte de Bonald. — Saint-Pétersbourg, 8 mai 1816.

Digitized by Google

de placer les sciences expérimentales au premier rang. Cette erreur, condamnée par la plus simple raison et qui priverait l'homme des connaissances qui l'honorent le plus et des certitudes qui le consolent le mieux, est aussi l'erreur capitale de notre siècle. Elle ne peut séduire que des esprits superficiels. Les autres méditeront et approuveront cette belle pensée :

« C'est une déplorable erreur de croire que les sciences naturelles sont tout. Que m'importe qu'on sache l'algèbre et la chimie? Si l'on ignore tout en morale, en politique, en religion, toujours je pourrai dire : *imminutæ sunt veritates a filiis hominum*. Pour juger un siècle, il ne suffit pas de connaître ce qu'il sait, il faut encore tenir compte de ce qu'il ignore. [1] »

[1] Lettre 91, au vicomte de Bonald, 1er décembre 1814. — *Lettres et opuscules*, t. I, p. 300.

René Bazin.

(A suivre.)

Digitized by Google

RECHERCHES HISTORIQUES

SUR

LE CANTON DE BIERNÉ

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS

(Suite).

SAINT-MICHEL-DE-FEINS

Étymologie du mot Feins. — L'Église de Saint-Michel-de-Feins. — Les Religieuses de l'abbaye du Ronceray acquièrent au XIIe siècle un cimetière à Saint-Michel-de-Feins. — Droits et revenus de la cure au moyen âge. — Reliques de l'Eglise. — Bénéfices et chapelles de la paroisse. — Fondations pieuses. — Notice historique sur les seigneurs des châteaux et seigneuries de Douet-Sauvage, de Mauvinet, de la Gresleraie, de Goubis, de Chivré, de la Motte-Cormenant, de la Suhardière, de l'Hommaie, de Villouin, de Clairveau et de Châteaugaillard. — Histoire des curés, d'après les archives paroissiales. — M. Chudeau, curé, est obligé de se cacher pendant la Terreur. — Souvenir des guerres de la chouannerie. — Liste des maires de Saint-Michel-de-Feins.

I

Le bourg de *Saint-Michel-de-Feins* est situé à une faible distance de celui d'Argenton. Cette commune est une des plus anciennes de la Mayenne et elle comptait au moyen âge de nombreux fiefs dont l'histoire mérite d'être racontée, d'après les documents inédits. Mais que signifie ce nom de Feins et quelle en est la véritable étymologie ? C'est ce qu'il importe d'étudier en commençant cette notice. On a écrit ce mot de bien des façons, suivant les époques. Ainsi nous lisons d'abord dans un acte de 1125, dont nous parlerons

Digitized by Google

plus loin, *Sanctus Michael de Fanibus*[1]. Puis nous trouvons *Sanctus Michael de Fanis*, *de Fœnis*, *Saint-Michel-de-Fains*, *de Faings*, *Sanctus Michael de Feigna*, *de Feina*, *de Faines*, dans les anciens titres de la cure, dans ceux de l'abbaye de la Roë et dans les manuscrits de l'abbaye du Ronceray[2]. Aujourd'hui cette commune s'appelle *Saint-Michel-de-Feins*. Les auteurs ne sont pas d'accord sur le sens de cette désignation.

Voici les principales interprétations. On connaissait autrefois, selon un auteur local, cette paroisse sous le nom de *Saint-Michel-de-Fains*, *Ecclesiam de Fanibus ;* or, d'après les anciens écrivains, *Fanes* dérive de *Faine*, fruit du hêtre. Du même mot est venu *Fanum* qui appartient à un certain nombre de localités du pays et que de bons latinistes traduisent par temple. Th. Cauvin se demande, dans sa *Géographie ancienne du diocèse du Mans*, si on peut le traduire par Feu, comme on le fait pour plusieurs lieux tels que Feu-Villaine en latin *Fanum Vicinonice*. Nous croyons, continue l'écrivain déjà cité, que oui mais en prêtant à Feu le sens de Faou qui en breton signifie hêtre. Près de Feu-Vilaine sont Fau-du-Theil et Montifau, toujours avec le sens de Fau, hêtre. On rencontre aussi *Saint-Michel-de-Famibus*, de *Faims*. Ducange n'emploie pas *Fanum* dans le même sens; il donne *Fania* au lieu de *Fagia*, lieu planté de hêtres principalement. Quelques auteurs ont voulu écrire *Sanctus Michael de Finibus*, ce qui est inexact, car nous sommes en plein Anjou, loin des confins de cette province et de ceux du Maine. Selon M. Foucher, un vieux manuscrit du Ronceray parle de *Sanctus-Michael-de-Fœnis* et ce mot est traduit par Foins, en

[1] Jean Hiret, *Les Antiquités d'Anjou*, p. 252.
[2] V. au Cartulaire de l'abbaye de la Roë, H. 184. — V. aussi les manuscrits de la cure de Saint-Michel et les manuscrits du Cartulaire du Ronceray. — *Pèlerinages et sanctuaires dédiés à la Bienheureuse et Immaculée Vierge Marie, mère de Dieu, dans le diocèse de Laval*, par M. Couanier de Launay, p. 415.

Digitized by Google

marge. C'est le seul endroit où l'on trouve cette étymologie. Le dictionnaire de Trévoux dit que Fains est une expression surannée qui vient de *Fagus*[1]. On aurait donc dû mettre de Fagis, mais on n'y regardait pas de si près à cette époque. Nous savons qu'on employait le nom de fautelaie ou fouteau, pour désigner un bois de hêtre. Il y avait à *Saint-Michel* autrefois, d'après les anciens titres, un champ appelé le Faquet, situé près de la Haquinerie. Il existait aussi non loin, des mortiers de Goubis, un bois dit le bois de Fau pour de Fouteau expression synonyme ; tout cela nous confirme dans l'idée que le nom de *Saint-Michel-de-Feins* ou de *Fains* lui vient du mot Faine, fruit du hêtre.

Ce bourg a une origine assez ancienne. La route de Montsûrs à Angers passait sans doute par *Saint-Michel.* Dans un aveu de 1460 Jean Raoul, curé de la paroisse, nomme la ruelle de Gombault le grand chemin d'Angers. Nous avons constaté, dans nos Recherches historiques sur Daon, qu'un champ de Clairveau situé auprès du chemin de Villoin s'appelait Livoie, la Voie, et qu'on avait jadis découvert des débris de pavés, restes d'une route dans un champ de Clairveau, ainsi que des monnaies romaines. L'Église de *Saint-Michel de Feins* était un prieuré dépendant de l'abbaye royale du Ronceray[2]. Elle doit avoir été bâtie au commencement du XIIe siècle. Hiret raconte dans ses *Antiquités d'Anjou* qu'Ulger, qui occupa le siège épiscopal de 1125 à 1149, assista à la donation du

[1] V. au *Dictionnaire de Trévoux*. — *Géographie ancienne du diocèse du Mans*, par Th. Cauvin, au mot *Saint-Michel-de-Feins*, p. 416. — Du Cange. au mot *Feins* ou *Faings*. — *Dictionnaire topographique du département de la Mayenne*, par Léon Maitre, p. 297.

[2] *Saint-Michel-de-Feins*, commune du canton de Bierné, ancienne paroisse d'Anjou, du doyenné d'Ecuillé, du diocèse d'Angers, de l'archidiaconné d'outre-Maine, réunie au diocèse du Mans par le Concordat de 1801, patron Saint-Michel, présentateur l'abbesse du Ronceray, collateur l'évêque d'Angers. — On lit à la page 168 de l'*Histoire d'Anjou,* par Barthélemy Roger que l'Abbesse du Ronceray présentait, parmi les bénéfices séculiers, la cure de la paroisse de Saint-Michel-de-Feins.

Digitized by Google

terrain concédé à l'abbesse Audeburge (1125-1133), par Fulco Barrenc et Claritia sa mère, tous les deux habitants de Saint-Michel, pour y ensevelir les religieuses. Ils se réservaient seulement le droit de prendre la moitié du profit des sépultures [1]. Le défaut de cimetière indique que Saint-Michel n'avait pas encore été érigé en paroisse et ne le fut que plus tard.

On ignore quels furent les fondateurs de l'église et du couvent? Peut-être cet honneur revient-il à l'antique famille des seigneurs de *Douet-Sauvage* de Bierné. Les deux fiefs de *Douet-Sauvage* et de Fains étaient à l'origine possédés par une seule et même famille, selon l'auteur de la *Généalogie de la famille de Quatrebarbes*. Les archives de l'hospice de Châteaugontier mentionnent, à la date de 1026, *Gaufridus* de *Doit-Sauvage* [2]. Le curé de *Saint-Michel* avait droit de prendre des dîmes sur les terres de Sauvage, bien qu'elles fussent situées en Bierné. L'*Histoire de Sablé* de Gilles Ménage cite Péan de Douet-Sauvage, *Paganus de Douet-Sauvage*, comme témoin en 1123 avec Allard de Châteaugontier et plusieurs autres seigneurs voisins, lors de la ratification d'un don fait aux moines de Vendôme par Abbon de Briolay [3]. Il serait possible que ce fut ce *Paganus* qui bâtit l'église de *Saint-Michel*, car il vivait au temps où il est vraisemblable qu'elle fut construite. Cet édifice du style roman, sans aucun vestige de plein cintre, a quatre-vingts pieds de longueur sur dix-huit de large, en dedans. Le clocher était le prolongement du pignon au-dessus de la charpente de l'église. En 1770 on plaça un petit clocher, après avoir rasé

[1] Jean Hiret, *Les Antiquités d'Anjou*, p. 252. — Liste des abbesses du Ronceray dans le *Dictionnaire historique, géographique et biographique de Maine-et-Loire*, par C. Port, t. I, p. 70, col. 1.

[2] Archives des hospices de Châteaugontier, année 1026. On appelle encore, dans les campagnes un *douet* une mare dans un chemin écarté; Douet-Sauvage signifierait donc une étendue d'eau solitaire.

[3] *Histoire de Sablé*, par Gilles Ménage. Première partie, Remarques et preuves, p. 334.

Digitized by Google

le pignon au niveau des murs et établi une charpente en croupe ; d'autres réparations avaient été exécutées en 1730.

Il est probable que *Saint-Michel* reçut son appellation de *Feins* ou *Fains* d'un ancien fief ou d'une habitation qui portait ce nom [1]. Dans un vieux titre de la généralité de Tours, déposé aux archives de la fabrique, le fief de *Saint-Michel* est désigné sous la dénomination de censive de Fains. Un certain nombre de maisons du bourg étaient construites jadis avec des pierres que les minéralogistes appellent coquillères, dont quelques-unes étaient fort longues et bien taillées. Ces matériaux durent être enlevés aux ruines d'un château considérable, qui s'élevait sur l'emplacement du bourg actuel. On a également découvert des restes de souterrains à plusieurs reprises. Enfin les noms de plusieurs maisons et de plusieurs champs semblent rappeler le souvenir d'une habitation féodale importante. Ainsi le *Portal* désigne l'entrée de la forteresse seigneuriale. C'est là que le seigneur de Goubis, acquéreur d'une partie de terres dépendant du fief de Feins, tenait ses assises et recevait les aveux de ses vassaux. Le terrain qui avoisine le cimetière s'appelait la *Grande-Aire* et paraît indiquer l'ancienne Cour d'honneur du manoir disparu, où les sujets venaient rendre hommage à leur suzerain. Les noms de *Faix*, des *Ozeraies*, des *Chauffaux*, qui n'est qu'une corruption d'échafaud, perpétuent la mémoire des garennes seigneuriales et du lieu de justice [2].

Le fondateur du couvent de *Saint-Michel* avait concédé à l'abbesse du Ronceray un petit fief qui s'étendait autour de l'église et du cimetière, ainsi que sur quelques champs et sur des vignes, auprès du bourg. Les revenus s'élevaient en 1680 à seize sols. Quatre ou cinq quartiers de vignes au haut du

[1] Archives de la cure de Saint-Michel.
[2] Archives du château de la Sionnière, *passim*.

Digitized by Google

clos du Cormier firent aussi partie de la dotation de l'abbaye. Ces vignes furent nommées par la suite le *Clos de la Chambre*, parce que le bénéfice de *Saint-Michel* fut annexé à l'office de la Chambrière du Ronceray, c'est-à-dire de la religieuse qui prenait soin des affaires du ménage. C'était d'ordinaire à l'origine la prieure qui avait cet emploi. Le fief, les vignes et les dîmes sur les terres dépendant de Feins et de Douet-Sauvage, avaient été donnés au Ronceray, quittes de tous droits et de redevances. Il n'en était pas de même pour les dîmes que l'abbesse percevait sur les terrains qui ne relevaient pas des fiefs que nous venons de nommer. L'abbesse avait les dîmes de la métairie de Crie en Argenton ; mais elle devait, avant de les recueillir, un fouace de treize deniers et cinq jallets de vin au seigneur de Crie, comme nous l'avons rapporté dans notre notice sur Argenton. Le jallet contenait cinq pintes. La prieure, sur le fief de laquelle était bâtie l'église, prenait le titre de Dame de Saint-Michel.

Elle partageait avec les curés de *Bierné* et de *Saint-Michel* les dîmes de la *Houdinière* de Bierné. Le curé de *Saint-Michel* en avait un quart et était obligé de fournir un fouace de treize deniers. Ces redevances devaient être déposées sur la tablette du puits de la métairie. L'abbesse du Ronceray prenait les dîmes, présentait à la cure et faisait même prêter serment de fidélité au prêtre qu'elle avait nommé, d'après un manuscrit du xve siècle qui figurait aux archives du Ronceray. Les chanoines de Saint-Augustin possédaient à *Saint-Michel* le fief des *Loullières*, comme le prouve un titre de 1209. Cette terre leur avait été donnée par les seigneurs de la *Motte-Cormenant*. Foulques de la Rongère octroya en 1314 trois journaux de terre à la paroisse *Saint-Michel*, pris sur les Picoullières de Seurdres.

Le curé de *Saint-Michel* recevait pour subsistance une pension de douze septiers de blé, six de froment et six de seigle, ainsi que deux pipes ou quatre barriques de vin

Digitized by Google

rouge. Il avait les menues et vertes dîmes de toute la paroisse ainsi que les grosses dîmes de Clairveau, de Villouin, de la Mare, alors de *Saint-Michel*, et d'une grande partie de *Grigné*. Tous ces lieux relevaient de l'Hommaie d'Argenton. Il partageait avec le prieur de Daon la dîme de ces biens, dans les terrains dépendant de Daon. Il prenait les premiers fruits dans presque tous les jardins de la paroisse, dans divers autres endroits et dans toute l'étendue du bourg dont on faisait le tour à la procession de la Fête-Dieu. Il avait aussi un fief sujet de la baronnie de *Gratecuisse*, ancien nom de Beaumont de Chemiré[1]. Jean Raoul rendait hommage en 1460, pour ses domaines et féages, à l'évêque d'Angers. Le fief curial comprenait le domaine du presbytère en grande partie, la Closerie de *Gombault*, la *Seicherie*, plusieurs maisons et le village du *Bourg-Coquin*. Dans l'hommage sont cités : « le logis avec herbergement, pressoir, verger, courtils, jardins, murailles du presbytère et clouaisons, » ainsi qu'un certain nombre de pièces de terre, de maisons, de prés et quinze quartiers de vignes. » Les noms des habitants avec les cens et rentes qu'ils devaient à la cure sont également énumérés. La maison du *Fief-l'Évêque* y est indiquée. Le curé reconnaît dans cet acte en outre avoir : « les épaves, les levaiges des denrées vendues, parties et levées des dictes choses et aussi droict de bailler mesure à blé et vin à ses sujets, et avec ce il advoue justice et sei-

[1] *Grata Cossa*, 1094-1102 (Saint-Serge, 2e cart., p. 201). — *Wido de Grata Coxa*, 1134-1150 (Ibid., p. 299). — *Fevum de Grata Coxa*, 1155-1162 (Ibid., p. 93). — *La Chastellenie de Grattecuisse*, 1433 (G 106). — *Archives de Maine-et-Loire*, série G Evêché, rapport de M. de Miroménil, p. 42 — V. *Dictionnaire hist. de Maine-et-Loire*, au mot *Beaumont*. Cette baronnie, dont les seigneurs étaient comptés parmi les quatre barons d'Anjou qui devaient servir l'évêque à la cérémonie de sa première entrée au palais épiscopal, s'appela *Grattecuisse*, jusqu'au xve et xvie siècle. Le nom de Beaumont s'y ajouta et le remplaça quand cette seigneurie passa de la famille de Craon à celle de Beaumont. Elle fut vendue le 28 janvier 1433 par Gilles de Retz pour 1.200 écus à l'évêque Hardouin de Bueil qui en fit don à l'Évêché.

Digitized by Google

gneurie foncière et moyenne et tout ce qui en dépend et peut dépendre, selon la coutume du pays. » Il ajoute : « qu'il tient lesdites choses dudict seigneur au regard de sa dicte seigneurie au service divin. » Cet aveu est du 21 août 1460. Remarquons que les amendes que le curé pouvait infliger ne devaient pas dépasser soixante sols. Les curés de *Saint-Michel* perdirent tous ces droits pour n'avoir pas tenu leurs assises en temps opportun. Les seigneurs de *Chivré*, de la *Motte-Cormenant* et de la *Gresleraie* s'en étaient emparés. Les dîmes de laines des agneaux et de tout ce qui dépendait de la *Motte-Cormenant* appartenaient au curé. Elles lui avaient été cédées, à condition que la veille de la Saint-Julien il chanterait les vêpres des morts et que le lendemain il ferait un service solennel pour les seigneurs défunts de la *Motte-Cormenant*. Il était tenu aussi de fournir pendant l'office deux cierges, pesant chacun une livre, qu'on allumait au-dessous de la statue de saint Julien [1].

Il y avait deux chapelles dans l'Église de *Saint-Michel ;* celle de la Sainte-Vierge où les seigneurs de Goubis, qui devaient en être les fondateurs, avaient leur enfeu et celle de Saint-Nicolas qui possédait deux bénéfices. Cette dernière avait sans doute été construite par la Confrérie de Saint-Nicolas : ces deux chapelles s'écroulèrent. Celle de Goubis fut remplacée par une petite chapelle qu'éleva M. Sourdrille, chapelain de Portal ; puis elle fut détruite au commencement du siècle. On bâtit alors les chapelles qu'on voit aujourd'hui. Les reliques de l'Église de *Saint-Michel* sont celles de la Vraie-Croix, de saint Julien, de saint Marcel pape et martyr, de Benoist évêque d'Angers, de Samson évêque de Dol, de Genulphe évêque de Cahors, de Guinganthon abbé de Bretagne, de Raynault solitaire en Anjou près de La Flèche, de saint Liboire évêque du Mans, de saint Emidius évêque

[1] Archives de la cure de Saint-Michel.

Digitized by Google

et martyr, de sainte Lucie, de saint Martial évêque de Limoges, de saint Thuribe évêque du Mans, de saint François de Sales, données presque toutes par la famille de Quatrebarbes. Le chapitre de *Saint-Michel* avait huit chanoines prébendés, y compris le curé de Saint-Vénérand à la cure duquel une prébende était annexée, et quatre chanoines semi prébendés. Il y avait cinq chapellenies dans l'église qui fut dédiée par l'évêque du Mans le 8 mai 1458[1]. Le Pouillé du diocèse d'Angers en 1789 cite : la cure de *Saint-Michel-de-Fains*, présentateur l'abbesse du Roncevay , collateur l'évêque d'Angers ; la chapelle de la Gresleraie, présentateur le seigneur du lieu, collateur l'évêque ; la chapelle d'Aigremont, *alias* du Portal, présentateur le seigneur de la Suhardière, collateur l'évêque; les chapelles des Verrons et de Saint-Nicolas, présentateur et collateur l'évêque.

La quête de l'Aguilannenf était en usage dans la paroisse de Saint-Michel comme dans celle d'Argenton. Elle y fut également interdite successivement en 1595, en 1668 et au siècle dernier, ainsi que la quête des Mouillotins, ou des œufs au 1er mai, et la réunion des Compagnons du devoir. Dans un ouvrage imprimé à Paris en 1665 on lit qu'on célébrait à *Saint-Michel* la cérémonie du feu de la Saint-Jean, autrement dit la *Charibaude*. « Pour éviter les désordres, le curé faisait d'abord dans l'église un salut solennel. Il venait ensuite au bûcher avec le clergé, en chantant les hymmes de la fête. Il allumait lui-même le feu, ou déférait cet honneur au procureur de la fabrique, chargé de veiller au bon ordre de la cérémonie. Les chants continuaient pendant que le feu se consumait et on retournait processionnellement à l'église, où on entonnait le *Salve Regina* pour finir[2].

[1] Archives de la cure de Saint-Michel.
[2] Archives de la cure de Saint-Michel.

Digitized by Google

Plusieurs bénéfices et fondations étaient desservis dans l'église, sauf le bénéfice de la chapelle de la *Gresleraie*. Cette dernière fut réparée en 1670. Elle était ornée d'un petit clocher; il y a longtemps qu'elle est convertie en grange. Jadis elle était placée sous l'invocation de la Sainte Vierge et de saint Sébastien. Le chapelain demeurait à la *Guilloterie* et disait trois messes par semaine. Le *Portal*, ou *Notre-Dame-du-Chateignier*, possédait un revenu estimé trente livres tournois. Des maisons et des terres en *Saint-Michel* servaient de dotation à ce bénéfice, fondé en 1531 par René d'Aigremont, chanoine de Saint-Pierre d'Angers et seigneur de la Suhardière. Le présentateur à la chapelle du Portal devait être le seigneur de la Suhardière, d'après la volonté expresse du testateur. La *Chotardière* avait été établie en 1542, en l'honneur de sainte Barbe, par Jean Bignon. Le premier titulaire fut Simon Conseil, neveu du fondateur, qui avait décidé que l'aîné de la maison du Bignon de Saint-Laurent présenterait à cette chapelle. Simon Conseil rendit aveu en 1549 au seigneur de Mauvinet, *alias* Saint-Michel, qui avait nom alors Messire Thibault de Longuejoie, « chevalier et maistre ordinaire des requestes de l'hôtel du Roi, seigneur d'Hyverny, de Threston, de la Marouthière et de Mauvinet. » En 1644 Jacques Journeil de Saint-Denis-d'Anjou était chapelain de la Chotardière. Les Journeil furent, selon Ménage, sieurs de la Templerie et du Pressoir [1]. La *Veronière*, instituée par Michel Villier, datait aussi du milieu du XVIe siècle. Jehan Véron était prêtre chapelain de la Véronière en 1563, et sujet de Goubis. C'est sans doute lui qui fut le premier titulaire et donna son nom à la chapelle. La Prestimonie de la Bréhaudière, avait été établie en 1548 par Henri Taillebois, prêtre du pays. Les *Prestimonies de Saint-Nicolas*,

[1] Seconde partie de l'*Histoire de Sablé*, par G. Ménage, p. 132-143.

Digitized by Google

auxquelles la Confrérie de Saint-Nicolas fit de nombreux dons, remontaient à la même époque[1].

En 1578 le petit Saint-Nicolas était possédé par François Possard, fils du seigneur de la Sionnière[2]. Ces prestimonies furent réunies au bénéfice de la sacristie de la Boëte de Notre-Dame et présentées par les habitants au prêtre, sacristain ou vicaire, pour l'aider à vivre. Il y avait aussi quelques rentes et quelques quartiers de vignes attachés à la Boëte des Trépassés. Les archives de la cure de *Saint-Michel* contiennent l'énumération de toutes les terres et maisons dépendant des divers bénéfices, à titre de dotation. Outre ces bénéfices il existait un certain nombre de fondations desservies dans l'église.

Nous nous contenterons d'en citer quelques-unes. Foulques de la Rongère et Collette de Goubis son époux donnent en 1314, au curé de *Saint-Michel* trois quartiers de vignes dans le clos de la *Moricière*, trois journeaux de terre dans les sables près du carrefour de *Passeloup* et un petit jardin près de la *Guilloltrie*, « à la condition que le curé recommanderait, tous les dimanches, au prône de la messe paroissiale, les seigneurs de Goubis, qu'il chanterait au retour de la procession une antienne à la Sainte Vierge et jetterait ensuite de l'eau bénite sur les tombeaux des seigneurs de Goubis. » En 1414, Georgette de Goubis, veuve de Jehan de Mont-Jean, lègue par testament deux sols six deniers de rente au curé, « pour être inhumée dans l'église, dans l'enfeu de ses prédécesseurs et deux deniers de pain à chaque pauvre pendant trois ans ». Pierre de Goubis, seigneur de Goubis en 1509 eut, à propos de ces fondations, un démêlé avec le curé qui se termina par une transaction. Ces prières et ces recommandations en l'honneur des seigneurs de Goubis se faisaient encore en

[1] Archives de la cure de Saint-Michel.
[2] Archives du château de la Sionnière.

Digitized by Google

1691 : elles furent continuées jusqu'à la fin du siècle dernier [1].

Antoine Belu laissa en 1630, par testament, à l'église une rente de vingt livres tournois assise sur la terre de la *Faverie*, moyennant diverses fondations pieuses. Il demandait en outre : « qu'un extrait de son testament fût gravé sur une pierre de cuivre placée dans l'église, vis-à-vis de son banc. » Cette plaque n'existe plus, comme tant d'autres souvenirs curieux du passé détruits par le temps ou anéantis par les révolutions. Luc Lemesle, notaire à Saint-Laurent, donna en 1652, sept livres dix sols tournois de rente à la Boëte des Trépassés. Un extrait du testament sur ardoise figurait aussi dans l'église. Une plaque de cuivre rappelait également une donation de M. Hériveau, curé en 1657 de *Saint-Michel*. D'autres fondations datent de 1657, 1692, 1748, etc. [2]. En 1692, Michel Chatel ordonna par testament : « qu'un pain bénit serait offert le Jeudi-Saint à la grand'-messe par celui de ses héritiers qui posséderait le champ de *Haut-Tronchay*. » Le fermier en 1835 s'acquittait encore de cette obligation.

Examinons maintenant les diverses juridictions féodales qui existaient avant 1789 sur *Saint-Michel de Feins* et *Mauvinet*, telles que celles de la Gresleraie, de Goubis, de Chivré, de la Motte-Cormenant, de l'Abbaye, de la Cure, de la Suhardière, de l'Hommaie-Brunet, de Villouin, de Château-Gaillard, de Clairveau, etc. Il est probable que Chivré, la Motte, Cens, l'Hommaie d'Argenton et Bréon-Subert de Daon furent ruinés par les guerres anglaises du xve siècle. Les habitants de *Saint-Michel* prétendent que, d'après une ancienne tradition, un combat contre les Anglais eut lieu au clos du *Cormier*.

Nous savons que les deux fiefs de Feins et de Sauvage

[1] Archives de la cure de Saint-Michel.
[2] Archives de la cure de Saint-Michel.

Digitized by Google

appartenaient anciennement à la même famille. Les terres de Mauvinet en *Saint-Michel-de-Feins* et de *Coudray*, appelées aussi les féages de Chanteussé, s'étendaient sur Gennes, Daon, Saint-Aignan et Chanteussé. Elles relevaient de la châtellenie de Daon pour une partie et du marquisat de Châteaugontier pour l'autre [1]. Sauvage dépendait de la seigneurie de Châteaugontier. Le fief *de Feins* fut démembré, car une partie fut réunie à *Mauvinet* en Ruillé-Froidfond, tandis que l'autre demeurait incorporée à Sauvage [2].

Le premier seigneur de *Mauvinet* et de *Saint-Michel*, dont nous ayons connaissance, est Gervaise dame de Mauvinet nommée dans l'acte d'arrentement par lequel Michel de Goubis céda à Jean de Mortreux la métairie du grand Chaigné de Daon en 1297. Nous avons déjà, dans nos Recherches historiques sur Daon, parlé de Maurice de Mauvinet seigneur du lieu, marié en 1396 à Marie de Craon dame de Précigné, ainsi que de sa sœur et héritière Isabeau de Mauvinet, épouse de Gilles Chollet de la Cholletière seigneur de Quelaines [3]. Louis des Barres combattit contre les Turcs sous les ordres du maréchal de Bouccicault et épousa une demoiselle de la Cholletière [4]. De ce mariage naquit, comme nous l'avons également rapporté, Pierre des Barres seigneur de Bénégon, de Mauvinet, de Saint-Michel-de-Feins, de Chambrezais, de la Marouthière en Saint-Évroul, autrement dit Saint-Fort, de Loigné, de Quelaines, conseiller et chambellan du roi, sénéchal d'Auvergne et du Bourbonnais, mort vers 1470. Ajoutons à ces renseignements connus que les des Barres portaient : *d'azur à trois léopards rampants d'argent lampassés de sable couronnés de gueules*, ou selon d'autres : *lozangé d'or et de gueules*. Leur devise

[1] *Dictionnaire topographique de la Mayenne*, p. 210.
[2] Archives du château de la Sionnière.
[3] Généalogie de la famille de Quatrebarbes.
[4] Vie du maréchal de Bouccicault.

Digitized by Google

était : *Ad superostandum stemmata penna vehit* [1].

D'après le censif de la châtellenie de Daon, Henri de Villeblanche, Jean du Perrier et Pierre de Villeblanche rendirent en 1456, en 1460, et en 1510, comme seigneurs de Mauvinet, aveu au châtelain de Bréon-Subert. Selon les archives de la cure de Saint-Michel, Messire Thibault de Longuejoie prenait, en 1549, le titre de seigneur de Mauvinet. Dès 1588, Jean de la Coussaie possédait Mauvinet. Les de la Coussaie portaient : *d'argent au lion de gueules au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or*, selon Audouys. Leur devise était : *Patriae subsidient astra leonis* [2].

Nicolas Cochelin, écuyer, seigneur de Vieuville, de la Porte, et de Saint-Michel, *alias* Mauvinet, se reconnaissait le 20 et le 25 septembre 1604 sujet de la seigneurie de Daon. Les Cochelin portaient : *d'azur à la fasce d'argent chargée d'une étoile d'azur et accompagné de trois têtes de lion arrachées d'or, deux en chef et une en pointe* [3].

La famille d'Héliand était suzeraine de Mauvinet en 1655 et en 1665, d'après les aveux de René d'Héliand, seigneur d'Ampoigné et de Jean d'Héliand, écuyer, qui s'intitulait, comme le précédent, seigneur d'Ampoigné et de Saint-Michel-de-Feins, *alias* Mauvinet [4]. Marguerite d'Héliand était dame d'Ampoigné et de Saint-Michel en 1705. Enfin, nous lisons dans le censif de la châtellenie de Daon que, le 4 septembre 1769, René Boucault de Méliand, seigneur de la Ragottière et de la Porte, conseiller du roi et juge de

[1] Audouys, mss. 994, p. 39. — Roger, mss. 995, p. 4. — *Armorial général de l'Anjou*, deuxième fascicule, p. 116. — V. aux archives de la Mayenne, série B 2308, les aveux rendus par Louis des Barres, chevalier, seigneur de Bénégon, de la Marouthière, de Mauvinet et fiéages de Saint-Michel, par Michel Possard, et les aveux rendus à la seigneurie de Daon le 31 décembre 1454. Le censif de Bréon contient aussi un aveu de Louis Le Barrois du 20 décembre 1454.

[2] Audouys, mss. 994, p. 46.

[3] Audouys, mss. 994, p. 47 ; mss. 993 ; mss. 439.

[4] Archives de la Mayenne, série B, 2308-2333.

Digitized by Google

police de la ville de Châteaugontier, reconnaissait devoir à la châtellenie de Daon : « hommage lige à cause de ses domaines et fief de la Porte et hommage simple pour la seigneurie de Mauvinet, *alias* Saint-Michel, ayant droit de haute moyenne et basse justice et bachelleries [1]. Les Boucault portaient : *de gueules au lion d'or ou d'argent accompagné au premier canton de l'écu d'une fleur de lis d'argent ou d'or et en pointe d'un croissant d'or ou d'argent.* Selon d'autres auteurs : *d'azur à trois têtes de chêne renversées d'or garnies chacune de trois feuilles et d'un gland de même, et posées deux et une* [2].

Quant aux seigneurs de Sauvage, le plus ancien connu est *Gaufridus* de *Doit-Sauvage* dont nous avons parlé, qui vivait en 1026. Plus tard on trouve en 1123 Paganus de Douet-Sauvage. La *généalogie de la famille Quatrebarbes* cite Guillaume Sauvage, seigneur de Douet-Sauvage en 1300. Il fut père d'Éon Sauvage, époux d'une demoiselle de Laval-Raiz et d'une fille mariée à Guillaume de Landivy qui devint par son union seigneur de Sauvage et des féages de *Saint-Michel.* L'armorial du Maine nous apprend que les de Landivy portaient : *burellé d'or et de gueules de huit pièces;* cimier, *une tête de griffon issant de gueules* [3]. Guillaume eut deux enfants, Jean de Landivy qui s'allia à la famille de Quatrebarbes et Jeanne de Landivy mariée à Jean de Scepeaux, seigneur dudit lieu situé en Astillé, de la Motte-de-Bouchamp, de l'Isle-Athée, etc. Les Landivy avaient une origine très ancienne. Un de Landivy accompagna Guillaume le Conquérant en Angleterre. Il légua des rentes importantes à l'abbaye de Savigny; un autre se signala pen-

[1] V. le censif et état général de la chastellenie de Daon, Bréon-Subert et Forges, f°s 74, 71, 63, 68, 61, 87, 70, 73, 161, 199, 57, 37, 3-5.

[2] Mss. 993. — Audouys, mss. 994, p. 21 et 22. — D'Hozier, *Armorial de Bretagne*, dit : *d'argent à un bouc passant de sable, au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or.* — *Armorial général de l'Anjou*, troisième fascicule, p. 226.

[3] Cauvin. *Arm. du Maine.*

Digitized by Google

dant la croisade de 1158; cette famille fut suzeraine de Montjean. Sauvage et la partie de *Saint-Michel* qui en dépendait furent le partage de la femme de Jean de Scepeaux, qui rend aveu au château de Bréon le 16 octobre 1400. La fille de ce Jean de Scepeaux, du nom de Jeanne de Scepeaux, épousa Guillaume de Brée seigneur du Fouilloux près Laval, de Montchevrier et de Saint-Denis-du-Maine, mais elle n'eut pas Sauvage en dot.

Les de Scepeaux portaient : *vairé et contre-vairé d'argent et de gueules de huit pièces* [1]. Jean de Scepeaux assigna à sa fille une rente de quatre-vingts livres, lors de son mariage, en attendant qu'il lui octroyât quelque chose de mieux. Il mourut sans avoir pris d'arrangement définitif [2].

Sauvage et les fiefs de *Saint-Michel* tombèrent aux mains de son fils aîné, à la condition de payer à la dame de Brée la rente de quatre-vingts livres. Guillaume de Brée qui est cité dans le Censif de Bréon en 1417 et sa femme acceptèrent la convention, bien qu'ils fussent lésés par ces partages. Jean de Brée leur fils qui rend aveu à Bréon le 8 mars 1461 fut moins pacifique. Il intenta un procès à son oncle de Scepeaux et fit saisir Sauvage et *Saint-Michel*. Il en obtint, après bien des débats, la possession vers 1474 et ces terres prirent depuis cette époque le nom de fief de *Fouilloux*. Les de Brée portaient : *fascé d'azur et d'argent de six pièces au lion brochant sur le tout* [3]. Guyon de Brée rend aveu le 5 sep-

[1] *Chroniques craonnaises*, 2e édition, p. 238, note 3.
[2] V. la Généalogie de la famille de Quatrebarbes.
[3] Les de Brée se distinguèrent aux Croisades. Gervais de Brée est cité en 1236. Une demoiselle de Brée épousa un seigneur de Beaumont-le-Vicomte ; de ce mariage naquit une fille Marie qui vers 1364 se maria à Guillaume de Chamaillard, dont la fille fut la femme du comte Pierre d'Alençon, tige d'une race royale. L'*Armorial d'Anjou* cite encore les du Breuil comme seigneurs du Douet-Sauvage. Ils portaient : « *lozangé d'argent et d'azur au chef de gueules chargé de deux têtes de léopard d'or.* »

Digitized by Google

tembre 1594. Cette terre passa ensuite dans la famille des Gaultier de Bruslon qui portaient, selon l'Armorial général de l'Anjou : *d'azur à une rose d'argent posée en cœur, accompagnée en chef de deux étoiles d'or et en pointe d'un croissant de même.* Audouys et Ménage disent : *de deux molettes d'éperon d'argent* au lieu de *deux étoiles d'or en chef.* Leur devise était : *Crescentur ad sidera.* Le fief du Fouilloux fut vendu par Lancelot de Brée qui dévora tout son bien et réalisa les prédictions de son horoscope ; un astrologue avait en effet annoncé à sa naissance qu'il ruinerait sa maison. Le Censif de Bréon contient les aveux des Gaultier de Bruslon pour le fief et seigneurie du Fouilloux, s'étendant sur les paroisses de *Saint-Michel* et de Contigné, et ayant droit de moyenne et basse justice. Le dernier hommage est du 30 août 1769. M. René Gaultier de Bruslon, écuyer, était alors seigneur de Bruslon [1].

Goubis était jadis un castel, comme l'attestaient ses anciens souterrains et ses portes massives, bardées de fer. Un bois de haute futaie entourait ce manoir : les garennes étaient dans un champ de sable et le pressoir dans le champ du *Macereau*, auprès du *Haut-Tronchay.* Les assises se tenaient dans la pièce des *Quatre-Chênes.* Le donjon se dressait sur la butte du mortier de Goubis. Le seigneur était sujet de Faings pour presque tout son fief. Il devait un cheval, d'au moins huit livres tournois, à chaque muance de sujet. Il était aussi vassal de la Sionnière et relevait de la *Pouletterie*, pour partie des assises de Goubis. Il devint suzerain de la Gresleraie.

Il n'avait pas droit de justice haute, mais seulement droit d'aubaine. Un de ses seigneurs présenta au roi une requête, pour obtenir la permission de réunir les sujets de son fief au même plaid, afin d'éviter à ses feudites d'aller à la motte de chacune des juridictions féodales qui lui appar-

[1] V. le censif de Bréon, f°s 137, 136, 135, 130, 124, 119, 112, 31, à la lettre F.

Digitized by Google

tenaient. Il se vantait en outre de posséder un grand nombre de bons et beaux fiefs. Nous avons cité, dans nos Recherches historiques de Daon, Jehan et Hamelin de Goubis en 1210 [1]. Vers 1216, Thibault de Mathefelon fait un arrangement avec les moines de Saint-Nicolas. Il leur accorde diverses dîmes sur Rallay, Malaunay et la Grange, mais il reprend la dîme qu'Hamelin de Goubis leur avait donnée [2]. Les de Goubis avaient des terres en Azé. Nous avons déjà parlé de Michel de Goubis, de Pernelle sa femme et de Guillaume son fils à la date de 1297, au sujet du Grand-Chaigné qu'ils arrentèrent à Jehan de Mortreux pour un muid de seigle. Nous avons également mentionné Foulques de la Rongère et Colette de Goubis, en 1314 [3]. Messire Jehan de Goubis conclut en 1363 un échange avec Colin Auvré, seigneur de Minzé, de Coudray et de Longuefuye. Le premier céda au second une terre qu'il avait achetée de Pierre de Moyré, pour foi et hommage de cinq sols de service féodaux que Foulques de Changé devait à Jehan de Goubis sur le domaine de la *Jusquaise* [4]. Ce Jehan de Goubis est encore nommé en 1366 dans un acte passé devant Maître Foucault, notaire royal de la Cour de Saint-Laurent-des-Mortiers, qui vivait vers le même temps [5]. Georgette de Goubis était veuve de Jehan de Mont- Guyon.

Le seigneur de Goubis assigna en 1487 les moines de la Roë parce qu'ils n'avaient pas paru à ses assises. Ils possédaient, en effet, dans la mouvance de la seigneurie, trois quartiers de vigne qui leur avaient été donnés par Jean des Vallées lorsqu'il était entré au couvent. Le père abbé envoya de suite plusieurs de ses religieux

[1] V. les *Recherches historiques sur Daon*, p. 6.
[2] Archives de l'abb. de Saint-Nicolas.
[3] Archives de la cure de Saint-Michel.
[4] V. la Généalogie de la famille de Quatrebarbes. La Jusquaise est un château de la commune de Saint-Laurent-des-Mortiers. — *La Juquesse*, Archives de la Mayenne, Série E, 36.
[5] V. la Généalogie de la famille de Quatrebarbes.

Digitized by Google

auprès de Charles VIII pour le prier de mettre l'assignation à néant. Le roi, qui se trouvait à Chateaubriand, écouta favorablement leur requête et donna des lettres royales par lesquelles il défendait au seigneur de Goubis de poursuivre les moines. Le monarque ajoutait que : « les religieux étant continuellement occupés à chanter les louanges de Dieu, il n'était pas étonnant qu'ils n'eussent pu se rendre à Goubis, qui n'étant qu'un petit fief et une petite seigneurie, ne tenait ses séances que par adventure. » Cette décision vexa singulièrement le seigneur de Goubis. L'année suivante les moines de la Roë, ayant encore fait défaut aux assises, reçurent immédiatement la visite des huissiers et des recors de la seigneurie [1]. Un autre Jehan de Goubis, seigneur du lieu est cité en 1507 ainsi que Marc de Goubis. En 1509, Olivier Alinant, prêtre de Saint-Maurille, régla avec le seigneur de Goubis les services qu'il devait faire en son église pour la donation de Foulques de la Rongère. Les Legendre habitèrent Goubis pendant le XVIe siècle. Legendre, seigneur de Goubis, présentait en 1544 à la chapelle de l'église de Gastines près Sablé [2]. Renée de Goubis était dame des Poiriers de Beaufort en 1556 [3]. Goubis fut saisi en 1592 au nom de Henri IV par le procureur royal de Baugé. Pierre de Goubis, ardent ligueur, avait refusé de servir le roi de Navarre devenu son souverain légitime. Pour échapper à la cette poursuite il adressa à M. de la Motte-Ferchaud, gouverneur de Chateaugontier et lieutenant de M. de Bois-Dauphin, qui commandait au Maine et en Anjou pour Messeigneurs les princes de la Sainte-Union catholique, une supplique tendant à le faire rayer de la liste des nobles qui devaient fournir provision à l'armée de la Ligue. M. de la Motte-Fer-

[1] Archives de l'abbaye de la Roë.
[2] Cette chapelle avait été fondée par Jehanne Legendre, sa tante, veuve de Jacques Thieslin, seigneur de l'Esguillonière.
[3] *Dictionnaire hist. de Maine-et-Loire*, au mot Poiriers.

Digitized by Google

chaud accéda volontiers à sa demande et pour le consoler de la saisie il lui déclara qu'elle était nulle et sans effet. Après avoir appartenu aux Sourdrille au XVIIe siècle, Goubis fut possédé par les de Possard et les Duboul de Cintré [1]. En 1672, Catherine de Goubis était veuve de François de Cherité et dame de Voisins en Corzé [2]. Goubis entra dans la famille des Quatrebardes de la Sionnière d'Argenton en 1718. M. Hyacinthe de Quatrebarbes s'intitulait en 1760 chevalier et seigneur de Goubis.

Sur le bord de la route de Daon à *Saint-Michel*, s'ouvre l'allée, qui conduit à la *Gresleraie* et dont une belle croix de granit, nouvellement plantée garde l'entrée. La *Gresleraie* était autrefois le siège d'un fief important : une vaste cour entourée de murs précède le bâtiment central, réparé il y a quelques années. Cette façade a perdu une partie de son cachet par suite des restaurations successives de cette antique demeure. On remarque encore cependant une fenêtre du rez-de-chaussée, datant de l'époque qui servit de transition entre le gothique et l'art de la Renaissance. La cuisine actuelle est installée dans une immense salle, décorée aux extrémités par une cheminée qui mérite de fixer l'attention du visiteur. Elle a été blanchie à neuf et les poutres saillantes qui garnissent le plafond ont été peintes en noir, ce qui contribue à les faire ressortir vigoureusement sur le fond de l'appartement. Cette cheminée était ornée des armoiries des seigneurs que la Révolution a dégradées avec son vandalisme habituel. Les blasons des châtelains de la Gresleraie paraissaient consister en une tour placée au milieu de l'écu. Des deux côtés deux oiseaux, ou d'autres animaux fabuleux empruntés à l'art héraldique, le supportaient ; mais ils sont si mutilés qu'il est impossible de les décrire

[1] Archives de la Mayenne B, 2304, année 1654.
[2] *Dictionnaire hist. de Maine-et-Loire,* au mot Voisins.

Digitized by Google

exactement. Une chaîne composée d'anneaux oblongs, entremêlés de feuillages, assez semblables à la feuille de chêne allongée et étroite, ou plutôt à l'espèce de fougère qui a nom scolopendre ou langue du cerf, dont l'extrémité aurait été coupée, règne au bas du manteau. Sur un des côtés on aperçoit une croix et sur l'autre deux caractères gothiques, entrelacés et indéchiffrables, à cause de la détérioration qu'ils ont subie. Le plus haut pouvait être un *A* et celui du dessous un *M*. Deux sculptures, dont l'une représente une figure d'homme, et l'autre une tête de lion forment les supports de la cheminée. Il y avait jadis une tour communiquant avec cette cuisine. On voit du côté du jardin, au-dessus des douves, les vestiges d'une porte en plein cintre par laquelle on entrait dans la tour. L'escalier gothique est en assez bon état de conservation.

La chapelle, aujourd'hui convertie en grange, se relie par un mur au château; les deux fenêtres ogivales sont bouchées : toutefois, la croix de fer surmonte encore le petit clocher, dont la forme rappelle celui de l'église paroissiale. Le fermier a placé une statuette de la Vierge dans une petite niche, au-dessus de la porte d'entrée. L'autel était en pierre de rairie, longue de six pieds, et soutenu par trois petites colonnes carrées : il y avait des croix aux angles. Mais comme il avait été dérangé, à l'époque de la restauration au XVIIe siècle, on se servait avant la Révolution d'une pierre sacrée. Une des ancêtres des propriétaires actuels se cacha, selon la tradition, dans la chapelle de la Gresleraie pendant la Terreur. La Gresleraie relevait en partie de Moiré de Sœurdres et le châtelain devait un cheval de service, à chaque nuance de seigneur[1]. Jean Aubry, seigneur de la Gresleraie, de la Leumerie et de la Grange, figurait en 1410 aux assises de l'Hommaie

[1] Moiré, château et ferme, canton de Seurdres. — *La terre, fief et seigneurie de Moiré*, 1540 (G. 105, f° 243).

Digitized by Google

d'Argenton. Il fait allusion dans cette déclaration à la métairie de la Baudouinière voisine de la Gresleraie et au fief du seigneur de la Grange, au bourg de *Saint-Michel* : la Baudouinière était ruinée dès 1460.

Le seigneur de la Gresleraie dépendait aussi de Goubis; cependant il s'acquittait mal de ses devoirs féodaux, car son suzerain s'en plaint dans ses aveux à Mauvinet. On trouve néanmoins quelques aveux de la Gresleraie à Goubis dans les archives de la Sionnière[1]. Les garennes de la Gresleraie étaient sur le chemin ancien de Châteaugontier à Seurdres, non loin du carrefour des Sables. Le seigneur voulut en établir d'autres près de Grigné, mais le seigneur d'Argenton le fit condamner à les détruire vers 1550. Étienne Raffray était chapelain de la chapelle de la Gresleraie, au commencement du XVIe siècle. Vers 1670, M. d'Ahuillé, curé de Saint-Michel, obtint de Mgr l'évêque d'Angers de célébrer les trois messes, dues à la chapelle de la Gresleraie, dans l'église paroissiale jusqu'à ce que la chapelle fût réparée. Le titulaire nommé Jean de Crémont, religieux du Val-de-Grâce, y avait consenti. Toutefois, soit qu'il se fût repenti, soit qu'il eût oublié ses engagements, il prétendit transférer, de sa propre autorité, la célébration des messes où bon lui semblerait. Il fallut plaider; le curé avait évidemment raison et il triompha. La Gresleraie appartint à la famille Aubry. Après elle, au XVIe siècle, elle passa tour à tour aux de Vrigné de Moiré[2], aux de la Chesnaye, aux

[1] Archives de la Sionnière.

[2] Les de Vrigné, les de la Chesnaye, les Duchesne, les d'Andigné, les de Maubusson, alliés aux d'Andigné, les Déan, les de Bois-Beauregard, les de Chambrezais étaient d'anciennes familles. Les d'Andigné portaient : *d'argent à trois aiglettes de gueules onglées, becquées et membrées d'azur, posées deux et une.* (Audouys, mss. 994, p. 6 et 61). — Les Duchesne : *de gueules à un lion d'or.* (D'Hozier, mss., p. 963). — Les Déan de la Pouletterie : *d'argent à une fasce de gueules surmontée de trois roses de même.* (D'Hozier, mss., p. 1193). — Les de Vrigné : *d'azur au sautoir d'argent engrêlé et accompagné de quatre croissants d'or, posés un dans chaque angle du sautoir.* — Les de la Chesnaye : *d'argent à trois roses de gueules deux et une et une feuille de sinople en abîme.* — Les Archives inédites du Présidial

Digitized by Google

Duchesne, et aux d'Andigné. En 1570, Jehan d'Andigné prend le titre de seigneur de la Gresleraie et la Bréhaudière. Jacques d'Andigné en 1646, et Gilles d'Andigné en 1653, signent sur les registres de *Saint-Michel*, « seigneurs de Maubusson et de la Gresleraie. » Henri-Louis d'Andigné, fils de Gilles, vivait en 1674. Puis les de Maubusson, les de Déan, les de Luigné, [1] les de Bois-Beauregard remplacèrent les d'Andigné. Vers 1770, M. de Bois-Beauregard voulut se faire reconnaître comme seigneur de *Saint-Michel*, titre que plusieurs de ses prédécesseurs avaient porté. Cette tentative ne réussit pas. Aux de Bois-Beauregard succédèrent les de Chambrezais. En 1786, le marquis de la Moussaie, premier lieutenant au régiment des gardes française, épousa une demoiselle de Chambrezais. Le propriétaire actuel est M. le marquis de la Moussaie qui possède également Clairveau. Les de la Moussaie portent : *d'or fretté, d'azur de dix pièces*. La terre de Clairveau, fort ancienne, était jadis aussi le siège d'une seigneurie. Une partie du manoir a été abattue : on voyait dans le mur resté debout l'ouverture d'une porte en plein cintre. Clairveau avait en 1410 pour châtelain le frère du seigneur de la Gresleraie. Cette propriété changea de maîtres, puis elle revint à la famille des seigneurs de la Gresleraie. M. d'Aigremont, fondateur du Portal, en 1531, dit dans son testament que le seigneur de Clairveau fit abandon en sa faveur, à cause de la bonne œuvre qu'il méditait, des droits

de Châteaugontier qui sont à Laval et forment dans la série B. les liasses de 2272 à à 2964, relatives aux procès civils, aux procès criminels, à la sénéchaussée et police de la ville de Châteaugontier, citent souvent au XVIIe siècle le nom des d'Andigné, de la Gresleraie, notamment aux folios B. 2284, 2275, 2300, 2303, 2304, 2307, 2308, 2333, 2366. Gilles d'Andigné, écuyer, avait épousé Anne Teillon ; il était seigneur de la Gresleraie, de la Salle, de la Chevallerie en Seurdres, de la Grange en Saint-Laurent-des-Mortiers, de Chivré, de Clairveau en Saint-Michel. Ces terres furent saisies en 1646 et en 1653, sur Jacques et Gilles d'Andigné.

[1] En 1687, François Déan de Luigné était sieur de la Gresleraye et de Luigné. *Voir aux archives de la Mayenne*, série B. 2392.

Digitized by Google

féodaux qu'il avait sur un petit jardin, situé auprès de l'église, et dépendant de la fondation du Portal. Les grosses dîmes de Clairveau étaient perçues par le curé de *Saint-Michel*[1].

Sur la route de *Saint-Michel* à *Seurdres* s'échelonnent la *Motte-Cormenant* ou *Cormerant* et *Chivré*. La Motte-Cormenant appartient à M. Herrouet de Bierné, qui a construit de vastes bâtiments de service et des étables d'une belle apparence. Chivré est la propriété de Madame la baronne Barbier, dame d'honneur de l'Impératrice Eugénie, qui possède le joli château de la Touche-Moreau de Seurdres et les Maisons Neuves de Daon.

[1] Archives de la Sionnière.

André Joubert.

(A suivre).

Digitized by Google

DESCRIPTION ICONOGRAPHIQUE

DE

QUELQUES FERS A HOSTIES DE L'ANJOU

(Suite).

V. — MONTJEAN (*XVIe siècle*).

Le fer de Montjean fait partie de la série de moulages entrepris par mes soins aux frais de la commission archéologique de Maine-et-Loire.

Il appartient à la belle Renaissance, c'est-à-dire au premier quart environ du XVIe siècle. La gravure en est soignée et délicate, habile même, surtout dans la partie décorative.

La forme rectangulaire subsiste toujours, mais les lignes supérieure et inférieure, par les angles largement abattus, tendent à la courbe, qui dominera plus tard. Les dimensions sont : en largeur, 0,20 c.; en hauteur, 0, 12 c.

Les hosties se disposent ainsi, deux petites et trois grandes :

2
1 3
4 5

Deux grandes hosties suffisaient, puisque la crucifixion se trouve reproduite encore, avec une légère variante cependant. Leur diamètre est de 0,06 c., tandis que les petites, un peu plus grandes que d'habitude, mesurent 0,35 millimètres.

Les bordures, aux trois hosties destinées au prêtre, sont identiques : un bourrelet à l'extérieur, un autre plus saillant à l'intérieur et, entre les deux, une couronne dont les pointes se terminent alternativement par des fleurs de lis et des marguerites. Donnons à ces dernières leur nom populaire : ce sont des *pâquerettes*, car elles éclosent vers

Digitized by Google

Pâques. La nature refleurit lorsque le Sauveur ressuscite[1], or la résurrection suit de très près la passion. Il était donc naturel de rapprocher ici ce double souvenir.

1. Le Christ est attaché à une croix menuisée, dont le titre, bandeau étroit, ne peut contenir les lettres traditionnelles; en conséquence, elles sont inscrites en gothique ronde au-dessus de la traverse : INRI, puis répétées, très inutilement, je l'avoue, au milieu du champ, en belles majuscules découpées. Sa tête est couronnée d'épines, nimbée du nimbe crucifère et quelque peu inclinée à droite. Le linge des reins est si étroit qu'il est insuffisant. Les pieds sont croisés et, comme les mains, percés de longs clous. Le sang ruisselle des cinq plaies. Sur le Calvaire, à droite et à gauche, poussent deux tiges irrégulières : on dirait des broussailles dans un lieu abandonné.

2. La seconde crucifixion est copiée sur la précédente : seulement l'inscription centrale est remplacée par des anges et à la droite de la croix fleurit un pied de pâquerettes. Les anges sont au nombre de trois, vêtus de longues aubes ceintes à la taille et les ailes baissées ; l'artiste a oublié le nimbe qui leur convient. Celui de droite recueille le sang qui coule, à double jet, du côté et de la main droite; l'autre vis-à-vis reçoit celui de la gauche et le troisième, vu à mi corps, s'empresse aux pieds. Ils ont tous à la main un calice à large coupe, nœud rond et pied à pans, comme les calices de l'époque.

[1] Abélard a établi dans de beaux vers un parallèle entre la résurrection de Notre Seigneur et le retour du printemps :

« Veris grato tempore,
Resurrexit Dominus.
Mundus reviviscere
Quum jam incipit,
Auctorem resurgere
Mundi decuit.
« Cunctis exultantibus,
Resurrexit Dominus ;
Herbis renascentibus,
Frondent arbores,
Odores ex floribus
Dant multiplices. »

Digitized by Google

3. Le Sauveur ressuscite, bénissant à la manière latine, la tête rayonnant en croix, un manteau ou suaire sur les épaules et de la gauche tenant une croix processionnelle dont les extrémités sont pommetées, et à laquelle flotte un étendard marqué de quatre points groupés en croix. Il s'élance et va enjamber le sarcophage carré, sur lequel est écrit, en gothique ronde et entre deux rangs de moulures, ce premier mot de l'introït de la messe de Pâques : RESVRREXI. A droite du sépulcre, se tient debout, en aube et ailes baissées, l'ange qui en a renversé le couvercle : sa main est encore appuyée sur le bord du tombeau.

4. L'idée de la passion et de la résurrection reparaît sous une autre forme aux petites hosties, mais en sens inverse.

L'Agneau pascal, passant à droite sur une *terrasse*, fait penser à ce vers de la prose *Victimæ pascali*, que l'Église chante le jour de Pâques : *Agnus redemit oves*. Sa patte droite est levée, quoiqu'elle ne touche pas la hampe de la croix, semblable à celle du Christ ressuscitant. Je crois distinguer, autour de la tête de l'Agneau, qui regarde en arrière, un triple rayonnement lumineux, pour marquer que c'est l'Agneau divin, variété fort en vogue alors du nimbe crucifère.

5. La Sainte Face lance de tous côtés des rayons, mais aux tempes et au cerveau, ces rayons se transforment en fleurs de lis, suivant un motif iconographique commun à cette époque. Le chef est couronné d'épines, la barbe se bifurque au menton, de longues mèches de cheveux retombent sur la poitrine, qui est ornée d'un double collier à pendeloques.

VI. — MONTREUIL-BELLAY (*XVIIe siècle*).

L'église paroissiale de Montreuil, située dans l'enceinte du château seigneurial de cette ville qui tire son nom de

Digitized by Google

l'illustre maison de Bellay, était autrefois collégiale et ressortissait au diocèse de Poitiers : elle fait maintenant partie de celui d'Angers.

Son fer à hosties, que j'ai fait mouler pour les deux musées d'Angers et qui depuis a été mis dans le commerce, date seulement du XVIIe siècle. Il n'est intéressant que comme type nouveau. Sa largeur est d'un peu plus de dix-neuf centimètres sur huit de hauteur : les angles en sont coupés, ce qui donne au rectangle plus de grâce.

Les deux grandes hosties mesurent sept centimètres et les petites trois, c'est-à-dire à peu près la moitié. Ces dernières consistent dans un simple cercle ; le champ, resté lisse, ne paraît pas avoir été jamais gravé : elles se trouvent au milieu du fer et sont superposées.

Les sujets figurés sur les grandes hosties sont, à droite (la gauche du spectateur), l'adoration du Saint-Sacrement et, vis-à-vis, la crucifixion.

La bordure se compose de deux cercles entre lesquels court une petite arcature, marquée de deux points à la rencontre de chaque cintre. Un filet plus fort contourne l'intérieur où l'on voit deux anges agenouillés sur des nuages et montrant le calice eucharistique.

Les nuages, réduits à une bande horizontale, ondulent et moutonnent.

Les anges ont un genou baissé ; celui de gauche s'agenouille du genou gauche, ce qui est loin d'être gracieux, mais l'artiste a agi de la sorte par esprit de parallélisme. Leurs corps sont longs et maigres, leurs bras et leurs jambes nus. Une draperie collante dessine leurs formes et flotte à l'extrémité, qui déborde aux reins. Leurs ailes peu développées sont au repos. Leur tête a des cheveux longs, mais pas de nimbe. Des deux mains ils tiennent au pied et à la tige un calice, dont la fausse coupe et le pied sont godronnés : la tige est fuselée et feuillagée. De ce calice émerge une hostie, marquée du

Digitized by Google

monogramme IHS, et dont la circonférence lance des rayons droits.

Il fut une époque où les calices formaient la base de l'ostensoir, dont le soleil s'implantait dans la coupe. Ce système économique est devenu fort rare, cependant il se fabrique encore des vases de ce genre et l'Angleterre en avait envoyé à l'exposition religieuse de Rome en 1870. Sur le fer de Montreuil, les trois rayons inférieurs plongent dans la coupe ovoïde.

La crucifixion comporte trois personnages : le Christ en croix, Marie à sa droite et saint Jean à sa gauche. Les deux assistants ont les pieds posés sur un sol étroit, qui se tient maladroitement en l'air. Complètement vêtus, ils joignent les mains, geste ordinaire de la douleur ; leur tête rayonne.

La croix est plate et haute : trois éclats de bois la maintiennent solidement dans le roc. Au sommet, le titre en banderole porte les initiales traditionnelles INRI. Le Christ, sans nimbe, semble parler à saint Jean vers lequel il se tourne. Ses bras sont presque horizontaux ; un linge étroit cache sa nudité, un peu trop anatomiquement accusée et ses pieds juxtaposés sont percés de deux clous.

Le style général de ce fer est au-dessous du médiocre : l'artiste a surtout accentué son inexpérience dans le dessin des personnages. Certaines parties manquent de relief, comme s'il s'agissait d'un second plan fictif et, à défaut d'ampleur, les vêtements se font remarquer par leurs plis nombreux.

VII. — ROCHEFORT-SUR-LOIRE (*XVIIe siècle*).

Le fer de Rochefort, que j'ai fait mouler pour les deux musées de la ville d'Angers, nous fait assister à la rénovation des types. La forme elle-même diffère de celle trans-

Digitized by Google

mise par la tradition ; elle est elliptique, soit 0,19e sur 0,147mm. Les hosties pour la messe sont plus grandes, elles mesurent 0,087mm, tandis que celles pour la communion des fidèles restent à trois centimètres.

La disposition est celle-ci :

1
3 4
2

1. Nom de Jésus, IHS, dans un cercle en grénetis. Les lettres elles-mêmes sont en perles de deux grosseurs alternées et une croix pommetée surmonte la lettre médiane. Au-dessous est un cœur, que doivent sans doute transpercer trois clous, qui ne se distinguent pas sur l'estampage. La Compagnie de Jésus a contribué à vulgariser ce monogramme qui forme ses armoiries.

2. Même bordure. L'Agneau couché sur un livre et tournant la tête à dextre, rappelle la vision apocalyptique : « Et vidi.... agnum stantem tanquam occisum.... et cum aperuisset librum » (*Apocalyps.*, v, 6, 8). Ce sujet est particulièrement endommagé et peu net.

3. Le Christ sort glorieux du sépulcre. Sa tête rayonne, il étend la droite pour bénir et arbore de la gauche une croix de triomphe. Des nuages indiquent qu'il prend la direction des cieux. Le mouvement rapide qui l'emporte rejette en arrière le manteau qui couvre ses épaules et le laisse complètement nu en avant, iconographie exacte peut-être sous le rapport du réalisme, mais pas suffisamment décente.

Le tombeau ressemble aux sarcophages romains. Allongé et posé sur le sol, il est orné, à la base, d'un rang de grosses perles, et, en avant, de compartiments géométriques combinés avec des perles groupées en roses. Deux arbres, fort mal dessinés, saillissent aux extrémités pour montrer que le lieu est un jardin : « Erat autem in loco ubi crucifixus est hortus et in horto monumentum novum » (*S. Joann.*, XIX, 41).

Digitized by Google

L'hostie est entourée d'un triple bandeau circulaire, composé d'un rang de perles entre deux filets, ce qui se répète à l'intérieur et à l'extérieur et, dans l'intervalle, d'une série de roses à cinq pétales alternant avec des palmes et des branchages. Toute cette ornementation a une double signification symbolique : elle dit d'abord que lors de la résurrection toute la nature reprit vigueur et fleurit, puis que cette résurrection triomphante apporta au monde la joie et la paix.

Au n° 4, la bordure, de même configuration, accumule les instruments de la passion : la couronne d'épines, l'aiguière et le bassin qui servirent au lavement des mains de Pilate, l'échelle pour la crucifixion en sautoir sur la lance qui perça le côté, le roseau de l'*Ecce homo* et l'éponge au bout d'une haste, la lanterne qui conduisit les Juifs au Jardin des Oliviers, les fouets, les trois dés avec lesquels fut tirée au sort la robe sans couture, les tenailles et le marteau, la colonne de la flagellation et les trois clous : une partie est très fruste, aussi est-il difficile de préciser ce qu'elle contenait.

Le Calvaire est un rocher, sur lequel poussent quelques graminées. La croix est maintenue en équilibre par deux gros éclats de bois. Au pied est le crâne d'Adam [1], posé sur deux os en sautoir.

La croix est plate, mais rugueuse. Le titre ne porte pas trace de lettres. La tête du Sauveur est irradiée, ses bras semblent fléchir sous le poids du corps, des gouttes de sang tombent des plaies des mains, un linge est noué au côté droit et un seul clou transperce les pieds, ainsi qu'il est admis depuis le XIIIe siècle.

Comme style, nous retrouvons ici tous les défauts et les

[1] C'est une ancienne tradition ecclésiastique que la croix du Sauveur fût plantée sur le Calvaire, à l'endroit même où Adam avait été enseveli. Ce sentiment est suivi par un grand nombre de Pères de l'Eglise dont j'ai cité les textes dans ma *Bibliothèque Vaticane* (Rome, 1867, p. 96).

Digitized by Google

qualités des œuvres iconographiques du XVIIe siècle touchant à sa fin. Certains détails sont maigres et secs ; quant à la gravure, elle n'a pas en beaucoup d'endroits une profondeur suffisante pour pouvoir durer quelque peu, ce qui est un inconvénient immense pour un instrument fonctionnant fréquemment.

L'idée générale de la composition ressort de ces paroles du Sauveur aux disciples d'Emmaüs : « Et sic oportebat Christum pati et resurgere a mortuis tertia die » (*S. Luc.*, XXIV, 46). La résurrection est donnée comme épilogue de la passion. Le bienfait de la rédemption s'applique chaque jour par le renouvellement du sacrifice de l'Agneau et le nom du vainqueur, immolé pour nous, devient un nom au-dessus de tous les autres : « Humiliavit semetipsum, factus obediens usque ad mortem, mortem autem crucis. Propter quod et Deus exaltavit illum et donavit illi nomen quod est super omne nomen (*S. Paul. ad Philippen.*, II, 8-9).

Le monogramme du nom de Jésus est donc bien à sa place au sommet du fer, où il relie, dans une même pensée, les trois phases de la crucifixion, de la résurrection et de l'immolation quotidienne. On n'est pas accoutumé à rencontrer, à cette époque de l'art, un aussi solide et substantiel enseignement théologique : il importait donc essentiellement de le mettre en relief, puisque la conception vaut mieux que l'exécution. Le passé fournit ainsi d'excellentes leçons pratiques à nos artistes contemporains qui, en fait de fers à hosties, se permettent une iconographie tantôt fantaisiste, tantôt répréhensible, car la dévotion du Sacré-Cœur est tout à fait distincte, comme représentation, du culte eucharistique qui réclame surtout l'image de la passion et de la mort du Sauveur, selon que l'a réclamée la Sacrée Congrégation des Rites, en se basant sur la tradition des siècles.

Mgr X. BARBIER DE MONTAULT

Prélat de la Maison de Sa Sainteté

Digitized by Google

CHRONIQUE LOCALE

Le 5 septembre dernier, M. Segris, ancien avocat du barreau d'Angers, ancien député de notre ville et ministre de l'Empire, mourait tout à coup à Weggis, en Suisse. Ses obsèques ont eu lieu le samedi 11 septembre, en l'église de Seiches. Ses compatriotes n'ont point perdu le souvenir de sa bonté, de son affabilité et des grands services qu'il a rendus au département. Comme avocat, il montra à la barre les talents les plus brillants : mais il préférait les transactions aux procès, et répétait souvent que « le plus mauvais accommodement vaut mieux que le meilleur procès. » C'est lui qui mit fin, avec l'aide de l'autorité préfectorale, aux difficultés immémoriales que soulevait l'indivision des communaux de la vallée de l'Authion, et ce succès lui valut son entrée dans la carrière politique où il déploya une grande activité. Son attention s'était portée sur les questions budgétaires, et sa compétence le porta au ministère dans les premiers jours de l'année 1870. M. Segris rentra dignement dans la vie privée, après la guerre, et se fit aimer de tous ceux qui l'approchaient par le doux attrait des vertus domestiques. Nous aimons à reproduire quelques extraits du beau discours prononcé sur la tombe de cet homme de bien par un de ses plus fidèles amis, et nous adhérons sans réserves à tout ce qu'a dit, si délicatement et si chrétiennement, M. Louvet :

«.... Segris (Emile-Alexis) est né à Poitiers, en 1811. Après avoir fait de brillantes études au collège Louis-le-Grand, il prit ses grades à la Faculté de droit de Paris. Puis, afin de fortifier sa connaissance théorique des lois par la pratique journalière des affaires, il entra dans l'étude d'un des avoués de Paris les plus autorisés, où il tint, pendant plusieurs années, l'emploi de maître clerc.

A 26 ans, il rentrait en province pour y suivre la carrière du barreau.

Une circonstance heureuse l'attira et le retint définitivement parmi nous : il trouva, dans une des familles les plus honorables de la bourgeoisie angevine, la femme qui devait être, pendant quarante-trois années, l'honneur et la force de son foyer domestique, la gardienne bénie et fidèle de sa vie dans les bons et dans les mauvais jours. Il se livra dès lors tout entier aux grands et rudes labeurs de sa profession d'avocat ; et il ne tarda pas à se faire remarquer au milieu d'un barreau qui a eu de tout temps le glorieux privilège de compter dans ses rangs les hommes les plus distingués. Sa parole nette, élégante et facile, la chaleur communicative de sa pensée, son argumentation serrée et vigoureuse, le soin consciencieux qu'il apportait à l'étude de ses dossiers, et surtout le choix scrupuleux qu'il faisait des causes dont on lui confiait la défense (n'en acceptant jamais aucune avant de s'être bien convaincu du bon droit de son client),

Digitized by Google

le mirent tout de suite en relief et le firent monter bientôt au premier rang où il se maintint pendant plus de vingt années.

La renommée croissante d'Emile Segris le désignait naturellement au choix de ses concitoyens pour les fonctions publiques. Il fut nommé successivement conseiller municipal, adjoint au maire d'Angers, membre du Conseil général de Maine-et-Loire, secrétaire puis vice-président de cette dernière assemblée. Là encore, comme au barreau, nous retrouvons l'homme de bien, habile dans l'art de la parole, consacrant son talent à tout ce qui est bon, juste et conforme aux véritables intérêts du pays.

Mais une scène plus élevée attendait et appelait ce talent pour lui donner son libre essor et son entier développement. En 1860, les portes du Corps législatif s'ouvrirent devant Emile Segris. Ses débuts furent heureux : il se plaça dès l'abord parmi les maîtres de la parole. Qui ne se souvient de l'avoir vu à la tribune, dans l'une de ces grandes discussions qui touchent aux intérêts vitaux du pays, l'œil enflammé par l'ardeur de sa conviction, le geste sobre, la voix contenue, lancer de ces phrases palpitantes d'émotion, qui subjuguaient tous les auditeurs, parce que tous sentaient que chacun de ces mots si profonds et si justes, avant d'arriver à leurs propres cœurs, avait passé par le sien. De pareils succès, Messieurs, se comprennent mieux qu'ils ne se décrivent. Ils ont été fréquents dans la carrière parlementaire d'Emile Segris.

Le gouvernement désira s'attacher un homme de cette valeur ; il voulut à plusieurs reprises le faire entrer au Conseil d'Etat en qualité de président de section. Segris ne se laissa point tenter par ces ouvertures : il ne voyait rien au-dessus de sa fonction de député.

Il hésita longtemps aussi à se charger des redoutables fonctions du ministère. Mais l'heure était grave, les difficultés étaient grandes, et il dut s'incliner devant l'appel fait à sa loyauté.

Ici, je m'arrête, Messieurs, par un sentiment de réserve que vous saurez comprendre ; et cependant il est deux choses qu'il m'est impossible de taire en présence de ce cercueil ; — la première, c'est qu'Emile Segris, apporta dans les conseils du gouvernement cette droiture de conscience, cette fermeté de bon sens, cette franchise et cette indépendance qui lui avaient gagné l'estime de ses collègues sur tous les bancs de la Chambre, la seconde, c'est qu'il fut du nombre de ceux qui soutinrent la cause de la paix et qui ne cédèrent qu'à la dernière extrémité devant un concours de circonstances dont l'histoire sera juge quand tous les faits de cette douloureuse époque pourront être livrés à la publicité.

Telle est, Messieurs, esquissée à grands traits, la vie publique d'Emile Segris.... »

H.

Digitized by Google

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

LE MARIAGE CIVIL ET LE DIVORCE, par Ernest GLASSON, professeur à la Faculté de droit de Paris. (In-8°, Paris, chez Durand et Pedone-Lauriel).

La savante étude publiée par M. Glasson est extraite d'un cours de *législation civile comparée,* professé à l'école libre des sciences politiques, et elle offre à elle seule une preuve suffisante de la nécessité d'introduire le cours de législation comparée dans le programme des études supérieures de droit. Il est impossible de se rendre compte des qualités ou des défauts de nos codes, de leurs lacunes et des réformes qu'ils appellent, si l'on ne connaît les codes et les lois des peuples civilisés.

Avant d'aborder l'étude du mariage civil et du divorce dans les diverses nations, M. Glasson examine les sources du droit civil en Europe. Il nous explique lui-même que cette introduction rentre dans un plan général de publications. M. Glasson se propose, et nous nous en réjouissons, de nous donner bientôt d'autres études de législation comparée sur l'organisation de la famille. Mais avant d'étudier la famille dans les lois civiles actuelles, il était nécessaire de faire connaître, une fois pour toutes, les sources auxquelles remontent ces lois. Nous avouons cependant que nous aurions préféré que la première partie fût séparée de la seconde et publiée à part. Son importance permettait d'en faire un ouvrage distinct.

M. Glasson est partisan de l'indissolubilité du mariage, mais son but n'est pas de discuter les théories. Il fait mieux, car cette discussion est épuisée ; il expose les législations étrangères et montre que partout ou presque partout l'indissolubilité a été reconnue comme un des caractères du mariage. Son ouvrage se termine par un tableau synoptique des divorces en Belgique, de 1830 à 1875, soit pendant 46 ans. Hélas ! le tableau n'est pas fait pour nous rallier aux projets de M. Naquet. En 1830, on ne compte que 4 divorces pour toute la Belgique. Puis les chiffres s'élèvent : en 1840, nous sommes à 26 ; en 1860, à 55 ; en 1870, à 82 ; en 1873, à 120. L'année 1874 a vu 122 divorces et séparations ; l'année 1875, 135 divorces ! M. Glasson fait remarquer que ces divorces ont lieu presque tous dans les quatre grandes villes : les campagnes restent catholiques et par conséquent fidèles au principe de l'indissolubilité.

La conclusion du savant professeur est fort nette. L'indisso-

Digitized by Google

lubilité du mariage, dit-il, est l'idéal dans le droit comme dans la religion. On ne peut mieux dire, et nous pensons que les lecteurs de la *Revue de l'Anjou* nous sauront gré de leur avoir signalé un livre qui vient certainement à l'appui de leurs sentiments.

HERVÉ-BAZIN.

CATHERINE D'ARAGON et les origines du schisme anglican, par M. Albert DU BOYS. (Un fort vol. in-8 de LXVII-574 pages. — Prix : 7 fr. 50). Victor Palmé, éditeur, 76, rue des Saints-Pères, Paris.

Ce volume, qui vient de paraître à la *Société Générale de Librairie catholique,* est une œuvre aussi considérable par le sujet même que par la manière supérieure dont elle a été traitée par l'auteur. Tout est pour ainsi dire nouveau dans ce laborieux travail, car M. Albert du Boys l'a composé d'après un volumineux Recueil de Lettres, Documents, Dépêches et *autres papiers* inédits mis au jour, il y a quelques années, par une Société savante de Londres. Son éminence l'illustre cardinal Newman a daigné en agréer la dédicace et a vivement félicité l'auteur de l'avoir entrepris.

Le livre de M. Albert du Boys se rattache à une époque de lutte entre le pouvoir arbitraire et violent de l'Etat, et l'autorité calme et toujours conciliante de l'Eglise. Henri VIII n'écoute que son propre intérêt, et passe outre à toutes les raisons d'honneur, de justice et de religion que lui représente le Pape. Tel est un peu partout aujourd'hui, mais chez nous particulièrement, l'état général des esprits au point de vue religieux et politique. Aussi la lecture de *Catherine d'Aragon et les Origines du schisme anglican* tire-t-elle des circonstances un attrait de plus.

M. Albert du Boys a eu trois grands ouvrages de droit couronnés par l'Académie française en 1875. Le rapporteur du concours, M. Patin, s'exprimait ainsi : « C'est avec la compétence d'un ancien magistrat, avec l'autorité d'un docte jurisconsulte, que M. du Boys a écrit. Son livre n'est pas seulement savant, exact, judicieux ; il est bien écrit, bien composé... » Si *Catherine d'Aragon* était présentée à la célèbre assemblée, nul doute qu'elle ne dît aussi de lui : « C'est avec la compétence et l'autorité d'un *historien* que M. du Boys a écrit ce livre. »

Le Propriétaire-Gérant,
G. GRASSIN.

Angers, imprimerie GERMAIN et G. GRASSIN, rue Saint-Laud. — 1340-80.

Digitized by Google

REVUE

DE L'ANJOU

NOUVELLE SÉRIE

Sixième Livraison. — Octobre 1880

TOME PREMIER

ANGERS
GERMAIN ET G. GRASSIN, IMPRIMEURS-LIBRAIRES
RUE SAINT-LAUD.

1880

Digitized by Google

SOMMAIRE

1. *La vie rurale au XVIe siècle,* d'après un ouvrage nouveau. — André JOUBERT.

2. *La matière radiante.* — E. TURQUANT.

3. *Un petit Collège avant et pendant la Révolution :* Baugé de 1682 à 1793 (suite). — Arthur DU CHÊNE.

4. *Chronique économique : La liberté des Comices agricoles. — Le Comice de Segré et l'Administration préfectorale.* — HERVÉ-BAZIN.

5. *Chronique locale.* — Z***

6. *Chronique bibliographique : Un magistrat français, M. Eugène Poitou, par M. Adolphe Lair.* — H.-B.

Prix de l'abonnement de la REVUE DE L'ANJOU
12 *francs par an.*

Digitized by Google

LA VIE RURALE

AU XVIe SIÈCLE

D'APRÈS UN OUVRAGE NOUVEAU [1].

L'histoire des différentes classes de l'ancienne France a été, depuis cinquante ans, le sujet d'un grand nombre de monographies curieuses ou d'études savantes. D'importantes découvertes ont permis de savoir quelles étaient les conditions véritables de la vie au village, ou à la ville, sous la monarchie. Grâce aux efforts patients des érudits, bien des erreurs ont été rectifiées, bien des préjugés ont été dissipés. Ce qu'on appelait l'ancien régime est mort pour ne plus revivre. C'est en vain que les écrivains révolutionnaires, confondant les différentes époques de notre histoire nationale, ont cherché à ranimer des haines éteintes et à semer la division entre les enfants d'une même patrie. La vérité brille aujourd'hui d'un pur éclat et nous ne maudissons plus le passé, parce que nous le connaissons mieux, et nous l'apprécions à sa juste valeur. Les auteurs qui nous ont initiés aux détails intimes de l'existence de nos pères nous ont donc appris à aimer davantage notre pays. Il ne faut pas cependant que le fruit de leurs travaux demeure confiné dans le cercle un peu étroit du monde des archéologues. Aussi pensons-nous qu'il est utile de vulgariser ces

[1] *Journal d'un sire de Gouberville et du Mesnil-au-Val, gentilhomme campagnard au Cotentin* (1553-1562), publié par M. l'abbé Tollemer, ancien proviseur, officier de l'Université. Un volume grand in-12 de 846 pages. Paris, 1879, Champion, 15, quai Malaquais.

Digitized by Google

publications intéressantes et de montrer ce que furent ces âges de foi et de dévouement, si longtemps calomniés et si souvent méconnus. Les nations voisines chez lesquelles l'esprit de parti n'a pas étouffé tout sentiment d'équité sont, à bon droit, fières de leurs ancêtres. Imitons-les et rendons à la vieille France toute la justice qui lui est due, sans cacher cependant les ombres du tableau, et sans dissimuler les fautes du passé, auxquelles ressemblent singulièrement les erreurs du temps présent. Déjà cette noble tâche a été comprise et les livres des Sismondi, des Leslie, des Janssen, des Taine, des Le Play, des Léonce de Lavergne, des Siméon Luce, des Fustel de Coulanges, des Albert Babeau, ont ouvert la voie aux historiens de l'avenir. Toutefois ces auteurs se sont attachés principalement les uns à l'étude du moyen âge, les autres à celle de la révolution française. Il est une époque intermédiaire qui nous était peut-être moins familière et sur laquelle l'ouvrage que nous nous proposons d'analyser a jeté un jour tout nouveau. Nous voulons parler du XVIe siècle. D'ordinaire, quand on s'occupe de cette période, on s'attache surtout aux deux points principaux qui semblent la caractériser tout entière, c'est-à-dire à l'exposé des merveilles produites par la Renaissance dans le monde des lettres et des arts, et au tableau lamentable des guerres de religion. Certes le désordre moral s'alliait alors aux splendeurs d'une civilisation raffinée, les mœurs étaient violentes et les haines farouches. Mais, d'un autre côté, dans cette société règlementée par une savante hiérarchie, l'inégalité des conditions et la différence des rangs n'avait rien de choquant. Une remarquable union existait entre les classes du peuple français et l'aisance était répandue partout, à un degré que l'on ne pourrait guère soupçonner, si l'on n'en avait pas des témoignages irrécusables. Telles sont les deux vérités qui ressortent de la lecture approfondie de l'ouvrage de M. l'abbé Tollemer, chercheur

Digitized by Google

érudit, auteur de savants travaux, et l'un des membres les plus distingués de l'Université et du clergé du diocèse de Coutances.

I.

Il y a déjà deux ans, M. l'abbé Tollemer avait publié, à Valognes, les extraits d'un ancien livre de comptes, mêlés de faits et de réflexions. Ce travail était emprunté à un manuscrit du XVIe siècle, appartenant à M. de la Gonnivière, propriétaire de la contrée, et qui était demeuré entièrement inédit [1]. Il avait pour titre : « *Journal manuscrit du sire de Gouberville et du Mesnil-au-Val, gentilhomme campagnard au Cotentin de 1553 à 1562.* » C'était un résumé d'un volumineux manuscrit, qui eût rempli cinq volumes, in-8°, chacun de cinq cents pages. Il en avait été tiré un nombre restreint d'exemplaires. Toutefois la réputation de cet ouvrage s'était répandue au loin. La Bibliothèque nationale avait demandé et obtenu une copie complète du texte original. Les antiquaires de Normandie l'avaient signalé à l'attention de l'Institut. La nouvelle édition, dont nous entreprenons l'analyse, compte près de 850 pages, et constitue une mine presque inépuisable de renseignements instructifs.

C'est un tableau complet de la vie du gentilhomme campagnard, de l'intérieur d'un manoir, des mœurs rurales, des usages de Normandie, des coutumes et des habitudes locales pendant la seconde moitié du XVIe siècle. Il serait facile d'agrandir cette étude et d'appliquer ces diverses observations aux autres provinces du royaume de France, sous le règne des derniers Valois. Tout ce que le jourrnal du sire de Gouberville nous apprend au sujet de l'existence particulière des habitants de Gouberville et du Mesnil-au-Val

[1] M. Raoul de la Gonnivière, maire de Saint-Germain de Warreville.

Digitized by Google

peut être étendu aux autres contrées, où la situation était identique, à quelques exceptions près. C'est ce qui donne à cette publication son principal attrait, et nous devons remercier le patient écrivain qui, à force de travail et d'application, est parvenu à reconstituer dans son ensemble la vie champêtre au temps de Henri II et de François II. Nous savons aujourd'hui quelles étaient les relations qui unissaient entre elles les diverses classes de la société française, et nous sommes initiés à mille particularités curieuses, concernant l'économie rurale à cette époque de notre histoire nationale. Le bruit des évènements politiques et les premiers tumultes des guerres de religion trouvent dans cette narration un fidèle et vibrant écho. Ces livres de *raison*, ou de comptes, si familiers à nos pères et si rares aujourd'hui, renferment de précieuses indications. On serait tenté de croire du premier abord que cette longue suite « *de Mises et de receptes* » écrite par un seigneur, soucieux de la bonne administration de sa fortune, n'offre aucun intérêt pour le lecteur. Il n'en est rien heureusement, et les esprits sagaces parviennent à glaner dans cette énumération minutieuse de chiffres précis, une foule de détails qui, réunis et comparés, permettent de recomposer la véritable physionomie d'un temps disparu [1].

Le XVIe siècle marque une étape importante dans les annales de la civilisation. La vie y était facile, les salaires amplement rémunérés et l'entente cordiale régnait entre les diverses classes. Ce n'est qu'au XVIIIe siècle que l'absolutisme monarchique, legs du siècle précédent, mais dépouillé du prestige de la gloire, joint aux abus d'une fiscalité oppressive qui pesait lourdement sur les villes et les campagnes, ainsi que mille autres causes, engendrèrent l'hostilité réciproque des citoyens d'une même patrie. C'est

[1] V. l'*historique du manuscrit* dans l'ouvrage cité pages 7 à 14. ainsi que *la manière de dater l'année*. *Ibid.*, p. 14 à 16. C'est depuis Charles IX que l'année commence au 1er janvier.

Digitized by Google

alors que germèrent dans le cœur du peuple ces sentiments d'envie et de haine que le zèle religieux s'efforce si généreusement d'apaiser, sinon de détruire, aujourd'hui. Toutefois, comme tous les temps, le XVIe siècle avait ses plaies et ses défectuosités, que nous signalerons au passage, avec une juste impartialité.

M. l'abbé Tollemer avait songé d'abord à publier, dans toute son intégrité, le manuscrit du sire de Gouberville. Mais il pensa bientôt que la fatigue et l'ennui naîtraient vite de la lecture, quelque peu continue, de ces notes journalières, de leur décousu et de leur pêle-mêle. Il renonça à ce mode de publication et résolut de suivre une autre méthode consistant à former de toute la diversité des faits, contenus dans le manuscrit et étudiés avec soin, plusieurs groupes parfaitement distincts auxquels il consacrait un article spécial. Il a reproduit, aussi littéralement que possible, la pensée, la forme et la façon de dire du gentilhomme campagnard, de telle sorte que chacun de ces articles est le résumé fidèle de son opinion personnelle sur les points divers que l'auteur a essayé de mettre en lumière, et le plus souvent dans le propre langage du seigneur normand. Ces pages sont accompagnées de commentaires empreints d'une sérieuse érudition, d'utiles éclaircissements et de remarques piquantes, destinées à éveiller la légitime curiosité du lecteur. Un glossaire est joint au volume.

II.

Au mois de novembre 1555, « le procureur général de la Cour des Aides de Rouen et le président de Mendreville » furent chargés de vérifier les titres des familles nobles du Cotentin. Les usurpateurs des qualités et des privilèges nobiliaires devaient être sévèrement punis. Ainsi ceux qui « *n'avoyent fourni leur noblesse furent déclarés contri-*

Digitized by Google

buables et condemnés à six années de leur revenu, du nombre desquels estoit maistre Jacques Davy, bailly du Cotentin, et tous ceux de son nom, et le dict bailly condemné à 8,000 francs[1]. » Notre sire de Gouberville se tira fort bien de cette délicate épreuve. Il avait eu soin de s'y préparer de longue main, en rassemblant les aveux et les pièces authentiques de la terre de Gouberville, pour les soumettre à l'examen des commissaires. Ces titres remontaient à l'an 1400, époque à laquelle un de ses ancêtres, issu d'une fort ancienne famille, originaire de Bessin, portant le nom de Picot, et établie depuis longtemps dans le Cotentin, possédait déjà le fief de Gouberville. Les terres de Russy, Saint-Honorine, Grand-Val et Colleville firent partie de la seigneurie. Notre personnage pouvait donc se dire de bonne et vieille maison.

Quelle était en 1553 la famille du sire de Gouberville et combien de membres la composaient? Le père et la mère devaient être morts au moment où commence le livre de comptes. De leur mariage naquirent quatre fils, dont l'aîné Gilles est le héros du livre, et quatre filles. Les garçons occupèrent des emplois dans l'église et la magistrature: des filles, les unes se marièrent et les autres restèrent célibataires. Il faut ajouter à cette progéniture légitime des frères et une sœur naturels. Parmi ces derniers, Symonnet et Guillemette étaient les favoris du sire de Gouberville. Ils vivaient avec lui dans son manoir, quoiqu'ils semblent toujours avoir été maintenus dans un rang inférieur. Les naissances irrégulières, fort communes dans toutes les conditions de la société de ce temps, n'inspiraient pas alors les sentiments que nous éprouvons aujourd'hui contre elles. C'est ce qui explique ces rela-

[1] Le nom patronymique se perdait pour ainsi dire, selon M. l'abbé Tollemer, dans la même famille. Le père et le fils portaient des noms différents, suivant les terres qu'ils représentaient, et dont ils étaient responsables envers leurs suzerains respectifs.

Digitized by Google

tions, suivies et affectueuses entre Gilles de Gouberville, Symonnet et Guillemette.

Gilles de Gouberville ne se maria pas. Il eut en 1556 comme une velléité d'entrer en ménage, mais il ne put donner suite à son projet, pour une raison assez curieuse. Il avait besoin de trente écus, qu'il ne parvint pas à trouver dans sa bourse, pas plus que dans celle de son oncle, le curé de Russy! Aussi, faute de ces fameux *trente escus*, le digne sire resta garçon[1]. Il est à remarquer que ses amis l'engagèrent, plus d'une fois, à prendre une femme. Pendant un déjeuner, du 15 mars 1557, plusieurs d'entre eux lui promirent « *deux poinsons de vin, quand il se mariroyt.* » C'est lui qui le raconte, et il ajoute « *aulx présences de diverses gens et de tous mes serviteurs, qui desjeunoyent à une autre table près celle ou nous estions.* » Les domestiques prenaient en effet leurs repas, d'ordinaire, dans la même salle que leurs maîtres, ce qui établissait entre eux une certaine intimité et rendait en outre la surveillance plus facile.

Dessinons, en quelques lignes, la physionomie du sire de Gouberville, tel que la lecture de son journal nous le révèle et résumons les traits principaux de son caractère. C'était un gentilhomme campagnard, dans toute l'acception du terme, occupé à faire valoir, et fort entendu dans la direction de ses affaires. Célibataire endurci, à l'esprit alerte, au tempérament emporté, vaillant chasseur, ami des gais propos, grand mangeur et intrépide buveur, il se montrait cependant très soucieux de l'état de sa santé. Sa piété sincère s'alliait à une certaine tendance aux idées superstitieuses. Plein de compassion pour les malades et

[1] M. Albert du Boys dit, dans un compte-rendu de l'ouvrage publié dans le *Correspondant* du 10 octobre dernier, que notre héros ne put se marier et semble croire qu'il fut éconduit par la famille dans laquelle il désirait entrer. Il n'en est rien. M. l'abbé Tollemer raconte seulement que le défaut d'argent l'empêcha de réussir. V. l'ouvrage cité pages 30 et 31.

Digitized by Google

les indigents, d'une inépuisable charité, comme l'attestent ses notes, il avait l'abord facile, et paraissait toujours disposé à délier les cordons de sa bourse pour obliger ses voisins. Une nuit d'hiver, il courut chercher à trois lieues, malgré le froid et la fatigue, un médecin pour soigner un de ses tenanciers blessé. Il visitait souvent les pauvres et remplissait auprès d'eux l'office de docteur, car tous les seigneurs ruraux connaissaient, au XVIe siècle, assez la médecine pour suppléer à l'absence du praticien. Il aimait à fréquenter l'école paroissiale, pour y prodiguer ses encouragements et ses conseils aux enfants, et il leur faisait réciter leurs leçons. Quand les travaux de l'été retenaient les ouvriers aux champs, il leur portait, lui-même, de la bière et du vin. Aux jours de fête, il se mêlait aux jeux et aux plaisirs rustiques de ses vassaux. Chacun aimait cette nature originale et sympathique, en dépit de ses incartades et de ses brusques colères. En vrai normand, Gilles de Gouberville engageait de fréquents et interminables procès contre une foule de gens, et même contre les membres de sa famille. Il suivait avec intérêt les progrès de l'agriculture, et il étudiait les méthodes nouvelles qu'il s'efforçait d'introduire dans l'exploitation de ses fermes. Enfin sa persévérance et son esprit de suite nous sont attestés par la peine continue qu'il prit de rédiger, pendant dix ans, son journal quotidien, sans rien omettre de ce qui était relatif à sa vie et à celle des personnes qui l'entouraient.

III.

Nous décrirons, en suivant l'ordre adopté par l'auteur, les différents chapitres de la vie rurale au XVIe siècle. Nous examinerons ainsi, successivement, la composition de la maison du sire de Gouberville, la situation de ses serviteurs, les meubles, les vêtements, la table, les jeux, les

Digitized by Google

plaisirs, la chasse, les voyages et les autres occupations[1]. Puis nous expliquerons comment se faisait l'exploitation des domaines, quels étaient les cultures, les travaux, les instruments aratoires en usage : nous mentionnerons ce que le journal nous apprend au sujet des diverses catégories de citoyens, telles que le noble, le prêtre, le soldat, et ce qu'il dit des coutumes particulières à cette époque[2]. Enfin nous résumerons le tableau des guerres religieuses dans la contrée[3], et nous terminerons par les réflexions que suggère la lecture du journal.

Gilles de Gouberville était entouré dans son château par de nombreux domestiques qu'il appelait *serviteurs* et *chambrières :* parfois aussi il se servait d'une expression charmante, il nommait ses gens « *la famille de céans.* » Guillemette, sa demi-sœur en bâtardise, avait sous sa direction une partie du service intérieur. Le *laqués* Lajoye paraît avoir été le favori du maître qu'il accompagnait toujours dans ses chevauchées et ses voyages lointains. Les domestiques se louaient aux *assemblées.* Les seigneurs des environs, et même le curé, assistaient à ces joyeuses réunions où les danses et les luttes se succédaient. Les serviteurs recevaient de bons gages, évalués à 40 ou 50 sols. Ils en prenaient parfois une partie en nature, et prélevaient divers objets tels que du linge, des draps, du vin, un agneau, dont le prix était déduit sur l'argent qui leur était dû pour leurs services. Ils n'avaient pas à se plaindre de leur sort. Cependant, quand ils commettaient quelque faute grave, le sire de Gouberville leur administrait une vigoureuse correction où le bâton jouait son rôle. Quelquefois il confiait le soin de ces exécutions à l'un d'entre eux, et s'il s'y refusait, il le congédiait immédiatement. Il semble avoir regretté ses colères, car il écrivait

[1] Voir l'ouvrage cité, p. 31 à 207.
[2] *Ibid.*, p. 301 à 409 et 443 à 703.
[3] *Ibid.*, p. 720 à 795.

Digitized by Google

un jour en caractères grecs la mention des coups donnés à Symonnet, comme pour les cacher. Les payements s'effectuaient au moyen des monnaies françaises et étrangères qui avaient cours dans la région. On en comptait au moins trente-cinq espèces, sans parler des variétés, toutes différant de valeur et de nom. L'auteur donne, d'après le manuscrit de Gouberville, les détails les plus minutieux sur chacune de ces monnaies [1].

L'ameublement du manoir ne semble pas avoir été fort recherché. On n'y trouve guère de curieux qu'*ung petit bahur* de Rouen, *un coffret d'yvoyre avec ung cadenatz de cuyvre de la façon d'Allemagne* et *ung garde-robe de boys* ou *cabinet*, sorte de buffet à plusieurs tiroirs, où le seigneur serrait ses papiers. Une horloge figurait aussi parmi les objets précieux [2]. Le reste du mobilier du manoir appartenait, sans doute, à l'honnête catégorie des bons vieux meubles, solides, sans prétention à l'élégance que l'on se transmettait de génération en génération, et que chacun tenait à honneur de conserver intacts. Aujourd'hui la mode change souvent et les gens riches renouvellent fréquemment leur ameublement, sans s'attacher à aucun objet. Les souvenirs s'envolent avec les meubles! Des rideaux *à courtines* encadraient le lit du châtelain. Il possédait des serviettes et de la *vesselle d'étain*, en assez grande quantité, mais la batterie de cuisine était modeste.

Les vêtements constituaient le luxe de notre personnage, et leur description remplit un long chapitre. Il changeait de chemise, tous les dimanches, selon l'usage antique et solennel. Il ne les usait guère, cependant, car il n'en fait confectionner que trois fois en dix ans, ce qui prouve qu'elles étaient de qualité supérieure. L'ouvrière chargée

[1] Voir l'ouvrage cité pages 45 à 77.

[2] L'armurier *Jéhan Rouxel racoustrait* aussi bien les *orloges* que les *harquebuses*, nous dit le sire de Gouberville, ce qui prouve que cette horloge était en fer ou en cuivre. Ibid. p. 79.

Digitized by Google

de ce travail recevait six deniers par jour. Ces chemises de fine toile de lin étaient ornées de dentelle; des gants et des mouchoirs de soie garnissaient les armoires. La *nuyct* il revêtait des chemises de *cresel*. Les chausses en *taffetas tenné* remplaçaient les bas. On employait aussi le *veloux*, le *droguet*, l'*estamet*, le *satin*. Le *faulx hault de chausses* en cuir jaune protégeait les chausses elles-mêmes contre le frottement de la selle. Qu'étaient-ce que les *chaussettes?* C'est un point qui reste incertain. Le *pourpoinct* de *samin velu*, doublé de *toyle*, la *casaque de noyr* ou de *frise grise*, le *casaquin*, les *cottes pointes*, « faictes à las d'amour », le *hoqueton*, le *soye*, la *robe* de *taffetas à gros grain*, fourrée de *lombardie* et de *martre*, les *manteaux* munis de *penne blanche* et de *peaulx*, la *robe* à *parements de loups*, le *collet* de *maroquin*, le *cappeau*, le *collet* en *peau de cerf*, (le collet en peau de mouton était réservé au peuple), la *jacquette*, composaient la garde robe. Ces vêtements recevaient une foule d'ornements divers, tels qu'*aiguillettes*, *boutons*, *passements* de couleurs, *attaches* de *soye*, *ceintures* de *buffle*, *cordelières*, *escarcelle*. Le chapitre des chapeaux n'est pas moins fourni. Le feutre d'*Espagne*, le chapeau de *veloux*, le petit *bonnet* de *galère*, le *bonnet* de *veloux*, la *caslotte* de *soye*, étaient ses coiffures préférées. Quant aux chaussures, il faut distinguer celles de cuir ou de maroquin qu'il faisait fabriquer chez lui, dans une des salles du manoir, avec des peaux d'Espagne et du Levant, de bestiaux, de chèvres, telles que les *bottes à bouclettes*, les bottines, les souliers à clous, les *mulles*, les pantoufles, et celles qu'il achetait au dehors. Un jour il paya cent sols une paire de chaussures à Valognes. Quand il louait ses domestiques, il promettait de leur donner de bons souliers, en sus de leurs gages, et il allait lui-même les acheter au marché pour s'assurer de leur qualité. Jamais il n'est question de sabots, ce qui suppose que cette chaus-

Digitized by Google

sure, si répandue aujourd'hui, était inconnue, alors dans les campagnes normandes. Les parfumeries se préparaient au château. La pommade, l'eau de rose et *l'eau de Damas*, célébrée par Nicolas Demery dans sa *Pharmacopée universelle*, étaient composées à Gouberville. Il ne cite qu'une fois l'acquisition d'un savon. Le ceinturon et le *fourreau* de son épée devaient être en velours. Certaines de ces étoffes subissaient, avant d'être employées, *la tonture*, et d'autres la teinture. Un riche chapeau coûtait vingt-cinq francs et une belle paire de gants, douze.

Suivons le sire de Gouberville dans la salle des repas, après avoir traversé la grange et le moulin. Le pain du chapître, le pain tendre et le pain blanc alternaient avec les fouaces et les *cimeneaux*. Sur la table s'étalaient le bœuf, le veau, le mouton, le porc, la langue, les tripes, les boudins, le *hastelet*, le chevreau, le poulet, le chapon, l'oie de *haulte gresse*, les canards, et le dindon qu'on croyait n'avoir été introduit en France que sous le règne de Charles IX ; le gibier à plumes et à poil était fort en honneur[1]. Les pigeons, les étourneaux, les ramiers, les perdrix, le *butor* si peu connu de nos jours, les *hérons*, les cailles, les faisans, le *vitecoq*, espèce de bécasse d'une grosseur remarquable, les bécasses, les *vasières*, oiseaux disparus, les bécassines, les oies sauvages, les *gendrelles*, dont on ignore le vrai nom, les halbrans, les canards sauvages, les sarcelles, les *plongets* ou plongeons, les *oyseaux de Saint-Martin*, les cygnes gras, les *courlieux* ou courlis, les *marqueroles* ou macreuses, les alouettes, les *plouviers* ou pluviers, les *lotrunes*, dont il ne reste plus de spécimens, les merles, les rossignols, constituaient les éléments d'un menu aussi riche que varié. Le petit gibier comprenait le lapin, le *connin*, le lièvre ; et le gros gibier, les pâtés de venaison, le sanglier, le cerf, le chevreuil, le daim, etc.

[1] Deux perdrix coutaient sept sols. V. l'ouvrage cité, p. 634.

Digitized by Google

Quant aux poissons, le catalogue en est interminable; les *houllebiches*, variété inconnue, les crevettes, les huîtres dont quatre personnes, dans ces temps privilégiés, pouvaient se rassasier pour la modique somme de trois sols, les moules, le saumon, la raie, le *rayton* ou papillon, l'anguille, le turbot, le *sartroul*, la dorée, la *grenade*, le merlan, le *platin*, la *rousette*, le hareng, le *mullet* de deux pieds et demi de long, le *congre*, le maquereau, le *vrac*, la carpe, le bar, le *sormullet*, la plie, la *solle*, les *sardres*, même le marsouin très recherché et de fort haut prix, le *lieu*, la morue, composaient une collection à la fois abondante et appétissante. Tous ces poissons, sauf quelques-uns, étaient vendus à très bas prix. Les épices assaisonnaient les mets; les fromages, les pâtisseries et les fruits secs formaient les desserts avec les oranges, les citrons, les grenades, les figues, les pruneaux et le riz. Le cidre était la boisson principale. Le vin, tiré à la barrique par les marchands qui ne le vendaient pas en bouteille, se divisait en clairet, rosette, blanc, sec, orléans, anjou, bourgogne, et vin de la *palme*[1]. L'hippocras coûtait fort cher et l'eau-de-vie ne semble pas avoir été très estimée à cette époque. Des chandelles éclairaient la salle du festin. Gilles de Gouberville avait, comme tout homme, ses faiblesses, et il ne se piquait guère de sobriété. Car, après ces copieux *banquetages*, fréquemment renouvelés, il se plaignait d'ordinaire de malaises qui ressemblaient singulièrement à des indigestions. Il appelait alors à son aide la science de son ami *Maistre Raoul Dager*, prêtre médecin, dont les remèdes violents et les terribles clystères le punissaient cruellement de son intempérance!

Après le dîner et le souper, les seigneurs se livraient aux jeux de maison, tels que la *chausse*, le *mal-content*,

[1] Lorsqu'on était invité à dîner on apportait à celui qui vous recevait un ou deux pots du *vin de l'hôte*. C'était d'ordinaire « *du vin vieil.* »

Digitized by Google

la *renette* que nous ne connaissons que de nom, les dés, le *momon*, sorte de jeu où des personnages, travestis d'une manière méconnaissable, allaient porter un défi sur un coup de dés; les prêtres y prenaient part, comme leurs paroissiens. On jouait au trictrac, aux cartes, à la paume, au *palet*. Aux jeux de la paroisse assistaient non seulement le châtelain et ses gens, mais encore les habitants de la commune. Ces divertissements comprenaient : les quilles, les boules, les luttes, le *crocher*, la *volerye*, sorte de voltige; on voit les curés et les vicaires *crocher*, comme de simples fidèles, après vêpres, près de l'église, jusqu'à la nuit. Enfin les jeux de paroisse à paroisse rassemblaient tous les jeunes gens des communes voisines. La *choule* était très à la mode. Les joueurs se partageaient en deux camps : on lançait une pelotte, et chaque parti, armé de bâtons, s'élançait à sa poursuite en la chassant au loin. On se la disputait avec tant d'ardeur que parfois elle n'était saisie par les vainqueurs qu'à des distances très éloignées du point de départ, au-delà même des paroisses limitrophes. Les parties duraient tout le jour. Souvent les gens mariés *choulaient* contre les non mariés. Les combats de taureaux, qu'on ne s'attendait guère à trouver dans le Nord de la France, à une si grande distance de l'Espagne, étaient également en honneur en Normandie. Les *moralités* et les *miracles*, où les acteurs portaient des masques, se représentaient dans l'église paroissiale, en présence des membres du clergé qui, loin de s'indigner de ces sortes de spectacles, les approuvaient et y prenaient une part active. Le tir à la cible avec l'arbalète réunissait de nombreux émules. Le lecteur peut comparer l'existence morne des paysans de notre temps, abrutis par le cabaret, avec la vie joyeuse qui régnait dans les campagnes au XVIe siècle. Il appréciera les bienfaits de ces assemblées où toutes les classes de la société se confondaient dans une même cordialité et dans un même sentiment de confraternité. Aujourd'hui les divisions entre

Digitized by Google

les castes ont creusé des abîmes infranchissables : chacun ne songe qu'à son agrément personnel, sans s'inquiéter de celui de son voisin. Aussi l'égoïsme et l'envie s'épanouissent-ils, dans toute leur laideur stérile, à la place où fleurissaient le dévouement et l'affection.

La chasse occupait le premier rang parmi les nobles *déduicts*, chers aux gentilshommes. L'arbalète, l'arquebuse à rouet, le *pistolet*, la *pistole*, la *boîte*, sorte de petit canon, paraissent avoir été les armes les plus usuelles. Le sire de Gouberville fabriquait lui-même sa poudre. Les *filets pour la volée*, destinés à arrêter le vol des oiseaux et à les retenir dans les mailles, quand ils se rassemblaient le soir pour aller se nicher, les *filets saillants*, les *filets à merles*, ou *yragnes*, la glu, les pièges pour les fauves, les renards, les blaireaux, sont les engins le plus souvent nommés dans le journal. Les autours et les éperviers de chasse venaient d'Angleterre, tous dressés. Les furets, qui poursuivaient les lapins dans leurs terriers, avaient les dents coupées. La meute, composée de lévriers, de chiens rouges ou chiens courants anglais, de barbets, de chiens couchants, d'épagneuls, de mâtins, de dogues, de chiens croisés d'un dogue et d'une lévrière, de chiens hongres, avait une grande renommée dans le pays environnant. Quand les animaux avaient été volés, le châtelain demandait au juge ecclésiastique un *monitoire*. C'était un ordre obligeant, sous peine d'excommunication, tous ceux qui avaient connaissance du fait énoncé, à révéler ce qu'ils en savaient aux curés ou aux vicaires chargés de la publication. On baignait dans la mer les chiens qu'on croyait enragés. Ces bêtes avaient des noms simples tels que : *Colliche*, *Soudart*, *Bureau*, *Bernaude*, *Escarlatte*, *Verdault*, *Trousse*, *Mitayne*, *Belle-Isle*, etc. Les manières de chasser méritent d'être notées. Les ramiers se chassaient *au juc*, c'est-à-dire quand ils étaient juchés. Nommons ensuite la chasse au *relevé*, à l'*estraquer*, en suivant les traces du gibier poursuivi, le

Digitized by Google

furetage des lapins, la chasse au cerf, à cheval ou à pied; la chasse au loup se faisait de diverses façons. Tantôt on le tuait à l'affût à coup d'arquebuse, tantôt on le poursuivait avec des lévriers intrépides, tantôt on entreprenait « *une hue ou huée aulx loups* », comme cela se pratique encore en Afrique contre les lions. Les habitants des paroisses se réunissaient et enveloppaient l'animal d'un cercle qui avançait toujours en se rétrécissant. Ils l'épouvantaient par leurs huées et par le bruit discordant des cornes, des chaudrons, des poêles, et autres ustensiles ou instruments, jusqu'à ce que l'animal, arrivé à bonne portée, périt sous leurs coups. Une ordonnance de Henri III, rendue en 1583, déclara que la huée était un service obligatoire[1]. *Chaque paroisse devait un homme pour feu.* Le gibier abondait à tel point, à cette époque, que les chasses étaient toujours suivies d'un résultat fructueux. Aujourd'hui il est devenu d'une incroyable rareté et le dépeuplement continuel permet de prévoir le temps où les lièvres et les perdrix disparaîtront complètement de notre territoire. Seuls quelques propriétaires millionnaires parviennent, au moyen de sacrifices onéreux, à se procurer ce plaisir qui jadis était accessible aux personnes d'une fortune moyenne, comme le sire de Gouberville. En revanche les récidivistes ne courent plus le risque d'être décapités ou pendus haut et court en punition de leurs méfaits, d'après l'ordonnance rendue en 1516 par Francois Ier[2]. A une sévérité outrée a succédé une indulgence regrettable bien faite pour encourager les délinquants dans l'exercice d'un métier aussi lucratif que peu dangereux. Mais ces industriels d'un nouveau genre auront bientôt tué la poule aux œufs d'or, et ils ne tarderont pas à éprouver la même

[1] V. *L'Instruction sur le faict des eaues et forest*, par Chauffort, p. 446

[2] *Ordonnances des rois de France*, par Fontanon, au vol. II, p. 211. Une ordonnance rendue en 1669 par Louis XIV, défendit aux Juges « *de condamner au dernier supplice pour le fait de chasse.* » *Dict. Hist.* de Chéruel, t. II, p. 1251.

Digitized by Google

déception que le héros de la fable dont Lafontaine a raconté la mésaventure. La pêche était aussi une des distractions favorites de Gilles de Gouberville : il prenait les anguilles avec des *chausses* ; la ligne, les filets, les *tramaulx*, les collerets servaient également d'engins usuels.

Lorsqu'il restait au logis, le sire de Gouberville se récréait par la lecture des œuvres de sa bibliothèque. Il avait reçu une forte instruction et les livres latins lui étaient familiers. Quelquefois il lisait à ses serviteurs, rassemblés autour de la grande cheminée, les histoires et les romans chevaleresques. « *Ung jour qu'il n'avoit cessé de plouvoyr* », ses gens, « *rachassés des champs par la pluie* », rentrèrent au manoir. « *Au soyer, toute la vesprée*, dit-il, *nous leusmes en Amandis de Gaulle, comme il vainquit Dardan.* » L'ouvrage venait de paraître, traduit par Nicolas d'Herberay. Cet épisode démontre que Gilles de Gouberville, en vrai lettré, se tenait au courant des nouveautés littéraires, et qu'il s'intéressait à l'éducation de ses domestiques. Combien de riches propriétaires auraient, aujourd'hui, l'idée de faire à leur entourage la lecture d'un livre récemment édité, dont eux-mêmes ne se soucient guère ? On ne lit plus. Le journal a tué le livre. Notre seigneur prêtait ses ouvrages à ses amis ou leur en empruntait à son tour. Les nobles n'ont donc pas toujours été aussi ignorants qu'on l'a prétendu. L'*Almanac* et les *Centuries de Nostradamus* étaient consultés avec soin par le châtelain normand, qui avait en ces grimoires une entière confiance. Ces *pronostications* ont été de nos jours l'objet de nombreuses interprétations.

Le 14 avril 1553, écrit Gilles de Gouberville, « *Symonnet et Moisson furent à la chasse et prindrent un lièvre. Il estoyt toute nuyct, quand ilz en revindrent, et disrent qu'ilz avoyent ouy la chasse Helquin, au Viel-Bosc.* » Cette chasse fantastique est décrite au huitième livre de l'histoire d'Oderic Vital. « Imaginez-vous la course effrénée de tous

Digitized by Google

les bataillons de l'enfer, infanterie et cavalerie, tourbillonnant sous les ordres de *Herlequin* le général en chef, portant des cercueils sur lesquels se dressent des assassins de prêtres, des femmes assises sur des selles garnies de clous enflammés, et faisant de là leurs confessions, des clercs, des moines, des évêques implorant des prières, des avocats, des sénéchaux qui avaient volé le petit avoir du pauvre et portant dans leurs bouches quelques-uns des objets soustraits au légitime propriétaire, comme des socs de charrue, ou des pièces de fer d'un moulin, tous chargés de poids brûlants et écrasants, n'espérant de soulagement que dans la prière des vivants et les offices que l'église fait célébrer pour les trépassés[1]. » Cette meute infernale poussait dans les ténèbres des hurlements épouvantables, selon la légende empruntée à la mythologie scandinave. *Hellequin* ou *herlequin* dérivait sans doute de *Earls Koning*, *roi des Earls* ou des esprits. Gilles avait grand soin de ses livres; quant à son encre il la fabriquait lui-même et elle était excellente puisque au bout de trois cents ans elle demeure en parfait état de conservation. Il entretenait des relations amicales avec les maîtres d'école des paroisses voisines. Leur nombre prouve que l'instruction était autrefois très répandue dans ces campagnes que les écrivains radicaux nous représentent comme plongées dans l'ignorance la plus complète, avant la Révolution française.

Le sire de Gouberville, non seulement donnait des leçons de distillation, mais encore faisait confectionner lui-même les instruments ou ustensiles nécessaires à cette opération, en sa qualité de savant. Il exerçait les fonctions de juge de paix volontaire et se complaisait à *appoincter* les affaires des paysans, qui se réglaient d'ordinaire dans l'église. Ses connaissances en médecine et en chirurgie lui méritaient

[1] V. Le huitième livre de l'Histoire d'Oderic Vital, à l'an de l'Incarnation 1091. Il est probable, dit M. l'abbé Tollemer, que c'est une légende payenne christianisée. V. l'ouvrage cité p. 211.

Digitized by Google

le titre de bienfaiteur de sa région, car il utilisait ses aptitudes au profit des malades et des indigents, avec un zèle et un désintéressement dignes de louanges. On venait de tous côtés pour le consulter, comme un oracle. Il passait pour être très habile dans l'art de panser les blessures et il maniait la lancette avec une rare dextérité. L'épée, le bâton et la dague jouaient un rôle fréquent dans les querelles, et le brave sire trouvait aisément à exercer ses talents. Toutefois, il se montrait assez défiant à l'endroit des docteurs de profession, et ses discussions avec les barbiers et les docteurs attestent qu'il s'en rapportait surtout à son expérience personnelle. Il ordonnait, le plus souvent, à ses malades de boire du cidre ou de la bière, qu'il considérait comme des remèdes souverains. L'énumération des médicaments et l'étude des méthodes employées pour soulager les clients fournirait la matière d'un gros volume qui ajouterait un intéressant chapitre à l'histoire générale de la médecine [1]. Du reste, tout le monde pratiquait alors cette science. Les barbiers, les prêtres, les chirurgiens, les docteurs, s'en mêlaient, comme les gentilshommes campagnards.

Le jardin de Gouberville produisait presque tous les fruits et tous les légumes connus de nos jours. Ainsi le journal mentionne le *néflier* on *meslier*, le châtaignier, le maronnier, la vigne, les cerises, les poires, les merisiers, le chou, les betteraves, l'oignon, les poireaux, les épinards, les *panais*, les pois, les fèves, les *naveaulx*, la laitue, le pourpier, la citrouille. « Le *vendredi* 14 juillet 1553, *je ne peux bouger de céans*, raconte Gilles, *pour ce que j'estoys fort enreusmé d'une salade de pourpier que j'avoys mangée mercredi à Vely.* » Ni le persil, ni le cerfeuil, ni le céleri, ni l'oseille, ni les raves, ni les haricots, ni les salsifis, ni la prune, ni la pêche, ni l'abricot, ni la figue, ni la framboise, ni même la groseille ne figurent dans le

[1] V. l'ouvrage cité, pages 232 à 273.

Digitized by Google

manuscrit. Il faut croire que ces variétés étaient alors inconnues dans la contrée. Si le sire de Gouberville ne cultivait que les fleurs dont il parle, son parterre était assez pauvrement décoré, puisqu'on n'y rencontre que la rose, l'œillet et la marjolaine. Préférant l'utile à l'agréable, il offrait aux dames, en guise de bouquet, de gras chevreaux, de gros *vracs* ou de solides pâtés de venaison. La liste des instruments aratoires est à peu près la même que celle qu'on aurait pu dresser dans nos campagnes, il y a trente ans, avant l'invention des machines perfectionnées dont l'Angleterre et l'Amérique nous ont transmis les modèles. Les charrettes, les charrues, les brouettes, les civières, se fabriquaient à Gouberville. Les faux, les fléaux, les faucilles, les fourches, les haches venaient de la ville. Les engrais en usage sont absolument ceux que nos agriculteurs recherchent de préférence, comme le fumier, la fiente des colombiers, le varech, le sable de mer, le *compost*, mélange de boue et de curures des étangs, les *brulins*, la chaux. La culture était l'objet des soins et de préparations assidus et rien n'était négligé pour améliorer les arbres fruitiers.

Comme les bestiaux et le haras erraient en liberté dans les bois qui environnaient les terres labourables, il fallait protéger les moissons par des clôtures bien entretenues. Le froment, le *trémois* ou blé de mars, l'avoine, l'orge, le sarrasin, le seigle mûrissaient dans ces domaines; mais les taupes dévastaient les champs. « *Je conte à Jehan Lechevalier*, écrit le seigneur, *apprès soupper et luy debvoys 65 solds pour traize-vingt taulpes qu'il avoyt prises d'empuys trois semaines, que je paye, et 35 sols que je luy donne.* » Notre sire aurait ri aux éclats si quelque savant de son temps lui avait affirmé, comme on le prétend aujourd'hui, qu'il faut respecter les taupes parce que leur travail souterrain équivaut à un véritable drainage des prairies! Maître Jehan Lechevalier et son neveu

Digitized by Google

Loys étaient de rudes chasseurs de taupes qui gagnaient trois deniers et plus par pièce de gibier, et souvent « *le monnier de Gouberville restoyt fort esbahy de voyer toutes les taulpes qu'ils avoyent prinses.* »

La récolte de la moisson se faisait par corvées, et les prêtres eux-mêmes prenaient part aux travaux. Après les rudes labeurs de la chaude journée les paysans se réunissaient, pour se livrer à leurs ébats rustiques. « *Ils estoient encore à dancer à my nuyct, en la salle,* » dit le journal à la date du 20 août 1555. Que sont devenues ces joyeuses fêtes et où danse-t-on aujourd'hui, après la moisson, dans la salle du manoir? Le chanvre et le lin se filaient au château. D'intelligentes irrigations augmentaient la qualité des fourrages. Le foin, la *vesce*, les navets, les fèves servaient à l'engraissement des animaux du Mesnil-au-Val. L'abondance des fourrages récoltés, avec une attention toute particulière, autorise à penser que l'alimentation populaire était satisfaisante et qu'on mangeait beaucoup plus de viande qu'on ne se l'imagine généralement. Des ruches nombreuses fournissaient le miel: *le pot de myel* valait vingt-cinq sous et la cire se vendait aussi un bon prix.

Gilles de Gouberville avait autant d'étables que d'espèces d'animaux tels que, chevaux, juments, bœufs, veaux, chèvres, moutons et pourceaux. Elles étaient bien aménagées et le plus souvent recouvertes en ardoises. Le cent d'ardoises coûtait un sou: aujourd'hui, on les paie quarante francs le mille. La plupart des bêtes vivaient à l'état sauvage dans les forêts d'alentour. Quand on voulait en prendre quelques-unes, on organisait de véritables chasses et on ne réussissait pas toujours. Les loups et les voleurs en dérobaient bon nombre. Quelques vaches laitières seules demeuraient dans les étables, mais elles donnaient peu de lait et il fallait acheter le beurre. La *pottée de beurre d'une demy libvre* valait quatre sous. Elle se payait, parfois, même moins

Digitized by Google

cher encore, comme le prouvent les lignes suivantes : « *J'envoye Quélen à Valongnes quérir six libvres de beurre qui coustèrent 35 sols.* » Voici quels étaient les prix moyens des bestiaux: pour un taureau sept livres, pour un bœuf dix-sept livres, pour une vache huit livres, pour une génisse quatre livres. Le mouton était estimé quinze sous, les brebis vingt sous et l'agneau six. La livre de laine à filer coûtait environ deux sous [1].

Les chevaux se divisaient en deux catégories : les uns vivaient à l'étable et les autres erraient abondonnés dans la solitude des grands bois. On enfermait cependant les *bestes folles* dans des parcs, sorte d'enclos formé par des palissades ou par quelque accident de terrain. On tendait dans la forêt d'immenses filets assez forts pour arrêter la bande affolée. Messire Gilles rassemblait un certain nombre de compagnons qu'il conduisait à la chasse de ses chevaux sauvages. C'était une rude et dangereuse besogne et il y échouait plus d'une fois. « *Dymenche apprès disner*, rapporte le seigneur, à la date du 17 mai 1556, *nous allasmes à la forest et estions trente-six, tant de céans que du village. Nous prinsmes ung poulain noyr pour moi. Nous faillismes la jument Th. Drouet. Elle força Vincent Paris et luy cuyda passer sur le ventre.* » Pour éviter l'ennui de *faillir* à prendre ces animaux sauvages, les traqueurs attiraient les juments, à l'aide d'étalons montés par des cavaliers, qui dirigeaient leurs proies vers les parcs. Après la chasse, Gilles avait l'habitude d'offrir à boire aux gens qui l'avaient suivi. Ce détail indique que les nobles et les vilains avaient entre eux des rapports de confraternité incontestables. Remarquons que ces courses et ces exercices, assez semblables aux chasses dans les pampas de l'Amérique du Sud, développaient singulière-

[1] Le *24 mai 1555 je m'en vins*, dit notre sire, *fère plier de la laine a missire Jacques Auvré*. Le clergé partageait alors, sans vergogne, son temps entre le travail manuel et la prière. V. l'ouvrage cité, p. 384.

Digitized by Google

ment le courage et la force physique des compagnons. Aussi la race était-elle plus vigoureuse et plus apte qu'aujourd'hui à supporter la fatigue. Les croisements de chevaux français et anglais commençaient à être pratiqués au milieu du XVIe siècle. Il y avait en outre des étalons ambulants qui parcouraient la région, et les serviteurs qui les conduisaient demandaient dix sols pour la saillie. Le prix moyen des juments variait entre huit et neuf livres, tandis que les poulains coûtaient dix et douze livres.

Gilles de Gouberville élevait un nombre considérable de pourceaux dans ses forêts. Il autorisait les habitants du pays à faire paître les leurs auprès des siens, dans sa *peusson*, moyennant une redevance, en argent ou en nature. L'abondance des animaux de cette espèce est une nouvelle preuve d'une vérité que nous avons déjà signalée : c'est qu'à cette époque on consommait autant, sinon plus, de viande qu'on ne le fait aujourd'hui dans les campagnes. Le sire de Gouberville nourrissait grassement ses ouvriers et leur donnait en cadeau des jambons, par-dessus leurs salaires. Treize pourceaux gras se vendaient le 3 novembre 1561, soixante-sept livres dix sous. En songeant aux soins multiples que nécessitait la surveillance de cette immense exploitation agricole, on est en droit de se demander comment le châtelain de Mesnil-au-Val trouvait le temps de s'acquitter de ses diverses fonctions, et on ne peut s'empêcher d'admirer l'activité féconde des seigneurs de cette époque, qui menaient de front tant d'occupations diverses, sans négliger de se divertir de mille manières.

En effet, les attributions de la charge de lieutenant des eaux et forêts, dont notre personnage avait été investi, étaient très importantes[1]. Elles concernaient la tenue des hauts-jours, ou assises du tribunal forestier, la surveillance

[1] V. L'*Instruction sur le faict des eaux et forests*, de Jacques de Chauffourt, *passim*. V. l'ouvrage cité, p. 443 à 477.

Digitized by Google

des cours d'eau, l'assiette des ventes, c'est-à-dire la désignation des parties des forêts où les coupes de bois devaient être faites, l'adjudication de cette exploitation, la location des herbages, la visitation des bois pour la glandée et la surveillance générale. Ce n'était donc pas une sinécure.

Enfin Gilles de Gouberville avait de nombreux procès à soutenir. Ces affaires traînaient en longueur pendant des années, et les clients, pour se rendre les juges favorables, les comblaient de cadeaux de toutes sortes que ces dignes magistrats acceptaient, sans se faire prier. On commençait par l'envoi des épices ; puis les chevreaux, les *quartiers* de cerf pour *faire pastés*, les lièvres, les connins, le gibier, les flacons de vin, les sucreries venaient ensuite et étaient toujours fort bien accueillis. Les sergents et les serviteurs des juges n'étaient pas oubliés.

Les plaideurs reconnaissants offraient à leurs juges un souper fin, quand ils avaient bien jugé. Une ordonnance de Henri II, rendue en 1552, défendit aux *présidiaulx* de recevoir autre chose que leurs gages et salaires sous peine de crime et de concussion, « *sans prendre espices ny autres profits.* » Les commentateurs, gens avisés, déclarèrent que le Roi n'avait pas interdit aux juges d'accepter « *quelque venaison ou autres bagatelles* », et qu'il fallait réduire ces mots, « *sans prendre espices ny autres profits* », aux règles du droit commun. Les magistrats normands furent, sans doute, de cet avis, et parmi ceux d'aujourd'hui il en est peut-être quelques-uns qui regrettent, tout bas, l'abandon des saines coutumes, et pensent que l'ancien régime avait du bon![1]

Nous avons dit qu'on jouait aisément de l'épée, de la dague et du bâton dans les assemblées. Les rixes étaient journalières. « *Le 28 décembre 1558*, dit le sire de Gouber-

[1] Les commentateurs s'autorisaient d'un texte du jurisconsulte Ulpien dans lequel il est dit « *nunquam accipere inhumanissimum est.* »

Digitized by Google

ville, *je vis Madame de la Gallerye qui se ryet des pages et des filles, qui s'estoient battus la nuyct précédente, pour les Innocents. Gouffi, damoyselle, avoyt été blessée au tétin, La Porte à la jambe, et Frion, laqués, avoyt eu un coup de broche à la teste.* » Il arrivait souvent que les femmes « *se prinssent au poil.* » Mais les choses ne se passaient pas toujours d'une manière aussi plaisante. Comme l'habitude de porter des armes était devenue générale, les disputes se terminaient par rixes sanglantes et entraînaient mort d'hommes. On se battait jusque dans les églises. Les meurtriers appartenaient à toutes les classes, et en particulier aux premiers rangs de la société. Toutefois, la vérité nous oblige à confesser que les pauvres hères étaient toujours exécutés, tandis que les seigneurs évitaient facilement le châtiment. Les *appoinctements*, ou compositions pour le crime, avaient été légués par le passé et étaient encore admis. Quand on ne parvenait pas « *à faire appoinctement* », il en coûtait cher aux condamnés qui se nourrissaient à leurs frais dans les prisons. Les geôliers devenaient riches en peu de temps. La fustigation, le jeûne, la pendaison, la décapitation, l'écartèlement, le brûlement et l'*emmurement* étaient les principaux supplices [1]. Certes, plusieurs de ces modes de punitions se distinguaient par un raffinement de cruautés regrettables, et la description des tortures infligées aux condamnés est singulièrement répugnante. On a donc eu raison d'y substituer la décapitation, qui est un moyen rapide de supprimer la vie, mais il faut s'arrêter là et maintenir la peine de mort,

[1] V. p 664, 665, 666. Le chevalier Thomas Ricardi avait été condamné « *à estre enmuré le reste de sa vie.* » Henri II le gracia par ordonnance du 18 mai 1554 donnée à Compiègne. Ce supplice avait été infligé au moyen âge aux Albigeois par l'Inquisition. On avait vu aussi, à cet époque, de saints personnages se condamner eux-mêmes à être enfermés dans une cellule, *cella,* qu'ils faisaient murer. On n'y laissait qu'une étroite ouverture par laquelle les passants charitables leur donnaient la nourriture. La justice civile avait emprunté, sans doute, cette idée *d'emmurement* à la pénitence volontaire des pieux solitaires.

Digitized by Google

n'en déplaise aux esprits naïfs, qui conservent pour les assassins une pitié fort mal placée.

Le journal du sire de Gouberville a fourni à M. l'abbé Tollemer la matière de plusieurs chapitres curieux sur les us et coutumes du temps, sur ce qui se passait dans les églises où l'on procédait à toutes sortes de négociations, de procès, de ventes et de marchés, d'élections et d'affaires de la ville, concernant les libertés et les franchises, sans que le clergé parût en éprouver le moindre scrupule. Les paroissiens s'assemblaient sur un avis promulgué au prône, pour débattre librement entre eux les intérêts communs, sans intermédiaire représentant le pouvoir central. Aujourd'hui tout se fait par délégation. Glanons quelques autres détails dans le manuscrit du seigneur normand. Nous y voyons que des *messagers*, ou facteurs, portaient les missives dans le pays; Gilles de Gouberville parle peu des impôts : les principaux étaient les tailles peronnelles et réelles, les redevances, les aides. Les détracteurs acharnés du passé n'ont jamais manqué de déclamer contre les charges qui écrasaient alors le pauvre peuple, comme si la plupart de ces impôts n'avaient pas survécu à la disparition de l'ancien régime. Tout en conservant la chose on l'a appelée d'un autre nom. Voilà toute la différence, et, comme le dit M. l'abbé Tollemer :

Tant les mots bien choisis ont sur nous de pouvoir,

ce changement a été considéré comme un progrès social. Car, en finance comme en politique, le tout est de dorer la pilule, afin que le public l'avale sans difficulté !

Il serait trop long de résumer tout ce que le livre, que nous analysons, contient de neuf sur la situation du clergé[1], sur la présentation aux cures, sur les presbytères,

[1] Souvent alors les patrons des abbayes ou les commendataires, qui étaient parfois des laïques, disposaient des cures et des bénéfices dépendant des monastères. Ils nommaient un curé qui ne venait pas habiter son presbytère et qui le louait ainsi que les

Digitized by Google

sur les églises, sur les pèlerinages, aussi bien que sur l'organisation militaire du ban, de l'arrière-ban, des troupes régulières et des milices paroissiales, ainsi que sur la marine.

Revenons à Gilles de Gouberville et étudions ses rapports avec sa famille, avant de raconter son voyage à Blois qui est fort instructif. *François*, le cadet des frères du châtelain, personnage excentrique, venait souvent du Mesnil-au-Val. *Guillaume* mourut à Paris le 2 septembre 1555. *Loys* n'est cité qu'une fois dans le journal et demeurait aussi dans la capitale; une des filles épousa *André la Bigne*, lieutenant-général du bailli de Bayeux, et l'autre, *M. de Saint-Nazer* à Greville, une troisième, nommée *Tassine*, mena une vie aussi accidentée que son frère François[1]. Enfin une quatrième se maria à un sieur de *Cresnay*. Les relations de Gilles avec ses parents illégitimes étaient plus fréquentes, puisqu'ils demeuraient dans le manoir. *Symonnet* fut son enfant gâté. Il le nomme à chaque page du journal, et il ne put se résoudre à lui permettre « *d'entrer dans l'état de la marine* », quand il voulut aller au Pérou, en compagnie de *Roquigny* et du *cappitaine Malesart*, au mois de juin de l'année 1558. L'espiègle *Symonnet* menait la vie la plus décousue, chassant, labourant, bataillant, courant les chemins, quittant brusquement le logis, pour y rentrer quand sa fantaisie était dissipée, faisant en un mot mille folies que son parrain s'empressait de lui pardonner. *Guillemette* épousa l'écuyer *Cantepye*, grand querelleur, à la main leste, distribuant des soufflets à qui voulait les recevoir. Il figura aux montres du ban et de l'arrière-ban, ce qui prouve qu'il était noble, s'embarqua pour chercher for-

revenus à un vicaire. Quand il ne se présentait pas de locataire le presbytère tombait en ruines. Les paroissiens délaissés avaient recours aux moines du voisinage que le seigneur logeait. Les prêtres, sans ressource, vivaient dans les châteaux comme les gens de la maison (*familiares*). Ces abus étaient déplorables.

[1] Voir sur *la demoiselle Tassine*, l'ouvrage cité p. 695 à 703.

Digitized by Google

tune en Flandre, et revint se faire laboureur à l'époque de son mariage. Il fut ensuite greffier aux *Pieulx*. C'était un homme très mouvementé, dont l'agitation reflète les fluctuations incessantes de son époque. *Noël* et *Jacques*, frères de *Symonnet*, recevaient souvent des cadeaux du châtelain qui leur envoyait « *des flacons de cidre viel, fort bon, et de vin cleret.* » Mais ils ne jouissaient pas des mêmes primautés que *Symonnet* et *Guillemette*, qui accaparaient les faveurs du maître et en abusaient largement.

IV.

Le lundi 20 janvier 1555, escorté du fidèle Symonnet, et suivi du laquais Lajoye, messire Gilles de Gouberville partit, à cheval, du Mesnil, pour entreprendre un voyage à Blois qui devait durer sept jours. L'hiver était rude. La neige couvrait la terre, et il gelait à pierre fendre. Nous dirons plus loin quel motif pressant avait décidé notre héros à abandonner le logis et à déserter le manteau de la vaste cheminée, où flamblait un feu joyeux, pour courir les aventures. Les voyageurs couchent le premier soir chez le sieur de Lestre « *qui leur fist grand chère.* » Le lendemain ils se remettent en selle et la chevauchée continue. Ils arrivent le troisième jour à Bayeux, où le lieutenant-général les invite à dîner : les chevaux sont ferrés, en vue de la longueur de la route, et le soir du jeudi 23 nos gens s'arrêtent à l'hôtellerie du *Pot-d'Estain*, hors de la ville de Caen. Il fallut encore faire ferrer la haquenée. La ferrure et la nourriture des montures coûtèrent trois sols ; d'ordinaire Gilles de Gouberville donnait un sol aux serviteurs, comme pourboire. Le dîner à Falaise, *aulx Troys-Maries*, le lendemain, dut être fastueux car il fut payé quinze sols ; le soir à Argentan un fer fut mis moyennant deux sols :

Digitized by Google

décidément cet animal était difficile à ferrer ! Le samedi 25 on posa encore à Sées des clous aux bêtes ! « *pour ce qu'il estoyt fort gelé.* » Mortagne, Chateaudun, la Ferté furent les étapes successives, et le mardi 28 les voyageurs entraient dans la ville de Blois où ils se logèrent « *à l'enseigne de Sainct-Christophle, en Bourg-Neuf.* » Cantepye et son seigneur dinèrent le lendemain « *au garde menger de la cuisine du Roy* », où l'écuyer Petit-Jehan, « *les tresta à merveille.* » Le jeudi ils assistèrent à la messe du Roi. Notre sire fait diverses acquisitions. Il achète « *ung bonnet de veloux, une calotte de soye, une mulle, ung fourreau de cuyr et ung de veloux, et ung faulx fourreau pour l'espée.* » Le surlendemain il « *alla à la messe de Sainct-Saulveur, près le chasteau, où le roy estoyt, la Royne, monsieur le Daulphin, la royne d'Écosse, mesdames les filles du Roy et aultres princes et princesses.* » Le soir, après dîner, suivi de Cantepye il se promena dans la cour du palais, mais voilà que Cantepye toujours curieux et indiscipliné « *estant monté sur ung coffre se mist un clou dedens le pied.* » Il fallut le lui extraire, puis panser l'infortuné qui garda la chambre plusieurs jours[1].

Le Coq et *le Griffon* étaient les hôtelleries les plus à la mode à Blois. Le samedi 8 février un filou vola le mouchoir du sire de Gouberville « *où il y avoyt trois escus sol et ung teston.* » Il quitta le lendemain l'auberge de Saint-Christophe et se logea chez le menuisier du roi. Il s'amusa le mercredi suivant « *à voyer une comédie qu'on joua en prose françoyse, devant la Cour en l'abbaye de Sainct-Gomer de Blés.* » Un soir qu'il se chauffait à la cuisine du roi « *l'escuyer Petit-Jehan lui fist le conte des aulx qu'il avoyt mys au cachenez de*

[1] Pour se faire ouvrir la porte, pendant la nuit, le sire de Gouberville donnait un sol au portier. Cet usage est encore en vigueur dans certains pays et notamment en Autriche.

Digitized by Google

damoyselles, *de madame de.....* » Le nom de la dame est effacé, avec soin, par discrétion. Deux fois il s'assit « *au soupper du roy* », et le mardi gras il paradait au bal de la Cour auquel « *y avoyt fort grand presse.* » La gouvernante de la Reine « *donna sur la joue à ung jeune garçon qui pressoyt de son could sur la poyctrine de ladicte dame gouvernante.* »

Il partit le 30 février de Blois, où il était venu pour solliciter l'office « *de maistre particulier des eauez et forestz au bailliage de Costentin* », après avoir consacré toutes ses journées aux démarches nécessaires pour obtenir cette place. Son séjour lui coûtait soixante-six livres. Il n'avait, comme nous l'avons vu, rien négligé pour réussir. Il était muni d'une lettre de son beau-frère, lieutenant-général de Caen, « *pour porter à la Court* », et il s'était chargé de diverses missives pour des habitants de Blois, auxquels il supposait quelque crédit. Afin de se concilier les bonnes grâces d'un certain Pierre Morin, qui semble avoir eu ses entrées au palais, il pansa la jambe de son clerc maître Pierre Gaveau et l'emmena coucher en son logis. Il se lia même avec le sommelier de la Reine, La Barre, et ne dédaigna pas de souper au garde-manger de la cuisine du roi, en compagnie de ceux qui pouvaient lui être utiles[1]. Décidément c'était un habile homme! Il pensait qu'il vaut mieux s'adresser au bon Dieu qu'à ses saints et il essayait de monter des cuisines royales aux salles du monarque, ou aux chambres de ses ministres. Il rentra par Rouen. Il descendit « *au Tableau* », où le mercredi 26 février eut lieu une lutte homérique entre la dame du logis et le sire de Franqueville qui « *s'entrebattirent* »; le gendre et le mari s'en mêlèrent. Enfin on les apaisa du mieux qu'on put. Bref la

[1] Gilles de Gouberville resta *lieutenant* et ne fut jamais *grand-maître*, malgré tous ses efforts. M. de Voysinlieu avait oublié, « *dans sa saincture* », la fameuse requête faite, « *par le segretayre du roy* », revue et corrigée par le postulant lui-même !

Digitized by Google

dame reçut un coup d'épée à la jambe. Notre voyageur était trop souvent témoin de scènes semblables pour s'en émouvoir. Il regagna son manoir, après quarante-trois jours d'absence, qui lui avaient coûté « *cent huit livres, huit sols, six deniers* », soit deux livres dix sous par jour, pour les dépenses de trois personnes et de trois chevaux, y compris diverses acquisitions. Les montures avaient fait, pendant plusieurs jours consécutifs, dix et douze lieues, par des chemins couverts de glace et de neige. Nos trotteurs d'aujourd'hui résisteraient-ils à de pareilles fatigues ?

Gilles de Gouberville ne devait pas jouir longtemps des agréments d'une vie exempte de soucis, et, après avoir retracé le paisible tableau de ses occupations rustiques, il nous reste à raconter les infortunes dont il fut victime. C'est le revers de la médaille et le côté sombre du XVIe siècle.

V.

« *En allant à Gouberville*, écrit-il le 25 mars 1562, *je passe à Raffoville où je trouve le prothonotayre de Sasne, qui me conta comment M. de Guyse avoyt tué un ministre de l'église réformée* » [1]. Bientôt une agitation fébrile règne dans le Cotentin. Le bruit court que la forêt voisine de Cherbourg est pleine de huguenots. « *Les juges, les advocatz et plaideurs* » sortent de la ville, par ordre du sieur de Magneville, baron de la Haye-du-Puys. Notre châtelain se rend à Bayeux au mois de mai.

« *On nous dist qu'on avoyt abbattu les ymages et aultez de la grand église, et de faict nous vismes, les ruynes et fragmentz d'iceulx. Tous les temples dudict Bayeulx et des environs en avoyent heu autant.* » Les révolutionnaires usent toujours des mêmes procédés et

[1] Il s'agit ici du ministre protestant Léonard Morel, blessé le 1er mars, dans l'affaire de Vassy.

Digitized by Google

commettent les mêmes folies! A l'exemple de la Réforme, plus tard, la Révolution anéantira une foule de merveilles artistiques, pour satisfaire le vandalisme d'une multitude aveuglée par les fureurs d'une haine stupide. La lutte était engagée partout et les prédicateurs huguenots enflammaient par des déclamations furibondes le zèle de leurs coreligionnaires. Avide de nouveautés, comme la plupart des seigneurs du temps, notre personnage s'empressait d'assister aux prêches des environs où étaient présents « *d'aultres gentiszhommes et damoyselles de leur compagnée.* »

Bientôt les évènements se précipitent et les soulèvements se multiplient : tous les jours on entend sonner « le *toque sainct* » aux alentours. Le 7 juin un massacre épouvantable ensanglante les rues de Valognes : « *les corps des deffunctz estoyent encor en la rue le lendemain, apprès mydi, et les femmes venoyent encor donner des coups de pierre et de baston sur lesditz corps.* » Les catholiques avaient cruellement châtié leurs ennemis. Gilles commence à prendre peur et il envoie Symonnet à Gouberville pour « *trouver ung batteau* », pour aller en Bessin, et « *pour porter des coffrets plains de lettres et de hardes, à cause des tumultes, émotions et céditions qui ont esté et sont encor pour le faict de la Relligion.* » Le 18 juin les huguenots prenaient leur revanche en pillant et en saccageant l'église paroissiale et le couvent des Cordeliers, dont ils égorgèrent les prêtres. Le manuscrit de Mangon du Houguet, déposé à la bibliothèque de Valognes, raconte ces tristes scènes, sans omettre les détails les plus repoussants. Pendant ce temps les habitants des campagnes, demeurés fidèles au culte traditionnel, s'assemblaient dans les villages « *enchargés d'armes* », et se formaient en milice pour guerroyer « *contre les huguenotz de Vallongnes.* » Le sire de Gouberville écrivait au capitaine de ses gens de réunir tous les hommes qui étaient sous ses ordres, en pré-

Digitized by Google

vision des évènements. Il ne se sentait pas en sûreté cependant, car il savait que le maréchal de Matignon, commandant des troupes royales, était informé des sentiments qui l'animaient vis-à-vis des réformés. Or il n'avait pas la conscience fort tranquille sur ce chapître. Un jour on lui dit que le chef catholique va passer dans sa région et saccager sa maison. C'était une fausse alerte heureusement, ce qui n'empêche pas notre homme « *de cacher ses coffres et aultres meubles mors et d'envoyer au boys ses chevaulx sellez et bridez* », par mesure de précaution sans doute. Il ne dormait plus, comme l'atteste le journal, bien qu'il ne se sentit « *en rien faulteur* », et il était toujours sur le qui-vive.

Le 19 septembre il quitte le Mesnil et il se rend à Russy dans le Bessin. A peine arrivé, on lui annonce que Monseigneur d'Aumale marche vers Caen, et on l'engage à faire retirer ses bêtes grasses des herbages, par crainte du pillage. Les jours se passaient dans des transes continuelles. Cependant peu à peu le calme semble revenir et du 22 juillet au 4 août, le pays n'est pas inquiété. « *Un jour*, écrit messire Gilles, *nous devisasmes ensemble et nous parlions de la relligion et des oppinions qui sont aujourd'huy entre les hommes, en grande controversie et contradiction ; maistre Jéhan France dict par ses propres motz : — Qui m'en croyra on fera ung Dieu tout nouveau qui ne sera ne papiste, ne huguenot, affin qu'on ne dye plus : ung tel est luthérien, ung tel est papiste, ung tel est hérétique, ung tel est huguenot* » ; et il ajoute, en réponse à cette étrange proposition, la curieuse réflexion suivante : « *Adonc, je dys : Unus est Deus ab eterno et eternus. Nous ne pourrions faire des Dieux, puisque nous nous ne sommes que des hommes.* » Les troubles éclatent de nouveau et les huguenots dévastent les églises du Cotentin et du Bessin. Le duc de Bouillon convoque la noblesse du pays le 30 août à une *monstre*. Gilles de

Digitized by Google

Gouberville s'y rend, avec l'intention de profiter du voyage pour vendre ses bœufs, en bon propriétaire qui ne néglige pas ses intérêts, même au milieu des discordes civiles. Il joue de malheur, car, par suite d'une série de contretemps, il ne figure pas à la revue et il ne peut pas se débarrasser de ses bêtes.

La vie lui devient bientôt si difficile qu'il se décide à reprendre, le long des dunes, le chemin du Mesnil. « *Il y arriva le plus las et le plus doulant par tous les membres que fust jamais, car il se trouvoyt fort mal à la teste et à ung costé* » : A son retour, il apprend que son tailleur favori Thomas Girard, qui venait d'ordinaire au manoir « *besoigner de son mestier* », a été emmené prisonnier à Cherbourg. Son barbier Richard le Gros, arrêté plus tard, s'évada. Pour s'assurer la protection des grands il les comble de cadeaux. Il envoie à Madame de Briquebec « *ung chevreau, ung lièvre et une fort belle truytte* », puis « *ung levrault* » à Monsieur le Baron de la Haye-du-Puys, et il demande une sauvegarde à M. de Matignon. Malgré tant de prévenances, il savait qu'il n'inspirait qu'une médiocre confiance à Mre Bastard, chargé de la lieutenance du baillage. Aussi, quoique malade, il part pour l'assemblée des gentilshommes de la vicomté, où il promet de ne porter aucun aide « *aux muttins et rebelles.* » Rentré chez lui, il se livre tout entier aux devoirs de son office et aux adjudications de *pasnage.* Les troupes des deux partis parcouraient cependant le pays et les gens du Bessin durent se réfugier au Mesnil. La guerre civile continuait ses ravages. A chaque page du journal on lit des mentions dans le genre de celle-ci. « *On me dist que les soldats avoyent prins force chartées de biens-meubles et grand nombre de bestyal, et que tout le monde s'enfuyoyt.* »

Digitized by Google

VI.

Gilles de Gouberville vivait encore en 1576, puisqu'il figure dans un acte de vente de propriété du 1er novembre. Quand mourut-il? On l'ignore, et, malgré ses actives recherches, M. l'abbé Tollemer n'a pu découvrir aucun renseignement précis sur la fin de son héros. Peut-être un jour ou l'autre un hasard heureux permettra-t-il de combler cette importante lacune? Quoi qu'il en soit, ces neuf années de la vie du gentilhomme campagnard suffisent amplement à nous initier aux détails de la vie rurale pendant la seconde moitié du XVIe siècle.

Il importe de terminer cette analyse par les réflexions économiques et morales que fait naître la lecture attentive du journal du sire de Gouberville. Nous avons rencontré beaucoup de bien dans le manuscrit du seigneur normand, et nous nous sommes efforcés de mettre en lumière les côtés favorables de cette existence si caractéristique. Nous avons eu soin aussi, après avoir loué comme il convenait les qualités du personnage, de blâmer ses défauts qui étaient ceux de son époque. Pour juger le passé avec impartialité il faut d'abord l'avoir étudié et compris. L'auteur pense que la somme de bien résultant de l'état social était alors plus également répartie qu'elle ne l'est de nos jours, et nous partageons sur ce point l'opinion de M. l'abbé Tollemer. Comme lui, nous admirons la franchise et la naïveté qui font le charme des notes de Gilles de Gouberville. Si l'usage, presque général dans ce temps, de tenir son journal quotidien, revenait à la mode, combien en trouverions-nous de semblables à celui que nous avons analysé? Combien en serait-il, comme le dit le savant auteur, dans lesquels l'observateur aurait à glorifier, sans réserve, l'unité de

Digitized by Google

conduite qui plaît, même dans ceux qu'on approuve le moins, parce qu'elle est la manifestation de fortes convictions et d'une volonté assez ferme pour s'y subordonner toujours? Les hommes de cette trempe sont rares à notre époque, où chacun s'empresse de renier le lendemain les convictions de la veille, et de brûler ce qu'il a adoré.

Nous pensons qu'il est intéressant de comparer au moyen des chiffres, à trois cents ans d'intervalle, la situation des ouvriers ruraux en Normandie, à celle des travailleurs contemporains dans ces campagnes. Les journaliers étaient alors, comme maintenant, nourris par ceux qui les employaient. Le salaire, sauf le temps de la moisson et de la fauchaison, s'élevait à deux sols. Aujourd'hui dans beaucoup de régions le prix est d'environ vingt sous. Voyons ce que, en rentrant le samedi soir chez eux, nos gens parviendront à se procurer, l'un avec ses douze sols et l'autre avec ses six francs. Le prix du boisseau de froment montait à douze sols : il s'agit ici de l'ancien boisseau de Cherbourg, d'environ trente-six litres. Si l'on accepte le chiffre de vingt-deux francs comme prix moyen de l'hectolitre de blé, dans le pays, on verra que le journalier ne pourra en avoir avec ses six francs que vingt-sept litres. Il n'achètera que trois livres de pain blanc, avec le salaire qui permettait à son ancêtre d'en avoir quatre. Avec le prix d'une de ses journées, l'ouvrier du XVIe siècle avait quatre pots, ou huit litres de boisson, à six deniers le pot. Le travailleur actuel n'en obtiendrait que cinq litres à peine. Mais c'est pour la viande que la différence est la plus sensible. Huit grosses poulardes lardées ne valaient pas plus cher en 1553 que deux de nos poulets de médiocre qualité. Les membres de bœuf se vendaient six sols, une moitié de veau le même prix, un quartier de mouton trois ou quatre sols. Aujourd'hui la viande coûte vingt-cinq à trente sous le kilogramme. Avec ses douze sols le journalier de Gilles de Gouberville aurait eu six livres de laine et deux

Digitized by Google

paires de chaussures. Les six francs de nos jours ne paieraient guère que trois livres de laine et une paire de bons souliers. La toile avait une valeur proportionnelle. Le bois de chauffage valait trente sols la corde, à peu près ce qu'il se vend de francs maintenant. La livre de beurre n'était cotée qu'à un ou deux sols. Moyennant une faible redevance, les pauvres gens envoyaient paître leurs animaux dans les forêts seigneuriales, ou dans les pâturages communaux, et souvent même ils avaient le droit d'y cueillir le bois mort.

Pour que le parallèle fût complet il faudrait apprécier, en outre, les charges publiques et particulières qui pesaient sur la classe agricole, telles que les impositions, les fermages, les redevances, le service militaire, et les comparer à celles que supportent les contemporains. M. l'abbé Tollemer estime qu'elles n'étaient pas supérieures à ce qu'elles sont à la fin du XIXe siècle. Il les croit même inférieures. L'impôt royal, quoique augmenté sous François Ier, était bien moins lourd qu'il le devint plus tard, après la suppression ou l'annihilation des États-Généraux ou provinciaux. La dîme ecclésiastique était due par tous les laïques, privilégiés ou non, ce qui l'allégeait singulièrement. Les droits seigneuriaux, bien moins vexatoires qu'on ne se l'imagine, avaient été amoindris, et le plus grand nombre d'entre eux tendait à disparaître au moment où éclata la Révolution française qui, au lieu de réformer, allait détruire sans édifier rien de vraiment stable sur les ruines du passé. L'aisance des classes laborieuses et en particulier des paysans, au XVIe siècle, était donc incontestable.

Il est bien certain que cette thèse heurte de front les théories de l'école révolutionnaire qui s'obstine à répéter que pendant dix-huit siècles la France a croupi dans la misère et dans l'ignorance. Mais nous opposons à ces calomnies l'exposé des documents authentiques qui four-

Digitized by Google

nissent, comme nous venons de le montrer dans cette étude, les détails les plus précis et les plus indiscutables. Nous ne cesserons de répéter que la France ne date pas seulement de 1789. Le catholicisme a sauvé la civilisation de la barbarie, et la monarchie, appuyée sur l'Église, a fait la France qu'ont illustrée tant de grandeurs et de dévouements héroïques. Imitons l'exemple des peuples voisins, qui se glorifient de leur passé, et ne méconnaissent pas les vertus de ceux qui les ont précédés. Nos annales sont assez riches et assez fécondes en immortels souvenirs pour que nous ayons le droit légitime d'être fiers de nos ancêtres. L'humanité, grâce aux larmes et aux sueurs des générations qui se sont succédées, s'élève de siècle en siècle par un lent mais continuel progrès. Délivrés des erreurs et des préjugés, nos successeurs, instruits par nous à vénérer les gloires traditionnelles de la patrie, porteront vaillamment, comme on l'a dit, à travers les âges à venir, les destinées de la vieille France !

André Joubert.

Digitized by Google

LA MATIÈRE RADIANTE

Une découverte récente excite au plus haut point l'attention du monde savant.

M. Crookes, habile physicien anglais, paraît avoir constaté un quatrième état de la matière, qu'on appelle l'état radiant, ou la matière radiante.

Les revues scientifiques, et même les revues littéraires en rendent compte. Aussi j'ai cru que les lecteurs de la *Revue de l'Anjou* ne verraient pas sans intérêt une exposition succincte de la découverte de M. Crookes. Mais pour faire comprendre en quoi elle consiste, il est nécessaire de reprendre les choses d'un peu plus haut.

On sait que les corps se présentent à nous sous trois états différents ; l'état solide, l'état liquide et l'état gazeux. Un exemple s'offre de lui-même à l'esprit. L'eau à la température ordinaire est liquide ; dans les grands froids de l'hiver, elle se glace, se durcit et devient solide ; enfin si on l'échauffe suffisamment, elle s'évapore, c'est-à-dire se change en vapeur, substance semblable à l'air, invisible comme lui, inodore comme lui, mais capable d'exercer comme lui de puissantes actions mécaniques, que nous utilisons dans nos machines à vapeur.

Un corps à l'état solide, ou à l'état liquide, ou à l'état gazeux, est composé de molécules, c'est-à-dire de parties excessivement tenues, que nous ne pouvons distinguer même à l'aide de puissants microscopes. Ces molécules sont séparées les unes des autres par de petits intervalles vides, et se comportent comme si elles exerçaient les unes sur les autres des actions qui tendent à les rapprocher et

Digitized by Google

à les unir. Mais en même temps elles sont soumises à l'action de la chaleur, qui fait qu'elles se repoussent mutuellement et tendent à s'écarter les unes des autres. Cette chaleur provient d'un mouvement vibratoire très rapide, semblable à celui qu'on peut observer sur une corde de violon, qu'on a pincée, ou qu'on a écartée avec l'archer de sa position première. Plus le corps est chaud, plus ces mouvements vibratoires ont de rapidité et d'amplitude, comme aussi plus cette rapidité et cette amplitude augmentent, plus le corps s'échauffe. C'est pourquoi les physiciens regardent la chaleur d'un corps, comme la manifestation des mouvements vibratoires de ses molécules. On voit donc que si un corps s'échauffe, les molécules doivent s'écarter, et son volume doit se dilater. Et c'est ce qui a lieu en effet : une barre de fer s'allonge à mesure qu'on l'échauffe ; une vessie à moitié pleine d'air et bien fermée, se gonfle et se distend au point de paraître pleine, quand on l'approche du feu.

Dans un corps solide, les forces qui tendent à réunir les molécules sont prédominantes, de sorte que celles-ci ne peuvent que s'écarter infiniment peu d'une position moyenne, autour de laquelle elles exécutent les petites vibrations qui produisent la chaleur. Il en résulte qu'il nous faut faire un effort plus ou moins considérable, pour les séparer les unes des autres, c'est-à-dire pour briser le corps en morceaux, ou le réduire en poussière.

Échauffons le corps de plus en plus, ou dans le langage des physiciens, exposons-le à une source de chaleur suffisamment puissante; les vibrations des molécules prendront une amplitude de plus en plus grande, les espaces qui les séparent les unes des autres augmenteront de plus en plus, et par suite, les attractions mutuelles finiront par devenir nulles ou presque nulles. Alors les molécules céderont au moindre effort qu'on fera pour les séparer, elles glisseront avec facilité les unes sur les autres, et le

Digitized by Google

corps formé par leur réunion ne pourra plus garder une forme qui lui soit propre, mais prendra nécessairement celle du gaz qui le contient. Le corps amené à cet état est devenu liquide.

Continuons à échauffer le corps devenu liquide. S'il est contenu dans un vase ouvert à sa partie supérieure, il diminuera de plus en plus et finira par disparaître. Il se sera transformé en vapeurs qui se répandent dans l'atmosphère dont on ne pourra les distinguer ; il sera devenu lui-même une espèce d'air, il aura pris l'état gazeux. Pour conserver ce corps réduit en gaz, il faut le recueillir dans un vase hermétiquement fermé. Les physiciens font cette opération facilement. On sait comment dans l'industrie on renferme le gaz de l'éclairage dans des réservoirs bien clos.

Mais le gaz s'échappe si les parois du vase, qui le contient, ont une ouverture ou quelque fissure. C'est que les molécules du corps réduit à l'état gazeux ne sont plus retenues par leurs actions mutuelles, dont l'énergie est vaincue par celle de la chaleur. Elles se meuvent alors en ligne droite avec une vitesse énorme, de quelques centaines de mètres par seconde. Mais comme ces molécules sont en nombre immense, chacune d'elles rencontre immédiatement une de ses voisines, et produit sur elle un choc. Par là, la direction de leur mouvement est déviée, de plus, à cause de la vitesse énorme qui les anime, les chocs se communiquent presque instantanément à toute la masse ; ils s'exercent aussi sur les parois qui en reçoivent ainsi une impulsion non interrompue, que l'on compare à ce qui se passe dans une ville assiégée où l'ennemi envoie des bombes sans intermittence, et qu'on appelle à cause de cela bombardement moléculaire. De là naît la tension du gaz, ou l'effort exercé par le gaz sur les parois de l'enveloppe.

Jusqu'en 1816 on ne connaissait que ces trois états du

Digitized by Google

corps. A cette époque, Faraday, illustre physicien anglais, soupçonna qu'il pouvait y en avoir un quatrième, auquel il donna le nom de matière radiante.

« Si nous imaginons, dit-il, un changement d'état de la matière qui dépasse la vaporisation autant que celle-ci dépasse la fluidité, et si en outre nous observons que le degré d'altération produit par les changements d'état, croît à mesure que ceux-ci s'élèvent, nous arriverons peut-être, s'il est possible de se le représenter, à quelque chose qui sera voisin de la matière radiante ; et de même que dans l'acte de la vaporisation, la matière a perdu beaucoup des qualités qui la distinguent, de même elle en perdrait encore davantage dans cette dernière transformation. »

En 1819, Faraday précisait son idée, et ajoutait ce qui suit.

« Il y a dans le changement de propriétés qui accompagne les changements d'état des corps, une progression curieuse et qui suffit peut-être pour faire naître chez un penseur inventif et hardi, l'idée que l'état radiant peut légitimement réclamer sa place à la suite de ceux qui forment la série des transformations successives déjà reconnues.

» Dans l'état gazeux, les corps ne formant plus qu'une série de substances où toutes les différences de densité, de dureté, d'opacité, de couleur, d'élasticité et de forme, qui varient jusqu'à l'infini les apparences sensibles des solides et des liquides, font place à un petit nombre de faibles différences de poids, accompagnées de quelques variations insignifiantes dans la couleur du gaz.

» Dès lors pour ceux qui admettent l'existence de l'état radiant, il n'y a aucune difficulté dans la simplicité des propriétés inhérentes à cet état, mais bien plutôt un argument favorable. »

Ainsi, d'après Faraday, l'état radiant est l'état de la matière pondérable dans son dernier degré d'expansion et

Digitized by Google

de désagrégation. Et on comprend sans peine combien il est difficile de réaliser un pareil état, ou même d'en approcher; or c'est l'existence de cette *matière radiante* entrevue par Faraday, que les expériences de M. Crookes tendraient à démontrer.

M. Crookes prend un tube cylindrique, en verre, de quelques centimètres de longueur, et terminé par deux roues également en verre, dont les sommets sont traversés par deux tiges métalliques. La partie intérieure de l'une d'elles est terminée par un petit disque de métal; les parties extérieures peuvent être mises en communication avec les deux pôles d'une pile, et c'est la tige qui supporte le petit disque qui communique avec le pôle négatif. M. Crookes, au moyen d'un procédé particulier, parvient à faire le vide dans le tube à un millionième d'atmosphère, de sorte qu'il reste dans le tube un nombre de molécules d'air un million de fois plus petit qu'à la température et à la pression ordinaire.

Alors M. Crookes fait passer dans le tube une étincelle électrique au moyen d'un courant d'induction.

Si l'air du tube était à l'état ordinaire, l'étincelle produirait un trait de lumière en forme de zigzag. Si l'air n'était pas à un plus grand degré de raréfaction que dans les tubes de Geisler, l'étincelle prendrait la forme d'une traînée lumineuse, emplissant tout le tube, et séparée du pôle négatif par un petit intervalle obscur.

Mais dans le tube de M. Crookes, l'intervalle obscur est plus long, et d'autant plus allongé que la raréfaction du gaz est plus grande; et elle est terminée par un trait excessivement lumineux, auquel succède une traînée phosphorescente, qui s'étend jusqu'au fond du tube. Pour rendre l'expérience plus sensible, M. Crookes met les deux extrémités de son appareil en communication avec le pôle positif, et place à son milieu un disque métallique auquel il fait aboutir le pôle négatif. Quand on fait passer l'étin-

Digitized by Google

celle d'induction, on observe un espace obscur de part et d'autre du disque, et chacun de ces espaces est terminé par un trait lumineux; et même si l'appareil est assez court, ou la raréfaction de l'air poussée assez loin, les parties obscures occupent toute la longueur du tube, et le trait lumineux n'apparaît qu'aux extrémités.

Ainsi le passage de l'étincelle électrique dans l'air à l'état ordinaire, et dans l'air très raréfié, se manifeste par des circonstances toutes différentes, qui sont au moins une présomption en faveur de l'existence de la matière radiante.

Cherchons à saisir la cause de ces circonstances différentes :

Quand on excite une étincelle électrique entre les deux pôles d'une pile, à travers une couche d'air à l'état ordinaire, les molécules en contact avec les pôles ou très voisines des pôles sont électrisées et repoussées par eux. Elles sont ainsi rejetées sur les molécules qui sont à côté d'elles, et leur communiquent leur électricité. Celles-ci à leur tour viennent rencontrer leurs voisines et leur communiquer leur électricité, et ainsi de suite. Et comme ces molécules sont en nombre immense, et à des distances infiniment petites les unes des autres, les chocs se produisent avec une rapidité prodigieuse. De là l'étincelle électrique sous la forme d'un trait en zigzag. Quand la matière est très raréfiée, les molécules ont un chemin plus long à traverser avant d'en rencontrer d'autres; et comme la répulsion qui s'exerce au pôle négatif est plus grande que celle qui a lieu au pôle positif, il en résulte qu'il ne peut se produire de chocs à une certaine distance du pôle négatif, qu'à cette distance le choc est plus énergique, d'où l'apparition du trait lumineux dont nous avons parlé, et l'illumination du reste du tube. De là aussi l'allongement de la partie obscure à mesure que le vide devient plus parfait. La longueur de cette partie obscure mesure la

Digitized by Google

course moyenne des molécules matérielles à l'état radiant.

Ces molécules viennent frapper les parois du tube et produisent par là sur le verre, dont il est formé, une action *phosphorogénique* énergique ; c'est-à-dire que les parois excitées par le courant moléculaire deviennent phosphorescentes. La couleur de cette phosphorescence varie avec la nature du verre ; et si on place d'autres substances sur le chemin du courant, on peut prévoir qu'il se produira aussi une phosphorescence. C'est ce que l'expérience confirme. Ainsi sous l'influence du courant de la matière radiante, le diamant produit une brillante illumination verte ; le rubis et l'alumine émettent une vive lumière rouge.

La matière radiante se meut en ligne droite. — On peut le constater de la manière suivante. On met dans le tube une petite croix de Malte formée par une lame mince de métal léger, (d'aluminium par exemple) perpendiculairement à l'axe du tube. Lorsqu'on fait passer le courant électrique à travers l'appareil, on voit la croix de Malte se dessiner en noir sur un fond lumineux, à l'extrémité du tube où aboutit le pôle positif. Cela vient de ce que la croix de Malte forme une espèce d'écrou qui intercepte une partie du courant moléculaire, et l'empêche d'exciter la paroi qu'il protège. Si on fait tomber la croix de Malte en imprimant au tube une petite secousse, l'ombre qu'elle portait disparaît, et est remplacée par une croix de même forme, plus lumineuse que le reste du tube. Mais elle perd peu à peu son éclat et devient bientôt semblable à la lumière qui l'entourait, et dont on ne peut plus la distinguer. Cette seconde partie de l'expérience donne la preuve que l'irritabilité du verre se fatigue et que la phosphorescence qui en résulte diminue peu à peu d'éclat.

On peut encore faire l'expérience d'une autre manière, au lieu d'un tube droit, en prend un tube coudé en forme de V ; et par les deux branches du V on fait passer un cou-

Digitized by Google

rant électrique. On voit une seule branche s'illuminer, c'est celle qui se rattache au pôle négatif; la matière radiante arrêtée à la jonction des deux branches, ne passe pas dans la seconde.

Quand on fait passer une étincelle électrique à travers la matière radiante, il se produit à la fois un transport des molécules, comme nous l'avons dit précédemment, et de plus il s'établit un courant électrique ; cette matière interposée entre les deux pôles forme le circuit à travers lequel passe l'électricité. Deux expériences vont mettre ces faits en évidence.

On dispose à l'une des extrémités du tube deux petites coupelles qui peuvent être mises en communication avec le pôle négatif d'une pile, soit ensemble, soit isolément. Vis-à-vis on place un écrou transversal métallique percé de deux ouvertures, et à l'autre extrémité, où se trouve le pôle positif, on dispose un écrou phosphorescent. Lorsque le pôle positif n'aboutit qu'à une seule coupelle, il ne se produit qu'un seul jet de matière radiante qui va frapper l'écrou phosphorescent vis-à-vis le pôle positif et produit une petite image lumineuse. Si les deux coupelles sont mises à la fois en communication avec le pôle négatif, il se produit deux jets passant chacun par une des ouvertures de l'écrou métallique. Ils ne vont plus aboutir vis-à-vis le pôle positif pour ne former sur l'écrou phosphorescent qu'une seule image, mais y produisent deux taches lumineuses, dont la position fait voir que les deux jets sont parallèles. Ils se repoussent donc, d'où il faut conclure que les molécules radiantes qui les composent sont chargées d'électricité de nom contraire.

Si ces deux jets étaient occasionnés par des courants, ces courants seraient nécessairement de même sens, et devraient s'attirer en vertu des lois découvertes par Ampère ; et cependant il ne faut pas croire que ces courants n'existent pas. C'est que dans l'expérience que

Digitized by Google

nous venons de décrire, la direction des jets est la résultante de deux actions contraires : l'action des deux courants qui tend à rapprocher les deux jets, et celle des matières électrisées qui fait que les molécules radiantes des deux jets se repoussent mutuellement ; or, c'est cette dernière qui est prédominante, et qui produit l'effet observé.

Quant à l'existence des courants, elle se manifeste clairement dans l'expérience suivante. Si on a soin de ne pas pousser très loin la raréfaction de l'air dans le tube pendant le passage de l'électricité, il se produit d'un pôle à l'autre une ligne brillante de couleur violette et parfaitement droite. Qu'on approche alors du tube un électro-aimant en forme de fer à cheval, la ligne violette s'infléchit brusquement en regard de l'aimant. Elle est donc attirée par lui ; or c'est là l'effet d'un aimant sur un courant. Nous devons donc conclure que la ligne violette est traversée par un courant.

La matière radiante mise en mouvement par l'électricité produit des effets mécaniques. Qu'on mette dans le tube qui contient cette matière deux rails de verre, et sur ces rails un petit moulinet formé de quatre ailettes très légères, en lames de mica, ou en feuilles minces d'aluminium ; lorsque le courant de la matière radiante passe sur les ailettes de ce petit moulinet, il les fait tourner, et même si les rails sont légèrement inclinés du pôle négatif au pôle positif, on voit le moulinet lui-même remonter la pente.

Le mouvement engendre la chaleur. Deux bâtons de bois sec qu'on frotte l'un contre l'autre s'échauffent. Une balle de plomb lancée par une arme à feu, et qui vient s'aplatir contre un mur, s'échauffe au point d'éprouver un commencement de fusion. La matière radiante, venant frapper sur un obstacle, produira donc aussi de la chaleur. Nous le vérifierons de la manière suivante. Nous

Digitized by Google

prendrons un vase en forme de poire, dans lequel nous ferons pénétrer les deux pôles d'une pile. Le pôle négatif sera terminé par un petit miroir sphérique, concave ; de sorte que la matière radiante repoussée par le pôle négatif, perpendiculairement à la surface du petit miroir, viendra passer par son centre, qui sera ainsi comme un foyer où elle se concentrera. Qu'on déplace ce foyer au moyen d'un électro-aimant, et qu'on l'amène sur les parois même du vase; le point où il vient tomber deviendra incandescent, fondra, et se percera d'un petit trou par lequel l'air rentrera, ce qui mettra fin à l'expérience.

Si on amène ce foyer sur une petite plaque de platine iridié, substance presque infusible, on le verra s'échauffer jusqu'au blanc, et elle ne tardera pas à entrer en fusion.

Or, M. Crookes a démontré que cette chaleur n'est pas produite par l'électricité, mais par la projection des molécules matérielles, qui se précipitent par le même endroit de la paroi du vase ou du platine, avec la vitesse énorme de 485 mètres par seconde.

C'est encore par les propriétés de la matière radiante qu'on explique ce qui se passe dans le radiomètre. Ce petit appareil construit par M. Crookes en 1876, consiste en un petit ballon de verre, auquel on donne ordinairement la forme d'une poire, et où l'on a disposé un petit moulinet qui puisse tourner autour d'un axe vertical. Ce moulinet est muni de quatre ailettes très légères en lames de mica, par exemple. Une des faces de chaque ailette est recouverte d'une très mince couche de fumée, ou de toute autre substance qui puisse absorber la chaleur. On fait le vide dans le ballon, on le place sur une table, où l'on constate la parfaite immobilité du moulinet. Puis on y fait pénétrer un rayon de soleil. Aussitôt le moulinet se met à tourner. Voici comment M. Wurtz explique ce qui se passe. Le rayon de lumière tombant sur la face absorbante échauffe cette face, qui communique sa chaleur aux molécules en

Digitized by Google

contact avec elle, ou dont elle est très voisine. A cause de la raréfaction de l'air ou de la distance qui sépare les molécules, la chaleur ne se propage pas avec la même facilité et la même rapidité que dans une masse gazeuse à l'état ordinaire. Les deux faces de chaque ailette se trouvent ainsi à des températures inégales ; par suite les molécules s'écartent des faces des ailettes avec des vitesses différentes d'où résultent des pressions d'intensité différente, les plus grandes se produisant sur les faces échauffées. Dès lors le moulinet se met à tourner, les faces les moins chaudes en avant.

Jusqu'à présent nous avons supposé qu'on expérimentait sur de l'air atmosphérique raréfié. On obtient ces mêmes effets en opérant sur d'autres gaz. Mais le degré de raréfaction nécessaire pour amener chacun d'eux à l'état radiant, c'est-à-dire pour produire ces phénomènes de phosphorescence, de déviation magnétique, de calorification, etc., varie d'un gaz à l'autre.

Les corps amenés à l'état radiant ne perdent pas leurs propriétés chimiques. Ainsi la vapeur d'eau est encore absorbée par l'acide phosphorique anhydre ; la potasse peut se combiner avec l'acide carbonique ; l'oxigène peut encore brûler le charbon, etc.

Les tubes dont se sert M. Crookes, lorsque l'air y est amené à l'état radiant, contiennent encore un tel nombre de molécules que l'imagination en est confondue. En effet, ces tubes ont la capacité d'un ballon sphérique de 135 millimètres de diamètre, et d'après les calculs des savants les plus autorisés, contiendraient plus d'un septilion de molécules, ou plus de

1 000 000 000 000 000 000 000 000

Ce nombre devient un million de fois plus petit lorsque le vide a été fait à un millionième d'atmosphère, savoir un quintillion, c'est-à-dire

1 000 000 000 000 000 000

Digitized by Google

Pour nous en faire une idée, admettons que l'on perce le ballon à l'aide d'une étincelle électrique ; l'air extérieur y rentrera. Supposons qu'il passe cent millions de molécules par seconde, le temps nécessaire pour le passage d'un nombre de molécules égal à celui qui reste dans le ballon, serait environ de

	100 000 000 000	secondes
ou.....	1 666 666 666	minutes
ou.....	27 777 777	heures
ou.....	115 739	jours
ou.....	318	ans

L'air ramené à l'état radiant, malgré sa rareté relative, se trouve donc encore en masse considérable, et il n'est pas étonnant qu'il puisse produire les effets que nous avons décrits.

TURQUAN,

Professeur à la Faculté des Sciences d'Angers.

Digitized by Google

UN PETIT COLLÈGE

AVANT ET PENDANT LA RÉVOLUTION.

BAUGÉ DE 1682 A 1793

(Suite).

III.

LE COMITÉ DE LA MILICE BOURGEOISE

Nous voici arrivés à 1789 : cette année a eu longtemps une légende dorée[1] que nous laissons volontiers aux politiques et à ceux qui ont un excès de poésie dans l'âme. Consultons les textes : le 19 juillet, les habitants de Baugé ayant reçu des « *nouvelles affligeantes de la capitale* » — il s'agit de ce que l'on a nommé pompeusement la prise (?) de la Bastille — se persuadent qu'un « *danger éminent menace la tranquillité de cette ville par le nombre des malfaiteurs et contrebandiers qui rôdent continuellement aux environs*[2] ; » ils décident à la hâte qu'une milice bourgeoise sera établie pour leur défense et nomment un nombreux état-major. Un effroi subit, immense, insensé envahit également les campagnes;

[1] M. Taine dans son fameux ouvrage sur *La Révolution* a fait justice de cette légende.

[2] Registre des Assemblées générales du 16 juillet 1786 au 24 janvier 1790.

Digitized by Google

on s'imagine voir partout des brigands. Gare aux voyageurs, hommes et femmes : ils sont pourchassés et jetés en prison. C'est une panique générale qui ne peut être comparée qu'à celle de 1870, lorsqu'à la suite des premiers revers de nos armées, on guettait la mystérieuse voiture à roues de caoutchouc emportant Henri V, Bismarck et le Pape, *tous les trois entassés dans une barrique*, lorsque l'on menaçait de piller les maisons de paisibles habitants stupidement soupçonnés d'envoyer dans *des poulets vidés* tout leur or aux Prussiens[1]. Pour comble de malheur, en 1789, l'hiver avait été d'une rigueur exceptionnelle, les greniers étaient vides, le peuple était sans pain et, après le 14 juillet, l'édifice gouvernemental croula du haut en bas : l'*anarchie spontanée* règna désormais, pour nous servir de l'expression de M. Taine. A Baugé, les habitants, quoique sans enthousiasme pour la Garde-Nationale[2], ne se promenèrent plus qu'en armes, les magasins du Grenier à Sel furent pillés et des individus se répandirent dans la campagne pour voler le froment chez les malheureux cultivateurs[3]. Alors les treize hommes élus membres du Comité de la milice bourgeoise de Baugé s'emparèrent du pouvoir, non seulement dans la ville qui les avait nommés, mais encore dans toutes les paroisses du district de Baugé[4]. C'étaient MM. Marie-André-François Lasnier, seigneur de la Tour, bourgeois-gentilhomme riche, maire de la ville, commandant de la milice ; Henri-Jean Monden, « ancien garde du roy »[5], président au

[1] Il y eut un commencement d'exécution à Saint-Georges-du-Bois et à Fontaine-Milon.

[2] *Dix-neuf* citoyens seulement se présentèrent en qualité de volontaires.

[3] Un fait de ce genre eut lieu à Beauvais, paroisse de Cheviré.

[4] L'assemblée provinciale, dans sa séance du 12 octobre 1787, avait divisé l'élection de Baugé en deux districts, ceux de Baugé et de Château-la-Vallière. Le district de Baugé se composait de 40 paroisses.

[5] Ce qui signifie *garde du corps du roi*. Les soldats de ces compagnies étaient considérés comme personnellement nobles et qualifiés écuyers. *Arrêt du Conseil, 16 avril 1657.*

Digitized by Google

Grenier à Sel, colonel; Joseph-François-René Guillot (l'ainé) bourgeois vivant noblement, major; Michel-Jean-Baptiste Salle, apothicaire, capitaine; Joseph-Pierre Ferrière (le jeune) notaire et receveur des consignations, capitaine; Jean-Georges Le Deux, notaire, capitaine; François (?) Caillot (l'aîné) bourgeois, capitaine; Louis-Antoine Le Maignan de la Déboiserie, maître de la Maîtrise particulière des Eaux et Forêts; Jean-Michel Ferrière du Coudray, avocat; Jacques Bariller de Pallée, lieutenant de Maire et lieutenant de la Maîtrise particulière des Eaux et Forêts; Louis-Marie-Stanislas Caillot (le jeune) dit Rochellerie, notaire; André-Pierre Monglas, marchand; (les cinq derniers dits membres électifs et ne faisant pas partie de la milice); enfin Louis-Pierre-Urbain Chevré, échevin, avocat, secrétaire du Comité. Comme on le voit, le prolétaire était exclus de cette première assemblée libérale, chose qui eut paru monstrueuse au commencement du règne de Louis XIV, alors que les députés de ville étaient pris moitié parmi « les officiers et ministres de la justice » et moitié parmi les marchands, c'est-à-dire « le surplus des habitants. » Ce comité ne représentait donc que les catégories d'individus, comprises entre cette vague limite qui séparait la bourgeoisie de la noblesse et la classe vivant du travail de ses mains. Beaucoup parmi ces personnages qui osèrent assumer sur leur tête la responsabilité de gouverner, sans mandat, un pays troublé, étaient de fort honnêtes gens [1] qui s'arrêtèrent avant la période sanglante et même furent victimes de la Révolution; mais alors ils avaient lu le contrat social de J.-J. Rousseau, peut-être fréquentaient-ils la loge maçonnique — car il y en avait une à Baugé. Les nouvelles publiques arrivaient dans leur

[1]. En particulier, Ferrière du Coudray, qui, élu membre de la Législative, s'opposa courageusement à la proscription des prêtres non assermentés et à la pétition des fédérés qui demandaient la suspension du pouvoir exécutif. Revenu à Baugé, désabusé de la Révolution, il se fit le conseil et le défenseur des proscrits.

Digitized by Google

petite ville par écho, affaiblies ; le désir d'imiter Angers, ou Paris surtout, les poussait naïvement à vouloir faire de grandes choses et à singer les exploits légendaires des héros de Plutarque. Ils commencèrent par mettre Baugé en état de siège, traînèrent dans les rues deux canons pris chez le comte d'Oysonville et faillirent affamer les habitants par de multiples et ingénieux arrêtés sur la circulation des grains. Pendant ce temps, les milices villageoises s'organisaient plutôt mal que bien : elles s'empressaient de venir parader en ville. Aussitôt MM. du Comité descendaient pompeusement l'escalier du lieu de leur réunion et les recevaient invariablement « *avec sensibilité* », c'était le terme à la mode. Le commandant de chaque milice en sabots, souvent le seigneur de la paroisse, prononçait un petit discours rempli de lieux-communs sur « les citoyens de Sparte », « le bien de la nation et du roi », « les mains qui fécondent le sein de la terre » et à tout hasard offrait son sang pour un péril imaginaire. En définitive, rien de plus magistralement grotesque mais aussi de plus triste. Car le gentilhomme, de retour dans son manoir, devait réfléchir que désormais, lui vieil officier au service de la France, chevalier de Saint-Louis, n'était plus considéré comme citoyen français[1], en conséquence traité pis qu'un ennemi. Et, s'il voulait sauver la vie de sa famille, il ne lui restait qu'un parti à prendre : boucler ses malles au plus vite pour l'émigration.

Qu'espérer donc de la part des nouveaux gouvernants?

Tandis qu'à Baugé, les officiers et les soldats s'enivrent journellement, s'injurient au corps de garde, et, en sortant, se ferraillent ; que les dénonciations, les menaces sont à l'ordre du jour parmi les campagnards, le Comité, rêvant l'embrassement général des citoyens, recherche non point

[1] Jacques-Henri de Cuillé, seigneur de Mollière, commandant de la milice de Mouliherne, « pria le Comité de lui accorder le titre de citoyen français !! » Voir *Archives de la mairie, E 1.*

Digitized by Google

les coupables, mais la réconciliation de l'insulté et de l'insulteur. Un beau jour, le procureur-syndic d'un village arrive demander secours en faveur d'un gentilhomme, M. Pays, que les paroisses voisines veulent assaillir dans son château de Lathan[1]. Que fait le comité? Il gémit d'abord, ensuite ordonne de désarmer le seigneur. Une autre fois, la paroisse de Marcé se révolte. Que fait encore le comité? il adresse une admonestation bien sentie aux habitants. La paroisse n'en tient compte; à bout d'arguments il la menace... des quatre cavaliers de la maréchaussée de Baugé! Cependant nous n'avons vu qu'une des qualités de ces bonshommes politiques à échine souple.

Toutes les fois qu'ils se trouvent en présence du faible, ils s'érigent en tyranneaux. Les officiers municipaux n'ayant pas voulu donner leur démission, ils les empêchent de présider les assemblées d'habitants et finissent par s'installer à leur place; le tribunal a osé leur résister, ils *flanquent* le président[2] *au bloc*, sous prétexte qu'il n'a pas monté sa garde.

Ce comité n'eut pas même le bon esprit de laisser les écoliers à l'étude de la grammaire; car il avait la manie enfantine de toucher à tout, de tout briser pour voir ce qu'il y avait dedans. Et il ne faut pas donner à ces gens plus d'intelligence qu'ils n'en ont eu. Les théories sur l'éducation mises à la mode depuis l'apparition de l'*Émile* ne les intéressaient qu'à moitié; ce qu'ils voulaient était

[1] Jac.-Marie Païs de Lathan, s^gr de Breil, ch^er de St-Louis, (*V. Gentilhommes d'Anjou en 1789*), né à Lathan le 24 mai 1734, époux de Franç.-Louise-Modeste de Ferréol de Ferron, était adepte de Mesmer, il avait réuni dans son château une remarquable bibliothèque et un curieux cabinet d'histoire naturelle, qui furent malheureusement dispersés. (V. *Dict. de Maine-et-Loire*), peut-être par les soldats de la Compagnie franche de Bardon. Car en novembre 1792, quatre de ces aimables citoyens étaient en détachement à Lathan « pour la sûreté du mobilier ci-devant appartenant au nommé Pays, émigré. » *Registre du Conseil Général de la Commune.*

[2] Gervais-Antoine Le Long de Belair, lieutenant-général en la Sénéchaussée.

Digitized by Google

bien simple, détruire le bureau du collège afin de pouvoir dire : le collège est à nous comme le reste.

Le supérieur se nommait Charles Cailleau, ainsi que nous l'avons dit ; d'abord vicaire à la Jumellière, il tint avec le vénérable abbé Charruau un collège dans cette paroisse, puis tous deux se transportèrent en août 1779 à Chemillé, où ils établirent un autre petit collège [1]. L'enseignement y était donné jusqu'à la rhétorique, à raison de 30 francs par mois, tous frais et livres compris ; M. Cailleau était principal. Cet établissement sans importance n'eut pas une longue durée, car dès le mois de mars 1781, M. Cailleau arrivait à Baugé. Comme ce principal va être violemment attaqué et que nous tenons à ne point nous faire son défenseur, pas plus qu'à nous ériger en admirateur de ses petits ennemis, nous nous hâterons de dire que lui, si digne dans ses réponses au fatras d'accusations des habitants de Baugé, semble n'avoir pas rempli son devoir de prêtre après sa sortie du collège. En effet, il se laisse élire en 1791, curé constitutionnel de la Jumellière [2], et le 8 ventôse an II, à Angers, il renonçe à toutes fonctions sacerdotales [3].

Autant que l'on peut en juger par le procès-verbal, l'assemblée générale du 1er septembre fut des plus orageuses. Le comité avait résolu de faire sanctionner par le peuple deux empiètements qu'il méditait contre le pouvoir législatif et les autorités judiciaires : un projet d'impôt et la confiscation à son profit du droit de police sur les marchés et les boulangeries qui, jusque-là, avait appartenu à la Sénéchaussée. En outre, il voulait obliger la milice à être nuit et jour en activité. Toutes ces mesures furent accordées par le peuple, mais évidemment il y eut des froissements et des résistances. Pour la première fois, les

[1] V. *Dictionnaire de Maine-et-Loire*, par M. Port.
[2] V. *id.*
[3] Note communiquée par M. Port.

Digitized by Google

officiers municipaux ne présidèrent plus l'assemblée, lui-même le secrétaire Moreau lâcha la plume au beau milieu de son procès-verbal et Chevré, déjà secrétaire du Comité fut élu à sa place. Mais voici que Le Deux, le jeune [1], se mit à lire un mémoire contre le collège. Il commença par cette belle phrase :

Messieurs, l'éducation de la jeunesse étant un devoir sacré des parents, l'intérêt et le vœu général de la Société, puisque c'est elle qui fait éclore les talents, les développe, les perfectionne et conduit à toutes les vertus physiques (!) et morales, il est donc du devoir des municipalités de solliciter des établissements et collèges pour cet important objet dans les endroits où il en manque, et, pour les villes où il y en a, de faire des règlements sages et précis qui, en traçant la route que doit tenir l'homme chargé de ce difficile et glorieux emploi, le mettent dans l'impossibilité de s'en écarter.

Le bout de l'oreille paraît bientôt; Le Deux continue ainsi :

Je ne doute point que le collège de cette ville, comme les autres, ne soit soumis à des règlements; il existe même un bureau pour veiller à leur exécution, mais on ne peut se dissimuler, (et je suis fâché de le dire) qu'il règne une espèce d'apathie parmi les membres qui le composent, en sorte que le principal, sans craindre aucun contradicteur, se permet de les changer, d'en créer à sa fantaisie et généralement de faire tout ce que lui inspirent ses différentes opinions, soit qu'elles s'accordent avec les règlements, soit qu'elles s'en écartent. Je ne dis rien de trop, Messieurs, je rends hommage aux talents littéraires de M. Cailleau, principal actuel, mais il n'a certainement pas ceux qui conviennent le plus à ce poste digne de fixer votre attention, du moins jusqu'ici sa conduite le démontre.

Pour remplir dignement cette fonction importante, les talents ne suffisent pas, il faut qu'ils soient accompagnés d'une exactitude et vigilance continue, d'une surveillance scrupu-

[1] Ce Le Deux, est certainement le notaire, membre du comité, car on ne voit paraître aux assemblées qu'un Le Deux qui signe Ledeux l'aîné, bourgeois.

Digitized by Google

leuse, d'une fermeté tempérée et surtout du plus grand attachement à ses devoirs. Il paraît que jusqu'à présent le sr Cailleau s'en est peu occupé, son peu de choix dans les régents, leur petit nombre, son indolence sur le travail, tant des régents que des écoliers confiés à leurs soins, sont les principales causes qui ont presque fait oublier un collège qui, pendant tout le règne de M. Jouanneau et au commencement de celui de M. Cailleau, fut de la plus grande réputation.

Ce dernier ne s'est pas soutenu longtemps, nous avons vu les étrangers retirer leurs enfants successivement et nos concitoyens les plus aisés mettre les leurs dans d'autres collèges. Il n'y a donc que la classe moins bien partagée de la fortune qui se trouve forcée de laisser les siens dans ce collège; encore ont-ils la douleur de les en voir chassés souvent sans qu'on leur en donne aucune raison, s'ils s'absentent d'y aller plusieurs jours, de n'en être instruits que par des étrangers, et, s'ils en portent des plaintes au principal, de n'avoir pour réponse que c'est aux parents à veiller sur leurs enfants et à les punir lorsqu'ils manquent: comme si cela leur était possible, puisqu'ils ignorent le plus souvent les fautes qu'ils peuvent avoir commises? et comme s'il n'était pas d'un instituteur quelconque d'être le dispensateur des châtiments comme des récompenses?

... Il est donc indispensable d'organiser un meilleur mode... je laisse à votre sagesse et à votre religion éclairée les moyens d'y parvenir; je me borne seulement à vous faire quelques observations; je pense donc: 1° Qu'il serait nécessaire de statuer que la place de principal ne serait déférée à qui que ce soit que par tous les citoyens légalement assemblés. 2° Qu'en cas d'incapacité ou de prévarication, le principal pourrait être révoqué. 3° Qu'il serait tenu d'avoir un nombre suffisant de régents reconnus capables de ce ministère par le bureau. 4° Qu'il serait tenu de se soumettre à un règlement qu'on ferait tant pour la police intérieure du collège que pour les sciences qui doivent y être enseignées. 5° Que pour veiller à l'exécution de ce qui serait ordonné, il serait nommé à la pluralité un certain nombre de citoyens reconnus les plus capables pour former un bureau spécialement chargé de ce soin, de faire de temps en temps des examens pour juger des progrès des écoliers et tenus de s'assembler au moins une fois par mois pour se faire rendre compte de ce qui se serait passé dans cet intervalle.

Digitized by Google

Le grelot venait d'être attaché par un fin meneur, maintenant les souris vont être lâchées; en effet, après ce mémoire doucereux et plein de bonnes intentions littéraires, Lasnier de Latour en lut un autre de « plusieurs habitants et pères de famille, » adressé à « MM. les officiers municipaux *ou du Comité de la ville de Baugé*, » excellente précaution dans un moment où l'on ne savait plus qui commandait.

Le début de ce second factum ressemble à celui de Le Deux ; il y a d'abord la *tartine* sur la félicité des villes possédant de bons collèges, puis on ajoute :

Malheureusement pour cette ville, elle ne peut se flatter d'avoir cet avantage : Me Cailleau, qu'on a vu avec plaisir y venir remplir la place de principal, y paraissait très propre, il annonçait même des talents supérieurs et promettait de faire de bons écoliers. Aussi sous cet espoir, le collège devint-il en peu de temps peuplé d'un grand nombre de pensionnaires qui accouraient de toutes parts et d'externes qui remplissaient bientôt les classes; il eut en ces premiers temps des régents capables de l'être ; de son côté, il travaillait et tout allait bien. Mais cela n'a malheureusement pas duré longtemps ; il a négligé d'en avoir de semblables après leurs sorties; il s'est lui-même négligé au point que le collège est totalement tombé et qu'il n'y a en ce moment que très peu de pensionnaires et quelques externes.

Ensuite « les habitants et pères de famille » développent longuement le grief du renvoi des élèves, *question toujours palpitante dans un collège de petite ville.* Mais avant de leur laisser la parole, nous prendrons la liberté de poser cette question : puisqu'il est reconnu que Cailleau néglige ses devoirs, qu'il ne fait point travailler ses écoliers, pourquoi chasse-t-il les paresseux ? il nous semble que c'est de sa part une preuve de zèle. Et on va tout à l'heure l'accuser d'en faire trop !

... Pour la plus légère faute que commet un externe, il le met dehors du collège, très souvent même sans cause ni raison,

Digitized by Google

et ne craint même pas de les renvoyer après leur avoir dit que la ville de Baugé ne produisait que des enfants peu intelligents et même des bêtes et peu susceptibles d'apprendre, propos qui, rendus aux pères et aux mères, sans doute les flattent peu. Nous ne pouvons précisément dire le nombre des écoliers qu'il a chassés du collège parce qu'il est trop grand, nous nous contentons seulement de nommer ceux qui viennent de l'être tout récemment, sans causes ni raisons.

Les élèves désignés dans ce mémoire sont au nombre de six :

Nous soumettons à votre décision, messieurs, la question de savoir si le sieur Cailleau peut et a le droit de chasser ainsi les enfants des citoyens dont l'éducation lui est confiée; et dans le cas où vous jugeriez la négative de cette proposition, il vous plaira lui faire défense d'en user de même à l'avenir, lui enjoindre de recevoir ceux d'entre eux qui voudront retourner au collège pour y continuer leurs études, de les instruire et leur enseigner la langue latine en son âme et conscience, comme aussi d'avoir des régents autres que ceux qu'il a actuellement, capables d'enseigner et de faire les classes... Fait à Baugé, ce 31 août 1789.

Bardet. Dutier. La Pontonnier Lachainais. Gaultier. Veuve Thuau. Pletteau. Ledeux, l'aîné. Pontonnier. Ch. Salle. Moreau. Chailleu. Pineau, le jeune. Saillard. Lemesle.

Les six élèves renvoyés le sont tous depuis six semaines environ, c'est-à-dire depuis la prise de la Bastille. D'où peut provenir une pareille hécatombe? il est à remarquer que les auteurs du mémoire ne mentionnent aucun fait particulier, soit justifiant, soit accusant le principal. Cependant il y a une cause. Et ne la trouverait-on point dans l'effervescence générale, et le trouble profond des esprits? A Baugé, comme partout ailleurs, les écoliers n'auraient-ils point déserté leurs classes pour se mêler au tumulte de la place publique. En tout cas, les jeunes gens se réunirent entre eux pour former une compagnie de miliciens volontaires dès la fin du mois de juillet, et parmi les officiers qu'ils

Digitized by Google

nommèrent, se trouve un sieur Guerraudière; le nom patronymique de sa famille était Gaultier[1]. Or, un des élèves chassés se nommait Gautier; rien n'empêche donc de supposer que l'élève et l'officier ne sont qu'une seule et unique personne.

Les deux mémoires que nous venons de donner presque en entier, furent lus dans l'assemblée générale du 1er septembre, mais le procès-verbal ne fit pas mention de leur dépôt; il fut pareillement décidé que le Comité de la Milice « demeurait autorisé à examiner les mémoires, entendre ce que M. Cailleau avait à alléguer contre, faire tous règlements provisoires sur l'administration du collège et rendre compte à l'assemblée de sa façon de penser sur les objets de plaintes particulières contre M. le principal, pour, sur son rapport, être dit et statué ce que de droit. » Mais le procès-verbal continua d'être muet relativement à cette décision si importante qui détruisait l'ancien bureau du collège et faisait du Comité une sorte de tribunal au petit pied, devant lequel Cailleau devait comparaître. Ce mode d'agir est au moins singulier. Puis six jours après, les habitants étant réunis de nouveau, on leur posa la même question : faut-il autoriser le Comité à examiner les mémoires, etc? Ils recommencèrent à voter et à dire oui — comme du reste c'était leur habitude en toutes circonstances. Mais on n'oublia pas cette fois de relater la décision.

Les têtes continuèrent à s'échauffer, on rédigea encore de longs mémoires plus acrimonieux et plus violents que les premiers, car le principal gênait, il était intelligent et il fallait le terrasser. « Plusieurs citoyens » exhalent ainsi leurs douleurs :

Messieurs, la tendresse paternelle blessée jusqu'à l'outrance par les mauvais procédés du principal envers des enfants

[1] Dans l'assemblée générale du 16 juillet 1786, on remarque parmi les signatures, celle de *Gaultier de la Guerraudière.*

Digitized by Google

soumis à sa discipline, a porté les soussignés à verser dans votre sein les détails de l'inconduite de leur adversaire; mais, s'ils ont quelque précipitation à se reprocher dans leur accusation, loin qu'il en soit résulté des chefs de plaintes controuvés contre le sr Cailleau, deux jours de réflexion leur ont suffi pour reconnaître qu'ils avaient omis des faits essentiels qui deviennent de plus en plus indispensables pour accélérer leur triomphe; et c'est pour vous en donner le détail qu'ils vous soumettent dans ce moment leurs nouvelles observations.

Suit une liste de six autres élèves chassés; mais ce second mémoire est plus explicite que le premier, les causes de renvoi sont mentionnées. Presque tous ces gamins faisaient l'école buissonnière : on désertait les classes « pendant huit jours et plus. » Le mémoire tombe ensuite dans les menus détails qu'on va lire :

Parcourons maintenant la vie privée du sr Cailleau, nous y trouvons : premièrement, qu'il se lève en été à neuf heures, en hiver à dix, et quelquefois plus tard, tandis qu'il devrait être le premier levé. Il lui arrive souvent d'être des mois entiers sans dire la messe à ses enfants. Le bon exemple et la religion qu'il devrait faire germer dans leurs jeunes cœurs devrait cependant le porter à la leur dire tous les jours. Quant au catéchisme, il ne leur enseigne nullement. Si les enfants sont dissipés, s'ils ne font aucun progrès, et, si enfin, ils s'allibertinent, n'est-ce pas lui qui en est la cause, en les renfermant seuls la majeure partie du temps dans leurs classes au moment surtout des études dont il ne s'occupe nullement? Combien de fois a-t-il été jouer à la boule pendant ces temps précieux? Quel désordre et ignorance une telle négligence ne doit-elle pas produire! Pendant cette charte privée, le sr Cailleau soigne ses fleurs, ses œillets, ses abeilles, qui font ses délices; il s'y rend sitôt son tardif lever, il tire même plusieurs de ses enfants de leurs classes pour partager les soins qu'il prodigue à son jardin, leur apprend à faire des cartes pour tenir ses gros œillets, leur fait veiller les essaims de ses abeilles, etc. Le sr Cailleau s'éloigne de ces travaux rustiques pour aller faire son déjeûner, puis au lieu de les rappeler dans leurs classes, il continue jusqu'au dîner à les inspecter dans leurs travaux du jardinage.

Digitized by Google

Tant que la neige a duré, il les a distribués, les jours de marchés, aux différentes portes de la ville, dans les faubourgs, dans le centre et dans les chemins des environs pour lui acheter des perdrix vivantes [1]. Ces jeunes émissaires lui en ont ramassé environ deux cents, comme tout le monde le sait. Était-ce là les occupations auxquelles il devait les livrer? Jamais il ne visite ces classes inspectées seulement par les mauvais régents qu'il s'est procurés. Il s'est chargé cette année de la seconde, composée de sept à huit écoliers; personne ne le saurait croire, et cependant il est certain qu'il ne leur a donné dans toute l'année qu'un ou deux thèmes [2], rarement il leur fait faire des vers, et ni les thèmes ni les vers n'ont été corrigés, soit par lui, soit par autres. L'amour-propre du s^r^ Cailleau était bien blessé par la convocation des États-Généraux, pour laquelle le gouvernement le laissait à ses devoirs, mais il a imaginé que, comme prêtre habitué, il pouvait solliciter la procuration des ecclésiastiques de la ville, bientôt il a déserté son collège contre le vœu du ministère, pour faire briller sa prétendue éloquence aux États de la province, et, pendant ces quinze jours d'absence, les écoliers de seconde n'ont eu aucun maître. Dans tous les collèges, les principaux exigent soigneusement que leurs élèves aillent à confesse tous les mois; mais, outre que le s^r^ Cailleau (ne) les confesse que très rarement, jamais il n'est entré avec eux dans ces détails ni n'a exigé de leur part de certificats de comparution au tribunal de leur part.

Il est impossible de contrôler les accusations portées contre Cailleau : en admettant même les faits les plus graves, l'histoire des deux thèmes est évidemment exagérée et celle des perdrix tout au moins enfantine. Mais

[1] Pendant l'hiver de 1788-1789, en Anjou, le froid commença à la Toussaint, la neige resta sur la terre depuis les premiers jours de décembre jusqu'à la moitié de janvier, et le thermomètre descendit à plus de 18 degrés au-dessous de zéro. A Avrillé, « les perdrix rouges ne valoient que 5 à 6 sous » pendant la neige. (Voir *Revue d'Anjou*, avril 1880).

[2] Dans le premier mémoire des pères de famille et habitants, on reproche à Cailleau d'avoir négligé les écoliers de seconde « au point qu'ils ont été jusqu'à trois mois et plus sans faire aucun devoir. » Il est bon de noter cette différence.

Digitized by Google

dans tout ce violent réquisitoire, il est une chose qui se dégage avec un frappant cachet de vérité : c'est l'esprit de petite ville, ses minuscules passions, ses vivaces jalousies et son cancanage perpétuel. Ne croirait-on pas entendre une commère sur le seuil de sa porte : — Vous ne savez pas la nouvelle? Et toutes les voisines de faire cercle, les mains sous le tablier, le cou tendu, l'œil brillant, le sourire perçant aux coins des lèvres, car de suite elles devinent qu'elles vont apprendre un petit scandale.

La fin du mémoire n'est plus qu'un sanglot :

O Messieurs, si chacun de vous avait quarante ou cinquante mille livres de rente, vous seriez obligés de vous procurer un homme d'affaires à gros frais : si dans son genre on l'accusait de malversations aussi révoltantes que celles imputées au sr Cailleau, vous auriez peine à les croire, vous en demanderiez la preuve ; et si l'on vous la produisait, serait-il nécessaire de vous en demander la suite? Non sans doute : une prompte retraite d'un agent si coupable irait au devant de l'objection. Hé bien, qu'est le sieur Cailleau à Baugé, si ce n'est l'homme de la ville, chargé des intérêts les plus sacrés? Prenez donc des précautions pour assurer ou sa conviction ou son triomphe..... Fait à Baugé, ce 11 septembre mil sept cent quatre-vingt-neuf.

Dutier. Bardet. Lemesle. Guy Papin. Pletteau. V. Moreau. Fisson. Pagesse. Guitton. Rivier le je. Vérité. Desvarennes. Claude Burnet. Pontonnier. Manceau. Lebreton. Thuau. Ledeux l'aîné.

De son côté, Léonor Drouin, avocat, rédigeait solitairement un très long mémoire, bourré de citations latines[1]. Nous ne donnerons pas d'extraits de cette élucubration qui n'a pu être écrite que par un pauvre monomane, désireux de noircir du papier. Ce n'est point un réquisitoire contre Cailleau, mais une biographie de son auteur depuis l'âge

[1] Daté du 8 sept., déposé le lendemain au Comité.

Digitized by Google

de neuf ans[1]. On y apprend que Drouin aimait beaucoup à entendre les sermons de l'abbé Cailleau ; de plus, qu'il avait un neveu, et qu'en 1785, ce jeune cancre fut chassé du collège pour avoir déserté les classes. Pendant de longues années, l'oncle ne se plaignit pas de ce renvoi, mais, dit-il, « j'avoue que l'insurrection m'a paru si générale et si fondée, que j'aurais craint de trahir plus longtemps les intérêts de ma nouvelle patrie, si je n'avais pas joint mes justes réclamations à celles que tant d'autres ont enfin eu la force et la justice de manifester » contre le principal. Le grief de Drouin se résume à ceci : Le sieur Cailleau « me pria de bien vouloir lui prêter vingt-quatre livres », mais il oublia l'époque du payement « puisqu'au lieu de quinze jours », il garda mon argent « six semaines », et « qu'au lieu de me procurer le plaisir que j'aurais eu alors à le recevoir chez moi, il se contenta de me (le) renvoyer par mon neveu, sans même un mot d'écrit. » Qui pourrait croire que ce pauvre Drouin devint magistrat plus tard? Cependant le fait est certain, il donna sa démission d'officier municipal le 14 novembre 1790, parce qu'il venait d'être désigné comme « juge du tribunal de Bourgueil », ce qui le reportait « *presque dans le sein de sa famille*, » dit-il élégamment. Notons cependant un aveu précieux dans ce mémoire, il paraît que parmi les élèves chassés du collège, se trouvaient des *brebis galeuses*, dont le principal fit bien de se débarrasser au plus vite.

Cailleau pour répondre à ces flots d'encre, se contenta de rédiger à la hâte une série de notes très courtes, mais souvent fort éloquentes : ce qui scandalisa beaucoup ses adversaires, lesquels s'étaient mis en frais de littérature. Drouin en particulier s'indigna, il trouva dans ce petit nombre de lignes un argument contre Cailleau ; si le prin-

[1] « Messieurs, je n'avais pas encore neuf ans, lorsqu'en 1767, la mort me ravit un père, qui, non content de m'avoir donné le jour, avait de précieux projets pour mon éducation, » telle est la première phrase du mémoire ; ensuite, on assiste à la mort du beau-frère de Drouin, etc., etc.

Digitized by Google

cipal ne s'est point donné la peine de composer un mémoire en règle, c'est signe qu'il n'a rien à répondre. Quoi qu'il en soit de l'opinion de cet avocat qui jugeait de la justice d'une cause par le plus ou moins de longueur de la plaidoirie, nous croyons devoir donner quelques extraits des réponses de M. Cailleau :

Réponse au mémoire de M. Le Deux.

1° Il eut été à désirer, comme plus convenable à tous égards, que M. Le Deux se fût borné à solliciter en Comité un sage règlement pour le collège (s'il ne connaissait pas l'ancien), en promettant de concourir en digne père à son entière exécution.

2° MM. les administrateurs du collège, dont les qualités connues de l'esprit et du cœur sont au-dessus de mes faibles éloges, ne méritaient certainement pas que M. Le Deux oubliât en pleine assemblée les égards si légitimement dus à d'honorables citoyens, éclairés et vertueux, qui n'ont eu en vue que le bien public, et qui, aux yeuxdes gens sensés, n'auront jamais sujet de regretter de m'avoir honoré d'une entière confiance, n'ayant négligé aucun des moyens que j'ai crus les plus propres à l'avancement de mes écoliers dans la science et dans la vertu.

3° Les régents actuels du collège, connus pour leurs talents et leurs vertus sont très capables d'enseigner, et ils n'ont d'ignorants dans leur classe que les écoliers qui n'ont pas d'aptitude pour les sciences, ou ceux qui, par suite de mauvais principes étrangers au Collège, sont décidés à ne vouloir pas s'appliquer. Leur nombre est suffisant puisqu'il n'y a que deux classes réunies, savoir la quatrième avec la cinquième et la sixième avec la septième; il serait difficile de prouver que dans les autres collèges les progrès des écoliers sont plus rapides que dans le nôtre....

5° Les étrangers qui ont retiré leurs enfants du collège, ont prouvé par différentes lettres que ce n'était pas par mécontentement; si quelques citoyens aisés ont placé leurs enfants dans des collèges étrangers, on ne peut raisonnablement m'en attribuer la cause, je désirerais pouvoir dire avec raison qu'ils ont gagné au change.....

Réponse au premier mémoire de quelques parents.

La ville de Baugé a joui des mêmes avantages que les autres

Digitized by Google

villes de la province par rapport au collège qui y est établi; quelques parents n'ont peut-être pas su en profiter.....

3° Je n'ai jamais renvoyé aucun externe travailler quelque temps chez lui, sans en avoir de justes raisons et ma langue (chose rare), interprète toujours fidèle des sentiments de mon cœur, aura sú faire les exceptions justes et convenables à leur aptitude pour les sciences.

4° ... Les écoliers de seconde ont été instruits de manière à pouvoir se distinguer dans la suite dans les sciences et dans la vertu, s'ils eussent voulu, ou s'ils veulent profiter des leçons qu'on leur a données. Le devoir ne leur a pas manqué, mais quelques-uns d'entre eux ont peut-être manqué au devoir.

Ce qu'il y a de certain et ce qui fait notre éloge, c'est qu'il n'y a jamais eu à se plaindre de nous, que les citoyens dont nous n'avions malheureusement que le trop sujet de nous plaindre.

Réponse au deuxième mémoire adressé par quelques parents.

... 5° Ma vie privée n'a jamais influencé d'une manière désavantageuse sur mes écoliers, envers lesquels j'ai toujours regardé mes obligations comme sacrées.

6° La confiance que méritent à juste titre mes régents actuels m'a dispensé de me lever le premier. Lorsque je me suis levé trop tard, j'avais des raisons.

7° L'émétique[1], remède violent, m'a laissé quelque temps dans l'impossibilité de dire la messe; je n'y ai point manqué sans raison.

8° MM. les régents ont exactement fait le catéchisme dans leur classe tous les samedis, comme étant le jour le plus commode; on l'a même fait tous les jours aux plus petits écoliers. J'ai de temps à autre fait un examen général sur le catéchisme.

9° Je ne connais que trop les différentes causes de la dissipation, du peu de progrès et du libertinage même de quelques écoliers, mais je ne puis dans ma conscience m'en attribuer aucune.

10° Les études sont exactement présidées et nous ne sacrifions point le devoir au plaisir.

11° Mes fleurs et mes abeilles n'ont jamais été pour moi ni pour mes écoliers une occupation sérieuse, elles nous ont servi

[1] Vomitif alors fort en usage.

Digitized by Google

de délassement dans les moments dont je croyais en conscience pouvoir disposer sans manquer à la confiance publique et à mes obligations particulières.

12° Mes perdrix n'ont porté aucun préjudice à l'avancement de nos écoliers.

..... 15° L'amour seul du bien public m'a déterminé à accepter la députation à l'assemblée provinciale dont M. Prunier [1] disait ne vouloir pas se charger. Les ecclésiastiques de Baugé qu'on insulte en ce point sont témoins que je ne l'ai pas sollicitée. Je n'ai pas eu besoin d'une prétendue éloquence : on est toujours éloquent, lorsqu'on est sincère. Les écoliers de seconde avaient de quoi s'occuper utilement pendant mon absence.

16° Les écoliers ont la liberté de s'adresser à qui bon leur semble pour la confession à laquelle nous les engageons fréquemment, sans cependant les y forcer absolument trop souvent, surtout les grands ; nous leur inspirons à tous les sentiments de la vraie religion, nous leur donnons des leçons et même, j'oserais dire, des exemples dans le collège de la piété la plus sincère et la plus solide : mais nous nous donnerons bien de garde d'en faire des hypocrites [2].

17° Enfin, il est étonnant, je dirais inouï, si je ne me rappelais le traitement d'Aristide, que des particuliers de Baugé qui n'ont point d'enfants au collège, qui nous connaissent à peine, aient signé des reproches, des plaintes contre nous, sans être instruits par d'autres que par ceux qui sont intéressés à rejeter sur nous seuls les causes de la mauvaise conduite ou du peu de progrès de leurs enfants. Ils pouvaient former des vœux pour qu'on s'occupât sérieusement des collèges en regardant l'éducation comme un des objets les plus dignes de l'attention du ministère. *Mais ils n'ont pas sû garder de justes bornes* [3].

Je prie M. le Président et MM. du Comité de Baugé, de vouloir bien se rappeler que je n'ai pas besoin de justification, j'en ai fait le sacrifice à Dieu.

C. Cailleau, p^tre^ p^pal^.

Le Comité devenu provisoirement bureau du collège, se mit à la besogne avec lenteur, car il était occupé à recevoir

[1] Premier vicaire à Baugé, fut déporté en Espagne avec ses collègues Couscher et Arlouet, en septembre 1792. (*Dictionnaire de Maine-et-Loire*, par M. Port).

[2] La leçon donnée par un prêtre aux Révolutionnaires de Baugé est assez piquante.

[3] Cette prédiction devait malheureusement se réaliser.

Digitized by Google

les milices des villages, à organiser celle de Baugé, et à entendre les plaintes de tous ceux qu'il ne savait pas protéger. Son premier acte fut d'envoyer deux de ses membres au collège prendre les Lettres-Patentes concernant l'établissement, l'acte de nomination du principal et tous les autres titres[1]. Il commençait à compulser les archives pour rédiger le mémoire, lorsqu'il reçut une communication du principal, annonçant qu'il se démettait pour la Toussaint 1790, des fonctions « dont Monseigneur l'évêque d'Angers et messieurs les administrateurs du collège avaient daigné l'honorer[2]. » Le Comité, toujours à ses revues militaires, accepta purement et simplement la démission sept jours après[3] et daigna « surseoir à tout examen ultérieur sur les mémoires présentés contre le sieur Cailleau, jusqu'à ce qu'il ait été statué sur cette démission par l'assemblée des habitants. » En réalité, ces messieurs étaient arrivés à leur but : ils avaient la haute main sur le collège et la personnalité gênante de M. Cailleau était écartée.

L'affaire du collège, portée devant l'assemblée générale, se trouva coïncider avec le projet de remplacement de la gabelle par un impôt en argent. Ce jour-là (4 octobre), le président du Comité, désireux d'égaler ses collègues des autres villes d'Anjou[4], fit un appel complet à la révolte contre le décret de l'Assemblée nationale, ordonnant provisoirement la perception des anciens impôts. En même temps, les officiers municipaux firent exhibition de leur personne, et donnèrent leur démission de la façon la plus piteuse. Il paraît que c'était la journée aux démissions, car après que l'on eut annoncé celle du principal, il fallut avouer aux habitants « la retraite, pour la Toussaint prochaine, de Dolbeau, maître d'école, auquel son grand âge

[1] 13 septembre.
[2] 19 septembre.
[3] 26 septembre.
[4] Lire dans le *Moniteur* le discours prononcé par la députation des villes d'Anjou, à la séance de l'Assemblée nationale, le 24 août 1789.

Digitized by Google

ne permettait pas de continuer ses fonctions. » L'assemblée, après tant d'émotions, et sous le coup de ces nouvelles, ne sut trop que résoudre relativement au collège, elle préféra attendre jusqu'à la formation d'un corps d'électeurs.

Ces derniers personnages, au nombre de quarante-huit, pris en nombre égal dans chaque quartier de la ville, furent nommés le 29 novembre. Ils étaient destinés à « représenter la commune en toutes les occasions pour éviter le tumulte des assemblées. » Parmi ces électeurs ou représentants du général des habitants, se trouvait le principal Cailleau, qui fut même nommé président de l'assemblée de son quartier, signe certain qu'il ne s'était point aliéné l'estime des habitants, comme on avait voulu le faire croire. Mais si l'on cherche ce que firent ces représentants en faveur du collège, on remarque qu'ils s'occupèrent de tout, excepté de cette question.

Le Comité fit plus de diligence pour le remplacement du maître d'école, il annonça dans les journaux, qu'il y avait à Baugé une place vacante. Cette réclame tenta beaucoup de pauvres diables sans position depuis le régime nouveau et les maîtres d'école mécontents de la leur. Des lettres à beaux paraphes et à écritures savantes affluèrent de toutes parts.

Monsieur, je sais les quatre règles d'arithmétique et je suis dans le cas de donner des preuves d'une conduite sage... Je sais le plain-chant, en cas de besoin. *Adin, praticien, âgé de 35 ans, garçon, chez M. Cousin, aubergiste, à Angers.*

Des pères de famille recommandent leurs enfants avec une sollicitude toute paternelle, ainsi qu'on en peut juger par la lettre suivante :

Je vous proposerais mon fils... Le fixe est bien médiocre, il faudrait savoir ce que vaudrait le casuel... Je désirerais beaucoup mieux qu'il fût nourri, éclairé, chauffé, couché, blanchi au collège, rapport que ce serait un trop grand soin pour lui de trouver une pension. *Duclos, maître écrivain, expert-juré pour les écritures contestées en justice au Mans.*

Digitized by Google

Voici maintenant un vrai *comble*, pour nous servir du mot à la mode.

J'ai l'honneur de vous faire passer l'écriture d'un homme honnête, d'environ trente-six ans, doux, tranquille, n'aimant point ni à jouer ni à boire comme la plupart de ces gens-là sont habitués ; si vous n'en avez encore point trouvé, faites-le moi savoir par le premier courrier. *Aubin, feudiste, à Angers.*

Passons à un candidat anonyme, mais ami des Grâces et de la distinction. Ce *fruit sec* se fait ainsi recommander par un ami :

Un homme d'âge mûr et d'un assez bon naturel, qui a fait ses cours d'humanité, de philosophie et même celui de théologie, qui s'est ensuite formé par le secours de bons maîtres à l'art d'écrire et à l'arithmétique d'une manière assez passable, puisqu'il occupe une place de commis dans un bureau de féodalité et de régie, où il gagne la table, 100 écus et des profits casuels..., m'a chargé de m'informer de quelqu'un sûr et impartial si (la place) jouit d'une certaine distinction dans la ville, si elle est bonne, si elle peut faire à quelqu'un un sort honnête, sûr et gracieux. *Michellon, premier commis chez M. Perrier, notaire, procureur et feudiste de monseigneur le duc de Luynes.*

Le Comité choisit un nommé Dutruy, maître d'école de la paroisse de Saint-Christophe, en Touraine. Par le style, on jugera l'homme :

Je m'étais attendu à la réussite de la place que je postulais à Baugé. Vous avez peut-être craint d'avoir des reproches à vous faire, soit pour mes talents ou du défaut de ma conduite ; les informations que vous deviez faire à St-Christophe m'auraient été d'un grand avantage... vous ouvriez un chemin au bonheur de ma vie, ne demandant qu'une assurance pour la vieillesse, ce que je ne puis faire dans le pays que j'habite. J'aurais pû me statuer sur une place solide et votre ville verrait au moins dans ses murs un homme stable.

La ville de Baugé, pendant quelques années du moins, eut la satisfaction de posséder cet homme *stable*. Dutruy

Digitized by Google

arriva le 2 janvier 1790, muni de certificats de capacité, bonne vie et mœurs de son curé et des notables du bourg de Saint-Christophe. Comme il n'y avait plus de maître d'école à Baugé depuis la Toussaint dernière, et que les sujets qui s'étaient présentés pour remplir cette place, n'offraient pas de garanties suffisantes, le Comité s'empressa dès le lendemain de se réunir. Il invita le curé Bérault en sa qualité « d'administrateur né » du collège; il crut « devoir engager également M. Cailleau, pour régler de concert avec lui le traitement à faire au maître, attendu qu'il jouissait des revenus attachés à l'école de charité. » Ainsi s'exprime le procès-verbal à l'égard du principal, pour ne pas avouer que, séance tenante, on va le dépouiller d'une partie de son traitement. Dès que MM. Bérault et Cailleau eurent été introduits, on fit passer un examen au candidat: celui-ci fit une page d'écriture, puis il lui fut présenté un livre et « d'anciennes écritures » qu'il lut à la satisfaction de l'assemblée. Dutruy s'étant retiré, le Comité l'accepta à l'unanimité et avec l'agrément du curé; rappelé aussitôt, il entendit le Président lui conférer « la place de maître d'école, lecture, écriture et arithmétique, attachée au collège. » Voici en quoi consistaient ses nouvelles fonctions :

1° Faire deux fois l'école aux garçons qui se présenteront, savoir: le matin, depuis huit heures jusqu'à dix; et l'après-midi, depuis deux jusqu'à quatre heures.

2° Montrer gratuitement à lire, écrire, et l'arithmétique aux pauvres garçons de cette ville et à quatre de la paroisse du Vieux-Baugé, lesquels lui seront désignés par M. le prieur-curé actuel de cette ville et ses successeurs; et les enseigner avec autant de soin que ceux des riches.

L'école se fera dans la salle du collège où elle se faisait ordinairement, sans que pour cela le maître y demeure, à moins qu'il ne s'arrange avec le principal. Le maître pourra enseigner à des écoliers de l'un et de l'autre sexe, en la ville, après les heures qu'il doit donner au collège.

Digitized by Google

Jusqu'ici rien d'insolite, le Comité se conformait aux décisions anciennes des assemblées générales, mais cela ne satisfaisait point ses rancunes contre le principal et sa manie de faire des règlements nouveaux à tort et à travers. Il arrêta que l'école serait distincte désormais du collège et que le maître « indépendant de la volonté du principal » ne recevrait plus son traitement des mains de celui-ci. Malgré les légitimes protestations du principal, le nouveau maître d'école fut pourvu des dotations faites par le médecin Cailleau et l'abbé Graffard, non point au commencement de la nouvelle année scolaire, non pas plusieurs mois après la décision du Comité, mais à quelques jours d'intervalle seulement.

Le comité a déclaré que ledit sr Dutruy jouirait à *partir de jeudi prochain*, jour auquel il entrera en exercice de ladite école, des dites rente et fermes, aux charges par lui de le faire en bon père de famille, etc.

C'était un dernier trait de parthe maladroitement dirigé contre la personne du principal, et qui ne devait blesser que ceux-là même qui frappaient. Désormais le collège, divisé en deux, privé d'une partie de son revenu et de la rétribution scolaire des élèves payants de l'école, peut être considéré comme détruit. La municipalité nommée en remplacement du Comité aura beau essayer par tous les moyens possibles de prévenir sa chûte : elle ne sauvera même pas l'école populaire. Ainsi firent-ils disparaître, ces libéraux de 89, l'œuvre de « piété et de charité » fondée par des prêtres, des nobles et un médecin dévot, laquelle n'était autre chose qu'une œuvre de civilisation.

Arthur du Chêne.

(A suivre).

Digitized by Google

CHRONIQUE ÉCONOMIQUE

La liberté des Comices agricoles — Le Comice de Segré et l'Administration préfectorale.

Nous avons parlé, dans une de nos précédentes chroniques, de l'invasion persévérante des théories allemandes du *socialisme d'État*, au nom desquelles les gouvernements voudraient s'emparer de toutes les forces sociales et les diriger à leur guise. Nous avions pris pour exemple le projet de rachat de toutes nos lignes de chemins de fer, projet qui enlèverait à l'initiative privée une de ses plus belles conceptions, et lancerait l'État dans une voie qui est manifestement contraire à ses fins. Nous ne sommes pas surpris de voir le gouvernement républicain appliquer avec enthousiasme un système qui peut augmenter son influence politique et grossir le nombre des fonctionnaires à sa solde.

Mais nous ne cesserons de protester, au nom de la liberté individuelle et des lois, sainement entendues, de l'économie politique. On ne peut rien concevoir de plus funeste pour un pays que cette ingérence, sans cesse grandissante, de l'administration centrale dans le monde industriel, agricole ou commercial. La décadence matérielle et la misère sont au bout de ces applications d'un régime qui conduit sous nos yeux la Prusse à la ruine.

On nous permettra de relever, dans cet ordre d'idées, un fait anormal qui vient de se produire en Anjou. Pour être pris dans une sphère très modeste, il n'en a pas moins son importance, parce qu'il montre la tendance du pouvoir actuel. Les compagnies de chemins de fer sont assez puissantes pour se défendre ; les Comices agricoles, menacés dans leur liberté, ne peuvent que faire appel à l'opinion publique. On étouffera sans doute leurs réclamations, mais leurs plaintes seront entendues du public.

Le Comice agricole de Segré se préparait à distribuer ses primes et organisait son banquet annuel, lorsque son président, M. de Falloux, reçut la lettre suivante du Sous-Préfet de Segré :

Segré, le 6 juillet 1880.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Les Comices agricoles de Maine-et-Loire reçoivent, chaque année, de l'Etat et du Département des subventions qui constituent souvent la plus grande partie des fonds distribués en primes par ces associations. Les Agriculteurs qui prennent part au concours, ignorent, la plupart, l'existence de ces subventions, et peuvent supposer que les sommes distribuées sont dues uniquement aux sacrifices que s'imposent les membres du Comité en faveur de l'Agriculture.

Digitized by Google

Il a paru utile à M. le Préfet de faire cesser cet état de choses et de porter à la connaissance des populations les libéralités de l'Etat et du département.

M. le Préfet a donc décidé que, pour recevoir son approbation, les programmes-affiches des Concours organisés par les Comices devront porter en tête, en caractères très apparents, la mention ci-après :

COMICE AGRICOLE DE.....

SUBVENTIONNÉ PAR L'ÉTAT ET LE DÉPARTEMENT

Subvention de l'État . . . . . fr.
— du Département . . . . fr.

Agréez, Monsieur le Président; etc.

Le Sous-Préfet :

Signé : A. TOURNIER.

Cette querelle parut à M. de Falloux aussi injuste qu'elle était inattendue. Il répondit qu'il ne ferait aucune difficulté de mettre, en tête des affiches, le chiffre des subventions de l'État et du Département, mais qu'il ne croyait pas possible de changer le titre du Comice, et de l'appeler *Comice agricole subventionné :*

« Ce titre de *subventionné*, dit-il, a une certaine portée morale sur laquelle le Comice tout entier a seul le droit de se prononcer. On ne lit pas sur les affiches : théâtre subventionné de l'Opéra, théâtre subventionné de l'Odéon ; on ne lit pas en tête des journaux : journal subventionné de tel ou tel régime, bien qu'il soit parfaitement notoire que des théâtres, des journaux et beaucoup d'œuvres utiles, reçoivent de légitimes subventions. »

M. de Falloux faisait observre en outre à M. le Sous-Préfet que les Comices sont fondés et soutenus par des souscriptions individuelles ; la part de l'État est extrêmement modeste, et pour être juste, il faudrait inscrire en tête du programme : *Comice subventionné par les Agriculteurs, par l'État et par le Département.*

Mais ce qui paraissait extrêmement grave en cette occurrence, c'était la menace préfectorale de refuser l'approbation aux affiches qui ne porteraient pas la fameuse mention : *Comice subventionné.* Or, il n'y a pas de petites libertés; toutes sont également importantes ; si on en laisse une disparaître, les autres ne tardent pas à suivre la première. Le Président du Comice de Segré eut donc grandement raison de protester en ces termes, au nom de la loi :

« Refuser son approbation aux affiches d'un Comice agricole, c'est dissoudre le Comice lui-même, car quel autre moyen de communication avec la population agricole lui resterait-il ? Cette dissolution d'un Comice qui n'a manqué à aucun de ses devoirs, ne dépasse-t-elle pas le droit de M le Préfet ? Peut-il, dans l'espèce, faire autre chose qu'avertir le Président qu'il déférera son objection au Ministre de l'Agriculture et que cette objection, si elle n'est pas agréée, pourrait entraîner le retrait de la subvention.

Digitized by Google

Comment M. le Préfet aurait-il le droit de rendre impossible l'existence d'un Comice, si le Département se contentait de l'hommage public qui lui est rendu chaque année et s'il repoussait par l'organe de son Conseil général le rôle trop jaloux qu'on veut lui attribuer ?

J'ose donc vous prier, Monsieur le Sous-Préfet, d'avoir la bonté de faire parvenir à M. le Préfet des observations présentées, en parfaite sincérité, dans l'intérêt de l'Agriculture soumise déjà à trop d'épreuves, indépendantes de nos volontés, pour que nous y ajoutions arbitrairement des entraves et des difficultés nouvelles. »

Veuillez agréer en même temps, etc.

Signé : A. DE FALLOUX
Président du Comice agricole de Segré.

Le Sous-Préfet, comme on devait s'y attendre, ne tint aucun compte de cette lettre, et la question fut portée au Conseil général. On sait quelle fut, en cette occasion, l'attitude embarrassée de M. le Préfet et de ses amis. M. le Préfet déclara notamment que la discussion « attachait à sa circulaire une importance qu'il ne soupçonnait pas ! » La mesure semblait abandonnée : M. de Falloux le crut ainsi, et il envoya ses affiches à la sous-préfecture de Segré. Ces affiches portaient le chiffre des deux subventions, mais non le titre de *Comice subventionné*. Elles furent immédiatement renvoyées par le Sous-Préfet, sans approbation.

Dans ces conditions, il fallait que la question fût soumise à tous les membres du Comice. Une réunion eut lieu le 8 septembre et une protestation fut adressée à la sous-préfecture. Elle se terminait ainsi :

« Néanmoins le Comice, voulant répondre à un acte violent par un acte incontestablement modéré; voulant éviter, autant que cela peut dépendre de lui, d'exciter le juste mécontentement des agriculteurs du canton, ajourne jusqu'à délibération ultérieure la distribution de ses primes et de ses médailles, fixée primitivement au mercredi 22 septembre. »

Le Sous-Préfet répondit par une lettre, quelque peu ridicule, où nous remarquons la phrase suivante :

« Vous établissez sur une pointe d'aiguille un échafaudage d'hypothèses, d'accusations, de noirs projets qui agitent l'opinion. C'est là votre responsabilité et j'ai le regret de vous la laisser tout entière ! »

Désespérant d'obtenir une réponse sérieuse de l'administration départementale, M. de Falloux s'adressa à M. Tirard, ministre de l'Agriculture, et expliqua les raisons graves qui ne lui permettaient pas d'accepter le titre imposé par la préfecture de Maine-et-Loire :

« Se déclarer Comice subventionné, écrit-il, et arborer officiellement ce titre, c'est tout autre chose qu'exprimer un sentiment de gratitude ; c'est changer complètement la situation du Comice lui-même, c'est mettre l'accessoire au-dessus du principal, c'est se déclarer

Digitized by Google

subordonné au lieu de se maintenir indépendant. Cette différence ne peut être sérieusement contestée et l'affectation que M. le Préfet de Maine-et-Loire met à ne pas la comprendre, prouve, encore mieux que toute dissertation, l'importance qu'il y attache. Autrement, comment refuserait-il la satisfaction spontanée qui lui est offerte, comment jetterait-il le trouble dans une institution à laquelle il ne peut adresser aucun reproche, comment se complairait-il, sans arrière-pensée, sans motif, dans cette obstination *byzantine?*

Quant à l'entrave apportée à l'action régulière des Comices par le refus d'approuver leurs affiches, elle est évidente pour quiconque a la moindre expérience des Agriculteurs et de l'Agriculture.

Assurément, nous pouvions nous passer de l'approbation du Préfet, mais à la condition d'avoir l'autorisation des maires dans chaque commune ; nous pouvions aussi procéder à la distribution de nos primes, mais sans le concours de la police locale et de la gendarmerie. Est-ce à cette résistance que M. le Préfet nous invite ? est-ce là son rôle ? est-ce aussi le rôle des Agriculteurs ? le Préfet doit-il se faire le provocateur d'une sorte d'insurrection rurale ? Nous convient-il d'accepter cette provocation ? En ce qui me concerne, avant d'en venir à cette extrémité, j'ai voulu épuiser tous les moyens de conciliation ; je n'ai voulu accepter précipitamment aucune responsabilité, ni morale ni matérielle. »

La réponse du ministre fut courtoise, M. Tirard semble même regretter « une formule qui, je le reconnais, dit-il, pouvait être aisément modifiée » mais il lui paraît impossible d'intervenir parce que « l'affaire a eu un grand retentissement et a même fait l'objet d'une délibération du Conseil général dont M. le Préfet conteste la légalité. » Tel est le motif pour lequel M. le ministre refuse de donner raison au Comice agricole de Segré. L'avis de deux corps *électifs* lui semble, non un motif de conciliation, mais un motif de rupture !

Remarquons que l'attitude de M. le Préfet de Maine-et-Loire vis-à-vis des Comices n'a pas été uniforme. C'est l'arbitraire, non seulement avec toutes ses duretés, mais avec tous ses caprices. Ainsi le Comice de Longué s'est borné à indiquer les subventions sans accepter la *formule* préfectorale, et son affiche a été approuvée. Bien plus ! M. le Préfet a accordé au Comice de Longué sa présence et un discours ! Celui de Seiches a mis en tête de son programme la cotisation des Agriculteurs et on n'a fait aucune difficulté !

C'est ainsi que chaque jour nous voyons disparaître, une à une, nos plus précieuses libertés. M. le Président du Comice de Segré a bien fait d'apporter à de tels abus de pouvoir une énergique résistance. Les résultats viendront plus tard. L'Agriculture subit une crise trop grave ; les Agriculteurs doivent traiter trop de questions vitales pour aliéner facilement la parfaite indépendance de leurs représentants et de leurs organes !

C'est en défendant ainsi, pied à pied, toutes les créations de l'initiative privée, dans l'ordre matériel, que nous ferons reculer les ennemis des *libertés publiques.*

HERVÉ-BAZIN.

Digitized by Google

CHRONIQUE LOCALE

Le 10 octobre dernier, deux mille cinq cents personnes écoutaient, dans la vaste salle du Cirque, une conférence de M. Robinet de Cléry, ancien avocat général, récemment révoqué par le gouvernement de la République, sur la *Secte révolutionnaire* au XIXe siècle. L'éminent orateur a obtenu le succès le plus complet, surtout à la fin de son discours, lorsqu'il a résumé, dans un magnifique langage, le programme monarchique. Les bravos de l'auditoire ont souligné vingt fois les belles paroles extraites de la correspondance et des proclamations de M. le comte de Chambord.

Une heure après, un banquet populaire réunissait un millier de convives, appartenant à toutes les classes de la société. La salle était décorée avec goût : le drapeau pontifical et le drapeau royal s'entrelaçaient aux deux extrémités. Une vive émotion s'est emparée de l'assemblée, lorsqu'on a vu M. le comte de Quatrebarbes déployer une bannière qu'un paysan avait apportée, et qui conservait encore les traces des héroïques luttes de la Vendée.

M. le vicomte de Maquillé, représentant du Roi dans le département de Maine-et-Loire, occupait le fauteuil de la présidence. Son discours a été sans cesse interrompu par des applaudissements. On a beaucoup remarqué son affirmation énergique des principes légitimistes, et l'appel pressant qu'il a adressé à tous les hommes de cœur et de sens que les violences républicaines rapprochent peu à peu de la monarchie traditionnelle. Après le toast au Roi, sont venus un toast aux disgrâciés de la République, porté par M. Robinet de Cléry ; un toast à l'illustre évêque du diocèse, porté par M. de la Bouillerie ; un toast aux congrégations religieuses, acclamé par l'auditoire et lancé d'une voix vibrante par Mgr de Kernaëret ; un toast à l'union de tous les honnêtes gens sur le terrain monarchique, porté par M. Rochard-Oriolle, et enfin un toast de remerciements aux organisateurs et aux commissaires de cette belle fête, par M. le comte de Quatrebarbes.

Une agréable surprise était ménagée aux convives. M. René Le Bault de la Morinière est venu lire, d'une voix entraînante, un très beau sonnet au Roi. Les applaudissements de l'assemblée ont salué chaque vers et particulièrement les trois derniers. Nous voudrions pouvoir reproduire cette vaillante poésie qui a remué les cœurs et traduit fidèlement toutes les espérances. Malheureusement, l'auteur a voulu rester inconnu.

Digitized by Google

∴

Quelques jours après, avait lieu une fête d'un caractère tout différent. La ville d'Angers célébrait l'inauguration d'une statue de son illustre sculpteur, élevée sur la place de Lorraine. La statue est de M. Louis Noël : elle représente David d'Angers tenant à la main le modèle de la figure décorative du Panthéon.

Le programme des fêtes était très étendu. Le samedi 23, la municipalité donnait un bal de charité à l'Hôtel-de-Ville ; le lendemain 24 avait lieu l'inauguration de la statue, et le soir un banquet par souscription au nouveau Palais de Justice. Le jardin du Mail était magnifiquement illuminé. Les réjouissances se terminaient le lundi par un grand concert et l'ascension d'un ballon de l'Académie d'aérostation. Nous ne parlons que pour mémoire des représentations théâtrales et du feu d'artifice tiré le dimanche soir.

On a peu remarqué les discours prononcés par M. Barthélemy Saint-Hilaire, M. Turquet et M. Guitton, maire d'Angers. La présence des autorités républicaines a donné lieu à la population angevine de manifester ses opinions : quelques braillards ont, paraît-il, crié : à bas les Jésuites, vivent les décrets ! derrière la Cour. On sait que les radicaux n'ont aucune tendresse pour la magistrature. En revanche, le cortège officiel a été salué sur son passage de protestations énergiques contre l'expulsion des communautés religieuses.

∴

Nous apprenons avec plaisir que notre collaborateur, M. Sauvage, vient d'être nommé officier d'Académie pour ses excellents travaux historiques sur l'Anjou, le Maine et la Normandie.

D'autres nominations ont eu lieu. On cite parmi les nouveaux officiers d'Académie MM. Maillé, Prieur, docteur Motais, l'illustre Gérodias, sous-préfet de Baugé, Frémy, Dornoy-Perrault, Gennevraye, Hodée, et Mlle Lise Coquillon.

Gérodias lui-même, officier d'Académie !

Z***

Digitized by Google

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

UN MAGISTRAT FRANÇAIS, M. Eugène Poitou, par M. Adolphe Lair, conseiller à la Cour d'Appel d'Angers.

Nous venons de recevoir une étude fort intéressante sur les travaux philosophiques de M. Eugène Poitou. Cette étude a été publiée dans le *Correspondant*. Elle met en vive lumière le caractère de l'écrivain dont les productions ont apporté tant d'honneur à l'Anjou. Nous remercions M. Lair d'avoir fait revivre, sous des couleurs si fortes, cette originale physionomie d'un magistrat français qui n'eût été déplacé « ni sur les sièges les plus élevés de la magistrature, ni dans les rangs de l'Institut. » M. Lair expose, avec compétence et autorité, les théories spiritualistes de son ancien collègue, contenues dans les ouvrages intitulés : *Portraits littéraires et philosophiques*, les *Philosophes français contemporains*, la *Liberté civile*, etc. Partout, il montré le lien de la pensée et l'essor de ce grand esprit qui tendait de jour en jour vers les vérités éternelles du christianisme. « Jusqu'à la fin, dit M. Lair, il voulut employer ce qui lui restait de force et de vie à s'élever de plus en plus vers la vérité et la vertu. La grâce divine ne pouvait descendre dans une âme plus profondément religieuse et, pour rappeler un mot célèbre, plus naturellement chrétienne... en s'inclinant devant le prêtre dont il avait lui-même réclamé les consolations, il ne fit qu'obéir aux plus profondes croyances de sa raison et au besoin suprême de son cœur. Le prêtre éclairé qui l'avait assisté ne put s'empêcher de dire en le quittant : « *C'est une belle âme* ! »

Les lecteurs de la *Revue de l'Anjou* ne nous auraient pas pardonné de passer sous silence un travail si remarquable, qui honore à la fois son auteur et l'écrivain dont ils ont pu tant de fois apprécier le rare mérite.

H.-B.

Le Propriétaire-Gérant,
G. GRASSIN.

Angers, imprimerie Germain et G. Grassin, rue Saint-Laud. — 1444-80.

Digitized by Google

REVUE

DE L'ANJOU

NOUVELLE SÉRIE

Septième Livraison. — Novembre 1880

TOME PREMIER

ANGERS
GERMAIN ET G. GRASSIN, IMPRIMEURS-LIBRAIRES
RUE SAINT-LAUD.

1880

Digitized by Google

SOMMAIRE

1. *Un petit Collège avant et pendant la Révolution :* Baugé de 1682 à 1793 (fin). — Arthur du Chêne.

2. *Mieux vaut tenir que courir*, Proberve en un acte. — Epinette.

3. *Chronique scientifique.* — Jude de Kernaeret.

4. *Chronique locale.* — X. P.

5. *Chronique bibliographique : Bibliothèque des Mémoires relatifs à l'Histoire de France pendant le XVIIIe siècle,* par M. de Lescure. — *La Légitimité devant le catholicisme,* par G. Véran. — *Le parti de la liquidation sociale,* par J. Hairdet. — *Paille et grain,* par M. André Le Pas. — *Six orphelines.*

6. *Notre-Dame Angevine* (21e feuille). — Grandet.

Prix de l'abonnement de la REVUE DE L'ANJOU
12 *francs par an.*

Digitized by Google

UN PETIT COLLÈGE

AVANT ET PENDANT LA RÉVOLUTION.

BAUGÉ DE 1682 A 1793

(Suite).

IV.

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA COMMUNE DU 18 JANVIER 1790 AU 17 JUIN 1793.

Le Comité de la Milice Bourgeoise était un peu *le dessus du panier* de la ville. Lorsqu'il abandonna ses fonctions, (18 janvier 1790) ses membres se dispersèrent dans les différentes assemblées créées par la nouvelle constitution : par exemple, Ferrière (ci-devant de Coudray) fut nommé député à la Législative, Le Maignan (jadis *de la* Deboiserie et maintenant Deboiserie avec simple trait d'union) alla au District en compagnie de Chevré et Le Deux ; d'autres, comme Lasnier (l'ex-seigneur de la Tour) disparurent de la scène [1] et le Conseil Général de la Commune se trouva composé d'une société davantage mêlée. Ces officiers mu-

[1] Lasnier de la Tour se démit de ses fonctions de commandant de la Garde Nationale, le 7 février 1791.

Digitized by Google

nicipaux, peut-être moins intelligents et à coup sûr moins instruits que leurs devanciers, eurent également une influence moins pernicieuse ; car, s'ils ne purent rien sauvegarder ils ne détruisirent pas non plus grand chose et eurent même de généreux désirs de conservation. Du reste, peu ou point de fous furieux ; ils se montrèrent en majorité gens timides, sans initiative, quelquefois atterrés, ahuris par les évènements. Aussi, alors même qu'ils terrorisèrent l'habitant par des perquisitions et des arrestations, dut-on avoir à leur égard plus de pitié que d'horreur [1].

L'étonnante pièce dont nous allons donner quelques fragments est un de leurs coups d'essai : elle est signée Caillot, Hautreux, officier municipal, Monden, Bardet, et intitulée : *Rapport fait par les commissaires du Conseil Général de la commune de Baugé pour l'administration du collège de la même ville.*

... Il est absolument oiseux et inutile de rechercher à résoudre ici ce problème fameux de savoir si l'homme de la Nature abonde de plus en vertus et en jouissances que l'homme dans l'état de Société. Cet être qui paraît si faible et si fort à la fois, qui veut et dénie, donne et refuse avec ou sans raison, superbe et rampant tour à tour, plein d'amour pour soi-même et s'immolant volontiers pour les autres, subjugué, tourmenté par les préjugés et soumis et entraîné par la raison ; cet homme, disons-nous, a besoin d'un frein et d'un aiguillon ; il lui faut un point fixe auquel il puisse rapporter le juste et l'injuste, ce qui est bon et ce qui est

[1] Une des plus jolies histoires policières de ce temps arriva à la bisaïeule de celui qui écrit ces lignes, M. J. de Sigonneau, veuve de G.-L. Mabille, écuyer, s^gr du Chesne et la Motte : dénoncée par une femme nommée Coquin, elle vit les commissaires de la municipalité venir faire « des perquisitions exactes » dans sa maison, et deux de ses domestiques arrêtés comme recéleurs de prêtres. Après enquêtes, interrogatoires, etc., on découvrit quoi, grand Dieu ! Que « la femme de chambre de la citoyenne Duchêne avait été à la Mothe pour voir une vache malade ; que tardant trop à revenir, » sa maîtresse « avait envoyé au devant d'elle » l'autre inculpé, « le citoyen Pichon. » *Séance du Conseil général de la Commune, 23 mars 1793.*

Digitized by Google

mauvais ; il faut qu'il ait une analyse d'idées qui puisse faire ressortir et imprimer dans son âme ce qu'il doit fuir ou aimer et ce qui le détermine vers un bon et utile objet : c'est de son éducation première qu'il recueille ces heureux fruits.

Après avoir commis cette indigne caricature du style de Bossuet et des idées de J.-J. Rousseau, nos commissaires du Conseil Général de Baugé se lancent dans une étude rétrospective sur l'éducation « chez les différents peuples et dans les divers climats. » Ils parlent savamment de Cyrus, de Sparte, « du célèbre Epaminondas », de Philippe de Macédoine, de Rome, de la République, de l'Empire et même un peu de la France. Mais ils ont hâte de retourner à l'absurde et s'y précipitent, tête baissée, avec un véritable succès :

Il n'y a pas plus d'un an, Messieurs, que nous gémissions dans des bornes angustiées qu'un cruel despotisme avait circonscrit à nos pensées ; le feu de la lumière philosophique, qui brille aujourd'hui sur nos têtes, était concentré dans un petit espace, et ses rayons, disséminés çà et là, étaient suffoqués par des ministres tyranniques [1] qui en empêchaient le reflet de venir jusqu'à nous. Un Roi-Citoyen, frappé de leurs vives étincelles, les a tous rassemblés sur son trône, et du centre de ce foyer auguste, il a fait réfléchir sur nous tous la raison, [2] la justice et la vérité ; il a rendu à son peuple la liberté qu'il n'eut jamais dû perdre; et, sous l'empire de la loi bien définie, il nous a laissés maîtres de la plus précieuse de nos facultés, du plus divin de nos attributs, de la *pensée.* C'est donc d'après les principes de la Constitution que le peuple et le roi ont jurée, qu'il faut régler ceux de l'éducation de nos enfants. Nous aurions en vain répandu notre sang et sacrifié nos trésors, [3] si nous ne leur donnons pas les meilleures institutions, nous

[1] Il fallait en effet que les ministres eussent une tyrannie à haute pression pour parvenir à suffoquer le reflet d'un rayon.

[2] L'étincelle de raison ne s'était pas encore réfléchie sur les commissaires à ce qu'il nous semble.

[3] Il est certain que les quatre bonshommes n'avaient point répandu leur sang ni sacrifié leurs trésors pour la Constitution, ils voulaient seulement *faire grand*, comme on disait sous le second Empire.

Digitized by Google

n'aurons rien fait pour les rendre plus vertueux et plus heureux... Nous avons remis nos destinées et celles de nos neveux aux mains de ces penseurs profonds, de ces philosophes, amis de l'Humanité, qui nous représentent à l'Assemblé Nationale, c'est à eux de traiter cette matière en grand [1].

Puisque c'est aux philosophes de l'Assemblée à traiter la question, quel besoin ont donc les commissaires de faire un rapport et d'étaler dedans leur imbécillité ? Ils n'en continuent pas moins à dire qu'ils n'ont rien à dire : leur travail est divisé en paragraphes, subdivisés en articles et ceux-ci encore divisés en sections. Nous nous contenterons de donner les fragments les moins absurdes. Ce qu'ils disent de la religion prouve qu'ils sont dénués de toute malice et qu'ils n'ont absolument rien compris à la Révolution.

La Religion étant instituée par Dieu lui-même et révélée par l'Esprit-Saint, elle doit être enseignée dans toute la pureté de l'Évangile : [2] on ne peut l'orner ni l'embarrasser d'aucune hypothèse ou commentaire, parce que là où Dieu a parlé, l'homme doit adorer et se taire. La Religion Catholique-Romaine étant la seule dont le culte soit permis publiquement en France, les enfants seront élevés dans ses principes. Mais dans le cas où des enfants de quelqu'autre religion se présenteraient pour être instruits dans les belles-lettres au collège, ils y seront également admis et ne pourront être gênés en rien sur la religion de leurs pères, parce que, selon l'article X de la *Déclaration des Droits* : « Nul ne peut être inquiété pour ses opinions même religieuses, » et que c'est à Dieu seul à juger nos cœurs et nos consciences.

De la religion nous passons aux siences :

Nous désirons qu'on enseigne à nos enfants les Humanités jusqu'à la Rhétorique inclusivement. Nous ne décidons point s'il

[1] « Ce ne sont point les philosophes qui connaissent le mieux les hommes, ils ne les voient qu'à travers les préjugés de la philosophie ; je ne sache aucun état où l'on en ait tant » *Emile*, *livre IV*.

[2] J.-J. Rousseau dans l'*Emile* prétend que « peut-être à dix-huit ans » il n'est « pas encore temps » qu'un enfant apprenne la Religion ; et, ajoute-t-il, « si j'avais à peindre la stupidité fâcheuse je peindrais un pédant enseignant le catéchisme à des enfants. »

Digitized by Google

ne serait pas nécessaire de changer la méthode lente et routinière des classes, s'il n'y aurait pas un moyen plus court et non moins sûr d'instruire les enfants dans la langue latine en suivant de nouveaux procédés [1] : ces moyens pourront être développés par l'Assemblée Nationale et c'est d'elle que nous attendons la marche qu'il y aura à suivre.

Nous désirons qu'à l'étude de la langue latine on joigne celle des Mathématiques, la plus certaine des sciences, celle sans laquelle on est plus souvent un bel esprit qu'un homme droit, juste et profond, la Géographie, l'Histoire-Sacrée, celle des peuples qui ont rempli le monde de leurs vertus... Aux sciences utiles, il conviendrait d'unir les arts agréables tels que la musique, la danse, le dessin, la peinture et l'escrime.

... Le collège sera composé d'un principal et de deux régents dont il aura le choix, et leur nombre sera augmenté en proportion de celui des jeunes gens qui se présenteront pour être éduqués. Les uns et les autres feront profession de la religion Catholique-Romaine... Les classes commenceront le lendemain de la fête des Morts par un discours du principal et la messe du Saint-Esprit. Les punitions qui peuvent être infligées, dans tous les cas doivent plutôt porter au cœur et affliger les sentiments qu'affecter le corps : ainsi nous proscrivons à jamais les ferules, les verges, etc... Pour exciter l'émulation parmi les enfants, ils porteront une marque distinctive, lorsqu'ils auront remporté le prix dans chaque composition de semaine; tous les écoliers de la même classe pourront attaquer celui qui sera décoré de cette marque distinctive, chaque jour et à chaque classe ; soit dans tel ou tel genre de devoir, soit s'ils ont plus satisfait que lui pendant trois classes consécutives, ils lui enlèveront cette marque pour s'en décorer eux-mêmes...[2] La clôture des classes se fera le jour de Notre-Dame de Septembre : elle sera précédée d'un exercice de Rhétorique ou d'Humanité ou d'une pièce écrite dans les principes de la Religion et de la Morale et propre à inspirer l'amour de la Constitution de la Liberté et de l'Égalité, c'est à ces exercices que l'on décernera des prix à ceux qui auront été le plus de fois vainqueurs. Ces prix consisteront en livres ou ouvrages écrits

[1] Voilà quatre bourgeois de Baugé qui s'érigent en précurseurs de M. Jules Ferry.

[2] Tout le monde peut être décoré avec ce système, et il est inutile de donner la croix au premier si on la lui retire aussitôt.

Digitized by Google

dans le même esprit que les pièces qu'il sera permis de représenter...

Les programmes sont de belles choses, leur exécution est chose meilleure encore. Un ex-bénédictin, demeurant à Saint-Florent-le-Vieil, A. P. Monlien avait été accepté comme principal. Le moment arrivé de se rendre à son poste, cet homme réfléchit et trouva l'entreprise au-dessus de ses moyens pécuniaires. « Si j'étais riche, écrivit-il à la municipalité, je consacrerais avec plaisir mes facultés à l'utilité de cet établissement, mais mes ressources sont trop modiques et trop incertaines pour que j'en tire tout l'avantage et l'honneur que j'aurais désiré. » Bref, il refusa de se mettre à la tête d'un établissement dans lequel il ne pensait pouvoir faire ses frais. Cette lettre parvint au Conseil Général vers le commencement d'octobre et la rentrée était fixée au 2 du mois suivant. Il n'y avait donc pas de temps à perdre. Le 5, après trois heures du soir, Pletteau, notable est expédié à Angers, muni de lettres du curé pour le supérieur du Séminaire et le chanoine Touchet. Là, ces messieurs lui font « un brillant portrait de la personne de maître Houdet, prêtre principal du collège de Chalonnes » ; le 7, il court à l'adresse indiquée, amène « le sujet » à Baugé et le présente le 8, vers 2 heures du soir, aux officiers municipaux réunis. Comme on le voit, Pletteau était un homme expéditif, [1] le Conseil Général ne le fut pas moins. Après que Houdet eut « présenté ses respects à l'Assemblée, » deux membres furent députés vers le District pour lui demander avis. Les administrateurs du District répondirent que la nomination du principal ne les regardait pas et qu'ils s'en rapportaient à la prudence et au zèle de la commune. Après délibération, celle-ci

[1] Il est probable que Houdet n'était pas à Chalonnes. Car cette ville étant à 25 kil. d'Angers ; Baugé, à 40, Pletteau aurait fait, aller et retour, 130 kil. à cheval ou en voiture.

Digitized by Google

nomma unanimement Houdet principal du collège « à la charge par lui de se conformer » aux fameux règlements édictés par les quatre commissaires. Et voilà comment cette affaire fut bâclée en peu de temps. Nous ignorons quels étaient les talents littéraires de ce nouveau principal, mais nous remarquons qu'il se conduisit comme prêtre d'une façon déplorable. Tandis que la presque totalité de ses collègues de Baugé refusait le serment schismatique, lui l'accepta et se crut même obligé de faire du zèle en cette occasion.

Le dimanche treize février mil sept cent quatre-vingt-onze, onze heures du matin, en l'église de la commune et paroisse de la ville de Baugé, à l'issue de la messe et en présence du Conseil Général de la Commune et des fidèles assemblés, Monsieur Louis-Maurille Houdet, prêtre, principal du collège de cette ville, s'est présenté et a dit, qu'en exécution du décret de l'Assemblée Nationale du vingt-sept novembre dernier, et publié en cette municipalité le 25 janvier dernier, il venait avec empressement prêter le serment civique prescrit par ledit décret ; et de fait, ledit sieur Houdet, après un discours rempli de patriotisme, a prononcé à haute et intelligible voix, et la main levée, le serment solennel de remplir avec exactitude les fonctions de son ministère, d'être fidèle à la Nation, à la Loi et au Roi, et de maintenir de tout son pouvoir la Constitution décrétée par l'Assemblée Nationale et acceptée par le Roi.

Ce prêtre peu empressé de subir les misères de la prison ou de l'exil et de mériter la couronne du martyr, avait rédigé, dès son arrivée à Baugé, un prospectus alléchant tout à fait dans le style adopté depuis par les *marchands de soupe* et les préparateurs au baccalauréat.

Prospectus du collège de Baugé tenu par M. Houdet, prêtre, et par des professeurs choisis dans l'Université d'Angers.

Le collège de Baugé est situé dans le département de Maine-et-Loire, à huit lieues d'Angers, à quatre de La Flèche et à

Digitized by Google

sept de Saumur; il est bâti dans une position agréable et en bon état; un très grand jardin et un bel enclos ne laissent rien à désirer pour l'utilité et pour l'agrément.

Les élèves y sont formés à la piété, à l'honnêteté à la douceur et à la vertu.

On y enseigne le latin jusqu'à la la Rhétorique inclusivement, le français, l'histoire, la géographie et les mathématiques. On procure des maîtres pour la lecture, l'écriture, l'arithmétique, la musique, la danse, l'escrime, aux frais des parents...

La pension est de 350[1] payables un terme d'avance; et pour ce prix, les élèves sont nourris comme les maîtres, chauffés, blanchis, éclairés et tenus proprement. Le vin et les vacances se payent à part.

Chaque pensionnaire a son lit et tout ce qui est à son usage; il est peigné tous les jours, il change de linge une fois par semaine, et plus souvent, en cas de besoin (?)

... Les parents sont priés d'affranchir le port des lettres adressées au principal, aux maîtres et aux pensionnaires.

Les personnes qui daigneront honorer le principal de leur confiance le trouveront disposé à prendre avec elles tous les arrangements convenables.

Si nous ne nous trompons, cette dernière phrase veut dire que le principal prend les élèves au rabais et que les parents sont invités à marchander comme aux foires à bestiaux. Nous remarquons également une autre expression : *les élèves sont nourris comme les maîtres.* Or, quelle nourriture pouvaient se procurer des maîtres qui n'étaient pas payés ? Les officiers municipaux, un mois après la rentrée, le 11 décembre 1790, adressaient la pétition suivante aux directeurs du district :

... Nos législateurs ont décrété dans leur sagesse que tous les fonctionnaires publics seraient payés par la Nation: si un curé, si un vicaire ont des droits sur le trésor public à raison de l'importance de leurs travaux, le citoyen généreux qui se dévoue en entier à former des sujets vertueux et utiles à la société n'en a-t-il pas aussi de réels à la reconnaissance nationale ? la Municipalité qui connaît votre justice est persuadée que vous ferez valoir auprès du Département les services du

Digitized by Google

principal, pour lequel elle réclame auprès de vous un traitement égal à celui d'un vicaire. Ce traitement lui est dû avec d'autant plus de raison, qu'aux fonctions importantes de principal, il réunit celle de vicaire de la paroisse qu'il remplit avec exactitude les fêtes, dimanches et jours de congé.

Ferrière maire, Poilpré, Vallée, Pineau, Desvignes, Quartier, Ledeux procureur de la Commune, Moreau secrétaire-greffier.

Le District répondit ainsi :

Sur la requête présentée par la Municipalité de Baugé, tendant à obtenir pour le principal du collège de cette ville un traitement comme fonctionnaire public, étant entièrement voué à l'instruction de la jeunesse, remplissant les fêtes et dimanches et jours de congé les fonctions de vicaire.

Le Directoire, considérant que l'Assemblée Nationale n'a point encore fixé le traitement de ceux qui se vouent à l'instruction de la jeunesse, qu'il est impossible que la législature actuelle ne s'occupe pas de cet objet important.

Et sur ce, ouï le procureur-syndic, estime qu'il n'y a pas lieu à délibérer quant à présent sur la pétition et cependant renvoie à Messieurs du Département pour statuer ce qu'il appartiendra.

Fait... le quinze décembre mil sept cent quatre-vingt-dix.

Bardet président, Ferrière, Le Gouz, Mercier, L. Chevré, procureur-syndic, J. J Ledeux, secrétaire.

Le Département consulté attendit dans l'espoir que l'Assemblée Nationale, avant de se dissoudre, ferait quelque chose en faveur de l'instruction publique ; il attendit aussi durant six mois les décisions de l'Assemblée Législative et fut contraint de rendre l'arrêté suivant :

Vu la requête des exposants et l'avis du District de Baugé, le Directoire du Département, en homologuant l'avis du District, a sursis à faire droit sur l'objet de la pétition après que le Corps Législatif aura statué sur le sort des instituteurs publics.

Le 31 mars 1792, l'an quatrième de la Liberté.

La Commune avait adressé une seconde pétition en

Digitized by Google

même temps que la première ou à peu près, elle était conçue en ces termes :

Messieurs les administrateurs du Directoire du District de Baugé, si notre Révolution ne met entre les citoyens aucune différence que celle qui émane des talents et des vertus... vous sentez l'importance de faciliter à tous les pères de famille les moyens de donner à leurs enfants l'éducation nécessaire pour mériter un jour la confiance publique. La Municipalité... s'occupe.,. de donner au collège... toute la perfection dont il est susceptible et dont malheureusement il est bien éloigné ; elle ne peut rien par elle-même, vous le savez, Messieurs : la médiocrité de ses revenus ne lui permet pas le plus petit sacrifice... ce collège... est sans aucun revenu, si ce n'est un très médiocre attaché à la place de maître d'écriture. Celui de La Flèche possède, au contraire, plus de cent mille livres de rentes dont une partie est située dans le territoire du District dont l'administration vous est confiée. Si l'Assemblée Nationale décrète dans sa sagesse que les biens des collèges seront conservés, ou si, en en décrétant la vente, elle décide qu'une partie des revenus des dits biens seront versés dans les caisses des collèges, n'est-il pas de la justice la plus stricte de faire participer, soit à ce versement, soit à la propriété des biens conservés, tous les Districts qui ont des établissements de ce genre, et plus particulièrement ceux qui, dans leur étendue, comptent de ces espèces de biens nationaux ?

Le District n'eût pas demandé mieux, mais n'étant pas le maître, il fut obligé d'envoyer cette nouvelle pétition au Département en se contentant de la recommander très chaleureusement. De son côté le Département attendit des mois et même des années, hélas ! en vain ; il rendit son second arrêté le même jour que le premier [1] ; tous deux étaient rédigés pareillement : « renvoyé à l'époque où l'Assemblée Législative aura statué par un décret sur l'instruction publique et nationale. » Voilà donc à quoi avaient

[1] 31 mars 1792.

Digitized by Google

abouti ces géants de 89, ces fameux députés des premières assemblées de la Grande Révolution !

On demandait un jour à un prêtre qui avait fait le serment constitutionnel pourquoi il s'était laissé aller à cet acte indigne. Cet homme répondit : « — Item, il faut vivre [1].» Le principal Houdet, qui aussi était jureur, dut se tenir à lui-même un semblable langage, car il se fit élire curé de Chaudefonds, le 22 mars 1791, et quitta le collège à la Toussaint de cette même année. Depuis, il ne se présenta pour le remplacer qu'un journaliste de Tours, le nommé André Brûlon. La municipalité l'éconduisit en lui annonçant qu'elle allait prendre des renseignements. Ainsi finit le collège. Le jardin fut affermé et les meubles furent sans doute vendus aussitôt après la Toussaint [2].

Restait encore l'école, mais pour bien peu de temps : le citoyen Dutruy, l'homme *stable* que l'on connaît, fut pris d'une ardeur belliqueuse occasionnée par la misère. Il touchait, il est vrai, les rentes de deux petites fermes ; mais l'une d'elles, qui rapportait à peine quarante livres, était imposée à la somme exhorbitante « de trente-sept livres, dix sous. » Dans ces conditions, il donna sa démission pour la Toussaint 1792, et « s'enrôla pour voler aux frontières » dans une compagnie franche, composée de voleurs et de polissons, qui s'obstinaient à rester dans Baugé sous prétexte qu'ils étaient toujours en formation. Dutruy se mit bien vite à la hauteur de sa nouvelle situation et nous trouvons sur lui ce rapport du commissaire de police : « Pendant la messe de minuit [3], j'ai vu dans le temple servant au culte, le citoyen Bardon, capitaine de la compagnie franche, accompagné des citoyens Dutruy, sergent-major,

[1] Mot attribué à Bassereau, curé-jureur du Lion-d'Angers. Voir *Histoire de la Vendée*, par M. l'abbé Deniau, tome I. page 137.

[2] Les élèves couchaient dans les lits « à pavillon et à l'ange, garnis de siamoise ou de toile flammée. » On ne trouve aux archives de Maine-et-Loire aucune trace de cette vente.

[3] 1792.

Digitized by Google

et un caporal-major de ladite compagnie commettre plusieurs indécences, portant en main des lumières, tenant des propos injurieux qui tendaient à troubler l'ordre public. »

École et collège licenciés, restaient les biens, qui eux non plus ne furent point épargnés : car, après les ruines morales, il fallait en bonne logique que la Révolution fît des ruines matérielles. Deux causes concoururent à ce but en se partageant la besogne, si l'on peut parler ainsi : la loi sur la vente des biens des corporations et l'installation de la compagnie franche dans les bâtiments du collège. Cette loi du 18 août 1792 est trop connue actuellement depuis les décrets du 29 mars 1880 pour que nous en donnions des extraits, qu'il suffise de dire que l'Assemblée Législative supprimait toutes les corporations ecclésiastiques ou laïques, « MÊME CELLES QUI, VOUÉES A L'ENSEIGNEMENT PUBLIC, ONT BIEN MÉRITÉ DE LA PATRIE » et ordonnait la vente de leurs biens au profit de la nation.

La promulgation de cette loi infâme indigna la population de Baugé et nous en trouvons une preuve dans la délibération du Conseil Général datée du 27 octobre 1792 :

Le maire,[1] après avoir rappelé à l'assemblée la loi du 18 août dernier relative à la suppression des congrégations séculières et des confréries qui porte, *art. 1er du titre IIe*, que les biens des séminaires et collèges seront dès à présent administrés et les immeubles vendus; et demande qu'il soit nommé un commissaire pour faire un rapport sur les biens qui ont été donnés pour l'éducation de la jeunesse de cette ville.

Le Conseil Général, considérant combien il est intéressant de conserver les biens destinés pour l'éducation, choisit et

[1] Pierre-Michel Ferrière, élu le 16 novembre 1790, démissionnaire le 4 janvier 1793 ; il était également receveur du droit d'enregistrement. Ne pas le confondre avec Jean-Michel Ferrière du Coudray, membre du Comité de la Milice, puis député de la Législative, ni avec Joseph-Pierre Ferrière (le jeune), capitaine de la Milice et receveur du District de Baugé.

Digitized by Google

nomme commissaire ledit citoyen maire à l'effet de rédiger le rapport par lui proposé...

Ferrière maire, Marolle, Saillard, Luciot, Chicoteau, Desvignes, Normand, Chailleu, Moreau secrétaire-greffier.

Cette résolution de conserver quand même les biens du collège était généreuse, et ceux qui la formèrent méritent les chaleureuses félicitations de la postérité. Mais en présence d'une loi, que faire ? Pour gagner du temps, les officiers municipaux firent semblant de ne pas en comprendre clairement le texte. Les décrets, dirent-ils, « laissent douter si les biens du collège et des petites écoles doivent être vendus ou conservés. » Le maire fut chargé de soumettre cette question à la décision du comité d'instruction publique. Quelque temps après, le Conseil Général eut la vélléité de se procurer un maître d'école [1], mais il comprit qu'il fallait avant tout parer au plus pressé, c'est-à-dire s'efforcer de conserver ce que l'on pourrait des biens de l'école. Parmi ces biens était le lieu du Petit Savigné que l'abbé Graffard avait donné, ainsi qu'on l'a vu plus haut, en spécifiant que si la fondation de feu Boureau de la Barbinière était détournée et appliquée à d'autres usages, le lieu du Petit Savigné demeurerait quand même et servirait de dotation au maître d'école.

Le citoyen Mauxion, nommé pour traiter cette question lut, le 14 février 1793, un rapport concluant à ce que opposition fût faite à la vente du Petit Savigné [2] et qu'un mémoire fût adressé au comité d'instruction publique. La discussion commença ; les avis étaient partagés sur la manière de procéder, et chacun dans l'assemblée comprenait qu'il luttait en vain. Un membre objecta qu'il était inutile de s'adresser au comité d'instruction publique ; car, ajouta-t-il, les comités ne peuvent plus émettre d'opinions sur les

[1] 8 février 1793.

[2] Les affiches de vente du lieu du Petit-Savigné avaient été placardées dès le 14 janvier.

Digitized by Google

questions soumises à leur décision. Au commencement de la Révolution, ces décisions avaient en quelque sorte force de loi, mais à présent « les opérations des comités se bornent à donner des lumières à l'Assemblée sur les travaux soumis à leur examen. » Il est donc à craindre que nous ne recevions pas de réponse. — Dût être notre mémoire inutile, répliqua le rapporteur, nous ne devons rien négliger pour assurer la conservation du Petit Savigné. Je persiste dans ma proposition en y faisant l'amendement d'adresser le mémoire au citoyen Meignan[1], député de cette commune ; il le présentera aux comités s'il juge pouvoir obtenir des éclaircissement. Cet amendement mis aux voix fut adopté. L'assemblée discuta ensuite la manière de faire opposition à la vente, et un membre ne proposa rien moins que de la faire « par voie d'huissier. » Cette proposition par trop énergique effraya l'assemblée, et la majorité, qui n'était point composée de héros, ne voulut point engager sa responsabilité, elle se contenta simplement de charger deux commissaires de rédiger une pétition au District, tendant à obtenir sursis jusqu'à l'établissement des écoles primaires. Ce fut la dernière tentative faite en faveur du collège, car quelques mois après la Convention, par son décret du 30 mai 1793, détruisait les dotations des écoles primaires elles-mêmes[2]. Le Petit Savigné fut vendu le 27 ventôse an III (17 mars 1795) et l'Hermitellerie le 9 brumaire an IV (31 octobre 1795). L'acquéreur de cette dernière closerie fut Georges Le Deux, l'un de ceux qui, en 1789, avait compromis si gravement l'existence du collège. Les croix de mérite portées

[1] Le Maignan (Julien-Camille) frère de L. de la Déboiserie, fut d'abord lieutenant-criminel de la Sénéchauchée de Baugé, puis député à la Constituante et à la Convention ; nommé aux Cinq Cents, il mourut à Paris en 1812, membre de la Commission administrative des hospices. Voir *Dict. de Maine-et-Loire*, par M. Port.

[2] « Les biens formant la dotation des collèges, des bourses, et de tous les autres établissements d'instruction publique française, sous quelque domination qu'ils existent, seront dès à présent vendus dans la même forme et aux mêmes conditions que les autres domaines de la République.

Digitized by Google

autrefois par les premiers de chaque classe faillirent même être vendues comme le reste ; nous trouvons cette délibération dans le registre du Conseil Général de la Commune [1] :

Le citoyen Moreau, après avoir demandé et obtenu la parole, a dit qu'il était dépositaire des croix accordées aux écoliers pour prix de leurs succès et de leur travail, il a proposé de les remettre entre les mains du secrétaire-greffier de la municipalité, son successeur. Un membre prenant la parole a pensé qu'il serait sage de laisser subsister ces marques distinctives et flatteuses des talents et du travail, et il les regarde comme un puissant stimulant qu'il serait peu sage de détruire. Un autre ayant observé qu'elles étaient d'une forme proscrite par les idées et les principes reçus, il a proposé de les envoyer chez un orfèvre pour leur donner la forme déterminée par l'Assemblée. Un autre ayant observé que les lois sur les écoles primaires étant sur le point de paraître, il pourrait se faire que ces croix fussent inutiles, il en a proposé le dépôt offert par le citoyen Moreau. Sa proposition est adoptée.

Nous avons dit qu'une compagnie franche, dans laquelle s'était engagé Dutruy, dernier maître d'école, semait la terreur dans la ville et les environs. Antoine-Marie Bardon[2], capitaine de ces traîneurs de sabres, indignes du titre de soldats français, arriva à Baugé le 16 août 1792, muni d'un arrêté du Département daté du 14 du même mois qui l'autorisait à former sa compagnie ; il installa d'abord ses hommes au château et dans la maison de la Franc-Maçonnerie, située au Grand-Marché que l'on venait de baptiser du nom de Place de la Liberté. Mais l'insalubrité des locaux obligea le District à transférer la troupe dans les bâtiments du collège. Le Conseil Général désolé de recevoir un pareil ordre voulut insinuer au Directoire du District que les *Bardonnais* auraient « un

[1] 7 mars 1793.
[2] Probablement né à Baugé. (Voir *Dict. de Maine-et-Loire*, par M. Port.)

Digitized by Google

avantage inexprimable » à quitter Baugé et à se rendre dans la ville d'Angers « où le pain de munition était d'une qualité infiniment supérieure. » Mais Bardon se trouvait bien et ne voulait point partir ; il prit possession des bâtiments du collège vers le 24 octobre et y resta jusqu'au 4 mars 1793 dans une complète oisiveté. Il fit cependant une courte absence à la fin de novembre. Le peuple du Mans, depuis la promulgation de la loi du 26 novembre prescrivant le recensement des grains, mourait de faim, car les cultivateurs n'osaient plus se rendre aux marchés de peur d'être traités d'accapareurs et en conséquence pillés ; exaspéré par la disette et excité par les agents du duc d'Orléans, il s'insurgea et voulut forcer toutes les villes de la Sarthe à établir le cours forcé du blé et du pain à moitié prix de sa valeur réelle. La commune de La Flèche envoya, le 25 novembre 1792, demander secours à Baugé contre six cents hommes qui la menaçaient. Bardon, présent à la séance, s'écria : « Citoyens, je n'ai pris les armes que pour soutenir la Constitution et me rendre utile à mes concitoyens, je vais donner ordre à ma compagnie de partir à la première réquisition. » Ce qu'il fit dès le lendemain. Les brigands qui marchaient sur La Flèche étaient de fort honnêtes et paisibles bourgeois du quartier de la Couture qu'on avait contraints à partir sous peine de voir leurs maisons pillées ; ils s'arrêtèrent à Foulletourte et demandèrent à parlementer. Déjà les affaires étaient sur le point de s'arranger, lorsque Bardon à la tête de ses 200 braves, tous très exaltés, forcèrent la garde nationale de La Flèche à se porter contre les gens du Mans. Quand la troupe arriva à Foulletourte, les Manceaux dormaient tranquillement et se réveillèrent très surpris de se voir prisonniers ; on les désarma, mais les Bardonnais eurent soin de les débarrasser en même temps de leurs montres et de leurs bourses, maltraitant et blessant même ceux qui voulurent se soustraire à leurs brutalités. Emmenés à La Flèche, ils

Digitized by Google

furent entassés dans le chœur du couvent Notre-Dame, où fatigués, blessés et malades, ils étaient obligés de se tenir debout. Deux pauvres pères de famille moururent de lassitude ; plusieurs femmes de ces malheureux vinrent réclamer leurs maris, ou du moins l'autorisation de les voir et de les soigner. La municipalité fut inflexible. Enfin le gouvernement intervint et ordonna la mise en liberté des détenus, qui partirent la haine dans le cœur. [1] Bardon, retourna à Baugé le 5 décembre, sinon couvert de lauriers du moins avec un brevet de courage délivré par la municipalité de La Flèche.

Aujourd'hui trentième novembre mil sept cent quatre-vingt-douze, l'an premier de la République Française.

Le Conseil Général de la Commune de La Flèche, assemblé en la manière ordinaire.

Un membre a dit que le détachement que la Garde Nationale d'Angers, la compagnie franche de Baugé, la Garde Nationale de Durtal et celle de notre ville et autres communes circonvoisines s'étaient portées dans la nuit du 27 au 28 jusqu'à Foulletourte au devant des brigands qui se proposaient de venir le lendemain taxer les blés à notre marché, comme ils l'avaient fait au Mans et autres villes du département de la Sarthe ; que la conduite de ces détachements dans cette affaire délicate garantissait la pureté de leurs intentions et leur soumission à la loi ; que, quoiqu'en très petit nombre, ils n'avaient point hésité à marcher, malgré qu'ils eussent connaissance que les agresseurs fussent beaucoup plus nombreux ; qu'ils s'étaient emparés d'un guidon, d'une caisse et autres effets, et avaient fait 200 prisonniers ou environ qu'ils avaient conduits et déportés à la maison d'arrêt, où ils sont encore ; que les services signalés de la part de ces différents détachements les assurait de notre reconnaissance. En conséquence, il a demandé qu'il leur fût adressé des remerciements ; qu'il fût dressé procès-verbal de ces faits et que copie en fût délivrée au commandant de chaque détachement...

[1] *Histoire de La Flèche*, par M. de Montzey, 3e période, pages 43 et 44.

Digitized by Google

Voilà donc dans quel état d'abjection était tombée la France avec des voleurs sans courage pour soldats, et des farceurs pour gouverner le pays. La compagnie franche revenue dans sa caserne du collège, au commencement des longues veillées d'hiver devint de plus en plus oisive et insubordonnée ; les officiers donnèrent l'exemple, Bardon tout le premier. Ce fut lui qui avec Dutruy causa du scandale pendant la messe de minuit, ainsi que nous l'avons dit plus haut. Menacé par la municipalité d'être dénoncé au ministre de la guerre, il fit de plates excuses ; puis se voyant condamné ainsi que quelques-uns de ses hommes à la prison par jugement du juge de paix, il se rendit pompeusement à la maison d'arrêt dans une voiture que traînaient ses soldats. Comme les officiers municipaux et les juges avaient peur , ils fermèrent les yeux sur cette bravade ; la compagnie franche redoubla d'insolence et continua le cours de ses joyeux ébats. Elle inventa un petit jeu, peut-être pas inoffensif, mais qui lui sembla très drôle. Voici en quoi il consistait : Quand la nuit était tombée, des bandes de soldats parcouraient les rues, sabre au poing. Passait un paisible citoyen, retournant à son logis. La troupe aussitôt lui courait sus, comme des chiens sur un lièvre ; et dès qu'il était forcé, elle le frappait à coups de sabre. La victime criait à la garde, mais l'officier qui la commandait refusait de lui prêtre main-forte et l'envoyait promener en lui disant qu'il n'avait eu affaire qu'à des gens ivres. Lorsque des faits de ce genre se présentaient, Bardon s'empressait de faire des excuses et le Conseil Général ne tardait pas à les accepter. Au mois de janvier 93, le capitaine réclama une fourniture de bois de chauffage. La Commune le pria de s'adresser au District. Le District lui fit savoir que le Département refusait désormais de régler les dépenses de la compagnie. Irrité de ce refus, Bardon, pour la première et dernière fois du reste, fit des menaces aux officiers municipaux. « J'ai fait, dit-il, toutes les démarches pour me pro-

Digitized by Google

curer du bois, mais ne l'ayant pu m'en procurer, je ne puis répondre de la conduite de ma compagnie qui pourra se porter à des excès. » Le procès-verbal ne mentionne pas la réponse de la municipalité. Des gens qui n'épargnaient point les personnes ne devaient point non plus ménager les choses ; ceux qui avaient pris à bail le jardin et le champ du collège étaient « journellement » pillés par les soldats et réduits à « l'impossibilité » de payer leur fermage ; les treilles, les légumes étaient absolument détruits et le capitaine Bardon se servait des terrains comme d'un champ de manœuvre. Au mois de janvier, l'insolence des Bardonnais ne connut plus de bornes. Plusieurs jeunes gens de Baugé s'étaient engagés dans l'armée : le jeune Salle, l'un d'eux, ayant osé dire que les soldats de la compagnie franche « n'étaient que le déjeuner d'un coup de canon, » ceux-ci furieux affichèrent sur les murs et dans les cafés la menace suivante[1] :

Compagnie franche Bardon aux volontaires revenus de l'armée. — Les officiers, sous-officiers et chasseurs de la compagnie franche de Bardon déclarent à tous les volontaires nationaux qui ont lâchement abandonné le service de la République, au moment où elle est dans le plus grand danger, que, s'ils ne rejoignent pas leur bataillon ou autres troupes, ils seront traités par ladite compagnie comme ennemis. *Dutruy*, secrétaire de la dite compagnie, *Hébert*, fourrier.

Tandis que les commissaires de police, « revêtus de leurs chaperons, conformément à la loi, » dressaient procès-verbal et constataient que les affiches étaient sur papier blanc comme les décrets de la Convention et les arrêtés municipaux, une rixe s'engageait entre les volontaires et les Bardonnais. Elle menaçait de « devenir générale parce que les frères et parents des volontaires » ne voulaient pas « laisser égorger leurs enfants de sang-froid. »

[1] 22 janvier 1793.

Digitized by Google

Le sang allait couler ; mais les officiers municipaux n'en étaient pas devenus plus braves ; ils n'osèrent pas écrire au ministre , ils ne voulurent pas non plus mettre des factionnaires aux portes des volontaires menacés dans leur vie. Le citoyen Salle, père du volontaire, vint le lendemain à la Commune supplier de protéger son fils qu'on venait de provoquer en sa présence. Bardon nia les faits et promit d'empêcher les désordres. Dès le soir même, « sept ou huit soldats de la compagnie franche, sur les sept heures, parcourant les rues, sabre à la main, en chantant, *volontaires*, *vous voilà donc f...*, s'arrêtèrent à la porte » du jeune Salle « en jurant et menaçant de l'enfoncer. » Le Conseil Général, honteux de sa faiblesse, fut obligé d'avouer que tant que la compagnie franche serait à Baugé la tranquillité ne pourrait être rétablie ; il défendit aux soldats de Bardon et aux volontaires de se promener en armes dans les rues et rédigea une adresse au Département [1] pour le prier de faire partir la compagnie. La paix fut rétablie de suite, car les soldats n'étaient audacieux que devant la pusillanimité. Enfin le ministre averti, donna ordre aux Bardonnais de quitter Baugé le 4 mars. Sa lettre fut communiquée au capitaine qui déclara vouloir bien s'y conformer. La joie d'être débarassés de ces polissons fit perdre aux officiers municipaux le peu de dignité qui leur restait, ils admirent Bardon « aux honneurs de la séance » du 24 février. Cependant « des bruits effrayants » répandirent dans la ville, « des menaces de pillage et de violence » accompagnées d'un commencement d'exécution. Le procureur de la Commune demanda une patrouille de trente hommes de la garde nationale « prêts à se porter partout où il serait commis quelques violences. » Mais on avait affaire dans le capitaine Bardon à un fin matois. Il voulait bien se moquer des municipaux de Baugé, mais non point

[1] 24 janvier.

Digitized by Google

se faire tort à lui-même ; dès qu'il apprit que l'on allait mettre la garde nationale sur pied, il courut à la commune promettre « sur sa tête » qu'il ne serait commis aucune violence et se fit délivrer ce certificat, le jour de son départ :

Nous Officiers Municipaux, membres du Conseil général de la commune de Baugé, certifions à tous qu'il appartiendra que les citoyens officiers et soldats de la Compagnie-Franche se sont conduits d'une manière irréprochable et que la plus exacte discipline a été observée de leur part.

Restait la carte à payer laissée par ces *irréprochables* soldats, elle a été conservée :

Vingt-quatre mai 1793 et le deuxième de la République française.

Nous Urbain Chicoteau, Pierre-Marie Commeau, officiers municipaux nommés à l'effet de constater et expertiser les dégradations faites à la maison du collège de ladite ville, occupée par les soldats de la compagnie franche Bardon, sommes transportés en ladite maison, accompagnés du citoyen Chandouineau, entrepreneur de bâtiments... Nous sommes entrés dans une chambre servant ci-devant de chapelle, dans laquelle nous avons remarqué que le pavage avait été détruit en différents endroits, même la terrasse enfoncée, estimé..... 10 l. Plus, douze carreaux de vître.... 7 l. 10 s.

Dans une chambre au-dessus de ladite chapelle nous avons reconnu qu'il avait été cassé neuf carreaux de vitre 5 l. 8 s. Que les volets et croisées de ladite chambre avaient été brisés et brûlés au nombre de cinq..... 30 l.

Que le pavage avait été détruit en plusieurs endroits..... 20 l.

Dans une chambre au-dessus du porche, il avait été brisé trois carreaux de vitre, un châssis à verre et les panneaux de verre, quatre volets des autres croisées..... 30 l.

Dans une chambre en blancambour, un volet et quatre carreaux de vitre..... 7 l. 10 s.

La porte de ladite chambre et sa serrure..... 15 l.

A la boulangerie, nous avons également reconnu que la porte et la serrure avaient été enlevées et brisées..... 15 l.

Digitized by Google

..... Plus qu'un berceau dans le jardin avait été totalement détruit et brûlé ; que ledit berceau avait été fait à neuf, il y a sept à huit ans, qu'il avait coûté de cinq à six cents livres et que la perte actuelle doit être réduite à 300 l.

Total : six cent cinquante-deux livres huit sols.

Les habitants de Baugé auraient pu imiter ce facétieux commerçant parisien en liquidation forcée qui fit inscrire ces mots sur la devanture de son magasin : ENFIN ! ! ! NOUS AVONS FAIT FAILLITE ! ! ! Car, chose dure pour les gens de cette époque qui prétendaient que la loi n'avait point la paix pour principal objet mais bien la Vertu ; qu'elle tenait lieu de morale et de religion ; que le citoyen lui étant soumis corps, âme et biens depuis la naissance jusqu'à la mort, à elle seule appartenait de l'élever, l'instruire et imprimer dans son esprit les notions du bien ou du mal, il fallut que les officiers municipaux renonçassent à s'occuper de la direction du collège et reconnussent qu'ils n'avaient désormais qu'un seul espoir : l'*instruction libre !*

En effet, tandis que Dutruy, le dernier maître d'école, apprenait le maniement des armes et que le collège était devenu caserne, les enfants des pauvres se trouvaient privés de toute instruction. Ceux des riches seuls avaient la faculté de prendre des leçons en ville.

Lorsque l'époque du départ des Bardonnais eut été fixée, la commune s'empressa d'aller mendier en quelque sorte les faveurs du maître qui donnait ainsi des leçons.[1]

Le citoyen Chevret a annoncé à l'Assemblée que pénétré de l'importance de l'instruction des enfants et affligé de la voir négligée par le défaut de maître, il s'était transporté chez le citoyen... (*sic*) qui dans ce moment donne des leçons d'écriture, de lecture et de calcul à plusieurs enfants, il l'avait engagé à prendre un plus grand nombre d'écoliers et à modérer le prix de six livres

[1] 28 février 1793.

Digitized by Google

par mois qu'il exige, prix auquel les citoyens peu aisés ne pouvaient atteindre; que le citoyen.... (*sic*) lui avait répondu qu'il saisissait avec empressement l'occasion d'être utile; que si on voulait lui accorder un local vaste et commode, il prendrait volontiers tous les écoliers qui se présenteraient; quant au prix de six livres par mois, il consent à le modérer en ne le portant qu'à trois; que pour ne laisser rien à désirer sur l'exactitude de ses leçons, il s'associerait un ou plusieurs de ses amis dont les talents lui étaient connus; le citoyen Chevret a fini par proposer à l'Assemblée d'autoriser les citoyens... (*sic*) à occuper provisoirement, jusqu'à l'établissement des écoles primaires, la partie du collège qu'occupait ci-devant le citoyen Dolbeau, qui allait être vacante au départ très prochain de la compagnie franche. Un membre acquiescant à la proposition du citoyen Chevret a prié l'Assemblée d'exiger préalablement le serment des citoyens qui se présentaient pour être instituteurs. L'un d'eux présent à la séance a dit qu'il l'avait déjà prêté, qu'il en fournirait la preuve et a offert de le renouveler: ce qu'il a fait; après quoi, la proposition faite par le citoyen Chevret a été mise aux voix et adoptée.

Il est à remarquer que le procès-verbal ne donne point le nom de cet instituteur ni ceux « de ses amis, » ce qui pourrait faire supposer, ou que l'on n'attacha pas une grande importance à cette délibération qui ne devait point avoir de résultats pratiques, ou bien que l'on ne désira pas inscrire sur un registre officiel des noms de gens soupçonnés d'opinions réactionnaires. Car les deux opinions peuvent se soutenir : celui qui releva le collège de ses ruines en 1805 ne fut-il pas un ex-frère des Écoles Chrétiennes, nommé Mangin [1]? D'un autre côté, il est assez difficile de croire que le maître en question put s'installer dans les bâtiments délabrés du collège. Tout ce que nous avons pu savoir c'est que, le 17 juin 1793, les réparations n'étaient point commencées.

[1] V. *Dict. de Maine-et-Loire.*

Digitized by Google

On sera peut-être étonné de nous voir terminer ce travail brusquement sans avoir justifié le titre mis en tête, *un petit collège avant et* PENDANT *la Révolution*, mais des raisons majeures nous obligent à agir ainsi : les pièces des archives municipales tout d'abord prêtées très gracieusement, nous ayant été retirées avec une précipitation fâcheuse, le surlendemain de la fête du 14 juillet, il en est résulté que par « hostilité »[1] contre l'historien, et pour une affaire de lampions, l'histoire elle-même a été mise à la lanterne.

[1] Le maire de Baugé m'écrivit à la date du 17 juillet 1880 :
« *Je désapprouve donc l'incident que vous me signalez* » — il s'agit du mode singulier que l'on employa pour me donner ordre de rendre un des registre des archives — « *attendu qu'il n'est pas dans mes habitudes d'être impoli,* MÊME AVEC LES PERSONNES QUI ME SONT HOSTILES. » Au bas de la lettre est la cachet de la mairie de Baugé, et la signature *Dornoy-Perrault* est précédée de la formule solennelle : *Le maire de Baugé.*

Arthur DU CHÊNE.

Digitized by Google

MIEUX VAUT TENIR QUE COURIR

Proverbe en UN acte.

PERSONNAGES :

LOUIS ANTOQUE, agriculteur à Chanteclair, 32 ans.
RENÉ CHASSAN, avocat à Paris, 30 ans.
M. ANTOQUE père.
CHARLOTTE ANTOQUE.
MARIE-THÉRÈSE CHASSAN.

La scène est à Chanteclair, propriété de M. Antoque.

Un salon dans une jolie maison de campagne. — Vue de bois et de prairies.

SCÈNE PREMIÈRE.

Louis, puis Charlotte.

(*Louis écrit devant un secrétaire, Charlotte entre presque au même instant apportant une lettre*).

CHARLOTTE.

Louis! Louis! ouvre bien vite ou je déchire l'enveloppe... j'ai reconnu l'écriture!

LOUIS *(tenant la lettre sans l'ouvrir).*

Vraiment, Madame!

CHARLOTTE.

Oh! mon Louis, je t'en prie, je t'en supplie, tu me fais languir... Que nous disent-ils, ces bons amis?

LOUIS *(l'embrassant, puis déchirant l'enveloppe).*

Petite folle! je suis aussi pressé que toi.

Digitized by Google

CHARLOTTE (*s'accoudant sur le fauteuil de son mari*).

Les enfants vont bien... les affaires aussi... il plaide de temps en temps... ils veulent faire un petit voyage... ah ! Louis ! quel bonheur ! est-ce possible ? comment, ils viennent !.. donne que je relise.

LOUIS.

Curieuse ! (*il serre la lettre*).

CHARLOTTE (*avec une petite moue*).

Je n'ai pas vu pourquoi ils venaient.

LOUIS.

Ma foi ! Je n'en sais trop rien. René parle d'un projet dont il veut m'entretenir.

CHARLOTTE.

Eh bien ! béni soit d'avance ce bienheureux projet !

LOUIS.

Que c'est bon d'avoir des amis !

CHARLOTTE.

Oh ! oui ; tiens, dans des moments comme ceux-là, il me semble que je n'ai rien à désirer.

LOUIS.

C'est vrai, Charlotte ?

CHARLOTTE.

Oui... n'est-ce pas la même chose pour toi ?

LOUIS.

Oui et non. Ecoute, Charlotte ; rien ne manque à mon cœur. Tu es là pour le remplir tout entier, et j'ai aussi mes amis, mon père, mes bébés... mais il manque quelque chose à mon esprit, à mon activité, et, je te le dirai à toi, chère petite femme, à mon ambition.

CHARLOTTE *pensive*.

Ah ! oui, toujours ce rêve... Tu regrettes Paris, l'ami de ta jeunesse !

LOUIS.

Ne m'en veux pas, Charlotte, tu sais s'il est loin de ma pensée de te faire l'ombre d'un chagrin.

Digitized by Google

CHARLOTTE, *étonnée.*

Mais je ne t'en veux pas, Louis, et, au fait, je ne sais pourquoi cette pensée-là m'attriste.

LOUIS.

Pourquoi? Mon Dieu, parce que tu es heureuse ici et que le bonheur est un vase précieux qu'on craint de briser en le transportant.

CHARLOTTE.

Tu as donc réfléchi à tout cela?

LOUIS.

Beaucoup, ma chérie.

CHARLOTTE, *s'asseyant.*

Eh bien! une bonne fois causons-en sérieusement et dis-moi toutes tes penséees.

LOUIS.

Tu me fais plaisir, Charlotte; d'autant que l'arrivée de nos amis peut nous servir.

CHARLOTTE.

D'abord, tu t'ennuies donc ici?

LOUIS.

Non, je ne m'ennuie pas. Tu sais que je suis très occupé.

CHARLOTTE.

Oh! cela n'empêche rien!

LOUIS.

Je suis très occupé, mais je me dis: à quoi servent mes travaux, mes labeurs, mes fatigues? Est-ce que je suis même soutenu par une main intelligente? A part toi, ma Charlotte, qui est-ce qui m'aide ici?

CHARLOTTE.

Peut-être... cependant....

LOUIS.

Et puis, quelle vie monotone auprès de celle que nous pourrions avoir! les joies, les enivrements de Paris nous appellent. Tu serais charmante sous les allures parisiennes, et

Digitized by Google

moi, je me sens, tout comme un autre, le talent nécessaire pour arriver.

CHARLOTTE.

Oh! Louis, cela m'effraye.

LOUIS, *s'approchant d'elle.*

Qu'est-ce qui t'effraye, mon amie; la lutte? mais, c'est la vie de l'homme, c'est son aliment, il en a besoin; le grand jour? mais je le demande, je le souhaite, l'obscurité me pèse.

CHARLOTTE.

Je ne te savais pas si ambitieux.

LOUIS.

Ce n'est pas précisément de l'ambition, c'est le désir d'arriver, d'être apprécié, de faire le bien sur un grand théâtre. Ne serais-tu pas fière de ton mari, si tu le voyais honoré, respecté, distingué dans cette foule?... et puis ne seras-tu pas plus heureuse au sein de ces fêtes incessantes, de cette vie animée?..

CHARLOTTE.

Je serai heureuse partout avec toi.

LOUIS.

Oui, mais là plus qu'ailleurs, comme moi. Je suis heureux ici, mais je le serai mille fois plus là-bas.

CHARLOTTE.

Tu en es sûr?

LOUIS.

Comment si j'en suis sûr? n'en ai-je pas fait l'expérience? n'ai-je pas passé à Paris deux des plus brillantes années de ma jeunesse!

CHARLOTTE.

Pendant lesquelles tu étais plus heureux qu'aujourd'hui?

LOUIS.

Non, ma bien-aimée, puisque je ne t'avais pas. Mais maintenant je t'aurai, tu me suivras partout. La solitude seule me pesait et me faisait dire parfois: tout cela est vide et creux! Mais quand mon cœur sera rempli, comment ne jouirais-je pas pleinement des divines beautés qu'on ne trouve qu'à Paris?

Digitized by Google

CHARLOTTE.

Je t'avoue qu'une seule chose me tenterait, ce sont les plaisirs intellectuels, les cours, les musées, les bibliothèques...

LOUIS.

Et les théâtres, Charlotte... et les longues soirées qu'on y passe ravi, captivé, écoutant des chefs-d'œuvre interprétés par des maîtres !

CHARLOTTE.

Oh ! oui, j'aime cela... et j'y pense souvent.

LOUIS.

Le jour : le travail ! là comme ailleurs. L'homme est fait pour travailler et il ne doit nulle part abandonner cette loi. Pendant ce temps-là, tu trottes à travers les rues et les boulevards, tu fais mille emplettes, ton esprit s'éveille au contact de mille nouveautés. Tu rentres ? nous dînons rapidement dans une petite salle à manger de six pieds carrés, et partant, chaude comme un nid ; nous nous racontons mutuellement les épisodes de notre journée, et le soir, au bras l'un de l'autre, nous nous acheminons au travers des rues brillantes vers le temple de la musique, de la poésie, ou vers un de ces salons animés où la soirée passe comme un éclair, tant les conversations sont vives, les femmes jolies et les hommes aimables !

CHARLOTTE.

Sais-tu bien que le tableau est enchanteur !

LOUIS.

Mais oui, Charlotte, je le sais, et je veux que tu partages mon enthousiasme, et il ne sera pas dit que nous, heureux, actifs, pleins de sève, nous passerons notre jeunesse dans un trou ignoré où nous sommes inutiles au monde...

CHARLOTTE.

Me promets-tu au moins de m'aimer là-bas comme tu m'aimes ici ?

LOUIS.

Dix fois plus, parce que tu seras encore plus séduisante. Allons, ma bien-aimée, pas de craintes puériles, pas d'enfantillages indignes de nous. L'avenir s'ouvre tout brillant, ne le repoussons pas. S'il te vient des scrupules, et il t'en viendra peut-être, repousse-les comme une mauvaise pensée et songe que le bonheur de ton mari dépend de ce départ.

Digitized by Google

CHARLOTTE.

Je suis ferme comme un rocher... et d'ailleurs, je n'ai pas de peine... tu m'as tourné la tête et je vois passer devant mes yeux des visions enchanteresses...

LOUIS.

N'est-ce pas ? Commence à préparer notre départ, Charlotte.

CHARLOTTE.

Déjà ?

LOUIS.

Il ne faut pas laisser traîner ce projet et s'alanguir notre volonté. Je désire partir avec M. et Madame Chassan.

CHARLOTTE.

Oh ! mon Dieu, mais alors, je vais être accablée de travail... Et leur chambre qui n'est pas préparée !.. Je me sauve... *(elle court pour sortir et se heurte contre M. Antoque).*

SCÈNE II.

M. Antoque, Louis, Charlotte

(Pendant toute cette scène Louis est pensif).

CHARLOTTE.

Ah !

M. ANTOQUE.

Qu'est-ce que c'est, Madame, qu'est-ce que c'est !.. *(il l'embrasse au front)*... à votre âge !..

CHARLOTTE.

Oh ! père, ne grondez pas, je suis si contente.

M. ANTOQUE.

De quoi donc, ma charmante ?

CHARLOTTE.

Nos amis, M. et Madame Chassan, qui viennent nous voir !

Digitized by Google

M. Antoque.

Tiens ! c'est fort aimable à eux. *(Il s'asseoit).*

Charlotte.

N'est-ce pas ? *(s'approchant de M. Antoque).* Cher petit père, que je suis heureuse ! mais vous ne pouvez pas vous réjouir comme nous, vous ne connaissez pas Marie-Thérèse.

M. Antoque.

Non, mais je connais M. Chassan, et j'apprécie beaucoup ses qualités.

Charlotte.

M. Chassan n'est rien sans Marie-Thérèse. Oh ! vous allez voir... un petit bijou de Parisienne, une petite mine coquette, enrubannée... ah ! l'heureuse femme, elle est toujours au courant de la mode et des babioles qui font l'élégance.

M. Antoque, *souriant.*

Allons, ma belle enfant, songez à arranger un joli nid à ce petit oiseau... et tenez, faites-moi un plaisir : servez-nous à déjeuner un de ces petits gâteaux sucrés à la crême fraîche dont nos Parisiens ne feront pas fi.

Charlotte.

Vous me flattez, père, parce que vous n'êtes pas complètement désintéressé... Mais n'importe, je cours, je vole, j'ai de l'ouvrage pour quatre !.. *(elle sort).*

SCÈNE III.

M. Antoque, Louis, *puis* **Charlotte.**

Louis *(la regardant sortir avec des yeux ravis).*

La chère et charmante femme !

M. Antoque.

Oui, une charmante femme ; sensible comme une enfant et gaie comme une âme pure. Mon fils, elle est tout le bonheur et le repos de ton père. Quand je vous vois tous deux, toi, coura-

Digitized by Google

geux et actif, répandant dans ces campagnes isolées la lumière, l'aisance, le bien sous toutes ses formes; elle, tendre et bonne, remplissant la maison de sa constante gaieté et des bénédictions des pauvres, je me sens tout rajeuni, et il me semble que le bonheur prolongera ces quelques années que j'ai encore à passer près de vous !

LOUIS.

Cher père !... Mais je voulais dire... Nous avons un projet...

M. ANTOQUE.

J'aurais dû m'en apercevoir, tu as l'air tout soucieux. M. Chassan ne t'annonce rien de fâchenx ?

LOUIS.

Loin de là ! il est favorisé du ciel ! une femme charmante, deux enfants, un talent naissant et cette vie délicieuse de Paris où toutes les facultés se développent, où toute activité trouve son but et son essor !

M. ANTOQUE.

Sans doute ! et je crois que cette vie convient particulièrement bien au caractère de ton ami.

LOUIS.

Vous croyez donc, cher père, que chaque homme a une existence qui lui convient plus particulièrement qu'une autre ?... Non, non, il y a des situations faites pour charmer tous les cœurs et pour ennoblir tous les caractères, et celle de René est du nombre... *(On entend sonner à la grille).*

CHARLOTTE, *accourant.*

Louis ! les voilà ! les voilà !

LOUIS.

Allons au-devant d'eux ! *(ils sortent).*

SCÈNE IV.

M. Antoque, *seul.*

M. ANTOQUE.

Qu'ils sont jeunes et heureux ! l'amitié leur fleurit au cœur comme l'aubépine au printemps. Qu'est-ce que cela peut être,

Digitized by Google

ce projet? bah! quelque fantaisie... Mais j'y songe!.. Allons, M. Antoque, allons mettre un paletot... vous n'êtes pas en tenue pour recevoir les jolies Parisiennes...

SCÈNE V.

M. Antoque, Marie-Thérèse, Charlotte.

(Marie-Thérèse entrant en riant, suivie de Charlotte.)

MARIE-THÉRÈSE.

Jolie! Qui vous l'a dit, Monsieur?

M. ANTOQUE, *surpris.*

Madame, quand Charlotte ne me l'eût pas appris, je n'eusse jamais douté que la femme de M. Chassan ne fût charmante.

MARIE-THÉRÈSE *(ôtant le châle qui l'enveloppe.)*

Il faut venir à Chanteclair, monsieur, pour retrouver la galanterie française.

CHARLOTTE.

Mais que font donc nos maris?

MARIE-THÉRÈSE.

Oh! je gage que René est allé jeter un coup d'œil aux chevaux et aux bœufs de M. Louis; il est fou de toutes les bêtes.

M. ANTOQUE.

Je vais aller voir si vous avez deviné juste, Madame, et serrer la main du meilleur ami de mon fils. *(Il sort.)*

SCÈNE VI.

Marie-Thérèse, Charlotte.

(Marie-Thérèse arrange ses cheveux devant une glace. Charlotte la débarrasse de ses vêtements de voyage et examine tout en causant les détails de son élégante toilette.)

MARIE-THÉRÈSE.

Ah! ma chère belle, que je suis donc heureuse de te voir!

Digitized by Google

CHARLOTTE *l'embrassant.*

Moi, je ne me contiens pas !

MARIE-THÉRÈSE.

Il est très bien ton beau-père, sais-tu ; un peu suranné, mais tout à fait galant.

CHARLOTTE.

Oui, un brave et digne homme, fort heureux de te connaître, heureux du reste de toutes nos joies. Tiens ! tu as là un joli nœud.

MARIE-THÉRÈSE.

Oh ! non, chérie ; fané, fané ! logé au compartiment des voyages.

CHARLOTTE.

Je n'en avais pas encore vu de cette sorte. Il est vrai que... à Chanteclair... *(elle rit.)*

MARIE-THÉRÈSE.

Ah ! ma chère, fais-moi penser à te montrer un point de broderie pour tous ces petits objets-là... délicieux, tout nouveau ! Je l'ai pris hier en passant sur le boulevard.

CHARLOTTE.

Je ne l'oublierai pas... Que je suis heureuse de te retrouver toujours la même, vive et joyeuse comme un papillon.

MARIE-THÉRÈSE.

Ah ! chère petite, je ne fais pas le quart de ce que je voudrais faire. La vie dévore. Nous avons une existence, vois-tu, qui ne s'imagine pas.

CHARLOTTE.

C'est charmant, n'est-ce pas ?

MARIE-THÉRÈSE.

Oh ! mon Dieu, non, pas du tout. René en est fort ennuyé et moi aussi. Croirais-tu qu'il se passe des jours où nous nous voyons à peine une heure ?

CHARLOTTE.

Ah ! mais c'est incroyable ! M. René plaide beaucoup alors ?

Digitized by Google

MARIE-THÉRÈSE.

Il commence à plaider assez souvent... pour l'assistance judiciaire. Mais il faut cela pour arriver *(regardant les deux jeunes gens qui entrent.)* Tiens, compare-moi ces joues pâles avec le teint vigoureux de ton mari. Ah ! la campagne, la campagne ! c'est là qu'on vit !

SCÈNE VII.

Les mêmes. René, Louis.

RENÉ A CHARLOTTE.

Madame, vous voyez un homme dans l'enthousiasme et tout prêt à crier que votre mari est un grand homme !

CHARLOTTE, *riant.*

Mais, Monsieur, croyez-vous que j'en doute !

RENÉ.

C'est plaisir, en vérité, de se promener dans tes étables, et je te prédis des prix à tous les concours !

LOUIS.

Je t'assure, mon cher ami, que ton enthousiasme est mal placé, *(à Marie-Thérèse)* et je suis sûr que Madame n'approuve pas du tout ta passion pour l'agriculture.

MARIE-THÉRÈSE.

Oh ! que si, Monsieur ! je suis lasse de Paris ! je voudrais être laitière ou gardeuse de moutons.

LOUIS, *sérieux.*

Croyez-moi, Madame, la campagne n'est pas si poétique qu'on veut bien le dire, et je sais un homme pour ma part qui ne rêve que de la quitter.

RENÉ.

Bah !

LOUIS.

Oui ; tu ne comprends pas çà, toi, parce que ta vie est le contraire de la mienne, parce que si tu aspires à un peu de repos, moi j'aspire à ton activité...

Digitized by Google

MARIE-THÉRÈSE.

Ah! Monsieur Antoque, vous êtes aussi sérieux que mon mari. Est-ce que les hommes sont tous comme cela?

LOUIS.

C'est vrai, Madame, et je vous demande pardon d'entamer devant vous de pareils sujets.

CHARLOTTE.

Pas du tout. Puisque c'est un mal nécessaire, nous ne voulons pas l'entraver. Aussi nous allons vous laisser toute liberté! Veux-tu venir, chérie, jeter un coup d'œil à ta chambrette avant le déjeuner!

MARIE-THÉRÈSE.

Je crois bien, ma belle, je ne suis pas coiffée. Déjà le déjeuner, c'est effrayant. *(Elles sortent.)*

SCÈNE VIII.

Louis, René.

LOUIS.

Et maintenant, mon ami, que nos gais oiseaux sont partis, causons sérieusement.

RENÉ.

Ma foi, mon cher Louis, je t'avoue que je suis las de conversations sérieuses, de travaux sérieux, d'idées sérieuses, et s'il faut tout te dire...

LOUIS.

Oui, dis-moi tout et écoute-moi ensuite. J'ai aussi quelque chose à te confier.

RENÉ.

Oh! mon Dieu! c'est bien simple. Je suis un peu fatigué de Paris et je veux acheter la Retardière, tout près de vous, pour me livrer de temps en temps, au doux far-niente des champs. C'est si bon, quelques jours de vacances!

LOUIS.

Tu t'ennuieras vite, va, dans ce désert.

Digitized by Google

RENÉ.

Ce ne sera pas un désert, puisque vous y serez, toi et Madame Charlotte.

LOUIS.

Eh bien ! non, René, je n'y serai plus, parce que je ne puis supporter plus longtemps cet éloignement de tout bruit et de tout mouvement. J'ai besoin de dépenser pour mes semblables les facultés que Dieu m'a données. Je pars pour Paris, et maudite soit la campagne !

RENÉ.

Mais tu m'étonnes, Louis, et je crois que tu t'abuses. Le bien que tu fais ici est connu de tous. Ta vie est calme, utile, intelligente ; tes fermiers sont honnêtes et sages, ton influence...

LOUIS.

Ne t'y trompes pas, ami : le paysan est mauvais, le pays encroûté, et nul le bien que j'y fais.

RENÉ.

Que ne puis-je te prouver le contraire !

LOUIS

Oh ! la vie de Paris !

RENÉ.

Je t'assure que Paris a bien ses déboires et que les natures les plus résistantes ont parfois besoin de s'en éloigner. Ainsi, je te promets que pour le moment je ne rêve qu'un peu de repos, de vie champêtre, sans pour cela abandonner ma profession que j'aime et qui me convient, je crois.

LOUIS.

Ecoute-moi, René. Ce que tu me dis ne fait que m'encourager dans mon dessein. J'avais deux ou trois projets qui occupaient ma vie monotone, et auxquels je vais t'initier parce que tu pourras les poursuivre pour moi dans tes moments de loisir...

RENÉ.

Mais ta femme, mon ami, ta femme si aimée dans le pays, si douce, si calme, comment va-t-elle accepter ?...

LOUIS.

Laisse donc ! Charlotte aime beaucoup le mouvement. Elle est enchantée de ce projet.

Digitized by Google

RENÉ.

Vraiment ?

LOUIS.

Certainement, mon ami, certainement ! Mais ne perdons pas de temps ; les résolutions énergiques demandent à être exécutées promptement.

RENÉ.

Mais c'est donc sérieux, Louis, ce que tu me dis là ?

LOUIS.

Je ne comprends pas ton insistance, René ; je te dis que je suis décidé.

RENÉ.

Tout à fait ?.. Je ne puis y croire.

LOUIS.

Mais je ne te permets pas d'en douter et je vais t'en donner la preuve. Tu es mon meilleur ami, René, et je suis heureux de te laisser à toi, à toi seul, l'exécution de plans que j'avais longtemps caressés.

RENÉ.

Mon Dieu, mon ami, je ne sais si j'en serai capable... enfin, pendant mes vacances, peut-être... Voyons, de quoi s'agit-il ? quelque œuvre philanthropique ?

LOUIS.

A moitié... *(cherchant des papiers dans un secrétaire et les feuilletant.)* Ah ! ceci, c'est un projet d'école pour les garçons. Depuis quelques années, le désir de s'instruire s'est beaucoup enraciné dans le pays.

RENÉ.

Oui, grâce à ton influence.

LOUIS.

J'y ai peut-être été pour quelque chose... enfin l'unique école, commune jusqu'ici aux garçons et aux filles, ne suffit plus, et je voulais avoir ici une bonne école de frères pour former des hommes solides, des citoyens honnêtes...

RENÉ.

Diable ! diable ! mais ceci a dû te coûter beaucoup de peines.

Digitized by Google

LOUIS.

Oui, je t'avoue que j'y ai passé des nuits et des jours. Mais maintenant tout est à peu près terminé... *(passant à un autre dossier.)*

RENÉ.

Sapristi ! mon ami, tu as plus de dossiers que moi !

LOUIS, *riant.*

Et encore avec cette différence qu'ils sont tous écrits de ma main et que je n'ai pour secrétaires ni les avoués ni les huissiers. *(Il feuillette toujours.)*

RENÉ.

Oh ! oh ! voilà une écriture qui me prouve que Madame Charlotte met quelquefois le bout de ses doigts dans tes affaires !

LOUIS.

Chère petite femme ! elle avait le désir d'organiser une maison hospitalière avec deux ou trois lits pour nos malades.

RENÉ.

Nos malades ?

LOUIS.

Oui ; tous ces pauvres gens étaient un peu nôtres. Je n'ai quitté ce pays que pour le collège et mes études de droit.

RENÉ.

Mais Madame Antoque n'a pas les mêmes liens que toi !

LOUIS.

Elle en a peut-être de plus forts.

René, *à part.*

Bon, cela !

LOUIS.

C'est là qu'elle a pour ainsi dire commencé à vivre. Dis-moi, qu'est-ce que la vie d'une jeune fille a d'individuel ?.. elle suit l'influence de sa mère, elle fait le bien parce qu'on le lui fait faire, elle aime ses parents parce qu'elle les a aimés toute sa vie. Quand j'ai épousé Charlotte, c'était une cire molle où se gravaient toutes les impressions.

Digitized by Google

RENÉ.

Et maintenant ? est-ce que tu as la prétention d'avoir changé la cire en rocher ?

LOUIS.

En rocher ! non ; il suffit de voir ce doux visage pour savoir que Charlotte a toujours le cœur sensible ; mais que de vertus fortes se sont développées en elle : sous sa douceur, elle cache une âme intrépide et sa vie, si simple en apparence, est toute pleine de travaux et de mérites. Si tu voyais comme elle est charmante quand elle part dès le matin pour l'église, toute encapuchonnée, et courant dans les allées pour réchauffer ses petits pieds qu'elle n'a pas pris le temps de chauffer... Mais au surplus je n'ai rien à t'apprendre... et tu connais tous ces bonheurs-là.

RENÉ.

Oh ! ce n'est pas du tout la même chose. Marie-Thérèse est l'oiseau de la maison ; tout le jour elle chante, elle rit, elle chiffonne... Moi, j'aime cela.

LOUIS.

Sans doute, avec des heures de sérieux.

RENÉ.

Marie-Thérèse n'en a jamais. Quand elle est sérieuse, c'est qu'elle s'ennuie.

LOUIS.

Charlotte travaille avec moi ; nous lisons beaucoup ensemble ; je lui confie tous mes projets et je t'assure qu'elle me donne souvent des avis éclairés.

RENÉ.

Mais c'est impossible ! avec ce petit visage rieur, elle aime les livres et les veilles ! Marie-Thérèse s'y fanerait comme une fleur dans un elzévir. Quand elle entre dans mon cabinet, c'est une perturbation complète !... Et tu veux venir à Paris, toi, mon ami, habitué à une vie si calme, si douce, si utile !... Mais tu es décidé, et je suis trop heureux de la pensée de t'avoir plus près de moi pour essayer de te désabuser.

LOUIS.

Tu as raison, René... Et je t'avoue que si une chose m'étonne, c'est la façon dont tu accueilles ce projet.

Digitized by Google

RENÉ.

Je t'ai dit qu'il me surprenait,.. c'est tout.

LOUIS.

Je comptais sur ton amitié pour me donner ou des objections sérieuses... ou des encouragements.

RENÉ.

Mon ami, ces choses-là sont affaires d'impression. Il faut laisser les gens absolument libres.

LOUIS, *s'irritant.*

Mais j'entends bien l'être. Je ne te demande pas d'entraver ma liberté. Je te demande ton avis.

RENÉ.

Tu le veux bien franc?

LOUIS.

Oui.

RENÉ.

Eh bien ! Louis, tu es un fou...

LOUIS.

René ! Je ne te permets pas...

RENÉ.

Tu vois bien, mon pauvre ami !

LOUIS.

Mais qu'est-ce qui t'autorise à m'écarter de la vie que tu mènes toi-même? Me crois-tu un sot pour m'éloigner de la lumière? Me crois-tu sans passion pour me priver de tout plaisir?

RENÉ.

Ni l'un ni l'autre.

LOUIS.

Tiens, René, ton air, ton maintien, tes mots incisifs, tout m'irrite.

RENÉ.

Parce que tu n'es pas toi-même et que tu essayes de te bander les yeux.

Digitized by Google

LOUIS.

Réponds-moi, René. Paris n'a-t-il plus de charmes?

RENÉ.

Il en a d'immenses.

LOUIS.

N'y peut-on vivre heureux?

RENÉ.

Fort heureux. J'en suis un exemple.

LOUIS.

N'y peut-on être utile à personne?

RENÉ.

Très utile. J'ai défendu pour ma part beaucoup de veuves et d'orphelins.

LOUIS.

En vérité, René, je trouve tes plaisanteries mal placées, et je t'avoue qu'il est dur à mon cœur de retrouver mon ami pour qu'il dénigre mes plus chers projets et se raille de ce qui me tient le plus au cœur... Mais il est des moments dans la vie où l'énergie d'un homme doit triompher de tout, même de l'amitié... je vais prévenir mon père, et je suis fâché pour cette fois de me passer de ton avis.

RENÉ.

Louis! tu... *(Louis sort.)*

SCÈNE IX.

René, *seul.*

RENÉ.

Mais à quoi bon! il est fou, je le lui ai dit, et je le pense encore... Calme ton cœur, avocat, cuirasse-le et modérons-nous. Comme on se repose à la campagne!... Je venais ici pour me distraire des affaires et je m'en vois une fort lourde sur les bras... *(réfléchissant)*: Il s'agit d'être habile et de faire revenir sans qu'il s'en doute un ami qui s'égare. C'est un cœur d'or, ce Louis, et il s'imagine que le bruit et le mouvement com-

Digitized by Google

bleront la soif de son cœur ! Rêve de jeune homme ! erreur d'une âme généreuse ! *(s'animant)*. O mon ami, reste dans ce pays qui t'aime, où tu as le repos du cœur et la douce satisfaction de retrouver de temps à autre un visage reconnaissant. Reste, et ne transporte pas ta femme, cette fleur de vertus, au sein d'un monde agité ! Entre ma nature et la tienne, il y a la même différence qu'entre nos deux femmes. Moi, je suis fait pour la lutte, pour la bataille, comme Marie-Thérèse pour le monde. Vive la chicane ! vivent les fêtes ! vivent les joies incessantes et sans cesse renouvelées d'une vie effervescente... Mais Louis !... quelle folie !...

SCÈNE X.

René, M. Antoque.

(M. Antoque est pâle et abattu. René s'approche et lui prend la main.)

M. Antoque.

Merci, René, merci, vous êtes bon ! oh ! ce n'est rien ! un instant de surprise et de faiblesse.

René.

Louis vous a dit son projet ?

M. Antoque.

Le pauvre enfant ! sa voix tremblait en m'annonçant ce départ. Mais s'il doit être plus heureux là-bas, Dieu soit béni !

René.

Du courage, M. Antoque, tout n'est pas perdu. Enfin ! cette décision...

M. Antoque.

Je désire qu'il l'exécute... Egoïste, je ne m'apercevais pas qu'il manquait de quelque chose ! J'étais si heureux entre eux deux ! Mais Dieu a raison de me retirer ce bonheur, j'aurais eu trop de peine à quitter la vie...

Digitized by Google

SCÈNE XI.

M. Antoque, Louis, Charlotte.

CHARLOTTE, *entrant gaiement.*

Cher père, votre fromage à la crême est sur la table. M. René, Marie-Thérèse a un teint de cerises, car nous venons de faire une promenade !... ah ! que je suis lasse ! *(elle s'asseoit et lève les yeux sur M. Antoque.)* Ah ! mon Dieu ! mais qu'avez-vous, mon bon père ?

RENÉ.

Peu de chose, Madame ; M. Antoque va venir faire un tour de promenade avec moi et reviendra, j'espère, tout-à-fait bien. *(il prend le bras de M. Antoque et l'emmène) (à part.)* Si dans une heure l'orage n'est pas passé, je ne suis qu'un sot et je donne demain ma démission d'avocat. (*ils sortent.*)

SCÈNE XII.

Charlotte, *seule.*

CHARLOTTE.

Oh ! mon Dieu ! comme il est bouleversé, ce pauvre M. Antoque... Je suis sûre que Louis lui a dit... ; nous étions si heureux... et maintenant !.. Mais je suis folle, ce n'est qu'un nuage, tout s'arrangera... Ah ! je ne sais pourquoi je me sens le cœur serré de ce départ ; c'est pourtant délicieux, ce sera une vie charmante... mais tout ici m'attache et me retient... (*elle s'assied, jette un regard autour d'elle et appuie son front dans sa main. René rentre.*)

SCÈNE XIII.

René, Charlotte.

CHARLOTTE, *vivement.*

Vous avez quitté M. Antoque ?

Digitized by Google

RENÉ.

Madame, je l'ai laissé avec Marie-Thérèse qui va employer tout son talent à le distraire du coup qu'il vient de recevoir.

CHARLOTTE.

C'est bien cela, n'est-ce pas? Louis l'a prévenu de notre départ?

RENÉ.

Ce n'est que cela, Madame.

CHARLOTTE, *avec effort.*

Je suis heureuse de penser que nous allons nous rapprocher de vous.

RENÉ *s'incline profondément.*

CHARLOTTE, *embarrassée.*

Vous ne répondez pas... Louis vous a parlé?..

RENÉ.

Il m'a tout dit, Madame.

CHARLOTTE.

Alors, je ne comprends pas. Pourquoi ce silence?

RENÉ.

Permettez-moi une question, Madame. Est-ce que vous êtes fort heureuse de ce départ?

CHARLOTTE.

Mais... oui, puisque Louis le désire.

RENÉ.

Vous éprouvez une grande satisfaction à quitter ce pays?

CHARLOTTE, *vivement.*

Non, pas à quitter Chanteclair... Mais je me réjouis de la vie de Paris.

RENÉ.

Vous connaissez cette vie, Madame?

CHARLOTTE.

Je la connais par ce que Louis m'en a dit et par quelques voyages.

Digitized by Google

RENÉ.

(*Elle a les yeux baissés, le visage triste, il s'approche d'elle et lui prend respectueusement la main.*) Laissez-moi vous dire, Madame, combien je vous admire et combien j'apprécie votre dévouement pour lui. Sur un désir de lui, vous quittez tout ce que vous aimez. Mais je vous parlerai à cœur ouvert et je tâcherai de vous faire comprendre ce que je n'ai pu lui persuader. Louis se trompe, il sera malheureux là-bas, et je suis sûr que vous allez briser du même coup votre bonheur et votre repos.

CHARLOTTE.

Oh ! monsieur !

RENÉ.

Vous ne dites pas non, Madame, parce que vous le sentez bien. Avouez que vous n'avez consenti que par dévouement pour Louis, et que votre cœur, votre raison, votre bon sens luttent contre...

CHARLOTTE.

Mon Dieu ! puisque vous avez deviné mon sentiment, je puis bien vous dire que je souffre, et que malgré moi... Mais c'est mal ce que je fais là. J'ai promis à Louis de le soutenir... Nous partirons Monsieur, et, je vous prie de ne rien faire contre cette décision.

RENÉ.

Ah ! tu as tout prévu, Louis, même les défaillances du cœur et les révoltes de la raison.

CHARLOTTE.

Vous nous aiderez à nous habituer là-bas.

RENÉ.

Ecoutez, Madame, je brûle mes vaisseaux ! j'ai juré de détromper Louis... et je ne me tiens pas pour battu. Je vous en conjure, aidez-moi, vous avez promis de l'aider, c'est très bien ; mais vous n'étiez pas sûre alors qu'il se trompait, vous n'aviez pas entrevu le coup mortel que cela porte à M. Antoque... Vous n'avez pas réfléchi à tout ce que vous abandonniez, à tout le bien que Louis fait ici. Je vous l'affirme, Madame, vous vous trompez de route, et laissez-moi vous le dire, vous êtes entraînée par votre cœur et retenue par votre raison.

Digitized by Google

CHARLOTTE.

Mais que pourrais-je faire, Monsieur, en admettant que ce départ me pèse. Le dire à Louis? non, jamais; il resterait pour moi, et je ne le veux pas.

RENÉ.

Je ne vous demande pas cela, Madame; mais au nom de votre bonheur à tous deux, aidez-moi à le convaincre de son erreur. Vous trouverez dans votre cœur de meilleures raisons que les miennes.

CHARLOTTE.

Je ne vous promets rien, Monsieur. Essayez d'abord et je verrai ensuite... Mais soyez assuré en tout cas que je vous remercie de votre dévouement. (*Elle sort.*)

SCÈNE XIV.

René, *seul.*

RENÉ.

Allons! c'est encore plus difficile que je ne pensais! Quelle petite femme énergique, mais aussi quel noble cœur! Du courage, René, mon ami, l'affaire est grave! (*Louis entre.*) Ah! voilà le tyran.

SCÈNE XV.

Louis, René, *puis* **M. Antoque et Marie-Thérèse.**

LOUIS.

Mon père n'est pas là? je le cherchais.

RENÉ.

Il est sorti avec Marie-Thérèse... tiens! les voilà justement.

MARIE-THÉRÈSE à RENÉ.

Mon pauvre ami, ta femme n'est qu'une sotte, car elle n'a pu parvenir à dérider M. Antoque.

Digitized by Google

M. ANTOQUE, *vivement.*

Pardon, Madame, pardon ; (*avec effort*) vous voyez au contraire que vous m'avez rendu ma gaieté.

LOUIS.

Je vous ai dit, mon père, que si vous deviez avoir trop de peine à accepter cette séparation, je me ferais un devoir d'y renoncer.

M. ANTOQUE.

Ton scrupule m'offense plus qu'il ne m'est agréable, mon pauvre enfant. Peux-tu supposer que ton père, sachant ton bonheur loin de lui, soit assez lâche pour te retenir?

LOUIS.

Je ne le supposais pas, mon père.

MARIE-THÉRÈSE.

Oh ! M. Louis, que vous avez l'air méchant. Je ne vous avais jamais vu ainsi.

RENÉ, *la prenant à part.*

Chut! mon enfant, ne dis rien. Les obstacles irritent les chevaux fougueux et leur donnent plus d'ardeur.

MARIE-THÉRÈSE.

Oh ! je vois bien que M. Louis est très fâché. Mais contre qui ?

RENÉ.

Contre lui-même... mais laisse-moi faire.

MARIE-THÉRÈSE.

Tu vas plaider?

RENÉ.

Oui.

LOUIS, *s'avançant vers eux.*

J'ai vraiment de profondes excuses à vous faire, Madame, pour le peu de gaieté que vous trouvez dans cette maison.

MARIE-THÉRÈSE.

Monsieur, quand je vois les gens sérieux, je me dis qu'ils pensent à leurs affaires, comme René quand il va plaider, et alors je m'amuse toute seule en attendant.

Digitized by Google

RENÉ.

Tu vois, mon cher, ma femme a son scepticisme tout comme une autre.

LOUIS.

Elle a raison! il n'y a que les sceptiques qui soient heureux!

M. ANTOQUE, *à part.*

Pauvre enfant! comme il souffre!

RENÉ.

C'est pour cela que je le suis!

LOUIS.

Oh! oui!

RENÉ.

Je te croyais cependant philanthrope?

LOUIS.

Tu sais, René, que tout cela est fini; n'en parlons plus.

RENÉ.

Mais non, en vérité, tout cela n'est pas fini, et je dirai un flot de vérités qui m'étouffent... mais, tiens, Louis, reviens à toi, je ne te demande que cela. Regarde ton père, affaissé par la douleur...

M. ANTOQUE.

René...

RENÉ.

Ecoute ton cœur, Louis, que tu veux étouffer. Dis-moi, es-tu content de toi? As-tu la douce satisfaction du devoir accompli? Ne sens-tu pas tout ce que tu vas quitter crier vers toi? Et pourquoi? pour chercher loin d'ici un genre de vie qui te fera souffrir. Ne t'y trompes pas, mon ami; tu as une vie plus utile, plus occupée que toutes celles que tu peux rêver. Le travail est toujours dur à l'homme et pour goûter son âpre jouissance, il faut surmonter bien des ennuis et des dégoûts. Quand je passe des journées entières dans un cabinet étroit, sombre, troublé par le bruit de la rue, à étudier une affaire ennuyeuse, crois-tu que je ne sois pas souvent envahi par la tristesse, et que mes yeux ne s'arrêtent pas avec envie sur le coin de ciel bleu qu'ils entrevoient?

Digitized by Google

M. Antoque.

Et vous n'avez pas la liberté, si la fatigue vous gagne, d'aller respirer à pleins poumons l'air pur des champs, ou les senteurs des bois. (*Charlotte entre.*)

SCÈNE XVI.

Les mêmes, Charlotte. (*elle a pleuré.*)

Louis.

Viens ici, Charlotte, ils sont tous conjurés contre nous; mais tu m'as promis de me soutenir, et avec toi, je serai fort.

René.

Et le peut-elle, mon ami, quand elle a grand peine à se soutenir elle-même. Ne m'as-tu pas dit tantôt que cette maison lui était chère, que c'était là que tu l'avais amenée aux premiers jours de votre union...

Charlotte.

Oh! M. René, de grâce, taisez-vous.

Louis.

Mais nous y reviendrons Charlotte.

Charlotte.

Je l'espère, Louis; mais qui me dit que j'y reviendrai aussi heureuse? qui me dit que tu seras le même quand nous y rentrerons? ne m'en veux pas de l'aimer!... c'est en la quittant que je pleure pour la première fois!...

Louis.

Allons, ma femme aussi! c'est charmant!

M. Antoque.

Tu es cruel, Louis.

Louis.

En vérité, mon père, cette situation m'exaspère.

Digitized by Google

RENÉ.

Personne ne te demande de céder, Louis. Chacun te dit seulement l'impression que lui cause ce départ, et tu peux voir si elle est favorable.

MARIE-THÉRÈSE.

Ecoutez, M. Louis, je ne suis ni sérieuse, ni savante ; mais je crois que vous ne serez pas heureux là-bas. Savez-vous ce qui nous a décidés à venir acheter une maison auprès de vous ? eh bien ! c'est que la veille de notre départ, René m'a trouvée pleurant d'ennui.

LOUIS.

Vous, Madame ?

CHARLOTTE.

Toi, la gaieté, le rire en personne !

MARIE-THÉRÈSE.

C'est quelquefois dur, va, d'être une journée entière seule, sans voir son mari. Les affaires l'appellent au palais, je ne peux pas l'y suivre ; il rentre pour se plonger dans ses dossiers, les clients arrivent, moi je ne puis l'interrompre, et quand il a fini, il est si las qu'il ne demande qu'un peu de repos. Mais moi, je me suis ennuyée toute la journée et pour me faire plaisir, René me conduit en soirée. Que veux-tu ? si nous restions chez nous, il s'endormirait, et je me ferais de la peine !

LOUIS et CHARLOTTE *se regardent.*

M. ANTOQUE.

Combien cela est différent du travail doux et facile que Louis prend à ses heures : sa femme est auprès de lui qui l'écoute, qui l'encourage, qu'il consulte. Puis quand un rayon de soleil vient glisser sur son bureau, il prend le bras de Charlotte et ils partent à travers les allées, causant et courant. Oh ! que de fois, en les voyant ainsi partir, ils m'ont semblé être l'image vivante du bonheur !

LOUIS, *à demi-revenu.*

Sans doute... c'est vrai, mais c'est le soir...

M. ANTOQUE.

Le soir, ils lisent ensemble. Parfois je les écoute, et je suis des yeux les doigts de Charlotte qui créent quelque ouvrage de

Digitized by Google

femme ; parfois aussi, je les laisse seuls. Souvent ils vont faire une promenade au clair de lune. Qui dira, Charlotte, combien de fois vous êtes entrés le soir dans quelque maison pauvre, jeter un coup d'œil aux enfants endormis et vous chauffer un instant à la flambée qu'on allume pour vous ?

CHARLOTTE.

Louis, cela ne vaut-il pas mieux qu'une fête ?

RENÉ.

Et n'est-ce rien que de faire le bonheur de tout ce qui t'entoure ?.. Regarde donc les yeux de ta femme que tu as fait pleurer.

LOUIS.

Charlotte ! (*il lui prend la main.*)

RENÉ.

Et dis-moi si c'est de bon augure ?

LOUIS, *souriant.*

Mais, René, un homme sérieux ne doit pas se laisser impressionner par une tristesse qui passera.

RENÉ.

Qui passera... qu'en sais-tu ?

MARIE-THÉRÈSE.

M. Louis sait qu'il a un bon moyen de la faire passer.

M. ANTOQUE.

Dites-le lui donc, Madame.

MARIE-THÉRÈSE.

Il le devine bien, car il sourit !

CHARLOTTE.

Oh ! le bon sourire ! c'est un rayon de soleil. Louis, nous restons donc ?

RENÉ.

Savez-vous à quoi vous me faites penser ?... Cherche, Louis, quelque chose de vieux, et de toujours jeune ?

Digitized by Google

MARIE-THÉRÈSE.

Il y a tant de choses comme cela !

LOUIS.

Je gage que c'est un proverbe ?

RENÉ.

Faut-il le dire ?

LOUIS.

Va toujours, maître avocat, tu en as déjà tant dit !

RENÉ.

Celui-là résume tout : *mieux vaut tenir que courir.*

EPINETTE.

FIN.

Digitized by Google

CHRONIQUE SCIENTIFIQUE.

Plusieurs savants allemands de l'Université de Leipzig se signalent en ce moment par des aveux qui font honneur à leur bonne foi.

On sait quelle est l'attitude de la science officielle en présence des phénomènes qui semblent trahir l'intervention de causes intelligentes étrangères à l'humanité. Les membres de nos Académies passent en haussant les épaules devant ces manifestations étranges, et se croiraient déshonorés s'ils leur accordaient une heure de leur temps si précieux. Cette attitude, nous ne craignons pas de le dire, est anti-scientifique au premier chef, et elle ne peut s'expliquer que par cette « peur des esprits » qui, selon la spirituelle remarque de M. de Mirville, est commune aux physiciens et aux enfants.

Quelques professeurs de Leipzig, disons-nous, et entre autres MM. Zöllner et Fechner, ont renoncé à ce dédain transcendant et n'ont pas eu de peine à constater la réalité de certains faits du spiritisme dont les témoins dans les deux mondes se chiffrent par millions.

Malheureusement ces savants n'ont pas saisi le caractère charlatanesque et souvent odieux des manifestations spirites. Au lieu d'y voir avec les théologiens catholiques l'action des mauvais anges venant s'associer à des pratiques ridicules et coupables, ils ont pris au sérieux les prétendues révélations des esprits, qui de l'aveu de M. Fechner lui-même ne sont souvent que « de purs bavardages ; » en un mot, ils sont devenus membres de la secte qui affiche la prétention de remplacer le christianisme en convertissant les matérialistes.

Quant à l'explication que donne M. Zöllner des phénomènes obtenus par les *médiums*, elle est d'une métaphysique tellement tudesque que jamais elle ne sera saisie par un enfant des races latines. De même, dit-il, qu'il y a en algèbre des puissances à l'infini, de même des substances peuvent être douées de dimensions autres que les trois qui tombent sous nos sens.

Digitized by Google

Il suffit qu'un être ait seulement la quatrième dimension pour que ses actes dépassent entièrement nos théories physiques. M. Zöllner accorde aux esprits cette quatrième dimension, et cela posé, rien ne doit plus nous étonner. Il est à peine besoin de faire remarquer que cette théorie, absolument inintelligible en elle-même, a de plus l'inconvénient de détruire la notion de la substance spirituelle, qui en réalité se distingue des corps, non par une dimension de plus, mais par l'absence de dimensions.

L'explication théologique du spiritisme est la seule acceptable. Mais nous ne pouvons nous empêcher de louer le courage des savants qui ont bravé un préjugé enraciné en observant et en constatant les faits qui excitent le mépris apparent et la crainte réelle de leurs confrères.

∴

Nous avons sous les yeux deux mémoires peu volumineux, mais qui n'en font pas moins honneur à notre Université d'Angers. Aussi nous faisons-nous un devoir de les signaler, malgré le caractère tout spécial qu'ils présentent.

L'un de ces mémoires a pour auteur M. le Dr Turquan. « Une équation aux dérivées partielles d'un ordre supérieur au premier, nous dit le savant professeur, peut être remplacée par un système d'équations simultanées aux dérivées partielles du premier ordre, entre plusieurs fonctions des variables indépendantes. Si donc on pouvait intégrer un pareil système, on serait bientôt en possession d'une méthode générale pour intégrer une équation aux dérivées partielles d'un ordre quelconque. »

M. Turquan s'est occupé de cette question dans sa généralité. Pour le moment il se borne à traiter un cas particulier qui présente un véritable intérêt au point de vue des hautes mathématiques.

∴

Le second mémoire est dû à M. l'abbé Hy, notre professeur de botanique ; il est relatif à *la structure de la tige dans les mousses de la famille des Polytrics.*

Cette structure est, paraît-il, beaucoup plus compliquée

Digitized by Google

qu'on ne l'avait cru jusqu'ici. On y distingue six tissus différents, et l'un d'eux, le tissu ligneux, devra être lui-même subdivisé en trois parties distinctes. Non seulement ces variétés de structure sont constatées sur une même section horizontale de la plante, mais les tissus varient encore selon la hauteur, et l'ensemble même de la tige passe du cylindre au prisme triangulaire, puis au prisme polygonal irrégulier. Les *Polytrics* ont une écorce, et un épiderme garni de poils, au moins dans la portion souterraine de l'axe.

On est étonné en lisant ce court mémoire de tout ce qu'un micrographe comme M. l'abbé Hy sait découvrir et décrire dans la tige d'une humble mousse. C'est par de pareils travaux que l'on complète la science de l'histologie qui est loin d'être achevée, surtout en ce qui concerne les organismes inférieurs.

Jude DE KERNAERET.

Digitized by Google

CHRONIQUE LOCALE

Aprés la journée du 30 Juin, les journées de Novembre !

Il faut que ces dates soient désormais comptées parmi les anniversaires glorieux de la Révolution : elles en sont aussi dignes que le 14 Juillet.

Avec la même mise en scène que pour l'expulsion des Jésuites, commissaires, gendarmes, cavalerie, infanterie, crocheteurs, sont venus s'abattre derechef sur les asiles de la prière et de la pénitence.

Ces déploiements de force seraient risibles s'ils n'étaient si écœurants, car en face du côté comique : mille hommes assiégeant un couvent, il y a le côté navrant : notre armée déshonorée.

Angers, Cholet, Saumur, ont été les victimes des brigandages officiels, et dans ces trois villes les acclamations de la foule n'ont pas été de nature à laisser au cœur des autorités un souvenir bien vif de la sympathie de leurs administrés pour les exécuteurs des œuvres du gouvernement.

Notre éminent Évêque, au contraire, a reçu, deux fois encore, les marques de l'admiration et du dévouement de son diocèse « *exceptionnel*, » suivant l'expression de M. Lepère. Avec son zèle infatigable et son indomptable courage, Monseigneur s'est encore trouvé au premier rang chez les Capucins et chez les Trappistes.

Ah ! c'est un spectacle que n'oublieront jamais ceux qui ont eu comme nous le bonheur et l'honneur de sortir à sa suite, que celui de cette foule acclamant tout ensemble les libertés publiques et l'illustre Prélat qui s'en est fait le plus vaillant défenseur.

Devant cet enthousiasme, les malheureux assez ignorants ou assez corrompus pour approuver les violences pseudo-légales n'ont pas même osé faire entendre l'hymne de toutes les fêtes communardes, l'inévitable Marseillaise.

Somme toute, cette triste journée a été un triomphe de la foi

Digitized by Google

et de l'honneur, une protestation nouvelle et éclatante contre les démolisseurs de murailles et les fausseurs de serrures.

Rappelons avant de terminer que dans notre ville il ne s'est pas trouvé un serrurier pour exécuter la triste besogne, et il a fallu aller dans je ne sais quelle basse rue soudoyer le zèle d'un repris de justice.

Et maintenant, chers Pères, Capucins, Oblats, Pères du St-Sacrement, Dominicains, nous vous disons, non pas adieu, mais *au revoir !* Le jour de votre expulsion nous ne pouvions retenir nos larmes : nous voyions outrager en vous le Christ et son Église ; nous voyions fouler aux pieds religion, droit, justice, et pourtant nous sommes en France !

Maintenant l'espérance reprend malgré tout le dessus dans notre âme, l'injustice n'aura qu'un temps, le droit sera reconnu, la religion nous sauvera et vous reviendrez, chers Pères, nous bénir encore.

Car nous sommes en France !

∴

Le lendemain même de l'expulsion, M. le Préfet Assiot a fermé le grand Cercle du Boulevard, sous prétexte que des dames s'étaient introduites sur la terrasse pour protester contre les décrets et leur exécution. La vérité est que quelques dames s'étaient réfugiées sur cette terrasse pour ne pas être étouffées dans la foule. Mais l'arrêté n'en existe pas moins, et le beau monument qui éclairait si bien notre boulevard, est aujourd'hui sombre et noir. Il répond mieux ainsi à nos pensées. Décidément, la troisième République n'est pas gaie.

Nous apprenons à l'instant que M. Blavier, président du Cercle dissous, est poursuivi pour avoir réuni les sociétaires. Voilà qui devient étrange ! On ferme un Cercle, et on ne veut pas que les membres se réunissent pour procéder à la liquidation. Nous verrons ce que décidera le tribunal.

∴

Une seule poursuite a eu lieu, à Angers, à propos de l'exécution des décrets. M. Paul de Senot de la Londe, ayant dit ou fait comprendre à un commandant de gendarmerie qu'il le considérait comme déshonoré, a été condamné à 100 francs

Digitized by Google

d'amende. Une foule énorme assistait à l'affaire. La plaidoirie de Me Fairé a été magnifique.

∴

La Foire de la St-Martin n'est pas brillante. Nous n'avons plus ces belles baraques qui faisaient, cet été, la joie des enfants. En revanche, les boutiques de la place des Halles sont très nombreuses. Nous avons remarqué, comme à la Fête-Dieu la boutique de la Société bibliographique, qui répand à profusion d'excellents ouvrages et des brochures populaires destinées à redresser toutes sortes d'erreurs historiques ou politiques. Nous lui souhaitons un complet succès.

∴

Le dimanche 7 novembre, une foule de sept à huit cents personnes se pressait dans le local de l'ancien Cercle catholique de Segré, sur l'invitation de M. Bertrand, le dévoué locataire de cet immeuble auquel il maintient, dans les strictes limites de la légalité, son ancienne destination. Une soirée dramatique et musicale a prouvé une fois de plus les talents d'organisation de M. l'abbé Nau et de M. Bertrand, et aussi l'intelligence et l'entrain de la jeunesse ouvrière catholique de Segré. Le dévoué fondateur du Cercle, M. H. de la Salmonière, a pu constater une fois de plus que son œuvre n'est pas morte.

Mais le grand intérêt de la séance était la conférence sur le *Socialisme* donnée par M. Hervé-Bazin. L'orateur a excité un véritable enthousiasme. Horreur du socialisme athée, espoir dans le prince que Dieu destine à sauver la France, tels sont les sentiments qui débordaient de tous les cœurs, à l'issue de cette fête de famille. Nous avons entendu M. Hervé à Segré : nous espérons l'entendre bientôt encore sur un autre théâtre. Sa parole est de celles dont on ne se lasse pas.

X. P.

Digitized by Google

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

BIBLIOTHÈQUE DES MÉMOIRES RELATIFS A L'HISTOIRE DE FRANCE PENDANT LE XVIIIe SIÈCLE. — Nouvelle série avec introduction, notices et notes par M. de Lescure. (7 vol. in-12, chez Firmin-Didot, rue Jacob, 56, Paris.)

La librairie Firmin-Didot vient de publier le dernier volume des mémoires relatifs à l'histoire de France pendant le XVIIIe siècle. Cette importante publication rendra les plus grands services aux historiens de l'avenir. Elle a déjà permis de redresser une foule d'erreurs. Mais elle s'adresse surtout au public ordinaire, aux lettrés, aux publicistes, aux hommes politiques, aux artistes, aux gens du monde, à ceux qui n'ont ni le temps ni le goût du superflu de l'histoire, à ceux qui n'ont besoin que de son nécessaire, et qui cherchent dans les mémoires une lecture facile, courante, non moins agréable qu'utile.

M. de Lescure a su choisir avec un tact parfait parmi tous les documents qu'il avait en main : il a fait les retranchements indispensables, dans les parties vieilles ou contredites des Mémoires touchant à des sujets épuisés ou s'égarant en développements parasites. Il n'a gardé que ce qui méritait de rester et d'être su, et nous devons dire que nous avons lu avec avidité tous ses volumes.

La collection finale se compose de sept volumes : 1° Mémoires du marquis de Ferrières sur la Constituante ; 2° Mémoires de Brissot ; 3° et 4° Mémoires sur les journées révolutionnaires et les coups d'État de 1769 à 1799 ; 5° Mémoires sur l'émigration ; 6° Mémoires sur les Comités du salut public, de sûreté générale, et sur les prisons ; 7° Mémoires sur la guerre de Vendée et l'expédition de Quiberon.

Quelques-uns de ces volumes se lisent comme de véritables romans historiques. Les aventures de l'adjudant général Ramel, après fructidor, ou les récits du Gohier sur le 18

Digitized by Google

brumaire, les notes sur le séjour de Collot d'Herbois et de Billault-Varennes à la Guyane, ou encore le journal d'Olivier d'Argens, gentilhomme breton, trouvé sur lui-même après sa mort dans un des combats qui ont précédé la prise de Charette en 1796, ou enfin les souvenirs du marquis de Marcillac et de Dampmartin offrent un intérêt saisissant. Tous ces volumes sont appelés au succès le plus complet et le plus mérité.

Le volume relatif aux guerres de Vendée intéressera particulièrement nos lecteurs. Il contient les *Mémoires* de Madame la marquise de Bonchamps, de Madame de Sapinaud, des *Notices détachées* sur quelques généraux vendéens, Bonchamps, d'Elbée, Charette, Soyer, sur le passage de la Loire, et sur quelques victimes du tribunal révolutionnaire de Laval. Puis, dans une autre sphère, il place à côté des précédents, les *Mémoires pour servir à la guerre de la Vendée*, par le général Turreau; les *Mémoires sur la Vendée*, par le comte de Vauban; l'*Historique et souvenirs de Quiberon*, par Rouget de Lisle; et enfin les *Relations d'un officier* échappé des prisons d'Auray et de Vannes, après l'affaire de Quiberon.

M. de Lescure nous explique, au début de ce volume, pourquoi il a donné la première place aux Mémoires écrits par les femmes : « Les femmes seules, dit-il, avaient le temps de voir, d'observer, de noter, d'être curieuses du présent, de s'inquiéter de l'avenir. » Après les Mémoires royalistes, M. de Lescure a choisi les versions républicaines de Turreau et de Rouget de Lisle, parce qu'ils ont subi l'épreuve du temps, qui donne aux dépositions un caractère plus historique, en dépit des inexactitudes ou des contradictions. Le tableau est ainsi complet, et le lecteur est juge. Il peut peser dans la balance les dévouements et les actions.

Tous nos lecteurs liront ces sept volumes, et particulièrement celui dont nous venons de parler. Ajoutons que l'impression est bonne, et le texte très serré. Chaque volume a près de cinq cents pages. Ce sont de charmants ouvrages qui orneront bientôt toutes les bibliothèques angevines.

Digitized by Google

LA LÉGITIMITÉ DEVANT LE CATHOLICISME, par G. Véran. – Chez Germain et G. Grassin, rue Saint-Laud, Angers.

Cette brochure, dit l'auteur lui-même, a pour but de ramener bon nombre de catholiques au culte des principes qui sont l'unique sauvegarde de l'ordre social, tel que le divin auteur de l'Évangile a voulu le reconstituer sur les ruines du paganisme. Nous prouverons que l'idée de droit, l'idée de légitimité universelle est le fondement des sociétés chrétiennes.

Le savant auteur étudie successivement les origines de la souveraineté, les liens du catholicisme et de la légitimité, le caractère actuel de l'opinion légitimiste, et il conclut en disant, avec l'expérience et la raison, que les grands problèmes relatifs aux saines réformes sociales, aux progrès de la foi chrétienne, au triomphe de la vérité religieuse dans l'enseignement à tous les degrés, à la moralisation des classes populaires, sont tenus en suspens par cela seul que la France catholique et monarchique voit son génie traditionnel étouffé par le génie de la Révolution. « Quinze siècles de Catholicisme et de Monarchie, s'écrie l'auteur en terminant, ne peuvent enfanter un avenir de démocratie athée. Élevons nos cœurs vers cette vérité.... nous avons tous à refaire la France par le travail, la prière, et par le retour à nos traditions religieuses et politiques. »

LE PARTI DE LA LIQUIDATION SOCIALE, son but, son organisation, ses progrès depuis la Commune de Paris, par J. Hairdet, directeur de la *Défense*. — Chez Palmé, rue des Saints-Pères, 76, Paris.

Nous regrettons de ne pouvoir désigner à nos lecteurs l'auteur distingué, l'ancien collaborateur à la *Revue de l'Anjou*, qui se cache sous le pseudonyme de J. Hairdet, et qui vient de publier le livre remarquable que nous signalons. Le *Parti de la liquidatiou sociale* contient, en abrégé, l'histoire des doctrines socialistes depuis 1870. Le péril qui nous menace de plus en plus est dévoilé d'une main ferme : aux plus incrédules, les textes, les extraits des Congrès ouvriers ou des journaux socialistes, ouvriront les yeux. Après avoir lu ce petit livre, on sait ce que le parti de la liquidation sociale

Digitized by Google

entend faire de Dieu, de la Religion, du clergé, de l'enseignement chrétien, de la magistrature, de l'armée, de l'État, de tout ce qui fait la force et la stabilité d'une nation. On a dit que la publication de cet ouvrage était une bonne action. Nous le croyons aussi. M. Hairdet a rendu le plus signalé service à ceux qui s'efforcent d'enseigner le Peuple et de le détourner des voies désastreuses où l'entraînent, en le flattant, ses pires ennemis. Nous lui souhaitons le succès qu'il mérite, et nous espérons qu'il ne perdra pas de vue le socialisme et le suivra dans toutes ses transformations.

PAILLE ET GRAIN. Un vol. in-12, titre rouge et noir. Prix 3 fr. (Victor Palmé, Éditeur, 76, rue des Saints-Pères, Paris).

Tel est le titre piquant d'un nouvel ouvrage que vient de publier l'auteur de : *A la porte du Paradis*, M. André Le Pas, l'un des écrivains actuels les plus renommés de la Belgique.

« Ce livre rappelle par le fonds et la forme les *Pensées de Joubert*. Comme l'écrivain français, M. Le Pas est un observateur exact et délicat, saisissant les moindres nuances. Les pages de l'éminent écrivain sont bien pensées et bien écrites ; la morale en est franchement chrétienne. Sans pitié pour l'erreur et les vices des hommes, l'auteur est plein de charité pour ceux qui errent et succombent. Il rappelle sans cesse, en la traduisant sous mille formes différentes, la belle pensée de l'Évangile : « N'éteignez pas la mèche qui fume encore. » On lira ce livre, destiné aux gens du monde, avec charme et profit. Le titre nous semble trop modeste : Il y a beaucoup de bon grain et peu de paille. »

Ce jugement est extrait du rapport de l'examinateur adressé au cardinal-archevêque de Malines pour l'approbation de l'ouvrage, qu'il peint à merveille.

Le volume de M. André Le Pas vient s'ajouter au nombre déjà si considérable de ceux que la Société générale de Librairie catholique a édités dans sa série pour les bibliothèques de famille et de paroisse. Revêtu des éloges de l'autorité ecclésiastique, il a nécessairement son entrée partout où on aime la religion et la vertu. Chers lecteurs, ménagez-lui donc partout bon accueil.

Digitized by Google

SIX ORPHELINS. — Un beau vol. in-18 de 370 pages. Titres rouge et noir. Prix 3 fr. (Victor Palmé, Éditeur, 76, rue des Saints-Pères, Paris).

L'auteur de MARTINE, l'un des meilleurs ouvrages que la *Société générale de Librairie catholique* compte dans sa **Bibliothèque des Paroisses et des Familles**, disait dans sa Préface :

Ceci n'est point un roman inventé à plaisir : c'est l'histoire d'une de ces existence, plus nombreuses qu'on ne le croit, destinées à s'écouler en ne recevant de la vie que ses tristesses et ses douleurs. Cependant sur ce fond sombre, rayonne, parfois, un éclair brillant ; un sourire apparait sur le visage sillonné par les larmes. — C'est la conscience du devoir accompli, c'est la récompense, — bien humble pour les natures superficielles, mais précieuse pour les esprits réfléchis, — qui vient illuminer le dernier soir terrestre et arracher cet hommage : « C'était une âme d'élite, elle a passé en faisant le bien. »

Soumis au Comité d'examen de la *Société générale d'Encouragement* au bien pour la Section des livres, ce volume a été honoré, dans la séance du 23 mai dernier, *d'une médaille d'honneur*. On lui décernait publiquement, devant les six mille personnes dont se composait l'assistance, le tribut d'éloges que chaque lecteur en particulier est heureux, est forcé de lui rendre.

MARTINE, dont le récit demeurait interrompu à la fin du premier volume, vient d'être complétée et terminée par le suivant : **SIX ORPHELINS : Seconde partie de Martine, histoire d'une Sœur aînée.** Nous nous contentons de le signaler, ayant sa meilleure recommandation dans celui qui l'a précédé. Voici les titres de ses sept chapitres : *Prologue, — Journal de Martine, — Première partie du Journal de René, — Suite de la première partie du Journal de René, — Suite du Journal de Martine, — Deuxième partie du Journal de René, — Fin du second manuscrit de Martine la sœur aînée, — Epilogue du Narrateur.*

Le Propriétaire-Gérant,

G. GRASSIN.

Angers, imprimerie GERMAIN et G. GRASSIN, rue Saint-Laud. — 1582-80.

Digitized by Google

INDEXED

REVUE DE L'ANJOU

Nouvelle Série

Huitième Livraison. — Décembre 1880

TOME PREMIER

ANGERS
GERMAIN ET G. GRASSIN, IMPRIMEURS-LIBRAIRES
RUE SAINT-LAUD.
1880

Digitized by Google

SOMMAIRE

1. *Un mot sur David (d'Angers).* — Victor PIERRE.

2. *Comptes royaux du XVIe siècle.* — G. DE COUGNY.

3. *Les jugements du comte J. de Maistre, sur la littérature et sur l'art* (suite et fin). — René BAZIN.

4. *Recherches historiques sur le canton de Bierné*, d'après des documents inédits : *Saint-Michel de Feins* (suite et fin). — André JOUBERT.

5. *Chronique scientifique.* — Jude DE KERNAERET.

6. *Chronique locale.* — HERVÉ-BAZIN.

7. *Notre-Dame Angevine* (22e feuille). — GRANDET.

Prix de l'abonnement de la REVUE DE L'ANJOU
12 *francs par an.*

Digitized by Google

UN MOT SUR DAVID (D'ANGERS)

Dans une lettre à M. Benjamin Fillon, en date du 17 septembre 1854, c'est-à-dire deux ans avant sa mort, David (d'Angers) écrivait : « Nous autres artistes, nous sommes les historiens des traits : *les questions de partis ne sauraient nous toucher*. Artiste, j'ai du marbre et du bronze pour le génie, la vertu, le courage héroïque..... » N'était-ce pas là le véritable thème qu'auraient dû adopter les discoureurs officiels, lors de la récente inauguration de la statue de David (d'Angers)? Lui-même, n'eût-il pas préféré d'être loué ainsi, et, quelque faiblesse qu'il ressentît pour la politique, l'art ne tenait-il pas dans ses méditations une place supérieure et privilégiée? En lisant ses écrits posthumes, on n'en saurait douter ; en parcourant l'ensemble de sa carrière artistique, on en doute moins encore. Qu'ils y prennent garde : ceux qui hasardent la thèse de David républicain nous autorisent à regarder plus avant et à nous demander si ce représentant officiel de l'art *dit* républicain n'aurait pas été tout simplement, pendant quinze ans de sa vie, LE SCULPTEUR OFFICIEL DU GOUVERNEMENT DE LA RESTAURATION.

C'était en 1816. Roland, le maître de David, venait de mourir, ne laissant qu'une ébauche inachevée de la statue du grand Condé. A qui le Gouvernement va-t-il confier la statue de ce héros, de ce Bourbon, statue destinée à une place d'honneur? David a vingt-huit ans, il arrive de Rome, aucune œuvre n'a encore signalé son nom.

Un Angevin, M. François Grille, qui devait, je crois, en

Digitized by Google

1848, remplir les fonctions de commissaire de la République, était alors chef du bureau des Sciences et des Beaux-Arts. « C'est à Grille, a écrit David, que je dois mon avancement dans les arts. » Son récent et consciencieux biographe, M. Henry Jouin, ajoute : « David a consigné cent fois dans ses notes l'intervention bienveillante de son compatriote à propos du Condé[1]. »

Mais, quelle que fût déjà l'influence légendaire de ce qu'on appelle les *bureaux*, M. Grille n'était pas plus qu'un autre dispensé de fournir des raisons à l'appui de sa recommandation. On en peut deviner quelques-unes. N'aura-t-il pas fait valoir que David était élève de Roland? que l'auteur des statues de Napoléon Ier, de Cambacérès et de Tronchet, était le même qui avait exécuté cette statue de Malesherbes que Louis XVIII avait fait dresser au défenseur de Louis XVI dans la salle des Pas-Perdus du Palais de Justice, et qu'on y voit encore? Ce choix indiquait que Roland n'était mal vu ni des bureaux ni de la Cour : protégé per ses souvenirs, l'élève ne pouvait-il pas aspirer à la faveur dont avait joui le maître?

Il y eut, ce me semble, une raison plus décisive et que je m'étonne de n'avoir rencontrée nulle part, même dans l'ouvrage de M. Jouin. En 1782, « Roland exécuta un ouvrage qui le plaça en première ligne : *c'est la statue du grand Condé, jetant son bâton de maréchal dans les lignes de Fribourg....* La majesté guerrière dont les traits de la face sont empreints annonce une ferme assurance de vaincre. Le mouvement de la statue est noble, fier, digne d'un héros en qui l'impétuosité du courage est tempérée par la puissance du commandement; il y a dans l'harmonieux ensemble du costume un goût et une vérité qui décèlent la main du maître. »

[1] *David (d'Angers)*, par Henry Jouin. Plon, éd. I, 118. C'est dans cet excellent livre que j'ai puisé la majeure partie des renseignements à l'aide desquels j'ai rédigé ces quelques pages.

Digitized by Google

Qui nous révèle l'existence de cette statue de Condé? David lui-même, dans sa notice sur Roland[1]. La connaissait-il en 1816? Il est difficile de ne pas le croire. Roland avait dû en conserver ou le plâtre ou l'esquisse; quant au marbre, j'ignore où il était alors; mais, actuellement, on peut le voir au musée de Versailles, premier étage, galerie n° 150, et, dans le catalogue de M. Eud. Soulié, au n° 2835. Chargé d'une nouvelle statue du grand Condé, Roland avait changé de motif : « il avait représenté le héros auprès d'un cippe surmonté de la couronne royale : au pied croissait une tige de lis. Condé la couvrait de son épée comme pour défendre cet emblème[2]. »

David, en causant avec Grille, ne proposa-t-il pas de reprendre le motif qu'avait imaginé Roland en 1782? Ce motif ne séduisit-il pas et le chef de bureau et le ministre, surtout si l'artiste présenta quelque esquisse sommaire? Ces conjectures n'ont pas une base positive, mais elles ne manquent pas de vraisemblance.

Quoi qu'il en soit, David obtint la commande. Ce n'est pas lui qui choisit dans la vie de Condé le trait qui marque le mieux l'impétuosité et la hardiesse du héros; l'honneur en est à Roland : on a, jusqu'à présent, oublié de le rappeler. Mais, comme le disait l'illustre homonyme de notre artiste, le peintre Louis David : Dans les arts, qui exécute invente. Or, en comparant les deux statues, celle du maître et celle de l'élève, l'originalité de celui-ci n'est pas plus contestable que sa supériorité d'exécution. Chez Roland, l'attitude de Condé respire sans doute, comme l'a écrit David, « la fierté et la noblesse »; mais l'élan que comporte un pareil acte, on ne le trouve que chez David. Ajouterai-je néanmoins

[1] *Roland et ses ouvrages*, par David (d'Angers). Paris, Pagnerre, 1847, p. 20. — Cette statue a été gravée dans les *Galeries historiques de Versailles*; on en voit une épreuve dans la collection des portraits du grand Condé, Bibl. nat., départ. des Estampes; elle y est immédiatement suivie du Condé de David.

[2] Ibid., p. 34.

Digitized by Google

que l'art de traiter le costume moderne avait été, dans le Condé même, poussé par Roland à un point qui ne laissait à David que le soin non pas de l'inaugurer, comme on le dit trop, mais d'imiter et de suivre Roland.

J'ai insisté sur cette première commande : c'est qu'elle fut, pour David, le commencement d'une faveur singulière qui, de 1816 à 1830, ne se ralentit pas. Bas-reliefs sur bois représentant des génies militaires pour la galerie de Diane à Fontainebleau ; bustes de François Ier et de Louis XVI pour le Hâvre, d'Henri II pour Boulogne-sur-Mer ; statue du roi René à Aix ; statues de Racine à la Ferté-Milon et de Fénelon à Cambrai ; pour la ville de Paris, bas-reliefs pour l'histoire de sainte Geneviève, marches militaires pour l'Hôtel-de-Ville, frise de 104 pieds comprenant une suite d'auteurs tragiques et comiques destinée à l'Odéon, bas-reliefs pour la fontaine de la Bastille, décoration d'un œil de bœuf au Louvre : que de travaux officiels ! Et c'était encore David que le gouvernement de Louis XVIII chargeait de douze figures d'apôtres pour la chapelle de Vincennes où le roi faisait élever un monument au duc d'Enghien.

Parmi toutes ces commandes, il en est une qui a laissé une brillante trace dans la vie artistique de David.

Condé était un personnage historique ; sa gloire, consacrée par le temps, ne relevait plus de nos passions et de nos querelles. Il n'en était pas de même de Bonchamps : ce n'était pas seulement un royaliste, c'était un Vendéen, l'un des premiers et des plus illustres chefs de la Vendée. C'étaient ses compagnons d'armes qui, d'accord avec le Gouvernement, voulaient lui élever une statue qui glorifierait en même temps et la guerre de la Vendée et celui qui en avait été le héros. A qui s'adresse-t-on ? à David ; il accepte, et, cette fois encore, son génie le sert admirablement. Il assiste à l'inauguration ; il entend l'abbé Gourdon,

Digitized by Google

fils d'un soldat vendéen, prononcer l'éloge de la vieille fidélité monarchique; plusieurs jours durant, il tient sous son regard d'artiste et retrace par le crayon les traits de cinquante ou soixante Vendéens, vétérans qui ont survécu, et dont il lègue à la postérité la puissante et énergique physionomie. La commission, le sujet, la fête, le but de cette fête, les circonstances, les souvenirs, est-il rien qui offre un caractère politique plus tranché? Ne nous demandons pas si David, en se mêlant à ce mouvement, portait atteinte à l'austérité de ses principes républicains, ou si, dans son âme, ces principes sommeillaient et ne s'étaient pas encore éveillés; admettons même que, fils d'un des prisonniers sauvés par Bonchamps, « il a voulu acquitter autant qu'il lui était possible, la dette de reconnaissance de son père; » mais, au lieu d'être républicain, si David eût été royaliste, aurait-il fait autre chose? aurait-il fait davantage?

Le gouvernement de Charles X ne fut pas moins propice à David que celui de Louis XVIII, et, de son côté, David ne tint pas plus rigueur à l'un qu'à l'autre. Dans la même année, il porte le cercueil du général Foy et reçoit la croix d'honneur de la main de Charles X. L'année suivante, il entre à l'Institut. Victor Hugo et Lamartine écrivent le Chant du Sacre, et peu s'en faut que David ne prête son concours à la décoration sculpturale de la cérémonie; s'il ne cède pas aux instances de M. Hittorf, il semble qu'il s'inspire surtout de scrupules artistiques. De même qu'un groupe de royalistes a élevé un monument à Bonchamps, une autre commission s'organise pour en élever un au comte Frotté et à ses compagnons : c'est encore David que choisit la commission, et David accepte encore.

Enfin, un dernier trait. — Avant la révolution de 1830, qui a pris soin de le détruire, on voyait, sur l'arc de triomphe du Carrousel, un bas-relief monumental qui

Digitized by Google

rappelait l'expédition du duc d'Angoulême en Espagne. Charles X, sur son trône, la main gauche posée sur l'épaule du jeune comte de Chambord, accueille le duc d'Angoulême qui, debout à sa droite, lui présente une palme ; alentour se place la famille royale. Quel est l'artiste à qui Charles X a confié ce bas-relief? Celui même qui dresse en ce moment une statue au général Foy, au plus énergique adversaire de la guerre d'Espagne.

Dans toutes ces commandes officielles, non seulement nombreuses mais dont les sujets avaient un caractère si monarchique et même si dynastique, ne voit-on pas éclater les faveurs et des bureaux, et des ministres, et des royalistes les plus fidèles, et du roi lui-même? L'envie ne s'y trompa pas, et c'est vers cette époque (1828) qu'une odieuse agression nocturne avertit David que, dans le camp des statuaires, il avait au moins un ennemi.

Est-ce donc risquer un paradoxe que de dire : David a été le *sculpteur officiel du Gouvernement de la Restauration ?*

Après cela, que cet artiste, la veille encore comblé de grâces officielles et royales, ait cru devoir se jeter parmi les combattants de Juillet; qu'il ait prêté son nom bien plus que son talent aux républicains et même aux radicaux; que, chargé par le gouvernement de Louis-Philippe de sculpter le fronton du Panthéon, il n'ait pas hésité, dans la même année, à faire partie du Comité central radical pour les élections de Paris; que, le 12 mai 1839, lors de cette ridicule échauffourée qui n'eut d'autre effet que de décider la formation d'un ministère, David ait donné asile à Blanqui, et que, quelques années après, il ait visité Barbès dans sa prison de Nîmes; qu'il ait voué un culte à tous les conventionnels survivants et qu'il ait prostitué l'honneur d'un médaillon aux plus indignes ; qu'il ait pris part à la campagne des banquets et prononcé même quel-

Digitized by Google

ques paroles à celui d'Annezin-lès-Béthune ; qu'enfin, maire à Paris et représentant du peuple à l'Assemblée constituante, il y ait joué le rôle le plus effacé et le plus obscur : qu'importe à l'histoire de l'art, qu'importe à la biographie artistique, qu'importe à la gloire de David? Je vois bien ce qu'elle y a perdu, mais je cherche ce qu'elle y a gagné.

L'homme, dira-t-on, s'est affirmé républicain ! Soit. On accordera bien, cependant, que si David a un nom, si ce nom parvient à la postérité, ce ne sera pas celui de l'homme politique. Sera-ce au moins celui de l'artiste républicain, auteur d'œuvres républicaines? Hélas ! pas davantage.

D'abord, dans ce catalogue immense, tous les partis se mêlent, les blancs et les bleus, l'orléaniste à côté du légitimiste, le bonapartiste avec le conventionnel : Guizot, Sismondi, Royer-Collard, Bellart, Carnot, Miçkiewitz, Venedey et Barbès ; les princes de la maison de Bourbon y coudoient Hullein, le vainqueur de la Bastille et le juge du duc d'Enghien ; Châteaubriand, Victor Hugo et Lamartine s'y trouvent en compagnie de Choudieu, de Ragmery, le juge au tribunal révolutionnaire, et de Marat qui le pourvoyait.

Où sont les œuvres vraiment républicaines ? Il n'appartenait sans doute ni à la Restauration ni au Gouvernement de Juillet de demander à David des œuvres de ce caractère ; mais, en 1848, lorsque la République est venue, quelle commande lui a-t-elle donnée ? Ses amis, j'oserais dire ses clients, étaient au pouvoir, Lamartine, Arago, Carnot, etc. : quelle occasion lui ont-ils fournie d'exprimer artistiquement ses convictions et les leurs ? Aucune. Réduit à s'inspirer de lui-même, David exhuma un jour un décret de la Convention qui décernait les honneurs du Panthéon au jeune Barra ; il s'éprit de cette légende apocryphe ; mais la statue resta dans son atelier, la République elle-même ne s'avisa pas de l'y aller chercher, et elle fut trop

Digitized by Google

heureuse de trouver un asile chez le prince Napoléon. Après Barra, c'est tout : David ne pousse pas l'épreuve plus loin, et ce serait faire tort à sa mémoire que d'attacher quelque importance aux médailles commémoratives des frères Bandiera, des quatre sergents de la Rochelle et des massacres de Gallicie : mieux vaut s'en taire que d'y insister, et d'ailleurs, sont-ce bien des sujets républicains?

La conclusion de ces quelques pages arrive d'elle-même. Laissons aux orateurs officiels le privilège des assertions de circonstance : il leur est permis, peut-être, mais il n'est permis qu'à eux seuls d'assaisonner toutes choses de politique, même à tort et à travers. A Dieu ne plaise qu'en rétablissant la physionomie véritable de David nous cherchions à le rabaisser! S'il a été grand à certains jours, c'est que son génie s'est élevé au-dessus de ces sectes étroites où ses amis politiques l'ont trop souvent confiné pendant sa vie et auxquelles ils voudraient encore enchaîner sa mémoire. Les œuvres restent, les paroles passent, et, si la libre-pensée et la République, à tort ou à raison, prétendent des droits sur David, nous avons du moins cette consolation de songer que ce libre-penseur a sculpté Fénelon, Gerbert et Cheverus, et que ce républicain radical a sculpté Condé et Bonchamps. Ironie ou non, c'est de là que lui est venue sa gloire, et non d'ailleurs.

Victor Pierre.

Digitized by Google

COMPTES ROYAUX DU XVIe SIÈCLE

M. de Cougny, ancien directeur de la Société française d'archéologie, a bien voulu nous communiquer les documents suivants :

« Je vous envoie une copie des Comptes royaux de l'année 1520, dont je vous ai parlé dans ma dernière lettre. Lorsque vous en aurez pris lecture, vous verrez si ce docucument offre, comme il me le semble, assez d'intérêt pour être publié dans une de vos Revues angevines. Ainsi que je vous l'ai dit, les divers fragments que je vous transmets ont été par moi recueillis sur la couverture de six registres des archives municipales de Chinon. Les feuillets sont en velin, et l'écriture est une belle minuscule gothique encore en usage dans le premier quart du XVIe siècle. Cette date est nettement déterminée par un article des Comptes, où il est fait mention d'un payement fait en 1519, payement qui doit sans aucun doute se rapporter à l'année qui a précédé celle où ces Comptes ont été apurés. Sauf quelques mots effacés, j'ai pu transcrire en grande partie le recto et le verso de ces curieux feuillets. Comment les retrouvons-nous dans notre ville et employés à l'usage que je viens de faire connaître ? Comment sont-ils sortis des archives de la Chambre des Comptes ? C'est ce que je ne saurais dire. Les registres sur lesquels je les ai rencontrés sont ceux des années 1712, 1713 et 1716, et il y a tout lieu de croire que la reliure, ou pour mieux parler le cartonnage de ces registres a été fait à Chinon.

Comme vous allez le voir, ces fragments de Comptes, malheureusement incomplets, offrent d'intéressantes indi-

Digitized by Google

cations sur l'ameublement, sur le costume, sur les usages du commencement du XVIe siècle et donnent même des recettes culinaires et hygiéniques.

La particularité la moins remarquable n'est pas celle qui nous montre le fou du roi, Triboulet, *vêtu de sa robe longue de velours vert*, et ceint de son épée, au fourreau de cuir noir, fraîchement fourbie aux frais de son royal maître. Le cynique et trivial bouffon qui a nom François Rabelais, fait offrir à Triboulet une épée de bois doré, par Panurge, pour le mieux disposer à lui donner les conseils de sa sagesse. Triboulet, on le voit, était mieux armé que le prétend maître Rabelais et ce dernier doit garder pour lui-même la brette de bois dont il veut affubler le fou du roi, arme qui lui convient davantage, puisqu'elle est celle des batteleurs de son espèce.

Vous remarquerez aussi l'indication que nous offrent nos Comptes relativement à l'orfèvre du roi, Pierre Mangot, dont le nom devra prendre place sur la liste des artistes tourangeaux, colligée par M. de Grandmaison, archiviste d'Indre-et-Loire. Suivant toute vraisemblance, Pierre Mangot était le fils de Claude, orfèvre à Tours, mentionné à la date de 1470 dans les monuments inédits sur les arts en Touraine.

On sera surpris sans doute de l'énumération des cinquante chapeaux de toute couleur, ras et à poil, fournis pour l'usage du roi, par Guillaume de Messine, durant les mois de mars, mai, juin, novembre et décembre sans compter ceux qui pouvaient figurer sur les feuillets qui nous font défaut. On se l'expliquera en songeant aux abus signalés par M. Taine, dans les origines de la France contemporaine. « Il n'y a pas d'article, dit-il, sur lequel les insectes domestiques ne trouvent moyen de gratter et grapiller. Vers la fin du règne de Louis XV, les femmes de chambre comptent à la Dauphine quatre paires de souliers par semaine, trois aunes de ruban par jour,

Digitized by Google

pour nouer son peignoir, deux aunes de taffetas par jour pour couvrir la corbeille où l'on dépose les gants et l'éventail. » Abus d'ancien régime, diront certaines gens. Hélas oui ! Mais mieux vaut, à mon avis, que les insectes domestiques grapillent aux dépens du souverain que de voir les hommes du pouvoir s'engraisser au détriment de ceux qu'ils gouvernent.

Nos Comptes royaux donneraient matière à bien d'autres observations ; je les abandonne à la sagacité du lecteur et je commence de suite la transcription du fragment qui me semble devoir être le premier en date. Les premiers mots de l'article qui va suivre ont été coupés par le relieur ; mais cet article, malgré cela, est fort intelligible.

..... Fourriers du dit ss^r^ pour servir à mectre et tenir du vin aigre, pour arroser les salle, chambre et garderobbe d'icellui ss^r^ durant l'esté ; au feur de trente cinq solz tournois la pièce vallant la somme de cent cinq solz tournois qui payée lui a esté par le présent argentier, comme appert par sa quittance signée à sa requeste, du seing manuel dudit Dupuis, notaire et secrétaire du roy nostre ss^r^, le 22e jour de l'an mil cinq cents edixneuf, montant à la somme de cinq cents solz tournois appert pour ce cy la somme de cv solz.

A Olivier Lagume et Guille Rousseau gayniers suivans lad court, pour un fourreau de boys, qu'il a faict de cuyr noir, pour servir à l'espée d'ung fol, nommé Triboullet, que pour avoir fourby icelle espée pour ce cy. vii s. vi. d.

A eulx pour deux grandes bouteilles faictes de cuyr bouilly, tenant cinq pintes ou environ chacune, garnyes de cuyr de vache gras achaptées d'eulx en ce dit moys et livrées à Anthoine de Saulx, saulcier de bouche dudit ss^r^, pour servir à mectre et tenir du vin fusté et du vin aigre, pour servir audit office, au feur de trente solz tournois pour pièce, vallent lx sols.

A eulx pour troys aultres grandes bouteilles fetes de semblable cuyr bouilly tenant deux quartes ou environ chacune, garnyes de courroyes comme les précédentes, acheptées d'eux cedit moys et livrées à Moncas de la saulcerye du commun de l'hostel dudit seigneur pour servir à mectre et porter du vin aigre, du vin fusté et de la saulce cameline pour servir audit office, au feur

Digitized by Google

de trente solz tournois, pour pièce vallant la somme de III liv, x. s.

. . . . . .

..... Pour faire souille de lict, coussin et oreiller remply de duvet cy après compté, pour servir audit lict, au feur de sept solz six deniers tournois, l'aulne vallent la somme de VII liv. x s.

A lui pour trente aulnes de ruban de fil de layne livré à icellui tappissier pour garnir les rideaulx, au feur de six deniers tournois l'aulne, vallent xv solz.

A lui pour un cent de boucles de laton livré à icellui, pour servir auxdit rideaulx item VII s. VI den.

A lui pour quatre ... et demye de ... de layne de Tournay rouge et verte, acheptée de lui et livrée audit Pierre Dugard pour faire huit aulnes et demye de grandes franges, de demy pied de long, pour franger les penthes du lict, et cinq aulnes de petites de deux doiz de large, pour franger les .... des dictes penthes et le dossier, au feur de douze solz, six deniers tournois vallent la somme de...

A lui pour trente sept aulnes de ruban noir, blanc et jaune renforcé, façon de Tours, large de deux doiz, achaptées de lui ledit jour et livrées à Pierre Mangot orfeuvre dudit ss^r^, pour faire des esguillettes qu'il a ferrées de fers d'or, cy après comptés, pour servir aux robbes, pourpoincts, chamarres dudit ss^r^, au feur de deux solz, six deniers tournois l'aulne, vallent IIII liv. XII s. VI d.

A lui pour quatre aulnes bougran farme, achapté de lui le huictiesme dudit moys et livré à Thiery Remond, tailleur dessus dict pour doubler les derrières d'une robbe longue, fete de veloux vert, cy devant compté, pour servir à ung fol, nommé Triboullet, au feur de sept solz, six deniers tournois l'aulne vallent. xxx solz.

A lui pour deux aulnes et demye de fustayne blanche de Millan, achaptée à lui et livrée à icellui tailleur dour doubler ung pourpoinct, fait de satin vert et de Damas d'argent, aussi sur....

. . . . . .

A lui la somme de cinq solz t. pour deux peaulx aigneaulx crespés de lui acheptez ledit jour et par lui emploié à fourrer deux collets de deux pourpoincts, l'un de velours cramoisi et l'autre de satin cramoisi, au feur de II s. VI den. la peau pour ce cy v s. tournois.

A lui la somme de XVI solz pour demy manteau de aigneaulx

Digitized by Google

frizons de lui achapté le xxxe jour de ce présent moys et par lui emploiez à fourrer un chapperon d'écarlatte de Rouen, au feur de xxxii s. le manteau, pour ce cy la dite somme de xvi solz.

Au dit Jaslon la somme de iiii liv. xvi s. iii den, pour troys manteaulx blancs de lui achaptez ledit jour et par lui emploiez à fourrer une robbe de .... longue, pour servir aud ss^r, au feur de xxxii s. i d. le manteau, pour ce cy ladite somme de iiii liv. xvi s. iii den.

Audit Jehan Jaslon la somme de cinq solz tourn. pour deux peaulx aigneaulx crespez de lui achaptés le dernier jour du présent moys et par lui emploiez à fourrer ung bonnet d'escarlatte de nuyct, pour servir audit ss^r au feur de ii s. vi den. tour. pour ce cy v s. tournois.

A lui la somme de xxxii solz pour ung manteau aigneaulx frizons de lui achapté ledit jour et par lui.....

. . . . . .

A lui pareille somme de iiii s. ii d. pour sa façon d'avoir ledit jour fourré unes aultres paires de manches d'un pourpoinct de satin cramoisi, d'aultres voultouers prins en d'aultres manches pour le service dud ss^r, pour ce cy iiii s. ii d.

Audit Jehan Jaslon la somme de iiii s. ii d. pour sa façon d'avoir ledit jour fourré de cinq peaulx de voultouers les manches d'un pourpoinct de velours cramoisi pour servir aud ss^r, pour ce cy iiii s. ii d.

A lui la somme de x s. t., pour avoir fourré led jour de gorges de martre une robbe de taffetas jaune pour servir aud ss^r. Pour ce cy x s. t.

A lui la somme de x s. t. pour sa façon d'avoir le xxe jour de ce présent moys, fourré de dix manteaulx, gorges de martre.... une robbe de taffetas jaune de nuict audit ss^r pour ce cy ladite somme de x s. t.

A lui pareille somme de x s. t. pour sa façon d'avoir le xxie jour ensuivant deffourré une robbe de taffetas fourré de gorges de martre et en avoir fourré une aultre robbe de satin cramoisi pour servir de jour audit ss^r. Pour ce cy x s. t.

MARS

Audit Guillemin de Messine dessus nommé, la somme de iiii l. ii s. vi d. pour six chapeaulx, dont quatre tannés et deux gris, de lui achaptez et par lui livrez le dernier jour du

Digitized by Google

présent moys, audit maistre Estienne Gassault, pour servir audit ss^r qui est au feur de XIII s. VI den. pièce, pour ce et pour quittance en dessus rendue, fesant] cy pour led somme de IIII liv. II s. VI d.

..... somme de IIII liv. X s. t. pour neuf chapeaulx de layne de lui achaptez le VIe jour de ce présent moys de may, dont y en a quatre à poil et cinq grans ratz de toutes sortes et par lui livrez audit Me Estienne Gassault, pour servir audit ss^r à son plaisir, qui est au feur de X s. t. pièces, laquelle somme de IIII l. X s. t. a esté paiée audit Glaude Retilz, comme appert par sa quittance cy rendue pour ladite somme de IIII l. X s. t.

JUING

A Pierre Birain, marchant suivant la court, la somme de LXIIII s. II d. pour dix chapeaulx vertz à grant bort, dont y a sept tannez et trois blans de lui achaptez le IIIIe jour de ce présent moys et par lui livrez à Guillaume Guiot, maistre de la garderobbe d'icellui seigneur pour servir à icellui seigneur....

. . . . . .

Chappeaulx pour le Roy

OCTOBRE

A Guillemin de Messine, chappellier dudit ss^r la somme de VII l. X s. III d. t. pour unze chapeaulx de layne de lui achaptez le dernier jour de ce présent moys et par lui livrez durant le présent moys, c'est assavoir huict rouges, trois viollets à Me Estienne Gassault, pour servir audit ss^r à son plaisir, qui est au feur de XIII s. VI den. pièce, pour ce, VII l. X s. III d. qui paiée a esté audit Guillemin de Messine, comme il appert par sa quittance, montant à IIII l. X s. t., cy rendue et qui servira cy après pour le surplus pour ce cy ladite somme de VII l. X s. III d. t.

NOVEMBRE

A Guillemin de Messine, marchant susnommé, la somme de VIII liv. V s. t. pour douze chapeaulx à poil, dont deux tannez, ung rouge et neuf gris, de lui achaptez le penultiesme jour ce présent moys et par lui livrez à Me Estienne Gassault

Digitized by Google

dessus nommé, pour servir audit ss^r à son plaisir, au feur de XIII s. six d. t. pièce. Pour ce cy et par quittance en dessus rendue revient cy, pour ladite somme de VIII l. V s. t.

DÉCEMBRE

Audit Guillemin dessus nommé la somme de LXX s. t. pour huict chapeaulx tannez de lui achaptez le dernier jour de ce présent moys.....

Comme on le voit par l'article qui précède, ici devaient se terminer, à quelques lignes près, les comptes du roi, pour l'année 1520. En marge, et au dessous de la dépense de chaque mois, se trouve une note en latin, indiquant que le compte a été vérifié et la somme admise.

Je dois ajouter que les lettres initiales du nom de chaque mois, et qu'en diplomatique on appelle lettres grises, sont ornées de fleurons et de rinceaux, annonçant chez le scribe plus de prétentions calligraphiques que de sûreté de main. Quoi qu'il en soit, ces lettres produisent un assez bon effet, et elles montrent le soin que l'on apportait à la transcription des comptes royaux au commencement du XVIe siècle.

G. DE COUGNY.

Digitized by Google

LES JUGEMENTS

DU

COMTE J. DE MAISTRE

SUR LA LITTÉRATURE ET SUR L'ART

(Suite et fin)

AVEC DEUX LETTRES INÉDITES.

Les jugements du comte de Maistre sur l'art ne sont pas moins remarquables que ses jugements littéraires. Il a écrit dans son *Examen sur la philosophie de Bacon*, un chapitre merveilleux sur l'union de la science et de la religion, résumé magnifique d'une esthétique chrétienne, jeté, comme une ode enthousiaste, au milieu de ce livre de controverse philosophique. La thèse qu'il y expose est celle que Lamennais devait plus tard reprendre et développer dans son *Esquisse d'une philosophie* : toutes les sciences, tous les arts sont sortis des temples. Après avoir démontré cette thèse en ce qui concerne les sciences et en particulier l'astronomie, il passe en revue les arts libéraux ; d'abord la musique, puis les arts d'imitation :

« Les premiers essais et les plus grands efforts de la peinture et de la sculpture représentèrent jadis les héros et les dieux. A la renaissance des arts, le Christ et ses *héros* s'offrirent à l'imagination de l'artiste et lui demandèrent des chefs-d'œuvre d'un ordre supérieur. L'art antique avait senti et rendu le *beau idéal* ; le christianisme exigea un *beau céleste*, et il en fournit des modèles dans tous les genres ; ses femmes, ses

Digitized by Google

jeunes gens, ses enfants, ses vierges, sont des êtres nouveaux qui semblent défier le génie..... La beauté mâle dans sa fleur respire sur la figure des anges ; en eux se réunit la grâce sans mollesse et la vigueur sans rudesse; ils n'ont pas les deux sexes comme le dégoûtant Hermaphrodite ; ils ont la beauté des deux sexes, et cependant ils n'ont point de sexe. Le goût même se croirait coupable s'il y pensait. Une éternelle adolescence brille sur ces visages célestes; jamais ils n'ont été enfants, jamais ils ne seront vieillards ; en les contemplant, nous avons une idée de ce que nous serons, lorsque nos corps se relèveront de la poussière pour n'y plus rentrer.

« L'enfance surnaturelle se montre déjà dans ces inimitables chérubins que Raphaël a placés au-dessous de la Reine des anges dans l'un de ses plus beaux tableaux. Ces têtes sont pleines d'intelligence, d'amour et d'admiration. C'est la grâce des amours, fondue dans l'innocence et la sainteté ; mais tous ces efforts de l'art ne sont que des préparations, et comme des degrés qui doivent élever l'artiste jusqu'à la figure de l'Enfant-Dieu. Le voyez-vous sur les genoux de sa mère ? elle embrasse son créateur qui lui demande du lait. La *parole éternelle* balbutie ; elle joue, elle dort; mais le *Verbe*, qui se rapetisse pour nous en voilant sa grandeur, n'a pas voulu l'éclipser. Le nuage qui couvre l'astre épargne l'œil sans le tromper, et jusque dans les moindres traits de l'enfance mortelle on sent le Dieu.

« Bientôt nous le verrons dans le Temple étonner les docteurs; ensuite il commandera aux éléments, il ressuscitera les morts ; il instruira, il consolera, il menacera les hommes; il parlera, il agira pendant trois ans *comme ayant la puissance*. Il se livrera enfin volontairement aux tourments d'un supplice affreux ; il montera sur la croix, il y parlera sept fois et toujours d'une manière extraordinaire. Sa voix se renforçant à mesure que la mort s'approche pour lui obéir, sa dernière parole sera plus haute, et *libre entre les mourants*, comme il sera bientôt *libre entre les morts*, il mourra quand il voudra, en trompant ses bourreaux étonnés, qui n'avaient pu calculer que sur des hommes la durée possible du supplice.

« L'art antique a su nous montrer dans le Laocoon le plus haut degré de souffrance physique et morale sans contorsions et sans difformité. C'était déjà un grand effort de talent que celui de nous représenter la douleur à la fois belle et reconnais-

Digitized by Google

sable ; cependant il ne nous suffit plus pour peindre le Christ sur la croix. Qui pourra nous montrer le Dieu humainement tourmenté, et l'homme souffrant divinement ? C'est un chef-d'œuvre idéal dont il paraît qu'on peut seulement approcher ; je ne crois pas que, parmi les plus grands artistes, un seul ait pu jamais contenter ni lui-même, ni le véritable connaisseur ; cependant le modèle, même invariable, ne laisse pas que d'élever et de perfectionner l'artiste....

« La beauté ayant été donnée à la femme, la femme devait être le modèle de choix pour les deux premiers arts d'imitation. L'antiquité, chez qui le vice était une religion, pouvait se donner carrière sur ce point ; mais le christianisme, qui n'admet rien de ce qui peut altérer la morale, a prononcé à cet égard une loi bien simple. Cette loi proscrit toute représentation dont l'original offenserait dans le monde l'œil même de la sagesse humaine..... On n'a pas manqué d'observer que cette réserve nuit à l'art ; mais c'est une erreur qui repose sur une fausse idée du beau que le vice définit à sa manière. Il me souvient que, dans un journal français très répandu, on demandait au célèbre auteur du *Génie du christianisme, si une nymphe n'était pas plus belle qu'une religieuse.* En les supposant représentées par le même talent ou par des talents égaux (condition sans laquelle la demande n'aurait point de sens), il n'est point douteux que la religieuse serait *plus belle.* L'erreur la plus faite pour éteindre le véritable sentiment du beau est celle qui confond *ce qui plaît et ce qui est beau*, ou, en d'autres termes, ce qui plaît aux sens et se qui plaît à l'intelligence. Quel spectateur de notre sexe ne se trouve pas plus ému par la Vénus du Titien que par la plus belle Vierge de Raphaël ? Et cependant quelle différence de mérite et de prix ! Le beau, dans tous les genres imaginables, est *ce qui plaît à la vertu éclairée.* Toute autre définition est fausse ou insuffisante..... Le beau religieux est au-dessus du beau idéal, puisqu'il est l'idéal de l'idéal ; mais, peu de gens pouvant s'élever à cette hauteur, l'artiste vulgaire quitte ce qui est beau pour ce qui plaît. Écrasé par le talent qui produit la *Transfiguration* et la Vierge *della Seggiola*, il s'adresse aux sens pour être sûr de la foule. Il sait bien que le vice s'appelle légion.....

« La femme chrétienne est donc un modèle surnaturel comme l'ange. Elle est *plus belle encore que la beauté*, soit que, pour confesser sa foi, elle marche au supplice avec les grâces sévères

Digitized by Google

de son sexe et le courage du nôtre, soit qu'auprès d'un lit de douleur elle vienne servir et consoler la pauvreté malade et souffrante, ou qu'au pied d'un autel elle présente sa main à l'homme qu'elle aimera seul jusqu'au tombeau; dans toutes ces têtes d'un caractère si différent, il y a cependant toujours un trait général, qui les fait remonter au principe même de la beauté.

« A l'aspect de ces figures, quelque belles qu'on les puisse imaginer, aucune pensée profane n'oserait s'élever dans le cœur d'un homme de goût. On leur doit une certaine admiration intellectuelle pure comme leurs modèles. Jusque dans leurs vêtements, il y a quelque chose qui n'est pas terrestre. On doit y voir l'élégance sans recherche, la pauvreté sans laideur, et, si le sujet l'ordonne, la pompe sans le faste. *Elles sont belles comme des temples.*

« Et comme de la réunion d'une foule de traits empruntés à différentes beautés on vit naître jadis un modèle fameux dans l'antiquité, tous les traits de la beauté sainte se réunissent de même comme dans un foyer, pour enfanter la figure de Marie.... Toujours la même et toujours nouvelle, nulle figure n'a plus exercé le talent imitatif. Le pinceau des grands maîtres semble en avoir fait un objet d'encouragement et d'émulation. Sur ce sujet mille et mille fois répété, tantôt ils surpassaient leurs rivaux et tantôt ils se surpassaient eux-mêmes. Il n'y a pas un cabinet distingué, en Europe, qui ne renferme quelque chef-d'œuvre de ce genre et, tandis que l'amateur s'extasie devant eux, le missionnaire armé de la même figure, quoique faiblement exécutée, commence efficacement l'œuvre de la régénération humaine. . . . . .

« Est-il nécessaire de parler de l'architecture ? Non : dans tout ce qu'elle a de grand et d'éternellement beau, elle est tout entière une production de l'esprit religieux. Depuis les ruines de Tentyra jusqu'à Saint-Pierre de Rome, tous les monuments parlent; le génie de l'architecture n'est véritablement à l'aise que dans les temples; c'est là qu'au-dessus du caprice, de la mode, de la petitesse, de la licence, enfin de tous les vers rongeurs du talent, il travaille sans cesse pour la gloire et pour l'immortalité. »

En peinture, le comte de Maistre aimait surtout le paysage, dans les paysages les chèvres et les sapins, et

Digitized by Google

parmi les paysagistes Claude Lorrain, Ruysdaël et le Poussin. Il écrit à sa fille Adèle qui avait entrepris, si l'on en juge par quelques mots de leur correspondance, de faire de la grande peinture ou plutôt de la peinture gigantesque :

« Je loue infiniment ton goût pour la peinture, et j'approuve fort tout ce que tu me dis sur ce chapitre; mais comme la vie est toujours mêlée d'amertume, je suis un peu fâché que tu n'aimes pas le paysage. Il faut se soumettre; ton oncle [1], qui a tant de succès dans ce genre, me tourmente d'une autre manière, en refusant de mettre dans ses paysages des chèvres et des sapins, deux choses que j'aime par-dessus tout. A cela près, il est devenu ce qu'on appelle un grand peintre [2]..... »

« Quel est ce peintre français dont tu veux m'envoyer les *pensées extravagantes?* J'imagine que tu ne veux pas parler des triumvirs du grand siècle : Lebrun, Lesueur et le Poussin. Ces trois-là en valent bien d'autres. Le troisième surtout (à la vérité tout à fait italianisé) est mon héros; il n'y a pas de peinture que je comprenne mieux. Quant aux artistes français modernes, je te les livre. Alfieri a une tirade à mourir de rire sur les nations qui *se font admirer à coups de canon.* Il met d'ordinaire beaucoup d'exagération dans ses idées, mais tout n'est pas faux. Voltaire disait sans façon au roi de Prusse : *un poète est toujours fort bon à la tête de cent mille hommes.* En suivant cette idée je trouve que, lorsque huit cent mille hommes armés s'écrient ensemble qu'ils possèdent les plus grands artistes du monde, chacun fait bien de répondre : vous avez raison. Cette époque, d'ailleurs si brillante, n'est cependant pas favorable ni à la poésie, ni aux Beaux-Arts [3]. »

Nous avons vu ce que le comte de Maistre pensait de Racine et du Théâtre-Français. Il avait vu à Saint-Pétersbourg une de nos actrices les plus célèbres, qui n'y joua pas seulement les chefs-d'œuvres du répertoire classique,

[1] Xavier de Maistre.
[2] Lettre 42, à Mlle Adèle de Maistre, 3 mai 1807. — *Lettres et Opuscules*, t. 1, p. 131.
[3] Lettre 68 à Mlle Adèle de Maistre, 13 mars 1810. *Lettres et Opuscules*, t. I, p. 237.

Digitized by Google

mais qui servit (sans le savoir peut-être) à une combinaison diplomatique des plus singulières. Le portrait qu'il a laissé d'elle et la lettre que j'aurai tout à l'heure l'occasion de publier, montrent à quel point le comte de Maistre était un juge sévère et éclairé du jeu d'un acteur aussi bien que du talent d'un crivain.

« La fameuse actrice Mademoiselle Georges, a paru enfin sur le théâtre de la capitale. En faveur de sa réputation et des circonstances, j'ai été deux fois à la comédie, ce qui est pour moi une grande fredaine. J'avais, je vous l'avoue, une envie folle de voir cette reine du théâtre, mais j'ai beaucoup rabattu de l'idée que je m'en étais formée. Les idolâtres ont applaudi à tout rompre. Quant à moi, je l'ai trouvée bonne, pas davantage, souvent mauvaise, jamais sublime. Le ton général de sa déclamation m'a paru faux et guindé, comme tout ce qui vient de Paris, depuis la loi jusqu'au vaudeville. Pour ce qui est de la figure, il ne saurait y avoir deux avis, elle est superbe. [1] »

Dans une autre lettre, celle-là inédite, le comte de Maistre critique d'une façon fort spirituelle le jeu d'une actrice de la Comédie-Française, Mademoiselle Sainval [2]. Cette lettre est classée dans le *catalogue des manuscrits de la bibliothèque d'Angers* par M. Albert Lemarchand, sous le n° 572. Elle porte la date du 20 février 1786. Je crois qu'aucune lettre du comte de Maistre datée de cette époque ou d'une époque antérieure n'a encore été publiée. Malheureusement l'adresse manque. Le comte de Maistre était alors substitut avocat fiscal général au Sénat de Savoie. Il parle d'abord d'un procès et sur lequel il engage son ami inconnu à

[1] Mémoires politiques et correspondance diplomatique de J. de Maistre publiés par *A. Blanc*: in-8°, Paris, Librairie nouvelle, 1858. Lettre d'avril 1808, citée p. 317.

[2] On trouve dans la *Galerie historique des acteurs du Théâtre-Français depuis 1640 jusqu'à nos jours* par Lemazurier (in-8°, Paris, Chaumerot, 1810) t. II, p. 402. la notice suivante sur Mlle Sainval :

« Mlle Sainval cadette débuta le 27 mai 1772 par le rôle d'Alzire, fut reçue en 1776 et se retira en 1792 ou l'année suivante. Grandes princesses tragiques. »

Digitized by Google

transiger, puis, après l'avoir remercié de l'envoi de *rebus* qu'il qualifie de *miraculeux*, il continue ainsi :

« Si je ne vous ai pas parlé de Mademoiselle Saint-Val, votre parente, c'est que j'ai rarement le temps de parler beaucoup par lettre. J'ai trouvé sa réputation prodigieusement exagérée, comme tout ce qui vient de France. Elle rend très mal les sentiments tendres, excepté dans Mérope où l'amour maternel parle assez bien par sa bouche. Quant à l'amour tout court, elle n'y entend rien. Elle *pleure* les déclarations ; je vous assure que je n'ai rien vu de si faible. Ses gestes en général sont faux, guindés, monotones, et tous faits devant le miroir. Parce qu'elle n'est pas jolie (est-ce notre faute ?) elle est continuellement cachée *derrière* ses gestes. Un mouchoir éternel étendu en paravent brave toutes les lorgnettes, et nous n'avons pas encore vu les mains de cette actrice au-dessous de son front. Sa prononciation n'est pas non plus à l'abri de la critique, elle est souvent affectée et emphatique : ses accents graves ne valent rien. Elle fait sentir désagréablement certaines consonnes finales. Dans *hélas, murs, fers, plus, fils,* etc., l'*s* siffle comme un serpent dans la canicule ; mais son plus grand défaut, c'est une certaine exclamation, absolument de son invention et qui ne ressemble à rien. C'est un cri qui prend la place des eh ! et des ah ! très communs dans la tragédie. Madame de Morand, qui le contrefait parfaitement, vous donnera ce plaisir quand vous la verrez ; en attendant imaginez un vigoureux auvergnat qui assène ses coups de hache. Prenez la bouffée de respiration qu'il lance du creux de son poumon pour se soulager : joignez-y le ton pleureur, c'est à peu près cela. Les poètes durs sont précisément ceux qu'elle rend le mieux. Elle ne sait pas déclamer Racine : elle rend mieux Voltaire parce qu'il est plus sentencieux et moins naturel. Elle ne nous a rien donné de Corneille ni de Crébillon, parce qu'apparemment ces petits écrivains ne sont pas dignes de son talent ; mais du Bellai, Le Mierre et Cie, voilà ses bons amis, et certainement ils lui doivent une statue. Malgré tous ces défauts, votre *belle-sœur* [1] peut passer pour une grande actrice pourvu qu'elle ne sorte pas de son genre. Elle exprime fort bien la fureur, la jalousie, le désespoir, en un mot tous les sentiments

[1] Ces mots sont soulignés dans l'original.

Digitized by Google

fougueux et déchirants; il faudrait seulement l'avertir de ne pas s'emporter : car alors elle hurle et fatigue l'oreille. Pour parcourir tout son catalogue : elle a été attendrissante, vraie, même admirable dans Mérope et Hypermnestre, passable dans Alzire et Aménaïde, grande, excellente dans Zelmire (ceci c'est sur parole), mais dans Gabrielle de Vergi, naturelle, admirable, déchirante, sublime. Le cri qu'elle fit lorsqu'elle reconnut Raoul n'était pas de l'*auvergnat*; c'était celui de la nature, et il résonne encore dans mon oreille : enfin elle me donna une idée de la perfection, et après ce que je vous ai dit, vous pouvez m'en croire. Conclusion ; son talent est grand, mais il est mêlé de grands défauts, et la sphère en est assez étroite. Il est vrai qu'on a dérogé en sa faveur aux idées patriciennes au point de la faire assister solennellement à un bal de noblesse. Ce bal était superbe, et cette puissante reine de tant de pays en fut surprise. Elle eut le bon esprit d'y venir dans la plus grande simplicité. Robe noire, chapeau tout uni et point de diamans. Il était fort question d'un souper au casin [1], mais on n'a pu s'accorder. Oh! c'est là une grande affaire ! [2] »

[1] Pour casino. Xavier de Maistre emploie également ce mot.

[2] Dans la correspondance de Grimm et de Diderot, il est plusieurs fois question de Mlle Sainval. Je crois qu'il y a quelque intérêt à rapprocher ces jugements de ceux du comte de Maistre. Voici d'abord en quels termes sont appréciés le débuts de Mlle Sainval :

« Elle a joué successivement les rôles d'Alzire, d'Inès de Castro, de Zaïre, d'Iphigénie en Aulide, d'Iphigénie en Tauride, tous avec le succès le plus décidé. Cette actrice est petite ; elle est d'une figure agréable, sans être ni belle ni jolie, et sans avoir de ces grands traits qui rendent la figure théâtrale. Elle est bien prise dans sa taille ; elle a de belles mains et de beaux bras, et elle le sait bien, à en juger par la manière dont elle s'en sert. Sa voix, sans être aussi mélodieuse et aussi séduisante que celle de Mlle Gaussin, est douce et flexible. et ne manque pas son effet sur les cœurs sensibles. Elle la force quelquefois, et alors la respiration lui manque ; elle outre aussi l'expression du visage, et la fait quelquefois dégénérer en grimaces » ; (*Correspondance littéraire, philosophique et critique de Grimm et de Diderot*. Paris, Furne, 1830, t. VIII, p. 19.). Un peu plus tard, le ton change, et on trouve dans une lettre de juillet 1776 (t. XIX, p. 146) un jugement bien sévère pour cette ancienne protégée : « Elle a reparu dans les rôles de Zaïre, de Chimène, d'Inès et d'Iphigénie. On a jugé que son talent avait contracté tous les défauts de la province, sans acquérir plus de maturité, ni même beaucoup plus d'habitude du théâtre... Tous ses moyens sont faibles. Elle n'a pour elle qu'une sorte de chaleur dans le débit qu'on prendrait volontiers pour de l'âme si elle ne l'employait pas à propos de tout et hors de tout propos. »

Digitized by Google

« A propos de fête, on vous aura sans doute parlé de celle qui a été donnée l'autre jour chez le marquis d'Yenne par 20 souscripteurs dont j'étais. On l'a baptisée *journée anglaise*. On s'est assemblé à midi pour se séparer le lendemain à 4 heures du matin. Sur mon honneur je n'y comprends rien : je crois qu'à mesure que nous nous ruinons, nous devenons toujours plus grands seigneurs ; c'est un assez beau phénomène, mais qu'il faut cependant croire. D'abord thé, café, chocolat, beurre, etc., jeu de société et concert. A 5 heures le dîné : 65 personnes à table, 30 autour, et sur la table, tout le 1er chapitre de la Genèse. Tout ce qui rampe, tout ce qui nage, tout ce qui vole, tout ce qui chante, tout ce qui beugle, tout ce qui bêle y était. Pour vous divertir je vous envoie le menu. 100 personnes servies en vaisselle plate (même les assiettes) et le dessert en vermeil, couteaux, fourchettes et cuilliers (en conscience). Ensuite bal, tous les bonbons possibles et la *macédoine*. Que manquait-il à cela? Vous, mon cher, vous, bon citoyen qui prenez tant de part à tout ce qu'on fait de bien ici, et qui êtes fait pour embellir toutes les fêtes. Si par hasard *embellir* vous paroit convenir trop à une femme, effacez, et mettez dessus *completter*.

« J'aurais encore tout plein de choses à vous dire sur la journée anglaise, qui nous coûte 100 louis par parenthèse ; mais je n'ai ni temps ni papier. Adieu cher et bon ami. Tout à vous. Baisez pour moi la couvée : et comment se porte la poule? Je la prie d'agréer mes respects. Mes frères vous redisent mille choses tendres. »

Cet homme dont l'esprit était ouvert à toutes les beautés de l'art et de la littérature, aussi bien qu'aux problèmes les plus ardus de la métaphysique, a été représenté par les écrivains de l'école révolutionnaire, comme un homme amer, intolérant, implacable et même sanguinaire. Ce sont les épithètes de rigueur : les jeunes clercs du parti en réunissent souvent deux, afin de mieux affirmer l'ardeur de leur conviction. De temps à autre, on a chance de trouver, dans les comptes-rendus des séances de l'Académie des sciences morales et politiques : le comte de Maistre,

Digitized by Google

cet homme implacable et sanguinaire[1]. Quelques écrivains de talent, entraînés par la passion politique ou religieuse, se laissèrent aller à ces erreurs de langage ; beaucoup de sots les crurent, comme il est d'usage, et répétèrent si bien la leçon, que, pendant longtemps, la mémoire du comte de Maistre n'apparut à la foule qu'avec son cortège de quatre épithètes sonores.

Quand furent publiées, en 1851, les *Lettres et Opuscules*, il y eut une exclamation de surprise dans le monde des lettrés. Quelques-uns furent tentés de les croire apocryphes. Il fallut se rendre à l'évidence. C'était la même main qui avait signé les *Soirées de Saint-Pétersbourg* et le livre du *Pape*. Villemain sourit; le vieux Damiron eut un scrupule en se souvenant de quelques pages de la vingtième année ; Sainte-Beuve fut séduit, et, taillant sa plus fine plume, il écrivit :

« L'homme supérieur, et, de plus, l'homme excellent, sincère, amical, père de famille, s'y montre à chaque page, dans toute la vivacité du naturel, dans tout le piquant de l'humeur, et, si l'on peut dire, dans toute la gaieté et la cordialité du génie. C'est le meilleur commentaire et le plus utile correctif que pouvaient recevoir les autres écrits si distingués, mais un peu altiers du comte de Maistre. On apprendra de près a révérer et à goûter celui qui nous a tant de fois surpris, provoqués et peut-être mis en colère. Ce puissant excitateur de hautes pensées politiques va devenir une de nos connaissances particulières, et, peu s'en faut, un de nos amis[2]. »

La publication des *Mémoires politiques et correspondance diplomatique* par Albert Blanc (1858) acheva de jeter la confusion dans les idées du public, au sujet du comte de Maistre. Dans ce livre, inspiré (les muses n'y

[1] Voir dans le *Journal officiel* du 21 avril 1880, le compte-rendu de la séance de l'Académie des sciences morales et politiques, tenue le 17 avril.

[2] *Causeries du lundi*, t. IV, p. 193.

Digitized by Google

furent pour rien) par le comte de Cavour, Joseph de Maistre est représenté comme un partisan de l'unité italienne à la façon de Victor-Emmanuel. Il aime encore la monarchie, mais avec de telles réticencees, qu'il devient pour la cause un défenseur compromettant, et presque un déserteur.

Il faut cependant s'entendre, et ne pas attribuer au même homme tant d'opinions contradictoires et de caraclères opposés.

On a bien vite fait d'accuser quelqu'un d'intolérance. Mais cette accusation vient, le plus souvent, de ceux que la vérité offense et qui s'en prennent à ses défenseurs, de l'effroi ou des remords qu'elle leur cause. La vérité n'est point intolérante, mais elle est absolue. Ceux qui l'aiment ardemment ne la doivent cacher ni par désir de plaire, ni par crainte de déplaire. Le comte de Maistre l'a aimée, défendue, proclamée avec toute la force de la conviction et du génie, et c'est pourquoi il a vu se dresser contre lui tous les hommes qui haïssent l'Église, qui ne peuvent supporter un dogme et qu'une affirmation quelconque semble opprimer.

Rien n'empêchait que le comte de Maistre fût, à la fois, un théoricien absolu et un homme du monde accompli ; qu'il fût polémiste redoutable, et causeur charmant, ami tendre et dévoué.

Ceux qui ont douté que cette harmonie fût possible n'ont jamais réfléchi que l'indignation, l'enthousiasme, sont les signes d'une âme tendre. Ils n'ont pas compris ce phénomène tout chrétien de l'inflexibilité dans les doctrines unie à la mansuétude pour les hommes.

Quant au livre d'Albert Blanc, c'est une œuvre perfide et vulgaire. Toutes les allusions que le comte de Maistre a faites à quelques abus de l'ancien régime, toutes les expressions vives qu'il s'est permises contre le Pape ou contre un souverain, y sont relevées, enchâssées, commentées

Digitized by Google

jusqu'à la satiété. Ses plans de réforme pour la monarchie à venir, fondés sur l'expérience, inspirés par l'amour de la royauté, sont perfidement interprétés contre elle. Peu s'en faut que son désir de voir l'Italie affranchie du joug de l'Autriche ne soit représenté comme une adhésion anticipée à la spoliation du Pape, méditée par Cavour. Ces deux dernières calomnies ne doivent pas être réfutées.

Que restera-t-il de tout ce réquisitoire où J. de Maistre est sans cesse invoqué contre lui-même? Quelques mots trop vifs et quelques jugements précipités jetés dans une correspondance de vingt années[1].

Depuis quand est-il permis de prendre une boutade pour une opinion? Un fragment de lettre, écrit sous l'émotion des évènements rapides, inattendus, qui traversaient le monde politique au commencement du siècle, peut-il être mis en balance avec les ouvrages réfléchis, travaillés, où la pensée est méthodique, calme, vraie? Quand un homme a écrit les *Considérations sur la France*, le *Pape*, l'*Église*

[1] Sainte-Beuve lui-même a vengé J. de Maistre des insinuations d'Albert Blanc.

« Les publications sur le comte Joseph de Maistre se succèdent. M. Albert Blanc, docteur en droit de l'Université de Turin, a donné la *Correspondance diplomatique* de M. de Maistre, et a tiré, le plus qu'il a pu le noble écrivain, du côté de la cause nationale du Piémont, en le montrant tout à fait opposé et antipathique à l'Autriche. La réputation de l'illustre écrivain est ainsi en voie de se transformer, et, pour peu que l'on continue, elle aura bientôt changé de parti. On s'est même emparé de phrases très vives qui lui étaient échappées sur le Pape à propos du couronnement de Napoléon, et les voltairiens ont pu se réjouir, tout en ayant l'air de se scandaliser. Cette dernière publication diplomatique mériterait un examen particulier et elle appelle une critique impartiale. Quoi qu'il en soit, M. Albert Blanc n'a pas découvert un nouveau Joseph de Maistre, comme il a l'air de le croire, et comme les ambitieuses formules qu'il met en œuvre le donneraient à penser. C'est toujours le même homme d'esprit, le même gentilhomme chrétien que nous connaissons, avec son timbre vibrant, sa parole aiguë qui part, qui éclate, qui du premier jet va plus loin qu'il ne semblerait nécessaire à la froide raison, mais qu'on serait fâché de trouver plus retenue et plus circonspecte ; car elle porte avec elle bien des vérités, et s'il semble qu'il y ait souvent colère en elle, lors même qu'il s'agit des amis, écoutez, et sachez bien distinguer : c'est la colère de l'amour. (*Causeries du lundi*, t. IV, p. 215 et 216).

Digitized by Google

Gallicane, les *Soirées de Saint-Pétersbourg*, prétendre contre ces immortels témoins, que cet homme n'était ni aussi catholique, ni aussi royaliste qu'on l'a dit, c'est faire une calomnie qui tombera sous le rire des uns, sous le mépris des autres, et qui n'atteindra pas celui qu'elle vise.

Dans sa vie, dans son caractère, dans ses écrits, le comte de Maistre offre, au contraire, l'exemple de la plus magnifique unité : il fut fidèle à Dieu et fidèle à son roi, dès le commencement et jusqu'à la fin. Proscrit et ruiné pour n'avoir pas voulu trahir son roi, il consent encore, pour l'amour de lui, à vivre loin de son pays pendant 25 ans, séparé de toute sa famille, presque sans ressources au milieu d'une cour fastueuse, représentant d'un souverain lui-même exilé et spolié ; il épuise, pour soutenir ce trône chancelant, toutes ses forces, tout son crédit, sans se laisser arrêter ni par les mécomptes, ni par les reproches, ni par les obstacles humainement insurmontables qui se dressaient devant lui ; il prend la parole pour défendre les droits des princes, dès que l'un d'eux est menacé en Europe ; il laisse dans chacun de ses livres d'innombrables témoignages de sa foi monarchique, et quand la mort l'atteint, elle le trouve ministre d'État, dépensant encore pour son pays et pour son roi, les dernières pensées d'un esprit et les derniers efforts d'un dévouement qui n'avaient pas connu de repos. Il ne fut pas moins bon serviteur de l'Église ; et ces deux grandes causes ont consacré son nom. Il restera comme un noble exemple de cette fidélité éclairée, désintéressée, qui n'est commune dans aucun temps, mais qui existe dans tous les temps, qui sait avertir quand il le faut, et se soumettre quand elle le doit, et qui, par un mystérieux privilège, semble ne se rencontrer qu'au service de deux causes : celle de l'Eglise et celle de la Royauté.

René Bazin.

Digitized by Google

Sous le même n° 572 du catalogue des manuscrits de la bibliothèque d'Angers, étaient classées deux lettres du comte de Maistre. La première avait sa place marquée au milieu des jugements du comte de Maistre sur l'art. Je publie à part la seconde ; elle me semble digne des meilleures lettres de cet écrivain, qui n'a rien écrit de médiocre. Toutes deux seront reproduites dans la nouvelle édition qu'on prépare des *Lettres et Opuscules*.

A Madame de Costa[1], *place du Mollard, Genève.*

Lausanne, 8 septembre 1793.

« Un cœur bien fait a beau être occupé par les objets les plus occupans, il y a toujours de la place pour l'amitié. Grand merci donc, Madame la comtesse, de votre belle et bonne épître du 5 qui n'a d'autre défaut que de finir. Oui, madame, la redoutable petite vérole est entrée chez moi comme les Anglais à Toulon, ensuite d'un traité exprès : je l'ai demandée formellement, et j'allais même l'appeler *officiellement* par l'inoculation, lorsqu'elle s'est présentée de fort bonne grâce avec de douces horreurs, qui n'auront pas d'autre effet que de changer, pour quelques jours, un bel enfant en un vilain masque. C'est un grand poids de moins sur mes épaules paternelles. J'étais réellement accablé de soucis, comme vous, Madame, mais par d'autres raisons. J'ai été grandement consolé par cette heureuse petite vérole (car il n'y a jamais eu de danger) et par une lettre de Jenni[2], écrite le 30 d'un lieu solitaire, et qui m'apprend que ma femme s'est sauvée[3], mais où ? mais

[1] Mme la comtesse Costa de Beauregard, femme du comte (depuis marquis) Henry Costa de Beauregard dont la vie a été racontée par son arrière petit-fils, dans un livre d'un grand mérite et d'un vif intérêt, couronné par l'Académie française. (*Un homme d'autrefois*, par le marquis Costa de Beauregard, un vol. in-12. Paris. Plon.)

[2] Jenni était une sœur du comte de Maistre, mariée au comte de Buttet de Belmont, gentilhomme savoyard, alors au service, et combattant sur les Alpes contre les armées révolutionnaires.

[3] Mme de Maistre qui venait d'accoucher de son troisième enfant, Constance de Maistre, s'enfuit de Chambéry, alors au pouvoir des révolutionnaires, le 12 septembre 1793. Elle gagna Lausanne, avec

Digitized by Google

comment? c'est ce que Jenni même ne sait pas. Elle me dit seulement : « Je la crois bien conduite. » Si elle a eu l'esprit d'aller chercher nos avant-postes en Maurienne ou en Tarentaise, c'est la meilleure idée qui ait pu lui tomber en tête. Je ne suis pas parfaitement tranquille, mais je respire. Jenni est dans une montagne où je la crois oubliée, et où il lui sera d'ailleurs fort aisé de se cacher davantage. J'ai bien reconnu, Madame, votre ingénieuse amitié dans la commission que vous avez donnée à votre exprès au sujet de ma femme et de mon enfant : j'attends avec anxiété et reconnaissance ce qu'il vous rapportera. Je ne sais pas la moindre nouvelle de nos armées, excepté seulement que celle de Faucigni est entrée en Chablais, dans la vallée d'abondance, et qu'un honnête homme, arrivé ce matin de Thonon, assure que cette ville sera sûrement attaquée ce soir. Je conçois parfaitement vos angoisses conjugales et maternelles [1]. J'en ai de fraternelles qui, pour être du second ordre, ne laissent pas que d'être fort cuisantes. Enfin, il faut se soumettre et attendre son sort. Le monde est un amphithéâtre, et nous, Madame, nous sommes les martyrs condamnés *aux bêtes* : car c'est cela, ne vous déplaise. Dans la préface de mes opuscules (2e édition), je traite amplement des martyrs et des confesseurs ; je parle aussi des bêtes en naturaliste exercé. Je les divise en *bêtes-ici* et *bêtes-là* : ce n'est pas la division de Linnée, mais il ne faut pas se laisser conduire par les grands noms. Chacun a son système. Le mien est plus simple. Vous verrez tout cela au premier jour, car je vous enverrai l'œuvre. Ce que je vous ai dit l'autre jour est une pure menace. Je n'en suis pas réduit à ne pouvoir vous faire ce présent, j'ai encore de quoi vivre sans me gêner pour plus de quinze jours. Je m'en moque, car ils se sont mis à m'aimer à Turin, et ils sont gens à me payer les appointements qu'ils me doivent. Nombre de gens me croyaient perdu (et se mouraient de joie), à cause de mes admonestations habillées en louanges. Point du tout ; nombre de personnages qui comptent ont pris cela fort bien. Si je parviens par le chemin que j'ai

des peines inouïes, déguisée en paysanne, et presque toujours à pied. Quand elle passa à portée de Mme de Costa, celle-ci lui fit présent de deux chemises d'enfant. M. le marquis de Costa possède une lettre du comte de Maistre, tout entière consacrée à célébrer la magnificence de ce présent.

[1] Le comte Costa de Beauregard et son fils Eugène, qui n'avait que quatorze ans, combattaient dans l'armée royale de Savoie.

Digitized by Google

choisi, je serai un plaisant phénomène dans ce climat, ce sera une aurore boréale au Sénégal. Mais j'ai un système sur les hardiesses de la vérité, que je vous raconterai une fois, car pour aujourd'hui, je n'ai que le temps nécessaire pour vous parler de cette gueuse de Constantin qui vous aime de tout son cœur et de M. Baret[1] que vous possédez donc. Mais comment diable faites-vous pour avoir toujours quelque brigand dans votre hôtel ? Faites mille compliments de ma part à celui que vous tenez. J'ai fait sa connaissance chez le papa avec un extrême plaisir. J'espère qu'un jour nous mangerons ensemble les chapons du Villars[2] avec plus de tranquillité d'âme, et que nous pourrons parler de la *canaillocratie* les fenêtres ouvertes.

« Bon jour, ou plutôt bon soir, Madame la comtesse. Souvenez-vous toujours que tout ce qui existe ici (maison Combe, 2e appartement), vous aime *à bride-abattue*, comme disait notre amie commune Mme de Sévigné. »

[1] L'abbé Baret, précepteur du marquis Henry. Il est souvent question de cet excellent homme dans *Un homme d'autrefois*.

[2] Le Villard, château des Costa. V. dans *Un homme d'autrefois*, la délicieuse peinture du Villard et de ses habitants.

Digitized by Google

RECHERCHES HISTORIQUES

SUR

LE CANTON DE BIERNÉ

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS

SAINT-MICHEL-DE-FEINS (*Suite*).

Notice historique sur les seigneurs des châteaux et seigneuries de Douet-Sauvage, de Mauvinet, de la Gresleraie, de Goubis, de Chivré, de la Motte-Cormenant, de la Suhardière, de l'Hommaie, de Villouin, de Clairveau et de Châteaugaillard. — Histoire des curés, d'après les archives paroissiales. — M. Chudeau, curé, est obligé de se cacher pendant la Terreur. — Souvenir des guerres de la chouannerie. — Liste des maires de Saint-Michel-de-Feins.

La ferme actuelle de *Chivré* était jadis le siége d'un manoir assez important ; les derniers restes du castel ont été enlevés au commencement de ce siècle. L'habitation se dressait auprès de la mare actuelle de la métairie et devait être fortifiée, car les fondements des anciens murs avaient plus de douze pieds d'épaisseur. Cette terre appartenait à la famille des de Chivré, seigneurs du Plessis-Chivré, château de la commune d'Étriché (Maine-et-Loire) [1], depuis au moins le commencement du XIIIe siècle. Elle a dû emprunter son nom à ses possesseurs ou fondateurs. Les de Chivré s'intitulèrent successivement seigneurs du Plessis-Chivré, de la Barre de Bierné, des Moulins d'Ivray, de la

[1] Plessis-Chivré (le). *Plessiacum* 1248 (H. Chalocé, II, 91).

Digitized by Google

Guenaudière, de l'Étang, de la Chevallerie, d'Igné, de Bestor, de Millaud, de Varennes, de la Guillochonnière, de la Lousserie, de la Boulletière, du Plessis-Bourreau, de la Brière, du Bois-au-Baron, de Bierné, de Marigné, de la Roche-d'Écuillé, etc. Ils portaient comme armoiries : *D'argent au lion de sable armé, lampassé et couronné d'or.* [1] Gohory dit; *le lion de sable armé, lampassé et couronné de même*, et : *D'or à un lion de sable armé et couronné de gueules* [2]. Cette maison est éteinte depuis longtemps. Nous en parlerons, avec plus de détails, quand nous étudierons l'histoire du château de la Barre de Bierné.

Charles de Chivré rendait aveu à la seigneurie de Bréon-Subert de Daon, le 2 juin 1447, pour raison de sa haute justice de Chivré, dont la seigneurie s'étendait sur Saint-Michel-de-Feins [3]. Pierre de Chivré se reconnaissait, à son tour, sujet de cette châtellenie en 1451. Le curé de Saint-Michel était, en 1456, vassal du fief de Chivré, d'après un manuscrit de la cure. Simon de Chivré était seigneur du lieu en 1510. Il devait foi et hommage, pour ses vignes du *Grand-Deffais*, au châtelain de Daon [4]. Le seigneur de Chivré était en même temps seigneur de Marigné en 1525, d'après le censif inédit de Saint-Laurent-des-Mortiers [5]. Simon de Chivré nomme, dans la déclaration des choses hommagées faite par lui, le 10 mars 1539, par devant le lieutenant de la sénéchaussée d'Angers, la terre de Chivré en Saint-Michel-de-Feins, dont il fixe le revenu annuel à 80 livres. Il cite également, dans un aveu du 11 mars de la même année, le fief de *Marteu*, comme relevant de la Motte-

[1] Mss. 995, p. 85. — Roger, mss. 995, p. 1. — Mss. 439. Audouys, mss. 994, pp. 55, 52.
[2] Gohory, mss. 972, pp. 113 et 45.
[3] V le Censif inédit de la châtellenie de Bréon-Subert de Daon en 1769, fol. 60, 58, 59, 57.
[4] Ibid. fol. 58.
[5] V. *Le papier des cens, tailles, et debvoirs deux d la Terre et Seigneurie de Sainct-Laurens-des-Mortiers* en 1525 et 1526. Ce manuscrit inédit est à la Bibliothèque de la ville de Château-Gontier.

Digitized by Google

Cormenant et de la Tousche. Il en avait une faible partie qui lui rapportait 1 livre 15 sols de revenu [1]. Les de Chivré s'allièrent vers ce temps aux seigneurs de l'Houillère de Saint-Michel-de-Feins. Puis le domaine de Chivré fut abandonné aux cadets de cette famille qui, ayant peu de fortune, furent obligés de se mésallier souvent, comme l'attestent les registres paroissiaux. Une branche des de Chivré résidait à la Touche-Moreau de Seurdres [2], une autre possédait des terres en Marigné. Françoise de Chivré rendait aveu à la châtellenie de Bréon-Subert, en 1604, pour la *Béziterie*. Une autre dame du même nom habitait à la Touche-Moreau, lors de son décès, en 1674. Pierre d'Andigné, écuyer, sieur de Chivré, demeurait en 1658 en sa maison de *Coullonge* en Seurdres [3]. François Déan, sieur de la Pouletterie, était, en 1680, propriétaire de Chivré et de la Gresleraye [4]. Il rendait aveu au seigneur de Daon le 28 octobre 1694. Le censif de la châtellenie de Bréon-Subert mentionne, à la date du 7 septembre 1769, l'aveu de M. Louis-Charles de Beauregard du Fresne pour le lieu de Chivré en Saint-Michel-de-Feins [5]. Cette terre fut vendue nationalement pendant la Révolution.

La Motte-Cormenant est également réduite à l'état de simple ferme, après avoir été un château imposant. Une vaste cave régnait sous l'ancien bâtiment et il y avait auprès des étables, autrefois, un tertre entouré de douves profondes. Lorsqu'on fit écouler l'eau on y trouva des poutres énormes. On en retira aussi une grande quantité de pierres qui servirent à paver et à établir des clôtures, ce qui prouvait qu'il y avait eu un donjon sur cette cette éminence, au moyen âge. Ce castel aura été détruit

[1] *Archives de Maine-et-Loire*, Série E, n° 2010.
[2] Archives de la Mayenne, série B, 2629.
[3] Archives de la Mayenne, série B, 2627.
[4] Ibid. série B. 2392.
[5] Censif inédit de la châtellenie Bréon-Subert de Daon en 1769 fol. 51.

Digitized by Google

pendant la guerre de Cent Ans par les Anglais, comme celui de Cens.

La seigneurie relevait directement de la châtellenie de Daon. *Cens*, les *Bégards* soumis à la *Suhardière*, et d'autres lieux moins importants, dépendaient de la Motte-Cormenant. La terre de l'*Houillère* avait été concédée aux moines de l'abbaye du Mélinais par les seigneurs de la Motte-Cormenant, qui affectionnaient particulièrement ce monastère. Ces religieux possédaient déjà la chapelle des *Picoulières* de Seurdres, dont le bénéfice consistait dans deux closeries ainsi que dans un petit trait de dîmes en Saint-Michel-de-Feins.

Voici la liste des seigneurs de Cens suivie de celle des seigneurs de la Motte-Cormenant, d'après les Archives du château de la Sionnière :

Guillaume de Cens était châtelain du lieu en 1448. Après lui on trouve Jehan de Cens, écuyer, en 1488 ; Jacques de la Roche en 1547. C'est à lui que Jehanne de Charnières rendait hommage, au nom de ses enfants mineurs, pour son lieu de la Béziterie, le 18 août 1547. Cette dame était veuve de François de Chivré, en son vivant, sieur de la Béziterie en Marigné. Le 12 juin 1572, Martin Gautier, écuyer, époux de Marguerite de la Roche, se disait seigneur de Cens. Il vivait encore le 10 avril 1585. Jean Gilles était sieur du lieu le 7 juillet 1599. Michel Desnos, mari de Joachim Gilles devint à son tour propriétaire de Cens. Il prenait dès 1630 le titre de châtelain de cette seigneurie. Il obtint du roi Louis XIII des lettres royaux d'abréviation, pour pouvoir convoquer ses vassaux à Daon, au lieu de les réunir à Cens, comme cela se faisait auparavant. Il était seigneur de Cens et de Fontenelles. Le 3 juin 1631 il rendait aveu au seigneur de la Motte-Cormenant. Maître Michel Maubert, prêtre, demeurant à Villevêque, acheta la seigneurie de Cens le 5 août 1682[1]. Ses héritiers vendirent, en 1714, ses

[1] Archives du château de la Sionnière.

Digitized by Google

biens à M. H. de Quatrebarbes[1]. Aujourd'hui cette ferme a cessé de faire partie des propriétés de la famille. Elle appartient à M. L. Couët, de Château-Gontier : elle avait été achetée par son père.

Le premier seigneur connu de la *Motte-Cormenant* est Jehan Ier, seigneur d'Ingrandes en Azé, en 1435[2]. La famille de ces seigneurs d'Ingrandes avait jadis été suzeraine de *Courmenant*, près Sillé-le-Guillaume. C'est sans doute du nom de ce fief qu'est venu celui de la Motte-Cormenant ou Courmenant. On rencontre ensuite Jehan II, écuyer, seigneur de la Motte-Cormenant, de Juigné et de Saint-Jean-des-Mauvrets, marié à Louise de Châteaubriant, fille de Jean de Châteaubriant[3]. Il reçut en 1496 l'aveu des membres de la confrérie de St-Nicolas, pour leurs vignes situées au clos de *Passe-Gelée*, en Saint-Michel-de-Feins[4]. Au commencement du seizième siècle, le fief de la Motte-Cormenant passa dans une autre famille ; les des Rotours ou des Rottroux en devinrent propriétaires[5]. Ils portaient : *D'azur à trois besans d'argent*, 2 *et* 1[6]. Ils étaient en outre alors seigneurs de Parigné, paroisse d'Athée.

Le 9 avril 1540, Robert des Rotours fait la déclaration « des choses héritaux », qu'il tient en fief ou arrière fief, pour son lieu de la Motte-Cormenant soumis à la châtellenie de Daon[7]. On voit dans les Archives de la cure de Saint-Michel, que le curé de la paroisse devait au seigneur de la Motte-Cormenant: « chacun an, à la vigile et jour de St-Julien d'hyver, fournir deux cierges, chacun d'une livre de cire à l'autel de St-Julien, pour faire le service, ainsi que yespres et matines des morts, et la messe et prières,

[1] Archives de la Sionnière.
[2] Ibid.
[3] *Dictionnaire Hist. de Maine-et-Loire* au mot *St-Jean-des-Mauvrets*.
[4] Archives de la cure de Saint-Michel-de-Feins.
[5] *Archives de Maine-et-Loire*, série E. N° 3853.
[6] Audouys, mss. 994.
[7] *Archives de Maine-et-Loire*, série E, 3853.

Digitized by Google

et recommandacions, le tout à cause de sa dixme des vendanges qui était due au seigneur de la Motte-Cormenant au cloux de la Motte, et à cause de sa dixme de laynes que ledict seigneur avoit droict de prendre en tout son dict féage et que prend le curé à la charge du service cy-dessus [1]. » Messire Jehan Lemercier, curé de Saint-Michel-de-Feins, reconnaissait, dans ses aveux du 15 mai 1595 et du 13 juillet 1598, être tenu des obligations que nous venons d'énumérer, et certifiait qu'il avait toujours soin de faire « les prières et recommandacions des seigneurs dudict lieu, et de prier pour le repos des âmes de leurs amys [2]. »

Les de Charnacé furent seigneurs de Gastines et de Motte-Cormenant en 1572. Ils portaient : *D'azur à trois croix pattées d'or* [3]. Jean des Hayes, mari de Michelle de Charnacé, fille de Mathurin de Charnacé, acquit par cette union la seigneurie de la Motte-Cormenant. Urbain des Hayes était seigneur de Crie et de la Motte-Cormenant en 1631. Les des Hayes de Crie portaient : *Parti d'argent et de gueules, à trois annelets posés 2 et 1, les deux premiers de l'un dans l'autre et le troisième de l'un à l'autre* [4]. Marie des Hayes était mariée, selon les Registres de la paroisse de St-Michel, en 1652, à M. de Bommier de la Motte qui portait : *D'argent à trois cœurs de gueules* [5]. Elle rendait aveu à la châtellenie de Daon, le 26 mars 1685, pour son fief et seigneurie de la Motte-Cormenant [6]. Elle était alors veuve de N. H. Ferrand, son second mari. Henri des Hayes se reconnaissait, à son tour, sujet de la seigneurie de Bréon-Subert le 3 décembre

[1] Aveu du 24 juin 1575. Archives de la cure de Saint-Michel-de-Feins.
[2] Archives de la cure de Saint-Michel-de-Feins.
[3] Audouys, mss. 994, p. 52.
[4] Cauvin, *Armorial du Maine*.
[5] D'Hozier, mss. p. 990.
[6] Censif inédit de la châtellenie de Bréon-Subert de Daon, en 1769 fol. 142.

Digitized by Google

1697[1]. Il s'intitulait, en 1706, seigneur de Crie en Argenon, de la Perrine en Avoise et de la Motte-Cormenant. La terre de la Perrine appartenait aux des Hayes depuis le mariage de Marc des Hayes avec Jehanne Lecornu[2].

Il convient d'indiquer quel était ce seigneur de la Corbinaye que, dans nos Recherches Historiques sur Daon, nous avions classé parmi les seigneurs de la Motte-Cormenant, d'après les notes de M. l'abbé Foucher. Une étude plus approfondie nous autorise à affirmer que ce personnage pouvait être allié à la famille de ces châtelains, mais qu'il ne fut jamais seigneur du lieu dont nous nous occupons. Voici le résultat de nos investigations personnelles. M. le curé de St-Michel écrit ce qui suit dans son manuscrit : « En 1650, Messire Pierre de la Corbinaye était seigneur de la Motte. Dame M. Lecornu des Hayes, son épouse (peut-être sa veuve) consentit et assista au mariage de mademoiselle N. de la Corbinaye sa fille avec M. Nicolas Mellet. » Or ce passage est inexact, comme nous allons le démontrer à l'aide des mentions des registres paroissiaux de St-Michel-de-Feins appuyés par des extraits des Archives du Présidial de Château-Gontier.

Le sieur de la Corbinaye s'appelait René, et non pas Pierre, et sa femme Marguerite de la Motte, au lieu de M. Lecornu des Hayes. Enfin il ne s'agit pas ici de la Motte Cormenant, mais bien de la *Motte-Baracé*, château de la commune de Baracé (Maine-et-Loire). Jamais sur les registres paroissiaux René de la Corbinaye ne prend le titre de seigneur de la Motte-Cormenant.

« Le septième jour de novembre mil six cent cinquante et sept, selon le registre paroissial de Saint-Michel-de-Feins, fut baptisée en l'Eglise demoiselle Pétronille de la

[1] Censif inédit de la châtellenie de Bréon-Subert de Daon, en 1769, fol. 142.

[2] Archives du château de la Sionnière. — L'*Armorial d'Anjou* cite les d'Andigné comme seigneurs de la Motte-Cormenant (Premier fascicule, p. 36).

Digitized by Google

Corbinaye, fille de Messire René de la Corbinaye, escuyer, et de damoiselle Marguerite de la Motte. Fut parrain messire Pierre de la Corbinaye, sieur du Bourgeon au Maine, et marraine demoiselle Pétronille Lecornu ; ladicte Pétronille de la Corbinaye était âgée de vingt et un mois quand elle fut baptisée[1]. » La dame de la Motte et ses filles assistent à plusieurs baptêmes et mariages et signent sur les registres[2]. « Le vingt-quatrième jour de juillet mil six cent soixante et quatorze furent mariés en l'église M. Nicolas Mellet, officier, seigneur de la Tremblaie, fils de défunt messire Bertrand Mellet et de dame Charlotte Gomette, et Petronille de la Corbinaye, fille de défunt messire René de la Corbinaye, écuyer, et de Marguerite de la Motte, de cette paroisse. » Furent présents : vénérable et discret Louis Mellet, seigneur du Mas et curé de Bourgon au Maine, qui célébra le mariage; Michel du Boul, écuyer, seigneur de la Sionnière ; Charles-Alexis de Quatrebarbes, écuyer, seigneur de la Roussardière ; Claude Gaultier de Bruslon, curé de Bierné ; Julien Théard, curé de Châtelain ; François de la Corbinaye, chevalier de l'ordre de Malte ; demoiselle Marguerite de la Motte, mère de ladicte Pétronille de la Corbinaye ; Anne du Boul, fille de Michel du Boul ; Jean Amette, sieur de la Bourdonnaye ; Pierre Simier, sieur de la Barrière, chirurgien ; Louis de la Motte-Baracé ; Gabrielle de Champagné ; Jacques Berthelot, prêtre-sacriste de la paroisse ; Marin Dahuillé, curé de St-Michel-de-Feins ; René et Renée de la Corbinaye ; Pierre des Vaulx, sieur de la Couldre[3]. » Nicolas Mellet, époux de Pétronille de la Corbinaye, eut, en 1676, un procès avec Pierre de la Motte, seigneur de Baracé, héritier de Marie de la Motte, épouse de Pierre d'Andigné, chevalier, seigneur de Chivré[4]. René

[1] Registres de la paroisse de Saint-Michel-de-Feins.
[2] Ibid.
[3] Registres de la paroisse de Saint-Michel-de-Feins.
[4] Archives de la Mayenne, série B. 2377.

Digitized by Google

de la Tullaye, onzième du nom, chevalier, seigneur de la Jaroussay, épousa, le 1er août 1688, par contrat passé devant Ernoul et Ferraoul, notaires de la châtellenie du Louroux et de la juridiction de Jarzé, mademoiselle Renée de la Corbinaye, seconde fille de René de la Corbinaye, chevalier, seigneur de la Corbinaye, et de dame Marguerite de la Motte-Baracé[1]. Les de la Corbinaye portaient : *D'argent à la croix denchée de gueules cantonnée de quatre corneilles de sable*[2]. Marguerite de la Motte, décédée en 1690, avait épousé en secondes noces René de Quantineau, écuyer, sieur de Saint-Philbert[3].

Angélique de Scépeaux était dame de la Motte-Cormenant le 21 mai 1744, et Claude, marquis de Scépeaux, rendait aveu le 4 septembre 1769 pour son lieu de la Motte-Cormenant « ayant droit de moyenne justice et situé dans la paroisse de Saint-Michel-de-Feins. » Il était alors lieutenant des gardes du roy[4].

Il existait encore d'autres domaines importants tels que ceux de l'*Hommaie-Brunet*, de *Malabry*, de *Grigné*, de la *Suhardière*, de la *Bréhaudière*, de *l'Houillère*, de la *Faverie*, de *Villouin*, de *Château-Gaillard*, de la *Huaudière* et de la *Martinière* : nous dirons quelques mots sur chacun d'eux.

L'*Hommaie-Brunet* était un fief ancien dont le siège était établi dans un champ de Grigné, non loin de la Chesnaye. Il fut divisé au seizième siècle : de là vinrent les fiefs de *Malabry* et de la *Bréhaudière* André Foucher était, en 1476, sieur de ces deux fiefs, comme le prouve un

[1] *Généalogie de la Famille de la Tullaye en Bretagne et en Anjou*, extraite du tome onzième des Archives généalogiques et historiques de la noblesse de France publiées par M. Lainé, à Paris, chez l'auteur, 8, rue de Taranne, en 1847. Archives de la Mayenne, série B 2403.

[2] *Généalogie de la famille de la Tullaye*.

[3] Archives de la Mayenne, série B, 2403.

[4] Censif inédit de la châtellenie de Bréon-Subert de Daon en 1769, fol. 31.

Digitized by Google

aveu rendu par lui à la Sionnière dans lequel il dit que Malabry était « un pied de fief » provenant de l'Hommaie-Brunet. Nous savons déjà que les de Possard acquirent Malabry en 1532[1]. Jehan d'Andigné s'intitule, en 1570, seigneur de la Gresleraie et de la Brehaudière. Il est possible que, même avant le démembrement de l'Hommaie-Brunet, la Bréhaudière fût déjà un fief, puisque, dans les aveux de Goubis, Etienne Ory se reconnaît, en 1314, sujet de cette seigneurie[2]. La *Tousche de Grigné* avait pour seigneur, en 1402, Guillaume Quatrebarbes écuyer; en 1505, Jean de Possard, et en 1655, Michel du Boul, écuyer, seigneur de la Sionnière et de Grigné[3]. M. le marquis Louis de Quatrebarbes en est le propriétaire actuel. La *Suhardière* était jadis un château entouré de douves où l'on a trouvé en fouillant un boulet de canon. Ce lieu relevait du fief du Fouilloux, comme le prouve un aveu de Pierre d'Argenton en 1527. Le fondateur du Portal acquit la Suhardière au seizième siècle. Les Sourdrille la possédèrent ensuite. René Gouesse, curé de Saint-Laurent-des-Mortiers, en était seigneur en 1632. Elle faisait partie en 1835 des biens de Mme de Farcy, née de Bonchamps[4].

La *Faverie* était de la mouvance de la Commanderie des Templiers d'Angers, qui y eurent peut-être un couvent, car les Hospitaliers, qui héritèrent de leurs biens, avaient des rentes de blé sur divers terrains voisins de l'Houillère et de la Faverie[5]. Ce lieu appartenait au seizième siècle à la famille de l'*Houillère*, alliée aux de Chivré et aux des Hayes de Crie[6]. Joachim de l'Houillère et René de la Planche[7] étaient sieurs de la Faverie. *Clairveau* était aux

[1] Archives de la Sionnière.
[2] Ibid.
[3] Archives de la Mayenne, série B. 2366.
[4] Archives de la Sionnière.
[5] Archives de la cure de Saint-Michel.
[6] Ibid.
[7] Archives de la Mayenne, série B. 2300.

Digitized by Google

mains des d'Andigné à la même époque[1] ; nous avons parlé dans nos précédents travaux de *Villouin* qui fut partagé en trois parties : le *Grand Villouin*, le *Petit Villouin* et *Chanteloup*. Comme la *Mare* et la *Robinerie*, Clairveau relevait pour partie de Villouin. Quant au *Château-Gaillard*, il s'élevait à l'angle de la route actuelle de St-Michel à Daon et dépendait de Goubis. Le seigneur avait droit de garenne. Phelipes de la Ferrière en était dame en 1487 ; elle était veuve de Macé Gaubert. Jehanne Chalopin y résidait en 1540 et Jacques de la Vallée en 1578. Ce dernier était sieur de Saint-Victeur et époux d'Antoinette Chalopin[2]. Les des Hayes de Crie achetèrent plus tard ce castel. Le village de la *Martinière* était appelé dans les anciens titres « l'estre aux Huauds, » parce qu'il avait été possédé par les seigneurs de la Huaudière. La famille des Huaud de la *Huaudière* était ancienne. Un Huaud était en 1414 receveur féodal de Goubis. Georgette de Goubis lui fit un don ainsi qu'à son épouse dans son testament. Les Le Gauffre, cousins des Huaud, furent receveurs féodaux des châteaux du voisinage. Tobie Le Gauffre fut procureur au Châtelet. Il y avait en 1578 un moulin à tan à la Martinière. Les Le Gauffre s'allièrent aux Guitter, aux Gouesse de Saint-Laurent-des-Mortiers, aux Guitteau de l'*Effrière* et de *Bannes en Charnic*[3].

Nous savons que le *Bourg-Coquin* était compris dans le fief curial de St-Michel-de-Feins. Ce lieu était situé dans un champ de la *Croix-Gigon*[4]. On donne ce nom à la croix qui garde l'entrée du bourg du côté d'Argenton. Nous avions dit que le *Bourg-Coquin* dépendant de la cure, était sur la limite des paroisses de Daon et d'Argenton. Il est bien vrai qu'il existait entre les fermes de la *Boutinière*

[1] Archives de la Mayenne, série B. 2302.
[2] Archives du château de la Sionnière.
[3] Archives de la cure de Saint-Michel.
[4] Ibid.

Digitized by Google

et du *Petit-Comeray* un lieu de ce nom : mais ce n'est pas celui-là qui appartenait au curé de St-Michel-de-Feins. Ce village fut détruit en 1660 par Gigon, propriétaire de *Château-Gaillard*[1] ; on aura donné le même nom aux maisons construites sur le territoire de Daon, à une époque postérieure. D'autres maisons citées dans les anciens titres ont disparu. Saint-Michel a perdu la *Mare* et *Gombault*, mais a acquis les *Assis de Goubis*, jadis d'Argenton.

Il y avait autrefois à Saint-Michel six ou sept prêtres possesseurs de bénéfices[2]. On comptait en 1548 six ecclésiastiques en résidence, le curé, Jean Madiot, prêtre à la *Besnerie*, et les chapelains du Portal, de la Gresleraie, de la Brehaudière, de la *Chotardière*, sans compter les prêtres qui desservaient les prestimonies moins importantes. Les trois quarts de la paroisse étaient plantés en bois ou couverts d'étangs. Sur la Motte-Cormenant il y avait douze journaux de bois en taillis et en futaie, ainsi que quarante quartiers de vigne, d'après les papiers censifs.

Pierre le Regrattier qui vivait à la fin du quatorzième siècle, est le premier curé dont les archives paroissiales fassent mention. Philippe Hyemery administrait la paroisse en 1438. Guy Collin docteur ès-lois, lui succéda en 1439 et fut remplacé lui-même en 1445 par N. Brou. Jean Raoul était curé en 1450. Il fit hommage en 1460 de ses dommaines et féages à Monseigneur l'évêque d'Angers. Nous trouvons ensuite Olivier Alinant en 1509, François de Chivré en 1558, Mathurin Jouy, en 1583, plus tard curé à Saint-Laurent-des-Mortiers et Jean Lemercier en 1593. Ce dernier eut de nombreux démêlés, comme ses prédécesseurs, avec l'abbesse du Ronceray au sujet des dîmes et des novales. La peste sévit dans la contrée ainsi que la guerre et la famine pendant les dernières années du XVIe siècle[3].

[1] Archives de la cure de Saint-Michel.
[2] Ibid.
[3] Ibid.

Digitized by Google

Jean Lebreton, seigneur de Saint-Gilles, succéda à Jean Lemercier en 1612 jusqu'en 1617, époque à laquelle Pierre Heriveau devint curé. Il était originaire d'Argentré. C'est lui qui mit en ordre les registres paroissiaux, dont les premiers actes sont datés de 1586. Il demanda, en prenant possession de la cure, qu'on lui fournît les ornements nécessaires à la célébration du service divin et le mobilier indispensable pour sa maison. Les habitants, réunis en assemblée, au son de la cloche, selon la coutume, pour délibérer devant la grande porte de l'Église, refusèrent, après mûr examen, d'accueillir cette requête en disant que les curés précédents n'avaient jamais adressé de semblables réclamations[1]. Ils ajoutaient que M. Lemercier n'avait trouvé aucun meuble « ne mort ne vif » quand il était venu et que ses héritiers avaient recueilli ce qu'il avait laissé à son décès. Ils prièrent donc le curé de se pourvoir de ce dont il avait besoin, en l'assurant que ses parents pourraient prendre à sa mort ce qu'il leur lèguerait. Le curé accepta cet arrangement, et un contrat fut immédiatement rédigé par un notaire pour constater l'accord intervenu entre le pasteur et les fidèles. On voit dans les archives de la cure plusieurs traités analogues. M. Heriveau eut en 1629 un procès avec les doyens et les chanoines de St-Jean d'Angers, au sujet de la dîme de la moitié d'un champ nommé la *Hache*, qui dépendait de la *Closerie du Pavé*. Les chanoines prétendaient que cette partie du terrain qui touchait au champ de la *Cornetterie* appartenant au bénéfice de la chapelle de la *Hatterie* était situé sur le territoire de Saint-Laurent-des-Mortiers. Ils en revendiquaient donc la dîme; mais ils furent déboutés de leur plainte, car il fut prouvé que depuis un temps immémorial la procession de la Saint-Marc passait par un

[1] Archives de la cure de Saint-Michel.

Digitized by Google

petit sentier qui séparait le champ de la *Hatterie*, ou clos des *Souches*, de la portion en litige[1].

Des maladies épidémiques ravagèrent le pays en 1627: quarante personnes succombèrent. Le fléau se déchaîna de nouveau en 1639 et emporta trente-deux victimes. Nous avons déjà raconté l'épisode de la veuve de Ménil qui, venue à Saint-Michel pour s'y réfugier, après avoir perdu son mari mort de la peste, fut contrainte par les habitants de déguerpir. M. Heriveau mourut en 1657. On lit sur une plaque de cuivre placée dans la sacristie qu'il léguait à la cure: « le verger et deux quartiers de vigne joignant le presbytère pour lui être dit à perpétuité un service dans l'octave de Pasques et un autre dans l'octave de la Pentecôte, aux frais de ses successeurs curés[2]. »

René Casnier fut curé de 1657 à 1659; Marin Dahuillé de 1659 à 1707. La grêle ruina la région en 1662: un orage épouvantable découvrit, vers le même temps, la nef et le clocher. La famine, dite la misère du Craonnais, se fit sentir dans la paroisse en 1683. Une autre année le feu prit à l'église et détruisit une partie du linge ainsi que des livres liturgiques. La prieure du Ronceray, comme ses

[1] Archives de la cure de Saint-Michel.

[2] Archives de la cure de Saint-Michel. On lit sur une ardoise, dans la sacristie, l'inscription suivante : « Cy gist le corps de defunct honorable homme Luc Lemesle : vivant, par testament du 9 sept. 16.., passé devant Jean Béron, notaire à Saint-Laurent, feu Luc Lemesle, notaire de ladicte cure a fondé dans cette église de Saint-Michel un service de trois grandes messes, dont la première sera de l'office du jour, la 2e de L. et la 3e de Requiem avec les mastines des morts, pour estre le tout célébré le 18 octobre, jour de la Saint-Luc, plus a fondé l'hymne de Stabat pour estre à perpétuité chaque jour de caresme, excepté les dimanches, avec obligation à M. le curé d'avertir le peuple dès le dimanche précédant le caresme, au prone de la messe parochiale et l'exhorter à prier Dieu pour le testateur et faire sonner la cloche avant que sonne ledit Stabat, et pour tout service a légué la somme de sept livres de rente perpétuelle aux curés et chapelains de ceste église et dix sols au sacriste pour la sonnerie des cloches, plus a légué un cierge de cire blanche du poids d'une livre pour estre mis dans la susdite église au jour et feste de la Purification pour servir au Stabat qui sera chanté chaque jour de caresme et s'il en reste aux autres festes de la Vierge. Requiescat in pace. »

Digitized by Google

devancières, harcela le curé à diverses reprises. Enfin après de nombreux démêlés, un accord intervint et un acte d'arrentement du prieuré fut passé en 1693 devant maître Symphorien Guesdon, notaire royal à Angers. Il y est dit que la dame du Ronceray « baille, céde et arrente au sieur Dahuillé et à ses successeurs : 1° les dîmes qu'il paioit à St-Michel, Bierné et Argenton ; 2° ses maisons et granges neuves ; 3° les vignes dépendant du prieuré, pour vingt livres de rente foncière payable à la mi-mars et à la Pentecôte. » Quant aux droits féodaux, elle se réservait « la seigneurie de la paroissie avec le fief, honneurs, sujets et vassaux qui en dépendent, assemblée, ainsi que son banc attaché au balustre du grand autel dans le chanceau du côté de l'épitre. » Enfin les curés étaient chargés de « faire tenir tous les quinze ans les assises à leurs frais, au nom de la prieure[3]. » Le chapitre d'Angers avait une rente de neuf deniers sur la cure de Saint-Michel-de-Feins[1]. Alors les paroissiens ne payaient qu'un sol, par an, pour avoir le droit de s'asseoir sur la selle ou billot qu'ils remportaient après la cérémonie. M. Dahuillé mourut en 1707, avant d'avoir pu reconstruire les deux chapelles, comme il l'avait souhaité[1].

Jean Poirier, curé de 1707 à 1722, donna un tabernacle, des cartes d'autel dorées, des chapes, faites avec les robes d'une vieille demoiselle noble devenue religieuse du Ronceray, et obtint d'une dame du Châtelet pour plus de quatre cents francs d'ornements sacerdotaux. Pierre Péan, natif de Laval, docteur en théologie, curé de Saint-Michel en 1722, offrit en 1732 une Sainte-Table, semblable à celle de l'église de Contigné; c'est-à-dire qu'elle devait « être en bois de chêne bon et loyal. » Il mourut subitement à Laval, au moment de dire la messe. Il avait rebâti le presbytère presque en entier. Jacques Allard,

[1] *Archives de Maine-et-Loire*, G. 352, fol. 311.

Digitized by Google

d'Angers, curé en 1751, donna en 1752 l'horloge qui fut fabriquée par Hamon, maréchal-serrurier de Longuefuye et qui coûta deux cents livres. Des pluies continuelles en 1769 ruinèrent la contrée, et la famine causa de grands ravages en 1770. Le roi Louis XV envoya des sacs de riz pour nourrir les pauvres, par l'intermédiaire de l'intendant de Tours.

Les habitants de Saint-Michel furent poursuivis assez souvent, au dix-septième et au dix-huitième siècle, « pour rebellion et violences envers les commis des aides[1]. » Plusieurs personnes de la paroisse furent arrêtées, par ordre du lieutenant criminel, et condamnées, par jugement du Présidial de Château-Gontier, à la marque sur les deux épaules, au bannissement, à l'amende honorable, aux galères à perpétuité pour divers crimes contre les personnes et les propriétés[2]. Le curé de Saint-Martin-de-Villenglose bénit deux cloches en 1778 : la grosse pesait 378 livres, au poids du roi, et la petite qui fut détruite pendant la Révolution 280 livres. Une épidémie de dyssenterie causa, cette année-là, la mort de beaucoup de gens. On comptait à la fin du dix-huitième siècle 123 feux à Saint-Michel, selon les rôles de la répartition des tailles et de ses accessoires sur les habitants, montant en 1771 à 2,273 livres. Les privilégiés étaient : le curé et les vicaires, ainsi que Jacques Sourdrille, chevalier, seigneur de Chambrezais[3].

Mathurin Chudeau, né à Saint-Mathurin-sur-Loire, diocèse d'Angers, fut curé en 1785. Il continua la reconstruction du presbytère : mais la Révolution le chassa au moment où il terminait ses travaux[4]. Il refusa le serment

[1] Archives de la Mayenne. Election de Château-Gontier, série C. 252 (1696-1716).
[2] Archives de la Mayenne, série B. 2788, 2741. (1717-1761).
[3] Archives de la Mayenne, série C. 221. (1695-1771). Il y avait, en 1704, 88 feux.
[4] Archives de la cure de Saint-Michel.

Digitized by Google

à la Constitution civile du clergé et parvint à se maintenir dans sa paroisse, alors que toutes les cures voisines étaient aux mains des intrus. Mais la persécution étant devenue plus ardente, il dut se cacher dans les fermes, sans jamais abandonner son troupeau. Souvent obligé de s'éloigner, il reparaissait dès que les fureurs révolutionnaires semblaient un peu apaisées[1]. Il faillit même être pris par les Bleus plusieurs fois, et notamment au château de la Bossivière, d'Argenton le jour où, comme nous l'avons raconté, un détachement de patriotes arrêta les dames de Luigné, ainsi que l'abbé Ledoyen. Après avoir suivi l'armée vendéenne jusqu'à Laval, il rentra au bercail. Il ne cessa d'administrer, en secret, les sacrements, et il pénétrait même quelquefois, la nuit, jusque dans Château-Gontier, à la faveur d'un déguisement. Un prêtre intrus fut imposé aux habitants de Saint-Michel; il ne les scandalisa pas longtemps par sa présence, car il fut tué quinze jours après son arrivée par un des chevaux qui traînaient la charrette chargée du mobilier de son ancien domicile[2]. Nous avons parlé du combat livré, en 1795, auprès de la Gresleraye, dans lequel trois officiers royalistes furent tués; on les enterra dans le cimetière, entre la chapelle et la croix; plusieurs paroissiens du bourg, accusés de trahison, furent fusillés par les Chouans. Une rencontre eut lieu aussi à Grigné entre une poignée de Chouans et un détachement de gardes nationaux unis aux patriotes des communes environnantes, armés de fusils, de fourches, de faux et de volants. Les Chouans étaient au nombre de six et leurs adversaires comptaient environ cinq cents hommes dans leurs rangs. Dudouët d'Argenton se distingua par sa bravoure et mérita les éloges de Coquereau, qui repoussa l'ennemi au cri de Vive le Roi ! M. Chudeau, obtint, en 1796, de célébrer de nouveau les saints mystères; il fut traqué

[1] Archives de la cure de Saint-Michel.
[2] Ibid.

Digitized by Google

cependant, après le 18 fructidor, et réduit à se cacher encore une fois jusqu'en 1800. Il eut la douleur de voir sa paroisse supprimée, lors de la conclusion du Concordat, et il fut nommé desservant de Loigné. Il revint bientôt mourir à Saint-Michel, en 1807[1].

M. André Marin Bouttier qui, après avoir émigré en Portugal, était rentré en France et avait exercé son ministère, à la fin de la persécution, dans les paroisses de Bierné et de Saint-Laurent-des-Mortiers, fut, à la mort de M. Chudeau nommé chapelain ou plutôt vicaire d'Argenton. Le 19 mai 1821, Saint-Michel fut de nouveau érigé en paroisse. M. Bouthier, devenu curé de cette paroisse, fit réparer la charpente de l'église et placer un tabernacle neuf. Il éleva les deux nouvelles chapelles qui furent bénites, le lendemain de la Quasimodo, en 1826. Il avait payé une partie de la construction de la chapelle dédiée à la Sainte Vierge et donné l'autel. Le presbytère fut également restauré par lui. Il s'était retiré à Angers où il décéda le 21 janvier 1838[2].

M. François Foucher, curé depuis 1825, plaça l'escalier de l'église et restaura la chapelle du cimetière. Le chemin de croix date de 1826. Une cloche pesant 264 livres fut bénite le 25 octobre 1836. M. le marquis de Quatrebarbes était le parrain, et Mlle de Quatrebarbes la marraine[3]. Une nouvelle sacristie fut bâtie en 1840. C'est M. Foucher qui a composé le manuscrit volumineux, consacré au département de la Mayenne et à la paroisse de Saint-Michel, auquel nous avons fait de fréquents emprunts. Les successeurs de M. Foucher furent M. Duverger, curé de 1856 à 1864 et M. Bouttier, curé actuel.

L'église et ses alentours ont été, depuis plusieurs années, l'objet de nombreux embellissements, grâce au zèle du

[1] Archives et registres de la paroisse.
[2] Ibid.
[3] Ibid.

Digitized by Google

curé et à l'intelligente activité du Conseil municipal, également désireux de contribuer à l'ornement du bourg par d'utiles améliorations. Une voie nouvelle, bordée d'arbres verts, relie la route de Saint-Laurent-des-Mortiers à l'église, passe devant le Calvaire, traverse la localité et rejoint la route de Saint-Michel à Daon, en face d'une statue de la Sainte Vierge présentant aux fidèles l'Enfant Jésus, et érigée le 11 mars 1880, qui fait face à la maison du Seigneur. Elle a remplacé l'ancien chemin tortueux, impraticable en hiver.

Une belle croix, adossée à l'église, a été plantée le 6 avril 1876. Elle surmonte le rocher rustique du Calvaire, tapissé de verdure, où serpentent, au milieu des fleurs et des arbustes, de gracieuses allées soigneusement dessinées. Sous la croix on a creusé dans le roc une grotte décorée d'un autel sur lequel est placée une petite statue représentant la Mère du Sauveur, tenant dans ses bras le corps inanimé de son divin fils. La place de l'église a été élargie et sablée. La mairie est installée dans un bâtiment, restauré nouvellement, et mis sous la garde de saint Joseph portant le Christ. Cette statue est dans une niche pratiquée au-dessus de la porte d'entrée. Deux croix, comme des sentinelles vigilantes, gardent les deux entrées du bourg. Près de la Croix-Gigon on a établi un superbe lavoir.

Les abords du presbytère ont été dégagés. La cure est reliée à l'église par une allée : l'ancien cimetière qui entourait l'édifice, comme c'était l'usage autrefois, a été converti en un vallon et une pièce d'eau a été creusée en face, de l'autre côté. Le presbytère a subi aussi quelques modifications.

Tous ces changements ont eu pour résultat d'isoler l'église et d'en rendre l'accès plus facile. Ce monument a été récrépi à la chaux, à l'extérieur, en partie. Le petit clocher en ardoises a conservé son type primitif qui ne manque pas d'originalité, sinon d'élégance. Un beau

Digitized by Google

chemin de croix a été inauguré en 1875. L'intérieur a été réparé : l'ancienne rosace éclaire toujours la nef, le long de laquelle s'alignent des bancs, de chaque côté de l'allée ; les boiseries ont été simulées par des peintures. Des inscriptions sacrées et des emblèmes pieux se détachent sur le fond brun et or de la voûte. Le chœur et les chapelles de Saint-Joseph et de la Sainte-Vierge sont peints. Les vitraux sont d'un style simple. Les statues de N.-D. de Lourdes, de Pontmain et de la Salette ornent l'autel de la Sainte-Vierge. Saint Paul, saint Pierre, saint Sébastien, les archanges saint Michel, Raphaël et Gabriel décorent le sanctuaire, enrichi d'une boiserie, qu'illumine le grand vitrail du fond retraçant les principaux épisodes de la vie de saint Michel, le patron de la paroisse, le gardien de l'église et de la France. En haut, saint Michel, le visage rayonnant d'une beauté céleste, les ailes déployées, sépare d'un geste empreint d'une majesté terrible les damnés d'avec les élus. Au centre se dresse le Mont, bâti par les moines sur un rocher abrupt, et battu par les flots de mer qui le flagellent de leurs vagues impuissantes, symbole des attaques sans cesse renaissantes de l'impiété contre la foi invincible ! En bas, saint Michel ordonne à l'évêque Aubert de lui construire sur le Mont-Tombe un oratoire digne de lui. Deux anges, dont le front était jadis surmonté d'une flamme, et tenant en main un écu sommé d'une couronne, sont appliqués, comme des bas-reliefs, sur le mur de chaque côté du vitrail. Les armoiries sont ainsi composées : *D'or à l'aigle de sable, onglée et becquée de gueules* ; la devise est à demi effacée. C'était sans doute le blason des du Joncheray décrit dans le projet d'Armorial d'Audouys. Au dessous figure celui des Quatrebarbes ; plus bas d'autres écus portent les armes de Pie IX et de Monseigneur Wicart. Trois autres blasons méritent d'être mentionnés : l'un est celui de Monseigneur Bouvier ; nous ne savons à qui attribuer les

Digitized by Google

deux autres dont voici la description : *De gueules à trois pattes de griffon posées 2 et 1*, et : *D'or au pélican de gueules au chef d'azur chargé d'un agneau de sinople.* La statue de Notre-Seigneur surmonte le maître-autel, de chaque côté duquel deux anges, sur des colonnes, présentent les candélabres : à la base de l'autel est creusée une grotte renfermant une Notre-Dame de Pitié tenant sur ses genoux le Christ enveloppé dans un linceul. Les statues de saint Stanislas et de saint Louis de Gonzague complètent la décoration. Les reliques de saint Julien sont en grande vénération parmi les fidèles.

Trois nouvelles cloches ont été bénites le 6 mai 1877 par M. Chartier, sous-principal du collège de Château-Gontier. La grosse, *Jeanne-Joséphine-Adolphine-Agathe*, du poids de 1,000 livres, eut pour parrain M. J. Bachelot, maire, et pour marraine Madame Bachelot. La seconde, *Léopoldine-Marie-Hermine*, pesant 800 livres, fut ainsi baptisée par Madame G. de Brullon, née Léopoldine de Quatrebarbes et par M. le marquis de Quatrebarbes ; la troisième, du poids de 600 livres, fut appelée *Marthe-Perrine-Andrée* par M. et Madame Bouttier.

Saint-Michel avait jadis deux cimetières, le grand et le petit : il n'y en a plus qu'un aujourd'hui. On remarquait encore, en 1862, dans le grand cimetière, une chapelle, dédiée à Notre-Dame, dont la voûte de forme ogivale était en pierres plates, et qui paraissait remonter à une époque très ancienne. Elle semblait être antérieure à l'église elle-même. On recouvrit la toiture d'ardoises en 1825 et l'année suivante cette chapelle fut consacrée de nouveau. Elle a été fermée en 1868 par prudence, et elle n'existe plus aujourd'hui. Mais nous avons montré que les témoignages de la piété des habitants abondent dans le bourg et que la foi catholique est

Digitized by Google

toujours florissante au sein de cette sage et laborieuse population[1].

[1] Saint-Michel-de-Feins compte 434 habitants. — *Superficie* 647 hect. 64 a. 12 c. — *Ecole mixte*. — *Bureau de poste* de Bierné et *Perception* de Coudray. — *Assemblée*, le dimanche le plus proche de la Saint-Michel. — *Distance* de Saint-Michel à Daon 6 kil. et à Bierné 4 kil.

Liste des agents et des maires : 1792, *Philippe Veau*, maire, *Bruneau*, officier public. — An V, *Etienne Marais*, adjoint fait fonction de maire. — An VI, *Abafour*, adjoint, fait aussi fonction de maire. — An VIII, *Maillard et Ragot*, agents, remplissent la même fonction. — 1800 à 1801, *Michel de la Noë*, maire. — 1803 à 1837, *Et. Marais*, maire. — 1837 à 1842, *Berthelot*, maire. — 1842 à 1850, *Thibault*, maire. — 1850, *Bachelot*, maire, encore en fonction en 1880.

André Joubert.

Digitized by Google

CHRONIQUE SCIENTIFIQUE.

Les Jésuites continuent leurs études scientifiques, comme au temps où ils habitaient chez eux. Après le P. Carbonnelle, c'est le P. de Bonniot qui examine dans les *Annales de philosophie chrétienne* les conséquences à tirer de la théorie thermodynamique.

Dans l'ordre des choses physiques, cette théorie est sans doute la plus belle découverte scientifique du XIXe siècle. D'autres découvertes ont pu avoir une influence plus sensible sur l'industrie ou les arts : aucune n'ouvre à l'esprit des perspectives aussi belles, d'aussi larges horizons. Il est à remarquer d'ailleurs que les fondateurs de la thermodynamique, Grove, Hirn, Mayer, sont des spiritualistes convaincus. Et en effet, dans leur théorie, tous les mouvements de l'univers, même ceux qui nous apparaissent comme jouissant de la plus parfaite continuité, résultent d'une multitude prodigieuse de petits mouvements, vibratoires pour la plupart, en tout cas séparés les uns des autres par des intervalles de repos, et le repos ne saurait engendrer le mouvement. Il est donc clair que chaque mouvement n'est pas une cause immédiate et suffisante du mouvement qui le suit. Force est bien de recourir à tout un autre ordre de causes, aux causes spirituelles.

La thermodynamique vient encore au secours de la philosophie en fournissant une preuve nouvelle et directe de l'existence de Dieu. Si l'hypothèse sur laquelle elle se fonde devient un jour, comme tout le fait espérer, une vérité parfaitement démontrée, nous nous trouverons en possession d'un argument décisif qui prendra rang à côté de ceux que nous ont si bien exposés les docteurs de l'École.

Il y a dans l'univers, disent les physiciens, deux sortes de mouvements, le mouvement visible qui se présente à nous avec sa physionomie propre, et le mouvement moléculaire, composé d'oscillations infinitésimales qui se traduisent par la chaleur, la lumière, etc. Or, nous constatons que la somme de

Digitized by Google

tous ces mouvements divers est constante, mais que le mouvement visible diminue toujours et se transforme progressivement en chaleur. Les choses continuant ainsi, au bout d'un temps qu'aucun chiffre ne peut exprimer, l'univers sera devenu immobile et toutes ses parties jouiront d'une température uniforme. Mais, si ces mouvements existaient de toute éternité, cet état final serait atteint depuis des siècles infinis. Le mouvement visible continue : donc il a commencé, donc il faut admettre un premier moteur immobile qui est Dieu.

∴

Si le mouvement a commencé, l'humanité à plus forte raison a commencé elle aussi, et ce commencement est sans doute moins éloigné de nous que certains savants, pour des motifs extra-scientifiques, voudraient nous le faire croire.

Quel usage, ou plutôt quel abus n'a-t-on pas fait depuis quelques années des silex taillés de l'époque paléolithique ! Il a bien fallu convenir d'abord que ladite époque, si ancienne qu'on la suppose en nos contrées, dure encore aujourd'hui dans certains pays reculés. Depuis quelque temps, il devient de plus inévitable d'en rabattre beaucoup, même en ce qui concerne l'Europe occidentale.

M. Baudot en Bourgogne, M. l'abbé Cochet en Normandie, M. Moreau à Caranda ont trouvé dans les tombes mérovingiennes un grand nombre de silex taillés. M. Moreau à lui seul en a mis au jour vingt mille. C'étaient de simples briquets, nous disaient les anthropologistes troublés dans leurs théories. Vingt mille briquets trouvés dans des tombes, cela semble un peu difficile à admettre. Ajoutons que M. l'abbé Hamard croit avoir trouvé deux de ces silex unis encore au fer et au bois qui auraient servi à les emmancher. Si ces observations ne restent pas isolées, elles seront un motif de plus pour se tenir en garde contre les conclusions fantastiques que l'on tire parfois de la présence dans les gisements des instruments en pierre taillée.

∴

On a constaté que la pesanteur a plus d'intensité sur mer qu'à la surface des continents. De là on peut conjecturer que la croûte terrestre est plus compacte sous les mers qu'ailleurs.

Digitized by Google

Cette hypothèse s'accorde à merveille avec l'idée récemment émise par M. Faye, que le refroidissement de la croûte sous-marine est plus rapide et plus profond que celui de la croûte continentale. En effet, à 4,000 ^{m}. de profondeur, on trouve en mer une température de 1° environ, tandis qu'à la même profondeur sous terre, en admettant une augmentation de 1° pour 30 ^{m}. et évaluant à 16° la température moyenne de la surface, on aurait $16° + \frac{4000}{30} = 149°$. On conçoit dès lors que la partie sous-marine de l'écorce terrestre, plus refroidie, plus dense que l'autre partie, presse davantage sur le noyau en fusion, et ait ainsi causé dans la partie faible, dans la partie continentale, des fissures qui ont donné passage à des soulèvements de montagnes. C'est là une théorie qui est loin d'être prouvée, mais qui vaut beaucoup d'autres hypothèses émises sur la formation du relief de notre globe. C'est à ce titre que nous la mentionnons ici.

Jude de Kernaeret.

Digitized by Google

CHRONIQUE ÉCONOMIQUE

LE RACHAT DES CHEMINS DE FER PAR L'ÉTAT. Rapport fait sur cette question à la Société Industrielle et Agricole d'Angers, par M. Blavier.

Nous avons plus d'une fois entretenu les lecteurs de la *Revue de l'Anjou*, du projet de rachat des chemins de fer français par l'État. Nous avons dit que ce projet était un des signes de l'envahissement du socialisme d'État dont les théories sont acceptées par un trop grand nombre d'esprits imprudents. Nous avons affirmé qu'il y avait là une fâcheuse tendance et une atteinte indirecte au principe de propriété, vis-à-vis des actionnaires. Les indemnités offertes par l'État ne suffiront pas à couvrir cette atteinte : la propriété, pour être vraiment inviolable, ne doit pas changer de nature, au gré du pouvoir, et les expropriations ne se justifient que lorsqu'il y a, non seulement utilité, mais nécessité publique. Obliger les actionnaires à recevoir une somme d'argent, par exemple, au lieu et place du *droit réel* qu'ils détiennent actuellement, c'est faire un premier pas vers les doctrines socialistes, et l'on n'a pour prétexte, dans l'espèce qui nous occupe, ni la nécessité ni l'utilité sociale.

A un autre point de vue, nous avons démontré dans notre précédente chronique, que ces applications césariennes du socialisme cathédrant violaient ouvertement la liberté, et tendaient de plus en plus à anéantir l'initiative privée. Qu'il s'agisse de comices agricoles ou de grandes compagnies industrielles, la prétention est toujours la même : on nous parle sans cesse de libertés et de garanties, et on les étouffe toutes successivement, en emboîtant le pas derrière M. de Bismark.

Nous avions la pensée de revenir sur ce grave sujet, mais nous avons mieux à faire actuellement. Nous venons, en effet, de recevoir le remarquable rapport présenté à la *Société industrielle d'Angers* par son président, M. Blavier. La question

Digitized by Google

est examinée sous toutes ses faces et tranchée comme il convient. Un grand nombre de brochures ont été publiées sur ce sujet, mais aucune ne nous a paru si complète, et surtout si concluante. M. Blavier étudie d'abord la législation ; il passe en revue la loi de 1842, la convention de 1859 et la loi du 18 mai 1878 qui a autorisé l'État à racheter un certain nombre de lignes secondaires : puis il discute la question générale avec une compétence que nul ne pourrait contester.

Nous reproduisons la partie théorique de cette savante étude :

∴

« Une question capitale préoccupe à juste titre, en ce moment, le monde industriel et commercial de France. Je veux parler du projet de rachat des chemins de fer par l'État.

Il ne s'agit à la vérité, dans les conclusions de la grande commission parlementaire dont le rapport vient d'être déposé sur le bureau de la Chambre des députés, que du rachat du *réseau entier de la Compagnie d'Orléans ;* mais il n'est aucun des arguments, présentés pour arriver à cette solution, qui ne s'applique aux autres grands réseaux d'intérêt général qui couvrent le reste de la France. Si les promoteurs de cette idée nouvelle ont reculé devant l'énormité de la conclusion logique de leurs prémisses, le public intéressé, le monde des affaires, ne s'y est pas trompé et a placé le débat sur son véritable terrain...

Consciemment ou non, ceux qui voudraient aujourd'hui faire de l'Etat un entrepreneur général de transports, entrent largement dans la voie du communisme, dont l'objectif est l'absorption par l'Etat de toutes les fonctions sociales qui doivent rester aux mains de l'individu ;

Le danger n'est pas moindre au point de vue politique ; car la réalisation d'un semblable projet, aurait manifestement pour conséquence immédiate le développement, dans des proportions effrayantes, de cette plaie dont souffrent particulièrement les races latines, le *fonctionnarisme,* qui rend leurs institutions si instables, en remettant aux mains du gouvernement une puissance de direction contre laquelle se brise l'influence individuelle.

En dehors de ces principes généraux, les représentants du commerce et de l'industrie nationales ont démontré, en s'appuyant sur des chiffres puisés aux sources officielles, que l'exploitation des chemins de fer par des employés de l'Etat, que ne surexcite pas l'intérêt personnel, est forcément moins économique que l'exploitation par les compagnies concession-

Digitized by Google

naires, et que par suite, elle représente une perte sèche pour le pays.

Ils ont constaté que le public en relations journalières avec ces employés d'Etat, n'aura aucun moyen sérieux de se faire rendre justice dans les contestations sans nombre, résultant des transactions commerciales aussi délicates que le transport des marchandises ; qu'à ce point de vue, les intérêts du public sont, au contraire, efficacement sauvegardés contre les prétentions des compagnies concessionnaires, si puissantes qu'elles soient, par l'indépendance des tribunaux de commerce et l'intervention de l'Etat.

Ils ont établi victorieusement que si c'est pour améliorer les conditions des transports, au profit du commerce, que les promoteurs du rachat des chemins de fer demandent à substituer l'exploitation de l'Etat à celle des compagnies, le moyen sûr d'y arriver n'est pas de tenter cette expérience déjà faite bien souvent et dont le résultat est connu de tous à l'avance, mais d'alléger les impôts écrasants s'élevant jusqu'à 23 0/0 qui grèvent certains transports.

Ils ajoutent que, si de nombreuses améliorations, réclamées par le public pour le transport des voyageurs et des marchandises, ont déjà été obtenues des grandes compagnies, comme celles de l'admission des voyageurs de 2e classe dans la plupart des trains express, du chauffage des voitures de toutes classes, de l'unification des tarifs pour le transport des petits paquets, de la multiplicité des tarifs spéciaux, etc., que, s'il reste d'autres améliorations non moins importantes à réclamer : la simplification et surtout l'uniformité des tarifs entre les compagnies, la suppression des droits de transmission d'une compagnie à l'autre quand il s'agit de wagons complets, l'unification du comptage kilométrique entre les compagnies dans le passage d'un réseau à l'autre, la diminution du nombre de jours supplémentaires généralement inscrit dans les tarifs spéciaux, toutes ces réformes et d'autres encore, pourront être obtenues, plus facilement et surtout plus rapidement, par l'action de l'Etat sur les Compagnies directement soumises à son contrôle, qu'elles ne seraient obtenues de l'Etat lui-même exploitant.

Enfin ils concluent unanimement, que l'organisation actuelle du nouvel outillage des transports par chemins de fer, a été merveilleusement approprié au génie propre de la nation française ; car elle se tient à égale distance de la liberté illimitée qu'ont pu supporter avec peine les grands Etats comme l'Angleterre et l'Amérique, où l'individu est tout et l'Etat rien, et de la règlementation exclusivement autoritaire qui peut convenir aux États comme la Prusse, où règne sans contre-poids le fonctionnarisme et le militarisme.

En repoussant le rachat das chemins de fer par l'État, en maintenant, étendant et perfectionnant l'organisation qui régit l'exploitation des six grandes Compagnies concessionnaires,

Digitized by Google

nous resterons Français et ne copierons pas, à notre grand préjudice, les Prussiens. »

∴

Dans son Assemblée générale du 28 août dernier, la Société industrielle et agricole de Maine-et-Loire a adopté les conclusions du travail présenté par son honorable Président, sur le rachat des chemins de fer par l'État, et décidé que ce Mémoire serait adressé à M. le Ministre des Travaux publics, ainsi qu'aux Représentants du département de Maine-et-Loire, au Parlement français.

Nous ne saurions trop féliciter la Société industrielle et agricole de l'initiative qu'elle a prise en cette circonstance. C'est en agissant de la sorte qu'elle verra sans cesse croître son influence et son autorité dans notre département.

HERVÉ-BAZIN.

N. B. — La Compagnie d'Orléans, aussitôt après avoir eu connaissance du travail de M. Blavier, a immédiatement demandé l'autorisation de faire publier à ses frais ce mémoire, afin de le porter à la connaissance de tous les intéressés.

Le Propriétaire-Gérant,

G. GRASSIN.

Angers, imprimerie GERMAIN et G. GRASSIN, rue Saint-Laud. — 1760-80.

Digitized by Google

617

TABLE DES MATIÈRES

DU

PREMIER VOLUME

MAI-DÉCEMBRE 1880

MAI

Le Saint-Simonisme en Anjou. — **Albert Lemarchand** . . 1
La parole, les langues primitives et l'écriture. — **Th. Pavie** 20
Recherches historiques sur le canton de Bierné : Argenton. — **André Joubert**. 41
Chronique scientifique. — **Jude de Kernaëret** 69
Revue économique. — **Hervé-Bazin**. 72
Chronique locale. — **X. P**. 77
Bibliographie. — **Jude de Kernaëret**. 80

JUIN

Les Jugements du comte J. de Maistre, sur la littérature et et sur l'art. — **René Bazin** 81
L'éclairage électrique en Anjou. — **J.-R. Ravain** 88
Le Saint-Simonisme en Anjou (*Suite*). — **Albert Lemarchand** 99
Recherches historiques sur le canton de Bierné : Argenton (*Suite*). — **André Joubert** 134
Chronique scientifique. — **Jude de Kernaëret** 152
Chronique économique. — **Hervé-Bazin**. 155
Chronique locale. — **X. P**. 158
Bibliographie. — **Eug. L., Jude de Kernaëret** 666

JUILLET

Le peinture au salon de 1880. — **Loir-Mongazon** 165
Edmond de Amicis. — **Joseph Joubert**. 177
Un singulier procès angevin. — **Hippolyte Sauvage** . . . 198

Digitized by Google

Description iconographique de quelques fers à hosties de l'Anjou. — **Mgr X. Barbier de Montault** 218
Chronique scientifique. — **Jude de Kernaëret** 228
Chronique locale. — **X.-P** 231
Bibliographie. — **Albert Lemarchand, Jude de Kernaëret.** . 236

AOUT

Les jugements du comte J. de Maistre, sur la littérature et sur l'art (*Suite*). — **René Bazin** 241
Annales ecclésiastiques d'Anjou : Guillaume Ruzé, évêque d'Angers (1572-1587). — **L'abbé T. Pletteau** 259
La peinture au salon de 1880 (*Suite*). — **Loir-Mongazon** . . 308
Chronique scientifique. — **Jude de Kernaëret** 327
Chronique bibliographipue. — **Jude de Kernaëret** 329

SEPTEMBRE

Un petit collège avant et pendant la Révolution : Baugé de 1682 à 1793. — **Arthur du Chêne** 333
Les jugements du comte J. de Maistre, sur la littérature et sur l'art (*Suite*). — **René Bazin** 361
Recherches historiques sur le canton de Bierné : Saint-Michel-de-Feins. — **André Joubert** 377
Description iconographique de quelques fers à hosties de l'Anjou (*Suite*). — **Mgr X. Barbier de Montault** . . . 401
Chronique locale. — **H.** 409
Chronique bibliographique. — **Hervé-Bazin** 411

OCTOBRE

La vie rurale au XVIe siècle, d'après un ouvrage nouveau. — **André Joubert** 413
La matière radiante. — **E. Turquant** 451
Un petit collège avant et pendant la Révolution : Baugé de 1682 à 1793 (*Suite*). — **Arthur du Chêne** 463
Chronique économique : La liberté des Comices agricoles, le Comice de Segré et l'administration préfectorale. — **Hervé-Bazin** 486
Chronique locale. — **Z***** 490
Chronique bibliographique : Un magistrat français, M. Eugène Poitou, par M. Adolphe Lair. — **H. B.** 492

Digitized by Google

NOVEMBRE

Un petit collège avant et pendant la Révolution : Baugé de 1682 à 1793 (*Fin*). — **Arthur du Chêne** 493
Mieux vaut tenir que courir, proverbe en 1 acte. — **Epinette** 517
Chronique scientifique. — **Jude de Kernaëret** 546
Chronique locale. — **X. P.** 549
Chronique bibliographique 552

DÉCEMBRE

Un mot sur David (d'Angers). — **Victor Pierre** 557
Comptes royaux du XVIe siècle. — **G. de Congny** 565
Les jugements du comte J. de Maistre, sur la littérature et l'art (*Suite et fin*). — **René Bazin**. 572
Recherches historiques sur le canton de Bierné : Saint-Michel-de-Feins (*Suite et fin*). — **André Joubert** 588
Chronique scientifique. — **Jude de Kernaëret** 610

Angers, imprimerie-librairie GERMAIN et G. GRASSIN, rue St-Laud. — 1884-85.

Digitized by Google

Digitized by Google

La Renaissance en France, par Léon Palustre. Dessins et gravures sous la direction d'Eugène Sadoux. 3e livraison. Ile-de-France (Aisne). Paris, A. Quantin. In-folio. Prix : **25** fr.

Nous venons de parcourir la 3e livraison du magnifique ouvrage dont la maison Quantin poursuit la publication et, le dirons-nous? notre surprise n'a pas été moins grande que précédemment. C'est toujours la même critique judicieuse, le même luxe d'illustrations, la même exécution matérielle irréprochable. Sous nos yeux défile une série de monuments remarquables que l'on se fait un reproche de ne pas connaître depuis longtemps. Au premier rang, nous citerons le château de Villers-Cotterets que M. Palustre étudie avec un soin tout particulier. Cette belle demeure des rois François Ier et Henri II avait été trop négligée jusqu'ici, et il était bien temps qu'elle reprît, dans l'admiration de tous, le rang auquel elle a droit. La chapelle est une œuvre d'une originalité ravissante qui peut à l'occasion inspirer les artistes, et quant à son merveilleux petit escalier, il mériterait à lui seul une longue monographie.

Nous ne parlerons pas d'un autre château bâti par François Ier à Folembray; il a complètement disparu et, pour s'en rendre compte, il faut avoir recours aux gravures de du Cerceau. Mais à Cœuvres, à Anizy, à Fère-en-Tardenois, les restes sont assez considérables pour que M. Sadoux y ait trouvé matière à de grandes et magnifiques eaux-fortes. La planche double consacrée au pont gigantesque surmonté d'une galerie qui servait d'entrée à cette dernière habitation, est surtout d'un effet saisissant. M. Palustre établit, en outre, d'une manière irrécusable, que nous sommes en présence d'une œuvre authentique du célèbre Jean Bullant qui, de 1559 à 1567, avait suivi dans sa disgrâce le connétable de Montmorency.

Pour achever la liste des monuments civils, il nous resterait encore à parler du château de Marchais, bâti par Jean de Longueval et aujourd'hui résidence d'été du prince de Monaco. Mais nous aimons mieux appeler l'attention sur le chœur de l'église de la Ferté-Milon qui témoigne de l'un des progrès les plus considérables accomplis sous le règne de Henri II. De même, la statue de Marie de Bourbon transportée de Soissons à Saint-Denis est un superbe morceau de sculpture qui, par ses qualités comme par ses défauts, appartient à l'école de Germain Pilon.

Par ce qui précède, on voit que le département de l'Aisne, loin d'être demeuré, au XVIe siècle, à l'écart du mouvement général, s'est au contraire constitué des titres nombreux à notre admiration. Seulement ses richesses étaient en quelque sorte ignorées, et, chez les historiens, il était de mode de suivre l'exemple de M. Vitet qui déclarait en 1832 et répétait en 1864 n'avoir absolument rien rencontré qui appartînt à cette brillante époque.

Digitized by Google

OUVRAGES NOUVEAUX :

Les Deux masques. Tragédie — Comédie. 1re série, Eschyle, par Paul de Saint-Victor. In-8. . . . . 7 50

Voyage de M. de Lesseps, du Kamchatka à Paris. In-12. . . 2 »

Le maréchal de Fabert, par J. Bourelly, 1re partie. In-8. . . 7 »

De Venise à Frohsdorf, souvenirs et récits, par le marquis de Belleval. In-12. . . . . 3 »

Monsieur Guizot, dans sa famille et avec ses amis, par Mme de Witt, née Guizot. In-12. . . . . 3 50

La Russie rouge, par Victor Tissot. In-12. . . . . 3 50

Papiers inédits du duc de Saint-Simon. In-8.. . . . . 7 50

Promenades archéologiques : Rome et Pompéï, par Gaston Boissier. In-12. . . . . 3 50

Mer rouge et Abyssinie, par Denis de Rivoire. In-12. . . . 3 50

Mes Souvenirs, 1800-1880, par Bouffé. In-12. . . . . 3 50

Souvenirs d'un chanteur, par Duprez. In-12. . . . . 3 50

Lettres de Nordenskiold, racontant son expédition et la découverte du passage Nord-Est au Pôle-Nord. 1 vol. in-12. . . 2 »

Du Rhin au Nil, carnet de voyage d'un Parisien, par F. du Boisgobey. 1 vol. in-12. . . . . 4 »

Le mariage d'Odette, par Albert Delpit. In-12. . . . . 3 50

Études politiques sur les principaux évènements de l'Histoire romaine, par Paul Devaux. 2 vol. in-8. . . . . 15 »

La Normandie (passé et présent), par M. H. Baudrillart. 1 v. in-8. 6 »

Correspondance de MADAME, duchesse d'Orléans. 2 v. in-12. 6 »

Daniel Rochat, par Victorien Sardou. In-8. . . . . 4 »

Les Noces d'Attila, par Henri de Bornier. In-8 . . . . . 3 50

La Russie et le Nihilisme, par P. Frédé. In-12. . . . . 3 »

Conseils du P. Olivaint aux Jeunes gens. In-12. . . . . 3 »

Voyage au pays des Tsiganes *(la Hongrie inconnue)*, par Victor Tissot. 1 vol. in-12. . . . . 3 50

Promenade dans l'Inde et à Ceylan, par E. Cotteau, membre de la Société de Géographie. 1 vol. in-12. . . . . 4 »

Traité élémentaire d'économie politique, par F. Hervé-Bazin, docteur en droit, professeur d'économie politique à l'Université catholique d'Angers. 1 vol. in-12, broché. . . . . 4 »

Mémoires de Madame de Rémusat, 1802-1808, publiés par son petit-fils, Paul de Rémusat. 3 vol. in-8. . . . . 22 50

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

JAN 7 1938

Digitized by Google

Digitized by Google